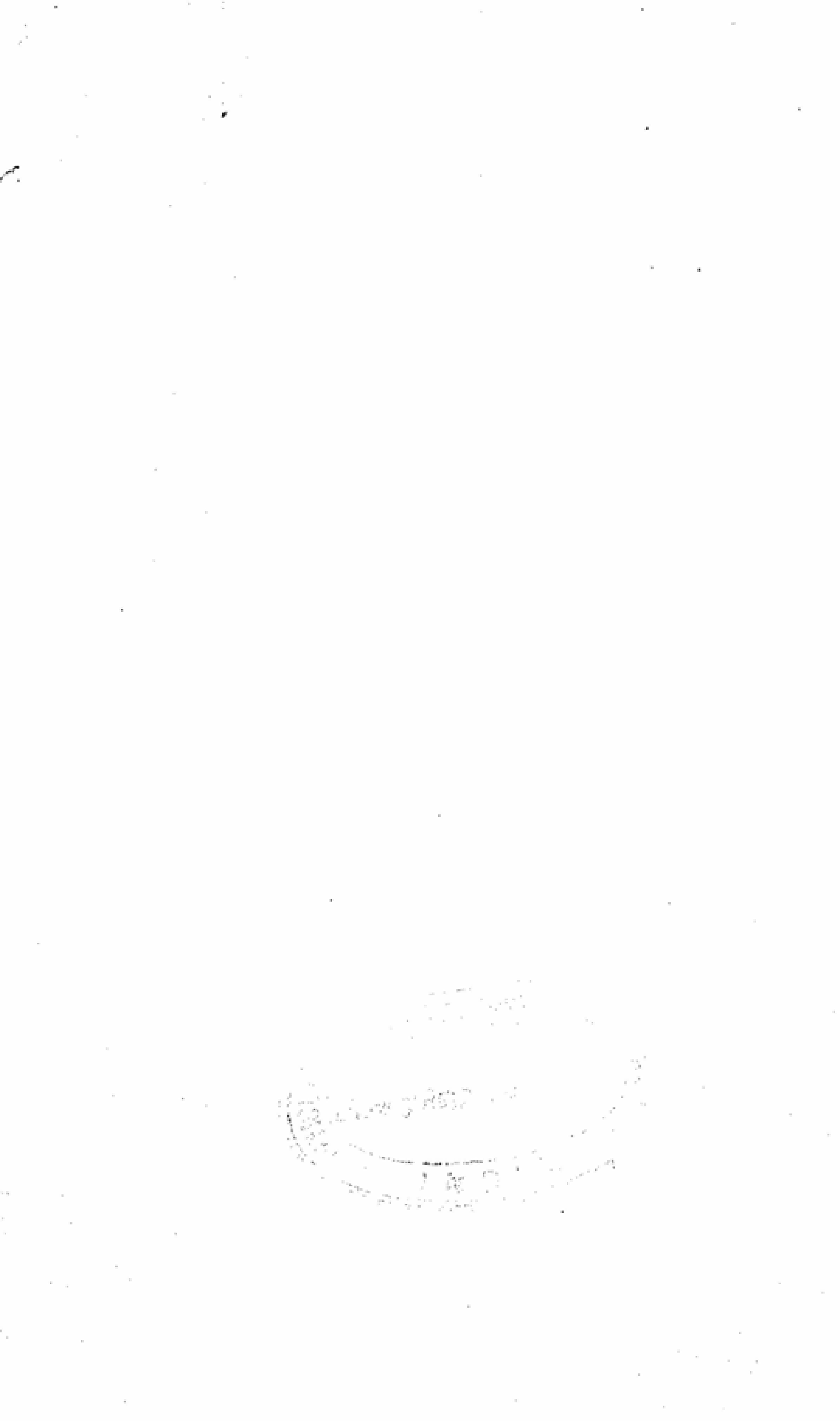


REVUE
ARCHÉOLOGIQUE

NOUVELLE SÉRIE

Janvier à Juin 1861.

III



PARIS — IMPRIMERIE DE PILLET FILS AINÉ
RUE DES GRANDS-AUGUSTINS, 5

REVUE
ARCHÉOLOGIQUE

OU RECUEIL

DE DOCUMENTS ET DE MÉMOIRES

RELATIFS

A L'ÉTUDE DES MONUMENTS, A LA NUMISMATIQUE ET A LA PHILOLOGIE

DE L'ANTIQUITÉ ET DU MOYEN AGE

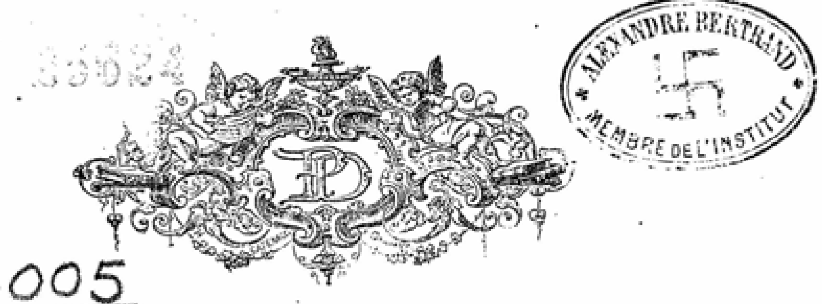
PUBLIÉS PAR LES PRINCIPAUX ARCHÉOLOGUES
FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

et accompagnés

DE PLANCHES GRAVÉES D'APRÈS LES MONUMENTS ORIGINAUX

NOUVELLE SÉRIE

DEUXIÈME ANNÉE. — TROISIÈME VOLUME



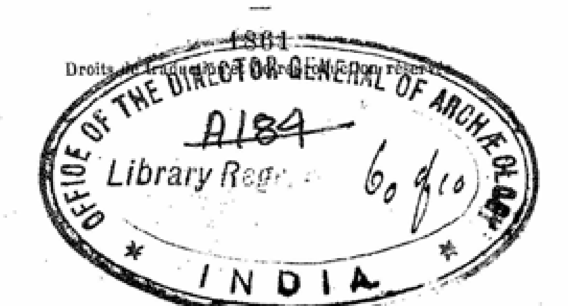
PARIS

AUX BUREAUX DE LA *REVUE ARCHÉOLOGIQUE*

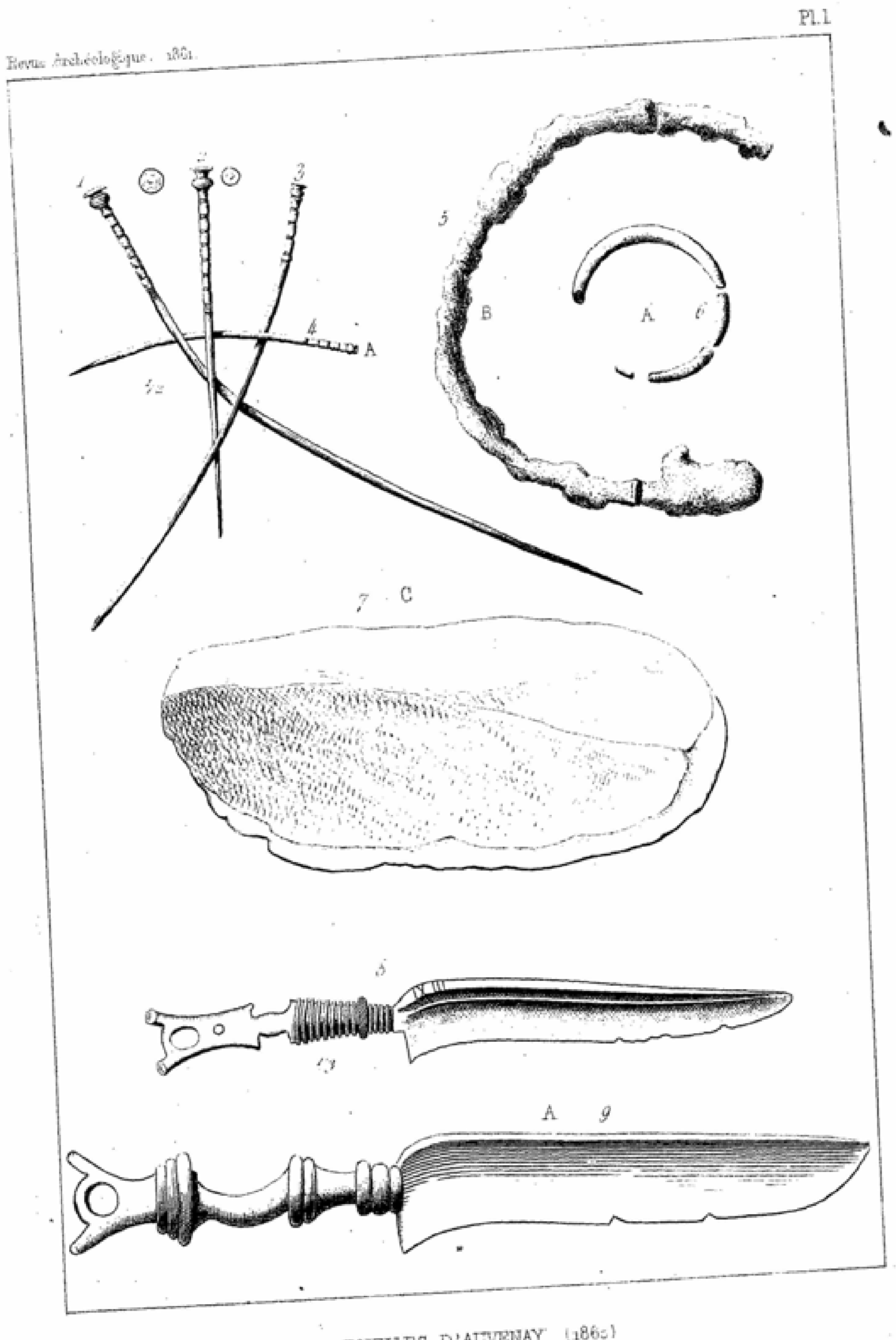
LIBRAIRIE ACADÉMIQUE — DIDIER et Cie

QUAI DES AUGUSTINS, 35.

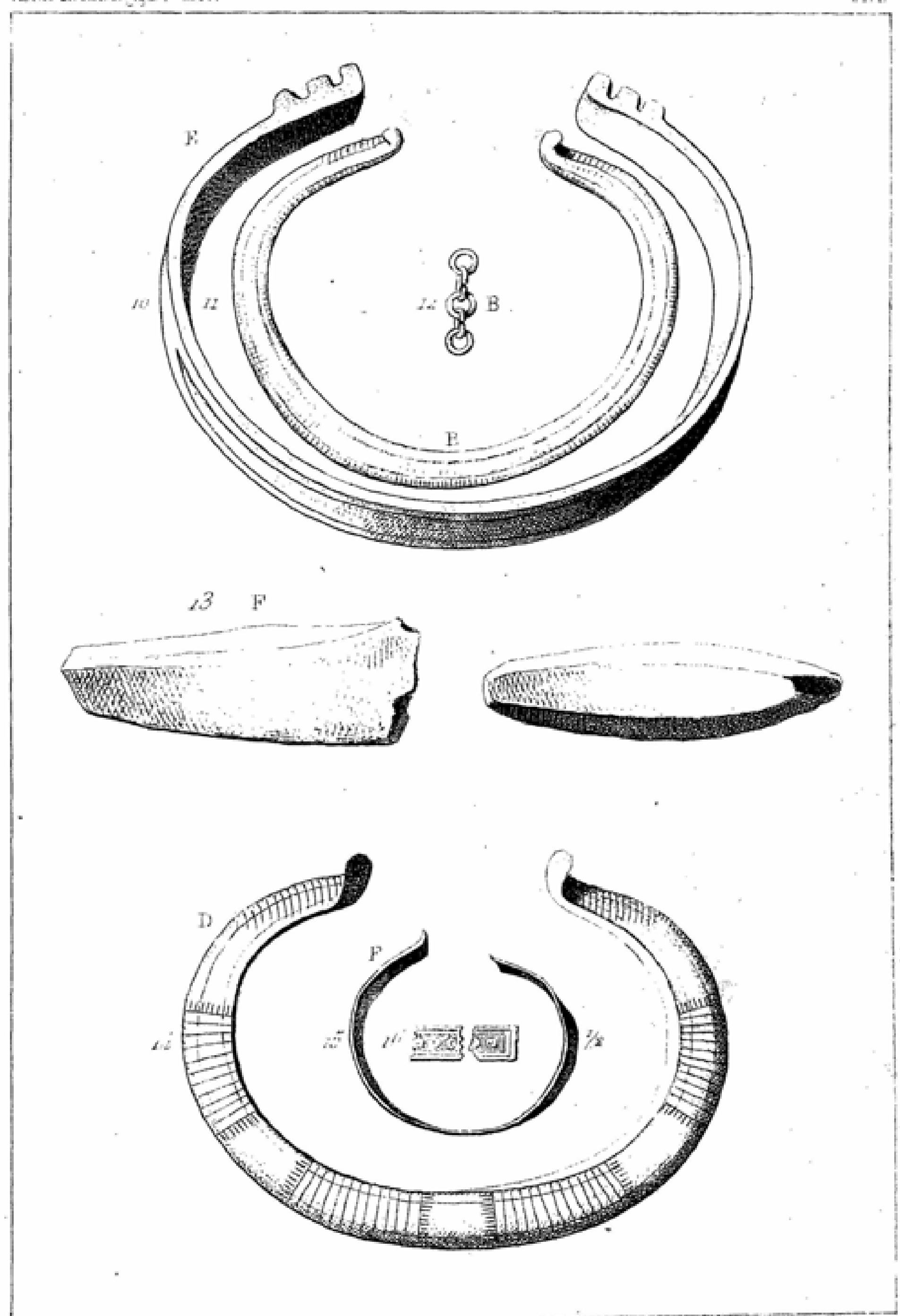
1861



Revue Archéologique. 1861.



FOUILLES D'AUVENAY (1860)



FOUILLES D'AUVENAY (1860)

LES

TOMBELLES D'AUVENAY

(CÔTE-D'OR).

M. de Saulcy, dans un des derniers numéros de la *Revue*, était conduit, par une série de raisonnements et d'inductions dont nos lecteurs ont pu apprécier la sagacité et la justesse, à placer dans les plaines de Cussy la Colonne, à Santosse, à Ivry, et sur les hauteurs d'Auvenay, les divers engagements de la bataille où César détruisit l'armée des Helvètes. La présence d'un grand nombre de tombelles, dont quelques-unes avaient été autrefois fouillées par M. Rossignol et lui avaient présenté tous les caractères de tombes celtiques, appuyait cette hypothèse, déjà proposée autrefois par le savant Saumaise. Mais M. de Saulcy avait à cœur d'arriver à une démonstration plus complète. Il s'était toujours promis d'interroger lui-même ces tumuli et de leur arracher définitivement leur secret; c'est ce qu'il a fait au mois d'août dernier : les résultats ont dépassé ses espérances. Non-seulement les fouilles qu'il a entreprises ont confirmé les assertions de M. Rossignol, aux yeux de qui *l'absence de monnaies, l'étendue du terrain occupé par les tombeaux, le caractère des poteries et la découverte d'un couteau en silex étaient les signes incontestables d'un champ de bataille plus ancien que les grandes invasions*, mais elles ont permis d'affirmer, en dehors des raisons puisées dans les Commentaires, que ces tombes avaient été élevées pour ensevelir des Helvètes. Ces conclusions, nous l'espérons, seront celles de nos lecteurs comme les nôtres.

Nous rappellerons que les tombelles dont il s'agit sont répandues sur une surface de plus d'une demi-lieue; qu'elles sont en général peu élevées, que quelques-unes mêmes se dessinent à peine au-des-

sus de la plaine, qu'elles y sont placées sans ordre et ont toute l'apparence d'un ouvrage fait à la hâte et dans un moment de confusion. La plupart contiennent plusieurs cadavres. Mais il y a cela de remarquable que les plus riches en objets de diverse nature ce ne sont pas les plus grandes, mais au contraire les plus petites, soit que les plus grandes aient été déjà fouillées autrefois, soit qu'elles fussent des tombes communes, tandis que les petites renfermaient les personnages de distinction. La construction de tous les tumuli est, du reste, à peu près uniforme. Elle tient à la fois aux habitudes des populations celtiques et à la nature du terrain. On peut sous bien des rapports les comparer aux tombelles d'Amancey et d'Alaise.

Que l'on se figure un vaste plateau légèrement ondulé où le rocher est à peine recouvert de quelques pouces de terre, en sorte qu'il suffit d'un coup de pelle ou de pioche pour le dénuder, et l'on aura une idée assez exacte du terrain sur lequel les fouilles ont été faites. Si la pioche entame le rocher, les pierres se brisent et se soulèvent en écailles ou *laves* (1), espèces de tuiles dont on se sert dans le pays pour couvrir le toit des cabanes.

Ce sont ces *laves* recouvertes de terre qui forment la carcasse des tumuli.

Voici, d'après les observations faites pendant les fouilles, comment on devait les construire : la terre était tout d'abord rejetée de côté et le rocher mis à nu pour recevoir les corps (il était rare qu'il n'y en eût qu'un seul); puis on fixait tout autour, habituellement de manière à dessiner un ovale, une enceinte de pierres ou bornes placées de champ, à peu près comme les pierres d'un cromlech. Ces bornes soutenaient et limitaient le tumulus. C'est dans l'intérieur de ce cercle qu'était déposé le cadavre; des *laves* artistement arrangées, formant au-dessus du corps une espèce de voûte, complétaient le tombeau : le tout était recouvert de terre. Dans les grands tumuli l'on rencontre ainsi plusieurs couches alternatives de pierres et de terre naturelle.

M. Rossignol dit que tout était confondu dans les tombelles qu'il a ouvertes en 1840 : *ossements, terres, cailloux, cendres, poteries;* il en concluait qu'elles avaient été déjà fouillées. M. de Saulcy, peut-être parce qu'il s'est attaqué surtout aux petits tumuli, n'a pas remarqué le même désordre. Les corps lui ont paru généralement en place, le plus souvent les pieds tournés vers l'orient et toujours

(1) *Lave* est le nom dont on se sert dans le pays.

accompagnés de poteries. Un des squelettes avait un pot près de la tête; un autre en avait un à ses pieds; un troisième était tout entouré d'urnes; le tout reposant sur le rocher. Une seule tombelle présenta ce fait singulier d'un squelette non plus couché sur la pierre comme les autres, mais jeté sur le flanc du tumulus, les pieds par-dessus la tête, comme s'il s'était débattu au moment de la mort. M. Troyon avait déjà remarqué un fait semblable en Suisse; seulement le squelette de M. Troyon était celui d'une femme, et M. Troyon supposait que c'était une victime sacrifiée à son maître ou à son mari. Nous n'osons pas pousser si loin nos conjectures, quoique la supposition de M. Troyon n'ait rien d'invraisemblable.

Les os étaient en général très-friables. Plusieurs ont présenté cette particularité qu'ils étaient couverts de taches verdâtres, provenant de la décomposition d'objets en bronze : ces objets en effet ont été retrouvés, et ce signe devint bientôt pour ceux qui dirigeaient les fouilles un indice certain de la richesse des tumuli. L'espérance éveillée par cette coloration des os a rarement été trompée.

Aucun crâne n'a été retrouvé entier ; le poids des pierres les avait tous écrasés. M. de Saulcy, qui a soigneusement rassemblé et classé les fragments qu'on a pu recueillir, espère parvenir à en reconstituer trois.

Les poteries étaient naturellement brisées en un plus grand nombre de morceaux encore, sans que la forme des vases fût toutefois méconnaissable (1). Il y en avait de très-grands et de très-petits. Les grands sont d'une extrême barbarie de fabrication et présentent tous les caractères de la plus vieille poterie celtique, telle qu'on la voit au musée de Sèvres. M. Riocreux, si compétent en cette matière, les a qualifiés immédiatement de poteries celto-germaines. Les petits vases sont un mélange de poteries rougeâtres et noires, adroitement façonnées au tour et couvertes d'un vernis brillant que l'on n'accorde d'ordinaire qu'à l'ère gallo-romaine, mais qui dans les contrées du nord de l'Europe se retrouvent dès l'âge de bronze, fait qui n'est pas sans importance.

Quant aux objets découverts autres que des poteries, ils se classent de la manière suivante :

Objets en pierre............	3
— en bronze...........	24
— en fer................	2

(1) Plusieurs ont même été déjà reconstitués par M. Forgeais.

à savoir :

Pierre... { Un fragment de couteau en silex.
Un couteau en silex.
Une petite hache en pierre blanche (amulette).

Bronze.. { 8 bracelets.
1 petit couteau.
3 épingles.
1 bague.
10 anneaux de dimensions diverses.
1 chaînette.

Fer..... { 1 bracelet.
1 clou.

absence complète d'armes de quelque nature que ce soit.

Le clou en fer ayant été trouvé au sommet d'un tumulus, peut ne pas appartenir au premier enfouissement. On doit donc le retrancher et considérer les fouilles comme n'ayant produit qu'un objet en fer, ce qui est très-digne de remarque.

S'il y a, en effet, quelque chose de trop absolu à nos yeux dans la classification des archéologues du Nord, qui rapportent tout à trois âges nettement tranchés, pierre, bronze et fer, il n'en est pas moins hors de doute que la présence exclusive d'objets en pierre et en bronze, même quand ce ne sont pas des armes, est l'indice d'une époque où les rapports avec la Grèce et Rome étaient peu fréquents, et par conséquent d'une époque antérieure à la conquête. La remarque de M. Worsae sur les objets en fer, imités d'objets en bronze et caractérisant la transition de l'ère purement celtique à l'ère gallo-romaine, paraît aussi fort judicieuse. Or, comme le seul bracelet en fer trouvé à Auvenay est la reproduction exacte d'un des bracelets en bronze, on peut en conclure que la présence du fer dans les fouilles, en rapprochant un peu de nous l'époque de la construction des tombelles, ne peut guère les faire remonter moins haut que le commencement de notre ère.

Cela est déjà quelque chose. Mais ne peut-on arriver à une détermination plus précise encore ? N'y a-t-il rien dans la forme et l'ornementation des objets trouvés à Auvenay qui nous permette de reconnaître quelle est la peuplade celtique à qui ces objets ont appartenu ?

L'examen plus particulier d'une ou deux de ces tombelles va, je l'espère, nous y conduire.

Huit tumuli ont été ouverts et remués avec une grande attention. Nous donnons dans la planche I et II les objets principaux qui y ont été recueillis et que nous allons étudier.

Tumulus ayant fourni les objets marqués de la lettre A.

Ce tumulus est le plus précieux pour nous. D'un mètre cinquante de hauteur, de huit à dix mètres de diamètre (les bords ne sont pas très-distincts), il avait été déjà entamé autrefois, mais sans qu'on fût parvenu jusqu'au cœur, qui conservait encore le dépôt confié par nos pères.

Sur la pierre, au centre du tumulus, gisait un squelette de haute taille (5 pieds 10 pouces) parfaitement orienté à l'est, et dont il était facile de reconstruire les divers membres à l'aide des débris restant. La face était tournée contre terre; le crâne brisé présentait une boîte osseuse extrêmement mince; au-dessus de la tête était, avec la courbure que nous reproduisons, l'épingle n° 4. Il est évident qu'elle avait servi à relever les cheveux du mort. Les os du crâne portaient encore les marques très-visibles du bronze décomposé.

A droite et à gauche du bassin, de manière à être insérés entre le trocantère et la cavité trocantérienne, étaient deux énormes boutoirs de sanglier qui avaient dû faire fonction de crochets de ceinturon. La preuve, c'est qu'à droite du squelette (nous avons dit qu'il était couché la face contre terre) fut relevé un petit couteau en bronze (fig. 9) muni d'un trou qui montre qu'il était destiné à être suspendu. Le fémur contre lequel il devait pendre était, comme le crâne, tout couvert de taches verdâtres. Dans la terre fut de plus trouvé un anneau trop petit pour être un bracelet, trop grand pour être une bague, et qui ne peut avoir servi que comme anneau de suspension (1). Une bague de bronze (fig. 6) était à la place où devait être la main gauche. Entre les pieds du cadavre gisaient un groupe de vases composé d'une grande marmite en poterie très-grossière, brisée en plusieurs endroits et contenant cependant encore un petit vase à rebords plats. Une petite écuelle et une coupe assez large étaient à côté. Aucun bracelet n'a été trouvé dans ce tumulus.

Deux objets doivent ici fixer spécialement notre attention: l'épingle à cheveux et le couteau en bronze.

(1) Cf. Diodore, liv. I, § xxx. Les Gaulois, dit-il, suspendent leurs épées avec des chaînes de fer ou de bronze.

L'épingle, par la place qu'elle occupait sur la tête du squelette, par sa courbure affectant la forme du crâne, par son ornementation, est caractéristique. Aucun fait de ce genre n'a encore, ce nous semble, été signalé en France. L'usage de relever les cheveux était une exception parmi les Gaulois, au temps de César : Tacite n'attribue cet usage qu'aux Suèves, et dit positivement que chez les autres nations c'est une singularité, une exception (1). Les nombreux bas-reliefs gallo-romains que nous possédons ne nous en offrent en effet aucun exemple. Il n'est donc pas téméraire de supposer une relation plus ou moins étroite, une sorte de parenté même entre les peuplades enterrées à Auvenay et celles chez lesquelles nous pouvons retrouver le même usage et l'emploi d'épingles semblables. Les quatre épingles que nous donnons dans notre gravure paraissent sortir de la main du même ouvrier. Or trois appartiennent aux tombelles d'Auvenay ; la quatrième (n° 2) provient du lac de Bienne, en Suisse. Peut-on ne pas être frappé de cette coïncidence ? Mais ce n'est pas tout : le couteau de bronze (n° 9), d'une forme si particulière, se retrouve également en Suisse, dans la même contrée. M. Troyon, à qui nous en avons communiqué le dessin, a eu la complaisance de nous envoyer une des planches de l'intéressant ouvrage qu'il prépare sur les antiquités lacustres. Nous donnons, d'après ces planches, le poignard (n° 8) d'un tiers plus grand que le couteau d'Auvenay, mais également en bronze, d'un dessin analogue et aussi semblable au nôtre que peuvent l'être deux armes de grandeur différente. Il y a évidemment des deux côtés la même tradition. Ce poignard a été trouvé par M. le notaire Muller, dans le lac de Bienne, sur le Steinberg, avec l'épingle (n° 2).

Ainsi, à Auvenay, une même tombe nous enrichit de deux objets rares et originaux, et sur les bords d'un lac de la Suisse une même localité les reproduit (2). Faut-il ne voir là qu'un pur effet du hasard ? M. Troyon nous fait observer, il est vrai, que l'âge de bronze se caractérise par la reproduction des mêmes types et des mêmes détails sur les points les plus extrêmes de l'Europe. C'est une remarque dont, dans une certaine mesure, nous ne nions pas l'exactitude, mais dont il ne faut pas exagérer la portée. Il n'en est pas moins vrai que les objets trouvés à Suriauville, cette année même, par M. de Saulcy ; à Alaise, dans le Doubs, par la commission

(1) Tac., *De moribus Germanorum*, § XXXVIII.

(2) Ne faudrait-il pas voir dans ces habitations lacustres de l'âge de bronze une partie des villages brûlés par les Helvètes au moment de leur émigration ?

de Besançon ; à Heidolsheim, par M. de Ring; à Vaudrevange, par M. Victor Simon, qui sont presque tous en bronze, n'ont aucun rapport avec les objets trouvés à Auvenay, et que, s'ils indiquent une même époque, il font au moins supposer des peuplades différentes. Il y a plus, nous avons examiné les dessins du musée archéologique de Copenhague, publiés l'année dernière par M. Worsae; ils ne nous ont rien présenté de semblable à notre épingle et à notre couteau d'Auvenay. Nous concluons donc, jusqu'à nouvel ordre, que la seule peuplade que l'on puisse rapprocher de la peuplade enterrée à Auvenay est une peuplade helvétienne.

Ces conclusions seraient sans doute plus satisfaisantes si nous avions, avec l'indication de leur provenance, une description complète de tous les objets appartenant à l'ère celtique recueillis dans les musées des départements et de l'étranger. Sans ce travail préliminaire, une foule de questions resteront longtemps insolubles: jusque-là, l'on ne peut faire que des hypothèses. Mais ces hypothèses, si elles doivent un jour être renversées, montreront au moins vers quels résultats s'avance la science, et engageront les archéologues à redoubler de zèle pour enrichir le répertoire des faits déjà classés.

Ajoutons qu'une autre ressemblance existe entre le tumulus que nous examinons et les tumuli ou plutôt certains tumuli de la Suisse. En Suisse, en effet, et particulièrement dans le canton de Vaud, on a trouvé, comme à Auvenay, des squelettes ensevelis la face contre terre. *A Tolochenaz, dit M. Kaupert, les squelettes étendus dans la fosse avaient toujours la face contre terre.* C'était donc là une habitude pour certains groupes de population helvétienne, et cette habitude se retrouve à Auvenay.

Il ne nous paraît pas probable qu'il n'y ait là qu'un jeu bizarre de rapprochements fortuits. En tout cas, le meilleur moyen pour dissiper les illusions qui peuvent se produire à cet égard, c'est de mettre tous ceux qui ont du goût pour ces études en situation de faire aussi, eux, leurs rapprochements, et de confirmer ou de combattre les idées que la comparaison des faits qui sont parvenus à notre connaissance nous a suggérées. La *Revue* accueillera avec empressement toutes les observations qui lui seront adressées à ce sujet. Cet échange de conjectures sera d'ici longtemps le meilleur moyen de faire avancer la science.

Tumulus B, *hauteur*, 30 *à* 40 *centimètres; diamètre*, 4 *à* 5 *mètres.*

Ce tumulus, outre de nombreux fragments de poteries, contenait :

1° une épingle à cheveux de même métal, de même forme, de même courbure que celle dont nous venons de parler, et qui touchait la tête du squelette; nous en donnons (n° 1) la reproduction; 2° à la place où devaient être les vertèbres du cou, un fragment de chaînette en bronze (fig. 12) destinée à suspendre quelque ornement : une série d'anneaux plus grands trouvés dans une autre tombelle semble avoir eu la même destination; 3° deux bracelets, l'un au bras droit, l'autre au bras gauche : tous deux, à très-peu de chose près, semblables; seulement l'un était en bronze et l'autre (fig. 5) *en fer*.

La chaînette, comme les épingles, se retrouve parmi les antiquités lacustres de la Suisse. M. Troyon, dans ses planches, en donne une identique.

Mais l'originalité de ce tumulus tient surtout à la présence du bracelet en fer. Il est constant, en effet, que le fer n'a été employé que tard, particulièrement dans la confection des bijoux. A l'époque de la guerre des Gaules, ce devait être une curiosité pour les Gaulois (1). Est-ce à ce titre que le portait notre personnage? Nous n'oserions pas l'affirmer. Nous répétons seulement que l'apparition du fer chez les peuplades gauloises et germaines coïncidant en général avec les premiers rapports établis entre ces peuplades et Rome, le fait que nous constatons n'enlève rien à la vraisemblance de nos conjectures, et en est plutôt la confirmation. Tous les bracelets de bronze et de fer trouvés à Auvenay ont d'ailleurs le type celtique le plus prononcé.

Nous n'ignorons pas que ce que Diodore nous dit des Gaulois (liv. V) semble indiquer un usage beaucoup plus fréquent du fer et une civilisation assez avancée, bien avant Auguste. Mais il est plus que probable que Diodore a eu en vue les Gaulois de la Narbonnaise, sur lesquels seul il avait des renseignements certains. Du temps de Tacite (2), les Germains ne se servaient pas encore d'armes en fer. Il devait en être de même des Gaulois de la Celtique avant l'invasion romaine. L'usage des bracelets de bronze a duré bien plus longtemps encore ; et nous ne doutons pas que les fouilles qui se font partout aujourd'hui avec un si grand soin, en témoignant de ce fait, ne montrent aussi de la manière la plus éclatante que les Gaulois n'avaient, au temps de César, que des armes en bronze.

(1) Tacite, *De morib. Germ.*, XXXI, dit que les Cattes portent un anneau de fer, signe d'esclavage, jusqu'à ce qu'ils aient tué un ennemi.— Il pourrait y avoir ici une intention semblable.

(2) Tac., *De moribus Germanorum*, VI.

Les Helvètes qui, jusque-là, s'étaient tenus comme emprisonnés chez eux entre leurs montagnes, plus rapprochés peut-être, par le commerce journalier, des Germains que des Gaulois, devaient, à plus forte raison, ne connaître que le bronze (1). Nous ne croyons donc pas devoir faire remonter plus haut que l'époque de la guerre des Gaules les objets découverts à Auvenay; il serait, d'un autre côté, difficile de leur assigner une date beaucoup plus rapprochée de nous.

Tumulus C. Ce tumulus ne contenait qu'un couteau en silex (fig. 7).

Tumuli D *et* E. Ces tumuli n'ont donné que des bracelets. Deux de ces bracelets, d'une forme identique, d'un travail à la fois élégant et délicat, appartenaient au même cadavre. Nous reproduisons l'un d'eux figure 14. La figure 10 représente le plus intéressant de ceux qui étaient isolés.

Le tumulus F contenait une hache en pierre blanche de si petite dimension (fig. 13), qu'on ne saurait y voir qu'une amulette. Un ruban en bronze, formant bracelet (fig. 15) et orné de dessins d'un goût très-pur (fig. 16), produit de la même fouille, termine la série des objets rapportés d'Auvenay.

L'ouverture des autres tombelles n'a rien offert de remarquable: on n'en a retiré, outre un fragment de couteau en silex, que des anneaux et bracelets en bronze déformés et sans marques distinctives, ne s'écartant pas au reste des types reproduits par les dessins qui accompagnent cet article. Ces bracelets ne paraissent pas avoir appartenu à une peuplade plutôt qu'à une autre. On les retrouve, avec de légères variantes, dans les localités les plus diverses. Nous devons dire toutefois que ceux qui nous ont paru le plus se rapprocher de nos bracelets d'Auvenay provenaient de la vallée de Barcelonnette, dans les Alpes, ce qui nous rapproche de la Suisse.

En résumé, les fouilles d'Auvenay doivent intéresser les archéologues à plus d'un point de vue. Laissons, en effet, de côté la question d'attribution des tombelles aux Helvètes battus par César, restent encore les faits suivants, bien dignes d'attirer l'attention :

1° Un cimetière immense, où les corps renfermés dans les tombelles sont ensevelis et non brûlés, tantôt isolément, tantôt deux à deux, trois à trois ou en plus grand nombre; fait qui se reproduit sur plusieurs points du territoire de la Gaule, avec des caractères particu-

(1) Un corps d'Helvètes avait même occupé une contrée de la Germanie. Tac., *De mor. Germ.*, XXVIII.

liers qu'il est temps de constater et d'étudier en les rapprochant.

2° Des tombelles où les corps sont placés la face tournée contre terre, et recouverts d'une sorte de voûte formée de pierres plates non travaillées et telles que le terrain voisin les produit.

3° Absence complète d'armes; poteries nombreuses, généralement très-grossières; objets divers presque exclusivement en bronze, et présentant le type que l'on est convenu de considérer comme celtique.

4 Analogie frappante de quelques-uns de ces objets avec des objets de même ordre recueillis au milieu des pilotis des habitations lacustres de la Suisse.

Que de questions intéressantes peuvent se rattacher à ces faits!

Le cimetière d'Auvenay n'est pas une exception en Gaule. Les cimetières d'Amancey et d'Alaise s'en rapprochent à beaucoup d'égards, avec cette différence que le terrain consacré aux sépultures y est beaucoup plus vaste encore et que les tombes ne semblent pas toutes appartenir à une même époque. Ne pourrait-on pas y trouver des groupes tout à fait assimilables à ceux d'Auvenay? Ne pourrait-on pas classer tous ces débris du passé afin d'y lire une partie de l'histoire de cette curieuse et originale contrée qui, quoi qu'on en dise, n'a jamais possédé la fameuse Alesia de César, mais qui n'en est pas moins un des plus riches dépôts où se puissent étudier les habitudes de nos pères.

Mais en dehors d'Auvenay et d'Alaise, d'Amancey, de Sarraz, plus de cinquante départements, plus de deux cents communes offrent les restes de tombes semblables, dont quelques-unes sont encore groupées et n'attendent que des mains courageuses et désintéressées qui les fouillent. Il nous en est signalé de tous côtés. Nous ne doutons pas que le plus grand nombre soient des tombes celtiques. Les départements du Lot, des Côtes du Nord, du Jura, du Bas-Rhin, de l'Aisne, du Morbihan, de l'Ain sont particulièrement riches en monuments de ce genre. Ceux du Lot ont un caractère tout à fait primitif. Quelques-uns ont été fouillés : ils contenaient des haches et des épées en bronze; plusieurs étaient couronnés de cromlech. La Charente et la Dordogne ne paraissent guère moins riches. Les lecteurs de la *Revue* connaissent ceux des Vosges. Nous espérons que bientôt la lumière se fera sur ces débris de l'époque primitive. Ici ce sont de paisibles cimetières où de nombreuses populations, pendant des siècles, ont enterré leurs morts selon le rite des ancêtres : là gisent sous ces amas de pierres et de terre les vic-

times de quelque grand désastre. Ailleurs, c'est une tombe isolée, monument peu fastueux mais plus durable que le marbre, élevé à la gloire d'un chef redouté. Gaulois de toutes les époques, Germains, Francs, Burgondes, Romains y ont déposé les dépouilles mortelles de nombreuses générations, avec des armes, des colliers, des bracelets, des ceinturons, des épingles et des fibules de toute nature. Il suffit de rapprocher les objets pour reconnaître qu'ils n'appartiennent ni à une même civilisation, ni à une seule et même race, ni à une seule et même époque, et pour être convaincu qu'il ne serait ni bien long ni bien difficile de les classer méthodiquement quand on les aura réunis et disposés selon les lieux d'où ils proviennent. Ce travail est fait en grande partie pour la Suède, la Norwége et le Danemark ; il s'achève en Suisse : espérons qu'il se fera aussi bientôt en France.

ALEXANDRE BERTRAND.

NOTE

SUR UN POIDS ÉGYPTIEN

DE LA COLLECTION DE M. HARRIS, D'ALEXANDRIE.

Les Égyptiens de l'âge pharaonique ont fait usage de plusieurs espèces de poids dont les monuments nous ont conservé l'indication. Parmi les plus fréquemment employés sont le [hiéroglyphe] et le [hiéroglyphe].

Il n'est malheureusement pas facile de déterminer avec certitude la prononciation de ces deux noms. A l'égard du premier, le signe initial se rapproche du syllabique [hiéroglyphe], équivalent de [hiéroglyphe] (1), UTN, copte ΟΥΟΤΝ, *libation*, *offrande*, et de [hiéroglyphe], déterminatif accidentel du mot [hiéroglyphe], KEB (2), copte ΚΩΒ, *multiplier*, redoubler; mais il est probable que ni l'une ni l'autre de ces valeurs ne conviennent pour le nom de notre poids. Il n'y a de certain que la finale [hiéroglyphe], N, qui nous oblige à préférer le son UTN. En l'absence d'équivalents phonétiques bien constatés, j'adopterai provisoirement cette valeur. On a proposé de lire MEN ou MNA; mais je repousse cette lecture, qui ferait supposer une identification ou une relation quelconque entre le poids égyptien et la mine hébraïque. Or il résultera de l'objet de la présente note qu'aucun rapprochement de cette nature ne doit être tenté. Je rappelle d'ailleurs qu'une mesure

(1) Champollion, *Not. man.*, p. 373.
(2) *Denkm.*, III, 140, d, 2.

égyptienne de capacité porte le nom de MEN et que le nom en est écrit avec les signes phonétiques bien connus : [hieroglyphs], MEN, à la place desquels on n'a jamais rencontré [hieroglyphs].

Le nom du second poids est représenté par le signe [hieroglyph], suivi du [hieroglyph], T, complémentaire. Ce signe se lit généralement KAT. Il est à remarquer cependant qu'on peut faire à propos de cette lecture les réserves qui résultent des innovations orthographiques spéciales aux basses époques ; car la seule preuve directe qu'on ait de la valeur KAT se déduit du groupe [hieroglyphs], RAKATI, ⲣⲁⲕⲟϯ, RAKOTIS, nom de la bourgade égyptienne au voisinage de laquelle Alexandre fonda la nouvelle capitale de l'Égypte. Toutefois si la valeur KAT n'est pas absolument certaine, elle est du moins extrêmement vraisemblable.

Ces points de difficulté étant exposés, nous nommerons *outen* le premier poids et *kat* le second.

Les grandes inscriptions de Karnak, sur lesquelles M. de Rougé vient de publier dans la *Revue archéologique* (1) un si remarquable travail, rendent compte des tributs imposés par Thothmès III aux nations asservies par les armes victorieuses de l'Égypte. Dans l'énumération des objets divers qui composaient ces tributs, les deux poids desquels nous nous occupons reviennent très-fréquemment, et nous les voyons notamment employés pour le pesage de l'or, de l'argent, du lapis, du plomb, de plusieurs gemmes et substances minérales, ainsi que d'objets de métal ouvré.

A la simple inspection de ces mentions on reconnaît aisément :

Premièrement, que le *kat* était une subdivision de l'*outen*, et, en second lieu, qu'il fallait plus de neuf *kat* pour faire un *outen* (2).

De plus, en observant que des poids supérieurs à 3,000 *outen* se

(1) Numéro de novembre 1860.

(2) *Denkm.*, III, lig. 32, on trouve l'addition suivante :

1 grosse pierre de lapis pesant.	20 outen 9 kat.
2 pierres de lapis vrai, ensemble trois pierres pesant.	30 outen »
Total.	50 outen 9 kat.

trouvent rapportés, on est fondé à penser qu'il n'existait aucune unité supérieure de poids, et le manque absolu de toute indication d'une mesure inférieure au *kat* démontrait que ce poids était l'unité inférieure de la série.

Mais rien ne permettait d'évaluer la valeur de ces poids, ni leur rapport entre eux. Dans son savant mémoire sur les Annales de Thothmès III, M. S. Birch comparait le *kat* à la drachme KITE, et l'*outen*, qu'il lisait MNA, à la mine (1). Au surplus, cet éminent égyptologue ne paraît pas avoir attaché une grande importance à ces rapprochements, puisque dans ses traductions il se sert des mots égyptiens eux-mêmes, sans y substituer les valeurs qu'il a suggérées.

M. de Rougé a rendu *outen* par *livre*, et *kat* par *once*, mais en expliquant qu'il n'entend en aucune manière rien préjuger à l'égard de la valeur réelle de ces mesures.

Je dois à l'obligeance de M. Harris, d'Alexandrie, une communication qui nous permettra d'élucider ce point important de la métrologie pharaonique.

Ce savant antiquaire a acheté à Thèbes le poids figuré dans la vignette ci-contre, que des Arabes venaient de déterrer dans les ruines où ils recueillaient le salpêtre pour l'amendement des terres.

C'est un cône tronqué posé sur sa base la plus étroite et couronné d'une calotte sphérique; la substance est une pierre d'un gris noirâtre que M. Harris nomme *serpentine du désert*. Voici les dimensions du poids :

Diamètre à la base de la calotte, centimètres 3,39;
Diamètre à la base inférieure du poids, centimètres, 2,413;
Hauteur verticale jusqu'à la base de la calotte, centimètres, 1,706;
Épaisseur centrale de la calotte, centimètres, 0,953.

Malgré le long séjour que cet intéressant objet d'antiquité a fait dans le sein de la terre, il a conservé son poli; à peine les rebords en sont-ils légèrement usés, et M. Harris n'estime pas la perte de poids due à cette circonstance à plus de trois ou quatre grains Troy.

Sur la calotte est gravée une légende dont le dessin, que j'ai sous les yeux, ne permet pas le déchiffrement; il s'agit du reste tout sim-

(1) *The Annals of Thothmes III*, p. 13, note 1.

plement d'un nom propre, soit celui d'une divinité, soit celui d'un fonctionnaire, et dans l'un ou l'autre cas ce nom n'a qu'un intérêt fort secondaire. Heureusement il ne peut exister le moindre doute sur le sens de l'inscription gravée sur la partie conique. On y lit en effet :

Kat V *du trésor d'On.*

Nous apprenons ainsi que nous avons affaire à un poids de cinq *kat*, provenant des magasins royaux de la ville d'On, et peut-être même à un étalon déposé dans ces magasins où les pharaons entassaient leurs richesses (1). Il ne s'agit pas ici d'un monument fabriqué pour un usage commémoratif ou funéraire, comme la plupart des coudées qu'on a retrouvées, mais d'un poids exact ayant réellement servi à un pesage officiel d'objets précieux. Cette circonstance augmente notablement l'intérêt qui s'attache à cette mesure antique. Il est à peine utile de faire observer que nous ne devons pas être surpris de voir employer à Thèbes une mesure fabriquée à On ou conforme à l'étalon d'On, et ce n'est point ici le lieu de rechercher si ce nom de ville s'applique à Hermonthis ou à Héliopolis.

Reconnu avec soin par M. Harris, le poids de la pierre s'est trouvé égal à 698 grains Troy; admettons le chiffre de 700 pour tenir compte de l'usure des bords, et réduisons en grammes au taux de 0,064798, nous aurons pour la valeur des cinq *kat :* grammes, 45,3586, et pour celle du *kat :* grammes, 9,0717. Ce point essentiel acquis, M. Harris nous fournit un moyen de constater non moins sûrement la valeur de l'*outen.*

Nous avons vu que ce dernier poids est nécessairement supérieur à 9 *kat.* Or, cette déduction est justifiée et complétée par un passage très-clair du grand papyrus que possède M. Harris et qui contient les Annales de Ramsès III. Il s'agit d'un compte d'or que je reproduis ici d'après un calque relevé sur le manuscrit original :

(1) Le PA-HAT, litt. *la demeure blanche*, était le trésor, le lieu où les Égyptiens renfermaient leurs richesses de toute nature, ainsi que le démontrent des textes très-précis. Voyez notamment : Champollion, *Not. man.*, p. 531 ; Sharpe, *Égypt. Insc.*, pl. CXI, 2 ; *ibid.*, 2d series, pl. LIII, 4 ; *Denkm.*, III, 30, lig. 27.

De même que M. Harris, je traduis sans la moindre hésitation :

Or bon,	*outen* 217	*kat* 5
Or de terre, du pays de Keb-ti,	*outen* 61	*kat* 3
Or de Cusch,	*outen* 290	*kat* 8 ½
Total : or bon et or de terre (1),	*outen* 569	*kat* 6 ½

On voit aisément que du total de 16 *kat* 1/2, il a été prélevé 10 *kat* qui ont ajouté une unité au total de 568 *outen*. Ainsi donc l'*outen* vaut 10 *kat* (2) ou grammes 90,717, et notre poids de 5 *kat* est la moitié d'un *outen*.

Nous apprenons en outre que les subdivisions du *kat* sont de simples fractions de cette mesure, et non des unités d'une mesure plus petite.

Jusqu'à présent, on s'est borné à tenter entre les mesures égyptiennes, hébraïques et grecques des rapprochements au moyen des-

(1) Il serait intéressant de rechercher ce que les Égyptiens entendaient par *or bon* et par *or de terre*; mais une recherche de cette nature ne peut trouver sa place ici. Les Égyptiens tiraient beaucoup d'or d'Éthiopie (*Cusch*). Celui du pays de Kebu, c'est-à-dire de Coptos, est sans doute l'or recueilli dans le désert arabique, ainsi que nous l'apprennent les inscriptions de Radesieh et de Kouban. *Voyez mon mémoire sur les inscriptions de Radesieh et celui de M. S. Birch sur la stèle de Kouban.*

(2) M. Th. Devéria a trouvé dans le papyrus Vasali des comptes qui prouvent, comme le papyrus Harris, que l'*outen* vaut 10 *kat*.

quels on a déterminé les valeurs théoriques de ces mesures; mais ces inductions spéculatives, fondées sur de simples assonnances ou sur des opinions aussi hasardeuses que celles qui admettent la mesure exacte de la circonférence du globe terrestre par les anciens, le pèsement de mesures cubes d'eau de pluie ou le mesurage de certaines graines, n'ont selon moi conduit qu'à l'erreur. Il est évident tout au moins que ni le sicle hébreu de 6 grammes (1), ni la mine asiatique (2) de 362, non plus que la drachme de grammes 3,24, ni la mine grecque de 324 grammes (3), ne peuvent être assimilés aux deux poids égyptiens dont nous venons de reconnaître la valeur.

Dans la question des poids et mesures, comme dans toutes celles qui se rattachent à l'histoire et à la chronologie, il faudra se résoudre à laisser parler les hiéroglyphes eux-mêmes : c'est le seul terrain parfaitement sûr. On ne saurait trop répéter que ni les Grecs, ni les Romains n'ont connu la langue égyptienne, et que cette ignorance atténue singulièrement la valeur des renseignements qu'ils nous ont transmis, au moins en ce qui concerne l'Égypte des temps pharaoniques; car il ne peut être question ici des mesures philétériennes ou ptolémaïques introduites en Égypte sous les Lagides, postérieurement au troisième siècle avant notre ère.

Notons en terminant que l'usage des poids de pierre était commun à plusieurs nations de l'antiquité, et notamment aux Hébreux (4). Les Romains en ont aussi fabriqué en une espèce de pierre noire, le *Lydius lapis*, d'après Fabreti.

F. Chabas.

Châlon-sur-Saône, 14 novembre 1860.

(1) Saigey, *Métrologie*, 25.
(2) *Ibid.*, 46.
(3) *Ibid.*, 35.
(4) Prov. XVI, 11; Micheas, VI, 11.

LES HARPYIES

(Suite et fin.)

VII

Comme justicières, les Harpyies n'abdiquent point leurs caractères antérieurs, et leur personnalité se compose des trois éléments inséparables que fournit l'analyse des textes : Vents, Messagères, Justicières. Elles accomplissent sur les impies, par l'ordre de Zeus, l'œuvre de destruction que les Vents accomplissent sur les choses : elles les moissonnent avant le temps : car c'est là la véritable signification de leur nom.

Ἅρπυια vient de Ἅρπω (*Magn. Etymol.*) comme Αἴθυια vient de αἴθω, ἀγυιά, d'ἄγω. Ἅρπω (*Hesych.*) signifie : j'use de la faucille, j'enlève ou j'emporte : double signification qu'on retrouve dans le substantif Ἅρπη, qui est tantôt la faucille dont Kronos mutile Ouranos, tantôt un aigle ravisseur (*Hom.*, *Il.* XIX, 350), tantôt un vent (*Hesych.*). Toutefois le terme usité à propos des Harpyies n'est point le simple ἅρπω, mais le dérivé ἁρπάζω (employé fréquemment par Apollodore pour indiquer le rapt aux temps héroïques), et mieux encore avec le préfixe ἄνω ; ἀναρπάζω, enlever en haut (1). Cette nouvelle forme du mot complète le sens : les Harpyies ne se contentent point de moissonner avant le temps, elles dispersent la moisson dans les airs.

Ce rapt dans les airs, qui est comme une mystérieuse destruction, ne doit point se confondre avec celui que les dieux accomplissent quelquefois sur les enfants des hommes, et qui n'offre aucune apparence de châtiment (2).

(1) Homère a employé ἀνερείπομαι, qui a le même sens.

(2) Apollon ravissant Alcyone (*Il.* IX, 562). — Borée ravissant Orithyie (Apol-

Le rapt des Harpyies est plus redoutable que la mort. Electre, pour montrer l'isolement absolu où la jette la mort d'Oreste : « Tu as passé, dit-elle, comme une Harpyie (θύελλα), me ravissant tout (*Soph.*, *El.* 1140). » Télémaque et Eumée, n'espérant plus revoir Ulysse, absent depuis vingt ans, expriment leur découragement par le même vers : « Maintenant (*Odys.*, I, 241-XIV, 317) les Harpyies l'ont ravi sans gloire, ἀκλεῶς ; » mot que commente Télémaque dans le vers suivant : « Il a disparu sans laisser de traces, ἄπυστος, ἄιστος. » C'est ainsi que veulent disparaître les femmes coupables, ou celles à qui la vie est amère, afin d'échapper par l'anéantissement au remords et à la douleur : « Puisse une Harpyie (θύελλα) m'emporter par les routes de l'air et me jeter sur les rives de l'Océan circulaire ! (*Odys.*, XX, 62-65). » Hélène répète ce vœu de Pénélope (*Quint.*, *Sm.*, X, 295. *Il.*, VI, 345) : « Le jour où m'enfanta ma mère, pourquoi une méchante tempête de vent ne m'a-t-elle point emportée sur une montagne ou au milieu des vagues bruyantes ! Là le flot m'eût détruite (ἀπόερσε) avant que je ne fusse coupable. » C'est là une formule du désespoir qu'on retrouve encore dans Sophocle. « Puissent en haut de l'air, dans une tempête bruyante les *Rapides* me ravir (1) ! »

Ainsi disparaissent les Pandaréides : « Les dieux firent périr leurs parents, et elles restèrent orphelines en leur maison. Alors la divine Aphrodite les pourvut de laitage et de miel sucré et de vin doux ; Hera leur accorda une beauté, une sagesse supérieure à celle de toutes les femmes ; la chaste Artémis leur donna une haute stature ; Athéné leur apprit à travailler des ouvrages magnifiques. Mais quand la divine Aphrodite monta au grand Olympe pour demander en leur faveur la conclusion d'un riche mariage au puissant Zeus ; car il sait toutes choses, et le sort, bon ou mauvais, qui attend les mortels ; alors les Harpyies ravirent les filles de Pandarée, et les livrèrent aux Erinyes pour les servir. » « Puissent ainsi, ajoute Péné-

lod. III, 15, 1). — Aquilon ravissant Latone dans l'île d'Ortygie, par l'ordre de Jupiter (Hygin., fab. 53). — L'aigle ravissant Ganymède (*Il.* XX, 230).

On peut dire que la notion du châtiment est postérieure à celle de la vengeance ou de la jalousie des dieux, qui a certainement existé dans les idées morales des Grecs. Tous les rapts ont pu ainsi avoir une commune raison d'être, jusqu'à ce que quelques-uns se soient séparés du reste, revêtus d'une notion supérieure.

(1) Sophocle, Philoctète, v. 1092. Le texte dit πτωκάδες, fugitives, qui tombent *de peur*. En rattachant ce mot au radical πίπτω, on aurait un sens plus en rapport avec les Harpyies qui *s'abattent* en qualité de tempêtes. Mais ce n'est qu'une supposition après mille autres.

lope, m'anéantir (ἀϊστώσειαν) les immortels habitants de l'Olympe! »

D'ordinaire on ne considère que la seconde partie de ce récit mélancolique; je voudrais appeler l'attention du lecteur sur la première partie. Ces dieux dispensateurs de biens, Δωτῆρες ἐάων, comme les appelle une fois l'auteur de l'*Odyssée* (VIII, 325), n'ont-ils point quelque analogie avec les Marouts bienfaisants? N'y a-t-il pas là un souvenir confus de leur double rôle à un âge antérieur? Je suis d'autant mieux porté à avancer cette supposition, que Phinée, autre victime des Harpyies, a été, comme les Pandaréides, favori des dieux avant d'être puni. Dans ce cas, le sens du mythe tout entier rappellerait l'allégorie du vingt-quatrième chant de l'Iliade: « Il y a deux vases à la porte de Jupiter, l'un plein des maux, l'autre des biens qu'il dispense; celui à qui il donne un mélange des deux est tantôt heureux, tantôt malheureux (1). » Seulement, l'allégorie ne tend qu'à établir la faiblesse propre à l'homme et son entière dépendance des dieux, tandis que la légende, par l'imprévu de la catastrophe et par la mention des Euménides, annonce qu'ils ont aussi des châtiments pour les coupables.

Aucun texte ancien n'établit cependant que les Pandaréides aient péché contre les dieux, et il faut arriver jusqu'à Pausanias pour trouver le motif probable de leur punition (2) : leur père, dit-il, avait été complice du rapt et du parjure de Tantale. On soupçonne donc une connexion entre le crime de Pandareus et le châtiment de ses filles, quoiqu'aucun texte ne l'établisse formellement. Car la notion de l'hérédité des crimes est vieille comme le monde. Pandareus a échappé; ses filles payeront pour lui. « Souvent une ville tout entière est punie pour un méchant citoyen. Du haut du ciel, Zeus envoie son fléau, famine ou peste. Ainsi périt le peuple (3). » « Que si le coupable échappe à la Parque qui le poursuit, ses enfants payent pour lui, ou les enfants de ses enfants (4). » Mais il faut avouer que

(1) Achille ajoute (v. 534) : « C'est ainsi qu'à Pélée les dieux accordèrent d'illustres dons dès sa naissance, car il l'emportait sur tous les hommes en bonheur et en richesse; il était roi des Myrmidons, et, simple mortel, avait obtenu une déesse pour épouse. Mais, après cela, un dieu lui plaça du mal, en ce qu'une race d'enfants puissants ne naquit point en son palais, et qu'il n'eut qu'un fils destiné à une mort prématurée. De plus je ne l'accompagne pas en sa vieillesse; loin de ma patrie, me voici dans la terre de Troie, pour ton malheur et celui de tes enfants. Toi aussi, vieillard, nous avons entendu dire que tu fus jadis heureux, etc. »

(2) Pausanias, X, 30, 2.

(3) Hésiod., Tr. et j. 240.

(4) Solon., éd. Bergk, IV, 27.

le caractère de Justicières chez les Harpyies serait bien compromis s'il n'était fondé que sur la légende des Pandaréides. Car elles s'y (1) montrent avant tout comme vents ravisseurs, indépendants des dieux dont ils contrarient la volonté ouvertement, et comme des fléaux. Le moment choisi pour le rapt fait soupçonner aussi, mais ce n'est qu'un soupçon, que les Harpyies ont été envoyées par le dieu « qui sait le sort, bon ou mauvais, qui attend chacun. » Que conclure donc? c'est que la légende des Pandaréides est antérieure à la notion des dieux rémunérateurs, et qu'on l'y a pliée postérieurement.

Il faut noter le dernier vers: « Les Harpyies les livrèrent aux Erinyes pour les servir, » et le rapprocher des vœux de Pénélope, d'Hélène et de Philoctète qui appellent, non la mort, mais une retraite profonde loin des hommes, au sommet d'une montagne, au milieu de l'Océan où ils seront introuvables, où l'on n'entendra plus parler d'eux (2). Un vers attribué par Strabon (VII, 302) à Hésiode montre Phinée ravi « dans la terre des (Scythes) Galactophages, qui ont des chars pour demeure, » où il est transporté vivant, sans aucun doute. Ainsi les textes ne montrent point les Harpyies *Psychopompes*, comme semblent le faire supposer des monuments plastiques d'un âge assez récent (3). Elles n'enlèvent point les âmes, mais les personnes tout entières qu'elles arrachent à tout ce qui est cher, patrie, maison, famille, pour les jeter sur les bords de l'Océan désert, pays d'obscurité (4), de brouillards, qu'elles habitent ellesmêmes, si elles habitent quelque part. Que font là les victimes des Harpyies? Elles sont sans doute réduites à une condition servile, comme le dit Homère, comme on peut l'inférer du texte de Stra-

(1) Cf. Soph., Œd. Col. 1650. « De quelle mort a fini Œdipe? Nul autre que Thésée ne pourrait le dire. Ce n'est ni la foudre enflammée de Zeus, ni une *tempête marine* qui l'a achevé (ἐξέπραξεν), mais, etc. »

(2) Cette retraite est mieux indiquée dans Euripide, Hippol. 732. Le chœur, épouvanté des malheurs de Phèdre, ne veut plus avoir rien de commun avec les hommes. « Que ne suis-je un oiseau parmi les troupeaux ailés! Je m'élèverais au-dessus des flots marins de l'Adriatique, au-dessus des ondes de l'Eridan, — vers le rivage ombragé par les pommiers des mélodieuses Hespérides, où le roi de la mer ferme aux matelots la route des flots azurés, et marque le terme vénérable du ciel. » Cela veut dire : le bout du monde.

(3) Voyez le mémoire des Annales de l'Inst. arch. de Rome, tome XVII, déjà cité.

(4) O Marouts, reléguez avec ceux qui ne voient pas le disque (du soleil) l'homme qui admet les Rakchasas à la table des dieux.— Vrihaspati, que les ennemis de notre culte soient par toi enlevés à la face du soleil. Rig-Véda, II, 312. Les Cimmériens d'Homère, sur les bords de l'Océan, ne voient jamais non plus le soleil.

bon (1). Mais les poëtes font planer sur cette condition une incertitude qui est pour les coupables un nouveau sujet de terreur. Toutefois les personnes sont vivantes, quoique leur condition soit pire que la mort. « Mon hôte, dit Télémaque à Minerve, cette maison fut riche et honnête tant que le maître resta parmi son peuple ; mais les dieux qui nous réservaient des maux l'ont bien changée, depuis qu'ils ont rendu Ulysse ignoré de tous les hommes (ἄπυστον). Car je ne m'affligerais point tant, même s'il était mort, soit qu'il eût été abattu dans les plaines de Troie au milieu de ses compagnons, soit (qu'il eût péri) dans les bras de ses amis après la fin de la guerre : du moins les Panachéens lui auraient fait un tombeau, et il aurait laissé à son fils l'héritage d'une grande gloire. Mais maintenant les Harpyies l'ont ravi sans gloire ; il a disparu ignoré, sans que personne ait de ses nouvelles, et ne me laissant que larmes et afflictions (*Odys.*, I, 235, *seq.*). »

Que l'on ne perde point de vue que les Harpyies sont des vents, et l'on comprendra qu'en réalité les Pandaréides ont été flétries, desséchées par ces tempêtes de malheur ; et que, comme après le passage des fils de Typhôeus on cherche en vain les fleurs et la moisson, ainsi, après le passage des Harpyies, on cherche, sans les trouver, les restes de leurs victimes : elles ont été *réduites à rien* par la douleur (2).

VIII

Homère a distingué les Harpyies des Erinyes, les recors des bourreaux. Les Erinyes sont en effet la suprême sanction de la justice de Zeus, qu'annoncent et que préparent les Harpyies sur la terre. Mais cette distinction délicate devait bientôt être franchie, et les Erinyes, d'un dessein si ferme et de fonctions si précises, ont rapidement absorbé les Harpyies, même, comme je l'ai fait voir, dans leurs fonctions bienfaisantes. Au temps d'Eschyle, celles-ci ne paraissent plus

(1) Lieu cité. Strabon emploie au lieu du terme ordinaire ἀναρπάζω, celui de ἄγειν, qui se dit proprement des pirates ravisseurs des personnes libres.

(2) Quoique le terme Ἅρπυια soit grec comme les divinités qui sont ainsi appelées, il faut remarquer que les Marouts ont laissé dans les langues indo-germaniques une trace visible de leur nom, avec la signification que je donne précisément au mode de procéder des Harpyies, dans le thème *mar.*, *marag*; *Grec* : Μαραίνω, flétrir, dessécher. *Lat.* : Macer, marcescere, maigre, maigrir. *Angl.* : Mar, mutiler, lacérer. *Allem.* : Marsch, friable.

qu'un souvenir conservé par l'art (1), mais sans place dans la religion commune. Quand les Harpyies reparurent, ou par suite de l'importance plus grande des villes qui leur avaient conservé un culte, ou sous l'influence de l'érudition alexandrine, la confusion déjà ancienne persista, et les Harpyies conservèrent le titre de *Chiennes de Zeus*, qui est propre aux Erinyes, mais qu'on a pu donner par abus à tous les fléaux (2). Ces chiennes de Zeus nous reportent à l'Inde, où la prière et le sacrifice, comme assurant la protection des dieux, sont assimilés au chien domestique qui veille autour de la demeure commune, et poursuit le voleur qui rôde pendant la nuit. Dans l'anthropomorphisme grec, le père de la famille olympienne eut aussi ses chiens de garde dans les Erinyes chargées de faire respecter ses droits, c'est-à-dire la justice et le respect envers les dieux, par la poursuite du méchant. Le remords qu'emporte avec lui le coupable, ces *curæ edaces* qui cavent ses yeux, creusent ses joues et font vaciller ses jambes, ne pouvaient être mieux symbolisées que par le chien éveillé au premier bruit suspect, infatigable à poursuivre sa proie, insatiable à la déchirer, à la dévorer. L'exténuation produite d'un autre côté par le souffle desséchant des Harpyies avait une analogie frappante avec celle-là. Il allait, le misérable, cherchant les endroits déserts, sombre et craintif, toujours fuyant, toujours poursuivi, pendant que se flétrissait la fleur de sa jeunesse (3). Ce double tableau se confond en un merveilleux ensemble dans les vers suivants. Je souligne ce qui me paraît appartenir spécialement aux Harpyies, le reste est du fait des Erinyes, les véritables chiennes de Zeus.

« *Dirige ton haleine mortelle* (4) *sur l'assassin; maigris-le de ton souffle;* attache-toi à lui ; *dessèche-le d'une seconde course.* » (*Esch., Eumén.*, 132.)

« Je veux me repaître de ta chair vive (5) ; je veux m'abreuver de ton sang impur ; *je veux te dessécher tout vivant*, puis t'emmener en bas, où tu payeras le meurtre de ta mère. » (*Ibid.*, 265.)

(1) Esch., *Eumén.*, v. 50. Εἶδον ποτέ γεγραμμένας.

(2) Hygin. : Harpyias quæ Jovis canes esse dicuntur, fab. XIX.—Apollon, *Rh.* II, 289.—Eschyle, *Prométh.*, 797, appelle les *Grypes* chiens de Jupiter, ainsi que le sphinx (Sph. fr. 2). Sophocle l'imite dans l'*Œd. R.*, 331.

(3) Tel est le sens que je donne aux peintures de vases grecs qui représentent des Harpyies poursuivant des éphèbes. V. de Luynes, mém. c.

(4) ἐπουρίσασα se dit proprement des vents. Ce terme ne va donc qu'aux Harpyies.

(5) Cf. L'épithète λυσσήρεις, *enragées*, donnée aux Érinyes par l'hymne orphique LXIX, et l'appel d'Ajax : « Manger toute l'armée. » Sophocl. Aj.

« Tu ne connaîtras plus la joie du cœur, *bête exsangue*, *spectre;* sans avoir été immolé à l'autel, tu me nourriras tout vivant. (*Ibid.*, 357.)

« *Je m'abats sur le coupable, si puissant qu'il soit*, et je m'abreuve de son jeune sang. » (*Ibid.*, 357.)

Les Marouts procèdent aussi par exténuation. Ils n'enlèvent aux nuages leurs trésors qu'avec mesure et après des attaques réitérées, jusqu'à ce que les vaincus soient *réduits à rien*, et que leurs restes, flottant dans l'atmosphère, soient enfin introuvables (1).

IX

Hésiode enseignait que Phinée avait été ravi chez les Scythes, ce qui rend impossible tout rapport de ce personnage avec les Argonautes (2). Tous les poëtes postérieurs au contraire ont admis ce rapport et confondu probablement deux mythes distincts, le rapt de Phinée, la fin des Harpyies, qu'il n'est plus possible de reconstituer. Mais telle que nous est arrivée la légende complexe, elle confirme ce que j'ai dit des attributions des Harpyies.

Phinée était un roi de Thrace à qui Apollon avait accordé de prophétiser l'avenir (3). Il eut deux fils d'une première femme, Cléopatra, fille de Borée. Une seconde femme (4) les accusa d'une tentative de violence, et Phinée les lui abandonna. Les deux jeunes gens furent séquestrés et aveuglés. Jupiter aveugla Phinée à son tour, et lui envoya les Harpyies (5). Il y a des variantes sur le motif de la punition; et Phinée souffre tantôt pour avoir révélé indiscrètement l'avenir, tantôt pour avoir fourni aux fils de Phryxus les moyens de retourner de Colchide en Grèce; mais un point est admis dans toutes

(1) Rig-Véda, III, 82, IV, 19.

(2) Les Argonautiques orphiques ne mentionnent point en effet l'épisode de Phinée. qu'on retrouve dans les poëmes postérieurs. Voyez d'ailleurs Apollod. 3, 15, 2, 3.

(3) Servius. In Virgil. *Æn.* III, 209. — Hygin., fab. 19. — Apollod., 1, 9, 21. — Alii.

(4) Cette seconde femme est Eurytia (Schol., Hom., Od., M., 69); Idothéa, sœur de Cadmus (Schol., Soph., Antig., 966), ou Idæa, sœur de Cadmus, etc.

(5) Selon le Scoliaste, c'est Apollon qui envoya les Harpyies à Phinée. Apollodore, au lieu d'Apollon, dit : Les dieux. Lisez : Zeus. Apollon ni les dieux n'ont point de messagers.

ces variantes, c'est que Phinée était coupable, et que les Harpyies furent les instruments de sa punition.

« A travers les nuées, soudain arrivant, les Harpyies de leurs griffes crochues ravissaient (ἥρπαζον) sans cesse (la nourriture) de la bouche et des mains de Phinée. Souvent il n'en restait rien, quelquefois il en restait un peu, pour qu'il vécût dans la douleur. De plus, elles répandaient sur ces restes une odeur si détestable que nul n'eût osé les approcher de ses lèvres, ni même en affronter de loin la puanteur. » (*Apollon, Rh.*, II, 180. *seq.*)

A l'arrivée des Argonautes, Phinée « se lève de son lit, semblable à un songe vain. Appuyant d'un bâton ses jambes amaigries, il se dirige vers la porte en tâtonnant les murs. Ses membres vacillent sous l'épuisement et les années; la peau seule recouvre ses os. » (*Ibid.*, 195.)

Cet épuisement de Phinée n'est pas de l'imagination du poëte. Sophocle, dans la pièce de ce nom, comparait son héros à une « momie d'Égypte. » (*Soph.*, *Phin. fr.*)

Phinée raconte ses souffrances aux Argonautes: « Erinys ne m'a point seulement brisé les yeux de son talon; je traîne encore une vieillesse sans fin (ἐς τέλος ἀμήρυτον), et les Harpyies me ravissent les morceaux de la bouche, s'élançant de je ne sais quelle retraite funeste. Je ne trouve aucun moyen de m'en garantir; car, lorsque je pense au repas, j'échapperais plus facilement à ma pensée qu'à elles, tant elles volent aussitôt à travers les airs. Or, une prophétie annonce que les fils de Borée chasseront les Harpyies. »

Mais les fils de Borée craignent de s'exposer au ressentiment de Zeus en arrêtant sa vengeance; ils forcent donc Phinée à leur jurer qu'ils n'auront rien à redouter des dieux en prenant sa défense. « Aussitôt des jeunes gens préparent le repas, dernière proie des Harpyies; tout près se tiennent les deux frères pour repousser l'attaque. Le vieillard à peine portait la main aux mets: tout à coup, comme des tempêtes subites, ou comme l'éclair, à l'improviste, elles bondissent des nuées avec un cri d'oiseau, affamées. Les héros poussent une grande clameur à cette vue; et, en même temps, les Harpyies ayant tout dévoré, s'échappent au loin au-dessus des flots, laissant après elles une odeur repoussante. Derrière elles s'élancent les deux fils de Borée, les menaçant du glaive. Zeus leur inspire une ardeur indomptable; car sans secours ils n'auraient pu les suivre, puisqu'elles dépassaient en vitesse les tempêtes de Zéphyre, quand elles surprenaient, quand elles quittaient Phinée. Comme des chiens

instruits à chasser sur les collines les chèvres encornées ou les cerfs dont ils ont pris la piste, Zétès et Calaïs pressent les Harpyies, et les atteignent quelquefois sans pouvoir les saisir. Cependant, malgré les dieux, ils les auraient déchirées près des îles Plotæ, si la prompte Iris, à cette vue, s'élançant du ciel, ne les eût arrêtés par ces paroles : « Il ne vous est pas permis, fils de Borée, de blesser les Harpyies, chiennes du grand Zeus, mais je vous jurerai qu'elles ne retourneront plus chez Phinée. » Alors elle jure par l'onde du Styx que jamais plus les Harpyies ne s'approcheront de la demeure de Phinée, puisque les Destins le veulent. Les Argonautes, cédant au serment, retournent au vaisseau; les Harpyies allèrent se cacher dans une caverne de la Crète, et Iris, portée sur ses ailes rapides, remonta vers l'Olympe μεταχρονίη. »

Trois observations se présentent à la lecture de ce récit : 1° Les Harpyies ravissent, non Phinée, mais sa nourriture ; 2° l'arrivée des Harpyies est périodique; 3° elles laissent après elles une mauvaise odeur.

X

1° Le rapt de la nourriture, imité par Virgile (*En.*, III) se retrouve dans le mythe de Tantale, ce complice de Pandarée qui n'a pas échappé au châtiment. Placé aux enfers près d'une table splendidement servie, il porte en vain la main à des mets qui lui échappent.

> « . . . . Furiarum maxima juxta
> Accubat, et manibus probibet contingere mensas. » (1).

Furiarum maxima est la périphrase dont se sert Virgile au IIIe livre pour désigner Celæno. Les Harpyies de Phinée ne retiennent point ses mouvements; elles le laissent libre, tandis qu'elles enchaînent Tantale. La leçon homérique a plus d'analogie avec le texte d'Apollonius. « Je vis Tantale plongé dans un lac jusqu'au menton. Il était là altéré, et ne pouvait boire : car, toutes les fois que le vieillard se courbait, l'eau disparaissait sous ses pieds (2), desséchée par un dieu, et la terre noire se montrait. Des arbres s'éle-

(1) Virg., *En.* VI, 605.

(2) Ce dieu est un Vent, une Harpyie : (καταζήνασκε δὲ δαίμων) : Le dieu soufflait dessus.

vaient au-dessus de sa tête, chargés de fruits, poires, grenades, pommes douces, figues succulentes, olives mûres ; et toutes les fois que le vieillard y portait la main, le *vent* les rejetait vers les *nuées sombres* (1). » Le même sens persiste au milieu de ces variantes ; le vent, les nuées sombres reportent aux Harpyies, tout aussi bien que Celœno. Les moyens d'exténuation diffèrent, mais le résultat est le même : Macbeth a tué le sommeil, Macbeth ne dormira plus. Il a tué aussi la joie des festins. Près du siége royal est placé un autre siége pour un hôte que lui seul voit, son parent assassiné : « *Accubat, et manibus prohibet contingere mensas.* » Il ne touchera plus aux mets dont on charge sa table ; et ce qu'il mangera ne lui profitera point. Il sera, tout vivant, la proie des remords (*curæ edaces*).

2° La périodicité du retour des Harpyies a cela de particulier qu'elle se reproduit non d'une saison à l'autre, mais quotidiennement, ce qui les rattache à la conception naturaliste des Marouts, armés tous les matins pour aller combattre Vritra, l'ennemi toujours vivant, toujours exténué. Entre les mille formes qu'affecte cette lutte dans les Védas, il y en a une qui me semble avoir une grande analogie avec les mythes de Prométhée et de Tityos (2) ; c'est celle où Indra *perce le sein* de Vritra pour répandre les ondes de l'Océan aérien (3). Le sein de Prométhée et de Tityos est en effet percé tous les jours ; il renaît aussi quotidiennement pour être la proie quotidienne des vautours : « Je vis aussi Tityos, le fils de la Terre féconde. Il était étendu sur neuf arpents ; deux vautours, de chaque côté de lui, plongeant leur cou dans son sein, lui dévoraient le foie, et il ne les repoussait pas (4). » Ces deux vautours ne seraient-ils point les deux Harpyies ? « Sur la muraille gauche de la Lesché de Delphes, dit Pausanias (5), est peint Tityos, non plus puni, mais complétement

(1) Hom., *Odys.* XI, 582.

(2) Il y a identité complète dans le supplice de Prométhée et de Tityos. N'y a-t-il pas en conséquence beaucoup d'analogie dans leur faute? Prométhée a donné le feu aux mortels ; Tityos a voulu féconder la nuit (λητώ). J'ai montré plusieurs exemples de cette fécondation violente, symbole des efforts nécessaires à l'homme pour arracher à la terre (Δημήτηρ) les trésors qu'elle cache en son sein. Tityos est donc, au même titre que Prométhée, un bienfaiteur des mortels. C'est au même titre aussi qu'il est puni par les dieux jaloux qui se repentent du bien qu'ils ont fait, aussitôt qu'ils l'ont fait. Cette idée se retrouvera encore dans la légende d'Erysichton (§ XI), et je ne me lasse point de l'indiquer parce qu'elle éclaire le double caractère des Harpyies bienfaisantes d'abord, malfaisantes aussitôt après.

(3) Rig-Véda, III, 379.

(4) Hom., *Odys.* XI, 576.

(5) Pausan., X, 29, 3.

exténué (εἰς ἅπαν ἐξανηλωμένος) par la durée du châtiment, ombre à peine visible (ἀμυδρόν) et non entière (οὐδὲ ὁλόκληρον). » N'est-ce pas là Phinée, desséché comme une momie d'Égypte? Et cette ombre à peine visible est-elle bien éloignée des restes *introuvables* des victimes des Harpyies? Hygin donnait le nom d'oiseaux aux Harpyies (1); c'était, ajoute Servius, le nom qui leur était attribué. comme *Diræ* au Ciel; on les appelait Furies et *chiennes* aux enfers. Or les oiseaux qui ravissent partiellement Tityos se trouvent aux enfers; mais en revanche Eschyle et Sophocle appellent *chien de Zeus* l'oiseau olympien, l'aigle, qui ravit sur la terre le foie de Prométhée (2). « Bien des années se passeront avant que tu reviennes à la lumière (3). Cependant le chien ailé de Zeus, aigle sanglant, déchirera un grand lambeau de ton corps, convive journalier arrivant sans invitation. » Cet aigle se dédouble dans un passage de Sophocle: « Je ne permettrais pas, dit Créon (4), qu'on enterrât Polynice, quand même les aigles de Zeus voudraient, pour le dévorer, ravir son cadavre jusqu'au trône du maître des dieux. » Aigles, vautours ravisseurs, Harpyies ravisseuses, tous ces oiseaux ont une si proche parenté qu'elle n'est pas loin de l'identité.

Eschyle, d'ailleurs, indiquait que le châtiment de Prométhée était l'exténuation : « Son corps se fondait à l'ardeur du soleil (5). » Son supplice devait durer de longues années. Phinée se plaignait aussi de sa vieillesse « dont l'écheveau n'est jamais dévidé. » Tantale est un vieillard comme Phinée, et les trois victimes font écho aux vœux de Pénélope et d'Hélène, qui trouvent leur vie trop longue en son amertume.

3° Le retour périodique des Harpyies et l'intervention de Calaïs et de Zétès, vents du nord qui les repoussent au midi, vers les Strophades ou la Crête, permettent d'expliquer d'une façon plausible le dernier point : les Harpyies laissent après elles une mauvaise odeur. Virgile enrichit ce détail d'expressions beaucoup trop pittoresques

> « Virginei volucrum vultus, fœdissima ventris
> Proluvies, etc. »

(1) Hygin., fab. XIV. *Aves Harpyias.*

(2) Eschyl., *Prométhée*, 1022. — Soph., fr. inc. 815, éd. Didot.

(3) Quelle est cette lumière? Est-ce que le Caucase de Prométhée fait partie des contrées sombres qu'habitent les Cimmériens, où les Harpyies ravissent les coupables?

(4) Soph., *Antig.*, 1023.

(5) Esch., *Prom.*, 23. — Cicér., *Tusc.*, II, 10.

Rien de semblable ne se lit chez les auteurs plus anciens. C'est le contact des Harpyies qui produit la putréfaction (*Apollod., Apollon.*) ; et toute cette partie du mythe ne paraît être que la notion du chaud et du froid successif exerçant tour à tour leur influence sur les provisions péniblement amassées par l'homme. Sophocle avait comparé les Harpyies à des sauterelles (*Soph., Phin. fr.*) ; Apulée (*Métam.*, X) les compare à des mouches, agents de ruine comme les sauterelles, et, de plus, agents de corruption : « Les meilleurs morceaux disparaissaient toujours ; pourtant il n'entrait point au cellier de mouches de la taille de ces Harpyies (*immanes muscas*) qui pillaient jadis les festins de Phinée. » Cette mention des mouches fait entrevoir un sens plus profond et plus digne peut-être de la portée morale du mythe des Harpyies ; elle les rapproche de l'Eurynome, que Polygnote avait peint sur la muraille de la Lesché de Delphes : « Divinité infernale dont les fonctions étaient, au rapport des exégètes de Delphes, de ronger les chairs des morts et de ne leur laisser que les os ; sa couleur est entre le bleu et le noir, comme celle des mouches qui s'attachent à la viande ; il montre les dents et est assis sur une peau de *vautour*. » L'odeur que laissent les Harpyies après elles peut être celle de la tombe (1).

XI

Il ne faut cependant pas passer sous silence les Harpyies de Virgile. Ce poëte, si scrupuleux sur tout ce qui regarde l'histoire et la religion de l'Italie antique, n'a pu se laisser aller à une fantaisie coupable, et la tradition qu'il nous a léguée des Harpyies, si étrange qu'elle soit, était sans doute une tradition italienne, différente en certains autres points de la tradition grecque, comme elle l'est déjà relativement au nombre des Harpyies et au troupeau de vaches qu'elles possèdent. Ces points non encore observés sont : 1° La pâleur du visage, produite par la faim (*pallida semper ora fame*) ; 2° un « flux affligeant » (*fœdissima ventris proluvies*), comme traduit Voss. Une insatiable rapacité est le résultat de cette absorption sans

(1) La couleur bleue est celle des Κῆρες qui attendent le dernier soupir des mourants sur le champ de bataille pour s'abreuver de leur sang (Hésiod., *Boucl. d'Herc.*, 230). C'est aussi la couleur des Érinyes dans les hymnes orph., LXX, *κυανόχρωτοι ἄνασσαι*. Je ne fais d'ailleurs qu'indiquer cette tendance funèbre des Harpyies, que je ne trouve pas solidement appuyée.

digestion profitable. Tous ces caractères se retrouvent dans le supplice d'Erysichthon, tel que Callimaque nous l'a transmis (1).

« Les Pélasges avaient fait à Déméter un beau bois (ἄλσος) plein d'arbres, pins, ormes élevés, poiriers et pommiers excellents. Claire comme le cristal, l'eau s'élançait des canaux. La déesse raffolait de ce lieu autant que d'Enna. Mais lorsque les dieux (ὁ δαίμων), jusque-là favorables aux fils de Triopas, se courroucèrent contre eux, alors un méchant dessein séduisit Erysichthon. Il sort avec vingt esclaves munis de haches ; un peuplier immense est frappé le premier ; Déméter s'aperçoit qu'on outrage sa forêt, elle prend la figure de Nicippa, que les citoyens avaient établie sa prêtresse publique, et, employant la douceur : « O mon fils, cesse, dit-elle, éloigne tes esclaves, garde-toi d'irriter Déméter. » Mais lui, la regardant d'un air farouche, s'écrie : « Retire-toi, ce bois me fera une maison couverte où sans cesse je convierai mes amis à de joyeux banquets. » Il dit, et Némésis écrivit la méchante parole.

« La colère de Déméter fut effroyable. Elle redevient la déesse ; ses pieds touchent à la terre (2) et sa tête à l'Olympe. Les esclaves s'enfuient, laissant l'airain dans les chênes. Mais elle les épargne, et parle ainsi au mauvais prince : « Va, va, construis une maison, chien ! chien ! où tu feras des banquets. Ils seront fréquents à l'avenir. » Elle dit, et afflige Erysichthon. Car aussitôt elle jette en lui une faim pénible, sauvage, brûlante, irrésistible. Il se consume sous l'affreuse maladie. Plus le misérable mange, plus il veut manger ; vingt esclaves préparent ses mets, douze tirent pour lui le vin. Renfermé au fond de sa maison, sans cesse attablé, il dévorait tout. Mais tous les mets coulaient en bas sans profit ni plaisir, comme en un abîme de mer. Ainsi que la neige sur le Mimas, ou qu'une image de cire au soleil, ou plus rapidement encore, il se fondit jusqu'à ce qu'il ne restât à ses flancs que des nerfs et des os. »

La première partie de cette légende reproduit plusieurs traits de celles qui ont été étudiées au paragraphe IV, notamment de celle où Déméter-Erinys est fécondée par Poséidon. Erysichthon, petit-fils de Poséidon (*celui qui traine et déchire la terre avec la herse*), est une personnification de cette idée : que Déméter, la Terre mère doit être violentée pour être féconde. Le travestissement de la déesse en Nicippa (*cavale rapide, victorieuse à la course*) est identique à

(1) Callimaque, εἰς κάλαθον Δήμητρος.

(2) Tel est le caractère des Érinyes.

celui que raconte Pausanias. Cette Némésis qui inscrit le blasphème symbolise le courroux qui saisit la déesse après l'attentat de Poséidon, et qui lui valut le surnom d'Erinys (1).

La seconde partie rappelle le supplice de Phinée, avec un nouveau mode d'exténuation. Le terme κατέῤῥεεν est caractéristique : c'est le « flux affligeant (2). » La Déméter-Erinys des Arcadiens était ailleurs une Déméter-Harpyie. Déméter-Nicippa n'est pas autre chose ; car *Nicippa* est un véritable nom de Harpyie, identique à la *Nicothoé* d'Apollodore, à la *Podargé* d'Homère. Et c'est en cette qualité qu'elle exténue Erysichthon.

La tradition suivie par Virgile intervertit les rôles. Les Harpyies n'y sont plus bourreaux, mais victimes ; justicières, mais justiciables : confusion étrange qui montre ce que deviennent les mythes lorsque le sens s'en est perdu dans le peuple, et que les légendes, privées de point d'appui, abandonnées aux caprices des poëtes, se transmettent avec des altérations successives qui finissent par les dénaturer et les rendre indéchiffrables. C'est sous cet aspect seulement que les Harpyies de Virgile méritent quelque attention, car leur signification est nulle. Il ne faut pas en accuser Virgile, qui a raconté la tradition comme il l'a trouvée. Il ne faut pas même lui reprocher Celœno prophétesse, quoique, au premier abord, elle ne semble qu'une imitation de la Circé d'Homère recommandant à Ulysse de respecter les vaches du Soleil (3). Car les Harpyies, en

(1) Pausan., VIII, 25, b. « D'abord Déméter se courrouça (ἔχειν ὀργίλως) ; — c'est en mémoire de ce courroux qu'elle fut nommée Erinys, parce que ἐρινύειν, chez les Arcadiens, veut dire *se courroucer*, θυμῷ χρῆσθαι. » Le courroux de Déméter est marqué deux fois dans le poëme de Callimaque : 1° dans l'apparition de Némésis ; 2° dans cette effrayante transformation de Nicippa (cavale rapide) en une divinité dont les pieds reposent sur la terre et dont la tête touche au ciel, ce qui est le propre des Justicières.

(2) Le vers suivant : κακὰ δ' ἐξάλλετο γαστὴρ — αἰεὶ μᾶλλον ἔδοντι, dont le second mot n'offre aucun sens plausible, serait plus significatif encore que κατέῤῥεεν, si l'on changeait ἐξάλλετο en ἐξείλετο, *se vidait*. Ἐξαίρεσις se dit souvent de l'acte *de vider* les animaux. Je ne propose pas toutefois la correction ; car je me défie d'un sens que je désire.

(3) Hom. (Od. XII, 250, seq.). « Nous arrivâmes dans l'île sacrée du dieu (Hélios). Là étaient de belles vaches au large front, et les nombreuses brebis de Hélios Hypérion. De loin, sur les flots, j'entendais les mugissements des vaches au pâturage et les bêlements des brebis. Alors il me revint à l'esprit une parole du devin Tirésias et de Circé qui m'avaient répété la défense d'approcher de l'île de Hélios. »

Les compagnons d'Ulysse, malgré sa défense, immolent les vaches du Soleil. Ils sont *ravis*, en punition de ce fait, par une tempête (θύελλα). Voilà encore un exemple

qualité de vents, ont pu être prophétiques. Suidas cite un adage : Κουρήτων στόμα (voix des Curètes), comme équivalent de l'expression θεσπιῳδὸν στόμα (voix prophétique) ; et l'on sait que les Vents jouaient un grand rôle dans les oracles de Dodone. Mais une pareille légende est un chaos.

J'ai déjà fait observer que les Pandaréides et Phinée avaient été favorisés des dieux avant d'en être châtiés. La légende d'Erysichthon offre le même contraste ; Erysichthon même est puni par un excès d'abondance. Il est coupable sans doute ; mais il semble qu'il n'ait pas été libre de commettre la faute ou de l'éviter ; et le poëte, dans un vers dont on trouve fréquemment les analogues, indique très-nettement qu'il ne la commit (1) qu'après que les dieux se furent affligés contre lui. Les dieux en effet ont été jaloux avant d'être justes ; et les Harpyies, fléaux avant d'être justicières. Avec un peu d'attention on découvre cette doctrine des dieux jaloux sous la justice apparente du châtiment, quoique les légendes aient été arrangées plus tard. C'est ainsi qu'Erysichthon devient coupable pour justifier les dieux, et que Pausanias note le crime de Pandareus après la punition de ses filles (ce que n'avait pas fait Homère) comme une justification après coup.

XII

Le mythe de Phinée présente les Harpyies sous leur aspect le plus complet et le plus élevé, en même temps qu'il établit par quels développements successifs s'est formulée l'idée d'une sanction morale en Grèce, sans autre secours que la religion, bien avant que les Grecs songeassent à la philosophie.

De la mer s'élève un vent furieux entassant les vapeurs ravies à la vaste étendue des flots ; l'ouragan passe versant des torrents de pluie ; il submerge les navires, renverse les cabanes, déracine les chênes puissants : c'est un fléau. Mais le laboureur voit reverdir le

des dieux se repentant du bien qu'ils ont fait aux hommes, et des Harpyies fléaux. D'ailleurs, cette tempête, cette Harpyie, θύελλα, punissant les ravisseurs des troupeaux du Soleil, offre avec Celæno, essayant de punir les Énéades, ravisseurs de ses troupeaux, une analogie qui n'échappera pas au lecteur.

(1) Ἀλλ' ὅκα Τριοπίδαισιν ὁ δέξιος ἄχθετο δαίμων
τούτακις ἁ χείρων Ἐρυσίχθονος ἅψατο βωλά.
(Callim. in Cerer., v. 32, 33.)

lendemain la prairie desséchée, et le jeune blé, courbé sous la tempête, se relever plus vigoureux : c'est un bienfait. Bienfait et fléau, c'est un dieu, un dieu indépendant du ciel et de la terre, et qui passe entre l'un et l'autre sans règle ni frein. On le craint, on l'aime ; on l'adore, on lui fait des offrandes pour qu'il ne ravisse pas les biens qu'il a donnés ; car ce dieu est jaloux comme tous les dieux. Puis cette notion confuse s'éclaire d'un nouveau jour. Le dieu perd son indépendance ; il est ministre d'un dieu suprême, seul dispensateur des biens et des maux, et qui dispense les biens (ἀγαθά) aux bons (ἀγαθῷ) ; et les maux (κακὰ) aux méchants (κακῷ). Le fléau disparait pour faire place au châtiment. L'innocent peut vivre tranquille sous la protection des dieux ; le coupable doit trembler. Son crime avait été secret, croyait-il, mais le dieu vengeur l'a vu. Il était puissant, jeune, fort et riche ; le dieu vengeur l'atteint dans son orgueil. Il penètre dans sa forte maison, malgré ses armes, malgré ses esclaves, malgré ses amis. Il pénètre en lui-même ; il lui ravit sa puissance, sa jeunesse, sa force, ses richesses. Il en fait un objet de pitié et de mépris pour ses parents et ses voisins, un exemple pour les générations futures.

La sanction des Harpyies se borne donc à la terre ; mais comme il est de l'essence des mythes d'élever toujours la notion qu'ils renferment, les Harpyies trouvant les Erinyes en possession de la notion immédiatement supérieure, celle de la sanction après la mort, se sont absorbées dans les Erinyes. C'est une opinion des sages, dit Servius, que les personnages qu'on appelle Furies et Chiennes dans les enfers, sont nommées Cruelles et Oiseaux chez les dieux, et Harpyies dans l'espace intermédiaire (1).

Déjà, avant de s'absorber dans les Erinyes, les Harpyies, comme fléaux, s'étaient heurtées aux Sirènes, nées des eaux comme elles, et ravisseuses. C'est ce qu'indique clairement le nom d'Acheloé, donné à l'une d'elles par Hygin. Elles s'étaient également heurtées aux Stymphalides, nées aussi des eaux et fléaux de l'Arcadie (2) ;

(1) Servius, *in Virg.*, XII. Mais l'opinion des sages est d'une époque bien plus savante que celle où se sont formées les légendes des Harpyies. On ne peut d'ailleurs mieux symboliser les trois moments successifs du jugement souverain : le courroux de Jupiter : *Diræ;* la poursuite du crime : *Harpyies;* le châtiment, *Erinyes*.

(2) Cela résulte de l'examen des fragments du Phinée de Sophocle. Des tympanistes formaient le chœur (comique), et essayaient sans doute de chasser les Harpyies avec le bruit des tambours d'airain, comme avait fait Hercule pour chasser les Stymphalides (Apollod., Biblioth., 2, 5, 6). Les éditeurs de Sophocle se demandent ce que

aux divinités funèbres, parce qu'elles laissaient après elles l'odeur de la tombe ou de la putréfaction (1). Eschyle les assimilait aux Gorgones, et faisait les Euménides vents destructeurs. Ainsi de tous côtés la place des Harpyies était prise, et elles avaient éparpillé leurs personnalités sur leurs analogues. Elles avaient disparu en quelque sorte du monde mythologique, n'ayant conservé d'existence que dans les arts, où elles étaient un motif original pour les peintres et les sculpteurs, une machine épique pour les poëtes. Aussi ne s'étonne-t-on point de voir les exégètes ou les théologiens rester indécis et se demander avec inquiétude si elles vivent ou ne vivent plus. Selon Apollonius, elles se retirent dans les cavernes de Crète, c'est-à-dire dans les enfers, symbole de leur absorption par les Erinyes. Pisandre (2) les renvoie en Scythie, « d'où elles étaient venues. » Hésiode et Antimaque assuraient qu'elles n'étaient pas mortes : affirmation singulière ; et Val. Flaccus, laissant aussi entrevoir la doctrine contraire, fait dire à Python : « Les Harpyies ne manqueront jamais de table, tant que les hommes mériteront la colère des dieux. »

Mais Apollodore, auteur grave, se fait formellement et exclusivement l'interprète des dissidents (3). « Les Destins voulaient que les Harpyies périssent par les fils de Borée, et que, à leur tour, ceux-ci périssent sans pouvoir ni les atteindre ni les saisir. Or, des deux Harpyies ainsi poursuivies, l'une tomba dans le Tigrès, fleuve du Péloponèse, appelé depuis Harpys ; la seconde traversa la Propontide et arriva aux îles Echinades, qui depuis furent nommées Strophades, parce qu'à cet endroit elle se détourna vers le rivage, où elle tomba de fatigue avec son persécuteur. »

Les poëtes perdent l'habitude de les mentionner. Elles n'étaient qu'un souvenir pour Eschyle ; Sophocle les emploie dans un drame satirique ; Euripide n'en parle plus. Mais quoiqu'elles disparaissent ainsi de la religion générale, on a pu voir, par les monuments plastiques, qu'elles ont conservé leur culte, comme divinités topiques, sur les côtes nord et sud de l'Asie Mineure, moins soumises aux influences

les prêtres de Cybèle ont à faire dans cette pièce. Rien assurément. Aussi n'y a-t-il pas de prêtres de Cybèle, quoiqu'il y ait des tympanistes.

(1) L'inscription de Régilla, femme d'Hérode, citée par Woss, *Mythol. briefe*, et par Heyne, *Excursus, in Virgil.*, III, appelle les Harpyes *fileuses* (κλώθωας), et les assimile aux Parques.

(2) Schol., *Apoll. de Rhodes*, l. c.

(3) Apoll., Biblioth., 1, 9, 21.

purement grecques que la côte ouest. Ainsi s'expliquent les inquiétudes des théologiens anciens ; les Harpyies étaient à la fois mortes et vivantes.

J. F. CERQUAND.

(1) Woss a dépensé beaucoup d'érudition à démontrer que les Harpyies n'avaient point d'ailes : après quoi l'on a recueilli des médailles, des pierres, des peintures de vases représentant des Harpyies ailées. C'était chez lui un parti pris que les monuments n'auraient point fait changer. Il connaissait le passage où Eschyle fait dire à la Pythie qu'elle a vu un tableau des Harpyies ailées, et il en prend occasion d'accuser les sculpteurs et les peintres de licence et de fantaisie. Les épithètes caractéristiques des poëtes n'étaient pour lui que des métaphores qui ne pouvaient faire foi aux yeux de la critique. Mais il n'y a point de métaphores en mythologie ; et toute épithète est un caractère. Les ailes attribuées aux Harpyies par les poëtes sont donc des ailes effectives. Ces divinités sont jeunes et non dépourvues de beauté ; fait dont on peut facilement se rendre compte par la notion naturaliste des Marouts, leurs parallèles, qui naissent tous les jours, beaux et forts.

C'est en qualité de messagères que les Harpyies ont sans doute été pourvues d'ailes. Elles sont anthropomorphes dans Eschyle et sont restées telles plus tard, concurremmemt avec d'autres formes. Une médaille archaïque d'Abydos leur donne deux paires d'ailes, simple superlatif, qui traduit exactement, si je ne me trompe, l'épithète μεταχρόνιαι.

Je suppose que les Harpyies ont commencé à allier la forme d'oiseaux à celle de femmes lorsqu'elles se sont rencontrées avec les Stymphalides et les Sirènes. Alors tantôt la tête seule est humaine, tantôt le buste tout entier et les bras sont d'une femme, sans préjudice des ailes et du corps de l'oiseau. Elles volent, ailes éployées, ou restent debout sur leurs griffes. L'objet ravi est dans leurs bras, ou serré dans ces griffes qui font supposer que l'oiseau est l'aigle ravisseur (ἅρπη) qu'on voit dans la légende de Prométhée, ou le vautour, oiseau funèbre qui se retrouve dans celle de Tityos, identique aux Harpyies, et dans la peinture d'Eurynome.

CHARLEMAGNE

A CONSTANTINOPLE ET A JÉRUSALEM

Charlemagne, comme tous les grands hommes, mais surtout comme les grands hommes des temps héroïques, a une double histoire, une histoire positive et une histoire fabuleuse. Cette personnalité déjà si extraordinaire, cette existence déjà si surprenante dans la réalité, devinrent l'objet des plus merveilleuses fictions. La poésie n'eut pas de thème plus populaire ; elle ne refusa à son héros favori aucune puissance, aucune conquête, aucune gloire. Parfois cependant, subissant le sort de toutes les hautes renommées, la mémoire du grand empereur fut attaquée par des intérêts hostiles, par des influences rivales ; la féodalité, à qui elle faisait ombrage, chercha à la dénigrer. L'esprit satirique a aussi sa part dans les innombrables productions qui composent ce que nous nommons aujourd'hui le cycle carlovingien. Les poëmes qui se rattachent à ce cycle forment la partie la plus considérable des monuments littéraires que le moyen âge a transmis jusqu'à nos jours. On aura une idée de leur nombre et de leur étendue en se rappelant qu'une collection de ces poëmes ou *Chansons de geste*, publiée sous les auspices du ministre de l'instruction publique, comptera quarante volumes et que chaque volume renfermera environ douze mille vers. Encore ne seront comprises dans cette collection que les œuvres qui sont complètes, anciennes, et qui ont de l'importance et de la valeur. Un tel ensemble, échappé aux ravages du temps, peut faire apprécier quel long prestige exerça sur l'imagination humaine ce personnage idéal en qui se personnifia le souvenir ineffaçable de l'unité de la patrie, ce type grandiose qui, pendant tant de siècles, déroba aux regards presque toute l'antiquité, et occupa seul les esprits.

Toutes ces fables dans lesquelles Charlemagne joue le principal rôle trouvaient, au seizième siècle encore, peu d'incrédules. Le dix-septième siècle les rejeta et les condamna sévèrement. Le dix-huitième siècle s'en occupa de nouveau pour les tourner en ridicule et donner à rire aux dépens du passé. On en tient compte à présent, non-

seulement au point de vue littéraire, mais dans l'intérêt même de l'histoire positive. On a réfléchi, en effet, que l'imagination des peuples, surtout aux époques primitives, ne travaille pas au hasard. On s'est aperçu qu'en cherchant les motifs, en remontant au point de départ des créations en apparence capricieuses de la poésie et de la légende, il est rare de ne point rencontrer des indications utiles qui éclairent ou confirment les témoignages des véritables historiens, qui les complètent, y ajoutent souvent, et peuvent nous mettre sur la voie des plus sérieuses découvertes. Partout où la chanson de geste place les exploits de Charlemagne, de ses compagnons ou de ses adversaires, on trouvera la trace de luttes politiques, ou tout au moins de rivalités locales. Les grandes familles qui ont été groupées autour du monarque, celles qui ont été placées en opposition avec lui, représentent soit une affinité, soit un antagonisme de religion ou de race. Si, non contente des guerres auxquelles presque toute la vie de Charlemagne fut employée, la fiction l'engage dans des expéditions et lui attribue des conquêtes qu'il n'a point faites, on peut en conclure sans crainte d'erreur qu'il y a eu de ce côté-là une négociation efficace, une intervention morale, une action diplomatique, comme on dirait aujourd'hui, qui explique l'invention du poëte. Pour reconnaître la justesse de cette observation, il suffit d'étudier à fond, comme nous allons essayer de le faire, un épisode spécial de la fable carlovingienne. On verra comment la prétention de ces trouvères, qui se proclament eux-mêmes les interprètes de la vérité historique (1), est presque toujours justifiée, même dans leurs plus flagrants mensonges.

L'une des fables les plus curieuses et les plus significatives qui se soient attachées à ce personnage héroïque de Charlemagne est celle qui lui fait accomplir un voyage à Constantinople et à Jérusalem, et délivrer la terre sainte du joug des infidèles. Les monuments de cette tradition sont nombreux, les uns en prose, les autres en vers; les uns en langue vulgaire, les autres en langue latine. Elle paraît avoir existé très-anciennement dans les chants populaires, puisqu'il est déjà question de la conquête de Constantinople dans la *Chanson de Roland*, qui, de tous les poëmes de ce genre que nous possédons, est celui qui remonte à une date plus reculée : « J'ai conquis avec cette épée que Charles me ceignit, dit Roland,

Cunstantinoble dunt il out la fiance,

(1) V. notamment le début de la Chanson des Saxons, par Jean Bodel d'Arras (éditée chez Techener en 1839).

Constantinople dont il reçut l'hommage. » Cette tradition est également consignée dans la fausse chronique de Turpin, qui est un abrégé des fables qui servaient de thème habituel aux récits des jongleurs. A partir du douzième siècle, elle passa des cantilènes dans les chroniques ; elle est reproduite ou tout au moins mentionnée par la plupart des annalistes ; citons le juif espagnol Moses Maimonides, Helinand, Gui de Bazoches, Pierre Mangeard ou le Mangeur (Petrus Comestor) et Albéric des Trois-Fontaines qui les résume tous (1). Gui de Bazoches remarque notamment que la croisade de Godefroid de Bouillon fut considérée comme la seconde, parce que Charlemagne passait pour avoir fait la première. Un opuscule latin existe sur le même sujet (2) ; les érudits, nos prédécesseurs, accoutumés à ne pas tenir compte des productions de la poésie populaire, voyaient dans cet opuscule l'œuvre originale, une sorte de petit roman inventé tout d'une pièce par un moine du onzième siècle ; opinion qui ne peut plus se défendre aujourd'hui. C'est ce texte latin qui est traduit tout au long dans les *Grandes Chroniques de Saint-Denis* (3).

Des compositions poétiques, sans doute nombreuses, inspirées par la prétendue croisade de Charlemagne, celles qui nous sont parvenues ne forment malheureusement pas un ensemble aussi complet qu'on pourrait le souhaiter. La plus curieuse est, sans contredit, un poëme de près de neuf cents vers conservé dans un manuscrit du Musée britannique (4). Ce poëme, que l'on s'accorde à attribuer à la seconde moitié du douzième siècle et que je croirais plutôt de la première moitié du treizième siècle, en faisant remarquer que les archaïsmes de rhythme et de langage pourraient bien n'être qu'un artifice ; ce poëme est exactement ce que dans les définitions de la rhétorique scolaire on nomme un poëme héroï-comique. Il parodie intentionnellement, avec beaucoup de finesse, les inventions et les formes de la vieille chanson de geste ; il la parodie gravement, pour ainsi dire, sans que le badinage perde jamais le ton solennel de l'épopée, de sorte que l'esprit du lecteur demeure presque toujours en suspens et doute si l'auteur est sérieux et convaincu ou s'il plaisante. C'est une œuvre qui mériterait, selon nous, d'être citée parmi les modèles du

(1) G. G. Leibnitii accessiones historicæ ; vol. II, p. 134-137.

(2) Voir le manuscrit du fonds de Saint-Germain latin, 1085, à la Bibliothèque impériale.

(3) Historiens de la France, tom. V, p. 260.

(4) Édité à Londres par M. F. Michel, en 1846.

genre. Nous en parlerons assez longuement pour qu'on puisse juger de la fertile et bizarre imagination du trouvère. Faisons d'abord observer qu'une semblable production indique combien ce sujet de la croisade de Charlemagne exerçait déjà depuis longtemps la verve des poëtes. La parodie ne pouvait être à cette époque que très-tardive; elle suppose une telle vulgarisation du thème primitif que les auditeurs s'en fatiguaient et éprouvaient le besoin de se divertir de l'antique histoire. La crédulité était épuisée, l'ironie venait à son tour; or si l'ironie se faisait déjà une large part dans la littérature de ce temps, elle n'en était pas moins, surtout en pareille matière, beaucoup moins prompte qu'aujourd'hui, et le moment où il vint à l'esprit d'un chanteur populaire de s'égayer aux dépens d'une tradition si respectable devait être, à coup sûr, fort éloigné des origines de cette tradition. Voyons maintenant ce que celle-ci est devenue dans l'œuvre du poëte du treizième siècle.

Si Charlemagne part pour l'Orient, ce n'est nullement, à en croire notre trouvère, pour délivrer le saint sépulcre profané par les Sarrasins; la jalousie et une sorte de coquetterie royale le déterminent à entreprendre ce long voyage. A Saint-Denis, devant ses barons, l'impératrice sa femme a osé dire qu'il y avait au monde un prince qui portait avec plus de grâce et de dignité le glaive et la couronne :

Dame, véistes unkes hume nul de desuz ciel
Tant ben séist espée ne la corone el chef?
Uncore cunquerrei jo citez ot mun espeez.
— Emperere, dist ele, trop vus poez preiser
Uncore sa jo un ki plus se fait leger
Quant il porte corune entre ses chevalers.
Kaunt la met sur sa teste, plus belement lui set.

« Dame, vites-vous jamais homme dessous le ciel à qui siéent aussi bien l'épée au poing et la couronne au front? Je conquerrai encore plus d'une ville avec cette épée. — Empereur, dit-elle, vous pouvez vous estimer trop haut. J'en sais un qui a meilleure contenance que vous, lorsqu'il porte la couronne entre ses chevaliers. Lorsqu'il la place sur sa tête, elle lui va mieux encore que ne fait la vôtre. » Charlemagne, irrité, exige que sa femme lui nomme ce prince. C'est Hugon, empereur de Grèce et de Constantinople. Charlemagne jure qu'il ira s'assurer de la vérité du fait, et que, s'il trouve que la reine s'est trompée, il lui fera trancher la tête à son retour. C'est pour vider cette querelle de ménage que Charlemagne prend l'écharpe et le bourdon, et s'en va avec ses douze pairs visiter les pays d'Orient. Il est vrai qu'avant de se rendre à Constantinople, il commence par

aller faire ses dévotions au saint sépulcre de Jérusalem. Il n'entre pas dans notre plan de donner une analyse détaillée de ce conte. Nous indiquerons seulement les situations principales. Charlemagne, accompagné des douze pairs, pénètre dans le temple de Jérusalem :

Entret en un muster de marbre peint à volte.
Là ens ad un alter de sancte paternostre.
Deus i chantat messe, si firent li apostle;
Et les XII chacres i sunt tutes emcore.
La treezime est en mi, ben seelée e close.
Karles i entrat, ben out al quoor grant joie.
Li emperere s' asist, un petit se reposet;
Li XII peers as altres en virunt et en coste.
Ainz n' i sist hume ne unkes pus uncore.
Mult fu let Karles de cele grant bealté,
Vit de cleres colurs li muster peinturez,
De martirs, de virgines e de grant majestez,
E les curs de la lune e les festes anuels.
Karles out fer le vis, si out le chef levez.
Um Judeus i entrat ki ben l'out esgardet;
Cum il vit Karle, cummençat à trembler.
A poi que il ne chet; fuant s' en est turnet.
Si vint al patriarche, e prist l'en à parler.
« Alez, sire, al muster pur les funz aprester.
Orendreit me ferai baptizer et lever.
Duze cuntes vi ore en cel muster entrer,
Oveoc euls le trezime; unc ne vi si formet.
Par le mien escientre! ço est meimes Deus :
Il e li duze apostle vus venent visiter. »

« Il entra dans une église de marbre richement peinte. Il y avait là un autel de grande sainteté. Dieu y chanta la messe avec ses douze apôtres. Leurs douze stalles y sont encore. La treizième est au milieu, bien scellée et close. Charles y entra en se réjouissant en son cœur. L'empereur s'assied et se repose un instant. Les douze pairs prennent place dans les stalles autour de lui et sur les côtés. Jamais homme n'a occupé ce siége avant lui ni après lui. Charles est charmé de la beauté de tout ce qui l'environne. Il voit les murs de l'église revêtus de peintures aux claires couleurs, des images de martyrs et de vierges pleines de grande majesté, le tableau du cours de la lune et des fêtes annuelles. Charles avait le visage fier; il tenait la tête levée. Un juif entra et l'aperçut. En le regargant, il commença à trembler. Peu s'en faut qu'il ne tombe; il s'enfuit en courant et va trouver le patriarche à qui il dit ces paroles : « Allez, seigneur, à l'église faire apprêter les fonts; je veux recevoir aujourd'hui le

baptême. J'ai aperçu dans le temple douze comtes et un treizième comme je n'en vis jamais un pareil. Sur ma foi! C'est Dieu lui-même! Dieu et ses douze apôtres vous viennent visiter. »

Le patriarche, suivi processionnellement de son clergé, se rend au temple. La scène se développe avec un grand caractère, quoique le trouvère conserve toujours à son héros un orgueil un peu fanfaron. Charlemagne quitte Jérusalem en emportant de nombreuses et précieuses reliques, et se dirige vers Constantinople. Il trouve le roi Hugon labourant avec une charrue d'or, entouré de sa cour brillante. On se souvient ici du dauphin de France, accomplissant au dix-huitième siècle, en l'honneur du labourage, la même cérémonie au milieu des grands seigneurs et des belles dames de Versailles. Le roi Hugon déjoint ses bœufs pour accueillir son hôte, et lui offre une somptueuse hospitalité. Après le repas, Charlemagne et ses barons se retirent dans la chambre magnifique qui leur a été préparée. Le roi Hugon, qui n'est pas sans défiance, a placé aux écoutes un espion qui est chargé de lui rapporter tout ce que les Francs diront entre eux avant de s'endormir.

Charlemagne et ses pairs, animés par le vin, se mettent à *gaber*, à dire des folies, comme c'est l'usage en France, à Paris et ailleurs, quand on a bien dîné. Chacun se vante d'accomplir quelque tour de force prodigieux. Charlemagne commence : il se vante de fendre d'un coup d'épée un cavalier et un cheval bardés de fer, et, en outre, l'épée entrera en terre si profondément que nul homme ne pourra l'en retirer. Roland se vante de souffler avec une telle force dans son cor d'ivoire, qu'il ne restera dans la ville ni portes ni barrières, que les blocs de cuivre et d'acier s'entre-choqueront, et que le roi Hugon, s'il ne se met à l'abri, aura les poils de la barbe arrachés par le vent. Le galant Olivier, que la beauté de la fille du roi a ému, fait un *gab* que nous ne saurions traduire. Les douze pairs vont ainsi renchérissant l'un sur l'autre. L'espion court rapporter au roi toutes ces irrévencieuses plaisanteries. Le roi Hugon indigné fait armer cent mille hommes et cerner le palais. Au matin, il mande en sa présence Charlemagne et ses pairs et leur déclare que, s'ils n'exécutent de point en point toutes les forfanteries que leur a inspirées la gaieté de la veille, ils périront sur-le-champ. Charlemagne invoque la puissance des divines reliques qu'il porte avec lui. L'assistance du ciel ne lui fait pas défaut. Les Francs accomplissent tour à tour le prodige invraisemblable forgé par leur imagination, sans en excepter Olivier, pour qui la fille du roi s'éprend d'un subit amour. Le roi Hugon, à

la vue de telles merveilles, fait hommage à Charlemagne, qui s'en retourne en son pays et pardonne à la reine :

Il passent les pays, les estrange regnez.
Venuz sunt à Paris, à la bone citet,
E vunt à Saint Denis, al muster sunt entrez.
Karlemaines se culcget à oreisuns, li ber.
Quant il ad Deu priet, si s' en est relevet,
Le Clou ꝓ la Corune si ad mis sur l'auter,
E les altres reliques depart par sun regnet.
Iloec fud la reine, al pied li est caiet.
Sun mautalant li ad li reis tut pardunet
Pur l' amur del sepulcre que il ad aüret.

« Ils traversent les pays, les royaumes étrangers. Ils arrivent à Paris la bonne cité, et vont à Saint-Denis. Là, dans la cathédrale, Charlemagne se prosterne, puis dépose sur l'autel le saint clou et la sainte couronne. Les autres reliques, il les partage aux églises de son empire. La reine était là présente ; elle tombe à ses pieds. Le roi lui a pardonné, pour l'amour du sépulcre qu'il avait adoré. »

Telle est, sommairement, cette œuvre spirituelle et singulière. Elle présente, sans doute, à bien des points de vue, un vif intérêt ; mais elle nous laisse regretter la véritable chanson de geste qui devait être à la conquête de Jérusalem ce que la chanson de Roland est à la conquête d'Espagne. Des poëmes sérieux qui ont nécessairement précédé le poëme héroï-comique, il ne reste que fort peu de chose. L'un d'eux, qu'on trouve dans le manuscrit du Musée britannique, Bibl. reg. 15, E, vi, et dans le manuscrit 6985 du fonds français de la Bibliothèque impériale, appartient à l'extrême décadence et n'a aucune valeur. Des fragments se trouvent encore dans le manuscrit 573, in-8°, de la bibliothèque de Berne. Dans tout cela il n'est rien de complet ni de suffisamment ancien. On n'a donc, à moins de nouvelles découvertes, aucune composition rimée à placer en regard de l'œuvre inspirée à l'humeur railleuse du trouvère. La contre-partie naïve, crédule et grave nous manque, jusqu'à ce que, par une bonne fortune qui de jour en jour devient moins probable, quelque heureux fureteur de bibliothèques l'exhume d'un volume oublié.

Il faut, par conséquent, se rejeter sur les documents en prose. Nous proposons une leçon française que nous avons rencontrée dans un manuscrit de la bibliothèque de l'Arsenal (1). Elle nous semble de

(1) N° 283, b. l. fr.

beaucoup préférable à la version prolixe et tardive que contiennent les Grandes Chroniques de Saint-Denis. Elle n'a point les ornements pédantesques de l'opuscule latin, qui multiplie sans mesure les citations de l'Écriture sainte. C'est le texte de la légende le plus simple, le plus précis et le plus naïf que nous connaissions. Nous l'extrayons d'une chronique dont l'écriture est du milieu du treizième siècle et la composition sans doute antérieure, puisque l'auteur ne l'a poursuivie que jusqu'au temps de la croisade de Philippe-Auguste et de Richard Cœur de lion. Elle porte ce titre compliqué : « Chi puet, ki set lire, oïr qui li roi furent qui Franche ont tenus, et dont il vindrent, et coment il morurent, et les nons des terres coment il sont cangiés, et de Troies et d'Engletere de quel gent il furent primes pueplés. » Nous croyons qu'elle a échappé jusqu'ici à tout examen. Le peu d'étendue du morceau relatif à l'expédition de Charlemagne à Constantinople et à Jérusalem nous engage à le reproduire ici tout entier.

En son tans (au temps de Charlemagne) avint, lontans devant cho que il feist de son fil empereor, que Sarasin vindrent et conquisent la tere de Jherusalem, et prisent la sainte chité et le sepulcre, et essillierent (1) la sainte gent et le patriarche de Jherusalem. Lors s'en fui li patriarche et s'en vint à l'empereor de Costantinoble por secors et aïe querre. Lors envoierent li empereres et li patriarches à Charlemaine deus crestiens latins et deus grejois atot lor letres.

Adont reparoit, atote s'ost, d'Auvergne où il avoit esté en guere. Et là vindrent li messagier à l'entrée de Paris où il l'encontrerent. Li messagier, si tost com il virent Charlemaine, il deschendirent encontre le roi et le saluent et après li baillierent les letres. Il fraînst les saiaus (2) et liut les letres el conmencement. Et vit es letres conment il estoit loés en la tere d'Orient por le grant renon de son grant bien et de sa grant proeche qui partot estoit espandue. Après liut et vit que Dex li avoit tant doné de gracies et de biens por cho qu'il le servesist et honorast, et ore estoit li grans besoins en la tere d'Orient. Puis après liut et vit que li empereres de Costantinoble avoit, par le Saint Esperit, veu en avision que par Charlemaine seroit la sainte chité et li sepulcres recovrés et reconquis, et que Dex l'en avoit esleu et doné le pooir.

Quant li rois vit cho en lisant, en son corage en ot grant joie. Mais quant il avoit liut enprès les grans hontes et les grans vilonies que li Sarasin faisoient el saint sepulcre de Jherusalem et puis les essillemens

(1) Exilèrent, mirent en fuite.
(2) Il brise les sceaux.

et les chetivetés (1) qu'il faisoient des crestiens, molt grant pitié en ot et molt grant dolor à son cuer, si qu'il plora des ex, et fu sa face moillie des lermes. Lors bailla li rois à Turpin l'arcevesque de Rains les letres. Et li archevesques les lut, tot en estant, hautement (2), si que tuit l'entendirent bien. Comme li françois entendirent le grant besoing del secors, et que li empereres estoit apareilliés (3) : « Après que ceste cose est entreprisse, on ne le doit pas laisier, » ce dissent tuit conmunalment.

Tantost li empereres fist crier son ban : que n'i remansissent home qui peussent porter armes, car tuit fuisent chertain que qui demoroit, il seroit sers de son chief et ses oirs après lui à tos jors de quatre deniers donant (4). Li empereres erraument ot asanblée la greigneur ost qu'il onques eust. Et en après si s' esmuet et erra, atote sa grant gent, tant que en une forest entra en Esclavonie. Il le quida bien trespasser en un jor atote s' ost. Mais il ne pot. Ains forvoia al avesprer et perdi son cemin, que il ne tote sa gent ne savoient où il estoient ne quel part il aloient. Lors se herbergierent en la forest et se logierent, et molt y furent esguaré la nuit. L' endemain, al ajornement del jor, estoit li rois acoustés (5) et si disoit psalmes del Sautier et si estoit à cest vers : « Deduc me in semita mandatorum tuorum, quia in ipsam volui ; inclina cor meum, Domine, in testimonia tua et non in avaritiam, » c'est-à-dire : Dex, conduisiés moi à faire vos conmandemens et moi gardés de male avarisce. Ensi com il fina ces vers, si li vint uns oisiax de si grant ravine et de si grant aïr volant, que molt de ceax de l' ost qui dormoient s' esfréerent, et si s' esveillierent por son grant volement et por son grant cri que il si haut crioit ; car il disoit alsi droit et crioit alsi apertement com uns hom : « Frans, que dis? que dis, Frans? (6) » Si s' esmerveillierent tuit cil qui l'oïrent, et disoient que ce estoit signes d' alcune aventure qui lor devoit avenir.

Li empereres fina ses psalmes et avoec lui tote sa gens, et sivi-la vois del oiselet qui pardevant lui aloit volant et dist : « Frans, que dis? que dis, Frans? » tant qu'il revindrent à lor cemin. Et puis cessa la vois del oiselet, et puis ne revint ne ne l' oïrent. Mais encore a il en cel païs oiselés

(1) Les dispersions et les captivités.

(2) Tout debout, à voix haute.

(3) Disposé à partir.

(4) Serf payant quatre deniers par an.

(5) Accoudé, appuyé sur son coude.

(6) Il y a dans ces mots une intention d'onomatopée très-sensible à l'oreille. Cela suffit à prouver que la légende a été primitivement inventée dans la langue romane, et non pas, comme l'ont prétendu tous ceux qui se sont occupés de ce sujet, dans la langue latine. L'effet cherché évidemment par le conteur et qui justifie le choix des mots attribués à l'oiseau merveilleux, a en effet complétement disparu dans la rédaction latine : « France, quid dicis? quid dicis, France? » Les écrivains monastiques n'ont fait que prendre aux récits populaires cette tradition, comme toutes les traditions du même genre.

d' autretel chant en ramenbrance de cel signe, et devant n'en i avoit nul eu. C'est tote chertaine chose.

Après ço vint Charles en Constantinoble et ala en la terre de Jherusalem et si se conbati as Sarrasins et les cacha (1) tos de la terre, et le patriarche remist en son lieu; puis après fist il pelerinage al saint sepulcre et à tous les sains lius de la chité de Jherusalem. Après prist il congié de son repairement al patriarche et à l'empereor de cele region. Il li proierent que por Deu demorast jusqu'à l' endemain. Et il si fist volentiers por lor proiere. L' endemain ot fait li empereres, al issi (2) de la chité, apareiller tote la richeche que il pot avoir de cevaus, de camels et de murs, et d'or et d'argent, de gemmes, de riches pieres precieuses. Et proierent à Charlemaine de ces coses à prendre chou qui lui plairoit ou trestot se il voloit. Il respondi que il estoit venus en la terre por Deu simplement et non pas por loier avoir. Molt fu hastés de proiere que il alcune cose presist. Mais prendre n' en volt nule rien. Tosdis l'en canta tant li empereres et pria por Deu qu'il por Deu alcune cose en ramenbrance de la terre qu'il avoit visetée enportast o soi en son païs, seul viax (3) por tesmongnage.

Lors li demanda li empereres de France des espines dont Dex avoit soffert paines por son pulle raienbre (4) : chou keussisoit il, car profitable cose seroit et bien reconissans à la gent de sa tere qui en Orient ne les pooient aler requere. Volentiers li otria li empereres et dist al patriarche qu'il conseil i mesist où on les saintes espines troueveroit et les paines Nostre Segnor Jhesu Crist. Car il voloit savoir en quel lieu la roïne Helaine la mere Costentin les avoit laisies. Li patriarches le fist molt docement et conmanda que tos li pulles qui là estoit asanblés, par trois jors fussent en geunes et en orisons, et confés por cho que plus dignement et plus honestement aprochassent al saint lieu où les reliques estoient estoies. Et il si fisent. Puis s' asamblerent là où li saintuaires estoit.

Daniaus, uns evesques de Gresse, prist et ovri un vaissel où la sainte corone d'espines estoit dont Dex fu coronés en sa passion. Tantost com la chasse fu overte, si doce odors en issi qu'il sanbla à tote la gent qui là furent que ils fussent en la dolchor de Paradis. Dont se mist Charles à nu coutes et à nus genous (5) et proia à Damel Deu de bon cuer et par grant devotion que par sa grant misericorde soffrit que il des paines, que il sostint corporelment por home raembre des paines d'enfer, enportast o soi, et demostrast Dex apertement ilueques que nus n' en peust douter et que ço vraiement fussent iceles espines dont ses chiés fu avironés en sa passion.

Tantost qu'il ot ce dit, descendi des ciels une rousée sor les espines et

(1) Chassa.
(2) A la porte.
(3) Seulement, ne serait-ce que.
(4) Son peuple racheta.
(5) Il se prosterna nu-coudes et nu-genoux.

eles maintenant et florirent espessement et donerent si merveillouse odor et si soef que li malade ne sentirent nule dolor ne point de mal; et une clarté i ot si tres grant com une merveille. Puis prist li evesques Daniax un coutel et si trancha le fust de l'espine, et si le trova alsi vert comme s'ele à chele eure fust trenchie del plus vert arbre de tot le monde. Quant ce vit Charlemaines, il se mist à nu coutes et à nus genous sor le pavement, si s' en vint de molt lonc as saintes reliques, Damel Deu aorant et loant de cho qu'i avoit oïe sa proiere et entendue. Et lors trencha Charlemaines une partie d'un drap de soie, si recueilli dedens les flors des espines qui flories estoient et puis mist le palie (1) et les flors dedens son destre gant, si le rendi por garder deriere soi à un archevesque. Li empereres guerpi le gant, car il quida que li arcevesques l' eust eu et recheu de sa main, qui ne l' avoit veu ne atouchié encore; tant ert li rois ententieus à s'orison faire des hautes miracles qu'il avait vues, que encore n' avoit il regardé deriere soi. Et li archevesques, d'autre partie, estoit si ententius à Deu proier que il del roi qui li tendi le gant ne se dona garde. Là fu li vertus de Deu veue molt grande et demostrée, quar li gans fu sostenus en l' air sor le rai del soleil, que nus n' i atoucha l' espacie d'un eure. Quant li empereres se porpensa, il regarda deriere soi vers l'arcevesque à qui il quida avoir bailliet le guant, si le vit en l'air tot coi pendant; si en ot molt grant merveille, quant il sot la verité del arcevesque qui encor n' avoit le grant miracle veue ne aparcheue.

Li empereres vint al guant, si le prist, et lors esgarda les flors que il i avoit mises si les trova muées en manne, et cele manne est encore à monsegneur saint Denise en Franche (2); si dient li pluisor et quident alsi encore que ce soit de la manne qui plut el desert sor le pulle Israel chà en arriere.

Segneur (3), quant les espines florirent et la grans odors et la grans dolçors se fu par la cité espandue, si com jo vous ai dit ariere, il garirent de lor enfermetés CCC. et XXI. malades qui ne veoient goute ne n'entendoient ne parloient. Et là furent à Nostre Segnor hautes loenges rendues par le clergié en chantant et par les chevaliers et par l'autre gent menue. Li empereres prist les saintuaires tot en disant ses orisons, si les mist en eskerpes (4) totes de drap de soie et si les enporta molt saintement avoec lui trosqu' Ais la Capele en l'eglise Nostre Dame qu'il avoit edefiie. Là fu establis par l'apostolie (5) et par les archevesques et les evesques as pelerins li grans pardons, qui por Deu i venoient (6). Oiés une partie des

(1) Le drap.

(2) Au monastère de Saint-Denis.

(3) Seigneurs. L'auteur s'adresse à ceux qui le lisent ou qui l'écoutent.

(4) Echarpes.

(5) Le pape.

(6) Le grand pardon aux pèlerins qui, etc. On peut voir, dans les *Mémoires de Philippe de Vigneulles*, le tableau animé d'un pèlerinage à Aix la Chapelle au

reliques que li empereres ot aportées : il i fu la moitiés de la corone dont Nostre Sires fu coronés des poignans espines. Et si i ot un des claus dont Nostre Sires fu atachiés en la crois al jor que li jui le crucefierent. Et si i ot de la vraie crois une pieche et del suaire Nostre Segnor, o le chemise Nostre Dame. Et si i fu la chainture dont Nostre Sires fu loiés el berchuel (1) quant il estoit petit enfes. Et si i fu li bras saint Symeon qui rechut Nostre Segnor entre ses bras, quant il fu offers sor l' autel al temple, et pluisors altres reliques i ot dont trop longe cose seroit à raconter et à dire.

En la voie, quant li rois Charlemaines aportoit ces saintismes reliques, fist Dex molt de beaus miracles et molt beax signes. Il resussita un home que on aportoit malade contre le saintuaire. Cis hom morut en la voie; fils estoit à un haut home qui plus n'en avoit et qui molt en estoit dolans de l'enfermeté que la chars son fil avait entreprise, car tant grande estoit et tant desmesurée que grant paor devroit on avoir del raconter et del dire; et avoec totes les dolors qu'il sentoit par tot ses membres, si estoit il molt durement fors de son sens (2) et dervés par le diable. Si tost com li saintuaires fu atouciés à la biere où il gisoit mors, Nostres Sires Jhesu Cris le resuscita, et fu rendus al pere et à la mere tos sains et tos saus et en vie.

Quant les saintes reliques furent offertes à Ais la Capele et eles furent mostrées al pulle qui s'i asambla de diverses contrées, Nostres Sires i fist si haus miracles que des aweulles (3) i ot tant renluminés que nus n' en sot le nombre, et des dervés (4) i guarirent XII; et si i guarirent VIII mezel (5) de lor grant maladie, et XV paralitike de lor menbres dont il aidier ne se pooient. Et si i furent XIIII clop (6) redreciet, qui aler ne pooient. Et si i guarirent XXX esmanchiet (7) et LII bochu; et fievrous i guarirent sans conte. Et si i guarirent LXV que homes que femes de goute cheant palasinouse (8). Et contrait (9) i redrechierent XXI Et molt i guarirent de cels qui des escroeles avoient grevouse maladie.

Le pardon as pelerins confermerent evesque et archevesques XLIIII et

quinzième siècle, et de l'immense affluence de peuple que l'exposition des reliques y attirait. Rien de plus pittoresque et de plus instructif à la fois que le récit de ce chroniqueur.

(1) Au berceau.

(2) Hors de son sens.

(3) Aveugles.

(4) Fous.

(5) Lépreux.

(6) Boiteux.

(7) Manchots.

(8) Tombant d'épilepsie.

(9) Contrefaits.

abé dont asés i ot. Molt amenda et crut li regnes de France et tous li empires Carlemaine et sainte Eglise, et tot si serf (1) furent en grant pooir et en grant honeur.

Telle est la légende dans sa plus simple et sa plus naïve expression. On trouve peu de rapports entre ce récit du chroniqueur et l'œuvre fantastique du trouvère, quoiqu'ils dussent être à peu près contemporains. Il est possible cependant que tous ces miracles, qui sont prodigués par le premier avec si peu de ménagement, ait suggéré au second l'idée de cette suite de prodiges bizarres qui forment le dénoûment de son poëme.

Cette première série des monuments de la tradition est suivie, aux quatorzième et quinzième siècles, d'une autre série tout à fait inférieure, et n'ayant de valeur ni au point de vue historique, ni au point de vue littéraire. Il importe peu, en effet, de constater que le poëme héroï-comique a été traduit en prose par l'auteur du roman de Galien Rhétoré, que l'épisode de la croisade de Charlemagne a été inséré dans le roman en prose de Guérin de Montglave, publié au seizième siècle par Michel Lenoir. Ces documents n'offrant, par leur date, ni sous d'autres rapports, aucun intérêt, il faut passer outre.

Examinons maintenant quel a été le fondement de cette tradition populaire qui, grandissant peu à peu, a envahi la chronique et le roman du onzième au seizième siècle. Le point de départ est facile à découvrir; on aperçoit distinctement le travail d'esprit qui a enfanté ces fictions. Une suite de faits authentiques rapportés par les contemporains de Charlemagne révèlent la sollicitude de cet empereur pour les lieux saints et la terre sainte. On sait, par Eginhart, que Charlemagne rechercha l'amitié des souverains de l'Orient, dans le but d'obtenir pour les chrétiens qui vivaient sous leur domination de la sécurité et des avantages (2). Il faisait parvenir, toujours au témoignage d'Eginhart, des secours en argent aux chrétiens de Syrie. Lorsqu'il envoya des ambassadeurs au calife Haroun al Raschid, qui avait voulu entrer en relations avec lui, ce calife ne crut pas pouvoir donner à Charlemagne une plus grande preuve d'amitié que de lui céder tous ses droits sur le saint sépulcre. Enfin, pendant

(1) Tous les serfs ou serviteurs de Sainte Église, tout le clergé.

(2) « Ob hoc maximé transmarinorum regum amicitias expetens ut christianis sub eorum dominatu degentibus refrigerium aliquot et relevatio proveniret. » (*Historiens de la France*, vol. 5, pag. 99, 257.)

que Charlemagne était à Rome, le patriarche de Jérusalem, en signe qu'il ne reconnaissait point d'autre souverain, lui envoya les clefs du sépulcre, de la montagne des Oliviers et de la ville. Les souvenirs de cette protection efficace et puissante se perpétuèrent. Les pèlerins qui, pendant le neuvième et le dixième siècle, allaient en Palestine, rapportaient qu'il y avait à Jérusalem un hôpital, une église et une bibliothèque pour les Français, et que ces fondations étaient dues à Charlemagne (1). De tous ces faits à imaginer que l'empereur qui avait fait si bien sentir sa puissance sur les rives du Jourdain y avait été en personne, la transition était aisée et naturelle : le pas dut être franchi de bonne heure par les chanteurs populaires. L'intérêt des monastères vint ensuite en aide à ceux-ci. Beaucoup d'églises et d'abbayes, Aix la Chapelle en Allemagne, Saint-Denis en France, Charroux en Aquitaine, etc., prétendaient avoir reçu de Charlemagne de précieuses reliques : ici, le suaire du Christ, la chemise de Notre-Dame, une fiole de son lait, les chaussettes de saint Joseph ; là, la sainte couronne d'épines, le saint clou ; ailleurs, le prépuce de l'enfant Jésus, que six grandes églises se disputaient, car on ne se figure pas à quelles hardiesses, à quelles invraisemblances l'émulation emportait les moines du moyen âge. Pour avoir recueilli de tels gages de la vie et de la passion du Sauveur, ne fallait-il pas avoir été aux lieux où il avait vécu et souffert la mort? Quelle explication plus plausible que de rattacher l'histoire de ces dons à celle des bienfaits répandus à Jérusalem? Comment ne pas conclure des uns comme des autres que Charlemagne s'était rendu dans la ville sainte et en avait rapporté toutes ces reliques divines qui illuminaient, comme on disait alors, la chrétienté. Les moines s'empressèrent donc de confirmer par leurs témoignages les inventions des trouvères. C'est ainsi que la tradition s'établit sans opposition et et fut universellement acceptée.

Cette tradition, quelles que soient les causes qui lui assurèrent sa vogue et sa durée, mérite qu'on en tienne compte pour l'histoire de Charlemagne. Elle éclaire les quelques mots laissés par Eginhart et les annalistes, les quelques détails conservés par les pèlerins et les voyageurs ; elle fait vivement ressortir un des traits les plus remarquables du grand rôle que joua dans le monde ce barbare aux instincts de civilisation si énergiques et si admirables, qui releva le

(1) V. notamment, dans les *Scriptores Ordinis S. Benedicti*, la relation du moine Bernard, qui fit le voyage de la terre sainte en 870.

trône des empereurs d'Occident. Ce pouvoir qui renoua pour un instant les liens des peuples divisés et épars, il l'étendit jusqu'à la Syrie et à la Palestine, jusqu'au bord oriental de la Méditerranée, qui devait rester un grand lac chrétien. Gui de Bazoches, au douzième siècle, ne se trompait donc qu'à demi en disant que la première croisade, c'était Charlemagne qui l'avait faite. C'est à lui du moins que commence la politique française qui a toujours voulu être présente sur les côtes de l'Asie, y défendre les intérêts religieux, y empêcher ou réprimer les insultes à l'Europe; cette politique qui, se continuant sans interruption jusqu'à nos jours et inspirant au dix-neuvième siècle une nouvelle croisade, envoie nos soldats aux mêmes contrées pour y venger l'humanité outragée et maintenir les droits de la civilisation odieusement violés et méconnus.

Louis Moland.

LES

QUINQUÉGENTIENS

ET LES BABARES

ANCIENS PEUPLES D'AFRIQUE

Nous extrayons du dernier numéro de la *Revue africaine* cette importante inscription, qui vient d'être trouvée dans les fouilles faites à Bougie pour la construction d'une église :

IVNONI CETERISQ DIIS
INMORTALIBVS GRATIAM
REFERENS QUOD COADVNA
TIS SECVM MILITIBVS DDNN.
INVICTISSIMORVM AVGG.
TAM EX MAVRIT.CAES.QVAM
ETIAM DE SITIFENSI ADGRES
SVS QVINQVEGENTANEOS
REBELLES CAESOS MVLTOS
ETIAM ET VIVOS ADPRE
HENSOS SEDE PRAEDAS
ACTAS REPRESSA DESPE
RATIONE EORVM VICTO
RIAM REPORTAVERIT
AVREL.LITVA V.P.P.P.M.CAES.

Iunoni ceterisque diis immortalibus, gratiam referens quod, coadunatis secum militibus dominorum nostrorum invictissimorum Augustorum [duorum], tam ex Mauritania cæsariensi quam etiam de sitifensi, adgressus Quinquegentaneos rebelles cæsos multos etiam et

vivos adprehensos sede prædas actas, repressa desperatione eorum, victoriam reportaverit, Aurelius Litua vir perfectissimus præses provinciæ Mauritaniæ cæsariensis.

Sans faire injure à nos confrères d'Algérie, il est permis d'avoir des doutes sur la parfaite exactitude de ce texte, établi, dit-on, d'après une mauvaise copie et des estampages mal venus. Heureusement ces doutes ne portent que sur des détails; laissons les détails de côté pour nous occuper seulement du fait essentiel et certain, qui est que « Aurelius Litua, gouverneur de la Mauritanie césarienne, à la tête des troupes impériales, tant de cette province que de la Mauritanie sitifienne, réprima une révolte des Quinquégentiens. »

Aurelius Litua nous était déjà connu par une inscription de Cherchel, l'ancienne *Cæsarea*, ainsi conçue (1):

IOVI OPTIMO MAXIMO
CETERISQVE DIS
IMMORTALIBVS
GRATVM REFERENS
QVOD ERASIS FVNDITVS
BABARIS TRANSTAGNEN
SIBVS SECVNDA PRAEDA
FACTA SALVVS ET INCOLVMIS
CVM OMNIB. MILITIBVS
DD NN DIOCLETIANI ET
MAXIMIANI AVGG
REGRESSVS
AVREL. LITVA VPPPMC
VOTVM LIBENS POSVI

c'est-à-dire :

« A Jupiter très-bon, très-grand et aux autres dieux immortels, en reconnaissance de ce que, après avoir détruit entièrement les Babares d'au delà des lacs et fait un riche butin, je suis rentré sain et sauf avec toutes les troupes de nos seigneurs Dioclétien et Maximien Augustes, moi, Aurelius Litua, homme perfectissime, gouverneur de la Mauritanie césarienne, j'ai élevé avec plaisir cet autel votif. »

(1) L. Renier, *Inscriptions romaines de l'Algérie*, nº 4035.

Maximien prit la pourpre en 286, deux ans après Dioclétien, et ils régnèrent ensemble jusqu'à l'an 305. Les Quinquégentiens ayant été domptés par Maximien en personne, au plus tard l'an 297 (1), c'est nécessairement entre 286 et 297 que doivent être placées les dates de nos deux monuments. L'expédition de Litua contre les Quinquégentiens doit même être rapportée au plus tôt à l'an 288, comme on le verra tout à l'heure.

A l'époque de cette expédition, la Mauritanie sitifienne, comprise précédemment dans la province césarienne, en était détachée et formait une province distincte ; c'est ce que l'on doit conclure des termes mêmes de l'inscription, car autrement il faudrait y supposer aux mots « Mauritanie césarienne » deux significations différentes et pour ainsi dire opposées, hypothèse tout à fait inadmissible. On s'explique d'ailleurs que Litua ait pu joindre à ses propres troupes celles d'une autre province, soit qu'il y ait eu des ordres spéciaux à cet effet, soit que le commandement général des troupes stationnées dans les deux provinces ait été maintenu en principe au fonctionnaire résidant à Césarée. La création d'une province sitifienne était alors toute récente, comme on le voit par une inscription (2) conservée à Sétif, la *Sitifis* romaine ; d'après ce document, en effet, Sitifis faisait encore partie de la Mauritanie césarienne en 288, et il en résulte aussi qu'une expédition entreprise avec le concours de troupes tirées des deux Mauritanies ne peut pas être supposée antérieure à cette date.

Cela posé, demandons à la géographie et à l'histoire ce qu'étaient les Quinquégentiens.

Les cosmographies d'Éthicus et d'Honorius placent dans la liste des villes d'Afrique, entre *Saldæ* (Bougie) et *Rusucurru* (Dellys), le mot *Quinquegentiani*, lequel se trouve répété chez Honorius dans le tableau des noms ethniques, mais cette fois sans aucune indication propre à faire connaître sûrement la position géographique de ce peuple, dont les grands géographes ne font d'ailleurs aucune mention.

Quant à l'histoire, elle nous apprend, par Aurélius Victor et autres, que les tribus quinquégentiennes, *nationes quinquegentanæ*, qui infestaient l'Afrique, furent domptées par l'empereur Maximien. Les panégyristes ajoutent quelques détails : « Ces féroces peuples de Maurétanie, dit l'un d'eux, qui se fiaient aux forteresses naturelles de

(1) Tillemont, *Hist. des empereurs*, t. IV, p. 26.
(2) *Inscr. rom. de l'Algérie*, n° 3283.

leurs crêtes inaccessibles, *inaccessis montium jugis*, tu les as vaincus, soumis, transplantés. » Les Grecs divisaient le nom, et le métaphraste Pæanias écrit : « Les Gentiens, ils étaient cinq, s'étant révoltés en Afrique, Maximien les pacifia et en fit des alliés. »

La question n'allait pas en s'éclaircissant. Au quinzième siècle, Pomponius Lætus et Egnatius assuraient qu'il s'agissait de vétérans quinquagénaires, *quinquagenarii*, qui ravageaient l'Afrique, voulant se saisir du pouvoir. A cette belle explication les critiques substituèrent plus tard l'identification des Quinquégentiens avec les habitants de la Pentapole en Libye, hypothèse qui n'était ni plus vraisemblable ni mieux fondée, mais qui n'en a pas moins fait son chemin jusque dans le savant lexique de Forcellini. Que dire enfin de cette autre invention d'un essaim de barbares sortis de la Pentapole, cette province d'origine grecque si avancée dans la civilisation, et allant, à travers quatre cents lieues de colonies romaines, se planter sur les crêtes inaccessibles des monts mauritaniens?

La vérité historique, dégagée de toutes les hypothèses malheureuses dont on l'avait obscurcie en voulant l'éclairer, c'est que les Quinquégentiens étaient un groupe, une confédération de peuplades barbares habitant les hautes montagnes de la Mauritanie, probablement le massif du Jurjura, qui se répandirent, vers la fin du troisième siècle, sur le territoire colonisé de l'Afrique, en y faisant assez de ravages pour nécessiter la présence d'un des empereurs, qui les vainquit et les dispersa. Nous prenons ici le mot « Afrique » dans le sens restreint que lui donnait l'administration romaine, c'est-à-dire comme exprimant la partie de l'Afrique septentrionale qui s'étendait depuis l'*Ampsaga*, l'O. er Rumel ou el Kebir des Arabes, jusqu'à la Libye proprement dite, en sorte que, la Numidie occupant le côté de cette contrée, limitrophe de la Mauritanie, on doit entendre que c'est sur le territoire numide qu'avaient lieu les incursions dont il s'agit.

L'inscription de Bougie vient confirmer ces conclusions et leur prêter une lumière nouvelle. En effet, si le gouverneur Litua, qui résidait à Césarée, a choisi, pour y élever un monument de sa victoire sur les Quinquégentiens, la ville de Saldæ, située à quatre-vingts lieues du chef-lieu de la province, c'est que cette ville touchait au théâtre de son expédition. Or Bougie est encore aujourd'hui la base naturelle des opérations d'une armée dans le haut Sebaou; c'est donc vers les sources de ce fleuve, chez les Zouaoua, dans la partie la moins accessible de la grande Kabylie, que doit être placé le pays des Quinquégentiens, et peut-être même faut-il voir un vestige de leur nom dans celui de *Koukou*, ancien village fortifié des Zouaoua.

Un autre monument qui éclaire encore mieux la question, c'est l'inscription de Lambèse, dont nous allons reproduire le texte tel qu'il a été publié précédemment (1) :

I O M
CETERISQ DIIS DEABVSQ IMMORTALIB
C. MACRINIVS DECIANVS VC LEG
AVGG PRPR PROV NVMIDIAE ET NO
RICI BAVARIBVS QVI ADVNATIS IIII
REGIBVS IN PROV NVMIDIAM IN
RVPERANT PRIMVM IN REGIONE
MILLEVITANA ITERATO IN CONFI
NIO MAVRETANIAE ET NVMIDI
AE TERTIOQVE//////////////////NTANEIS
GENTILIBVS MAV//////////TANIAE CAE
SARIENSIS ITEM GENTILIBVS FRA
XINENSIBVS QVI PROVINCIAM
NVMIDIAM VASTABANT CAP
TO FAMOSISSIMO DVCE EORVM
CAESIS FVGATISQVE

Tâchons d'en rendre le sens, tout en traduisant aussi littéralement que possible :

« A Iupiter très-bon, très-grand et aux autres dieux et déesses immortels, Caius Macrinius Decianus, homme clarissime, légat des [deux] augustes, propréteur de la province de Numidie et du Norique [a élevé ce monument];

« Les Bavares, qui, sous quatre rois coalisés, avaient fait irruption dans la province de Numidie, d'abord aux environs de Millev, et une deuxième fois sur la frontière de Mauritanie et de Numidie; troisièmement, les Quinquégentiens, tribus de la Mauritanie césarienne, ainsi que les tribus de Fraxen, qui ravageaient la province de Numidie, ayant été taillés en pièces et chassés, le fameux chef de ces derniers fait prisonnier. »

On voit que nous lisons à la dixième ligne du texte latin TERTIO QVINQVEGENTANEIS (2). En effet, d'après un estampagé que nous

(1) *Inscr. rom. de l'Algérie*, nº 101.

(2) C'est ce que nous faisions déjà dans une note adressée, le 21 janvier 1855, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

avons sous les yeux, il faut à gauche de la partie fruste un I plutôt qu'un E, et de plus, cette lettre est suivie des vestiges d'un N et d'un Q; à droite, il y a un E assez visible avant la première N. Ainsi l'estampage donne réellement QVINQ...ENTANEIS, avec une lacune de trois lettres. D'un autre côté, si nous consultons la copie prise par le service de génie militaire à une époque où la pierre était moins dégradée, nous y trouvons une lettre de plus, au groupe final GENTANEIS, et le reste du mot se restitue sans aucune incertitude.

Macrinius n'ayant point daté sa dédicace, cherchons à y suppléer par des inductions. Les formes de l'écriture sont d'une basse époque, au moins de la seconde moitié du troisième siècle ; mais ce caractère est trop incertain. La mention de deux Augustes ne nous apprend non plus rien de précis; on serait tenté de croire qu'il est question de Dioclétien et de son collègue Maximien, mais peut-être s'agit-il de Gallien régnant avec son père ou son fils. Vers ces temps-là les gouverneurs de la Numidie ont commencé à prendre sur les inscriptions les titres de « perfectissime » et de « président ; » la plus ancienne inscription où ces titres se rencontrent est de l'année 283, la deuxième du règne de Carin (1). Comme les gouverneurs de Numidie des époques précédentes, Macrinius se dit « clarissime, légat impérial propréteur; » cependant il serait trop hardi d'en conclure que sa dédicace est nécessairement d'une date antérieure à 283. Nous avons heureusement une inscription (2) qui permet de préciser cette date, au moins avec une grande probabilité, c'est celle du monument funéraire que les décurions de la colonie d'*Auzia* (Aumale) élevèrent à un chevalier romain du nom de Gargilius, qui commandait les troupes campées sur le territoire de cette colonie, et qui périt dans une embuscade de Bavares, après avoir activement contribué à prendre le rebelle Faraxen. Il s'agit, selon toute apparence, du même fait de guerre (3) : des deux côtés, c'est un chef barbare pris par les Romains, et le nom qui lui est donné sur l'un des monuments est sur l'autre le radical du nom de sa tribu ; enfin les Bavares sont mentionnés sur tous les deux. Or, l'inscription d'Aumale est datée du 8 des kalendes d'avril (25 mars) de l'année 221 de la province, qui correspond, on le sait, à la deux cent soixantième de l'ère vulgaire ; il nous est donc permis d'attribuer à l'année 260

(1) *Inscr. rom. de l'Algérie*, n° 1843.

(2) *Id.*, n° 3579.

(3) Ce rapprochement est déjà consigné dans la note précitée du 21 janvier 1854.

les faits rapportés par Macrinius, ou mieux de les reculer jusqu'à 259, à cause de la difficulté de faire campagne pendant l'hiver dans ces régions élevées et du temps qu'a exigé l'érection des monuments commémoratifs.

Les Quinquégentiens, on ne peut plus en douter, appartenaient à la Mauritanie césarienne et certainement à sa partie orientale, puisque pendant un si long espace de temps la Numidie a été en butte à leurs incursions. Il en est de même des tribus de Faraxen. Quant aux Bavares, ou Babares, nous ne saurions voir dans ce nom un véritable ethnique, nous ne pensons pas que ce soit autre chose qu'une appellation générale des peuples qui vivaient, dans un état de quasi-indépendance, sur les grands massifs montagneux, au milieu ou à la lisière des provinces romaines. L'existence de *Babari*, dans la chaine qui borde les grands lacs au sud de la Mauritanie césarienne, est constatée par l'inscription de Cherchel. Ptolémée a une localité du nom de *Vabar*, qu'il met précisément au point où Ethicus place les Quinquégentiens, et ce nom peut être considéré comme identique à *Babar*, à cause de la permutation du V avec le B, si fréquente en Afrique comme ailleurs. Ethicus mentionne des *Barbares* ou *Barbari* au sud de la Tripolitaine, et Honorius des *Barbares* qu'il semble placer bien loin de là, vers la Mauritanie tingitane. Ces derniers noms peuvent avoir été primitivement écrits *Babares* et ensuite altérés par les copistes, ou peut-être les deux orthographes étaient-elles également légitimes, comme exprimant une seule et même idée dans des dialectes différents. Quoi qu'il en soit, lorsqu'on se reporte à l'inscription d'Aumale, dans laquelle il y aurait quelque chose d'équivoque et d'incomplet si les gens de Faraxen n'avaient pas été des Babares, et à l'inscription de Lambèse, où les Quinquégentiens et les Fraxiniens ne figurent que pour une des incursions dont l'ensemble est mis tout d'abord au compte des Babares, on ne peut s'empêcher de reconnaître là encore le caractère de généralité que renferme cette appellation.

Si l'on veut se faire une idée claire et précise des événements militaires dont les pierres de Lambèse et d'Aumale nous ont transmis les courts bulletins, il faut suivre sur la carte le tracé des limites de province entre la Mauritanie et la Numidie tel qu'il nous est connu par les documents géographiques, par l'histoire de l'Église et par les inscriptions. Au nord c'est le cours de l'ancien Ampsaga jusqu'à l'O. Endja, son affluent principal s'il n'est l'Ampsaga lui-même. En face de ce point extrême de la Mauritanie, à dix kilomètres dans les terres de Numidie, se trouve l'emplacement de *Millev*

(Milah), colonie cirtéenne douée d'un sol fertile et d'un doux climat. A partir de ce même point la vallée de l'Endja continue parallèlement au littoral la ligne de séparation des deux provinces pendant une quinzaine de lieues, après quoi la frontière numide, par un coude brusque, se dirige au sud, en enveloppant la colonie romaine de *Cuiculum* (Djemila), et laissant *Sitifis* (Sétif) quatre ou cinq lieues à l'ouest. Au nord de l'Endja, en pays mauritanien, se dressent parallèlement les monts Zouagha et Ahrès, redoublés par le massif des Beni Mimoun, et la ligne de faîte qui reliant au Babor, noyau principal de cette chaîne, le Damous, l'Afroun, le Takoucht et le Takintouch, va se perdre dans la vallée étroite de l'O. Sahel, au pied du Jurjura. C'est à l'abri de ces formidables remparts, presque au niveau des neiges perpétuelles, que les Babares de la Mauritanie orientale se rassemblaient pour envahir la Numidie par la vallée de l'Endja, son seul côté vulnérable ; car Sitifis et ses colons militaires couvraient l'autre front de la limite. Cuiculum, protégé par Sitifis, l'était aussi par sa situation dans un pâté montagneux de facile défense. C'est donc vers Millev et ses environs, sur une étendue totale de douze ou quinze lieues, que devaient se tourner tous les efforts des Babares. Voilà pourquoi Millev est la première localité mentionnée, et la seule qui le soit par son nom, sur le monument de Macrinius.

Qu'on se figure donc le feu de la révolte, allumé devant Millev, se propageant de proche en proche tout le long des crêtes, franchissant l'O. Sahel et gagnant le Jurjura oriental. Un courant inverse, entraînant tous ces Kabyles des anciens temps, verse leur flot destructeur sur les campagnes de la Numidie. C'est le moment pour la garnison d'Auzia d'entrer en scène. Son rôle est tout tracé : elle court, par un long défilé entre deux ennemis, défendre les cultures de l'O. Sahel et couper la communication du Jurjura au Babor. Ce mouvement nécessaire, mais périlleux, aura un succès chèrement acheté et ne vaudra au brave chevalier Gargilius qu'une simple épitaphe, à moins qu'on ne lui donne aussi ce monument funéraire d'Akbou (1), précisément situé sur la route qu'il a dû suivre et à la pointe du mont Gueldaman, si propice à une embuscade des Babares de la rive droite.

Général Creuly.

(1) *Revue africaine*, nº 24, octobre 1860.

EXPLICATION DU NOM D'ARTISTE

ΛΑΣΙΜΟΣ

Parmi les vases peints conservés au musée du Louvre, il en est un très-célèbre qui appartenait autrefois à la bibliothèque du Vatican et qui a déjà été publié plusieurs fois. Le sujet représenté est Andromaque qui tient sur ses genoux le corps inanimé de son fils Astyanax, ou plutôt le jeune Archémore sur les genoux d'Eurydice, sa nourrice, d'après les dernières interprétations. Trois jeunes guerriers grecs, et, au-dessus, l'Aurore dans son quadrige précédé par Mercure et par un doryphore, complètent cette représentation. Notre intention n'est pas de revenir sur un sujet qui a été expliqué par Winckelmann (1), Millin (2), Gerhard (3), etc., mais bien sur l'inscription tracée à la pointe par l'auteur de cette peinture : ΛΑΣΙΜΟΣ ΕΓΡΑΨΕ, la lettre A de ce dernier mot n'étant point barrée.

Ce nom d'artiste ΛΑΣΙΜΟΣ a été l'objet de nombreuses controverses et a donné lieu à plusieurs leçons sur lesquelles les archéologues ne sont point encore fixés. La première ΛΑΣΙΜΟΣ, publiée par Winckelmann, avait été changée en ΑΛΣΙΜΟΣ par Millin, suivie ensuite par Panofka (4). Une troisième manière est rapportée par Maffei (5), ΜΑΞΙΜΟΣ. Une dernière correction avait été proposée par Raoul-Rochette (6), qui lisait ΑΙΣΙΜΟΣ, se fondant sur ce que le nom Αἴσιμος est un nom attique qui se trouve dans Aristophane. Enfin Letronne (7) est venu à son tour assurer que l'inscription ΛΑΣΙΜΟΣ ΕΓΡΑΨΕ a été très-bien lue par Winckelmann, et il reproche à Raoul-Rochette de s'être livré à des conjectures gratuites et sans fondement.

(1) Monc. inéd., 143.
(2) Vases peints, II, pl. XXXVII-XL, p. 53 et suiv.
(3) *Lichtgottheiten*, Taf., III, 4.
(4) *Bull. de l'Inst. arch.*, 1829, p. 138 et 160.
(5) Mus. Veron, p. CCCXVIII, 2.
(6) *Lettre à M. Schorn*, 2e éd., p. 15.
(7) *Revue archéol.*, III, 1846, p. 381.

Il était temps de mettre un terme à toutes ces incertitudes et de vérifier sur le monument lui-même la leçon véritable. M. de Witte (1), qui nous raconte cette petite histoire philologique, se transporta au Louvre pour examiner le vase lui-même, et il put constater que la vraie leçon est ΛΑΣΙΜΟΣ, comme a lu Millin et comme Panofka s'en était assuré. Tout dernièrement encore, M. de Witte est revenu sur cette question dans le tome IV de l'*Élite des monuments céramographiques*, où il dit, p. 136 : « On peut hésiter entre les formes ΛΑΣΙΜΟΣ et ⊦ΑΣΙΜΟΣ (Hasimus), en prenant la première lettre pour un digamma. »

Pour être exact et complet, nous devons citer aussi M. Brunn, qui récemment s'est occupé de ce vase dans son ouvrage intitulé *Geschichte der griechischen Kunstler*, Bd. II, p. 705 et 706, Stuttgard, 1859, in-8°. Mais M. Brunn n'a fait autre chose que traduire et copier l'article publié par M. de Witte dans la *Revue de philologie*. Quant à la description des peintures, après avoir proposé l'interprétation citée plus haut et adoptée par M. de Witte, il ajoute qu'Overbeck a donné une reproduction du vase en question dans sa *Gallerie heroischen Bildwerke der alten Kunst*, Taf., XXVII, I, et il termine en adoptant la leçon ΛΑΣΙΜΟΣ.

Malgré toutes ces vérifications, j'ai tenu à voir le monument par moi-même, avec l'aide de mon savant ami M. de Longpérier, conservateur des antiques au musée du Louvre ; et tout en reconnaissant exacte la lecture du nom ΛΑΣΙΜΟΣ nous avons remarqué une rayure oblique ou petit éclat à l'intérieur de la première lettre de ce nom, ce qui a pu faire croire à quelques archéologues, et en dernier lieu à M. de Witte, que cette lettre n'était autre qu'un digamma sous cette forme Ⱥ.

Ainsi, il est bien constaté que le nom de l'artiste est ΛΑΣΙΜΟΣ et nous devons nous en tenir à cette leçon. Mais il s'en faut que tout soit dit sur cette question ; reste un petit problème onomatologique, devant la solution duquel, jusqu'à ce jour, ont reculé les antiquaires philologues, ne sachant comment expliquer ce nom propre suivant les règles de la formation des mots grecs. C'est ce que nous allons essayer.

On sait que presque tous les noms propres grecs, simples ou composés, exprimaient une idée favorable ou de bon augure. Il faut excepter cependant les sobriquets ou les noms ironiques, les uns servant à désigner un goût, une habitude, les autres une particularité

(1) *Revue de philologie*, t. II, p. 480.

physique. Ainsi s'expliquent les noms ΠΥΡΡΟΣ, ΠΥΡΡΙΑΣ, notre *Le Roux*, ΒΛΑΙΣΟΣ, ΤΡΑΥΛΟΣ, ΒΑΤΤΟΣ, ΒΑΤΤΑΛΟΣ, sobriquet donné à Démosthènes, et dans les siècles postérieurs ΨΕΛΛΟΣ, qui rappellent notre *Le Bègue*, ΦΑΛΑΚΡΟΣ, ΧΩΛΟΣ, ΓΡΥΠΟΣ et tant d'autres du même genre qu'il serait trop long de citer ici. A cette dernière catégorie appartient le nom ΣΙΜΟΣ qui a été porté par plusieurs personnages de l'antiquité et qui, sur plusieurs vases peints, sert même à désigner un satyre. C'est ce même mot ΣΙΜΟΣ qui, suivant moi, aurait servi à former le nom ΛΑΣΙΜΟΣ que je décomposerais ainsi, ΛΑ-ΣΙΜΟΣ, c'est-à-dire λίαν σιμὸς, très-camus, nom qui a probablement dû exister et qui se retrouve aujourd'hui dans notre langue sous les formes, *Camus, Le Camus.*

Cette décomposition philologique est très-facile à justifier, et la langue grecque nous offre une foule de composés du même genre, ayant pour premier radical la particule ΛΑ dans le sens de λίαν, μεγάλως (1). Nous en citerons quelques-uns. Voici d'abord le mot Λαικαστρίαι qu'Eustathe (Il., I, 129) explique ainsi : ἐκ τοῦ λαικάζειν · αὐτὸ δὲ παρὰ τὸ ΛΑ ἐπιτατικὸν γίνεται καὶ τὸ ΚΑΖΕΙΝ, ὅ ἐστι κοσμεῖν. Viennent ensuite Λάβραξ, διὰ τὸ ΛΙΑΝ ΒΟΡΟΝ (2), comme dit Eustathe (Il., O., 625) et Λάβρος, ὁ ΛΙΑΝ ΒΟΡΟΣ ἢ ΒΑΡΥΣ, suivant le même écrivain qui nous fournit aussi Λάγνος, τὸ ΛΑ καὶ τὸ ΓΥΝΗ, οἱονεὶ λαγύνης, et Λάρον, τὸ ΛΑ καὶ τὸ ΑΡΩ, ὅ ἐστιν ἁρμόσω. Dans le Grand Étymologique nous trouvons Λακερύζειν qu'il fait venir de κρῶ, puis κρύζα et avec l'insertion de l'ε κέρυσα, d'où λακέρυζα, avec l'augmentatif ΛΑ, ἡ μεγάλως κράζουσα (3). Il en est de même de Λάμαχος (qui est aussi un nom propre très-connu), que le même auteur explique par ΛΑ, λίαν et ἄμαχος, décomposition grammaticale qui justifie parfaitement la glose d'Hésychius : Λάφωνοι, λίαν ἄφωνοι. Cette glose a été mise en doute par le célèbre Ruhneken qui, lisant ailleurs Λάφοινοι (4), λίαν φόνιοι, a pensé qu'il y avait confusion, et que la première glose n'était qu'une corruption de la seconde. Il y a là erreur; l'ordre alphabétique s'oppose à une pareille supposition, et d'ailleurs le mot Λάφωνοι est tout aussi bon et tout aussi bien formé que Λάμαχος. Citons en-

(1) Hésychius s. v. Λὰ, où il explique le mot Λακάνη par ἡ μεγάλως κεχηνυῖα, passage que l'on peut rapprocher de la glose suivante : Λάχανον, τὸ μεγάλως χαῖνον.

(2) Voy. aussi les Epimérismes homériques, publiés par Cramer, *Anecd. gr. Oxon.*, t. Ier, p. 387, lin. 20.

(3) ΛΑ et ΖΑ étaient des augmentatifs du même genre, qui entraient en composition avec le sens de μέγα, ἰσχυρὸν, πολύ. Voy. dans Hésychius les mots Ζάπλουτος, Ζάκοτος et Ζάκορος. Ce dernier a même été un nom propre porté par plusieurs personnages de l'antiquité.

(4) Voy. Strab., XVII, p. 795, et Clem. Alex. *Strom.*, I, p. 306.

core le lexique de Photius, qui nous donne Λακατάρατοι, οἱ ἄγαν κατάρατοι. Enfin c'est de la même manière qu'on a expliqué le mot **ΛΑΘΟΥΡΟΣ**, λίαν θοῦρος, *très-violent*, surnom qui a été donné à Ptolémée VIII, roi d'Égypte ; et dans ce cas Saumaise aurait eu parfaitement raison de changer en *Lathurus* la leçon *Lathyrus*, donnée par les anciennes éditions de Pline (1). Mais nous devons faire observer que le témoignage de Plutarque (2) est contraire à cette étymologie et favorise plutôt l'opinion de ceux qui lisent **ΛΑΘΥΡΟΣ**.

Nous pourrions multiplier ces exemples (3) ; mais ceux que nous venons de citer suffisent amplement pour prouver que l'augmentatif **ΛΑ**, placé au commencement des mots, a souvent le sens de λίαν, ἄγαν, μεγάλως. Que ce soit là l'opinion philologique de quelques grammairiens, comme le prétend Ruhneken (4), il n'en est pas moins vrai que plusieurs de ces grammairiens étaient très-habiles et que nous devons examiner sérieusement, avant de les rejeter, les explications données par des hommes tels qu'Hésychius, Photius et Eustathe, le dernier surtout, qui est comme un écho intelligent des anciens critiques de l'école d'Alexandrie.

Pour en revenir à la particule Λὰ en composition, elle n'est pas seulement l'abréviation de λίαν, elle remplace aussi tantôt le mot λαὸς, peuple, et tantôt celui de λᾶς, pierre. Ainsi cette particule placée au commencement des noms propres doit toujours être considérée comme l'abréviation de l'un des trois mots λίαν, λαὸς ou λᾶς. Dans le nom **ΛΑΣΙΜΟΣ** il est bien certain que cet augmentatif ne peut pas avoir le sens des deux derniers ; reste donc le mot λίαν qui va parfaitement ici pour le sens, et qui se combine très-bien avec le qualificatif **ΣΙΜΟΣ**.

D'après le ton affirmatif de Letronne, il semble qu'il ait consulté le vase lui-même ; toutefois nous nous expliquons difficilement qu'il se soit décidé pour **ΑΛΣΙΜΟΣ** de préférence à **ΛΑΣΙΜΟΣ**. Comment explique-t-il le premier de ces noms ? C'est ce qu'il ne nous dit pas ; et cependant ce nom était de nature à mériter une place et une interprétation dans le remarquable mémoire (5) qu'il a publié sur la

(1) Lib. VI, cap. XXXVI, 10.

(2) Coriol., c. II : Ἐνίοις δὲ τῶν βασιλέων καὶ σκώμματα παρέσχεν ἐπικλήσεις, ὡς Ἀντιγόνῳ τὸν Δώσωνα καὶ Πτολεμαίῳ τὸν Λάθυρον.

(3) Voy. encore dans le *Thesaurus* les détails concernant le mot Λάρινος.

(4) Epist. critic., I, p. 52 et seqq.

(5) Acad. des Inscr., t. XIX, part. I, p. 1 et suiv.

formation des noms propres grecs. Si son esprit s'était placé en face de la véritable leçon, il n'eût pas manqué d'apercevoir promptement les radicaux qui entrent dans la composition de ce nom, et je suis convaincu que ses excellents principes d'analyse critique l'auraient conduit au même résultat que nous.

En résumé, le nom ΛΑΣΙΜΟΣ doit être inséré avec toute confiance dans le catalogue des artistes grecs (1), et nous pensons avoir prouvé qu'il est formé suivant toutes les règles de l'onomatologie.

E. Miller.

(1) Le *Thesaurus* et le Lexique Pape ne donnent le nom de cet artiste sous aucune des formes citées plus haut.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

MOIS DE DÉCEMBRE

Le 7 décembre a eu lieu, comme nous l'annoncions, la séance publique de l'Académie des inscriptions. L'éloge de M. Alexandre de Laborde par M. Guigniaut, le rapport de M. Maury sur le concours des antiquités nationales, le mémoire de M. Egger sur les avocats à Athènes ont été vivement applaudis. La journée déjà fort avancée n'a pas permis à M. Paulin Pâris de lire ses *Nouvelles recherches sur le roman du Renart*.

Nous ne dirons rien de ces diverses lectures que le *Moniteur* a reproduites et que nos abonnés connaissent par conséquent déjà. Mais c'est une tradition de la *Revue* de donner *in extenso*, chaque année, le rapport de la Commission des antiquités nationales, qui intéresse très-particulièrement un grand nombre de nos lecteurs. Nous ne manquerons pas à cet usage une année où ce rapport, œuvre remarquable à tous égards, entre sur chaque ouvrage couronné dans des détails précieux et profitables pour tout le monde.

L'étendue de cette publication nous oblige à remettre à un autre numéro tout ce qui ne concerne pas la séance publique. Nous nous contenterons également cette fois, et par les mêmes motifs, de mentionner le renouvellement du bureau de la Société des antiquaires de France, ainsi composé désormais :

Président, M. Gresy;
Vice-président, M. Nicard;
Vice-président, M. Egger;
Secrétaire, M. Boutaric;
Secrétaire adjoint, M. le comte de Vogüé;
Archiviste, M. Deveria;
Trésorier, M. Brunet de Presle.

Nota. Une erreur s'est glissée dans le dernier compte rendu : c'est *sépultures* et non *sculptures* de Mesnil-Aubry qu'il faut lire (p. 430, ligne 10).

Rapport fait au nom de la Commission des antiquités de France, par M. Alfred MAURY.

Messieurs,

La commission que vous désignez chaque année pour examiner les travaux envoyés au concours des antiquités nationales vous signalait, l'an dernier, le nombre toujours croissant des concurrents. Ce nombre n'a pas grossi cette fois, mais il atteint encore un chiffre fort élevé. Soixante-dix ouvrages, mémoires ou dissertations, tant imprimés que manuscrits, ont été soumis à notre appréciation. Plusieurs sont des écrits volumineux, approfondis, le fruit de longues veilles et de patientes investigations. On ne saurait donc dire que le zèle pour l'étude de notre histoire se soit refroidi ; il continue à être un des traits caractéristiques de l'érudition française. En même temps que le goût des études historiques se propage et se fortifie, le champ à explorer s'agrandit et s'étend ; on creuse davantage et avec plus de succès ; on ne néglige rien de ce qui peut servir à la reconstruction de notre vieille France, de la Gaule, qui se cache dans de plus nébuleux lointains. L'histoire a un domaine si vaste, qu'on a beau le reparcourir sans cesse, on y découvre toujours des points restés inaperçus. Elle embrasse, en quelque sorte, toutes choses, du moment que ces choses n'existent plus qu'en souvenir, par la trace qu'elles ont laissée. De même un objet n'a besoin pour appartenir à l'archéologie que d'avoir vieilli de quelques siècles. Evénements politiques, civils et religieux, changements du sol et de la société, œuvres de la foi, de l'imagination et de l'art, monuments de la langue et de la littérature, produits de l'industrie, ustensiles et moyens de parure, tout sert à éclairer le passé; car tout porte avec soi l'empreinte des constitutions, des idées et des mœurs.

Aucun pays n'a autant fait que le nôtre pour l'avancement de son histoire; aucun ne se montre aussi soucieux d'en recueillir les moindres traits. Chaque localité trouve son annaliste, chaque monument son interprète. L'archéologie vient en aide à l'histoire; elle apporte les pierres brutes, elle amasse les matériaux; l'historien construit. De la sorte, le concours ouvert annuellement par l'Académie est comme un vaste atelier où se taillent, se préparent et s'ajustent les diverses parties du magnifique édifice qui consacrera la mémoire de tout ce que la France a fait.

La tâche de la commission devient donc de plus en plus laborieuse; la variété des sujets traités la rend de plus en plus délicate et difficile, car il nous faut comparer des travaux de natures fort différentes. Pour les classer, la commission a dû chercher une règle générale dont l'application fût indépendante de la branche des antiquités nationales à laquelle l'œuvre appartient. Elle réserve ses médailles à ceux qui ont

déchiré les parties les plus épaisses du voile qui obscurcit tant de particularités de notre histoire, ou qui ont fait connaître d'importants documents ignorés; elle encourage de ses approbations et signale à l'estime du monde savant ceux qui, moins heureux bien qu'aussi vaillants peut-être, se sont attaqués à des sujets plus faciles, n'ont réussi qu'à jeter un jour plus vif sur ce que d'autres avaient mis en lumière, et dit plus complétement ce qui avait été indiqué avant eux.

Dans des années moins fécondes en travaux historiques, plusieurs des ouvrages auxquels nous n'accordons ici que des mentions très-honorables eussent pu aspirer à des couronnes; mais les ressources dont l'Académie dispose ne se sont pas malheureusement accrues avec le mérite des concurrents. Espérons que le gouvernement nous mettra bientôt à même d'être plus généreux et plus justes à la fois. Maintenant nous sommes en quelque sorte contraints d'attribuer à nos médailles un titre plus élevé, sans en changer pour cela l'empreinte; et c'est le cas de dire avec Juvénal : *Sic ingens rerum numerus jubet et operum lex.*

Que les auteurs qui, à raison de cette circonstance, n'ont pu atteindre aux plus hautes distinctions, ne supposent pas pour cela que la commission se soit méprise sur la valeur de leurs œuvres. Nous louons leurs efforts, que nous eussions aimés à récompenser davantage. Quant à ceux qui, honorés d'une médaille dans les concours précédents, ont poursuivi avec une égale ardeur, un égal savoir, l'achèvement de leurs ouvrages, qu'ils trouvent dans le rappel de cette récompense le témoignage de la même estime qui la leur avait fait décerner.

Il est deux branches des antiquités nationales auxquelles appartient depuis un certain nombre d'années le privilége de fournir les données les plus neuves, les documents les plus intéressants : c'est l'étude des monuments de l'art et le déchiffrement des vieilles chartes. La critique des monuments date à peine d'un siècle. On fut longtemps sans soupçonner ce que la comparaison des styles, l'analyse des procédés d'exécution, le rapprochement des modes d'ornementation et d'appareil, la considération des types, peuvent nous apprendre sur leur date, leur provenance et leur origine. Les antiquaires d'autrefois ne distinguaient guère les époques et discernaient mal une œuvre primitive, originale, authentique, d'avec une contrefaçon ou une imitation. Une observation attentive et journalière a révélé mille et un faits qu'on eût vainement cherchés dans les livres, et dans leur vrai sens à des témoignages incomplets ou obscurs. En sorte que les créations de l'architecture, de la sculpture, de la peinture, les ouvrages des plus modestes artisans, les formes mêmes de la mélodie et du chant, sont devenus pour l'histoire une source précieuse d'informations.

La lecture des innombrables chartes que recèlent nos archives, des pièces qui se sont accumulées durant des siècles dans nos abbayes, nos chancelleries, nos greffes et nos municipalités, nous a ouvert des trésors historiques non moins abondants. Des actes de dotation, de vente, des concessions

de priviléges, des édits d'évêques, de seigneurs et de magistrats, des inventaires et des répertoires manuscrits de toute sorte, ont été patiemment dépouillés et nous ont fait pénétrer dans la vie intime de la société barbare ou de celle du moyen âge. Ces documents ont aussi permis de contrôler les chroniqueurs et de combler les lacunes de leur récit.

On ne s'étonnera donc pas que ce soit parmi des ouvrages appartenant à ces deux branches de l'archéologie que nous ayons rencontré les plus dignes de nos récompenses, et que nos médailles aient été partagées entre quatre auteurs dont deux ont demandé à l'art et deux à la paléographie les faits qu'il nous révèlent. Ils avaient su choisir les filons les plus riches; leur travail est ainsi devenu plus fructueux.

La France, qui fut l'âme des croisades, porta dans la terre sainte son art aussi bien que ses institutions ecclésiastiques et féodales. On a retrouvé et publié les monuments de celles-ci; on ne connaissait pas également les créations de celui-là. Les voyageurs avaient, il est vrai, signalé en Palestine des édifices d'origine chrétienne; mais, entre ces églises, ces cloîtres, ces sanctuaires, parfois transformés en mosquées, on avait mal démêlé la différence des époques et des styles. M. le comte Melchior de Vogüé a entrepris de classer ces curieux monuments et de fixer les dates respectives auxquelles ils appartiennent. Possédant une connaissance approfondie de l'architecture religieuse de l'Occident, il s'est rendue en Syrie pour étudier ce qui n'avait encore fait l'objet que d'un examen superficiel; il a su distinguer ce qui était l'imitation d'un style étranger d'avec les modifications introduites par les habitudes locales. Et grâce à un sentiment exercé des formes, à une comparaison persévérante, aidé des textes des anciens voyageurs discutés par lui avec intelligence, il est parvenu à dresser la chronologie de tous ces monuments qu'on n'avait pas même toujours pris le soin de nous décrire. C'est ainsi que M. le comte Melchior de Vogüé a pu composer une véritable histoire de l'architecture ecclésiastique en Palestine et marquer les diverses phases par lesquelles elle a passé. Fait significatif, et qu'il était important de noter, le développement architectural a suivi dans cette contrée absolument la même marche que dans les autres parties de l'empire d'Orient. On a commencé par la basilique romaine, à laquelle a succédé la rotonde, et de la fusion de ces deux types, consommée par la découverte de la coupole sur pendentifs, est née la petite église byzantine, dont le caractère est bien connu. La Syrie compte divers monuments de cette première phase de l'architecture chrétienne, correspondant aux temps antérieurs aux croisades : la basilique de Bethléem, la mosquée El-Aksa, l'église de la Présentation, les rotondes du Saint-Sépulcre.

Puis est venue l'influence occidentale, dans laquelle la France a joué le principal rôle, et c'est plus particulièrement à la définir et à en assigner la nature que le livre de M. de Vogüé est consacré; car les églises où elle apparaît sont nombreuses. Le savant antiquaire a tout de suite reconnu cette influence à l'imitation de nos édifices religieux du moyen âge :

mêmes nefs hautes et allongées, mêmes bas côtés, même système de voûte, mêmes tendances architectoniques, même procédé de construction; abbayes et cathédrales portent l'empreinte d'une origine commune. L'observation suffit pour nous convaincre que nous n'avons pas ici les modèles d'après lesquels les Occidentaux ont travaillé : ce style ils le possédaient déjà antérieurement aux croisades; la date de quelques-unes de nos églises en fait foi.

Mais, entre les œuvres d'une imitation si évidente, il faut distinguer plusieurs groupes. Le premier appartient au temps du royaume latin de Jérusalem, c'est-à-dire au douzième siècle; le second à la courte domination des croisés sur les villes du littoral, autrement dit à une partie du treizième; le troisième se compose de monuments élevés à Chypre et à Rhodes pendant les treizième, quatorzième et quinzième siècles.

Les édifices du premier groupe offrent tous, à l'exception de l'église du Saint-Sépulcre, dont les dimensions plus grandes commandaient un plan particulier, la plus parfaite unité de style; ils semblent calqués les uns sur les autres; ils se composent presque invariablement de trois nefs d'égale longueur, d'un transept, de trois absides contiguës; leurs voûtes sont à arêtes vives, sans nervures, soutenues par de larges arcs doubleaux; une coupole sur pendentifs recouvre le centre du transept; l'ogive est le seul arc employé.

Les édifices du second et surtout ceux du troisième groupe ont un caractère tout autre; ils offrent une imitation servile, comme construction et comme ornementation, des églises élevées en France à la même époque, avec cette seule différence que les toits pointus sont remplacés par ces mêmes terrasses horizontales qui couronnent invariablement les églises du premier groupe.

Dans sa description des monuments religieux de la Palestine, M. de Vogüé appelle sans cesse l'histoire à son aide; et ce que son coup d'œil lui fait d'abord deviner, les auteurs lui en fournissent ensuite la preuve écrite. C'est tout un chapitre des annales de l'art chrétien qu'il a composé, un mouvement architectonique presque totalement ignoré qu'il nous révèle. Mais il y a une conséquence importante à tirer de ses recherches; l'habile antiquaire a définitivement résolu la question de l'origine de l'ogive, du style auquel cette forme d'arc a donné son cachet et son nom. En présence du principe d'imitation qui a présidé dans la terre sainte à la construction des églises, il n'est plus possible, comme on le faisait il y a trente ou quarante ans, comme on a été tenté de le faire encore de nos jours, d'attribuer à l'influence orientale l'adoption du genre ogival en Europe. Les Arabes n'ont pas été plus créateurs en architecture qu'en science; ils ne furent que des copistes de l'Occident. L'islamisme n'a dû l'éclat dont s'est parée un instant sa barbarie originelle qu'à son contact avec les chrétiens, qu'à ses rapports avec la Grèce et Rome. Il n'a rien créé de vraiment primitif, et, de même que le Coran est à certains égards une contrefaçon de la Bible, que les mosquées ne sont bien sou-

vent que des imitations des édifices byzantins, l'architecture chrétienne de la Palestine n'est que le reflet de la nôtre.

M. de Vogüé nous fournit de cette vérité des preuves surabondantes. Plein d'enthousiasme pour la foi catholique, il décrit avec amour les monuments qu'elle a laissés sur une terre où elle fut vaincue par l'islamisme; il étudie avec passion tout ce qui peut en éclairer l'histoire. Peut-être quelques critiques plus sévères penseront-ils qu'il s'est laissé entraîner un peu loin, et que les résultats positifs auxquels il a été conduit n'impliquent pas l'authencité d'une foule de traditions locales sur les lieux saints, rejetées même par des auteurs dont l'orthodoxie n'est pas suspecte. M. de Vogüé a, comme tout le monde, les défauts de ses qualités; si son élan religieux rend ses convictions moins exigeantes, on n'oserait le lui reprocher, puisque c'est cet enthousiasme qui l'a soutenu dans un si rude labeur et qui nous a valu un si bon livre.

Artiste distingué, l'auteur a lui-même dessiné et mesuré les édifices qu'il nous fait connaître; érudit, il a vérifié tous les textes; voyageur, il s'est transporté sur les divers emplacements. Son ouvrage prouve toute la supériorité qu'a, en matière d'archéologie, la vue des choses sur la simple étude de cabinet. Son travail n'a trouvé parmi nous que des approbateurs, et c'est à l'unanimité que nous lui avons décerné la première médaille.

Et qu'on ne se demande pas pourquoi nous accordons à un livre sur la Palestine la première récompense dans le concours des antiquités nationales. Il y a bien longtemps que la France s'est habituée à regarder comme ses enfants les populations demeurées fidèles à l'Évangile dans la terre sainte. Si notre domination politique n'a pas été que passagère en cette contrée, notre protection n'a pas cessé d'y abriter les représentants de la civilisation chrétienne. En ce moment même, n'est-ce pas le drapeau français qui a rendu la sécurité et la paix aux malheureux échappés aux fureurs du fanatisme? Les chrétiens d'Orient sont nos compatriotes, car nos revers furent le signal de leurs misères, et la présence de nos armes sera toujours leur salut.

M. Mahul nous ramène, messieurs, vers des lieux de retraite et d'étude qui n'ont pas eu, comme les monastères de la Palestine, à redouter les irruptions des barbares. Dans ces paisibles dépôts d'archives, héritiers de nos anciens cloîtres, où sont entassés les fruits de travaux ignorés, témoignages de la vie laborieuse et active des moines, des magistrats, des laboureurs, où ont été recueillis des transactions et des contrats de toute nature consignés sur tant de chartes péniblement déchiffrées, l'histoire se trouve pour ainsi dire déposée par le temps. Réunissez toutes les pièces de ce genre qui se rapportent à une province, à un département, à un canton, et vous aurez déjà à moitié composé ses annales. En maniant, en compulsant ces antiques parchemins, nous nous identifions avec ceux qui les ont laissés. Ce sont comme ces lettres de nos parents morts, conservées pieusement par nous afin de les relire de temps à autre, pour nous reporter aux années où nous avions le bonheur de posséder leurs auteurs.

M. Mahul a exécuté un travail de ce genre pour l'arrondissement administratif de Carcassonne; il a dépouillé une longue série de pièces et de diplômes, notamment les débris du riche cartulaire de l'abbaye de La Grasse, établissement qui remontait à l'époque carlovingienne et dont les possessions et le patronage s'étendaient du Languedoc jusque dans le Roussillon.

Déjà l'Académie avait accordé une mention très-honorable au premier volume de ce vaste et curieux répertoire, que sa disposition méthodique et sa clarté rendent aussi facile que profitable à consulter. L'auteur a suivi l'ordre géographique, et, pour chaque localité, classe par ordre de dates un nombre prodigieux de pièces qu'il analyse ou reproduit *in extenso*. Ce second volume renferme encore plus de documents inédits que le premier. Les pièces relatives aux cantons de Conques et de La Grasse le remplissent tout entier. On trouve là un aperçu de l'ancienne circonscription de chaque commune, des fluctuations de sa population, la liste de ses seigneurs et de ses curés.

Grâce aux monuments rassemblés et coordonnés par l'habile paléographe, on peut aisément se faire une idée des changements que cette partie du Languedoc a traversés, et l'on est ainsi plus à même d'apprécier l'influence exercée par les institutions.

Si tous les arrondissements de France rencontraient un archiviste aussi exact et aussi consciencieux que M. Mahul, il deviendrait possible de reconstruire en totalité l'ancien cadastre français; l'économie politique tirerait de cet ensemble de données les notions les plus précises et les plus sûres. Cette œuvre est un véritable travail de bénédictin; mais ce que M Mahul a accompli, un de ces savants religieux n'aurait peut-être pas pu l'entreprendre. La révolution française a fait sans doute bien des ruines, mais elle a eu aussi son heureuse influence sur les recherches historiques. En amenant la centralisation administrative et la réunion de tant de cartulaires et d'archives épars en un petit nombre de dépôts, elle a rendu praticables des travaux d'ensemble qui eussent été sans cela presque impossibles. L'ordre et l'unité ont succédé à un désordre momentané, et, si le pays a fait de grandes pertes, il peut du moins aujourd'hui mieux jouir des richesses qu'il a conservées.

Un travail aussi étendu et aussi intelligemment conduit que celui de M. Mahul avait droit à vos plus hautes récompenses; la commission lui a assigné la deuxième médaille.

La troisième a été partagée, messieurs, entre deux envois d'un caractère fort différent, mais également dignes de notre approbation: celui de M. Ch. de Robillard de Beaurepaire et celui de M. l'abbé Raillard.

Le premier de ces auteurs, ancien élève de l'École des chartes, vous a adressé un Mémoire sur l'*Administration de la Normandie sous la domination anglaise, aux années* 1424, 1425, 1429, et un livre ayant pour titre: *Les Etats de Normandie sous la domination anglaise.* Le nom seul de M. de

Beaurepaire promettait des recherches sérieuses et de solides résultats. Vous aviez pu apprécier dans de précédents concours le mérite de cet érudit, auquel vous avez accordé des mentions honorables. L'examen de ses nouveaux ouvrages n'a fait que confirmer la bonne opinion que nous avions conçue de lui.

Archiviste du département de la Seine-Inférieure, M. de Beaurepaire a su choisir, dans les documents relatifs à la province qu'il habite, ceux qui éclairent un des points les plus curieux de son histoire, le caractère que présenta la domination anglaise.

Il était intéressant de savoir comment nos voisins régirent une province que nous eûmes bien de la peine à leur arracher, de rechercher si cette grande nation avait déjà, par le passé, les mêmes principes gouvernementaux qu'elle a appliqués dans les pays soumis, hors de la Grande-Bretagne, à son autorité.

L'archiviste de Rouen, en dépouillant les comptes du receveur général de Normandie pour les années 1424, 1425 et 1429, a pu, grâce à une analyse méthodique, en tirer le tableau à peu près complet de l'administration anglaise dans la province; il a passé en revue l'administration supérieure, le conseil du duc de Bedfort, les missions politiques, les institutions judiciaires, les finances, et surtout l'organisation militaire.

Jetons-nous les yeux sur les noms des fonctionnaires que l'auteur a soigneusement relevés, nous voyons que le personnel administratif se recrutait presque exclusivement parmi les Français, tandis que les charges militaires et les hautes fonctions furent d'ordinaire réservées aux Anglais. Or c'est précisément le système que nos voisins ont adopté depuis dans les contrées dont ils se sont emparés, et où ils étaient en face d'une population indigène intelligente et civilisée. Ils comprennent que les gens du pays ont plus que les conquérants l'intelligence des besoins et des usages locaux; ils sentent que leur nation possède plus le génie de la domination que le don d'administrer. Ils tiennent d'ailleurs à respecter dans chaque province de l'empire britannique les vieilles institutions et les vieilles lois; ils n'éprouvent pas le désir d'en soumettre les différentes parties à une uniformité qui n'a plus raison d'être en l'absence de centralisation. Ce système, sage à certains égards, a pourtant ses dangers, car il laisse subsister la différence des nationalités; il maintient le caractère de pays étrangers à des contrées qu'il serait dans l'intérêt des Anglais de confondre avec la leur. Par ce procédé, nos voisins ont évité bien des soulèvements et des révolutions, mais ils n'ont rien fait de durable, et, au jour où leur autorité s'ébranle, la nationalité vaincue retrouve toute sa force et sa vitalité. La France a fait tout autrement; elle a effacé le plus qu'elle a pu ces différences choquantes entre les anciens et les nouveaux Français. Au lendemain des conquêtes de la république, du consulat et de l'empire, elle a partagé en départements, soumis à son code et à son régime administratif les territoires dont elle s'était emparée sur le Rhin et au pied des Alpes; et, bien que les désastres de 1814 et de 1815 nous les aient enle-

vés, nous y avons laissé en partie nos institutions et nos idées; nous avons rendu français ce qui n'est plus la France, et assuré notre influence morale, plus durable que la prépondérance passagère d'une victoire ou que l'article d'un traité.

Cette politique qui respectait la législation des provinces soumises, l'Angleterre l'observa aussi à l'égard des assemblées délibérantes. C'est ce que nous montre M. de Beaurepaire dans son second ouvrage. Nos voisins n'ont pas voulu imposer à la Normandie des tailles et des subsides sans le consentement des députés de la province; ils tinrent à faire voter par les états ce qu'ils auraient pu brutalement exiger. Mais on doit convenir que, s'ils se refusaient à rien prendre sans permission, ils ne se faisaient pas faute de demander. De 1421 à 1449, les assemblées des états se succédèrent en Normandie avec une rapidité dont jusque-là il n'y avait pas eu d'exemple. Ces convocations n'avaient généralement d'autre but que l'établissement de nouveaux impôts, de nouvelles charges. Les votants étaient forts dociles, et si un léger esprit d'opposition se fit jour, ce ne fut qu'exceptionnellement et alors que la détresse du pays était extrême.

M. de Beaurepaire nous fait, pour ainsi dire, assister aux délibérations des états de Normandie, au choix des députés; il expose l'organisation de l'assemblée, donne la date et presque toujours la durée des sessions, indique l'objet des votes et le montant des sommes votées. Bref, il ne nous laisse rien ignorer sur une matière à peu près inconnue avant la publication de son livre.

Il m'est plus difficile, messieurs, de vous faire connaître les mérites spéciaux du savant que nous avons associé à M. de Beaurepaire pour le partage de la troisième médaille. M. l'abbé Raillard a abordé un point obscur et peu connu de l'histoire de la musique religieuse, pour lequel je sens toute mon insuffisance. Heureusement il est, au sein de l'Académie, des juges compétents auxquels je demande la permission d'emprunter leurs opinions et jusqu'à leurs paroles (1).

Si nous recherchons avec une vive curiosité quelles ont été les anciennes formes de la liturgie et du cérémonial de l'Église pour nous faire une idée des pompes qui touchèrent les cœurs et charmèrent à la fois les yeux des barbares qu'elles convertissaient à l'Évangile, nous ne sommes pas moins avides de connaître quelle était cette musique sacrée dont les accords se mêlaient à l'éclat des fêtes célébrées dans le sanctuaire. Quel fut ce chant grégorien qui a fait l'admiration de nos ancêtres et que les bouches des Francs ne parvenaient à rendre qu'imparfaitement, qui naquit en Italie, terre classique de la musique? Problème difficile, que des hommes judicieux tiennent pour insoluble, mais qui n'a point encore rebuté des esprits patients et enthousiastes, pleins d'espoir de restaurer ce chant dans nos églises, où il a cessé depuis des siècles de se faire

(1) MM. Vitet et Vincent. Voy. le remarquable article publié par le premier dans le *Journal des savants* de mai 1860.

entendre. M. l'abbé Raillard appartient à cette dernière catégorie. Un travail immense, la comparaison d'un nombre prodigieux de manuscrits de musique d'église de diverses dates, ne l'ont point effrayé. Il espère remonter des plus modernes aux plus anciens, par une voie simple, qui lui permettra de retrouver le sens de notation hiéroglyphique qu'on appelle les *neumes*. Il a reconnu que les chants d'église regardés comme d'une origine plus ancienne présentent, dans les manuscrits, des variantes beaucoup moins fréquentes que les chants plus modernes, et composés à une époque où des notations plus parfaites et indiquant clairement les intervalles musicaux commençaient à être en usage. D'où il suit que l'imperfection même de la notation primitive, et la nécessité de maintenir les traditions pour ne pas multiplier les difficultés de lecture, a servi de frein à la tendance au changement, tendance inévitable, même au sein de l'Église. M. l'abbé Raillard pense donc qu'entre les premiers manuscrits lisibles et l'époque de saint Grégoire, c'est-à-dire pendant trois siècles environ, les changements, soit dans le nombre des notes appliquées à chaque syllabe, soit dans la valeur tonale de ces notes, peuvent être considérés à peu près comme nuls. En sorte que la confrontation des manuscrits pourrait nous donner la clef de l'ancienne intonation ; il deviendrait alors possible de ressusciter le chant grégorien.

Est-ce là une illusion? Nous le craignons fort. Déterminer la quantité des notes appliquées à chaque syllabe du texte liturgique, fixer la place que chacune d'elles occupe sur l'échelle sonore, c'est là un travail curieux, intéressant; mais l'érudition musicale l'eût-elle mené à bonne fin, on ne posséderait pas pour cela le chant grégorien; nous n'en aurions que la charpente, le squelette, mais nous ignorerions encore ce qui donne à la musique son vrai caractère, la forme, la proportion, le dessin, la figure. Quel sens attribuer à cet amas de notes, si rien n'en détermine la durée relative? M. l'abbé Raillard ne touche donc pas autant le but qu'il le suppose; toutefois, par ses patientes investigations, par ses comparaisons attentives, il n'en a pas moins fort avancé le déchiffrement des neumes et fait faire à la solution du problème un pas sensible. Il est parvenu à évaluer la durée des notes représentées par ces signes énigmatiques; il a constaté la valeur du point qui répond aux notes les plus brèves, de la virgule qui indique les plus longues, de certains traits obliques confondus d'abord avec les virgules, et correspondant à une durée moyenne, qui constituent par conséquent des semi-brèves. Cette découverte lui a permis de fixer le rhythme de morceaux écrits neumatiquement. Si nous sommes encore réduits à l'impuissance pour la question d'intonation, nous voilà du moins en possession d'une des deux valeurs que Guy d'Arezzo attribue aux neumes dans un passage de son *Prologue*, qui fournit à M. l'abbé Raillard le point de départ de sa découverte. Celui-ci a mis de plus hors de doute l'emploi du genre enharmonique dans le chant ecclésiastique du moyen âge.

Voilà des résultats assez importants pour mériter à l'auteur une récom-

pense de l'Académie. Quant à l'application qu'on en peut faire immédiatement à la restitution de la musique grégorienne, c'est là une autre question sur laquelle nous n'entendons pas nous prononcer. Nous applaudissons sans doute aux efforts du savant ecclésiastique; nous louons la publication des fragments de chants religieux des manuscrits de Worms et de Saint-Gall et d'autres monuments paléographiques qu'il a traduits et commentés en notation moderne, mais nous n'osons point consacrer par un jugement des vues qui attendent l'épreuve de l'exécution et la solution d'une foule de difficultés accessoires.

M. d'Arbois de Jubainville, dont l'Académie couronnait l'an dernier la belle étude sur les abbayes cisterciennes, a entrepris sur l'histoire du département de l'Aube, où il est archiviste, une série de travaux importants; il nous en offre un nouveau spécimen dans son *Histoire de Bar sur Aube sous les comtes de Champagne*. Cette ville avait été déjà, de la part de M. Chevalier, l'objet d'un livre estimable que l'habile paléographe s'est proposé de compléter, à l'aide de documents inédits inconnus de ses devanciers. Avec le concours de M. Pigeotte, il a donné un exposé intelligent des institutions civiles et ecclésiastiques de cette ville de Champagne, un aperçu piquant et neuf de l'histoire du château, du bourg, des places et des rues. La commission a retrouvé dans ce livre la méthode et le savoir qui ont valu à l'auteur plusieurs de ses distinctions, et elle accorde à M. d'Arbois de Jubainville un rappel de médaille.

Le même rappel est accordé à M. E. Viollet Le Duc pour le tome IV de son *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du onzième au seizième siècle*. Cet ouvrage a obtenu le suffrage de tous les hommes compétents; l'Académie, en le couronnant jadis, n'a fait que sanctionner le jugement des maîtres, et ces maîtres, M. Viollet Le Duc a maintenant le droit de s'asseoir parmi eux. Le nouveau volume que j'ai à vous signaler renferme des articles qui sont à eux seuls de véritables traités. Tels sont les articles *Constructions*, *Corniche*, *Croix*, *Coupole*. Ce que l'auteur dit, c'est de l'étude même des monuments qu'il le tire; il connaît admirablement son sujet; il a la pratique et la théorie approfondies de son art : il éclaire son texte de planches où se révèle une main aussi exercée que son jugement; il écrit avec clarté, et parle avec élégance la langue de l'architecte. Son livre restera comme un modèle; il est encore loin sans doute d'être achevé, mais, poursuivi avec le même talent, le même savoir, il a comme un droit permanent à nos éloges, et nous ne devons pas nous lasser de rappeler l'honneur qu'il ne cesse pas de mériter.

La commission a rencontré dans ce concours un si grand nombre de travaux dignes de son approbation, qu'elle ne craint pas de vous proposer de décerner huit mentions très-honorables. Tous ceux auxquels elle accorde cette distinction se sont acquis des titres sérieux à l'estime des érudits, tous ont enrichi l'histoire de France de faits vraiment nouveaux dont je regrette de ne pouvoir vous donner qu'un court aperçu, mais dont l'intérêt ne saurait vous échapper.

Dans ces dernières années, une question de géographie ancienne a eu la rare fortune de passionner le public; c'est l'emplacement d'Alesia, cet *oppidum* des Mandubiens, qui fut un des derniers boulevards de l'indépendance gauloise. Les antiquaires ont porté dans la discussion de ce problème une ardeur et une vivacité qui menaçaient de la faire dégénérer en une guerre civile d'érudition. Une opinion nouvelle, et d'abord spécieuse, a proposé de placer à Alaise, en Franche-Comté, le théâtre d'événements qu'on avait jusqu'alors rapportés à la Bourgogne. Dès l'origine du débat, la commission regarda comme un simple paradoxe une identification qu'on soutenait avec autant d'enthousiasme que de ténacité. Elle ne s'était pas méprise sur la faiblesse des arguments qu'on faisait valoir en faveur d'Alaise, et en couronnant l'ouvrage de M. Rossignol, qui maintenait à des textes torturés pour les besoins de la cause leur véritable sens, elle prouvait toute la fermeté de ses convictions. Une étude plus approfondie des auteurs, une attentive inspection des lieux, n'ont fait que confirmer l'exactitude de son premier jugement. De savantes dissertations ont paru depuis en grand nombre pour défendre les droits d'Alise-Sainte-Reine, déjà si solidement établis par d'Anville. Tout récemment M. Rossignol est rentré dans la lice, et il vous a envoyé sur la valeur historique de Dion Cassius, l'un des historiens sur le témoignage desquels prétendait s'appuyer l'opinion nouvelle, une lettre que la commission a lue avec intérêt. En dépit des récriminations soulevées autour de nous, tout tendait à prouver chaque jour davantage que nous faisions bien d'avoir confiance dans la puissance de la vérité.

Faute de textes décisifs, les partisans d'Alaise se sont rabattus sur des noms de lieux-dits; ils ont invoqué la présence d'antiquités que l'ardeur à maintenir les prétentions de cette localité avait fait chercher et découvrir. On a bruyamment exploité ces soi-disant témoignages, qui ne manqueraient à presque aucune contrée, puisque les Gaulois ont laissé sur tout le sol français la trace de leur existence. Qu'étaient-ce que ces débris antiques trouvés en si grande abondance sur le plateau d'Amancey, à Sarra et dans les campagnes voisines? Un savant archéologue de Besançon, M. Ed. Clerc, a pris soin de nous le dire. Il a mis sous les yeux de la commission un magnifique album où sont reproduits avec une fidèle exactitude ces monuments si variés et si curieux. Sont-ce là les dépouilles dont se trouva jonché le territoire de l'oppidum mandubien après la défaite de Vercingétorix? Qui pourrait le soutenir, quand il y a là des œuvres, des vestiges d'âges fort différents, des restes appartenant aux populations diverses qui se sont succédé dans la contrée, et dont plusieurs sont bien antérieurs à César? Soyons justes cependant, l'enthousiasme des défenseurs d'Alaise nous a valu en grande partie ces richesses; mais, parce qu'ils ont ainsi payé leur rançon, ce n'est pas à dire pour cela qu'ils soient vainqueurs. Mettant de côté ce patriotisme local exagéré qui se préoccupe plus de l'honneur supposé d'un canton que des droits de la vérité, M. Ed. Clerc a montré, dans une excellente étude sur la question, la fragilité des argu

ments qu'on avait tirés des monuments et des noms de lieux-dits. Sa dissertation sert de texte à son album ; c'est une défense sage et mesurée, opposée aux assertions absolues à l'aide desquelles on avait cru intimider la conscience des antiquaires. M. Ed. Clerc s'est vaillamment exposé aux attaques de plusieurs de ses compatriotes ; il a bravé la terreur que les défenseurs d'Alaise étaient presque parvenus à répandre pour empêcher le retour de l'ancien régime, je veux dire la restauration d'Alise-Sainte-Reine dans ses droits. La commission lui décerne la première de ses mentions très-honorables.

Je viens de prononcer le mot de terreur ; si nous la goûtons peu dans le présent, nous ne refusons pas d'en étudier les effets dans le passé. Celle de 1793, qui n'est point de notre compétence, et que nous voudrions bien reléguer dans l'archéologie, n'est pas la seule que l'on connaisse ; il y en a eu de plus anciennes dont l'histoire nous appartient. L'une de ces terreurs s'appelle la *Jacquerie*, et M. S. Luce lui a consacré un excellent livre auquel nous accordons la seconde de nos mentions très-honorables.

Au milieu du quatorzième siècle, les paysans de la France, victimes des exactions, des violences des gens de guerre, opprimés par les nobles dont l'arrogance ne s'abritait plus derrière un prestige que leur avaient enlevé les défaites de Crécy et de Poitiers, se soulevèrent en grand nombre, et soutinrent durant une année une lutte terrible qui laissa dans notre pays des traces profondes et prolongées. Baptisée du sobriquet de *Jacques Bonhomme* ou simplement de *Jacques*, ainsi que nous l'apprend un chroniqueur contemporain, la population rustique jeta la terreur dans les provinces, et répondit par des violences à celles qu'elle avait si longtemps endurées. Ce fait était bien connu. Mais quelles avaient été les circonstances et les causes spéciales de l'insurrection des campagnes? Voilà ce qui n'avait pas été suffisamment éclairci. Les chroniques où les historiens ont puisé tout ce qu'ils ont rapporté de la Jacquerie ne fournissent sur ce triste épisode que des renseignements assez vagues ; elles ne font entendre que des imprécations banales contre les horreurs qui furent commises. M. Luce a étudié sur des documents en grande partie inédits cette intéressante question ; il a compulsé les arrêts et mandements de la collection dite des *Jugés du Parlement*, les *Lettres de rémission* pour fait de participation à la Jacquerie contenues dans le *Trésor des Chartes*, et il est parvenu à nous donner, sinon une histoire complète de cette sédition populaire, au moins un aperçu neuf et substantiel des diverses phases par lesquelles elle a passé.

L'auteur nous dépeint l'état déplorable des campagnes au moment où éclata la première émeute ; il a pesé avec une remarquable impartialité les torts des grands et ceux des paysans ; il nous a raconté ce qu'on appelait alors les *effrois*, c'est-à-dire les attaques soudaines dirigées par les bandes de *Jacques*, et qui désolèrent diverses villes de la basse Normandie, de l'Ile-de-France, de la Picardie et de la Champagne.

Mais il est un point de notre histoire déjà traité par bien des publicistes, sur lequel l'étude de la Jacquerie jette une lumière nouvelle : c'est le

rôle d'Étienne Marcel. Sans démontrer clairement la connivence du hardi prévôt des marchands et des paysans insurgés, M. Luce fait voir cependant que toutes les probabilités se réunissent en faveur du fait. Étienne Marcel, ce personnage si diversement jugé et auquel on ne saurait dénier le mérite d'avoir défendu les droits populaires, proposé de justes réformes, s'il n'eut pas la conscience de les soutenir par des moyens toujours légitimes; Étienne Marcel, ce précurseur de quelques-uns des hommes de 89, qui mettait des passions condamnables au service d'une grande cause, avait intérêt à soutenir les campagnes. Celles-ci aimaient mieux s'exposer au hasard d'une révolte que de se soumettre à l'ordonnance de Compiègne du 14 mai 1358, rendue à l'instigation du Dauphin. Un article de cette ordonnance enjoignait, sous les peines les plus sévères, aux propriétaires des châteaux et forteresses situés aux environs de Paris de les mettre en état de défense et d'y établir des garnisons suffisantes, tant à leurs frais et dépens qu'à ceux de leurs vassaux. M. Luce montre que cette ordonnance fut le signal de la Jacquerie; mais la véritable cause de l'insurrection était ailleurs, et, comme il l'observe judicieusement, c'était le contre-coup de cette Jacquerie des gens de guerre que l'on a appelé les *Grandes compagnies*, et dans laquelle les mercenaires disponibles donnèrent l'exemple des rapines et des violences qui ont fait depuis appliquer leur nom, jadis honorable, de *brigands* aux voleurs de grands chemins.

Je viens d'appeler votre attention, messieurs, sur une des plus lugubres pages de notre histoire; avant de la reporter sur un sujet moins triste, permettez-moi de vous entretenir encore d'un travail destiné à nous faire connaître les anciennes souffrances du pays. Il ne s'agit plus, il est vrai, de maux dus aux passions humaines, mais de ceux qu'entraînent les révolutions physiques; ces phénomènes appartiennent à l'histoire quand on les considère sous le rapport de l'influence qu'ils ont exercée sur les événements politiques et le régime administratif.

Les calamités récentes causées par le débordement des grands fleuves nous conduisent naturellement à rechercher si des calamités pareilles, plus terribles même, n'ont pas affligé nos aïeux. C'est ce qu'a fait M. Maurice Champion dans son *Histoire des grandes inondations en France*, ouvrage dont les deux premiers volumes ont été soumis à notre examen. L'auteur nous a retracé les diverses circonstances de ceux de ces cataclysmes locaux qui ont eu lieu dans les bassins de la Seine et de la Loire. Il a réuni et consulté un nombre immense de livres et de documents, et d'un vaste ensemble de témoignages il a tiré des indications propres à nous faire saisir la marche des phénomènes diluviens.

L'ouvrage de M. Maurice Champion n'a donc pas seulement un intérêt historique, il conduit encore à des applications pratiques. En nous mettant sur la trace des véritables causes de ces catastrophes, il nous fournit les moyens de mieux parer à celles qui peuvent encore se produire. Si l'auteur eût achevé son œuvre, la commission n'aurait pas balancé à vous proposer de lui décerner une médaille. En attendant qu'il en puisse être

ainsi, que de nouvelles recherches dirigées avec autant d'érudition que de persévérance aient permis à M. Champion d'aspirer à une si haute distinction, nous lui décernons la troisième mention très-honorable.

Revenons sur un terrain plus exclusivement archéologique, à ces monuments dont le nombre et la variété ne lassent pas la patience des antiquaires. Braine, petite ville du département de l'Aisne, remonte à une époque très-ancienne, et fut un des lieux de plaisance des rois mérovingiens. Clotaire II en donna la terre et le château à Authaire, qui lui avait sauvé la vie, et saint Ouen, fils de ce seigneur, en fit présent à l'église de Rouen. Celle-ci, à l'époque des guerres civiles qui affligèrent la France sous les successeurs de Charlemagne, transporta à Braine ses trésors, ses reliques et sa bibliothèque. Telle fut l'origine de la collégiale de cette ville, à laquelle succéda l'abbaye de Notre-Dame, connue sous le nom de Saint-Yved, parce qu'on y vénérait les restes du saint pontife. M. Stanislas Prioux, un des archéologues les plus versés dans les antiquités du département de l'Aisne, vous a envoyé une monographie complète de cette somptueuse abbaye. Il y expose et discute l'époque et les circonstances de l'érection de l'édifice, il en décrit toutes les richesses, et en particulier les magnifiques tombeaux. L'ouvrage de M. Prioux est exécuté avec autant d'élégance et de soin que rédigé avec discernement; il viendra grossir la série déjà considérable des monographies d'églises françaises dont quelques-unes sont dues à la plume de nos confrères. L'auteur s'est familiarisé avec l'étude des monuments de l'âge auquel appartient celui qu'il décrit; il a été les chercher partout, en place comme dans les collections où leurs dessins se conservent; il a notamment mis à contribution la célèbre collection Gaignières, en partie enlevée à la France, et qu'il a été explorer à Oxford. M. Prioux compare les figures, rapproche les styles, et parvient ainsi à grouper autour des légendes de ses planches une foule de détails neufs et intéressants. Si un travail aussi consciencieux et aussi savant eût porté sur un sujet plus fécond en aperçus et en résultats, la commission vous eût certainement proposé plus qu'une mention très-honorable. Mais M. Prioux ne pouvait tirer de l'abbaye de Saint-Yved que ce qui s'y trouve, et, quelque grand que soit son mérite, il ne suffisait pas pour agrandir une scène où les faits généraux et les événements décisifs font défaut.

Nous avons décerné à M. Prioux la quatrième mention très-honorable.

M. Henri Lepage a déjà entendu plusieurs fois son nom honorablement prononcé dans cette enceinte. Cette année encore, il s'est montré digne de votre approbation par deux savants Mémoires, l'un ayant pour titre : *l'Abbaye de Bouxières*, l'autre intitulé : *Commentaires sur la chronique de Lorraine au sujet de la guerre entre René II et Charles le Téméraire*. Le premier est une monographie abrégée mais complète d'un établissement qui remonte au dixième siècle, et qui a tenu jusqu'au dix-huitième siècle une place importante dans l'histoire ecclésiastique de la Lorraine ; le second est un relevé des noms et des actes des Lorrains et des étrangers qui secondèrent les efforts de René II lors de sa lutte contre le duc de Bourgogne.

Dans l'un et l'autre opuscule, M. Lepage, paléographe exercé, a tiré de documents manuscrits inédits des faits restés jusqu'à ce jour inaperçus. Ses travaux sont marqués au coin de cette solidité de méthode et de recherche qui ont fait classer ses œuvres parmi celles qu'il est le plus utile de consulter pour l'histoire de la Lorraine. Nous avons décerné aux deux dissertations de M. Lepage la cinquième mention très-honorable.

M. Eugène Cordier s'est, comme les deux auteurs que je viens de nommer précédemment, cantonné dans un sujet fort circonscrit et l'a traité avec moins de développement. Mais le point qui avait éveillé son attention était environné de beaucoup d'obscurité, et il a certainement l'honneur d'y avoir porté une véritable lumière. Quelle était la constitution de la famille chez ces populations des Pyrénées qui nous représentent les derniers restes de la grande race ibérique? C'est ce qu'a recherché M. Cordier avec autant d'ardeur que de sagacité, et ce qu'il nous apprend dans une courte mais substantielle brochure. Il a vécu près des paysans dont il recueillait les coutumes séculaires; il a comme surpris des usages qui n'apparaissent plus dans les lois et les règlements écrits; il est remonté aux anciens *fors* pour les expliquer; il a appelé la géographie ancienne, l'ethnologie à son aide. Chemin faisant, il relève bien des erreurs qui avaient échappé à des auteurs justement estimés, dans le superficiel aperçu donné par eux de ce droit de famille si curieux et si différent du nôtre. Il explique avec lucidité ce régime étrange de la dotalité du mari, sa position secondaire vis-à-vis de la femme et des enfant; il précise l'étendue et les bornes du droit d'aînesse chez les Basques; il fait connaître le régime municipal particulier de la vallée de Baréges dans un chapitre très-étudié et d'un grand intérêt.

M. Cordier ne nous fournit pas de documents inédits, mais il excelle dans l'interprétation de ceux qui étaient à sa disposition. Pour atteindre complétement le but qu'il s'est proposé, l'auteur aurait dû remonter plus haut et interroger davantage les pièces manuscrites. Plus versé dans l'histoire générale du midi de la France, il se serait mû plus librement dans des faits qui ont besoin de n'être pas isolés pour être bien compris.

La commission décerne au *Droit de famille dans les Pyrénées* la sixième mention très-honorable.

Le vieux Paris nous inspire une curiosité qui devient d'autant plus vive que nous en voyons disparaître aujourd'hui les derniers vestiges. Mais cette curiosité ne saurait être satisfaite qu'au prix de difficiles et de patientes recherches. Ce n'est pas chose aisée de rétablir les vieilles rues du moyen âge, les innombrables églises, les abbayes, les clos, les jardins, les maisons qui se voyaient il y a cinq ou six siècles, quand deux ou trois couches de démolitions les recouvrent. Ce n'est plus, en vérité, de l'archéologie, mais de la géologie qu'il faut faire. Toutefois on a ici des textes que les géologues voudraient bien posséder.

Je sais qu'on a déjà beaucoup écrit sur Paris; mais la majorité des historiens de la capitale n'ont guère fait que se copier les uns les autres.

Sauval, Félibien n'ont pas tout dit ; on s'est même souvent chargé de leur faire dire ce dont ils n'avaient pas parlé. Nous sommes, d'ailleurs, maintenant plus exigeants ; nous tenons à l'exactitude la plus minutieuse ; et cette reconstruction du vieux Paris, quartier par quartier, que d'enquêtes ne demande-t-elle pas? Un si rude labeur n'a pas effrayé M. Berty, qui l'a abordé résolûment. Muni, en guise de pioche et de pelle, de pièces inédites et de témoignages contemporains, il s'est mis à déblayer le sol de la capitale et à en composer une topographie rétrospective. Nul n'avait encore porté tant de rigueur et de précision dans les descriptions. Architecte et érudit, M. Berty refait son ancien Paris avec autant d'ardeur et d'enthousiasme que nos pensionnaires de Rome refont la ville éternelle au temps d'Auguste ou de Néron. Les chapitres détachés de son grand ouvrage qu'il a déjà rédigés, et qu'il nous soumet, sont dignes de tous vos encouragements. Nous leur décernons la septième mention très-honorable. Puisse le gouvernement fournir à l'auteur les moyens d'achever un livre qui ne laissera plus rien ignorer des transformations qu'a subies notre capitale, avant d'arriver à la splendeur que lui donne le règne nouveau !

Sous le titre de *Carrelages émaillés du moyen âge et de la renaissance*, M. Emile Amé a composé toute une histoire de l'art du mosaïste, à une époque où cet art s'était réduit à de plus modestes œuvres, mais avait encore ses créations élégantes et délicates. On n'avait point étudié cette branche de l'architecture de nos aïeux dont les produits ont varié suivant les siècles et les pays. L'auteur, à l'aide de planches exécutées avec soin, trace des vicissitudes de cet art un aperçu neuf et intéressant, puis entre dans l'examen des carrelages qu'on rencontre dans le département de l'Yonne, où il a pu se livrer à des observations plus attentives et plus suivies. L'érudition de M. Amé est puisée tout entière dans les monuments du moyen âge, dont il est l'admirateur un peu enthousiaste, mais qu'il comprend et connaît à merveille. Cet antiquaire a une connaissance pratique des procédés de fabrication, sans laquelle on n'aurait pu réussir dans la tâche qu'il s'est imposée, et qu'il a remplie d'une manière sinon complète, au moins très-satisfaisante.

La commission décerne à M. Amé la huitième mention très-honorable.

Dix envois ont été jugés dignes par nous, messieurs, de mentions honorables. Ce sont ou de courtes notices qui, malgré leur mérite, ne pouvaient prétendre à une haute récompense, ou des ouvrages étendus, mais dans lesquels des qualités solides se trouvent déparées par quelques imperfections et qui mêlent à des résultats nouveaux et bien établis des assertions douteuses et trop hasardées ; l'ardeur et la persévérance s'y montrent toujours, quoique la critique n'y soit pas assez sentie et que le savoir y laisse de temps à autre percer l'inexpérience. En un mot, les auteurs auxquels nous accordons ces mentions honorables ont beaucoup fait, sans avoir cependant atteint complétement le but :

Verum ubi plura nitent in carmine, non ego paucis
Offendar maculis.

Je ne puis analyser chacune de ces œuvres; un mot me suffira pour les caractériser.

M. Maximilien de Ring est un des plus intrépides explorateurs des antiquités de l'Alsace, l'un des membres les plus actifs de ce comité pour la conservation des monuments de la province qui a rendu tant de services à l'archéologie. Grâce à l'initiative du comité, un nombre considérable de *tumuli* ont déjà été fouillés; les objets les plus divers et les plus curieux en ont été retirés. M. de Ring prend soin de nous faire connaître tous les détails de ces découvertes. La brochure qu'il nous adresse renferme un procès-verbal circonstancié de l'exploration des *tumuli* de Hübelwaldele, dans la forêt d'Ensisheim. Autrefois les antiquaires négligeaient de consigner, dans l'exposé de leurs fouilles, une foule de particularités importantes, telles que l'orientation, la place exacte des objets déposés près des morts, la profondeur des sépultures, leur mode de groupement, etc. M. de Ring enregistre tout, et ses notices sont, à cet égard, des modèles que nous recommandons.

Le mont Gannelon, près Compiègne, est une localité fort ancienne, dans laquelle on a découvert de nombreuses antiquités, et qui n'appelle pas une étude moins attentive que les *tumuli* de l'Alsace. M. Caillette de l'Hervilliers lui a consacré une savante dissertation, dont l'objet est d'établir que nous avons là un ancien camp romain. On trouve dans son opuscule d'ingénieuses recherches sur le nom de Gannelon. Les résultats auxquels a été conduit l'auteur ont paru à la commission moins concluants que l'excellente description qu'il nous donne, et dont les qualités se retrouvent sans alliage dans son recueil de petites monographies intitulé : *Pierrefonds, Saint-Jean aux Bois, la Folie, Saint-Pierre en Chastres.*

La dissertation de M. Léopold Quenault sur l'aqueduc de Coutances nous démontre que ce monument n'est pas, comme on l'a souvent avancé, un travail romain, mais un édifice dont la plus grande partie date du treizième siècle. L'auteur se fonde à la fois sur l'inspection attentive de l'aqueduc et sur de nombreux documents recueillis par lui avec intelligence et discutés avec méthode et critique.

L'ouvrage de M. Raymond Bordeaux, intitulé : *Serrurerie du moyen âge,* ne répond pas tout à fait à son titre; c'est une suite de notices destinées à expliquer de belles planches qui avaient été exécutées par MM. Gérente et Bouet pour un éditeur anglais, savant antiquaire lui-même, M. Parker. Celui-ci a confié à M. Bordeaux le soin d'interpréter les monuments dessinés sous ses yeux. Il ne faut donc pas chercher dans le livre de M. Bordeaux une histoire de la serrurerie chez nos ancêtres, mais de simples détails historiques sur des serrures et des heurtoirs de porte, chefs-d'œuvre des artisans du moyen âge. L'archéologue français a pu cependant, dans un cadre aussi défectueux, placer des faits nouveaux et intéressants dont la commission doit lui tenir compte.

M. l'abbé Laurent a mis à contribution les archives de sa paroisse, Saint-Germain d'Argentan, pour la composition d'une modeste histoire dont

nous nous plaisons à relever le mérite. Il y a dans son livre des détails piquants sur les anciens usages de la Normandie, sur l'existence des architectes et des artistes, qu'on n'aurait pas été tenté d'aller chercher dans la monographie d'une simple paroisse. Un curé ne doit pas quitter ses ouailles; nous ne devons donc pas reprocher à l'auteur d'avoir renfermé ces petits trésors d'érudition au fond de son église.

M. Ropartz a eu le tort d'intituler *Études pour servir à l'histoire du tiers état en Bretagne* un ouvrage qui n'est, en réalité, que l'histoire de Guingamp; mais ajoutons que cette histoire, rédigée sur des pièces la plupart inédites, a une véritable valeur; et si la méthode et le style y font parfois défaut, on n'y sent pas moins un auteur maître de son sujet et qui sait vous y intéresser.

A force de patience, M. Ange Petit est parvenu à reconstituer les annales d'une petite commune du département de l'Eure, Danville, qui n'a occupé qu'une bien petite place dans l'histoire, mais dont le passé méritait cependant d'être étudié. L'auteur l'a fait, en recourant constamment à des sources manuscrites, avec l'ordre, la simplicité qu'on doit chercher dans un pareil travail; il a bien montré la formation du fief de Danville et tracé un tableau exact et complet des droits dont il se composait. L'œuvre est achevée, quoiqu'il faille regarder à la loupe; mais vous savez, messieurs, que c'est souvent dans les infiniment petits que la création a déployé le plus de merveilles. L'exiguïté du théâtre n'empêche pas de reconnaître la perfection de la mise en scène.

Dans une dissertation intitulée *Robert l'Ermite, étude sur un personnage normand du quatorzième siècle*, M. Léon Puiseux a restitué la biographie d'un personnage tout à fait oublié, qui a pourtant joué un rôle important sous Charles VI. Les documents qui ont servi à la composition de la vie de Robert l'Ermite étaient connus depuis longtemps, mais personne n'avait eu l'idée de les rapprocher. L'auteur a su en faire un usage intelligent, et, sans jamais entrer dans le champ des conjectures, il a réussi à retrouver les divers événements d'une existence fort digne d'être racontée. La dissertation sur le siége et la prise de Caen en 1417, que nous a aussi adressée M. Puiseux, ne manque pas non plus de détails curieux.

Le *Journal de la comtesse de Sanzay, intérieur d'un château normand du seizième siècle*, publié par M. Hector de La Ferrière-Percy, est l'analyse pleine d'intérêt et de sel d'un document en apparence fort aride. L'auteur a mis en relief nombre de faits importants pour l'histoire privée au seizième siècle.

Deux autres publications non moins estimables, que nous devons à MM. E. Henry et Ch. Loriquet, le *Journalier de Jean Pussot, maître charpentier en la couture de Reims*, et la *Correspondance de Philibert Babou de la Bourdaisière*, nous initient également à la vie privée des Français vers la même époque. Le premier ouvrage nous trace un tableau curieux des occupations d'un honnête et intelligent artisan de Reims. Le second n'a pas toutefois un égal intérêt; il nous reporte aux luttes de vanité et aux

querelles de préséance qui occupaient jadis tant de place dans l'existence des grands, à ces commérages diplomatiques qui se donnent si souvent, dans le secret d'une correspondance politique, des airs de questions d'État.

D'autres ouvrages, messieurs, sans avoir été jugés dignes d'une récompense, méritent cependant à certains égards notre approbation. Si nous ne les avons pas compris dans la catégorie des mentions honorables, c'est qu'ils nous ont paru trop incomplets ou ne rien ajouter de notable à nos connaissances, bien que plusieurs annoncent du savoir, de l'intelligence des faits et renferment des mérites particuliers.

Et d'abord je dois citer la magnifique carte que vous a adressée M. le baron Hallez-Claparède ; elle donne pour chaque siècle un relevé des événements qui se sont passés en Alsace, le nom, les armoiries des seigneurs qui se partageaient la province ; elle indique, par une ingénieuse combinaison de teintes, les changements de subdivisions géographiques et est accompagnée de vues des principaux monuments. Cette œuvre d'art et de patience forme un appendice au bel ouvrage que l'auteur a fait paraître, il y a déjà seize années, sous le titre de *Réunion de l'Alsace à la France*, et dans lequel il a montré toutes les qualités de l'historien. Je dois mentionner ensuite les envois de notre correspondant, M. le baron Chaudruc de Crazannes, dont le zèle ne se ralentit pas depuis si longues années, et qui nous fait jouir sous toutes les formes des résultats acquis par ses précédentes investigations. Vous lui devez une *Notice sur la chapelle d'Alen* et une *Lettre sur la numismatique gauloise*.

M. Ménard nous a soumis sur la topographie du pays des Pictons une brochure dont le fond excellent eût, avec quelques améliorations, pu fournir matière à un livre digne de vos récompenses. M. de la Querière, que vous avez tant de fois couronné, et qui poursuit sur de petits sujets le même ordre de recherches auquel l'Académie a donné ses encouragements, vous a adressé deux intéressantes monographies d'églises normandes. Elles traitent de Saint-Laurent de Rouen et de Saint-Martin sur Renelle. Nous y avons retrouvé avec satisfaction ce culte pieux de nos vieux temples que vous voudriez, comme lui, sauver de la destruction. M. l'abbé Corblet, qui s'est voué à l'étude de la liturgie et des antiquités ecclésiastiques, vous a fait parvenir une série de notices que nous avons lues avec profit, mais où nous eussions aimé à rencontrer des recherches plus originales et une critique plus exercée. Nous exprimerons le même regret à l'égard d'un ouvrage intitulé : *L'Abbaye du mont Saint-Eloi*. L'exactitude et la saine appréciation des faits y manquent trop souvent. L'auteur emprunte à l'*Histoire de la maison de Béthune*, d'André Duchesne, la plupart des pièces dont il fait usage, et cependant il évite de la citer, bien qu'il se montre plus équitable envers des ouvrages auxquels il doit beaucoup moins. On ne s'explique pas une pareille omission. Peut-être l'auteur, qui se défiait de lui-même, a-t-il craint qu'on accusât André Duchesne des erreurs qui lui

ont échappé en le transcrivant; c'est la seule justification que l'historien de l'*Abbaye du mont Saint-Eloi* puisse alléguer.

L'ouvrage de M. Levrault sur Landau est composé avec plus de soins et de méthode; il mérite vos encouragements. Mais on eût désiré y trouver sur cette ville, enlevée à la France par les traités de 1815, des recherches plus neuves et des documents moins connus. Le *Dictionnaire géographique de la Haute-Marne*, par M. Carnandet, est aussi un livre estimable; sa place n'est pas, toutefois, précisément au concours des antiquités nationales, car la statistique et les faits contemporains y occupent presque toute la place; l'histoire n'y est qu'incidemment représentée. La *Biographie de François de Roussiers*, de M. Arbellot, et les *Études sur les lois romaines expliquant la destruction des monuments*, de M. de la Marsonnière, ont paru à la commission dignes de vos éloges, sans qu'elle y ait cependant découvert la nouveauté de recherches et l'originalité d'aperçus que doivent présenter les ouvrages auxquels nous attribuons la mention honorable. Nous avons également apprécié les travaux consciencieux de M. Jules Lion, tout en regrettant qu'ils ne remplissent pas les conditions qui leur eussent permis d'entrer avec avantage dans la lice. Sa brochure sur le *Portus Itius* est plutôt le procès-verbal d'un nivellement qu'un mémoire géographique. Lorsque l'auteur aura achevé l'*Histoire du Vieil-Hesdin*, dont il nous a adressé un fragment, il pourra sans doute se mesurer avec des concurrents plus puissamment équipés. La persévérance de ses efforts nous est un garant qu'il méritera un jour autre choses que de simples encouragements. L'histoire d'une ville de France, jadis importante, lui fournira d'ailleurs un terrain plus solide que le *Sinus Itius*, dont il reconnaît lui-même la mobilité. Sur une côte aussi changeante, on ne saurait s'aventurer sans périls; c'est ce que nous démontrent les *Recherches sur la configuration des côtes de la Morinie*, qui vous ont été adressées, et dans lesquelles la conjecture prend trop souvent la place des faits.

D'autres ouvrages inspirés par un louable amour des études historiques n'ont pas satisfait davantage la commission. L'*Histoire de Saint-Véran* nous a paru plutôt de nature à édifier les âmes pieuses qu'à faire avancer la critique hagiographique. Les *Documents sur l'histoire des Lusignans*, dus à un infatigable érudit, qui s'attache à éclairer tout ce qui touche à la domination des princes chrétiens de l'Orient, auraient pu nous doter de monuments originaux ou tirer de ceux que nous connaissons déjà un texte qui n'eût été ni sans intérêt ni sans nouveauté, et nous eussions pu alors récompenser des efforts dont nous ne devons pas cependant oublier le mérite.

Des sujets neufs et susceptibles de conduire à des résultats certains, à des données précises, à des appréciations clairement justifiées : voilà ce que nous recommandons aux concurrents. La commission applaudit sans doute au zèle qui fait que chacun veut écrire l'histoire de sa commune, chaque curé celle de sa paroisse; mais encore faut-il, pour prétendre à nos récompenses, que cette histoire ait son individualité, qu'elle soit appuyée sur des pièces inédites, qu'elle s'offre comme autre chose qu'une

reproduction d'extraits d'ouvrages antérieurs auxquels on n'a fait subir aucun contrôle, qu'on n'a soumis à aucune vérification.

A ceux qui ont brigué les suffrages de l'Académie, nous devons nos conseils et nos avis. Nous les donnons avec bienveillance; car toute personne, quelle qu'elle soit, qui se consacre à la culture des études historiques, sera toujours assurée de notre sympathie. Il y a de la vertu, dans un siècle où les jouissances matérielles, les besoins du luxe et du bien-être occupent une si large place, à chercher dans la contemplation du passé, dans le détail des événements qui firent la grandeur ou le malheur de nos aïeux, les moyens de nous améliorer et de nous instruire. Mais, pour conserver à ces études le caractère sévère et pur qui leur assure le respect et l'autorité, il faut que, dégagé de toute préoccupation étrangère, fortifié par le travail, soutenu par la conscience de n'avoir négligé aucune source d'informations, l'amour du vrai éclate dans nos livres, qu'il se reflète dans notre style, qu'il parle dans notre méthode. Nous ne devons pas seulement rassembler les faits, aller à la quête de détails demeurés ignorés, nous avons encore à les mettre dans leur véritable jour. Ce n'est pas la vérité qui nous perd, a dit Voltaire, c'est la manière de la dire. Oui, c'est de la façon de raconter l'histoire et de présenter les rapprochements que dépend la valeur des livres historiques et archéologiques. Cette exposition a ses difficultés et ses périls. L'antiquaire doit se garder des entraînements et des idées préconçues qui lui donnent souvent le change sur la solidité de ses jugements. Les faits que nous essayons d'établir ne peuvent échapper aux contestations que lorsqu'ils reposent sur des témoignages authentiques, parfois aussi malaisés à interroger qu'à découvrir. Ces témoignages, votre commission les appelle donc de toutes ses forces, et c'est à ceux qui savent les signaler qu'elle réserve ses plus nobles récompenses.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

DÉCRET CONCERNANT LA COMMISSION DES MONUMENTS HISTORIQUES.

NAPOLÉON, etc.,

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1er. Le décret du 16 janvier 1852, qui plaçait la commission des monuments historiques dans les attributions du ministère de l'intérieur, est rapporté.

Art. 2. Cette commission dépendra désormais du ministère d'État et sera composée de la manière suivante :

Président :

S. Exc. le ministre d'État.

Vice-présidents :

Le secrétaire général du ministère d'État ;
M. Prosper Mérimée, sénateur, membre de l'Académie française ;
M. de Saulcy, sénateur, membre de l'Institut.

Membres :

MM. Beulé, membre de l'Institut;
Bœswillwald, architecte, inspecteur général des monuments historiques;
Caristie, architecte, membre de l'Institut;
Courmont, chef de la division des beaux-arts;
Duban, architecte, membre de l'Académie des beaux-arts;
Le baron de Guilhermy, membre du comité des arts, iconographe de l'église impériale de Saint-Denis;
Le comte de Laborde, directeur général des archives, membre de l'Institut;
Henri Labrouste, architecte, inspecteur général des édifices diocésains;
De Longpérier, membre de l'Istitut;
Le comte de Nieuwerkerke, directeur général des musées impériaux, intendant des beaux-arts de la maison de l'empereur, membre de l'Institut;
Questel, architecte du palais de Versailles;

MM. Du Sommerard, conservateur administrateur du musée de Cluny;
Vaudoyer, architecte, inspecteur général des édifices diocésains;
Viollet Le Duc, architecte, inspecteur général des édifices diocésains.

Art. 3. M. Gasnier, chef du bureau des monuments historiques, remplira les fonctions de secrétaire de la commission.

M. Viollet Le Duc (Louis-Eugène) l'assistera en qualité de secrétaire adjoint.

Fait au palais des Tuileries, le 15 décembre 1860.

Nos lecteurs remarqueront comme nous avec plaisir que parmi les membres de cette commission figurent plusieurs de nos collaborateurs : MM. P. Mérimée et de Saulcy, sénateurs et membres de l'Institut; M. de Longpérier, membre de l'Institut, et M. Viollet Le Duc, architecte, inspecteur général des édifices diocésains.

— Notre collaborateur, M. Alfred Maury, a ouvert le 17, au collége de France, le *Cours d'histoire et de morale* dont il est chargé, comme suppléant de M. Guigniaut. L'auditoire, très-nombreux, l'a accueilli par des applaudissements. Il savait qu'avec M. Maury il n'y a pas de déception à craindre. La leçon d'ouverture a été très-originale et très-brillante. *L'histoire des développements successifs de l'empire romain* est un sujet des plus heureux et qui permet au professeur de faire participer le public à sa vaste érudition; c'est la première fois que l'histoire romaine est envisagée à ce point de vue fécond. Ce n'est pas en effet l'histoire des institutions de Rome que poursuit l'habile archéologue, mais l'étude de toutes les populations que Rome s'est peu à peu incorporées après les avoir soumises par les armes. Aborigènes, Sicanes, Pelasges, Latins, Sabins, Eques, Volsques, Étrusques, Liguriens, Ibères, Thraces, Macédoniens, Gaulois, etc., seront passés en revue, et nous apprendrons ce qu'ils étaient avant, ce qu'ils furent après la conquête, ce qu'ils apportèrent et donnèrent à Rome, ce que Rome leur donna à son tour; pourquoi les uns se fondirent complétement dans la grande nationalité italienne, pourquoi les autres s'en détachèrent peu à peu et préparèrent ainsi la dissolution de l'empire. Au début du Cours nous serons avec le professeur aux limites extrêmes des temps historiques, mille ou douze cents ans avant Jésus-Christ, au milieu des primitives populations du Latium, de l'Étrurie et de la Campanie; à la fin nous toucherons au moment où la puissance temporelle de Rome disparait et où commence sa puissance spirituelle, avec le triomphe du christianisme et l'établissement du siége de la chrétienté sur les ruines du Capitole. C'est un sujet qui a à la fois de l'unité et une grande variété. Nous ne doutons pas du succès.

— Nous devons à M. A. Geffroy les renseignements suivants :

Le célèbre et respectable professeur Nilsson, de l'université de Lund, vient d'achever son excursion en Allemagne, en France et dans la Grande-Bretagne en vue de la seconde édition qu'il prépare de son excellent livre :

Les Habitants primitifs du Nord, Nordens Ur-invonare. Le riche musée de Dublin a fixé particulièrement son attention; mais il a visité surtout avec un soin extrême deux des curieuses grottes de la vallée de la Boyne, près de Drogheda; étonnantes constructions en pierres grossières, toutes tapissées à l'intérieur de figures innombrables, grottes ayant servi sans doute de lieux de sépulture aux anciens rois irlandais ou bien au service religieux des druides. On n'y pénètre que par un passage si étroit et si peu élevé qu'il faut ramper sur les pieds et les mains; l'intérieur des grottes est au contraire fort large et divisé en plusieurs salles ou chapelles. Le professeur Nilsson, malgré son grand âge, a visité, avec un jeune docteur Wilson qui avait déjà fait ces expéditions, ces deux grottes, et il a été largement récompensé de ses peines, ayant trouvé sur ces murs, nous écrit-on, la solution de quelques-uns des problèmes en vue desquels il avait entrepris son voyage. Nous trouverons ces résultats dans le livre annoncé.

M. Geffroy nous annonce en même temps que deux volumes nouveaux de la collection des Annales pour la connaissance de l'ancien Nord (*Annaler for Nordisk Oldkyndighed og Historie*) sont sous presse. Le volume pour l'année 1858 contiendra les mémoires dont les titres suivent : Remarques sur le poëme de Beowulf, par Fr. Schiern. — Sur le nom de Lodbrok chez les Anglo-saxons, par le même. — Sur la racine du verbe *verae*, *être*, par Warming. — Sur les antiquités de Savolax (en Finlande), par Europaeus. — Fragments du Lucidaire en islandais, publiés par K. Gislason (V. déjà à ce propos les *Annales* de 1857). — Sépultures récemment découvertes de l'âge de pierre et de l'âge de bronze en Danemark. — Description de l'Islande en 1614. —Le volume pour 1859 donnera un important Mémoire d'archéologie et de linguistique sur le Slesvig, par M. Lorentzen. L'archéologie de ce duché a une importance politique considérable, selon qu'elle confirme plus ou moins fortement les droits du Slesvig à être compté exclusivement comme une terre scandinave et point allemande. — On voit que la *Société des antiquaires du Nord* continue sa louable activité.

— Le dernier fascicule du « Lexicon poeticum antiquæ linguæ septentrionalis, » par Sveinbjörn Egilsson, vient de paraître. M. Rafn nous écrit que ce fascicule contient, avec les dernières feuilles du livre dont la quatrième partie avait paru en 1859, l'*Introduction* où se trouve une étude approfondie, au double point de vue de l'histoire et de la philologie, de l'ancienne langue norrène. A en juger par la manière dont ce dictionnaire a été exécuté, cette introduction doit donner le dernier mot de la science du Nord sur cet important idiome.

Archéologie. — Il y a près d'un mois, en déblayant le terrain pour asseoir les fondations d'une maison dans la rue de l'Embarcadère, à Vienne (Isère), on a mis à découvert un pan de mur romain encore revêtu de la peinture à fresque qui décorait l'appartement dont il faisait partie. Ainsi qu'on a déjà eu l'occasion de l'observer plusieurs fois, cette peinture n'était pas appliquée sur le mur même, mais sur un revêtement de tuiles à rebords fixées au mur par leur côté creux, au moyen de clous à large tête.

Elle consiste, d'après la description du *Journal de Vienne*, en une suite de panneaux vides à fond bleu clair qu'encadrent des lignes de couleurs vives dont l'éclat s'est admirablement conservé. Sur la frise et le soubassement se voient des pampres et divers fruits dans des feuillages touffus. Les pilastres ou intervalles entre les panneaux sont les parties les plus ornées.

Les sujets qu'ils offrent ressortent en couleurs claires sur un fond presque noir. Un de ces pilastres présente une espèce de girandole divisée dans sa hauteur par plusieurs plateaux; le pied de cette girandole est orné d'une guirlande de feuilles et de fleurs; à sa tige pend, retenu par un cordon, un vase à une seule anse.

Sur le plateau le plus élevé, une danseuse nue pirouette sur un pied en même temps qu'elle arrondit d'un geste gracieux un de ses bras au-dessus de sa tête renversée en arrière. Une étoffe légère et transparente, *textilis ventus*, négligemment retenue au cou par un nœud, flotte derrière ses épaules et indique par son agitation la rapidité du mouvement de la danseuse.

Numismatique.— On lit dans le *Progrès* de Lyon : « On vient de découvrir trois sols d'or de Childebert, roi de France, monnaies de la plus grande rareté.

Ces sols d'or de fort mauvais aloi (en terme de numismatique *electrum*) sont d'une fabrique barbare et grosssière ; ils justifient pleinement l'ignorance dans laquelle on était tombé à cette époque. Ils sont frappés à Marseille, comme les quelques exemplaires déjà connus de ce roi; mais ils montrent des caractères variés qui les rendent pour ainsi dire inédits.

Les premières monnaies connues de Childebert furent trouvées, il y a cinq ans, par un cultivateur des environs de Vaucluse, près Avignon, et furent vendues presque pour rien à un marchand antiquaire de Marseille, qui les revendit, par l'entremise d'un homme expert, à un antiquaire de Paris, au prix fabuleux de 1,000 fr. chacune; ce qui démontre suffisamment l'importance de ces monnaies.

Deux autres exemplaires furent trouvés quelque temps après. L'un a été acquis aussitôt par les soins du conservateur du musée d'Avignon ; l'autre a été acheté par un jeune antiquaire, un des plus passionnés et des plus habiles de la capitale.

Les trois sols d'or qui font l'objet de cet article viennent d'être découverts dans le département de l'Isère, à quelques lieues de Vienne. En voici la description :

1° *Massilia* en légende ; tête diadémée à gauche ; à gauche dans le champ, en regard de la tête, la lettre B ; au revers, *Hildebertus rix*, gros pointillé pour grènetis ; dans le champ, une croix ornée des lettres M. A.

2° *Massilia* en légende ; tête de Childebert diadémée ; à gauche, dans le champ, la lettre X, ayant assez le caractère d'une croix de saint André ; au revers, *Hildebertus rix*, gros grènetis ; dans le champ, une croix cantonnée de trois points ; les lettres M. A.

3° *Massilia* en légende ; tête informe diadémée. Un symbole mérovingien est en regard de la tête, dans le champ à gauche. Revers, *Childebertus rix*, grènetis barbare ; dans le champ, une croix grossière ornée des lettres M. A.

Ces sols d'or sont d'un plus petit module que ceux indiqués plus haut et ne sont pas tout à fait d'une aussi bonne exécution.

L'antiquaire qui nous informe de sa découverte ajoute qu'avec celles qui l'ont précédée, le nombre des pièces de ce règne ne s'élève qu'à 7 ou 8 exemplaires. » (*Moniteur*.)

— Nous recevons d'un de nos abonnés la lettre suivante :

A Monsieur le directeur de la *Revue archéologique*.

Monsieur le directeur,

Le savant article de M. Edmond Le Blant (1) m'a rappelé un document que j'avais trouvé, en 1849, dans un des registres aux comptes de la célèbre abbaye de Saint-Bertin, dont les précieuses archives sont aujourd'hui à Arras.

Permettez-moi de vous signaler ce document, qui m'a paru important pour l'histoire de l'art au quinzième siècle, puisqu'il nous fait connaître que, en 1440, Jehan de Foquemberghe, voirier, avait exigé XXVIII s. *pour l'escripture du drap de Job en la salle de monseigneur l'abbé*.

Le comptable ajoute que le *patron* de ce drap avait coûté XVIII l.

Jehan de Fauquemberghe passait alors pour un habile verrier ; car nous voyons que, en 1443, il avait reçu XXXIII s. *pour estoffes et labeur de paindre en capitte le invention de Saint-Bertin*.

J'ai l'honneur d'être avec une haute considération, etc.

Raismes, le 15 décembre 1860.

DE LA FONS-MÉLICOCQ.

— Un de nos abonnés nous écrit de Genève :

On a découvert à Filinge (Haute-Savoie), localité où l'on n'avait point encore constaté d'antiquités romaines, un quinaire de la famille *Egnatuleia*. Il représente, à l'avers, une tête laurée d'Apollon, à droite ; dessous, Q (quæstor) avec la légende : C. EGNATULEI. C. F. Au revers, une Victoire couronnant un trophée ; dans le champ, Q (quinarius), avec la légende : ROMA. Caïus Egnatuleius est inconnu. Cavedoni croit que cette médaille a été frappée à peu près vers 653 (101 av. J. C.).

— Parmi les manuscrits inédits de l'illustre antiquaire et philosophe Firmin Abauzit, nous avons trouvé la description d'une agate onix, trouvée à Nimes, en 1739, tandis qu'on creusait la fontaine. Nous ne savons ce

(1) D'une représentation inédite de Job sur un sarcophage d'Arles, *Revue archéologique*, nouv. sér., t. II, pp. 36 et suiv.

qu'est devenu l'objet, mais Abauzit affirme l'avoir vu. L'autorité de son nom donne à la description un intérêt particulier : « Cette figure représente un homme fort et vigoureux, le corps nu et d'une chair musculeuse, ayant, pour être plus dispos, son écharpe repliée sur le bras gauche, et remarquez que dans une telle nudité, il a pourtant les pieds chaussés, pour y avoir plus de force. Cet équipage annonce d'abord un athlète; et l'on juge à son attitude qu'il tâche de se tenir ferme sur un même endroit pour n'être pas contraint de céder le pas. Pour cet effet, il appuie sur le côté gauche un bras fortement coudé ; de l'autre, il s'affermit contre terre au moyen d'un javelot ; de sorte qu'en variant un peu son inclinaison ou sa situation, il ait toujours un nouvel appui contre l'effort étranger. Enfin il a le pied droit posé sur une pile de trois corps circulaires et plats, principal sujet de l'attaque et le plus difficile à défendre. Les Grecs appelaient ce genre d'athlètes d'un mot qui signifie inébranlable (ἀσυνέξωστος). Milon de Crotone s'y était distingué par une circonstance qui lui est particulière et qui semblerait le désigner ici lui-même. Ces trois corps circulaires et plats seraient les trois palets employés d'ordinaire aux jeux olympiques, mais à présent mis en pile pour l'épreuve de Milon, et sur lesquels il appuie son pied de toute sa force pour ne point lâcher prise. Pausanias, il est vrai, lui fait mettre le pied sur un palet graissé d'huile et fort glissant, qu'avec tout l'effort possible personne cependant ne pouvait lui faire abandonner. Apparemment cet athlète s'exerçait tantôt sur un palet graissé, tantôt, ce qui revient à peu près au même, sur trois non graissés, tels que les palets usités à Olympie. Quoi qu'il en soit, le graveur ne pouvant représenter ici un palet qui parût graissé, il a dû préférer une pile de trois palets, soit pour mieux exprimer la force et l'adresse de son héros, soit à cause des *trois palets* en nombre fixe, gardés à Olympie dans le trésor, et qui servaient encore de son temps au Pentathle dans les jeux olympiques. »

BIBLIOGRAPHIE

Bemaerkninger... Remarques sur la saga d'Haavard Isfirding, avec une explication de ses chants, etc., par M. Gisli Brynjúlfsson. Copenhague, 1860, 83 pages in-12.

Ce court mais curieux écrit est l'introduction destinée à une édition de la saga d'Haavard que doit publier la Société littéraire du Nord (*Nordiske Literatur-Samfund*), à qui l'on doit déjà toute unesérie d'excellents travaux. Plus jeune que la Société royale des antiquaires du Nord, siégeant aussi à Copenhague (*Kongelige nordiske Oldskrift-Selskab*), elle est déjà presque aussi féconde. — Le travail de M. Brynjúlfsson nous instruit d'abord de l'histoire d'un des principaux scaldes de la fin du dixième siècle et des poésies qu'il a laissées. Or nous ne devons rien négliger de ce qui peut nous rendre plus promptement familière cette littérature qui, pendant plusieurs siècles du moyen âge, outre son originalité propre, a offert tant d'échos à la littérature française contemporaine. — Ce travail interprète et commente ensuite quelques points importants de la constitution de l'ancienne Islande, de l'Islande païenne, et, par conséquent, peut nous guider dans cette autre étude, où nous apparaîtraient condensés et précis les linéaments des institutions que les peuples du Nord et les Germains ont données à l'Europe. M. Brynjúlfsson nous était déjà connu par un mémoire intéressant sur l'ancienne magistrature islandaise appelée le *godord*, dont la constitution est exposée tout entière, mais non sans laisser place à quelques incertitudes, dans le Grágás et la saga de Nial. A. G.

Du principe des nationalités, par Maximin Deloche, membre de la Société impériale de géographie et de la Société impériale des antiquaires de France. Paris, in-8°, 1860.

Ce livre, où est traitée dans un style vif et rapide une des questions dont se préoccupe la politique contemporaine, est l'œuvre d'un archéologue habile mieux préparé que personne, par ses études antérieures, à soulever et résoudre les problèmes de géographie historique. Après avoir rappelé que la plupart des guerres et des insurrections survenues depuis quarante ans ont eu pour cause l'oppression ou le démembrement des nationalités, M. Deloche définit le caractère du principe lui-même, qui découle d'un fait de l'ordre ethnologique, l'affinité de race, modifié par un fait d'ordre historique, l'individualité nationale. De grandes familles de peuples existent unies par un lien puissant et secret, et dont la destinée semble être aujour-

d'hui de se reconstituer après avoir été longtemps désorganisées. Quelles sont ces familles, telles que nous les montrent la science et l'histoire? A quels signes se reconnaissent-elles? L'entraînement qui pousse certains groupes à se rapprocher presque instinctivement est-il aveugle? Tient-il à des causes sérieuses et logiques? Jusqu'à quel point correspond-il à un ancien état de choses détruit par la force? Jusqu'à quel point a-t-il été modifié par les faits de l'ordre géographique et historique qui sont intervenus depuis la dispersion des races primitives : tel est le problème que s'est posé l'auteur et qu'il examine en archéologue, en géographe, en historien. Notre continent se couvre ainsi à ses yeux de divisions nouvelles qu'il croit appelées à exister réellement un jour. Les Slaves et les Magyares; les races tartare et finnoise; les Hellènes, les Germains, le groupe scandinave, le groupe anglo-saxon, les Ibères, les Italiens, les Gaulois, lui paraissent appelés à remplacer les aggrégations factices dont ont été formés la plupart des États modernes. C'est un peu là la thèse absolue d'un homme de cabinet; M. Deloche le sait aussi bien que nous, et il ne nous en voudra point de ne pas chercher avec lui si elle est réalisable; ce que nous devons dire, c'est que ces nouveaux États de l'avenir sont fort bien caractérisés par M. Deloche. Les affinités des divers éléments qui les composent, les oppositions qui les distinguent et les séparent des nationalités voisines sont résumées avec netteté et précision. Nous avons été frappé surtout du chapitre qui concerne la Gaule. Nulle part nous n'avons vu aussi bien résumés les traits divers du caractère gaulois, nulle part les textes qui concernent nos ancêtres n'ont été aussi habilement rapprochés de ceux qui concernent les peuples limitrophes de la Gaule. Les traits principaux du Gaulois et du Germain sont surtout très-heureusement dessinés.

« César, dit M. Deloche (p. 116), décrit successivement les mœurs et l'état social des Gaulois et des Germains; il fait parfaitement ressortir les différences profondes qui séparent ces deux nations. » Ainsi, les Gaulois sont agriculteurs et les Germains sont un peuple pasteur; les Gaulois ont des villes, les Germains n'en ont pas; les Gaulois connaissent et pratiquent l'usage de l'écriture, les Germains l'ignorent; il existe en Gaule deux castes dont l'une, la caste religieuse des druides, tient en mains l'éducation et en partie le pouvoir politique et judiciaire; les Germains n'ont point de caste pareille, ni même de collége de prêtres. Toute la nation gauloise « *natio omnis gallorum* » est adonnée aux pratiques religieuses : elle adore Mercure, Apollon, Mars, Jupiter et Minerve; en Germanie, l'on n'adore que des puissances visibles, dont on croit avoir du mal à craindre ou du bien à espérer : le soleil, le feu et la lune. Les Gaulois ont des magistrats permanents, qui administrent et rendent la justice; les Germains, en temps de paix, n'ont point de magistrats; ils font régler arbitralement leurs contestations par des notables choisis parmi eux; en cas de guerre, chaque membre de la communauté a la faculté de s'offrir à prendre le commandement militaire; ces guerriers se groupent librement autour de l'homme de leur choix.

« Tandis que dans la Gaule les femmes portent une dot à la communauté, chez les Germains c'est le mari qui dote sa compagne. On trouve dans les anciens Germains un trait de caractère bien connu chez les Allemands modernes : c'est la bonhomie, l'absence complète de ruse et de finesse; et César signale de son côté un trait distinctif des Gaulois qui ne se reproduit que trop bien chez les Français : la mobilité dans les opinions et l'existence de factions qui divisaient non-seulement les cités, mais les cantons et jusqu'aux humbles bourgades : et tout cela s'applique expressément à la Gaule entière. »

Les textes sur lesquels s'appuient chacune de ces assertions sont soigneusement cités au bas des pages : tout le monde peut les vérifier.

C'est par un procédé semblable que l'auteur établit les limites de l'ancienne Gaule. Il conclut que, par droit de nationalité, nous devons posséder un jour et la Suisse tout entière et la rive gauche du Rhin. Nous ne le suivrons pas jusque-là.

Nous dirons seulement, en nous résumant, que le livre *Du principe des nationalités* est d'une lecture à la fois instructive et attrayante. A. B.

Voyage dans le Haourân et aux bords de la mer Morte, exécuté pendant les années 1857 et 1858 par M. E. Guillaume Rey, membre de la Société de géographie, etc. Paris, Arthus Bertrand, in-8°; avec un atlas de 28 pl. in-fol. 1860.

On appelle du nom général de Haourân tout le pays qui s'étend au sud-est de Damas et qui comprend : 1° le Ledja; 2° le Haourân proprement dit; 3° la plaine de Bosra. Le Ledja correspond à peu près à l'ancienne Trachonitide; le Haourân correspond à l'ancienne Auranitide; et Bosra enfin faisait partie, comme chacun sait, de la province d'Arabie. « L'Auranitide, dit l'excellent *Dictionnaire de biographie, d'histoire et de géographie* de MM. Dezobry et Bachelet, tirait son nom du mont ou de la ville d'Aurân, mot qui signifie *trou* en hébreu. » Cette étymologie est assurément justifiée par l'aspect du Ledja, vaste bassin de lave entrecoupé d'énormes crevasses. Les ruines antiques, déjà intéressantes dans cette singulière contrée, sont innombrables dans le Haourân propre. M. Guillaume Rey, qui a parcouru tout ce pays ainsi que la côte orientale de la mer Morte, décrit avec une exactitude qui n'exclut pas l'intérêt, qui l'augmente au contraire, les ruines de Kennaouat. Sa description de Bosra, qui lui offrait aussi, avec ses inscriptions et ses magnifiques débris, un vaste champ d'exploration, n'est pas moins curieuse, soit pour l'antiquaire, soit pour l'historien. Un atlas fort habilement exécuté sur les dessins de M. Guillaume Rey par M. E. Cicéri, forme un vivant et brillant commentaire du texte de ce voyage, par lequel l'auteur s'est placé au nombre des plus intelligents et des plus énergiques explorateurs de l'Orient. — On peut ajouter que son récit, où prennent place une foule de détails sur les mœurs et la vie des Druzes, précède de fort peu de temps les massacres récents de la Syrie, et gagnent à cette circonstance un triste mais puissant intérêt d'à-propos. — Le voyage est écrit

en forme de journal, ce qui rend au lecteur l'itinéraire plus facile à suivre, les difficultés de la route plus présentes, tout le tableau enfin et toute la narration plus saisissables. Même après Burckhardt et Seetzen, après Richter, Porter et M. Wezstein, après l'excellent voyage de M. de Saulcy sur les rives de la mer Morte, M. Guillaume Rey a trouvé et recueilli des observations nouvelles.

A. G.

Histoire de la bibliothèque Mazarine, depuis sa fondation jusqu'à nos jours, par Alfred Franklin, attaché à la bibliothèque Mazarine. Paris, Aubry, 1860, in-8°.

Ce volume, de 313 pages d'impression, plus une courte préface, comprend deux parties, subdivisées comme il suit. Dans la première, l'auteur s'occupe de *la bibliothèque du cardinal Mazarin*. La deuxième partie a pour titre *la Bibliothèque Mazarine*.

La riche collection de livres connue des bibliophiles sous ce dernier nom fut d'abord, en effet, réunie et composée pour la satisfaction privée du possesseur. Le cardinal Mazarin, et c'est là son grand mérite, conçut ensuite l'idée de faire participer, même de son vivant, le monde savant à la jouissance de ces précieuses richesses.

C'est une histoire vraiment piquante et bizarre d'un côté, — autant quelle est grave de l'autre, — que celle de la bibliothèque Mazarine. Cette œuvre pie en faveur des lettres, ce sanctuaire ouvert aux calmes et perpétuelles études, a été conçu en temps de Fronde. Elle a pour fondateur un ministre de la reine Anne d'Autriche, un cardinal italien, esprit plus ouvert aux expédients de la politique courante qu'aux mûres conceptions destinées à traverser un lointain avenir. Bien que singulièrement vieillie et défigurée dans un certain sens par l'injure du temps, l'œuvre, le monument, posthume il est vrai, du cardinal, survit devant nos yeux. Aujourd'hui que l'ancienne et regrettable bibliothèque Sainte-Geneviève n'existe plus (pour les livres et pour ceux qui les aiment), la bibliothèque Mazarine, qui était déjà la devancière, n'a plus de rivale. Seule parmi les bibliothèques de Paris, elle a été construite en vue de la destination qu'elle conserve.

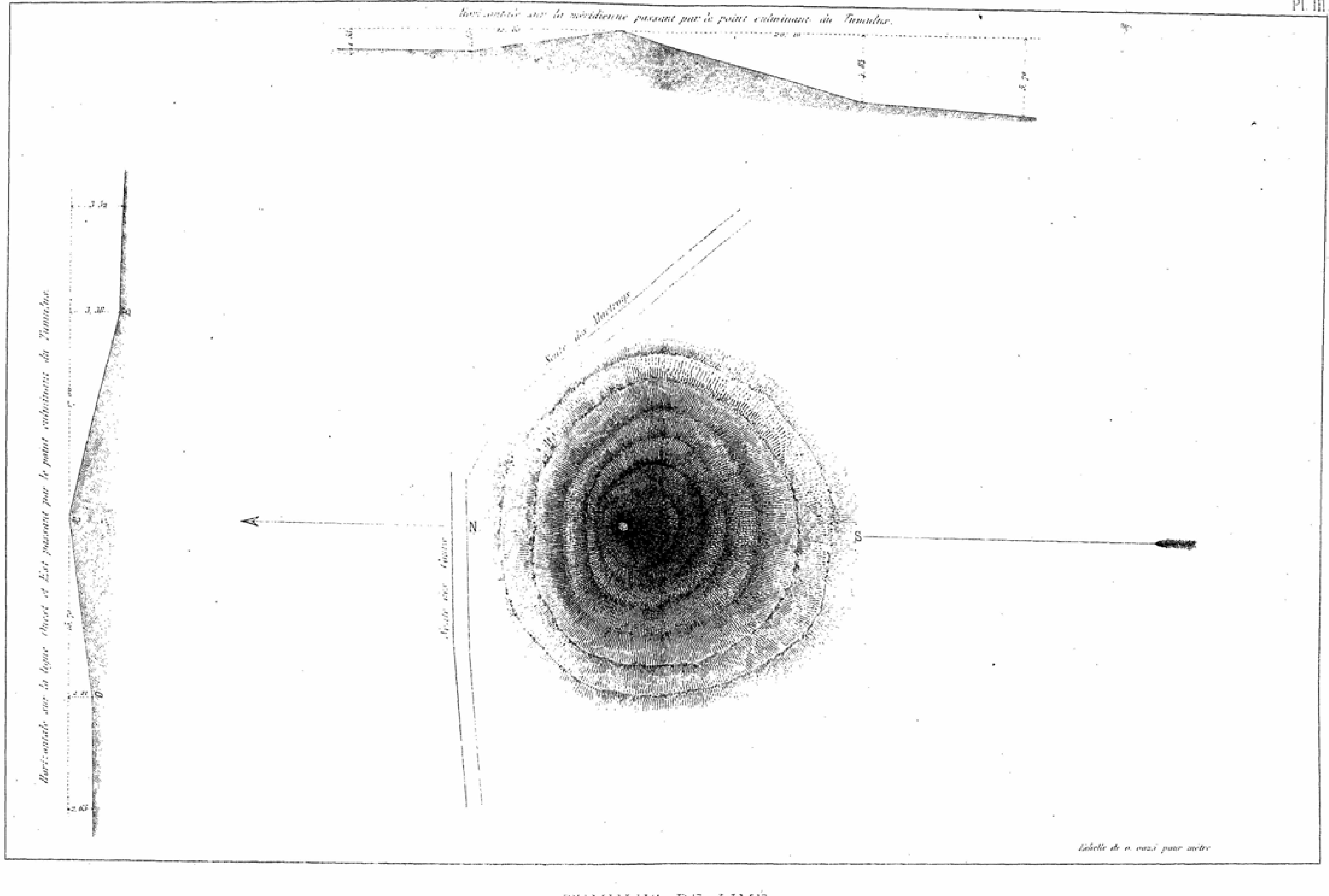
La science et le goût, le sentiment de l'art et l'exactitude de l'érudition n'étaient pas moins nécessaires l'un que l'autre pour retracer le passé de cet établissement. Un fils de la maison, M. Alf. Franklin, a puisé dans les archives mortes et dans les traditions vivantes de la bibliothèque Mazarine les éléments d'une solide et agréable monographie. La première partie de son livre se subdivise en trois chapitres : 1° *Mazarin et Naudé*; 2° *la Fronde*; 3° *fondation de la bibliothèque Mazarine*. La seconde partie comprend également trois chapitres : 1° *le collège des Quatre-Nations et la bibliothèque Mazarine*; 2° *composition de la bibliothèque Mazarine*; 3° *description de la bibliothèque Mazarine*. Un index fort méthodique des sources citées et la table générale des matières terminent l'ouvrage.

L'auteur ne s'est épargné ni la peine ni les patientes recherches pour

recueillir et analyser les matériaux qui devaient entrer dans son histoire. Nous croyons pouvoir nous porter garant qu'il y a, en général, réussi d'une manière irréprochable. Peut-être cependant est-il parfois trop absolu, lorsque par exemple il dit (page 14) : « A l'époque qui nous occupe (vers 1648), il n'y avait encore, dans toute l'Europe, que trois bibliothèques où les savants eussent un facile accès... c'étaient la bibliothèque Ambrosienne, fondée à Milan vers 1608; celle de Bodley, à Oxford, 1612, et la bibliothèque Angélique, qu'Angelo Rocca avait établie à Rome en 1620. »

Nous nous permettrons de réclamer en faveur d'un établissement qui déjà, plus de trente ans avant ces trois jeunes rivales, avait ouvert ses portes au public. Cette bibliothèque, la première, je crois, en date, qui mérite cette dénomination de *publique*, est la bibliothèque de Leyde, fondée avec l'Université de cette ville, en 1575, par le prince de Nassau, comme le couronnement de ses succès dans les Provinces-Unies. Indépendamment de la bibliothèque elle-même, qui subsiste au nombre des plus importantes de l'Europe, nous avons son histoire primitive et son catalogue initial, rédigé par son premier bibliothécaire : Pierre Bertin. Nous possédons enfin, grâce au burin de Van Swanenburg et d'autres, une très-belle planche gravée, sans compter quelques réductions ou imitations minimes. A l'aide de ces secours, les bibliophiles et même les archéologues peuvent, jusqu'à un certain point, reconstruire par la pensée l'aînée des grandes bibliothèques modernes (1). A. V. V.

(1) Voy. *Histoire de l'instruction publique*, 1849, in-4°, p. 225.



TUMULUS DE LIMÉ.



SPHINX DE TANIS.
d'après un dessin envoyé par M. A. Mariette.

SPHINX DE TANIS

d'après un dessin envoyé par M. A. Mariette

LETTRE DE M. AUG. MARIETTE A M. LE VICOMTE DE ROUGÉ

SUR LES

FOUILLES DE TANIS

Du Caire, 20 décembre 1860.

Monsieur,

Ma deuxième tournée dans le Delta, et particulièrement dans l'est de la Basse-Égypte, vient de s'achever et je rentre au Caire laissant derrière moi des ateliers qui ont fonctionné déjà, ou qui fonctionnent encore, sur les sept points suivants : Saïs, Tanis, Thmuis, Cynopolis, Bubastis, Athribis et Héliopolis.

Mon intention n'est pas de vous présenter ici le résumé de ces fouilles. Quelques-unes d'entre elles sont à peine ébauchées et ne laissent soupçonner encore aucun des traits de la physionomie définitive que le cours des travaux leur fera prendre. D'un autre côté, je vous avouerai que les préparatifs d'une nouvelle et très-prochaine expédition dans la Haute-Égypte absorbent mon temps presque entier, et ne m'ont pas laissé jusqu'ici la possibilité de réunir et de mettre en ordre les notes diverses que je rapporte de mes derniers voyages. Je crois donc convenable de ne point vous parler encore de l'exploration de la Basse-Égypte, et je réserverai pour le moment où cette exploration sera plus mûre les détails propres à vous faire connaître les résultats qu'elle nous aura laissés entre les mains.

Je ne résiste cependant pas au désir de vous dire quelques mots des travaux commencés sur l'emplacement de la plus intéressante des villes mentionnées plus haut : je veux parler de Tanis. Là, dès le début, les fouilles ont pris une direction heureuse. Je suis loin de prétendre que les ruines de Tanis n'aient plus rien à nous apprendre, et que nous soyons dès à présent en possession de tous les secrets

qu'elles conservent. Mais ceux de ces secrets qu'elles nous ont déjà livrés ne sont pas indignes de votre attention. Vous allez en juger.

Avant tout permettez-moi, Monsieur, de rappeler brièvement les termes du problème que les fouilles de Tanis sont appelées à résoudre. En mettant ainsi en évidence notre point de départ, nous aurons ensuite une plus juste idée, et de la route que nous venons de parcourir, et de celle qu'il nous reste à faire.

Le dépouillement des noms géographiques inscrits sur les monuments égyptiens a révélé à Champollion un nom de ville qui s'écrit le plus souvent [hiéroglyphes] ou [hiéroglyphes], sans aucun complément phonétique (1). La statue sur laquelle ce nom jusqu'alors inconnu était inscrit provenait de Sân, village qui succède à l'ancienne Tanis, et nous ne savons pas si ce simple fait suffit à Champollion pour assimiler le nom hiéroglyphique que je viens de transcrire au nom de la ville que les Grecs ont appelée Tanis, ou si l'illustre auteur de la *Grammaire* avait trouvé quelque lecture qu'il ne nous a pas fait connaître. Quoi qu'il en soit, l'assimilation de Champollion, si certaine qu'elle ait été pour lui, attendait des preuves vraiment philologiques, quand vous avez fait remarquer, Monsieur, qu'un titre porté par quelques fonctionnaires, celui de [hiéroglyphes], *Ka ṭan*, donnait précisément à la *jambe* [hiéroglyphe] la prononciation *ṭan* (2). Or *ṭan* est sans contestation le type de nom géographique que les Hébreux ont rendu par צען, et les Coptes par ϪⲀⲚⲒ, en employant des articulations exactement correspondantes; mais il est aussi celui de l'arabe صان, et même du nom propre que les Grecs, faute d'une lettre de leur alphabet capable de reproduire le son du [hiéroglyphe] égyptien, ont écrit TAN-IS. De l'ensemble de ces faits il résulte donc que *Tsoan* de l'hébreu, *Djani* du copte et *Tanis* du grec sont une seule et même ville, et que le *Ṭan* des Égyptiens conserve encore son nom antique dans celui du village arabe situé aux pieds de ses ruines. Par conséquent Champollion avait raison, et le nom de la ville écrit dans les textes hiéroglyphiques par la *jambe* est bien celui de Tanis.

(1) *Dictionnaire égyptien*, p. 116.
(2) *Revue archéologique*, t. IV, p. 495.

Plus tard, une révélation imprévue, venue encore cette fois de vous (1), fit prendre à la question une tournure nouvelle. Vous remarquâtes en effet que le papyrus Sallier N° 1 écrit le nom de Tanis, non pas seulement, ni même, mais bien, nom dans lequel la *jambe* a cette fois pour prononciation le mot *ha-ouar*, c'est-à-dire *Avaris*. D'après cet exemple, Tanis et Avaris seraient donc deux noms appartenant à la même ville, et en définitive les fouilles qui se font à Tanis seraient ainsi des fouilles qui offriraient tout l'attrait de travaux exécutés sur l'emplacement d'Avaris elle-même.

Cette dernière remarque pose le problème dans ses véritables termes. A en croire Manéthon, s'il fut jamais une époque désastreuse pour l'Égypte, ce fut celle de l'invasion de ces peuples *sans gloire* qu'il appelle des Hycsos ou des Pasteurs. Ceux-ci s'emparèrent de l'Égypte, soumirent ceux qui y régnaient, mirent le feu dans les villes, dévastèrent les temples, massacrèrent les habitants, et finalement s'établirent à l'orient de la branche Bubastique du Nil, dans une ville appelée, *d'après une vieille légende*, Avaris. Selon l'historien national, cette occupation funeste ne dura pas moins de 511 ans, après lesquels certains rois de la Haute-Égypte se soulevèrent et purgèrent le pays de ces étrangers dévastateurs. Le papyrus Sallier N° 1, dont j'ai déjà parlé, contient sur cette époque des renseignements qui ne sont pas moins précieux. J'emprunte à M. Brugsch sa traduction (2) : « Il arriva, dit le papyrus, que le pays d'Égypte « tomba aux mains des ennemis, et personne ne fut roi (du pays en- « tier) à l'époque où cela arriva. Et voici que le roi Ra-seqenen fut « seulement un *haq* de la Haute-Egypte. Les ennemis étaient dans « la forteresse du soleil (Héliopolis), et leur chef Ra-Apepi-as (le « papyrus porte seulement *Apepi*) à Avaris. ..... Le roi Ra-Apepi-as « se choisit le dieu Soutech comme seigneur et ne fut pas serviteur « d'aucun autre dieu existant dans le pays entier..... Il lui bâtit un « temple en bon travail durant à toujours. » La nature des desiderata que les fouilles de Sân sont appelées à combler ressort de ce simple aperçu. Puisque Sân a succédé à la ville qui fut tout à la fois Avaris et Tanis, ce qu'il faudra chercher dans les ruines qui couronnent ce village, ce sera donc, avant toute autre chose, le souvenir des rois

(1) *Athæneum français*, 1854, p. 532.

(2) *Histoire d'Égypte*, 1re partie, pag. 78. Cette traduction a été faite par M. Brugsch sur les communications qui lui ont été faites par M. de Rougé.

Pasteurs; ce sera le dieu Sutekh et les restes du temple bâti en son honneur; ce sera l'époque de l'arrivée de ces conquérants et celle de leur expulsion; ce sera enfin les traces de la civilisation qu'ils avaient adoptée pendant les cinq siècles de leur domination sur les bords du Nil. Tel est en résumé, Monsieur, le problème dont les fouilles de Sân ont à nous fournir la solution.

Nous allons voir maintenant jusqu'à quel point ces mêmes fouilles nous ont permis de nous avancer.

Je n'ai presque rien à vous dire des monuments qu'on trouve à la surface du sol en arrivant sur l'emplacement de Tanis, et qui ont été si complétement décrits par les auteurs du grand ouvrage de la Commission d'Égypte (1). Il semble que cette ville ait dû, soit à sa position, soit à quelque cause politique qu'il ne serait pas impossible d'expliquer, d'avoir fixé l'attention de Ramsès II; et effectivement les légendes de ce roi s'y rencontrent en quelque sorte sous chacun de vos pas. Comme vous le pensez bien, toutes ces légendes ont trait aux propres victoires de Ramsès, et dès lors il est impossible qu'il y soit question des Pasteurs, ou du moins des Pasteurs à l'époque de leur lutte contre Amosis. Les Rotennou, les Schasou, les Nègres, les Couschites, sont des peuples que les textes de Tanis nous montrent soumis aux armes victorieuses de Ramsès; mais les vieux ennemis d'Ahmès, les *Mena*, les vaincus d'Avaris ne sont même pas nommés, et nous devions nous y attendre. — Une formule qui paraît surtout appartenir aux textes rédigés pour les monuments de Tanis nous rapproche cependant de la question, et nous fait voir que, même sous Ramsès II, Tanis était une ville dont le nom, plus que tout autre, était lié au souvenir des Pasteurs. Consultez en effet les inscriptions en nombre assez grand qui y rappellent les titres de Ramsès II, et vous trouverez que presque à chaque ligne Ramsès y fait intervenir, non pas le dieu *Set*, dont le père de ce même Ramsès porta le nom, mais le dieu *Sutekh* lui-même, le dieu Hycsos par excellence, comme nous le savons par le papyrus Sallier et comme d'autres monuments vont nous l'apprendre. Je n'ignore pas que Sutekh fut aussi le dieu des Khétas et que Ramsès II, après des combats où il illustra sa bravoure, fit alliance à la fois et avec ces Khétas et avec leur divinité principale. Mais si Ramsès choisit Tanis pour écrire sur

(1) *Description de l'Égypte*, A. D., t. V, p. 99, article de M. Cordier.

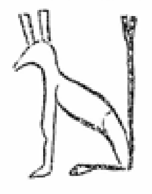
chacun des murs du temple qu'il y élevait le nom du dieu dont il faisait adoption, c'est que déjà Sutekh avait en quelque sorte droit d'entrée dans ce temple, et que peut-être d'ailleurs (ce que j'essayerai de montrer bientôt) Avaris, après les victoires d'Ahmès, avait conservé une population presque entièrement sémitique qui, mieux qu'une autre, devait être la gardienne des autels du dieu asiatique. Les débris de Tanis qui, à première vue, semblent dérouter l'explorateur, finissent donc par laisser percer une partie de leur vrai caractère, et quelques moments d'attention suffisent pour constater que, sous Ramsès II, le nom des Hycsos n'y était point encore définitivement oublié.

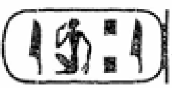
J'avoue que ces preuves de l'occupation de Tanis par les Hycsos n'ont qu'une valeur relative, et quant à moi, je déclare qu'elles ne me satisfont point. Les fouilles ont été heureusement plus précises et apportent à la discussion quelques monuments dont l'autorité ne peut pas être aussi facilement récusée.

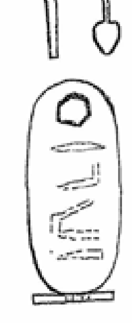
Au nombre de ces monuments, je mettrai une statue qui, sans être entièrement nouvelle, appartient cependant à nos derniers travaux. C'est une statue de granit gris, que les travaux des fellahs avaient mise au jour il y a une quarantaine d'années, que Burton avait vu et copiée en 1828 (1), et qui depuis lors ne vivait plus dans le souvenir des savants que par tradition, puisqu'elle avait été de nouveau ensevelie et pour ainsi dire perdue. Ce monument est de grandeur colossale et représente un pharaon assis. Il a 3^{m},70 de hauteur, juste comme le Sévekhotep du Louvre, et je ne connais pas de statue qui par ses dimensions, par le ton général de la sculpture, par le genre des mutilations qu'il a subies (le nez et les lèvres semblent avoir été plutôt écrasés qu'abattus), rappelle aussi complétement le précieux morceau dont je viens de parler. Les légendes de ce beau pendant de votre Sévekhotep n'ont pas moins d'intérêt. Elles sont de trois sortes. Les premières sont du temps de l'érection même de la statue. Elles occupent, selon l'usage, les deux faces antérieures du siége à droite et à gauche des jambes, et sont la reproduction des cartouches d'un roi dont le nom propre a disparu avec une fracture de la pierre, et dont le prénom se lit : *Ra-smenkh-ka*. La seconde légende est gravée en caractères peu profonds sur l'épaule droite. Je

(1) Excerpta hieroglyphica, pl. 30, n°s 1 et 7.

vous en envoie le fac-simile (1). Le prénom est difficile à reconnaître ;



mais le nom se lit sans hésitation  *Apapi*, l'Apophis de Manéthon, et le texte entier se traduit : *Sutekh! le dieu bienfaisant, soleil.... le fils du soleil, Apapi, doué de la vie éternelle.* Enfin la troisième inscription est celle qui occupe le dossier du siége. Elle est disposée en quatre lignes verticales, et on n'y reconnaît pas autre chose que la légende quatre fois répétée du grand Ramsès. Telle est cette fameuse statue de Tanis que ni M. Lepsius, ni M. Brugsch n'ont connue et appréciée, et que cependant vous regarderez avec moi, Monsieur, comme l'un des plus précieux débris de l'antiquité pharaonique. Que nous apprend en effet l'enchaînement des diverses inscriptions que je viens d'énumérer? Il n'est pas un égyptologue qui, à la vue du monument, n'en fasse remonter l'origine à l'un des rois antérieurs à la dix-huitième dynastie, et postérieurs à la douzième (2). Quel qu'ait été son nom propre, Ra-smenkh-ka est de la famille de ces souverains dont la liste occupe le côté droit de la salle des Ancêtres, et que le papyrus de Turin fait marcher à la suite de la douzième dynastie. Ra-smenkh-ka est donc tout au moins l'un des contemporains des Nofré-hotep et des Sévekhotep, s'il n'est pas un de leurs successeurs, comme je le crois. Or, au moment où ce roi s'érigeait à lui-même une statue de granit dans le temple de Tanis, les Pasteurs s'étaient-ils déjà emparés de l'Égypte, en avaient-ils massacré les habitants, avaient-ils chassé les prêtres du temple? Assurément non. En vain M. Lepsius, tenté sans doute par le Smendès de Manéthon, fera-t-il de Ra-smenkh-ka un roi de la vingt et unième dynastie, ce qui est impossible puisque la



(1) Voyez pl. II et le *fac-simile* ci-dessus.

(2) Il y a un *Ra-smen-ka* au papyrus de Turin après la douzième dynastie, et non un *Ra-smenkh-ka*. Du reste je serais tenté de croire que la statue de Sévekhotep au Louvre est le pendant de la statue de Ra-smenkh-ka et qu'elle vient de Sân comme elle; je dois dire cependant que la statue de Ra-smenkh-ka me paraît postérieure à l'autre. J'ai eu des renseignements précis sur les objets découverts à Sân par Salt; mais je ne puis rien affirmer en ce qui regarde les monuments enlevés par Rifaut,

statue, chose plus étonnante encore, serait alors du temps du Pasteur Apophis (1); en vain M. Brugsch range-t-il cette même statue parmi celles qui représentent Ramsès II (2), toutes ces obscurités, nées de l'état d'enfouissement dans lequel le monument s'est trouvé depuis Burton n'empêcheront pas que la statue de Tanis ne soit de la treizième dynastie, ou de la quatorzième, en même temps qu'elle est antérieure aux Pasteurs. Les Pasteurs ne se sont donc pas emparé de l'Égypte, comme le veulent M. Bunsen et M. Lepsius, immédiatement après la fin de la douzième dynastie, et il faut admettre comme certain qu'après cette douzième dynastie il y eut encore toute une suite de rois qui régnèrent sur la Haute et sur la Basse-Égypte avant l'invasion des Hycsos. D'ailleurs, un monument que vous possédez au Louvre plaide en faveur de cette même cause. C'est la statue de moyenne dimension qui représente Sévekhotep III, et qui, selon les notes que j'ai recueillies tant à Sân qu'à Damiette, a fait partie du convoi qui a emporté pour M. Salt, à travers le lac Menzaleh, le beau sphinx de Ramsès II qui figure aussi au Louvre à l'extrémité sud de la salle Henri IV (3). Le système que vous avez défendu jusqu'ici, Monsieur, et que je défends après vous, reçoit donc des statues de Ra-smenkh-ka et de Sévekhotep un éclatant appui. Évidemment si, dès la fin de la douzième dynastie, les Pasteurs s'étaient établis à Avaris, des rois vaincus et proscrits comme Sévekhotep et Ra-smenkh-ka ne se seraient pas dressé des statues dans le temple de cette ville, et il me parait ainsi hors de doute que la chronologie doit désormais placer les 511 ans des Pasteurs entre le commencement de la dix-huitième dynastie et une série de rois qui mènent très-vraisemblablement les listes royales jusqu'à la fin de la quatorzième. — Quant à la légende du roi Hycsos Apophis, gravée sur l'épaule droite de notre Ra-smenkh-ka, je n'ai certes pas besoin de vous faire remarquer la lumière inattendue qu'elle vient jeter sur la nature et le caractère de la conquête de l'Égypte par les Pasteurs. En effet, si les Pasteurs ont été les farouches vainqueurs que Manéthon nous dépeint, s'ils ont

l'agent de M. Drovetti. Les fellahs de Sân parlent d'une statue colossale de granit rose, brisée au milieu du torse, et transportée par Rifaut à Alexandrie. Serait-ce le colosse du Louvre? On verra plus bas que je n'ai pas les mêmes doutes sur l'origine de la petite statue de Sévekhotep, également conservée au Louvre.

(1) *Koenigsbuch*, taf. XLIII, nº 361.

(2) *Histoire d'Égypte*, 1re partie, p. 79.

(3) A, 21. La statue de Sévekhotep est notée dans le livret du Louvre A, 17. Voyez aussi Champollion, *Rapport au duc de Doudeauville sur une collection achetée à Livourne*, p. 19.

incendié les villes et ravagé les temples, ils auront aussi mutilé et brisé les statues de ces rois sur le trône desquels la violence venait de les faire asseoir. Or, c'est précisément ce qu'au témoignage de la statue de Ra-smenkh-ka ils n'ont point fait, car la statue est tout aussi complète que celle de Sévekhotep, et Apophis n'aurait pas orné de son double cartouche un monument couché par terre. Notez en outre, Monsieur, que ces hommes *sans gloire* se servaient de l'écriture hiéroglyphique. Les prêtres n'avaient donc pas tous été massacrés, et les temples d'Avaris entretenaient certainement des colléges sacerdotaux qui s'étaient ralliés au nouveau pouvoir. Sutekh, à la vérité, était le dieu de ces conquérants; mais Apophis, dans la légende reproduite plus haut, compose son cartouche-prénom à la manière des antiques souverains de l'Égypte, c'est-à-dire qu'il s'identifie au dieu Soleil en lui empruntant l'un de ses attributs; bien plus, il s'appelle fils du Soleil lui-même, ce qui ne me paraît pas la marque d'une persécution bien acharnée exercée contre les dieux de l'Égypte. D'ailleurs je vous demande le moyen d'employer l'écriture hiéroglyphique, et de ne pas sacrifier en même temps aux idées, et surtout aux idées religieuses, dont cette écriture est l'expression. En somme, nous sommes donc amenés à penser que les Pasteurs ont été trop sévèrement jugés. Qu'au moment même de l'invasion, Salatis, le premier de ces rois Hycsos, ait commis quelques cruautés, c'est ce qui est bien probable. Mais n'oublions pas que non-seulement Salatis n'a pas brisé les statues de ceux qu'il détrônait, mais encore qu'il n'a pas même infligé à leurs noms la flétrissure du martelage. Faites des Hycsos un peuple de barbares qui se serait établi sur des ruines, et vous n'expliquerez pas la présence à Avaris de figures égyptiennes de la treizième dynastie intactes comme au premier jour, et jugées dignes par ces mêmes Hycsos de recevoir les noms de leurs rois. Les annales égyptiennes, en évoquant le souvenir des Pasteurs, me semblent donc ne s'être rappelé que les persécutions inséparables de toute conquête à main armée; et pour en revenir à la statue de Ra-smenkh-ka, j'affirmerais en présence de ce seul monument que le temple de Sutekh, bâti par Apophis, fut orné et enrichi des images de ces pharaons dont les Pasteurs sont accusés d'avoir anéanti jusqu'au souvenir.

L'énumération des découvertes faites à Sân nous amène maintenant, Monsieur, à des monuments du plus haut intérêt, je veux parler de quatre sphinx trouvés au centre de l'avenue qui conduit au sanctuaire du temple. Jetez les yeux sur les dessins que je vous envoie (planches I et II), et vous serez frappé du style qui caractérise ces

quatre sphinx. Le ciseau habile qui a sculpté le corps peut sans aucun doute avoir été celui d'un artiste égyptien; mais je n'oserais pas en dire autant de la main qui a modelé la face avec une énergie si particulière. Les sphinx d'origine égyptienne frappent surtout par leur tranquille majesté. Les têtes sont le plus souvent des portraits, et cependant l'œil est toujours calme et bien ouvert, la bouche toujours souriante, les lignes du visage toujours arrondies; surtout remarquez que les sphinx égyptiens n'abandonnent presque jamais la grande coiffure aux ailes évasées qui se marie si bien à l'ensemble paisible du monument. Ici vous êtes loin de reconnaître ce type. La tête des sphinx de Sân est d'un art auquel je ne saurais véritablement rien comparer. Les yeux sont petits, le nez est vigoureux et arqué en même temps que plat, les joues sont grosses en même temps qu'osseuses, le menton est saillant, et la bouche se fait remarquer par la manière dont elle s'abaisse aux extrémités. L'ensemble du visage se ressent de la rudesse des traits qui le composent, et la crinière touffue qui encadre la tête dans laquelle celle-ci semble s'enfoncer donne au monument un aspect plus remarquable encore. A voir ces figures étranges, on devine donc qu'on a sous les yeux les produits d'un art qui n'est pas purement égyptien, mais qui n'est pas non plus exclusivement étranger, et l'on en conclut déjà que les sphinx d'Avaris pourraient bien offrir cet immense intérêt d'être du temps des Hycsos eux-mêmes. — Je me hâte d'ajouter que les légendes dont les quatre sphinx ont été pourvus tranchent d'une manière définitive cette importante question. Je ne parle pas, bien entendu, des cartouches de Ramsès II et de Ménephtah (1), qui ne confirment que les usurpations de ces rois; mais voyez sur les épaules droites de chacune de nos quatre figures symboliques les inscriptions martelées qui y ont été gravées. Sutekh s'y retrouve en tête, puis le titre de *le Dieu bienfaisant*, puis les cartouches illisibles du roi, et le tout rappelle si bien, par la manière dont les inscriptions sont posées, par la longueur des lignes, par le style des hiéroglyphes qui restent, la légende d'Apophis sur le colosse de Ra-smenkh-ka, qu'on n'hésite pas à lire cette même légende sur les nouveaux monuments. J'avais donc raison d'appeler votre attention sur les sphinx d'Avaris. Non-seulement ils appartiennent à l'époque de la domination des Pasteurs

(1) Les bases sont gravées tantôt au nom de Ramsès, tantôt au nom de Ménephtah. Les cartouches de ce dernier roi apparaissent seuls sur les épaules. Un Psusennès de la vingt et unième dynastie a profité de l'espace laissé libre sur la poitrine et entre les pattes pour y mettre son prénom.

en Égypte, mais ils sont les produits de la civilisation de ces conquérants, en même temps que la révélation d'un art dont nous ne possédons aucun autre échantillon. Selon le papyrus Sallier, Apophis éleva un temple à Sutekh. Je ne doute pas que nos sphinx ne soient dus à la piété de ce roi envers le dieu de sa nation, et s'il était permis, en présence des monuments offerts à nos études, de refaire par la pensée l'enceinte sacrée que ces monuments étaient destinés à embellir, je verrais dans le temple de Sutekh à Avaris, et peut-être dans toutes les constructions de l'Égypte dues aux Pasteurs, des édifices où les hiéroglyphes régnaient probablement sans partage, et où l'architecture égyptienne dominait, modifiée cependant par un certain mélange de goût asiatique.

Cette appréciation des nouvelles acquisitions que nous devons aux fouilles de Sân ne serait pas complète si je n'y ajoutais une observation qui tendrait à nous faire abandonner quelques-unes de nos idées sur l'expulsion définitive des Hycsos et le départ de ces étrangers à la suite des luttes qui illustrèrent le premier règne de la dix-huitième dynastie. L'observation en elle-même n'est pas nouvelle; mais la découverte de Sân lui fait acquérir une importance subite dont vous allez juger.

Il n'est pas un voyageur qui n'ait été frappé du type étranger qui caractérise les populations des villages répandus dans toute la partie nord-est du Delta, et particulièrement aux environs du lac Menzaleh. Le fellah égyptien est grand, svelte, léger dans sa démarche; il a les yeux ouverts et vifs, le nez petit et droit, la bouche bien dessinée et souriante; la marque de la race est surtout chez ce peuple dans l'ampleur du torse, la maigreur des jambes, et le peu de développement des hanches. Les habitants de Sân, de Matarieh, de Menzaleh et des autres villages environnants ont un aspect tout différent, et dès le premier abord dépaysent en quelque sorte l'observateur. Ils sont de haute taille, quoique trapus; leur dos est toujours un peu voûté, et ce qui les fait remarquer avant tout, c'est la robuste construction de leurs jambes. Quant à la tête, elle accuse un type sémitique prononcé, et ce n'est pas sans surprise que l'on y reconnaît les visages des quatre sphinx que Tanis vient de nous faire retrouver au milieu de ses ruines (1). Les conséquences de ce fait se déduisent elles-mêmes. Puisque ces Pasteurs sont encore en Égypte, c'est que la guerre entre-

(1) Voyez sur cette question Wilkinson, *Modern Egypt and Thebes*, t. I, p. 409; *Bulletin de l'Institut égyptien*, n° 3, p. 36, 37, 41 et 42.

prise par Amosis ne se termina point par l'expulsion radicale des vaincus. Les Sémites qui, depuis plus de cinq siècles, habitaient le nord de l'Égypte, avaient fini par devenir les habitants des bords du Nil, et une transaction consentie après la paix permit sans doute au fonds de la population de ne pas quitter les lieux qu'elle occupait.

Tels sont, Monsieur, avec l'énumération des ressources principales qu'ils nous apportent, les quatre sphinx dont les fouilles de Sân ont enrichi la science. Je me tromperais certainement si je vous disais qu'il n'y a rien à leur comparer dans la collection qui doit former le musée du Caire. Cependant, par leur rareté, par leurs dimensions (ils ont 2m,50 de longueur sur 1m,50 de hauteur), par leur fécondité dans les renseignements qu'ils nous procurent, les monuments de Sân ne le cèdent en importance qu'à bien peu de ceux que les autres fouilles nous ont livrés. Surtout remarquez qu'à la rigueur ils peuvent revendiquer une origine presqu'à nulle autre pareille. Si en effet, comme tout le fait supposer, Apophis est le pharaon de la Genèse, c'est Apophis qui aurait élevé Joseph au rang de ministre. « Quand vous ouvrirez la bouche pour commander, dit le roi, tout « le peuple vous obéira, et je n'aurai au-dessus de vous que le trône « et la qualité de roi..... Je vous établis aujourd'hui pour commander « à toute l'Égypte... et nul ne remuera le pied ni la main dans le « pays que par votre commandement (1). » Les sphinx de Tanis, contemporains de Joseph, auraient-ils cet insigne honneur de remonter jusqu'au fils de Jacob, qui en aurait ordonné l'exécution?

J'arrive, Monsieur, à la fin de cette lettre, et je ne puis m'empêcher de revenir un instant sur mes pas pour vous faire apprécier, à un point de vue général, l'ensemble des premières découvertes dues aux fouilles de Sân. Et d'abord vous remarquerez que la philologie elle-même n'est pas sans avoir sa petite part de triomphe dans ces découvertes. C'est déjà quelque chose en effet de savoir que là où, conduit par de simples déductions philologiques, vous aviez placé le siége d'Avaris, l'examen des lieux m'ait fait retrouver des monuments qui ne peuvent appartenir qu'à la capitale des Hycsos, puisqu'on chercherait en vain dans la Basse-Égypte tout entière des ruines qui rappellent avec plus de persistance et le nom des rois Pasteurs, et celui de leur dieu Sutekh. Que maintenant, selon vos prévisions, Tanis ait été la même ville qu'Avaris, c'est ce dont on ne peut plus douter. Avaris, qui n'a aucune racine dans les langues sé-

(1) *Genèse*, ch. XLI.

mitiques, a dû être le nom national et antique de la ville, celui que les vrais Égyptiens prononçaient quand ils lisaient le groupe, et le témoignage de Manéthon semble en faire foi (1). Au contraire Tanis apparaît comme un nom sémitique, introduit peut-être par les Pasteurs. Les populations sémitiques qui, même après Ahmès, ont continué de vivre à Tanis, auront conservé ce nom que la Bible devait naturellement préférer à l'autre et faire connaître au monde. Si vous n'aviez pas lu le groupe de *la jambe* Ha-ouar, les seuls monuments que j'ai trouvés m'auraient donc forcé déjà à voir dans Sân le village qui occupe la place de l'ancienne capitale des Pasteurs, c'est-à-dire d'Avaris. — Quant à l'histoire, elle n'a pas moins à se réjouir des résultats obtenus dans les premiers jours de nos recherches au sein des monticules de Sân. Les faits en présence desquels ces recherches nous amènent appartiennent à trois périodes : l'arrivée des Pasteurs, leur séjour en Égypte, et leur départ. Sur le premier point, je n'ai rien à ajouter aux explications que j'ai données plus haut, et il faut que la chronologie s'arrange désormais pour laisser à l'empire égyptien son unité, tout au moins sous les rois de la treizième dynastie. — Le second point a acquis par les découvertes de Sân un peu de la précision qui lui avait manqué jusqu'ici, et que le papyrus Sallier lui-même ne lui donnait point. En disant que la conquête des Hycsos ne fut guère plus désastreuse pour les monuments de l'Égypte que ne le fut plus tard celle de Cambyse, par exemple, j'étonnerai sans doute les personnes qui se sont habituées à voir dans les Hycsos des hommes de rapine, sans songer qu'avant les statues d'Avaris nous avions les pyramides, le temple d'Armachis à Gyzeh, l'obélisque d'Héliopolis, et les mille tombeaux qui peuplent la montagne libyque de Beni-Hassan à Abou-roasch. Mais le fait en lui-même n'en est pas moins certain. Si les Pasteurs, à leur arrivée dans les plaines fertiles du Delta, ont dépouillé quelques temples, on doit convenir que ces vengeances n'allèrent pas bien loin. Une soudaine irruption de barbares, comme le dit Manéthon, aurait fait table rase de tous les monuments entiers, surtout dans les villes qu'occupèrent les Hycsos. Or voilà précisément ce qui ne s'est pas rencontré. C'est avec raison que nous accuserions le roi Horus de dévastations, puisqu'il a anéanti les souvenirs des usurpateurs de la dix-huitième dynastie, renversé leurs temples, brisé leurs statues, violé leurs

(1) ...... (πόλιν) καλουμένην δ' ἀπό τινος ἀρχαίας θεολογίας Αὔαριν (Josèphe, *cont. Apionem*, lib. I, cap. XIV-XVI).

tombeaux ; mais nous n'avons pas ce même droit envers les Pasteurs, alors qu'à Avaris nous recevons de leurs propres mains les statues des rois qu'ils avaient chassés. La conquête des Pasteurs ne fut donc pas un fléau aussi terrible qu'on se l'était imaginé, et pour ma part je pense qu'il y a quelque chose à rabattre dans les renseignements que les annales égyptiennes nous ont transmis sur l'arrivée de ces Asiatiques. — J'en trouve du reste une autre preuve dans la tolérance des vainqueurs envers la religion du pays conquis. Sutekh, il est vrai, régna en maître dans les temples; mais je suis convaincu que les dieux de l'Égypte y eurent également accès. D'un autre côté, veuillez remarquer, Monsieur, que comme Joseph fut ministre d'Apophis, il résulterait du titre accordé au fils de Jacob, celui de *Psontomphanec*, lequel n'est pas sémitique, que l'égyptien était la langue officielle de la cour des Pasteurs. En résumé, les sphinx de Sân et la statue de Ra-smenkh-ka me semblent donc se réunir pour mettre de plus en plus en évidence cette donnée importante : que les Pasteurs inaugurèrent, sans cependant l'embrasser jusqu'à ses limites extrêmes, la politique qui fut plus tard celle des Éthiopiens, des Perses et des Grecs, et que par calcul, sinon par sympathie, ils se crurent obligés de respecter et de protéger les arts, la religion et la langue des vaincus. — Les monuments de Sân ne nous font malheureusement pas encore sortir des suppositions en ce qui regarde notre troisième point : le départ des Hycsos. C'est Raskenen qui, selon le papyrus Sallier, aurait eu l'honneur de commencer la lutte, et je ne doute pas que ce soit Amosis qui l'ait terminée. La remarque faite par vous déjà bien des fois donne à cette opinion une force irrésistible, et effectivement, les premiers rois de la dix-huitième dynastie poussèrent leurs conquêtes si loin dans l'Asie qu'il est impossible que de leur temps les Pasteurs aient encore occupé en souverains le nord de l'Égypte. Quant au motif de la guerre, il est facile de le pressentir. Le papyrus donne à la contestation qui s'éleva entre Raskenen et Apophis une cause religieuse, probablement les honneurs excessifs rendus à Sutekh, à l'exclusion de tout autre dieu. Ce motif a certes sa valeur; mais j'aime mieux voir Amosis combattant avant tout pour l'unité de l'Égypte et l'expulsion des étrangers du sol national. Les souvenirs de l'antique monarchie égyptienne, si puissante sous les Amenemhé, devaient exciter le courage de ce roi égyptien relégué comme un vaincu dans la Haute-Égypte, et il est probable qu'Ahmès revendiqua son droit sur Avaris avec une ardeur d'autant plus grande, que derrière ces murailles dont il faisait le siége il pouvait voir les images de ses propres ancêtres debout encore

dans les temples comme les maîtres légitimes du pays. La guerre qui, selon le papyrus, eut son point de départ dans une question religieuse, se continua donc vraisemblablement, selon le témoignage des monuments, au nom de l'indépendance de l'Égypte, et malheureusement sur ce point, comme sur la date précise de la fin de la lutte, les découvertes de Sân nous laissent livrés aux conjectures. — Mais en revanche elles nous ont révélé un fait qui jette un jour tout nouveau sur l'état politique et religieux du nord de l'Égypte après la dix-septième dynastie. Évidemment quand on rencontre à Tanis, sur des monuments élevés par Ramsès II, le nom du dieu Sutekh, on peut supposer que Ramsès a sacrifié à ce dieu par suite de ses propres alliances avec les Khétas, peuple puissant de l'Asie chez lequel Sutekh était aussi en honneur. Mais ces alliances n'expliquent pas la faveur du dieu asiatique sous Toutmès III, sous Séti Ier, et sous tous les rois qui, instruits par les annales égyptiennes des malheurs et de la honte de l'Égypte sous les Pasteurs, devaient repousser des temples le dieu de ces barbares, loin de lui dresser des autels. Les découvertes de Sân font entrevoir le mot de la question. Elles nous montrent que la guerre entre Amosis et les Pasteurs ne se termina point par l'expulsion radicale des vaincus. Comme je l'ai dit plus haut, cinq siècles d'occupation avaient fini par donner aux Sémites une sorte de droit de se regarder comme des habitants des bords du Nil, et je serais porté à croire que pour les vaincus, ou du moins pour la masse de la population étrangère soumise par les armes d'Amosis au gouvernement national égyptien, la fin de la guerre ne fut qu'un simple changement de dynastie. On peut même supposer que le nouveau gouvernement de l'Égypte ne fut pas trop dur envers les étrangers, et j'en trouve la preuve dans la présence, aux confins du Delta, d'une autre tribu sémitique, celle des Hébreux, qui sous le sceptre des successeurs d'Amosis trouva assez de tranquillité pour s'accroître au point d'en venir à porter ombrage aux souverains du pays. A proprement parler, les Hycsos ne furent donc pas chassés, et cela est si vrai que d'âge en âge cette race vivace, comme toutes les races sémitiques, est arrivée jusqu'à nous au sein de ces lieux mêmes où, il y a 3,500 ans, elle était venue s'établir. Par conséquent, le maintien de Sutekh dans le Panthéon égyptien par des rois qui, en apparence, n'avaient aucun motif de protéger ce dieu, devient un système politique qui avait sa raison d'être : c'était, comme l'adoption des quatre sphinx d'Apophis par Ramsès et Ménephtah, une concesssion faite à la partie de la nation égyptienne qui avait une origine étrangère, plutôt que le résultat de certaines alliances consenties par les pharaons avec des

peuples de l'Asie. Quant à Avaris, ce n'est pas trop s'avancer que de supposer, d'après ce qui précède, que cette ville resta sous les pharaons comme un foyer d'étrangers. Avaris, l'ancienne ville égyptienne, devint ainsi Tanis, la ville des Sémites, et l'on remarquera, à l'appui de cette observation, que la famille royale égyptienne au sein de laquelle commencent à se rencontrer les noms propres les plus incontestablement étrangers, est précisément la vingt et unième dynastie, laquelle, selon Manéthon, fut une dynastie tanite. — Resterait cette dernière question à résoudre : Quelle fut la limite extrême de la domination des Pasteurs en Égypte? Mais c'est là un point que les fouilles de Sân ne peuvent éclairer. D'ailleurs rappelez-vous ce que j'ai dit du caractère de cette invasion. Autrefois, quand les Pasteurs passaient pour d'impitoyables destructeurs, il semblait qu'il serait facile de suivre leurs traces dans les ruines qu'ils avaient dû laisser derrière eux, et moi-même, trouvant à Abydos des murs intacts de la douzième dynastie, j'en avais conclu que les Pasteurs n'avaient pas connu Abydos. Mais puisque les Pasteurs n'ont été pour les villes où ils se sont installés que les continuateurs des traditions égyptiennes, l'espoir de réussir à limiter par les ruines l'étendue de leurs conquêtes doit être abandonné, et vous voyez, Monsieur, comment les découvertes de Sân, au milieu des avantages que je viens d'énumérer, ont en même temps l'inconvénient de nous montrer que l'un des moyens dont nous pensions disposer pour arriver à la solution d'un problème intéressant nous échappe à jamais.

J'en ait assez dit pour vous faire apprécier le genre de service que les fouilles de Sân viennent de nous rendre. Sans parler des moyens nouveaux d'investigation que ces fouilles nous mettent entre les mains, il est impossible de ne pas accorder une certaine valeur à ces quatre sphinx, qui, par les inscriptions dont ils sont ornés comme par la précision du ciseau qui les a produits, sont la révélation de toute une époque. N'oubliez pas surtout, Monsieur, qu'une origine illustre doit nous les rendre encore plus précieux, puisqu'il serait facile de prouver, par des procédés avoués de la plus saine critique, que Joseph lui-même ordonna l'exécution de ces sphinx destinés à embellir le temple de la capitale des Pasteurs, où le fils de Jacob commandait en maître. Les fouilles de Sân n'ont donc pas été stériles, et déjà elles ont apporté au musée du Caire des monuments que ne désavoueraient pas nos plus beaux musées d'Europe. Elles sont continuées d'ailleurs avec activité, et si de nouvelles découvertes se font, j'aurai l'honneur de vous en informer. J'espère que ce sera bientôt.

Agréez, Monsieur, etc. AUG. MARIETTE.

MÉMOIRE

SUR

L'ANCIENNE VOIE AURÉLIENNE

ENTRE ANTIBES ET AIX

Mon général (1),

Vous m'avez prescrit une reconnaissance d'Aix à Antibes, reconnaissance ayant pour but d'éclairer la Commission de la topographie des Gaules sur le parcours et le tracé de la *voie Aurélienne*, voie principale (*via Solemnis*), qui partait de Rome pour aboutir à Arles et pénétrait dans la Gaule narbonaise à six milles à l'ouest de Nice.

Les points à éclaircir étaient ceux-ci : La voie qui suivait le littoral depuis le Var (*Varum flumen*) jusqu'à Antibes (*Antipolis*) venait-elle à Auribeau, petit village situé à l'extrémité de la plaine de Laval, et où l'on veut reconnaître *ad Horrea*, et, dans ce cas, quelle direction suivait-elle ?

Comment, dans cette hypothèse, gagnait-elle Fréjus (*Forum Julii*), point de la voie hors de conteste ?

Où était situé *Forum Voconii*, dont la distance à *Forum Julii* est donnée d'une manière très-variable ?

Un embranchement existait à *Forum Voconii*, se dirigeant sur Riez (*Reis Apollinaris*), embranchement qui, une fois retrouvé,

(1) Nous avons laissé à ce rapport sa forme primitive. Il est imprimé ici tel qu'il a été envoyé au général Blondel, qui, sur la demande de la Commission de la topographie des Gaules, avait posé à M. le commandant Rabou, alors en mission à Aix, les questions dont la solution est poursuivie dans ce mémoire. (*Note de la rédaction.*)

fixerait à coup sûr l'emplacement de la station. Le rechercher.

Comment se dirigeait cet embranchement sur Riez ?

Quelle était la position vraie d'*Antéis*, et celle exacte d'un camp romain existant non loin d'*Ampus?*

Comment se comportait la voie pour venir de *Forum Voconii*, si, comme il paraissait certain, elle passait à Cabasse, village dans lequel il fallait reconnaître l'ancien Matavo?

Comment se dirigeait-elle de Matavo sur la station suivante (*ad Turrem*) ?

Enfin suivait-elle, comme on l'admet généralement, de ce dernier point la route tracée par Cassini, passant par Tégulata pour arriver à Aix (*Aquæ Sextiæ*) ?

La question ainsi posée, il ressort que le tracé de la voie entière, fort débattu, est aussi fort douteux. Il fallait donc, pour procéder logiquement, commencer, ce que j'ai fait, par lire et compulser tout ce qui a été écrit sur la voie Aurélienne et son parcours par les auteurs anciens et modernes, recueillir et débattre avec eux les appréciations des rares antiquaires de la contrée qui s'en occupent ou s'en sont occupés, déduire de là des impressions personnelles, et prenant ensuite la voie et son embranchement à leur origne, avancer pas à pas, ayant sur presque tous l'avantage *de voir*.

Les Romains, nos maîtres en toutes choses, apportaient dans le tracé de leurs voies une grande intelligence pratique, et je n'en veux d'autre preuve que l'obligation où sera le chemin de fer de Toulon à Nice de suivre, pour arriver au résultat dans les conditions les meilleures, les plus simples et les plus économiques de tracé, une partie notable du parcours de la voie Aurélienne entre Fréjus et La Napoule. Leurs emplacements étaient toujours merveilleusement choisis pour leurs camps et leurs stations. L'habitude du terrain, que j'ai puisée dans les vingt années que j'ai passé à la Carte de France, me permettait de me placer à un point de vue beaucoup trop négligé par mes devanciers, et que n'oubliaient jamais les Romains, celui des formes du terrain.

Deux documents vraiment importants existent sur le parcours de la voie Aurélienne, la *Table Théodosienne* ou *Carte de Peutinger* et l'*Itinéraire d'Antonin*. Ils devaient être mon point de départ. Ce que j'ai pu lire d'opinions diverses émises par les auteurs anciens et modernes, sacrifiant les chiffres, *ce qu'il y a de plus formel*, au be soin de donner cours à leurs imaginations, en déplaçant les lieux au gré de leurs systèmes, m'a convaincu qu'il ne fallait guère chercher ailleurs la vérité.

Je résumerai cependant les opinions des plus notables, en les discutant successivement, avant d'arriver à donner la mienne.

Nul ne conteste que la voie Aurélienne pénétrait dans la Provence par un pont sur le Var, dont les fréquents changements de lit de cette rivière rendent impossible de retrouver les traces. Tous sont unanimes sur l'identité d'Antibes avec *Antipolis*. Les distances données par l'Itinéraire d'Antonin comme par la carte de Peutinger se trouvent d'ailleurs parfaitement d'accord avec la réalité, 10 milles ou 14,810 mètres. Mais ici, à propos d'*ad Horrea*, de sa situation et de la direction y conduisant d'*Antipolis*, les divergences se manifestent en grand nombre et les systèmes se produisent, la plupart ne tenant aucun compte des distances données par Peutinger et l'Itinéraire d'Antonin, qu'ils modifient quelquefois, pas plus que des indications locales ni de la configuration du terrain.

Bouche, dans la chorographie de Provence, place *Horrea* à Grasse, fort au nord-ouest d'Antibes, et il le conclut de la brusque déviation dans ce sens de la ligne indiquée par Peutinger. La raison pourrait être bonne s'il fallait voir dans la figure donnée par Peutinger autre chose que ce qu'elle est en réalité, une direction grossièrement tracée, si grossièrement qu'elle met *Antipolis* à une certaine distance de la mer, tandis que celle-ci en baigne les murs, si surtout cette appréciation de tracé se trouvait en harmonie avec la distance donnée par la Carte de Peutinger comme par l'Itinéraire d'Antonin, 12 milles ou 17,772 mètres. Or, de Grasse à Antibes il y a 18,000 mètres à *vol d'oiseau*. Bouche, d'ailleurs, n'indique pas la direction qu'il attribue à la voie entre Grasse et Antibes.

Raymond de Soliers prétend qu'*Horrea* est Cannes, sans autrement se préoccuper de la distance qui, de ce point à Antibes, n'est que de 10,000 mètres.

Papon, dans son *Histoire générale de Provence*, et d'Anville, après lui, partagent cet avis, et, plus soucieux de la distance, ils imaginent qu'une erreur de copiste a substitué un X à un V, et font de 12 milles 7 milles pour les besoins de leur thèse. Deux auteurs ont pressenti la vérité, sans appuyer leur opinion de valables raisons; ce sont Labbe et Sanson, qui placent *Horrea* à la Napoule.

Après ces vieux auteurs, dont les opinions étaient certainement consciencieuses, sinon concluantes, les auteurs modernes, sur la trace de M. Valckenaër, placent en général *Horrea* au village d'Auribeau, situé sur la Siagne, au pied d'une montagne, à l'extrémité de la plaine de Laval, à 9 kilomètres environ de la mer.

Pour arriver à ce résultat, si généralement admis, il fallait une

étymologie. L'Itinéraire d'Antonin comme la Carte de Peutinger disent d'*Antipolis ad Horrea*, douze milles; *Horrea* signifiant greniers, magasins, on a supposé qu'on avait pu dire : *Horrea Belli*, greniers ou magasins de guerre, *ad Horrea Belli*, d'où *Auribell, Auribeau*. Quelques vestiges romains, comme il en existe à chaque pas dans ces contrées, un fragment découvert dans le territoire de Grasse de *Camin roumiou*, une vieille porte du moyen âge facilement transformée en porte romaine, ont achevé ce que l'étymologie avait commencé, et il est bientôt passé en principe qu'Auribeau n'était autre qu'Horrea. Des distances, du tracé possible et probable de la voie, suivant les indications de l'art et de la nature, nulle préoccupation ; car d'Auribeau à Antibes, pour peu qu'on en prît la peine, on aurait reconnu qu'il y a, *à vol d'oiseau*, 18,000 mètres, c'est-à-dire un peu plus de douze milles, et quand les montagnes qu'il aurait fallu franchir n'auraient pas contraint à des contours fréquents allongeant singulièrement les distances, Auribeau, dont le choix ne saurait se comprendre d'ailleurs, cesserait déjà d'être possible; mais ne faut-il pas aussi, pour arriver à la vérité absolue, se préoccuper de la distance indiquée par l'Itinéraire d'Antonin comme par Peutinger entre *Horrea* et le point de *Forum Julii*, que personne ne saurait contester ; car les traces de l'occupation romaine s'y perdent sans doute chaque jour, mais cependant y sont encore assez vivaces, et témoignent de l'importance ancienne de *Fréjus*.

Cette distance est de dix-sept milles suivant Peutinger, de dix-huit milles si l'on s'en rapporte à l'Itinéraire d'Antonin, c'est-à-dire, suivant l'un, de 25,177 mètres ; selon l'autre, de 26,658 mètres. D'Auribeau à Fréjus il y a 24,000 mètres à *vol d'oiseau*. Je sais que, dans un récent opuscule, l'auteur, qui n'a sans doute pas, comme moi, vu le terrain, comprenant que, pour se rapprocher de la vérité, il ne fallait pas, ainsi que beaucoup l'ont fait, diriger la voie d'Auribeau à Fréjus par la Napoule en contournant le pied de l'Estérel, à peine de doubler la distance, affirme que rien n'est plus facile que de *marcher droit* d'Auribeau à *Forum Julii* en franchissant (sans doute cependant au moyen de quelques contours qui allongeraient bien vite de beaucoup les 24,000 mètres à vol d'oiseau) les montagnes et bois de Tannêron, et les montagnes et bois de l'Estérel.

Je ne saurais, alors même que l'absence de concordance dans les distances, singulièrement allongées par les contours, ne condamnerait pas sur-le-champ ce système, imaginer que les Romains, en vue d'Auribeau et de ses avantages problématiques, aient été se créer des difficultés inextricables, dirigeant à plaisir une voie importante à

travers un pays tourmenté et bouleversé, d'un relief très-considérable, une sorte de chaos que le topographe apprécie bien vite. Quelques antiquaires de la localité, avec lesquels j'ai pu conférer, m'ont avoué franchement avoir placé *Horrea* à Auribeau sur la foi de leurs prédécesseurs; l'un d'eux, plus explicite, bientôt copié par d'autres d'ailleurs, a cru devoir donner une raison de ce détour immense et faire, de la plaine de Laval au temps des Romains, un golfe infranchissable, ou du moins un marais d'un abord difficile. Il y avait là quelque chose de spécieux, et dont j'ai voulu me rendre compte, avant de me prononcer, comme Sanson, Labbe et d'Anthelmy, chanoine de Fréjus, qui avait parcouru la contrée, mais avec plus de raisons à l'appui, pour la Napoule.

Avant tout, comme Bouche avait condamné Samson et Labbe, en prétendant que la Napoule ne pouvait être *Horrea*, parce qu'il était *Avenionetum*, il importait de vérifier le fait.

Or, la Napoule n'a jamais été *Avenionetum*; la preuve en existe formelle dans les archives de Lérins. Il est dit dans un vieux mémoire à l'occasion d'un procès entre le chapitre de Grasse et le monastère de Lérins : « Qu'en 1390, le château d'Avignonet (*Avenionetum*) « ayant été détruit par Raymond de Turenne, le seigneur fit bâtir « son château à la Napoule et le monastère une maison claustrale, et « que l'on transféra le service de l'église que l'on fit bâtir audit lieu « de la Napoule, où il s'est toujours fait. »

La position d'ailleurs de la chapelle de Notre-Dame d'Avignonet, *encore debout*, près de la route impériale, et à petite distance de l'auberge de Michel, indique assez qu'Avignonet (*Avenionetum*) et la la Napoule étaient deux points distincts, quoique peu éloignés.

Ce premier point éclairci, reste à chercher dans les temps éloignés s'il existe ou non la preuve que la plaine de Laval n'avait pu être traversée par la voie Aurélienne, même au moyen d'une chaussée avec arches de distance en distance, ainsi qu'il y a cent vingt ans l'avaient pratiqué les États de Provence pour le passage de la grande route d'Italie.

Notons, en passant, que la Siagne actuelle n'est pas plus celle des Romains que celle de Cassini. Il est de tradition que les Romains firent passer un bras de la Siagne au pied du mont Arluc ou Saint-Cassien. Une forte chaussée servait de barrage : cette chaussée fut, il y a quelques années, percée pour établir un canal d'irrigation; les eaux, grossies par la pluie, minèrent l'obstacle ébranlé déjà et l'emportèrent, reprenant leur ancien lit, de telle façon que le mont Arluc ne voit plus couler à ses pieds que quelques filets d'eau.

Que des inondations temporaires aient pu se produire dans la plaine de Laval autrefois, nul doute, quoiqu'il soit vrai de dire que le déboisement, puisqu'elle est aujourd'hui si praticable, implique l'idée qu'elle l'était bien plus encore jadis. Mais des villages y ont existé de temps immémorial : celui d'Arluc, détruit au quatorzième siècle, près du mont Saint-Cassien, où les Romains avaient élevé un temple à Vénus; celui de Mandelieu, qui avait un hôpital au cinquième siècle, tomba ensuite aux mains des Sarrasins, et existe encore comme chef-lieu de commune de la Napoule. Près de ce dernier point, sur le mont Martin, les Romains avaient même, dit-on, construit un temple au dieu Mars.

Il y a là, il me semble, de suffisantes raisons de ne pas admettre qu'au temps des Romains la vallée de la Siagne fût plus difficile à traverser qu'aujourd'hui. Passons donc condamnation sur la dernière raison qui aurait pu faire admettre Auribeau; et comme un argument de ses partisans était la découverte dans le territoire de Grasse d'un fragment de *camin roumiou*, constatons, une bonne fois, l'énorme différence faite dans le pays entre *camin roumiou* et *camin Aourélian*, qu'on affecte souvent de confondre.

Camin roumiou ne veut dire autre chose que fragment de chemin romain; le pays en est naturellement rempli, couvert qu'il était d'établissements et de villas qu'il fallait bien relier à la voie principale, à la grande artère. *Camin Aourélian* porte son indication, fragment de la voie Aurélienne.

Cette facile confusion a engendré et propagé bien des erreurs.

La voie Aurélienne suivait le littoral constamment, et n'allait pas directement d'Antibes (*Antipolis*) à Grasse ou Auribeau, quoiqu'on veuille prétendre (et c'est encore une erreur à détruire) que cette diagonale est indiquée par des traces trouvées au village de Mougins(1); elle passait proche le golfe Juan, en face duquel, non loin de l'endroit où débarqua Napoléon Ier, au bord de la route impériale, a été trouvée, il y a peu de temps, une borne milliaire sur laquelle j'ai lu l'inscription suivante, assez significative :

TIB. CŒSAR.
DIVI. AUG. F. AUG.
PONTI. MAXIM.
TRI. POTE. XXXII
VIAM REFECIT.

se dirigeait de là sur Cannes (*Ægitna*) où se trouvent un pont ro-

(1) Ceci s'explique facilement. Lorsque les Liguriens qui avaient attaqué les

main sur le Riou, et dans le territoire des fragments de voie, puis franchissant la Siagne et contournant le golfe de Napoule à peu près parallèlement, venait aboutir à la Napoule (*Horrea*), située, en y comprenant les rares contours, à douze milles d'Antibes, et, comme nous le verrons tout à l'heure, à 26 ou 27 kilomètres de Fréjus, lieu merveilleusement choisi pour recevoir, comme dépôt, tous les grains des plateaux de la Siagne et du Loup, abondants en céréales, et qui n'était, à ce titre, qu'un amas de greniers ou magasins (*Horrea*) comme les Romains avaient, sur les voies de terre, d'autres lieux intitulés *mansio*, *mutatio*, etc. Aussi comprend-t-on que les itinéraires maritimes ne parlent pas de la Napoule, Antibes et Fréjus suffisant comme stations navales, et *Horrea* n'étant destiné qu'à pourvoir à l'approvisionnement des troupes de terre, portant toujours, comme on le sait, des vivres pour plusieurs jours.

Si tant de raisons sérieuses ne suffisaient pas à établir qu'Auribeau n'a pas de raison d'être la station cherchée, des débris existant non loin de l'ancien château de la Napoule, débris grandioses, quoiqu'à demi enfouis, pas assez cependant pour qu'on n'en puisse saisir le caractère et apprécier la solidité, viendraient achever d'établir une certitude absolue.

A la partie est existe un magasin considérable divisé en plusieurs compartiments spacieux que forment des piliers massifs soutenant des voûtes. Vers le sud, d'autres magasins. Les habitants, si vous les interrogez, vous raconteront que dans le pays ces vestiges se sont toujours appelés les Greniers, qu'un carré assez étendu est voûté, et qu'une charrette, trop chargée, passant sur la place défonca le sol et mit à nu un magasin nouveau. Les fouilles que sera amené à faire le chemin de fer à l'étude révéleront évidemment de grandes choses.

Est-il maintenant présomption plus complète et plus justifiée que l'existence d'*Horrea* au lieu où s'élèvent aujourd'hui les quelques maisons qu'on appelle la Napoule ?

Voyons comment de la Napoule se dirigeait la voie sur Fréjus ou *Forum Julii*, qui, comme je l'ai déjà dit, en est à 26 ou 27 kilomètres environ.

Avant de donner ce tracé, à mes yeux incontestable, bien que contesté récemment encore, il importe de bien constater que quelques auteurs, sur la foi de Girardin, ont eu tort de supposer que la

consuls romains envoyés sur les plaintes des Massaliotes eurent été vaincus par Quintus Opimius, consul, on les contraignit de s'éloigner du rivage d'une distance de douze stades, et les habitants de Cannes (*Ægitna*) se réfugièrent sur une hauteur où ils se retranchèrent, et qui s'appelle Mougins Mons Ægitna.

voie se dirigeait par l'ancienne route de l'Estérel. Ni la pierre que Millin prétend avoir vue au relai de l'Estérel, *ne portant pas, il est vrai, d'inscription,* ni celles dont parle Girardin comme les ayant fait transporter dans son jardin avant 1752 ne sont une preuve que les Romains avaient pu si mal comprendre la direction à donner à leur voie. Nulle apparence d'inscription sur la première pierre, sur l'une des secondes une inscription n'ayant pas trait à la voie et pouvant s'appliquer à un monument quelconque; nulle part, dans le trajet de la tortueuse route actuelle, de débris apparents ou signalés d'une ancienne voie.

De la Napoule, au contraire, à Fréjus, par la route que je vais jalonner et que j'ai curieusement suivie, vestiges de voie fréquents, intelligence profonde de tracé et de direction, bornes milliaires, dénominations s'étant perpétuées de temps immémorial, distances en harmonie parfaite avec les deux (presque identiques d'ailleurs) données par la Carte de Peutinger et l'Itinéraire d'Antonin, tout se réunit victorieusement, et cette direction étant reconnue incontestable, on vient à se demander quel intérêt auraient eu les Romains, arrivés à la Napoule, au pied des montagnes abruptes de l'Estérel, à faire rétrograder une seconde voie de Fréjus par les rudes contours de ces montagnes.

En sortant de la Napoule *(Horrea)* la voie Aurélienne côtoyait le flanc de la montagne pour se diriger sur Téoule; là se voient encore quelques traces. Un rocher, qu'on appelle dans le pays *Rocher du Pendu*, avait été merveilleusement taillé pour donner passage à la voie s'élevant successivement. Sur quelques points des dalles liées par un ciment d'une excessive dureté dénotent aussi la main des Romains. La voie arrivait à Téoule, puis serpentant en corniche sur le flanc des pentes escarpées que baigne la mer (la douane pratique encore ce chemin), arrivait au-dessus de la plage d'Aurèle, dont le nom est assez significatif (un embranchement existe et se voit encore descendant à la plage). Se jetant brusquement à l'ouest, la voie Aurélienne franchissait le col de la Sainte-Baume (180 mètres au-dessus du niveau de la mer), côtoyait l'ermitage, descendait la vallée de la Sainte-Beaume, passant près d'une borne milliaire à moitié enfouie encore, et traversant le ruisseau d'Agay à 10 mètres environ au-dessus du niveau de la mer, franchissait le col de Veissières (80 mètres au-dessus du niveau de la mer) pour se diriger sur l'ancien *Forum Julii*, Fréjus, à travers un pays de collines devenant bientôt, près du village de Saint-Raphaël, qu'on laisse environ à 1,500 mètres à gauche, une belle plaine appelée *le Pays Aurélien*.

Le tracé de la voie Aurélienne me paraît suffisamment indiqué jusqu'à *Forum Julii.*

La Table Théodosienne comme l'Itinéraire d'Antonin nous conduisent de cette station importante à une autre qu'ils dénomment *Forum Voconii,* assignant comme distance, la première dix-sept milles, le second vingt-quatre milles. De plus, la Table indique formellement ce point de *Forum Voconii* comme lieu d'embranchement d'une voie se détachant de la voie Aurélienne pour aller à Riez (*Reis Apollinaris*), importante colonie romaine.

Conduisons d'abord la voie jusqu'au pont d'Argent (*Pons Argenteus*) : elle suit presque la route impériale actuelle. Au Puget, premier village que l'on rencontre en sortant de Fréjus, une pierre milliaire attestant le passage de la voie a longtemps supporté la coquille du bénitier, et a fini par être creusée en auge pour servir aux fonts baptismaux.

Girardin affirme que des pierres milliaires ont été trouvées près du Muy ; le tracé de la voie est d'ailleurs naturellement indiqué. Elle arrivait à la rivière d'Argent, qu'elle franchissait sur un pont, dont des vestiges notables et incontestés subsistent encore, à une portée de fusil au-dessous du pont actuel (situé à ce qu'on nomme les Quatre chemins). Le pont actuel s'appelle toujours *Pont d'Argent.*

Ici commencent les incertitudes; car nous devons approcher de *Forum Voconii,* placé par quelques-uns à Vidauban (le premier bourg que l'on rencontre après avoir traversé l'Argent), par Bouche au Luc, par Sanson à Draguignan, par Raymond Soléri et Jean Bonny à Brignolles, par d'Anville et Ménard à Gonfaron, par Papon et M. Valckenaër au Canet du Luc, et qui n'a pu exister sur aucun de ces points, suivant moi.

La question ne saurait se trancher seulement par les distances de *Forum Julii* et de Matavo, alors même qu'il ne se produirait pas tout d'abord une grande différence entre les chiffres donnés par la Carte de Peutinger et l'Itinéraire d'Antonin. Elle se complique de la distance à Antéis (dix-huit milles), sur la voie d'embranchement de Riez, et de l'identité entre *Forum Voconii* et le point de naissance de l'embranchement. Je ne parle pas des traces des Romains, que l'on trouve à chaque pas jusqu'au Luc ; le magnifique pays qui se développe du Muy au Luc fait suffisamment comprendre qu'ils y avaient des établissements de plaisance nombreux : près du Luc existait un temple. Ces traces sont partout, et ne peuvent dès lors beaucoup servir.

Deux lettres à Cicéron, écrites l'une par Plancus, l'autre par Lépidus, et qui jettent un grand jour sur la question, ont fait approcher

quelques-uns de sa solution, et les auraient amenés à la résoudre complétement s'ils avaient fait quelques recherches sur le terrain même, comme j'ai dû le pratiquer. Je ne m'en suis rapporté qu'au texte de ces lettres, et non aux traducteurs.

César était mort, et le triumvirat se dessinait. Plus ennemis en apparence qu'en réalité, puisqu'ils devaient bientôt s'entendre, Lépidus et Antoine marchaient à la rencontre l'un de l'autre. Lépidus venait de la jonction de la Saône et du Rhône (*Lugdunum*); Antoine l'avait devancé, et son avant-garde était déjà à *Forum Julii*. Dans la première de ces lettres, Plancus annonce à Cicéron ce dernier fait, et il ajoute que Lépidus est campé à *Forum Voconii*.

Dans la seconde, bien plus explicite, Lépidus lui-même fait connaître à Cicéron qu'il vient de la jonction du Rhône et de la Saône à marches forcées, qu'il est arrivé à *Forum Voconii*, lequel est à vingt-quatre milles de *Forum Julii*, et qu'il a établi son camp au delà (*ultrà*), au bord du fleuve d'Argent; il date sa lettre *ex ponte Argenteo*.

L'emplacement était merveilleusement choisi; son flanc gauche était appuyé à la rivière (pas très-large mais aux bords abrupts), son front également protégé par cette rivière, et sa droite couverte par des collines boisées. Il avait en effet à se défendre, le cas échéant, contre la nombreuse cavalerie d'Antoine, qui, de son côté, en trouvait un excellent emploi dans les plaines d'Astros, de Taradeau et des Arcs.

Nul témoignage ne saurait être plus authentique que ces deux lettres, et il en ressort d'abord que la distance de dix-sept milles donnée par Peutinger est fausse, que l'Itinéraire d'Antonin au contraire est (certaines éditions) dans le vrai. Ainsi le point où était situé *Forum Voconii* est à vingt-quatre milles ou 35,544 mètres de Fréjus, sur la rive droite de l'Argent.

Cette distance, convenablement mesurée, doit d'abord faire rejeter Vidauban comme le Luc et le Canet du Luc. Il faut ajouter que ces points ne cadrent pas non plus avec la distance de *Forum Voconii* à Matavo (douze milles). Aussi M. Valckenaër, pour tout arranger, est-il obligé de transporter Matavo, dont la présence sur l'emplacement de Cabasse est certaine, au village de Vins.

Comme l'indiquait la commission, il n'y avait certitude possible qu'en retrouvant le lieu d'embranchement.

Or sur l'Argent, en le remontant à une petite distance au nord du coude que fait cette rivière, après avoir coulé du nord-ouest au sud-est, pour marcher un espace de 700 à 800 mètres de l'ouest à l'est et

parallèlement à la voie, se dresse à plusieurs pieds au-dessus du niveau de la rivière la culée d'un pont dont l'origine n'est pas contestable, et dont l'axe prolongé vient rencontrer la route à 3 kilomètres à l'ouest de Vidauban, c'est-à-dire dans le territoire de Châteauneuf, entre Vidauban et le Canet du Luc, en un point distant de vingt-quatre milles de *Forum Julii*, de douze milles de Cabasse, et de dix-huit milles d'Anteis, que j'estime n'être autre que l'Antier ou Lentier, village au-dessus de Draguignan. Ce n'est pas tout : au pied de Taradeau, dans la plaine de ce nom, un propriétaire faisant, il y a peu de temps, défoncer des champs pour les transformer en vignes, a mis à nu et malheureusement détruit un magnifique morceau de voie romaine dont la direction prolongeait, suivant renseignements pris, l'axe du pont.

Il n'est donc pas douteux pour moi que *Forum Voconii* était assis en plaine au point que j'indique, entre le Canet et Vidauban, plus près de ce dernier, et que de là partait l'embranchement qui, franchissant la rivière d'Argent, traversait la plaine d'Astros, celle de *Taradeau*, puis celle des Arcs, pour arriver de ce dernier point, où les traces des Romains se sont produites nombreuses, à Trans sur la Nartubie, joindre un autre embranchement ou plutôt un tronçon se détachant du Mur, et en effet, il était naturel que l'on n'eût pas, en venant d'Italie à Riez, à faire un détour aussi considérable que celui auquel aurait obligé la nécessité de rejoindre la voie secondaire à *Forum Voconii*.

Je traiterai plus tard cette quèstion, en m'occupant du tracé de la voie de Riez, et je côntinue à m'occuper de la voie principale.

De *Forum Voconii*, la voie Aurélienne se dirigeait sur Matavo.

Indépendamment de M. Valckenaér qui, pour les besoins de sa cause, et quoique le plus grand nombre reconnaisse dans Cabasse l'emplacement de Matavo, place, avec d'Anville, cette station à Vins, il s'est produit une étrange opinion. Sanson et Labbe prétendent que Matavo n'est autre que Monifort. Mais tout concourt à démontrer que Cabasse ou un point peu distant de ce village était Matavo.

Bergier dit tenir de M. de Peyresc, conseiller au parlement d'Aix et savant antiquaire, que celui-ci a constaté au village de Cabasse l'existence d'une pierre milliaire, en l'église de Saint-Ponce, en deux fragments d'une même colonne, sur l'autel de Saint-Antoine.

Papon parle d'une pierre employée à la bâtisse de l'église de Cabasse, sur laquelle se lit une inscription en l'honneur du rétablissement de Caligula :

PRO SALUTE C. CÆSARIS GERM. F. GERMANICI. AUGUST. *Pagus Matavonicus.*

Dans le cimetière se voit encore une autre pierre milliaire, marquée XXXIIII, placée sous l'empereur Flavius Valérius Constantin, le premier empereur chrétien. Une autre pierre milliaire fut trouvée en 1778 dans le territoire de Cabasse, sur la route de Brignoles; on l'appelle dans le pays *la pierre plantée*. J'en omets beaucoup d'autres, et me contente d'ajouter que du point que j'assigne pour l'emplacement de *Forum Voconii* à Cabasse, la distance de douze milles est exacte.

Comment la voie se dirigeait-elle de *Forum Voconii* sur Cabasse? Car elle ne pouvait passer au Luc, à peine de rencontrer au delà des obstacles sérieux. Si ces obstacles n'avaient pas arrêté les Romains dans leur tracé, Cabasse n'eût jamais été une station.

Je ne serais pas éloigné de croire que de *Forum Voconii* une voie secondaire se détachait par le Luc pour aller à Toulon (*Telo Martius*) rejoindre le littoral, en passant par Gonfaron, où d'Anville plaçait *Forum Voconii*, et Cuers. Dans ce dernier pays, l'on a, en effet, trouvé de nombreuses médailles à l'effigie de Galba, Othon, Vitellius, Vespasien, Titus et Domitien. Un quartier situé près de la ville porte le nom de Cros Aurélien. Mais je ne pouvais sortir de mon programme et me livrer aux recherches nécessaires pour éclaircir ce que je ne fais que soupçonner.

Je reviens donc à la voie Aurélienne. Elle suivait, pendant environ 3 kilomètres, la route actuelle, puis, s'infléchissant vers le nord-ouest, passait derrière le monticule que couronne le Canet, empruntait, en y arrivant par une pente douce, et en se redressant, une partie de l'ancien chemin de la route au Thoronet, où des traces existent, puis, s'infléchissant de nouveau au nord-ouest, franchissait un col très-déprimé au Val de Solier, pour descendre ensuite par la vallée de Granouillet à Cabasse. On comprend bien mieux le choix fait par les Romains de cette direction, lorsqu'on a pratiqué la route actuelle tracée dans de déplorables conditions de difficulté et à travers un pays tourmenté, pour passer à Flassans, qui, je le crois, n'a fait que profiter de ce qui, avant toute chose, satisfaisait aux convenances d'un haut et puissant seigneur, propriétaire des immenses bois de la contrée.

Ici les difficultés deviennent moindres et les désaccords moins caractérisés, quoiqu'il y ait eu des discussions assez nombreuses sur la question de savoir si Tourves était *ad Turrem*, et si la voie Aurélienne passait ou non à Brignoles.

La distance indiquée de *Matavo à ad Turrem* est de dix-sept milles dans la Carte de Peutinger, et de quatorze milles seulement dans l'I-

tinéraire d'Antonin. Le premier est dans le vrai, si, comme je le crois, *ad Turrem* est Tourves. Un auteur prétend que la tour qui donnait son nom à la station existait à 500 mètres à l'est de Tourves actuel, sur une butte dite du Coucou. Quoi qu'il en soit, près de Tourves se dressent les ruines du château magnifique qu'y possédait le comte de Valbelle, lequel, par un singulier caprice de grand seigneur blasé, imagina, en 1745, de faire placer sur sa terrasse, au haut d'une rampe décorée du nom de l'empereur Néron, une pierre milliaire de ce prince trouvée sur la route près de Tourves, et d'ajouter, sans doute pour mieux s'assimiler cet odieux personnage, à l'inscription de Néron se terminant par le mot *restituit*, les mots *iterum restituit*. On a de plus trouvé à Tourves des tombeaux romains et des restes de petits temples de divinités domestiques, un dédié à Jupiter. Je crois donc que la voie partant de Cabasse se dirigeait sur Brignoles par l'ancienne route tracée sur Cassini, et qui rejoint la route actuelle très-près de cette ville. Quelques auteurs avaient prétendu que Brignoles était en dehors de la voie : une pierre milliaire qui y fut trouvée, avant 1789, par un curé et transportée par lui dans son jardin, où elle a été perdue, prouve au contraire que Brignoles est sensiblement sur le parcours de la voie Aurélienne.

De Brignoles la voie suivait la route, franchissant le pont Aurus, dont les culées sont de construction romaine, et arrivait presque directement à Tourves.

Entre ce point et Saint-Maximin nulles traces, quoique je sois, par la conformation du terrain, très-porté à croire qu'il y avait, en approchant de Saint-Maximin, une petite différence de tracé avec la route de Cassini, et que la voie ne passait pas où est la ville actuelle, occupant l'emplacement d'anciens marais que des moines firent dessécher, mais bien au sud de la ville. D'ailleurs, au delà de la ville, apparaissent au sud, mais très-près, de la route actuelle, au pied d'une chaîne de collines, des restes de la voie. On en retrouve aussi au quartier dit d'Aurélian, au delà du pont de Verdagne. La voie se dirigeait ensuite vers Pourcieux ; quelques vestiges en existent, dit-on ; elle est surtout indiquée par la conformation du terrain : elle suivait la route actuelle.

Nous arrivons ainsi à la dernière des stations avant Aix (*Aquæ Sextiæ*), *ad Tegulatam*.

On s'accorde assez à placer ce point au lieu occupé aujourd'hui par la grande Peigère, relai de poste. C'est près de cet endroit que l'on vous montre encore les débris du monument élevé à Marius en l'honneur de sa victoire célèbre sur les Cimbres et les Teutons, victoire de

la civilisation sur la barbarie. Le nom de Tégulata, donné à d'autres localités, même sur la voie Aurélienne, indique sans doute une ancienne tuilerie ; d'autres prétendent que ce nom dérive du voisinage du monument de Marius, monument sur lequel on voyait ce grand homme porté en triomphe sur un bouclier en forme de tuile. On y trouve d'ailleurs encore plusieurs grandes pierres avec des inscriptions à demi effacées, provenant évidemment d'une antique construction. La distance de seize milles indiquée entre Turris et Tégulata est d'ailleurs bonne.

Nous traversons bientôt la plaine de Tretz, illustrée par la victoire de Marius et qui s'étend jusqu'à Aix, en suivant la route, que des vestiges apparaissant sur plusieurs points et très-près de cette route permettent de considérer comme donnant, à peu de chose près, la direction de l'ancienne voie Aurélienne. La distance de seize milles est également conforme.

La voie Aurélienne, à Aix, se partageait en deux branches, dont l'une allait à Marseille, suivant le littoral jusqu'à l'embouchure du Rhône, et rétrogradait sur Arles, tandis que l'autre, passant à Saint-Rémy ou Glanum, revenait au même point, en contournant les Alpines. Des traces existent, dans la ville même, de cette bifurcation.

Maintenant que toute incertitude me paraît levée sur la direction et le tracé de la voie, comme sur l'emplacement véritable des points de station donnés par la Table Théodosienne et l'Itinéraire d'Antonin, de même que sur les quelques rectifications à faire dans les chiffres, je dois rétrograder jusqu'à *Forum Voconii*, c'est-à-dire jusqu'à l'embranchement principal de la voie de Riez (*Reis Apollinares*), et donner le tracé de cet embranchement, d'une étendue de cinquante milles (74,050 mètres), quoique Bouche prétende qu'il faut compter trente-deux milles de *Forum Voconii* à *Reis Apollinares*, et non à *Anteis*, faisant ici une grossière confusion.

J'y ajouterai celui de la petite portion de voie secondaire conduisant directement de Fréjus à Riez, et rejoignant la voie à Trans, ainsi que je l'ai dit plus haut.

Partant de *Forum Voconii*, la voie se dirigeait sur Riez, colonie romaine fondée par Jules César, rétablie et augmentée par Auguste, ainsi que plusieurs inscriptions le démontrent, traversait la rivière d'Argent sur le pont dont j'ai signalé les débris, longeait les collines qui bordent la plaine d'Astros, franchissait le ruisseau, presque toujours à sec, de Fleurieye, traversait, du sud-ouest au nord-est, la plaine de Taradeau, se dirigeant sur les Arcs, village au pied d'une

colline et sur le ruisseau de Rial, puis franchissant sans grands efforts les hauteurs que contourne la route actuelle, arrivait à Trans, où la Nartubie était traversée par elle sur un vieux pont situé au-dessous du pont actuel, et dont les culées indiquent suffisamment l'origine ; une borne milliaire a été d'ailleurs trouvée à Trans.

C'est à ce point qu'un petit tronçon secondaire, venant de Fréjus, rejoignait l'embranchement principal, ainsi que je l'ai déjàindiqué. Ce petit embranchement ne saurait être mis en doute. Il commençait en deçà du Muy en venant de Fréjus, au pont de la Nartubie, dont il suivait la rive gauche (des vestiges l'attestent), arrivait à Clastron, longeant la base de la colline, de là à Meyas, où l'on a reconnu de nombreux restes de constructions romaines, et en avant une *carrère*, regardée comme un ancien fragment de voie romaine ; une borne milliaire trouvée en face de la plaine de Valbourgés atteste son passage, comme une autre pierre le constate également au-dessous et près de la chapelle de Notre-Dame de Valauris; enfin cet embranchement venait à Trans rejoindre la voie de Riez, dont nous allons continuer à donner le tracé probable, nous appuyant sur les débris qui jalonnent son parcours jusqu'au point extrême en assez grand nombre pour en déduire quelque chose de sérieux.

De Trans, il est hors de doute que la voie de Riez arrivait, par la route actuelle, en passant par la Fous et les Colettes, à Draguignan, où elle entrait par la Porte romaine et en sortait par la Porte Aiguière (*Aquaria*); puis se tenant entre la route actuelle et le canal d'irrigation, gagnait le pied de la colline que couronne le Dragon et, un peu en avant de la Granegonne, traversait la Nartubie sur un pont encore appelé Pont des Romains, qui fut enlevé par les grandes eaux en 1827, et dont une culée bien conservée demeure comme pour attester le passage de la voie. La Nartubie franchie, la voie montait, en suivant le flanc de la montagne de la Cigue, avec une pente douce, laissant à quelques centaines de mètres, à gauche l'Antier ou Lentier, distant de *Forum Voconii* de dix-huit milles, chiffre donné par Peutinger pour Antéis, dont l'étymologie serait déjà un indice grave, si d'ailleurs il n'y avait été trouvé des restes importants de constructions romaines. Ce point, éminemment favorable pour une station militaire, commande toute la vallée qui se déroule devant lui jusqu'à Fréjus et à la mer, qu'on aperçoit aisément quand le temps est clair. Des vestiges romains, que l'on rencontre plus loin au hameau de Reynié, lui-même en ruines, prouvent que la voie se prolongeant et montant toujours, passait au-dessous de ce village, la vallée se resserrant toujours, pour atteindre Saint-Éloi, placé sur un col spacieux et d'abord facile.

C'est en face de ce point, à l'est, que, sur un assez grand plateau boisé, aux rebords abrupts et en arrière du roc de l'Englugy, se voient encore facilement les restes d'un camp qui, avec la station du Lentier (*Antéis*), défendait admirablement l'étroite vallée que nous venons de parcourir ; l'enceinte, assez étendue, est encore indiquée par des portions de mur en pierres sèches, atteignant quelquefois une hauteur de deux à trois mètres. Il arrive fréquemment, m'a-t-on affirmé, que les travailleurs rencontrent sous leurs outils des débris calcinés de fours, d'ustensile de tout genre. Le propriétaire, en faisant faire des travaux, découvrit, il n'y a pas bien longtemps, un petit tombeau en briques qui fut brisé, et dans lequel, avec les vases accessoires des tombeaux chez les Romains, on trouva les ossements d'un jeune enfant.

Continuant de marcher, et laissant assez loin sur la droite *Ampus*, que l'on a, par erreur, voulu confondre avec *Anteis*, toujours sans tenir assez compte des distances et des circonstances locales, la voie descendait le long d'un ravin coulant sur le flanc de la montagne du Puy, et arrivait au pied de Ville-Haute.

Sur ce trajet, un antiquaire de la localité prétend reconnaître dans une grange en ruines et sa robuste maçonnerie, les restes d'un poste romain. Je serai moins affirmatif, comme aussi sur la valeur d'une autre construction carrée que l'on rencontre, commandant la plaine de Mercandier. Poursuivant, on arrive en face le Logis, grand bâtiment où le même antiquaire prétend, par la distribution intérieure, voir une auberge (*mansio*) romaine. Je cite son dire comme indication, et sans m'en porter garant. Il est juste d'ajouter, toutefois, que ces appréciations consciencieuses sont parfaitement admissibles.

Une trace plus réelle est un grand corps de bâtiment ayant longtemps servi de chapelle sous l'invocation de saint Victor, et que l'on trouve une lieue environ avant d'arriver à Vérignon, pays des *Verruccini*, situé au-dessus de celui des *Suelteri*, habitants des environs de Fréjus, dont le nom s'est conservé dans celui des habitants des montagnes de l'Estérel. La tradition rapporte qu'il y a un demi-siècle seulement une pierre milliaire se voyait près de l'ancienne chapelle de Saint-Victor, et que des bûcherons l'enlevèrent pour en faire l'imposte de la bouche d'un four à chaux qu'ils construisaient.

Avant d'entrer à Vérignon, que la voie paraît avoir traversé, on trouve encore une pierre milliaire rétablie par les soins intelligents de M. de Blacas. Au delà de Vérignon, la voie s'incline fortement vers le nord-ouest dans une vallée d'un facile parcours, au-dessous du Camp Juel (*Campus Julii*), et où deux pierres milliaires sont encore debout.

pour aller, traversant le territoire de Beaudun, où l'on a trouvé des traces romaines, franchir le Verdon sur un pont dont l'authenticité ne saurait être contestée, et qui est parfaitement connu dans la contrée.

De là, la voie gagnait, en suivant le Verdon, Montpézat, où des vestiges et des inscriptions ont été trouvés, pour arriver à Riez (*reis Apollinares*), après un parcours de cinquante milles, c'est-à-dire près de 75 kilomètres.

Mon œuvre est achevée. Il n'aura pas dépendu de mes efforts qu'elle ne satisfasse complétement au besoin de s'éclaircir que devait éprouver la Commission de la topographie des Gaules, si elle a essayé de débrouiller le chaos que j'ai appris à connaître. J'ai tâché d'être aussi rigoureux, aussi précis que le permettait la question; car chaque jour emporte malheureusement quelque chose des précieux débris pouvant guider l'investigateur consciencieux.

Dans des questions comme celle-ci, où le champ est largement ouvert aux conjectures et à l'imagination, l'affirmation de celui qui a *vu* est presque une certitude; aussi ce que j'avance, mes yeux l'ont constaté. Je me garderais d'affirmer ce dont je n'ai pas la certitude; mais je tiens que la conviction ne saurait avoir des termes trop absolus, et j'ai pratiqué ce principe quand j'étais convaincu.

Le chef d'escadron d'état-major,

F. RABOU.

Aix, le 19 septembre 1859.

LA

BUTTE DES CROIX

TUMULUS DE LIMÉ

TRANSFORMÉ EN GIBET

I

Limé est un simple village du canton de Braine (Aisne), situé à deux kilomètres au sud-est de cette ville, à l'entrée du vallon de Cerseuil, et qui, dans les temps reculés, appartenait au *Pagus Tardanensis* de la *Civitas Suessionum*. D'anciens titres français et latins l'appellent Limer, Lymer, *Locus medius*. La principale rue qui le traverse, venant de la *villa* gallo-romaine *d'Ancy* et allant à Cerseuil, portait le nom de rue *En my la Ville*, et depuis le dix-septième siècle, celui de *Grand'Rue* et de *Rue de Paris :* en sortant du village, à l'ouest, elle traverse un lieu dit aujourd'hui *Mont la Ville*, par corruption de *En my la Ville*, nom sous lequel le désignent aussi les titres de la justice seigneuriale de Limé.

C'est à l'extrémité orientale du territoire de ce village, sur les bords de la Vesle (*Vidula*), que se trouvait la villa gallo-romaine d'Ancy. Son emplacement, qui recèle encore beaucoup de traces visibles, est à un kilomètre de la grande voie romaine de Milan à Boulogne, connue dans le pays sous le nom de *chaussée Brunehaut*, avec laquelle cette villa communiquait au moyen d'un pont sur la rivière dont on voit encore les restes. Une autre voie ancienne, de Soissons à Fismes, dite *Chemin des Dames*, dans tout son parcours, et *Chemin des Échafauds* dans la partie qui sépare les communes de Limé et de Quincy, longeait et contournait tout le terroir de Limé au sud-est : cette route, près de laquelle on vient de découvrir des antiquités celtiques, est aujourd'hui presque ignorée et omise sur toutes nos cartes; elle

a cependant été connue et suivie, en 1814, par l'armée d'invasion se rendant de Reims à Soissons.

Au nord-ouest de ce village, et à 150 mètres environ au delà des dernières maisons, on rencontre, au-dessus du chemin *des Plantes* qui conduit à Cerseuil, un lieu dit *les Cours* ou *la Court*, et un autre dit *les Martroys*, entre lesquels s'élève *la Butte des Croix* : c'est le tumulus dont nous voulons parler.

Situé sur un terrain en déclivité du nord au sud, ce tumulus est borné au nord-est par la sente des *Martroys*, et au nord par la sente des *Cours*, comme l'indique la planche III. Son étendue, à peu près circulaire, est d'environ 32 mètres, et son élévation de $4^m,54$ au point culminant. Sa base est formée d'une couche naturelle de sable blanc, sur laquelle s'élève une couche de terre rapportée, puis au-dessus une troisième couche de calcaire provenant de pierre pilée, dont on a fait un mortier analogue au *nucleus* des voies romaines de la contrée. Ces trois couches sont recouvertes d'une quatrième et dernière couche de terre végétale plantée en vignes, et offrant encore une épaisseur de 50 centimètres environ, malgré les dégradations qu'amène nécessairement à la longue la culture en pente.

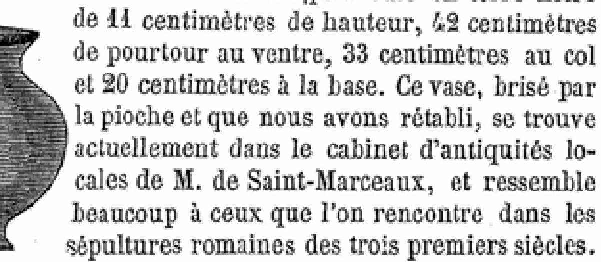
Ayant pratiqué, du nord au sud, sur toute la longueur de ce tumulus, une tranchée de $1^m,50$ de largeur, et mis à découvert la couche naturelle de sable qui lui sert de base, nous avons pu examiner sa formation dans le plus grand détail. La plupart des nombreux squelettes que nous y avons rencontrés ne nous ont paru orientés d'aucune sorte, mais comme ensevelis pêle-mêle sans trace de cercueils ou d'inhumation. Tantôt c'étaient des corps sans tête, tantôt des têtes sans corps. Une grande quantité d'ossements, surtout à la surface du sol, paraissaient avoir été bouleversés, et ne présentaient plus que des têtes, bras, jambes, etc., etc., éparpillés et brisés, parmi lesquels se trouvaient aussi des débris de poteries, dont la forme et la pâte semblaient appartenir à l'époque gallo-romaine. Des moellons ayant pu servir à des fondations, par la manière dont ils étaient placés, ont été trouvés en assez grand nombre, surtout au sommet du tumulus.

Au point culminant, et à 50 centimètres de profondeur, c'est-à-dire sous la couche de terre végétale où se trouvent le plus d'ossements, nous avons rencontré un squelette enseveli et couché dans le bain de mortier ou de *nucleus* dont nous venons de parler et la face tournée vers l'orient. Assez bien conservé, ce corps paraît avoir été placé là à une époque antérieure aux autres.

Quelques squelettes sans orientation et répandus sur les différents

points du tumulus que nous avons successivement explorés, nous ont offert cette particularité singulière d'être couchés à nu sur le sol, chacun entre deux rangs de moellons posés ou rapprochés à sec, et se rejoignant aux pieds et à la tête, que soutenait un moellon plus fort comme pour lui servir d'oreiller. Il ne s'est trouvé dans ces fouilles qu'une seule tombe de pierre en forme d'auge; mais elle était tellement brisée et en mauvais état, qu'on n'a pu la recueillir.

Près des débris de cette tombe était un petit vase en terre noire de 11 centimètres de hauteur, 42 centimètres de pourtour au ventre, 33 centimètres au col et 20 centimètres à la base. Ce vase, brisé par la pioche et que nous avons rétabli, se trouve actuellement dans le cabinet d'antiquités locales de M. de Saint-Marceaux, et ressemble beaucoup à ceux que l'on rencontre dans les sépultures romaines des trois premiers siècles.



En creusant assez profondément dans la partie en pente du tumulus, et principalement dans le bas, nous avons aussi rencontré des squelettes superposés et séparés par une assez forte couche de terre. Cette circonstance particulière nous indique deux époques différentes dans ces sépultures, dont la première doit remonter à une haute antiquité. Cette conjecture nous paraîtra fondée si nous comparons la structure de ce *tumulus* à celle des *tumuli*, que la plupart des savants s'accordent à attribuer à l'époque gallo-romaine. D'ailleurs, les squelettes et les débris de poteries trouvés dans ses couches inférieures, et la formation de ces couches elles-mêmes, à peu près semblables à celles des voies romaines de nos environs, ne nous laissent guère de doute sur son antiquité, non plus que sur sa destination primitive.

II

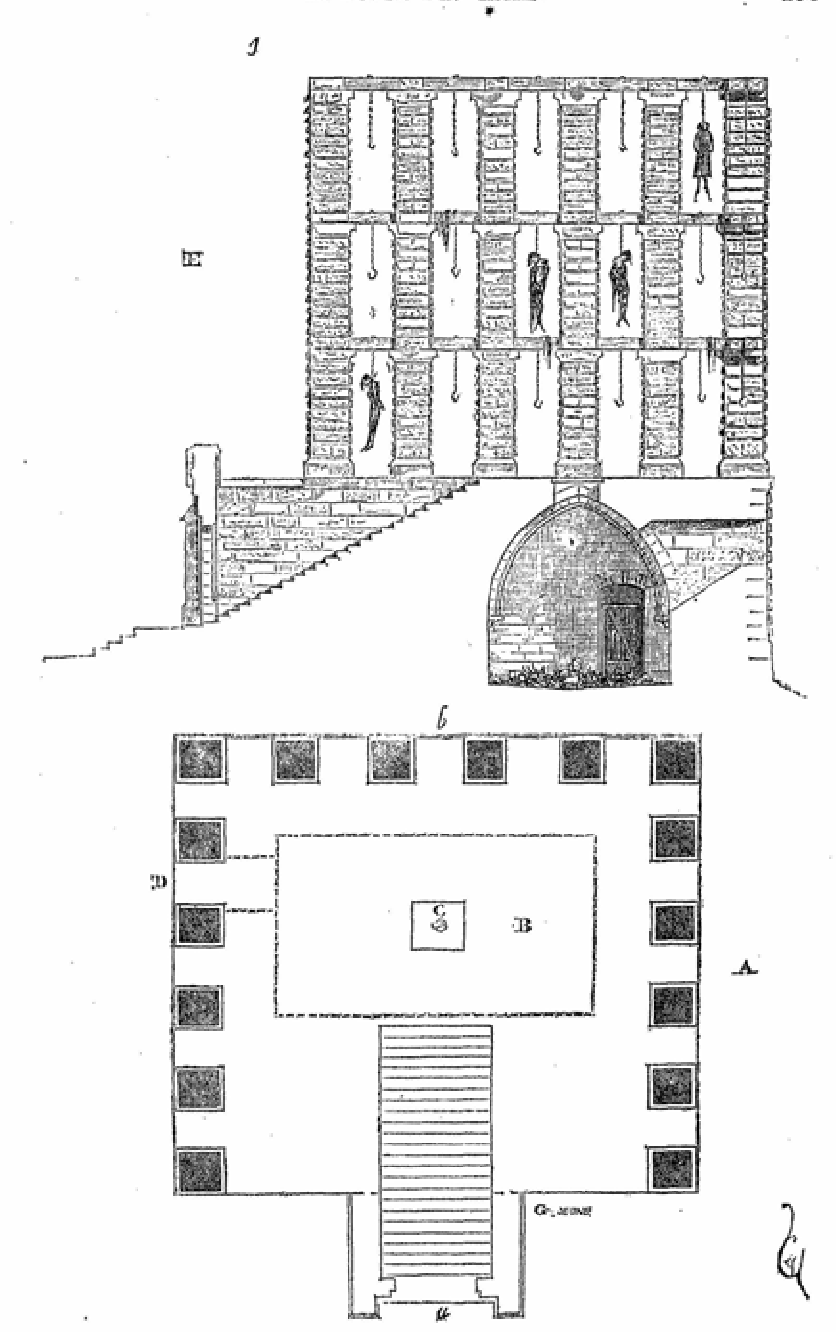
Cependant il n'est pas douteux que ce monument n'ait été, au moyen âge, approprié à une autre destination. D'un lieu de sépulture gallo-romaine on aura fait, comme cela s'est vu bien souvent aux dixième, onzième et douzième siècles, lors de l'établissement des *justices en plein vent* et des fourches patibulaires, un lieu d'ensevelissement pour les coupables que la justice seigneuriale avait frappés d'une condamnation capitale.

Nous avons d'autant plus de raison d'adopter cette idée que d'anciens titres, remontant aux treizième et quatorzième siècles, désignent déjà cet endroit par le lieu dit *la Croix* ou *les Croix;* et les champs qui l'entourent se nommaient déjà aussi et se nomment encore les *Martroys* et les *Cours*. En recherchant l'étymologie de ces lieux dits, il n'y a plus de doute sur leur destination. En effet, la seigneurie de Limé, qui avait depuis un temps immémorial le droit de haute, moyenne et basse justice, possédait nécessairement une *cour*, que l'on appelait autrefois *Court*, un *Martroy* et des *Fourches patibulaires.*

Le lieu dit aujourd'hui les *Cours* marque évidemment l'emplacement où la justice seigneuriale rendait publiquement ses arrêts. Cela se passait ordinairement en plein vent et sous un arbre, *la justice sous l'orme*. On sait que dans le langage de l'ancien droit français *court*, *curia*, signifie juridiction, ressort, tribunal, *senatus civitatis*, justice. Les vieilles coutumes appellent cour *féodale* celle où les vassaux des seigneurs étaient jugés; cour *foncière*, celle où se rendait la basse justice relative aux droits fonciers; cour *personnelle*, celle où les parties devaient comparaître en personne, et enfin *rendre la cour* à ses hommes, les renvoyer devant la justice compétente. Le lieu dit la *Court*, la *Cour* ou les *Cours*, atteste donc, comme nous venons de le dire, l'emplacement de l'ancienne cour de justice seigneuriale, comme aujourd'hui le lieu dit la *Salle d'orme*, en face de l'entrée principale du château de Limé, est l'ancienne cour de *justice en plein vent*, qui existait encore avant 1789.

La proximité des lieux dits les *Martroys* et les *Croix* ne permet d'ailleurs aucune incertitude à ce sujet. Selon Ducange, *Martray*, *Martroy*, *Martreium*, était une place publique, généralement située sur un lieu élevé, où l'on exécutait les criminels. « *Forum publicum ubi rei torquentur et morte multantur seu martyrizantur.* » Le lieu de sépulture des criminels n'était point en terre bénite comme les autres cimetières; mais quelques personnes pieuses, ainsi que nous le voyons dès le douzième siècle, ont placé des croix à ces endroits maudits pour y attirer la miséricorde divine, ce qui leur fit donner peu à peu le nom de lieu dit *les Croix*.

Nous n'avons point les plans authentiques des fourches patibulaires de Limé, mais il est probable qu'elles ressemblaient à celles que l'on voit dans le carton des *Jugements, crimes, exécutions et supplices* du Cabinet des estampes, à la Bibliothèque impériale, et qui, dans les justices de village, se composaient ordinairement d'une simple potence, dont le bras allongé permettait de recevoir deux ou plusieurs suppliciés, ou d'autres fois de deux poteaux montants unis


E
D
C
B
A

par une traverse. Nous trouvons dans le cinquième volume du *Dictionnaire d'architecture* de M. Viollet Le Duc, qui vient de paraître, au mot FOURCHES, plusieurs vues du gibet de Montfaucon, qui, toutes proportions gardées, peuvent donner une idée de la construction de ces monuments sur une plus grande échelle.

Nos lecteurs nous pardonneront cette digression à cause de l'importance du sujet, et parce qu'elle nous offre l'occasion de rapporter ici un passage et des dessins du savant architecte qui veut bien prêter son concours à cette *Revue*.

« Voici, dit-il, d'après la description de Sauval et les documents graphiques (1), le plan [1] en A des fourches patibulaires de Montfaucon. Vu leur hauteur (10 mètres au moins), les piliers ne pouvaient pas avoir moins d'un mètre de diamètre; les seize piliers, rangés « en deux files sur la largeur et une sur la longueur, » devaient laisser quinze intervalles entre eux de $1^m,50$ sur le grand côté et de $1^m,20$ sur les deux petits. Il ne pouvait donc y avoir qu'une chaîne à chaque traverse des petits côtés et deux au plus entre celles du grand. Les traverses étant au nombre de trois, cela faisait soixante chaînes. Ainsi s'explique le nombre de cinquante-deux chaînes neuves fournies en 1446; peut-être en restait-il quelques-unes anciennes pouvant servir. Les traverses étaient nécessairement doublées, tant pour fixer les chaînes que pour permettre au bourreau de se tenir dessus, et pour étrésillonner convenablement des piles aussi hautes. Il fallait donc quatre-vingt-dix traverses ou soixante seulement, si les traverses basses étaient simples. La fourniture de quarante-huit traverses neuves faite en 1425 n'a donc rien qui puisse surprendre.

« La hauteur des piles (en admettant que la tapisserie de l'Hôtel de ville indique une traverse de trop) ne peut laisser de doutes sur le nombre de ces traverses. On n'aurait pas élevé des piles de plus de dix mètres de hauteur pour ne poser qu'une traverse supérieure et une seule intermédiaire, car il y aurait eu ainsi des places perdues en hauteur; or il est certain qu'on tenait à en avoir le plus grand nombre possible.

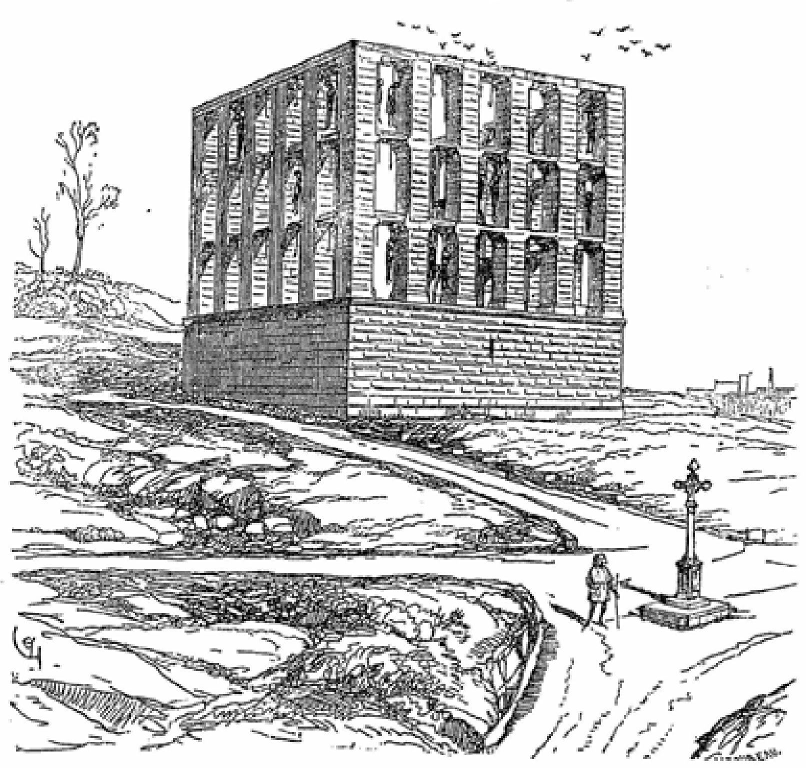
« On voit, en B, sur le plan A, le caveau indiqué en pointillé, avec son orifice C, destiné à jeter les corps et débris, et sa porte de vidange D. En E est tracée la coupe faite sur *a b* montrant le degré,

(1) Tapisserie de l'Hôtel de ville, vue de l'hôpital Saint-Louis, 1641, Châtillon Châlonnais, vue de l'hôpital Saint-Louis, Pérelle.

avec les murs d'échiffre réparés en 1425, et la porte munie de vantaux dont parle Sauval. On dressait les échelles au moment des exécutions, et celles-ci étaient vraisemblablement déposées sur la plate-forme.

« Parfois la cave destinée à servir de dépôt pour les restes des suppliciés se trouvait tellement encombrée, la plate-forme jonchée de débris, les chaînes garnies d'ossements, qu'il fallait faire une vidange générale et enterrer ces restes corrompus ou desséchés. Cette opération était nécessaire, par exemple, lorsqu'il fallait remplacer les poutres, ce qui avait lieu assez fréquemment.

« Au bas de l'éminence sur laquelle s'élevait le gibet de Montfaucon vers le couchant, une croix de pierre avait été dressée, disent quelques auteurs, par Pierre de Craon, en mémoire de l'ordonnance que ce seigneur avait obtenue de Charles VI en 1396, et par laquelle des confesseurs étaient accordés aux condamnés. Mais cette croix semblerait plutôt avoir été placée là, en 1403, à la suite de l'exécution de deux écoliers de l'Université ordonnée par le prévôt de Paris. En



effet, Monstrelet (1) rapporte ainsi le fait : « .... Messire Guillaume « de Tigouville, prévost de Paris, feit exécuter deux des clercs de « l'Université : Est à sçavoir : un nommé Legier de Monthilhier, qui « estoit Normant; et l'autre nommé Olivier Bourgeois, qui estoit « Breton ; lesquels estoient chargez d'avoir commis plusieurs larcins « en divers cas. Et pour ceste cause nonobstant qu'ils fussent clercs, « et qu'en les menant à la justice criassent hault et clair, *clergie*, « affin d'estre recoux; neantmoins (comme il est dit) furent exécutez « et mis au gibet; et depuis par les pourchas de l'Université, fut « iceluy prévost privé de tout office royal. Et avec ce fut condamné « de faire une croix de pierre de taille, grande et eslevée, assez près « du gibet, sur le chemin de Paris, où estoient les images d'iceux « deux clercs, entaillées. Et outre les feit despendre d'iceluy gibet, « et mettre sur une charrete couverte de noir drap : et ainsi accom- « paigné de ses sergens et autres gens portant torches de cire allu- « mées, furent menez à S. Mathurin et là rendus par le prévost au « recteur de l'Université... »

Nous donnons ci-dessus une vue de cet édifice du côté de l'arrivée faisant face au sud-ouest. Le degré étant placé, bien entendu, par derrière, les condamnés étaient amenés sur la plate-forme après avoir fait le tour du massif de maçonnerie. En bas de la figure est placée la croix de Guillaume de Tigouville, indiquée d'ailleurs dans une tapisserie de l'Hôtel de ville de Paris.

C'est ainsi, comme nous venons de le dire, que, peu à peu, l'usage de planter des croix sur les corps des suppliciés a fait donner le nom de lieu dit la *Croix* ou les *Croix* à l'ancien tumulus gallo-romain qui servait de sépulture aux criminels sur l'emplacement des Martroys à Limé.

III

C'est au milieu de cet emplacement et au sommet du *tumulus* que durent s'élever les fourches patibulaires des seigneurs hauts justiciers de Limé. Peut-être les moellons que nous avons rencontrés en abondance, en faisant notre tranchée, avaient-ils servis à la fondation des piliers de la fourche.

(1) *Chroniques*, ch. XIII.

« Les fourches patibulaires, dit Trévoux, sont des colonnes de pierre qui soutiennent des pièces de bois auxquelles on attache les condamnés à mort. » Selon M. de Lavillegille, « les fourches patibulaires consistaient en des piliers de pierre réunis au sommet par des traverses de bois auxquelles on attachait les criminels, soit qu'on les pendît aux fourches mêmes, soit que, l'exécution ayant été faite ailleurs, on les y exposât ensuite à la vue des passants (1). » Le nombre de ces colonnes ou piliers variait suivant que la justice était haute, moyenne ou bassse. « Il n'y a que les seigneurs hauts justiciers, lisons-nous dans le *Dictionnaire de Trévoux*, qui puissent avoir des *fourches patibulaires* sur leurs terres; elles sont même la marque de la haute justice. » « Les fourches patibulaires, dit Loiseau dans son *Traité des seigneuries*, étaient placées au milieu des champs, près des routes et sur une éminence. » En effet, beaucoup de lieux élevés, en France, dans le voisinage des abbayes ou des résidences seigneuriales, ont conservé le nom de la *justice*, la *grande justice*. Certains gibets, faits de bois, se composaient de deux poteaux avec traverse supérieure et contre-fiches; ces piliers, poteaux et traverses recevaient, comme on le verra plus loin, une couche de blanc à la chaux et pardessus une couche de couleur à la colle, que Sauval nous fait connaître d'après les comptes de la prévôté de Paris, où il est marqué qu'on a blanchi « tous lesdits murs et les pilliers et poultres d'icelle justice, tant dehors comme dedans, à chaux et colle et.... chaux, colle, croye (craie), et eschafaux, peines d'ouvriers pour ce faire, etc. »

Dans la description qu'il donne de ces monuments de supplice, M. Viollet Le Duc rapporte que « les condamnés étaient suspendus aux traverses au moyen d'échelles auxquelles ils devaient monter, précédés du bourreau. Ces échelles dépassaient chaque traverse de manière à ce que le patient eût la tête à la hauteur voulue; le bourreau, monté sur le haut de l'échelle, lui passait la chaîne autour du cou, et, descendant, retirait l'échelle. »

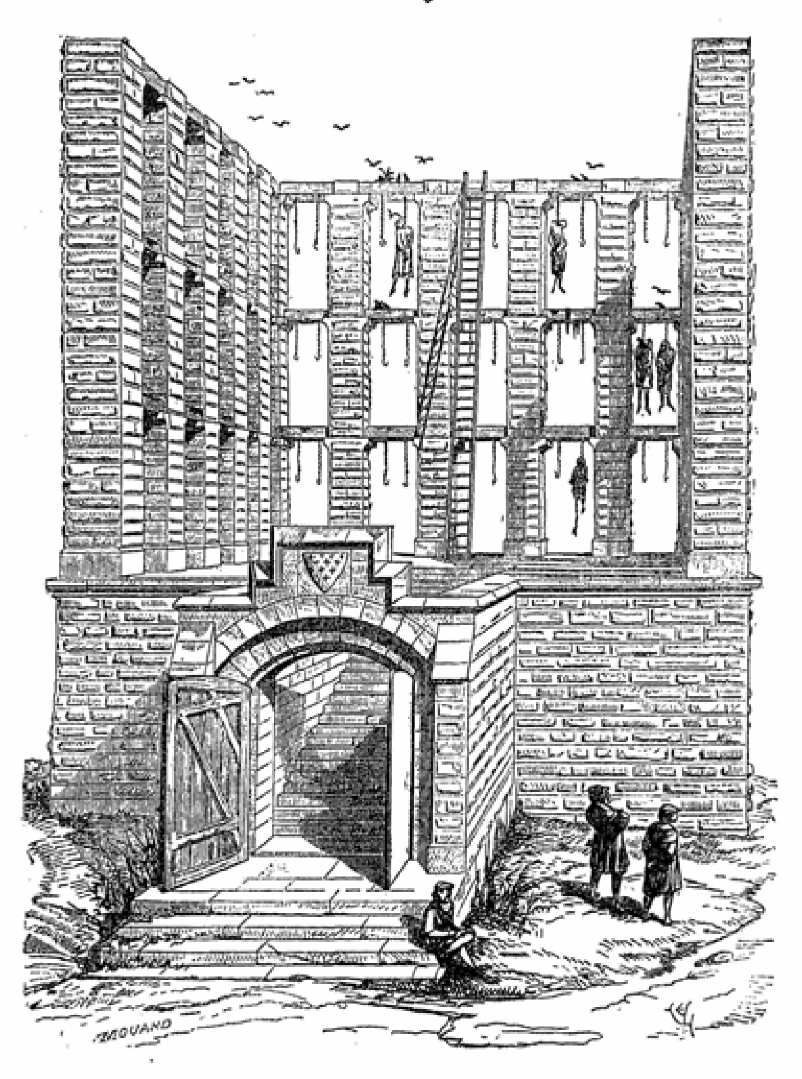
Plus loin il ajoute : « Les fourches patibulaires servaient de lieu d'exposition pour les condamnés exécutés en d'autres lieux et qui même n'avaient point été pendus. Les corps des décapités étaient enfermés dans un sac; on exposait aussi aux gibets les suicidés, des mannequins figurant des condamnés par contumace. Le cadavre de l'amiral de Coligny fut suspendu au gibet de Montfaucon par

(1) *Des anciennes fourches patibulaires de Montfaucon*, par M. A. de Lavillegille. Paris, 1836. Techener.

les pieds. L'Étoile rapporte que Catherine de Médicis, « pour re-« paître ses yeux, l'alla voir un soir et y mena ses fils, sa fille « et son gendre. » On voit ci-dessous [3] le même gibet vu du côté de l'entrée.

Les fourches patibulaires ne servaient pas seulement à pendre des humains, on y suspendit aussi des animaux, et notamment des porcs, condamnés à ce genre de supplice à la suite de jugements et arrêts

3



rendus pour avoir dévoré des enfants. (Voyez à ce sujet la brochure de M. E. Agnel, *Curiosités judiciaires et historiques du moyen âge*. Paris, 1858, Dumoulin.) En cas pareil, les formalités judiciaires du temps étaient scrupuleusement suivies, et, comme il était d'usage de pendre les condamnés vêtus de leurs habits, on habillait les animaux que l'on menait au gibet. « En 1386, une sentence du juge de Falaise « condamna une truie à être pendue pour avoir tué un enfant. Cette « truie fut exécutée sur la place de la ville, en habit d'homme.... En « 1314, un taureau qui avait tué un homme fut jugé et pendu « aux fourches patibulaires de Moisy-le-Temple. »

A qui appartenait le droit de faire élever ces fourches patibulaires? Un auteur ancien et fort estimé, Bacquet, dit à ce propos : « Combien que les hauts justiciers ayent ordinairement fourches patibulaires à deux, trois ou quatre piliers, tant pour signe et marque de leur haute justice que pour l'exécution d'icelle; toutefois lesdits hauts justiciers ne peuvent, sans le congé du roi, enthériné par le juge royal, faire ériger et bastir de nouvelles fourches patibulaires (ni même réparer les anciennes) au dedans des fins et limites de leur haute justice.... »

Au mot *furca*, fourche, Ducange rapporte que, « selon les coutumes de France, *in veteri Franciæ consuetudine*, celuy qui a haute justice a puissance de traîner et ardoir, et peut avoir gibet à trois pilliers ou plus s'il veut. Toutefois plusieurs hauts justiciers n'ont fors (*forus*, droit) des fourches... et dient aucuns que la différence entre les fourches d'un haut justicier les liens sont par dehors, et patez par en bas; mais des fourches d'un moyen justicier, les liens sont par dedans, et non patez. » — Celui qui a moyenne justice, dit la même coutume ancienne, a puissance de prendre sans traîner, et ne peut avoir que fourches à deux pilliers, dont les liens sont dedans. » Cependant une charte de Charles V, à la date de 1377, porte que « iceluy puisse.... faire drecier signe de justice à deux pilliers en lieu convenable et faire tout ce que à hault justicier appartient et peut appartenir. »

IV

Il résulte de tous ces textes qu'on distinguait trois sortes de justices seigneuriales : *haute*, *moyenne* et *basse*. Cependant le droit de justice n'était pas nécessairement attaché au fief, de telle sorte qu'un

fief pouvait être sans justice. Il y en avait pourtant peu sans *basse justice*. Pour la *haute justice*, il fallait une concession spéciale du roi ou une possession immémoriale. C'était celle du seigneur qui avait pouvoir de faire condamner à une peine capitale (exécutoire dans les limites de son fief ou de sa juridiction) et de juger toutes sortes de causes civiles ou criminelles, sauf les cas royaux. La *moyenne justice* avait droit de juger des actions de tutelle et injures dont l'amende ne dépassait pas soixante sols. La *basse justice* connaissait des droits dus au seigneur, du dégât des bêtes et injures, dont l'amende n'excédait pas sept sols six deniers; on l'appelait aussi justice foncière ou justice sous l'orme, parce qu'elle se rendait en plein champ.

Cependant cette distinction de *haute, moyenne* et *basse justice* est assez mal établie en fait, et « les praticiens, dit Denisart, ne l'ont peut-être imaginée que pour l'accommoder aux trois espèces de juridiction des Romains, *merum, mixtum imperium, et simplicem juridictionem*. Car la moyenne justice est imaginaire, et il n'y en a peut-être pas d'exemple. On ne connaît guère dans l'usage que la haute et basse justice. A proprement parler, il n'y a que le *haut justicier* qui ait juridiction contentieuse. Les *bas justiciers* n'ont qu'une justice féodale (ou relative au fief) pour les payements des droits seigneuriaux. Leurs juges s'appellent sénéchaux et prévosts. »

« Le mot de haute justice, dit encore le même auteur, signifie en général une juridiction qui a droit de connaître des crimes qui troublent l'ordre public et de les réprimer. Ces crimes ont été définis et spécifiés par arrêt du 27 mai 1611, qui porte que le haut justicier peut connaître des meurtres, assassinats, agressions, voleries, blessures avec effusion de sang, adultère, rapt, incestes, faussetés, violences publiques et privées, assemblées faites avec port d'armes, séditions, monopoles, sacriléges, péculat, vénéfice, sorcellerie, magie, larcin domestique et nocturne ou fait avec effraction, et autres crimes pour la punition desquels les ordonnances prononcent peine de mort naturelle ou civile, mutilation ou abcision de membres, amende honorable, fouet, galères, bannissement et toutes autres peines corporelles; mais il faut retrancher de cette compétence tous les crimes déclarés *cas royaux*. »

On entend par cas royaux, disent les anciens juristes, les crimes qui portent atteinte à la majesté du prince, aux droits de sa couronne, à la dignité de ses officiers et à la sûreté publique dont il est le protecteur. La connaissance de ces sortes de crimes appartient aux baillis et sénéchaux. Dans cette catégorie sont : le vol d'église avec effraction intérieure ou extérieure; la rébellion à la justice du roi;

l'hérésie, qui comprend l'idolâtrie, l'athéisme, le crime de relaps; le péculat; la levée d'impôts sans permission, la falsification du sceau; le transport des matières d'or et d'argent hors du royaume; les incendies des villes, des églises et lieux publics; la démolition des murs et fortifications des villes; la soustraction et vol des deniers publics; le bris de prisons royales; la simonie des laïques; le duel; le crime contre nature; les oppressions et exactions commises par les seigneurs contre leurs vassaux, etc.; enfin tous les *prévôtaux* sont dits aussi cas *royaux*.

On appelait *prévôtaux* ou cas *présidiaux* les crimes qui exigeaient une punition prompte et qu'il eût été dangereux de différer; ceux qui paraissaient indignes de la faveur de l'appel, ou qui étaient commis par des personnes viles et méprisables.

Les seigneurs hauts justiciers étaient obligés de faire poursuivre et punir à leurs frais, par leurs officiers, les crimes commis dans l'étendue de leur haute justice; s'ils ne le faisaient pas, et si, au contraire, l'instruction s'en faisait dans une justice royale, les fermiers du domaine du roi pouvaient répéter, contre les seigneurs hauts justiciers et leurs fermiers, le montant des exécutions décerné pour les frais de ces sortes d'instructions.

V

La seigneurie de Limé relevait en plein fief du roi, à cause de la tour ou châtellenie d'Oulchy-le-Château, et ses seigneurs étaient tenus de rendre à leur suzerain les actes de foi et hommage et de faire à chaque transmission la production de leurs titres.

Les anciens papiers qui se trouvent aux archives du département de l'Aisne, ainsi que les aveux et dénombrements, dont plusieurs remontent au quatorzième siècle, attestent que de temps immémorial la seigneurie ou vicomté de Limé avait des droits de *haute*, *moyenne* et *basse justice*, c'est-à-dire le droit d'avoir des officiers de justice, des prisons et des fourches patibulaires pour punir les coupables et justicier les criminels; de convoquer les plaids généraux et tous autres droits inhérents à une pleine et entière juridiction seigneuriale.

Cette seigneurie comprenait, dans les limites géographiques de sa juridiction, six fiefs :

Le fief d'Applincourt, qu'elle possédait en mouvance, avait droit de *moyenne* et *basse justice;*

Les cinq autres, nommés fiefs de la Malmaison, de la Petite Cense, de la Cense-le-Comte, de Loistre et celui du Moulin, presque toujours possédés par les seigneurs de Limé, relevaient cependant du comté de Braine, auquel ils rendaient foi et hommage. Les aveux et dénombrements des années 1373, 1377, 1405, 1418, 1427 et 1530, montrent qu'ils avaient droit de haute, moyenne et basse justice, droit qui, dans la pratique, ressortissait à la vicomté de Limé, puisque ces fiefs restèrent presque constamment en la possession de ses seigneurs.

Si nous cherchons dans les documents qui se trouvent encore au château de Limé la composition de la cour seigneuriale investie des droits de haute, moyenne et basse justice, nous voyons qu'elle comprenait :

Un premier magistrat désigné sous le nom de juge ou bailly, maire et garde de la justice, quelquefois assisté ou remplacé par un lieutenant ou adjoint qui remplissait les mêmes fonctions;

Un procureur fiscal, qui stipulait l'intérêt public et veillait aussi aux droits du fisc;

Un greffier, qui recueillait les dépositions, les plaidoiries et transcrivait les arrêts;

Un sergent, dernier des officiers de justice, qui mettait à exécution les arrêts, sentences, jugements et ordonnances, signifiait les exploits d'ajournement, les sommations, exécutait les saisies-arrêts et autres actes extra-judiciaires.

Le tribunal siégeait probablement une fois par semaine, car nous trouvons dans les documents déjà cités beaucoup de causes renvoyées à huitaine.

Les affaires de moyenne et basse justice n'entraînant que des amendes et n'ayant qu'un rapport indirect au *tumulus* et au *gibet* de Limé, ne doivent pas nous occuper. Et bien que la révolution, comme on le verra ci-dessous, ait détruit presque toutes les archives de cette justice seigneuriale, nous avons pu cependant retrouver les traces de quelques procès criminels qui ne sont pas sans intérêt.

Le premier est une information « faite à la requeste du procureur fiscal de la seigneurie de Limé à l'encontre de Pierre Roche, pour être convaincu d'avoir hommicidé la personne de Pierre Palanctin. »

Id. — « Une information faicte à requert du procureur fiscal du dit Limez à l'encontre de Marguerite Senez et de Françoise Benoict, touchant l'hommicide qu'elles ont faict de la personne d'Anthoine Pignier. »

Au sujet de ce procès, nous avons, sous la date du jeudi 12 juin 1631, une « *mainlevée* de la saisie opérée sur les biens de Robert Bourain, vigneron, demeurant à Limé, par Mercier, sergent, à la requête du procureur fiscal de la seigneurie de Lymé, à charge de donner caution pour les frais en cas de conviction du crime et hommicide dont sa femme Benoicte est accusée, et de dissolution de leur communauté. Laquelle caution il sera tenu de fournir dans trois jours, jusqu'au jugement du procès. Pour espèces et vision 32 sous, à l'issue des plaids. A. MENESSIER (1). »

Cette affaire dut entraîner une sentence capitale ou une peine afflictive et infamante, qui fut exécutée aux fourches patibulaires de Limé. Nous en trouvons la preuve dans la « déclaration des frais du procès fest par le procureur fiscal de Lymer contre Marguerite Senez et Françoise Benoict :

A M. le maire (2), sans y joindre la taxe,	XXXIII l	I s	
A son adjoint (3),	VII l	I s	VIII d
Au procureur fiscal,	XIV l	IX s	II d
Au greffier,	XI l	IIII s	X d
Aux sergents,	VII l	VII s	VI d
Aux chirurgiens, ou barbiers (4),	VI l	»	»
Aux témoins,	»	LIIII s	»
Au peintre (5),	IIII l	»	»
Au charpentier (6),	»	LX s	»
A l'exécuteur (7),	XII l	»	»
Au tambourineur (8),	»	VII s	VI d
Total	CVI l	V s	VIII d »

1) Extrait des registres des sentences et dictons du greffe de la justice de Limé.

(2) Bailly, ou comme portent les documents : maire, juge et garde de la justice de Limé.

(3) Nommé aussi lieutenant du maire juge.

(4) Le chirurgien demeurait ordinairement à Braine ; celui dont il est ici question se nommait Nicolas de la Planche, maistre barbier, *sirurgien*.

(5) Le peintre devait à chaque exécution peindre l'instrument du supplice en rouge et à la chaux pour effacer les traces des exécutions précédentes.

(6) Le charpentier dressait et vérifiait l'instrument.

(7) Une ordonnance de saint Louis, de 1264, avait établi un bourreau pour les hommes et une bourrelle pour les femmes. D'après un arrêt de la Tournelle du 0 mars 1733, il est défendu aux juges d'ordonner que le corps mort d'une femme sera attaché aux *fourches patibulaires*.

(8) Le tambourineur annonçait dans les carrefours du pays les jours d'audience et les exécutions.

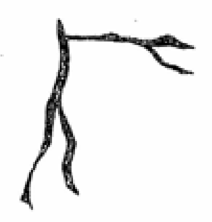
Quelle qu'ait été la valeur relative de l'argent au dix-septième siècle, les frais de justice semblent avoir été considérables pour une affaire aussi peu importante.

Bien que par sa construction le tumulus de Limé ou Butte des Croix paraisse remonter à une haute antiquité, il nous serait pourtant difficile d'en préciser l'origine. Les documents et les points de comparaison nous font défaut. Il en est de même pour sa transformation en lieu de justice ou fourches patibulaires, quoique de nombreux titres remontant jusqu'au treizième siècle fassent mention des lieux dits la *Cour*, les *Croix* et le *Martroy*.

Mais tout porte à croire qu'au commencement du dix-septième siècle le siége de la justice seigneuriale fut transféré du lieu dit la *Cour* à la salle d'Orme, vis-à-vis la porte d'honneur du château nouvellement réédifié.

C'est dans cette salle d'Orme qu'en 1793 furent brûlées les archives de la seigneurie et justice de Limé. Quelques habitants du village attelèrent un baudet à un traîneau sur lequel ils chargèrent tous ces papiers pour les anéantir. Un enfant qui vint au monde ce jour-là reçut, en commémoration de ce fait, le surnom de *traigneau*, qu'il garda toute sa vie.

En terminant, nous croyons qu'on ne verra pas sans intérêt le dessin ci-dessous reproduisant, sous la forme d'une potence, la signature parlante d'un exécuteur des hautes-œuvres au dix-septième siècle :



« Ceci est la marque de Paulin Tribouilloy, exécuteur des sentences criminelles au bailliage du Vermandois. » (Acte de 1648.) (1).

STANISLAS PRIOUX.

(1) *Bulletin de la Société académique de Laon*, t. V, p. 65, art. sur les Signatures parlantes, par M. Ed. Fleury.

LE

PHILOSOPHE DAMASCIUS

ÉTUDE ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE

SUR SA VIE ET SES OUVRAGES

(*Suite*)

II. — OUVRAGES DE DAMASCIUS.

2. — EXTRAITS DIVERS DE DAMASCIUS OU COMMENTAIRE ABRÉGÉ SUR LE TRAITÉ ARISTOTÉLIQUE DU CIEL.

Fabricius a mentionné (éd. H., t. III, p. 230), et nous-même avons eu sous les yeux un texte qui porte ce titre : Παρεκβολαὶ ἐκ τοῦ Δαμασκίου εἰς τὸ πρῶτον περὶ τοῦ οὐράνου, — *Excerpta e Damascio in primum librum Aristotelis de Cœlo.* C'est un recueil de fragments qui formerait un volume de quarante à cinquante pages in-8° dans une édition ordinaire. Mais ce livre ne traite pas seulement de physique céleste, ainsi que semblerait l'indiquer le titre qu'il a reçu dans les manuscrits, on y trouve encore l'examen de quelques autres questions qui font l'objet de divers traités aristotéliques, par exemple les mouvements des animaux, la nature des sensations, la générabilité de l'univers, etc. C'est cette variété de questions qui nous fait adopter le simple titre d'*Extraits divers,* au lieu d'un titre tout à la fois long et incomplet, qui s'est peut-être formé par l'inadvertance d'un copiste. Il est possible, en effet, que, primitivement, un amateur de la philosophie damascienne ait fait quelques extraits d'écrits attribués à notre auteur. Le titre général de ce recueil pouvait être : Παρεκβολαὶ ἐκ τοῦ Δαμασκίου, *Excerpta e Damascio*, et le titre du pre-

mier extrait : Περὶ οὐρανοῦ, *De Cœlo*. Plus tard les deux titres se seront rejoints, et depuis lors n'en auront plus formé qu'un seul. — En outre, Damascius est mentionné, dans ces Extraits, comme un maître que l'on invoque et non pas comme un auteur dont on voudrait noter quelques passages détachés.

Chacun des articles commence par le mot ὅτι. Le dernier de ces articles (Περὶ τοῦ γεννητοῦ, *de generabili*) n'occuperait pas moins de quinze à vingt pages dans un volume in-8°.

Les auteurs cités dans ces Extraits sont : Platon (*le Phèdre*, *le Politique*, *les Lois*, *le Timée*), Aristote (*les Météores*), Xénarque (péripatéticien du siècle d'Auguste; cité par Simplicius comme exégète aristotélique ; — cp. Bouillet, *Ennéades de Plotin*, t. I, p. 448); Alexandre d'Aphrodise, Thémistius et Jean Philopon.

On connaît huit exemplaires manuscrits des *Extraits de Damascius :*

Bibliothèque impériale, mss. gr. n° 1943.
— — — n° 1944.
Bibliothèque de Vossius, à Windsor ou à Leyde.
Bibliothèque royale de Madrid, n° 84.
Bibliothèque de l'Escurial, Υ—I—9.
Bibliothèque du Vatican.
Bibliothèque de Saint-Marc, à Venise, Mss. gr. n° 248.
Bibliothèque de Saint-Marc, à Venise, Mss. gr. n° 263.

Premier manuscrit de Paris. — Le n° 1943 de la Bibliothèque impériale est un volume in-folio de 256 feuillets, écrit sur papier ordinaire vers la fin du seizième siècle. — Il a reçu tour à tour les n^os^ cccclii, 484, 2117, et enfin 1943. — Le catalogue de la bibliothèque le dit exécuté par Ange Vergèce, bien que l'on n'y lise pas la signature de cet habile calligraphe. Il contient huit ouvrages dont nous allons donner les titres ; la table en est rédigée une fois en grec par le copiste lui-même, et deux fois en latin : d'abord par Du Cange, croyons-nous, c'est la table que nous transcrirons, et en second lieu par Sevin.

Scholia in priora analytica anonymi (livre II) fol. 1. —Une main plus récente a cru pouvoir ajouter : Alexandri Aphrodisei.

Excerpta e Damascio [recentiore manu : inedita] in primum de Mundo, fol. 27.

Medicales quæstiones de animalibus et quadrupedibus. Cassii

Iatrosophistæ problemata, fol. 42. — A la fin de ce traité, on lit : Ἀριστοτέλους καὶ Κασίου προβλήματα.

Porphyrii in Aristotelis categorias per interrogationem et responsionem, fol. 54.

Arithmetica theologumena, fol. 96. — Explication des dix premiers nombres par Nicomaque et Anatolius; au fol. 101, citation de Philolaüs.

Adamantii sophistæ physiognomonicorum libri II, fol. 119. — Ouvrage publié déjà plusieurs fois, mais assez peu connu.

Hermiæ philosophi in Platonis Phædrum scholiorum libri III : lib. I, fol. 135; lib. II, fol. 168; lib. III, fol. 207-256.

Les Extraits de Damascius commencent avec les mots :

Ὅτι τοῖς φυσικοῖς, φησὶ...

et finissent avec les mots :

εἰ γὰρ ἀνάγκη τῷ χρόνῳ συλλύεσθαι...

Second manuscrit de Paris. — Le manuscrit 1944 de la Bibliothèque impériale, anciennement manuscrit de Colbert, n° 1281, puis Codex regius 2642, est un petit volume in-folio de 83 feuillets. Il contient deux ouvrages qui ne paraissent pas avoir été transcrits tous deux par le même copiste. Du reste, les deux écritures sont du seizième siècle et pareillement bonnes.

Le premier ouvrage (fol. 1 à 50) n'est autre chose que le premier ouvrage du précédent manuscrit. Le commencement et la fin du texte sont les mêmes.

Le deuxième ouvrage (fol. 51 à 83), celui qui porte le nom de notre auteur, n'offre pas non plus de différence notable avec le texte du n° 1943; les deux textes commencent et finissent de la même manière.

Ces deux exemplaires du texte des *Extraits divers* sont les seuls que nous ayons eus entre les mains. Nous n'avons pu recueillir que de simples indications sur ceux dont il nous reste à parler.

Manuscrit de Vossius. — Le grand catalogue général des manuscrits d'Angleterre, tome II, page 62, signale, parmi les manuscrits de Vossius, à Windsor (n° 210), un Codex intitulé : *Damascii prolegomena in librum I Aristotelis de Cœlo*. — *Ejusdem synopsis*. Ce manuscrit doit avoir été placé, depuis la rédaction de ce catalogue, dans les rayons de la bibliothèque de Leyde. — On a déjà remarqué

sans doute que le titre de cet exemplaire le distingue particulièrement des manuscrits parisiens.

Bibliothèque royale de Madrid, n° 84. — Nous mettons cette bibliothèque au nombre de celles qui possèdent les *Extraits divers*. On doit observer que le manuscrit coté 84 dans le catalogue d'Iriarte contient seulement le dernier article de ces *Extraits*, le grand morceau Περὶ γεννητοῦ. Fabricius et Harles, qui parlent de ce manuscrit (t. III, p. 230), n'ont pas relevé cette circonstance.

Nous placerons ici quelques détails empruntés à la description d'Iriarte (p. 321).

« N° 84; manuscrit in-4°, écrit sur un papier tour à tour blanc et jaune, uni et rude, généralement peu épais; — 246 feuillets; — copié pour la plus grande partie vers la fin du quinzième siècle, par Constantin Lascaris. »

Iriarte, après avoir énuméré les vingt-cinq ou trente opuscules insérés dans ce volume, déclare en omettre un certain nombre d'autres, trop incomplets ou trop courts pour être mentionnés dans une table sommaire, puis il s'engage dans une description de ce manuscrit, poursuivie feuillet par feuillet, à laquelle nous renverrons le lecteur. Nous nous bornerons à signaler ici, d'après le bibliographe espagnol, quelques-uns des ouvrages compris dans le manuscrit 84.

Aristotelis Problemata multa medica et physica.
Alexandri Aphrodisei Problemata physica.
Ex *Cassii* Iatrosophistæ Problematibus (6 problèmes).
Ex Damascio Excerptum de Generato.
Pythagoræ, imo *Simeonis Sethi* Synopsis physicorum liber III.
Timæi Locri de Anima mundi et natura.
Petosiris ad Nechepsum Assyriorum regem organum astrologicum.
Gemisti [sc. Plethonis] pro Platone adversus Aristotelem liber.
Synesii de Insomniis opus cum Nicephori Gregoræ in illud Commentarii fragmento.
Autres écrits ou anonymes, ou portant les noms de *Pythagore*, *Siméon*, *Aratus*, *Petosiris*, *Adamantius*, *Dioscoride*, *Philostrate*, *Mercure Trismégiste*, *Oppien* et *Elien*.

Plusieurs de ces ouvrages se retrouvent ailleurs à côté des *Extraits divers*. On se rappelle que le premier manuscrit de Paris (n° 1943)

comprend les *Problèmes* du médecin-sophiste Cassius, et l'on verra plus loin, dans la notice d'un manuscrit vénitien, les *Problèmes physiques* d'Alexandre accompagner les *Extraits divers* de notre auteur.

Iriarte présente l'extrait Περὶ γεννητοῦ, qu'il insère dans son Catalogue, comme devant appartenir au Περὶ ἀρχῶν; mais loin d'insister sur ce point, qui méritait d'être examiné, il a même négligé de faire connaître ses raisons. Son Catalogue mentionne un exemplaire des *Premiers principes* et un exemplaire des *Extraits divers* conservés à l'Escurial; il lui était donc facile de résoudre ou de discuter seulement la question en parfaite connaissance de cause et textes en mains. Évidemment, il l'a résolue sans l'approfondir; et il parait ne s'être pas aperçu que le morceau Περὶ γεννητοῦ termine ordinairement les *Extraits divers*, qui représentent, nous l'avons dit, un recueil de notes empruntées à divers commentaires aristotéliques, tandis que le Περὶ ἀρχῶν traite particulièrement de la philosophie néoplatonicienne. Harles (t. III, p. 485) a contre-signé l'erreur que nous venons de relever. Il appelle le morceau publié par Iriarte « ex Damascii libro Περὶ ἀρχῶν amplum excerptum ».

Manuscrit de l'Escurial, Υ—I—9. (Catalogue de M. Miller, nº 245.) — Cet exemplaire a pour titre : *Parecbolæ ex Damascio in primum librum de Cælo*. Il est mentionné par Fabricius et Harles (t. III, p. 230 et 485), par Ph. Labbé dans sa *Bibliotheca nova mstorum*, p. 112, et enfin décrit par M. Miller dans son *Catalogue de l'Escurial* (p. 187). C'est un volume in-folio du seizième siècle, écrit de plusieurs mains, où les *Extraits divers* occupent une quinzaine de feuillets. — Il faisait partie de la bibliothèque Mendoza, où il portait le nº 206.

M. Miller a donné, dans son catalogue, la table des ouvrages que renferme ce volume. Nous la citerons sommairement :

Fol. 1. Σύνοψις… φυσικῶν… δογμάτων, par Siméon Seth.

Fol. 31, Παρεκβολαὶ ἀπὸ τοῦ Δαμασκίου εἰς τὸ πρῶτον περὶ οὐρανοῦ.

Fol. 46 vº—49 vº. Scholies sur le second livre des *Analytiques* d'Aristote (Fabric., éd. H., t. III, p. 215).

Fol. 55 rº — 79 vº. Fragment du second livre des *Problèmes* d'Alexandre d'Aphrodise (Fabric., éd. H., t. V, p. 662).

Fol. 80 — 200. Diverses lettres de Psellus, autres écrits du même auteur, etc.

Fol. 201—424 et dernier : Γνωμικαὶ σημειώσεις κ. τ. λ. par Théodore Métochite (publié à Paris en 1790).

Voyez la note de M. Miller.

Peut-être ce volume, et notamment le texte de Damascius qui s'y trouve, offre-t-il quelque rapport d'origine avec le premier manuscrit de Paris (n° 1943). On se rappelle en effet que ce dernier, comme celui de l'Escurial, présente successivement les *Extraits divers* de notre auteur et des *Scholies* anonymes *sur le second livre des premiers analytiques*.

Manuscrit du Vatican. — On a vu plus haut les raisons qui nous font admettre l'existence d'un exemplaire des *Premiers principes* dans la Vaticane. Le catalogue grec du cardinal Sirlet, publié par M. Miller, signale, sous le n° 3 de la série philosophique, un Codex écrit sur papier de coton où se trouvent les *Extraits divers*, à côté d'un traité de Théophraste (ou d'Aristote) sur les sens. Ce manuscrit est donc aujourd'hui, selon toute vraisemblance, conservé à la Vaticane.

Premier manuscrit de Saint-Marc. — Classé dans le catalogue vénitien de Morelli sous le n° 248. — Volume in-4°, du quinzième siècle, écrit sur parchemin. Ce doit être, avec le suivant, le plus ancien manuscrit connu des *Extraits divers*.

Second manuscrit de Saint-Marc. — Classé par Morelli sous le n° 263. — Petit in-4° de 193 feuillets, écrit sur papier. Il est du quinzième siècle ou du quatorzième. Morelli en attribue l'exécution au calligraphe crétois Jean Rhosus. Le manuscrit a été dans la possession du cardinal Bessarion; il porte même, au commencement, quelques lignes de sa main, où sont mises en relief l'importance du volume et l'habileté du célèbre copiste.

Voici le contenu du volume entier; on remarquera, dans cette note sommaire, le titre, encore inconnu pour nous, que les *Extraits* ont reçu ici :

Heronis Spiritalia.
Mercurii Poemander.
Porphyrii Sententiæ XXXI.
Theophrasti (vel potius Aristotelis) de Sensu.
Prisciani Lydi paraphrasis in Theophrastum de Sensu et
Damascii metaphrasis in Aristotelem de Cœlo et de Mundo.

Ocelli Lucani, de Natura universi.
Hephæstionis de Metris.

La note qui précède réunit les deux ouvrages de Priscien et de Damascius. On se rappelle que ces deux philosophes sortirent ensemble de l'empire avec cinq autres professeurs de l'école néoplatonique, lors du décret de Justinien. Cette note révèle aussi un certain rapport entre le second manuscrit de Venise et celui du cardinal Sirlet ou du Vatican : dans l'un et dans l'autre, le livre aristotélique *De Sensu* se trouve attribué à Théophraste.

On vient de voir que l'article le plus étendu des *Extraits divers* ou *Parecbolæ* de Damascius, intitulé Περὶ γεννητοῦ, a été publié par Iriarte. Peut-être la totalité du recueil a-t-elle été imprimée (35). S'il en est ainsi, la bibliographie a perdu la trace de cette publication, et celle que l'on ferait aujourd'hui de ce texte serait certainement accueillie avec autant d'intérêt que pourrait l'être une véritable édition princeps.

3. — HISTOIRE PHILOSOPHIQUE; VIE D'ISIDORE.

Suidas (art. *Damascius*) et la plupart de ceux qui se sont occupés de notre philosophe lui attribuent un ouvrage intitulé *Histoire philosophique*, Ἱστορία φιλόσοφος. Le *Myriobiblion* de Photius ne désigne sous ce titre aucun ouvrage de notre auteur, mais on y trouve, sous le n° 242, un fragment assez étendu d'un livre intitulé *Vie d'Isidore*, par Damascius, et dans ce fragment figurent des passages rapportés par Suidas comme appartenant à l'*Histoire philosophique* (36). Photius nous apprend que la *Vie d'Isidore* se divisait en

(35) Morelli observe, dans son Catalogue, n° 263, qu'une édition des *Extraits divers* est mentionnée, en tête du manuscrit qui porte ce numéro, comme ayant paru à Venise en 1536, avec un texte des *Questions naturelles* d'Alexandre d'Aphrodise. Morelli ne conclut rien de ce renseignement ; il ajoute au contraire qu'il n'a jamais vu l'ouvrage de Damascius réuni aux *Questions naturelles*. Le catalogue des livres imprimés de la bibliothèque de Barberini (Romæ, 1681, 3 vol. in-4°) mentionne, à l'article *Damascius*, une édition des *Extraits divers* publiée sous le titre de *Metaphrasis in primum librum de Cœlo et Mundo*, Ven. 1536. Ce nouveau renseignement tend à confirmer celui que Morelli donne sous toutes réserves. D'un autre côté, Ph. Labbé (*Biblioth. nov.*, p. 112) dit, en parlant des *Parecbolæ* : Nec viderunt lucem.

(36) Faut-il voir dans le fragment de Photius une partie du livre que Suidas intitule Ἱστορία φιλόσοφος, ou bien un fragment de la *Vie d'Isidore*, considérée

soixante articles, que Damascius l'avait dédiée à une dame appelée Théodora, femme savante et philosophe, qui descendait de Jamblique et qui avait écouté, ainsi que ses sœurs, les leçons d'Isidore et de Damascius lui-même.

L'extrait que nous a conservé Photius renferme une foule de détails historiques sur divers philosophes du siècle de Justinien ou des époques antérieures. Un passage de cet extrait (p. 553) prouve que la *Vie d'Isidore* fut écrite lorsque Théodoric était roi d'Italie, c'est-à-dire entre 493 et 526.

Le tableau suivant, que nous rapportons d'après la *Bibliothèque* de Fabricius (éd. Harl., t. X, p. 761 et sv.), fera voir mieux que toute espèce d'analyse l'intérêt historique de la *Vie d'Isidore*, même dans l'état de mutilation où elle nous est parvenue.

TABLEAU DES NOMS PROPRES MENTIONNÉS DANS L'EXTRAIT DE LA VIE D'ISIDORE CONSERVÉ PAR PHOTIUS.

(Pagination de l'édition Hœschell.)

Abraam, profanant un temple très-saint du Jupiter suprême, p. 562.

Ædesia, femme d'Hermias, p. 555.

Agapius, rhéteur et grammairien à Constantinople et dans Alexandrie, p. 572.

Ammonius, fils d'Hermias, p. 554. — Disciple très-laborieux d'Aristote, p. 555, etc.

Ammonius ou Ammonianus, critique, p. 552. — Ne pas le confondre avec un autre Ammonius cité p. 572.

elle-même comme un véritable livre? Nous lisons dans Vossius (*Histor. græc.*, p. 272) que, s'il faut en croire Gesner (l'auteur sans doute de la *Bibliotheca universa* publiée au milieu du seizième siècle et d'une édition de Galien), l'*Histoire philosophique* de Damascius serait l'ouvrage qui fait partie des *Opuscula notha* de Galien. L. Holstein n'est pas de cet avis (*Vita Porph.*, c. I, p. 6 et lettre, en italien, à Doni, *Ep. ad div.*, éd. Boisson., p. 313). Muratori (*Antiquit. ital.*, t. III, p. 843, inclinait à croire que la *Vie d'Isidore* pourrait bien être l'*Histoire philosophique* tout entière. Mais Kuster, cité par Gaisford dans sa belle édition de Suidas, a signalé, chez ce dernier auteur, à l'article « Grégoire, frère d'Hermias », un passage rapporté à l'*Histoire philosophique* de Damascius, et qui se retrouve dans le fragment de la *Vie d'Isidore* que Photius nous a conservé (p. 555). Il est permis d'en conclure, avec le savant Kuster, que la *Vie d'Isidore* est une partie de l'*Histoire philosophique*. — Voyez, sur Damascius, les passages suivants dans le Suidas de Gaisford : p. 861, B; 1042, D; 1056, A; 1069, C; 1442, A; 1450, B; 3454, A.

Outre le fragment compris dans le *Myriobiblion* de Photius, il nous a été conservé quelques extraits de l'*Histoire philosophique* dans le lexique de Suidas. Kuster, suivant Fabricius (éd. H., t. X, p. 761), aurait essayé de reconstituer le livre de Damascius à l'aide de ce lexique, dont il a fait une savante édition, et du Myriobiblion. Adrien de Valois, dit encore Fabricius (t. III, p. 484), se faisait fort (*In Socrat.*, VII, 15, p. 86) de publier une *Vie d'Isidore* plus que double en étendue de l'extrait donné par Photius.

Damascius écrivit peut-être une *Vie d'Aristote*, mais on ne sait rien de positif sur ce point. Buhle (*Vie d'Aristote*, p. 80) a paru l'admettre. Vossius, dans son livre des *Historiens grecs* (p. 272), rappelle que l'Espagnol Numésius publia une biographie d'Aristote sous le nom de notre philosophe (Barcinone, 1594, in-8°); mais le nom de Simplicius, que l'on y rencontre, donne à Vossius la pensée que cet écrit doit être postérieur à l'auteur de l'*Histoire philosophique*, qui avait eu Simplicius pour disciple.

Ce livre, d'après Suidas, comprenait encore une *Vie de Dorus*. Ce Dorus était un philosophe originaire d'Arabie, qui d'abord péripatéticien, se rallia plus tard, sous l'influence d'Isidore, son maître, à la doctrine du néoplatonisme. Dans le fragment de Photius (p. 561), on voit Dorus accompagner Damascius à Hiéropolis en Phrygie, et visiter avec lui une caverne située près d'un temple d'Apollon, et dont les exhalaisons, mortelles pour les oiseaux, étaient sans danger pour la vie des initiés. Damascius, dans ce passage, ajoute qu'ils sortirent de là sains et saufs.

On a omis jusqu'ici de compter parmi les écrits de Damascius une *Vie d'Eudème*, qui malheureusement s'est perdue. Simplicius, au début du VI[e] livre de son *Commentaire sur la Physique d'Aristote*, examine la disposition et la division de ce traité, fort incertaine comme on sait (37), et nous apprend que Damascius, « dans sa *Vie*

(37) Simplicius, d'après Adraste, établit dans l'introduction de son Commentaire que la première partie du texte appelé l'*Acroasis* ou *Audition physique* était intitulée Περὶ ἀρχῶν et comprenait *cinq* livres, tandis que la] seconde, intitulée Περὶ κινήσεως, se composait des *trois* autres. De plus, le septième livre de la collection n'est pas absolument authentique. — Voir, dans la XIV[e] année de la *Revue archéologique*, notre *Étude sur un passage d'Aristote relatif à la mécanique* (p. 7).

d'Eudème », intitulait *Traité du mouvement* les trois derniers livres du grand ouvrage d'Aristote, ainsi que le faisait d'ailleurs Aristote lui-même.

Il nous semble inutile d'insister sur l'intérêt que pourrait offrir une édition spéciale de l'*Histoire philosophique* dans laquelle on ferait entrer les divers fragments que Suidas et Photius nous ont conservés. Iriarte, au dernier siècle, émettait le même vœu (p. 328). Clavier écrivait en 1813 : « Il serait à souhaiter que quelque savant prît la peine de rassembler ces fragments [ceux de Photius] et de les mettre en ordre, ce qui ne serait pas très-difficile, en suivant l'extrait de Photius. » Nous ajouterons : et en mettant à profit les recherches de Kuster et d'Adrien de Valois (38).

4. — COMMENTAIRE SUR LE TIMÉE DE PLATON.

Cet ouvrage, qu'il aurait été si intéressant de comparer avec le commentaire analogue de Proclus, ne s'est malheureusement pas conservé jusqu'à nous. L'authenticité n'en est pas contestée, et d'ailleurs elle serait confirmée, au besoin, par les nombreux renvois que Damascius fait lui-même à ses « Commentaires sur le Timée » dans la partie encore inédite de son *Traité des premiers principes* (ms. B, f. 226 r°; f. 232 v°; f. 233 r°; f. 240 v°; f. 246 r°, etc.).

5. — COMMENTAIRE SUR LE PHÉDON.

Un passage d'Olympiodore, signalé par M. Cousin dans ses notices sur les commentaires inédits de ce philosophe, nous permet d'attribuer à notre Damascius un *Commentaire sur le Phédon*. Quelques lignes du *Phédon* avaient fait naître parmi les exégètes une discussion qui est relatée par Olympiodore. Après avoir cité l'opinion de Proclus sur le point en litige, il déclare que cette opinion ne le satisfait pas et qu'il préfère celle de Damascius. « On ne peut donc guère douter, ajoute M. Cousin, que Proclus et Damascius n'eussent composé sur

(38) Le philologue anglais Toup a proposé quelques corrections relatives au texte de la *Vie d'Isidore*, en ce qui concerne les fragments de Suidas. Voyez ses *Opuscula critica in Suidam* (Lipsiæ, 1781, 2 vol. in-8°).

le *Phédon* des commentaires qu'Olympiodore avait sous les yeux et qui ont péri. » (*Journal des savants*, août 1834, p. 482.)

6. — COMMENTAIRE SUR LE PREMIER ALCIBIADE.

Ce livre est aussi perdu. Olympiodore en fait connaître l'existence dans son commentaire sur le même dialogue de Platon. Voilà tout ce que disent là-dessus Fabricius et Harles (t. III, p. 83); mais Lambécius est plus explicite (*Catalog. mss. Vindobon.*, éd. Kollar, t. VII, p. 52). Dans le Codex philosophique grec numéroté 20 à la bibliothèque impériale de Vienne, se trouve un ouvrage qui occupe les feuillets 1 à 98 du volume, et dont voici le titre : « Scholia in Platonis Alcibiadem primum, sive dialogum de natura humana ex ore sive ex prælectionibus vivæ vocis Olympiodori magni philosophi Alexandrini, ab anonymo aliquo ejus discipulo primum excerpta deinde autem ab alio quodam incognito auctore ex Procli et Damascii scriptis locupletata et in formam justorum commentariorum redacta. » Les indications données par Fabricius et par Lambécius nous paraissent établir l'existence d'un commentaire damascien sur *le premier Alcibiade*.

7. — SUR LE LIEU. — SUR LE TEMPS. — SUR LE NOMBRE.

Simplicius nous apprend que le philosophe Damascius, son maître, avait écrit sur le Lieu. Le disciple a donné, de cet écrit, une citation assez longue dans son *Commentaire sur la Physique d'Aristote* (l. IV, texte 48, f. 136). Il semble attribuer une grande importance à l'opinion « originale et de date toute récente » que Damascius avait émise sur le lieu occupé par un corps, dans ses rapports avec ce dernier; il ajoute même que notre auteur a, le premier, résolu les difficultés de cette grave question. Quelques pages plus loin (f. 150), Simplicius déclare en toutes lettres que Damascius avait composé un *Traité du Lieu*.

Simplicius, dans la suite de son Commentaire, aborde une autre question, traitée comme la précédente au IVe livre des *Physiques*, celle du Temps, et s'engage, à ce propos, dans une digression étendue (Simplic. *in Phys. Arist.*, f. 184). Tout le commencement de la digression est consacré à l'examen de la théorie « que notre pro-

fesseur, dit Simplicius, a exposée dans son *Traité du Temps.* » Ici, pour la troisième fois, il rappelle l'écrit de Damascius *Sur le Lieu.*

Enfin le même passage de Simplicius nous montre, sans laisser aucun doute à cet égard, que Damascius avait composé un *Traité du Nombre.* Voilà un détail que la bibliographie, nous le croyons du moins, n'avait point encore pris soin d'enregistrer.

En ce qui touche le *Traité du Temps*, Simplicius y revient à la fin de son Commentaire sur le IVe livre des *Physiques*, et là, il en conseille la lecture à ceux qui n'auraient pas jugé ses propres explications suffisantes.

8. — COMMENTAIRE SUR LES QUATRE PREMIERS LIVRES ET SUR LE HUITIÈME LIVRE DE LA PHYSIQUE D'ARISTOTE.

On ne connaît pas d'ouvrage qui porte ce titre ; mais Fabricius venant à donner la liste des péripatéticiens grecs, y fait entrer Damascius, et justifie ainsi l'admission de notre philosophe dans cette liste : « Scripsit præter alia... Epitomen in IV priores libros et VIIIum Physicorum Aristotelis.... » (Fabric., *Biblioth. gr.*, t. II, p. 294.) Tel est l'unique renseignement sur lequel repose l'opinion qui attribue à Damascius ce Commentaire, dont l'existence même est problématique. Ce passage de Fabricius est devenu, dans l'édition de Harles, l'occasion d'une inadvertance vraiment singulière. Iriarte, dans son catalogue des manuscrits grecs de Madrid (p. 328), mentionne ce commentaire de Damascius en s'autorisant du témoignage de Fabricius, mais en faisant observer que cet érudit ne l'a pas motivé. Survient Harles qui, à la page 230 de son troisième volume, s'appuie à son tour sur la mention si réservée d'Iriarte, et, à la page 483, reproduit textuellement la liste de Fabricius, où figurait l'assertion première du savant bibliographe. En deux mots, Fabricius avance un fait important sans le prouver, Iriarte le signale d'après Fabricius, et Harles d'après Iriarte. Du reste, ces méprises sont infiniment rares dans l'édition Harles, le plus beau monument élevé par les modernes à l'histoire littéraire de la Grèce. Le plus fâcheux, dans cette conjoncture, c'est que l'authenticité, l'existence même du commentaire en question reste tout à fait contestable.

On trouve dans la *Bibliotheca Coisliniana* de Montfaucon une analyse en grec des *Progymnasmata* d'Aphthonius, où Damascius est mentionné parmi les philosophes; puis l'auteur de cette analyse,

venant à énumérer les principaux commentateurs de Platon et d'Aristote, compte Damascius au nombre des commentateurs du premier; mais lorsqu'il rappelle ceux d'Aristote, il ne le nomme pas une seconde fois.

Simplicius, dans son *Commentaire sur la Physique d'Aristote*, mentionne, au début de cet ouvrage, les philosophes qui ont écrit sur le même sujet, et le nom de Damascius, son précepteur, son ami, n'est pas entré dans cette énumération.

On voit qu'un seul témoignage tend à établir et que plusieurs raisons font mettre en doute l'authenticité, disons même l'existence d'un « Commentaire de Damascius sur les quatre premiers livres et le huitième livre de la Physique d'Aristote. »

9. — PROBLÈMES.

Fabricius (éd. Harl., t. III, p. 484) attribue, non sans réserves d'ailleurs, un recueil de Problèmes à notre Damascius, qui se trouve cité par Théophylacte parmi les auteurs de *Problemata*. Voici sans doute l'origine de cette attribution, qui nous semble peu certaine. Le *Traité des premiers principes* est rempli, surtout dans la partie encore inédite, d'examens, de recherches, de *problèmes*, pour parler comme Damascius lui-même, προβλήματα (*Morceaux inéd.*, n° IV); de plus, on rencontre souvent chez lui la formule problématique διὰ τί...; — ἢ... Il n'en fallait pas davantage pour amener Théophylacte, et, d'après lui, Fabricius à témoigner que Damascius avait écrit des *Problèmes*.

10. — DISCOURS SUR LES CHOSES SINGULIÈRES OU PARADOXA.

Ces Discours, que nous n'avons pas, sont mentionnés par Photius au n° 130 de sa *Bibliothèque*, et attribués par lui à un écrivain appelé Damascius. Ils se divisaient en quatre parties :

1. *Les travaux singuliers*, 352 articles.
2. *Récits singuliers sur les démons*, 52 articles.
3. *Récits singuliers sur les apparitions des âmes après la mort*, 63 articles.
4. *Sur les propriétés singulières des choses*, 105 articles.

Photius entend-il bien parler ici du philosophe Damascius ? Fabricius n'en doutait pas (éd. H., t. X, p. 716); mais Harles hésite à le croire (t. VIII, p. 158). Cependant Photius s'exprime à l'égard de l'auteur auquel il attribue ces discours dans les termes hostiles et violents dont il fait usage lorsqu'il parle de notre Damascius; l'hésitation n'est donc pas permise; si, du reste, ce rapprochement ne convainquait pas encore le lecteur, on lui rappellerait que Photius, au n° 166, relatif à Antoine Diogène, cite Damascius parmi les paradoxographes, à côté des philosophes Lucien, Héliodore et Jamblique.

L'identité de l'auteur une fois reconnue, il resterait à établir l'authenticité de l'ouvrage. Nous n'essayerons, pas de la discuter; il nous manque les éléments nécessaires, à commencer par le texte en question. Respectons l'attribution consacrée par le temps jusqu'à ce qu'une découverte imprévue encore nous donne les moyens de la contester et, s'il le faut, de la rejeter comme une erreur.

11. — COMPLÉMENT DU COMMENTAIRE DE PROCLUS SUR LE PARMÉNIDE DE PLATON.

Lambécius et Kollar (*Catal. Vindobon.*, t. VII, p. 88), Morelli (*Catal. S. Marc.*, t. I, p. 116), Fabricius et Harles (t. IX, p. 425), ne font paraître aucune incertitude en avançant que Damascius, notre philosophe, est l'auteur de ce Complément.

M. A. Berger (*Proclus, Exposition de sa doctrine,* p. 126) s'est exprimé ainsi sur ce point :

« Damascius (car les manuscrits sur lesquels a été faite l'édition de Paris donnent ce nom, et jusqu'à preuve contraire, je ne vois pas pourquoi on le rejetterait), recueillant les données de Proclus sur le sens des hypothèses du Parménide, a essayé de compléter cet ouvrage. »

On va voir que ce complément doit être apocryphe, et que M. Kopp avait raison d'exprimer un doute à ce sujet (p. XIII).

D'abord, la forme du fragment qui termine le commentaire de Proclus est tout simplement celle des scholies; or Damascius n'est pas un scholiaste; c'est un historien critique de la philosophie platonicienne.

De plus, il suffit de rechercher la cause la plus vraisemblable de l'attribution que nous essayons de combattre, pour reconnaître que cette attribution n'est pas admissible.

On a vu plus haut (page 24) que Proclus, au début de son VII[e] livre, passe en revue le nombre assez variable et la valeur des hypothèses relatives à la question de l'Un. On se rappelle aussi que Damascius considérait *neuf* hypothèses, et notre Tableau analytique des propositions du Περὶ ἀρχῶν présente une idée succincte des points considérés dans les *sept* dernières.

D'après le témoignage de M. Cousin, répété par M. Stallbaum (*Procl. in Parmenid.*, p. 968), plusieurs manuscrits du Commentaire de Proclus portent cette espèce de titre : Ὀγδόη ὑπόθεσις κατὰ Δαμάσκιον, — puis : ἐννάτη ὑπόθεσις κατὰ Δαμάσκιον. Cette rubrique fait voir que l'auteur des scholies attribuées à Damascius croyait devoir accepter la classification proposée, admise par le philosophe, des hypothèses relatives à l'Un. Ainsi s'explique l'état de ces fragments qui, suivant le témoignage de M. Egger, « se rapportent pour le texte à la fin du grand ouvrage de Damascius, telle qu'elle existe dans les deux manuscrits 1988 et 1989... » (*Coup d'œil*, etc., 1836.)

On peut lire, dans le Mémoire de M. Berger sur la doctrine de Proclus (note 4, p. 126), une analyse critique du fragment présenté d'ordinaire comme le complément du Commentaire du Proclus.

En résumé, l'on aura fait de notre Damascius l'auteur d'une composition qui peut-être lui est postérieure de plusieurs siècles, et à laquelle il ne se trouve mêlé que d'une façon tout à fait indirecte. Telle est du moins notre opinion.

Quant aux manuscrits du livre de Proclus accompagné de ce complément, nous mentionnerons, sans nous y arrêter, ceux de la Bibliothèque impériale, de Munich, de la Bodléienne, à Oxford, et de Middlehill, celui de Madrid et de l'Escurial, celui du Vatican, de Turin, l'exemplaire de Florence copié par Jean Rhosus en 1489, enfin le « Codex membranaceus » in-folio de Saint-Marc, à Venise, manuscrit du quinzième siècle, dont une copie fut exécutée au siècle suivant et se conserve à la bibliothèque impériale de Vienne.

12. — COMMENTAIRE SUR LES APHORISMES D'HIPPOCRATE.

Nous n'avons pas de raison décisive pour repousser ni pour admettre l'opinion qui attribue un commentaire médical au métaphysicien Damascius. Cette opinion repose uniquement sur le titre présenté par les manuscrits :

Ἑρμηνεία εἰς τοὺς ἀφορισμοὺς Ἱπποκράτους ὑπὸ φωνῆς Δαμασκίου φι-

λοσόφου. — (*Expositio in Aphorismos Hippocratis sub voce* Damascii *philosophi*.)

Quoi qu'il en soit, la *Biographie générale* de MM. Didot, sans se prononcer sur l'attribution de ce Commentaire au philosophe Damascius, nous apprend qu'il a eté publié par F. R. Dietz, dans son édition des *Scholia in Hippocratem et Galenum*, Kœnisberg, 1834, in-8°.

La Bibliothèque impériale possède, sous le n° 2150, un bon exemplaire de ce texte. C'est un petit volume in-folio, écrit sur papier, de 116 feuillets, exécuté assez élégamment par André Darmarios, d'Épidaure, qui le copia en 1584 à Strasbourg.

Ce manuscrit reçut tour à tour les nos 317. 4 ; — 1853 ; — (Bigot.) 138 ; — R. (sc. Regius) 2673. 2. Les armes de Bigot y sont représentées.

Un autre exemplaire se conserve à la bibliothèque royale de Munich ; il est cité par M. Kopp (*Damasc.*, p. xv), qui ne croit pas que ce Commentaire soit un ouvrage du philosophe Damascius.

13. — ÉPIGRAMME.

On a publié sous le nom de notre auteur une épigramme ou plutôt un « epigramma » funéraire :

[Ἐπίγραμμα] Δαμασκίου φιλοσόφου.

Ζωσίμη ἡ πρὶν ἐοῦσα μόνῳ τῷ σώματι δούλη,
Καὶ τῷ σώματι νῦν εὗρεν ἐλευθερίην,

Zozime, qui était esclave de corps seulement,
Devient libre même de corps.

Voyez l'*Anthologia palatina;* I, 9, n° 196, dans l'édition de Jacobs, t. II, p. 60, et les *Analecta vet. poet. gr.* de Brunck, t. II, p. 475.

L'authenticité de ce distique n'a pas d'autre fondement que le témoignage de Grotius, qui déclare avoir vu un manuscrit où l'épigramme citée plus haut avait pour suscription : Δαμασκίου φιλοσόφου. Fabricius et Harles (t. IV, p. 470), ainsi que M. Boissonade (*Not. in Marin.* — Citation de Kopp), ont admis sans discussion la conclusion que Grotius tirait de sa découverte.

Ch. Em. Ruelle.

(*La suite prochainement.*)

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

MOIS DE JANVIER

Avec la nouvelle année, le bureau, comme le veut le règlement, s'est renouvelé. M. Mohl s'est assis sur le siége de la présidence; M. de Rougé a été élu vice-président. On sait que le secrétaire perpétuel (le nom même l'indique) ne change pas. Le bureau pour 1861 est donc composé de MM. Mohl, de Rougé et Guigniaut.

En 1861 bien des vides s'étaient faits parmi les correspondants de l'Académie, régnicoles et étrangers. Jamais l'Académie n'avait été si cruellement frappée de ce côté. Six correspondants sont déjà nommés pour remplacer ceux que la compagnie a perdus, et les vides sont loin d'être remplis. Ont été élus: en France, MM. de Mortreuil et Germain; à l'étranger, MM. de Rossi, Weill, Emm. Bekker et Mommsen. De nouvelles élections auront lieu dans les prochaines séances.

L'Académie dirige et surveille de nombreuses publications. Tous les ans le secrétaire perpétuel fait un rapport dans lequel il constate le degré d'avancement où a été amené chaque ouvrage. Le premier soin de M. Guigniaut a été de remplir ce devoir traditionnel. Depuis six mois, date du dernier rapport, de notables progrès ont été faits dans toutes les directions. M. Guigniaut a été heureux de les constater.

La première partie du tome XX des Mémoires de l'Académie (Histoire de l'Académie de 1852 à 1856) ainsi que la première partie du tome XXIV pourront avant peu de semaines être déposés sur le bureau.

Deux volumes des *Mémoires de divers savants étrangers à l'Académie* ont paru : un volume de la première série (*sujets divers d'érudition*), un volume de la seconde, consacrée aux *antiquités de la France*.

Quelques feuilles seulement du texte des *Papyrus grecs de l'Égypte* ont été achevées. Mais il y a compensation d'un autre côté, puisque la traduction en français des Prolégomènes d'Ibn Khaldoun a été livrée à l'imprimeur, ce qui fait que prochainement les tomes XIX et XX des *Notices et*

extraits des manuscrits pourront paraître. La table occidentale des quatorze premiers tomes du même recueil et la partie française de la table orientale vont également être enfin publiées.

Les grandes collections n'ont pas été négligées. Le *Recueil des Historiens des Gaules et de la France* a été conduit au tome XXII, dont 138 feuilles sont aujourd'hui tirées, et 150 sont en épreuves.

La préparation du *Recueil des chartes et diplômes* antérieurs à 1180 est poussée activement. Le tableau général des sources de l'histoire de France pour la période comprise entre 752 et 1180 pourra être soumis d'ici à peu de mois à l'Académie. Le tome VII de la *Table des chartes et diplômes imprimés* s'avance aussi vers sa fin.

Onze cahiers du tome III, formant 22 feuilles du *Recueil des historiens occidentaux des croisades*, sont actuellement tirés; les cahiers 12 à 27 sont à tirer en épreuves; la fin de la copie du volume a été envoyée à l'imprimerie. Les travaux préparatoires du tome IV se font dès aujourd'hui, et la communication directe, pour la première fois obtenue, de deux manuscrits de la bibliothèque Bodléienne, à Oxford, sous les auspices de M. le ministre de l'instruction publique et par l'efficace intervention de M. le ministre des affaires étrangères, y servira puissamment.

Plusieurs cahiers des *Historiens orientaux et des historiens arméniens des croisades* ont été également tirés; d'autres sont sous presse.

Enfin la grande publication de l'*Histoire littéraire de la France* ne s'est point ralentie. L'impression du tome XXIV, par lequel s'ouvrent les annales des lettres dans notre pays au quinzième siècle, s'avance rapidement. Trois cents pages environ sont tirées; le reste de la copie est entièrement prêt. Ce volume contient, outre une longue série de notices sur les écrivains du quatorzième siècle, un Discours sur l'état des lettres à cette époque qui, commençant par des considérations sur la papauté et la royauté, de 801 à 1400, et se terminant par deux des principaux faits littéraires qui caractérisèrent ce siècle, le nombre croissant des universités et l'établissement des grandes bibliothèques laïques, promet d'être des plus intéressants.

On voit par ce résumé très-succinct du rapport de M. le secrétaire perpétuel, que le défaut d'espace nous empêche de publier en entier, combien de travaux importants poursuit à la fois l'Académie des inscriptions. On ne pourra pas l'accuser d'être oisive; et si l'on songe aux prix divers qu'elle décerne chaque année et aux nombreux encouragements qu'elle distribue, on reconnaîtra que son action sur le développement des hautes et sérieuses études est réelle et efficace. L'Académie voit avec satisfaction augmenter tous les ans le nombre des ouvrages envoyés pour les divers concours dont ses membres ont été constitués juges. Les concours de cette année s'annoncent comme ne devant pas être inférieurs à ceux des années précédentes.

Le renouvellement de presque toutes les commissions ayant absorbé en grande partie le temps réservé aux séances publiques, peu de lectures ont

été faites; plusieurs cependant fort intéressantes ont été annoncées. L'Académie a d'abord entendu M. Egger, qui a lu une dissertation destinée, nous l'espérons, à être publiée, et dont le titre est : *Aristote considéré comme précepteur d'Alexandre*, sujet piquant et original. Toutefois l'événement du mois, sous ce rapport, est la lettre de M. Mariette à M. de Rougé, lettre que, grâce à l'extrême obligeance de M. de Rougé, nous pouvons donner *in extenso* dans ce numéro de la *Revue*. L'Académie en a écouté la lecture avec le plus grand intérêt, intérêt augmenté encore par les développements et observations suggérés à M. de Rougé par cette lecture même. Le public ne sera pas moins frappé que l'Académie des résultats obtenus par M. Mariette, et qui font tant d'honneur à la sagacité de M. de Rougé, puisque ces résultats M. de Rougé les avait depuis longtemps en grande partie prévus, ce que du reste M. Mariette, avec une sincérité qui l'honore, ne cesse de constater dans ses lettres. Ajoutons que ces fouilles doivent réhabiliter l'archéologie aux yeux de ceux qui en contestaient l'importance. Qui aurait dit, il y a seulement dix ans, que l'on pourrait prouver, pièces en mains, que les rois de la treizième dynastie avaient régné paisiblement dans la basse Egypte comme leurs pères; que l'invasion des Pasteurs, au nombre desquels il faut compter les Hébreux, n'a point été pour l'Égypte une ère de dévastation et de destruction, puisque ces Pasteurs ont non-seulement laissé debout une partie des anciens monuments, mais les ont adoptés, pour ainsi dire, en les revêtant de cartouches nouveaux qui constataient leur puissance; enfin que, loin de quitter la basse Égypte à l'époque du retour des souverains légitimes, une grande partie de la population sémitique est restée établie aux lieux où elle avait dominé et s'est soumise aux rois égyptiens, qui paraissent, dans certaines contrées au moins, avoir respecté leurs usages et leurs croyances? Ainsi, grâce à des fouilles habilement conduites, nous pouvons remonter avec certitude à plus de trois mille ans en arrière de nous; l'année dernière nous avions sous les yeux des bijoux de la plus grande beauté appartenant à cette époque reculée. Cette année ce sont des statues et des sphinx qui sortent de terre pour nous livrer les secrets de cette antique civilisation. A. B.

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE FRANCE.

Nous avons dit, il y a quelques mois, que la contrefaçon des objets d'antiquité avait pris un tel développement que la Société des antiquaires de France avait cru devoir attirer l'attention des archéologues sur ces manœuvres coupables, déjà plusieurs fois flétries par les tribunaux. Nous avons dit aussi que M. Boutaric avait promis un rapport sur quelques-unes de ces frauduleuses fabrications. Ce rapport, que M. Boutaric a

bien voulu nous communiquer, contient des faits curieux dont nous demandons la permission d'entretenir nos lecteurs aujourd'hui, en l'absence de nouvelles plus importantes. Après avoir rappelé que l'Italie avait d'abord eu le monopole de ces trompeuses imitations, que l'Allemagne avait suivi ensuite l'Italie dans cette voie et s'était distinguée par l'habileté de ses faussaires, M. Boutaric constate que le mal a gagné la France, qui égale aujourd'hui sous ce rapport et l'Italie et l'Allemagne : l'art et la science sont mis à contribution pour tromper les amateurs, et les yeux les plus exercés y ont été quelquefois pris. « Il y a quelques années, dit M. Boutaric, un très-opulent amateur acheta, par l'entremise d'un connaisseur, une coupe d'émail de Limoges : le prix était très-élevé, une quinzaine de mille francs, autant que je puis me le rappeler. Cette coupe fit pendant quelque temps l'admiration de ceux qui furent admis à la contempler : survint un savant étranger qui admira, mais secoua la tête et déclara la coupe fausse. Et il appuya son opinion sur ce qu'elle offrait la reproduction fidèle, la copie évidente, d'une peinture antique qui n'avait été découverte à Pompeï ou à Herculanum qu'à la fin du siècle dernier : un émailleur de Limoges n'avait donc pu copier ce dessin, qui était encore inconnu. Devant cette preuve morale, le vendeur de la coupe, qui en était en même temps l'auteur, avoua sa fraude, invoquant comme circonstance atténuante le mérite de son œuvre, mérite incontestable, incontesté ; mais il fut justement condamné, le tribunal ayant constaté son intention frauduleuse.

« Les tribunaux ont eu plusieurs fois à connaître des tromperies de ce genre, qui n'avaient pas toutes pour excuse le mérite de l'imitation. Souvent l'impudence du faussaire n'a eu d'égale que la simplicité de l'acheteur, témoins ces deux individus qui ont récemment comparu en police correctionnelle, et qui avaient fabriqué et vendu des antiquités en nombre suffisant pour, selon la déclaration d'un des deux prévenus, remplir une voiture à quatre chevaux. J'ai vu récemment deux petites statuettes de plomb qui avaient évidemment l'intention de représenter des templiers : l'un en costume monastique, l'autre en habit de guerre. Ce dernier était coiffé d'une de ces couronnes fermées, écrasées, renflées, que notre siècle seul a connues ; il avait des espèces de brandebourgs et des bottes à talons. Ces grossières statuettes ont pourtant trouvé leur placement.

« Je ne finirais pas, dit M. Boutaric, s'il me fallait énumérer les tromperies de toutes sortes dont sont victimes de bénévoles amateurs ; je me bornerai à étudier un genre de falsification devenu très-commun, et dont l'habile exécution peut mettre en défaut même des archéologues exercés : je veux parler des fausses matrices de sceaux.

« On sait quels ont été depuis quelque temps les rapides développements de la sigillographie, science nouvelle et féconde, qui tire de l'étude des sceaux des notions pour l'histoire des individus et surtout pour l'histoire des arts : car les sceaux ont une date précise indiquée par les chartes auxquelles ils sont appendus. On peut donc suivre avec leur aide les modifi-

cations successives des objets qui y sont représentés : on comprend aisément quelles ressources ils offrent pour faire une histoire du costume ! L'étude des sceaux a donc pris une juste valeur : l'excellent travail de M. de Vailly, inséré dans les *Éléments de paléographie*, donna l'impulsion. La direction générale des archives de l'empire a fait mouler les nombreux types conservés au dépôt central de Paris. Elle a fait mieux : elle a conservé plus de quinze mille bons creux au moyen desquels on délivre aux savants et aux amateurs une empreinte du sceau qui les intéresse. Un catalogue complet et raisonné de cette belle collection s'imprime en ce moment et va paraître sous la direction et par les soins de M. le comte de Laborde, directeur général des archives de l'empire. Les sceaux sont donc étudiés avec ardeur et recherchés : les faussaires ont vu là une mine à exploiter. Les empreintes de cire sont rares, car elles sont appendues à des chartes, et peu de chartes sont dans le commerce. Elles sont pour la plupart conservées dans des dépôts publics, où des règlements sévères et une active surveillance les mettent à l'abri de détournements dont le passé ne présente que trop d'exemples. Il est donc difficile de se procurer des sceaux de cire, mais il y a les matrices originales en métal qu'on rencontre dans les fouilles. Au moyen âge, lorsqu'une personne mourait, on brisait son sceau ou bien on le mettait dans son cercueil. Un certain nombre de matrices sont donc parvenues jusqu'à nous ; ces matrices ont de la valeur en raison du personnage auquel elles ont appartenu. Comme les matrices intéressantes n'abondaient pas, on en a fait. Cette pratique remonte déjà à quelques années. Je n'en veux d'autre preuve que le sceau de Hugues Capet, sceau de toute fausseté, quoiqu'il ait été gravé dans le *De re diplomatica* de Mabillon, et dont on possède des empreintes qui n'ont pu provenir que d'une fausse matrice. Il faut ranger dans la même catégorie une prétendue matrice du sceau de Dagobert, qui fut trouvé soi-disant dans le Doubs, et une matrice d'un sceau de Philippe le Bel, conservée au Louvre, qui ne s'applique à aucune des nombreuses empreintes du sceau de ce roi que possèdent les archives de l'empire. Dans les exemples que je viens de citer, et dans d'autres que je pourrais invoquer, le faux est complet : on a gravé une matrice en imitant, autant que le permettait la science du graveur et les monuments contemporains, des sceaux que l'on cherchait à reproduire. Les faux de ce genre présentent donc dans leur exécution de grandes difficultés, et la peine qu'on se donne ne peut être compensée que par le prix élevé qu'on espère en obtenir. Aussi, choisit-on d'ordinaire quelque personnage célèbre. Dans ces derniers temps on a simplifié la besogne en surmoulant soit des matrices originales, soit des empreintes de cire. On a obtenu ainsi des matrices qui présentent au premier abord tous les caractères de sincérité désirables ; cependant l'artifice n'est pas impossible à découvrir. S'il s'agit de matrices obtenues au moyen d'empreintes de cire, il est rare que la conservation de ces empreintes soit parfaite, par suite de la dépression de la cire. Il y a toujours quelque lettre écrasée, les reliefs sont déprimés ; ces défauts sont

nécessairement reproduits dans les surmoulés métalliques. J'ai vu de soi-disant matrices originales où une partie de la légende était répétée deux fois, ce qui provenait de ce qu'elles avaient été moulées sur des empreintes défectueuses.

« Il est donc assez facile de reconnaître les fausses matrices quand elles ont été moulées sur des empreintes de cire : il n'en est pas de même lorsqu'elles ont été obtenues au moyen de matrices originales : alors la fraude demande pour être découverte une grande expérience. D'abord ces matrices sont fondues, tandis que les matrices authentiques sont gravées : il en résulte que les imitations ont des arêtes moins vives. En outre, il est rare que les matrices fondues ne présentent pas quelques bouillons, surtout dans l'intervalle des lettres des légendes. Sur le dos de la matrice on remarque des coups de lime tout frais qui achèvent la démonstration. Mais l'art des faussaires a su diminuer les difficultés de l'imitation en employant la galvanoplastie. La densité des matrices obtenues par ce procédé étant moindre que celle des objets fondus, un certain *facies* qui ne trompe pas les connaisseurs révèle la fraude; mais il faut pour cela un œil exercé. On ne saurait donc trop mettre en garde les amateurs contre les matrices de sceaux qu'on pourra leur présenter. Plus le sceau sera intéressant, plus il appartiendra à un grand personnage, plus la défiance doit être grande. Si les caractères archéologiques sont bons, si la représentation offre des analogies avec les représentations de sceaux contemporains dont l'authenticité est hors de doute, alors il conviendra d'examiner le degré de conservation de la matrice. Aperçoit-on des lacunes dans la légende, des dépressions dans les reliefs, on peut être assuré que l'on a sous les yeux un surmoulé. Mais supposons que la matrice soit intacte, il y a encore lieu de douter. Peut-être est-ce un surmoulé pris sur une matrice originale. C'est ici qu'il y a véritable difficulté : il faut voir s'il n'y a pas de bouillons dans le métal, des coups de limes récents sur le dos de la matrice, si le grain du métal est serré, si le bronze offre cet aspect de vétusté que les agents chimiques ne peuvent qu'imparfaitement imiter. Dans les fausses matrices la patine artificielle est terne : quelquefois les parties lisses ont été frottées, et leur éclat contraste avec la couleur sombre des parties fouillées. Pour qui a l'œil exercé il n'y a pas à s'y méprendre ; mais pour un amateur qui n'a pas vu de nombreux objets qui puissent lui servir de termes de comparaison, il ne peut que se laisser tromper.

« Enfin, pour terminer, j'inviterai les amateurs à se tenir en garde contre les matrices d'ivoire ; la facilité de travailler cette matière a donné lieu à des faux très-habiles comme exécution ; mais souvent l'artiste, pour donner du prix à son œuvre, s'est éloigné de l'exacte imitation des monuments authentiques pour créer des représentations de fantaisie qui font découvrir la supercherie. De là un autre caractère que l'on doit exiger des matrices de sceaux, la vraisemblance des représentations.

« En présence de l'accroissement prodigieux pris depuis quelques années par le commerce des fausses matrices de sceaux, on doit apporter la plus

grande réserve. Il faut avant tout s'enquérir de la provenance : une provenance bien constatée est une des meilleures garanties d'authenticité qu'on puisse demander.»

Une note de M. Vallet de Viriville sur la tympanure des livres a donné lieu à une discussion intéressante, à laquelle ont pris part MM. Nicard, Boutaric et Bourquelot. Le point en litige était de savoir si le gaufrage des couvertures de livres avait oui ou non contribué à amener l'invention de l'imprimerie. M. Vallet de Viriville était pour l'affirmative : son opinion a été combattue par des arguments qui nous semblent concluants. L'imprimerie est née, comme l'a fait remarquer avec beaucoup de sagacité M. Nicard, au moment où elle était susceptible de nombreuses applications par suite des perfectionnements apportés dans la fabrication du papier. Inventée plus tôt, alors que l'on ne connaissait que le parchemin, l'imprimerie eût été une invention presque stérile. L'habitude de gaufrer les livres n'a eu aucune influence sur l'invention de l'imprimerie.

De nouvelles armes en silex trouvées à Catenoy, près Clermont (Oise) ont été présentées à la Société par M. de Lépinois.

A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

EXTRAITS DE DEUX LETTRES DE M. E. RENAN, CHARGÉ PAR L'EMPEREUR D'UNE MISSION EN PHÉNICIE, ADRESSÉES A MM. A. MAURY ET EGGER.

Amschit, 4 décembre 1860.

Hier, nous avons ouvert les fouilles de Byblos (Djebeïl). Le mauvais temps nous empêche aujourd'hui de continuer, et je profite de ce loisir, le premier que me laissent les innombrables préoccupations de notre difficile entreprise, pour causer un moment avec vous.

Après avoir longtemps hésité sur la priorité à donner à Byblos ou à Sidon, je me suis décidé pour Byblos, non que je croie les résultats de Sidon moins importants et moins assurés, mais parce que Sidon ne manquera jamais d'explorateurs, tandis que Byblos attendrait probablement longtemps encore, si une cause quelconque venait arrêter notre mission. Nos opérations d'hier se sont bornées à des préliminaires et à des essais destinés à nous guider dans la direction des travaux. Mais le simple examen de ce qui existe à la surface du sol m'a déjà fourni beaucoup de monuments. Les courses que j'ai faites sur l'emplacement de la vieille ville et dans la région du Liban qui la domine, m'ont démontré, ce que l'on pouvait déjà supposer d'après les textes, que Byblos et ses environs formaient, à l'époque romaine, un monde distinct, une sorte de terre sainte, remplie de temples et de lieux de pèlerinage. Les nombreuses inscriptions grecques que j'ai trouvées attestent que les dévots du pays et ceux qui y accouraient d'ailleurs écrivaient beaucoup. Il n'en était pas de même à Sidon et dans les pays phéniciens proprement dits; là, les inscriptions grecques sont très-rares; dans le Liban, elles abondent. Mais tel est l'abandon où ce pays a été laissé sous le rapport des recherches savantes que, dans Böckh, la côte de Syrie n'offre aucun texte épigraphique au-dessus de Beyrouth. Sur les vingt-cinq inscriptions environ que j'ai trouvées, un peu plus de la moitié est chrétienne et d'intérêt secondaire; six ou huit sont d'un grand prix pour l'histoire religieuse de ce pays. Avec ces textes et l'aspect des lieux, j'aperçois clairement le rôle de Byblos et du Liban aux premiers siècles de notre ère. Ce rôle est sensiblement différent de celui de la Phénicie, comme Movers et Ritter l'avaient bien entrevu; il y avait là des cultes à part, et à quelques égards une race à part. La frappante analogie avec l'Égypte qui apparaît dans ces cultes et dans cette race, est un fait bien remar-

quable. On pouvait déjà dire, d'après Philon de Byblos et l'auteur du *De Dea Syria*, que Byblos était une ville à demi égyptienne; j'ose dire maintenant, sans craindre d'exagération, qu'elle l'était aux trois quarts. La population de Djebeïl, très-distincte des Maronites, offre les types les plus étranges et les plus mêlés (des cultes comme ceux qui se sont pratiqués durant des siècles à Aphaca n'expliquent que trop bien ce mélange), entre lesquels on voit apparaitre par moments comme des revenants de la vieille Égypte. Tout ce que j'ai trouvé jusqu'ici, en fait de sculptures, est égyptien et presque toujours apporté visiblement d'Égypte; j'en enverrai à Paris des spécimens, parmi lesquels j'aurais voulu placer un beau sphinx, dont j'ai vu les débris encore reconnaissables, mais qui fut mutilé il y a quelques mois. Une **ΘЄΑ ΝЄΣЄΠΤЄΙΤΙΣ**, dont je rapporterai le cippe, me semble égyptienne. Communiquez ce nom à M. de Rougé. Il est bien surprenant que je n'aie pas trouvé encore de trace du culte d'Adonis. Un seul dieu jusqu'ici occupe le premier rang dans la vénération du pays, c'est le *Samemroum* ou Ὑψουράνιος de Philon de Byblos. Toutes les dédicaces que j'ai trouvées, à l'exception de celle à Νεσεπτειτίς, lui sont adressées.

ΖЄΥϹ ЄΠΟΥΡΑΝΙΟϹ
ΔΙΙ ΟΥΡΑΝΙΩ ΥΨΙϹΤΩ ϹΑΑΡΝΑΙΩ (1) ЄΠΗΚΟΩ
ΔΙΙ ΜЄΓΙϹΤΩ
ΔΙΙ //////////////

C'était là vraisemblablement le dieu suprême de Byblos, leur *El*, leur *Baal*. Deux beaux frontons monolithes de temples se trouvant, l'un à Djebeïl et l'autre dans un village voisin, sont le commentaire vivant de ce que dit Philon des symboles phéniciens (cercle ailé, etc.). L'un d'eux porte une inscription grecque, ce qui démontre d'une façon péremptoire que toute cette symbolique est d'un âge relativement moderne; on reconnaîtra bientôt qu'elle est d'origine égyptienne. J'ose dire que ceux qui continuent à attribuer une haute antiquité à l'ouvrage de Sanchoniathon perdront toute confiance quand ils verront ces monuments réunis. L'écrit de Sanchoniathon est le miroir admirablement fidèle de ce que j'ai sous les yeux; mais tout cela n'est pas la vieille Phénicie; c'est le Liban du temps des Séleucides et des Romains. Le fronton ayant l'inscription grecque dont je vous parlais tout à l'heure sera un jalon d'une grande importance. Il est certain que, d'après le criterium suivi jusqu'ici, le fronton de Djebeïl, qui n'a pas d'inscription, eût été considéré comme un monument ancien-phénicien; cette malheureuse ligne grecque, figurant sur un monument absolument semblable, et indiquant le nom du fondateur du temple (Διονύσιος), dissipe tout illusion. Ce sera l'épigraphie qui lèvera sur ces questions obscures les doutes de l'archéologie. Asssurément, la vieille Phénicie a laissé sur toute cette côte de

(1) Mot évidemment sémitique, dont je saisis la trace.

traces nombreuses. Je regarde comme monuments incontestablement phéniciens ces travaux exécutés dans le roc qu'on rencontre ici à chaque pas, ces nécropoles, ces piscines, semblables à celles de Jérusalem, ces temples monolithes ou souterrains, dans lesquels les cultes anciens se continuent, sous une forme légèrement christianisée, jusqu'à nos jours. Mais je suis persuadé aussi qu'à l'époque des Séleucides et des Romains, on a continué à bâtir et à sculpter en Phénicie dans un style mixte, où l'on appliquait aux besoins du pays les données du style grec ou romain. La dimension gigantesque des blocs doit-elle être un criterium constant? Des indices auxquels nous faisons, chaque jour, effort pour échapper, nous feraient croire que cette prodigieuse tour de Djebeïl, regardée par tous ceux qui ont parlé de ce pays comme un ouvrage chananéen contemporain de Salomon, est l'œuvre des croisés. Nous ne nous prononçons pas encore; il faut que nous ayons vu auparavant la tour semblable qui existe à Jérusalem et qu'on tient pour l'œuvre des maçons giblites employés par Salomon, le mur de Ruad (Aradus), qui paraît certainement chananéen, le château de Merkab et les autres constructions qui peuvent être dues aux croisés. On ne saurait avoir trop de réserve en ses jugements, dans un pays où les lois de la construction sont en quelque sorte imposées par la nature. Le temple de Deir-el-Kala, plein d'inscriptions grecques et latines, un grand édifice que nous avons trouvé à Djonni, et qui offre des détails de style gréco-romain, sont construits en blocs de dimensions colossales. En somme, je crois que nous serons amenés à classer les monuments en trois catégories : 1° Monuments phéniciens primitifs ou chananéens, comprenant généralement les ouvrages taillés dans le roc; 2° monuments mixtes, postérieurs à Alexandre, ayant encore un grand cachet d'originalité locale; 3° monuments purement grecs et romains.

J'ai beaucoup joui de mes courses dans le Liban. C'est bien cette *regio plena gratiarum et venustatis* qui charmait si fort les contemporains de Julien. Le Liban, par un rare privilége, réunit à un haut degré le grandiose et le charme; ce sont des Alpes riantes, fleuries, parfumées. Chacun de ces sommets était couronné de temples; pas un seul n'est resté debout, le christianisme dans ce pays ayant poursuivi avec une extrême rigueur la destruction des sanctuaires anciens, centres de cultes très-dangereux et très-difficiles à déraciner; mais leurs débris se voient encore sur chaque promontoire, et de ces débris s'est formé presque toujours une chapelle dédiée à un saint, et portant des vocables sous lesquels il est souvent facile de reconnaître le culte antique. L'inscription du vieux temple figure d'ordinaire au-dessus de la porte de la chapelle. Les simples et bons prêtres maronites croient que c'est la pierre de fondation de leur église, et cela est heureux; car s'ils savaient que cette pierre consacre le souvenir d'une divinité païenne, ils la détruiraient; nous sommes obligés à cet égard à beaucoup de précautions. Un caroubier séculaire, dernier descendant de l'ancien bois sacré, abrite toujours ces débris. En général, *la chapelle* a ici plus

d'importance que l'église. Moins surveillée du clergé, elle cache presque toujours dans ses pauvres murs les vestiges de la vieille religion du pays. Saint Georges et saint Élie, leurs patrons habituels, répondent sans doute à des dieux anciens. Je suis persuadé que l'aspect intérieur de plusieurs de ces chapelles, la nature et la disposition des offrandes, la façon dont on y prie, diffèrent peu de ce qui y était pratiqué il y a seize cents ans. La saison est trop avancée pour que je puisse explorer maintenant la région d'Aphaca ; ce sera pour le printemps.

Nous avons aujourd'hui dans toute sa splendeur le phénomène du sang d'Adonis. Des pluies très-fortes sont tombées la nuit dernière; tous les torrents versent dans la mer des flots d'eau rougeâtre qui, par suite de la direction du vent, perpendiculaire au rivage, ne se mêlent que très-lentement à l'eau bleue de la mer et forment, surtout vus obliquement, une vraie bande rouge.

— Dans une lettre adressée également d'Amschit à M. Egger, en date du 10 janvier, M. Renan est revenu sur plusieurs des faits signalés dans la lettre précédente et les a complétés. Il signale parmi les produits de ses fouilles à Djebeïl des bases de colonnes, plusieurs moulures, un bas-relief des plus remarquables, de style tout assyrien, représentant un lion ; M. Renan déclare avoir reconnu l'ancienneté de la tour, qui bien que mêlée à des ouvrages des croisés, doit en être distinguée. Il croit même y reconnaître le vieux *burg* d'El (*Kronos*) dont parle Sanchoniathon. Mais le savant explorateur n'est encore tombé que sur une seule inscription phénicienne, malheureusement fort mutilée. Les caractères de cette inscription rappellent, par leur forme, l'ancienne écriture hébraïque. Contrairement à ce qu'avait annoncé l'*Ami de la Religion*, M. Durighello n'a découvert de son côté aucun sarcophage phénicien avec *inscriptions*; évidemment les Giblites écrivaient peu. M. Renan termine sa lettre à M. Egger en annonçant qu'il vient d'envoyer son collaborateur, M. Gaillardot, ouvrir les fouilles de Saïda, lesquelles seront suivies de fouilles à Sour et à Tortose.

Le cinquième volume du *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du onzième au seizième siècle*, par notre collaborateur M. E. Viollet Le Duc, architecte du gouvernement, vient de paraître à la librairie Bance, et termine la lettre F. C'est à ce magnifique et savant ouvrage que, grâce à l'obligeance de l'éditeur, nous avons emprunté les trois bois insérés dans l'article sur le *tumulus* de Limé.

— L'ouvrage de M. Troyon, annoncé depuis longtemps et si impatiemment attendu, vient de paraître. Nous en rendrons compte dans la prochaine livraison. Il a pour titre : *Habitations lacustres des temps anciens et modernes*. C'est un volume de 500 pages accompagné de 17 planches des plus curieuses. On le trouvera chez MM. Didier et compagnie. — Nous pouvons dire dès maintenant que ce livre n'est pas au-dessous de ce qu'on attendait de M. Troyon.

BIBLIOGRAPHIE

Collection de figurines en argile de l'époque gallo-romaine, avec les noms des céramistes qui les ont exécutées, recueillies, dessinées et décrites par Edmond Tudot. In-4°, 100 pages de texte, 75 planches. — Rolin, rue Vivienne, 12.

M. Tudot, grâce à une activité rare et à un dévouement très-louable à la science, ayant réuni un nombre considérable de figurines en argile, a eu l'heureuse pensée de les classer et de les offrir aux amis de l'archéologie, avec un texte explicatif et des considérations générales sur l'art gaulois. Le talent d'artiste de M. Tudot lui permettait d'entreprendre cette tâche délicate et dispendieuse. On ne peut que louer une entreprise aussi utile que désintéressée, et il est désirable que le public l'encourage et la soutienne. La première condition pour faire sérieusement de l'archéologie est, en effet, d'avoir à sa disposition le dessin exact des monuments qui servent de base aux recherches des savants, sans quoi l'archéologie n'est plus une science, mais un vain jeu de l'imagination plutôt nuisible que profitable aux véritables progrès de l'histoire. Les collections semblables à celle de M. Tudot répondent donc à un besoin réel que sentent vivement tous ceux qui s'occupent d'antiquités. Nous espérons que l'exemple de M. Tudot sera suivi : armes, bijoux, vases, monnaies gauloises, sont encore à classer. M. de Saulcy nous donnera bientôt les monnaies gauloises; mais qui nous donnera le reste? Qui nous donnera la collection des bornes milliaires, la collection des bas-reliefs gallo-romains, tous ces débris d'un âge fort peu connu, qui, isolés, sont presque sans valeur, qui, rapprochés, nous apprendraient tant de choses que nous ignorons encore? En attendant, contentons-nous de la collection réunie par les soins éclairés de M. Tudot.

L'ouvrage de M. Tudot est divisé en deux parties : le texte, l'atlas.

Le texte contient, outre l'explication des planches, des considérations générales, résultat de l'étude des pièces de la collection, considérations auxquelles nous ne voudrions pas donner notre complète approbation, mais qui soulèvent, au moins, plusieurs questions intéressantes et neuves touchant : 1° l'origine des statuettes de divinités dans la Celtique; 2° l'usage des statuettes gauloises; 3° les époques et les contrées auxquelles on doit attribuer les figurines d'argile blanche; 4° les caractères distincts de l'art gaulois et de l'art gallo-romain ; 5° les fonctions propres aux divinités gauloises représentées par les statues ; 6° l'influence des divinités du Nord sur l'art gaulois; plus, des remarques particulières sur les déesses mères,

sur la Vénus Sirona, sur les caricatures gauloises, sur le nom des céramistes, sur les costumes gaulois et sur les représentations d'animaux divers.

Il y a certes là plus qu'il ne faut pour piquer la curiosité des amateurs. De nombreuses gravures sur bois, insérées dans le texte et tout à fait indépendantes des soixante-quinze planches de l'atlas, mettent d'ailleurs sous les yeux les détails auxquels l'auteur fait allusion et permettent à chacun de rectifier, s'il en est besoin, les conjectures de l'artiste. Nous donnons en spécimen sept de ces bois qui nous ont paru particulièrement intéressants. Il s'agit d'abord du buste d'un personnage dont l'image était reproduite à profusion, puisqu'on la retrouve encore aujourd'hui sur presque tous les points de la France où ont été exécutées des fouilles, mais dont le type primitif, toujours parfaitement reconnaissable, était sujet à de légères variantes : la tête étant, comme on peut le voir, tantôt complétement chauve, tantôt ornée d'une épaisse perruque, d'autres fois couverte d'un ample capuchon. M. Tudot y voit le symbole de l'hilarité : je ne sais si nos lecteurs seront de son avis. Pour nous, nous croyons que déterminer quelle est cette figure est un problème non encore résolu : nous le proposons à la sagacité des archéologues.





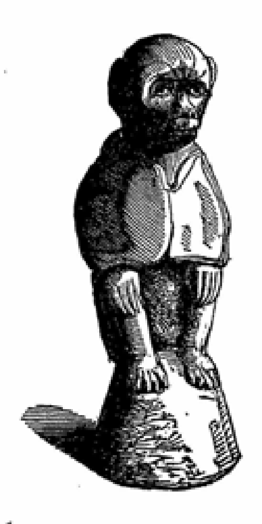


Il est également difficile de dire qui l'on voulait caricaturiser sous la figure d'un singe. Les trois caricatures suivantes, dont une reproduit une





pose très-fréquente dans des figuriues qui n'ont rien de satirique, donneront une idée de l'esprit gaulois aux premiers siècles de notre ère.





L'atlas est composé de soixante-quinze feuilles lithographiées divisées en cinq sections :

1° Les moules avec les noms des céramistes qui les ont exécutés ;

2° Les figures entières de divinités et celles de personnages inconnus ;

3° Les bustes, médaillons et fragments divers ;

4° Les animaux, singes et ornements en terre blanche ;

5° Les pièces qui ne peuvent rentrer dans les catégories précédentes.

Nous citerons comme particulièrement intéressantes les planches suivantes :

Pl. 2. Fours à poterie romaine découverts près de Moulins.

Pl. 22, 23. Suite des types de Vénus trouvés dans l'Allier.

Pl. 25, 26, 27. Statuettes protectrices de la maternité.

Pl. 36. Couple gaulois sur un bige.

Pl. 39. Consécration de mariage et jeune épousée.

Pl. 42, 43, 44. Costumes gaulois.

Pl. 48. Tronc à recevoir des pièces de monnaie.



Pl. 63. Caricatures gauloises.

Pl. 73. Marionnettes en terre cuite.

Pl. 75. Divinités topiques de l'Allier.

Nous sommes certains que tous ceux qui se procureront le livre de M. Tudot en tireront un véritable profit. A. B.

Fouilles à Carthage, aux frais et sous la direction de M. Beulé.
Paris, impr. imp., 1861, in-4°.

Les fouilles entreprises par M. Beulé sur le territoire de l'ancienne Carthage, pendant deux campagnes successives, sans nous donner tout ce que nous aurions pu espérer, ont cependant doté la science de nouvelles richesses, que l'habile archéologue nous fait maintenant connaître. Il a retrouvé les murailles de l'ancienne Byrsa; il a pu déterminer exactement l'emplacement des ports et fixer ce qu'il faut entendre par le port appelé *Cothon*, bassin qui constituait le port militaire de cette ville; il a fouillé la nécropole et mis au jour quelques fragments appartenant à la Carthage romaine. Le palais romain, les temples de Jupiter et d'Esculape ont été aussi retrouvés, et l'on est arrivé de la sorte à la solution de plusieurs des questions les plus importantes qui s'attachent à la topographie de la rivale de Rome.

Si M. Beulé n'a pas fait davantage, c'est qu'il a été réduit à ses seules ressources et n'a pu étendre le champ de ses explorations. D'ailleurs la

Carthage punique a pu laisser à la base de la Carthage nouvelle les pierres de ses édifices; mais tout donne à penser que rien de bien important n'était resté debout, et si la destruction de la ville n'a pas dû être consommée aussi vite que le demandait le ressentiment des Romains, les constructions postérieures se sont chargées d'achever ce que le fer et le feu n'avaient point encore anéanti. C'est plutôt dans les villes abandonnées que dans les villes réédifiées que l'on a chance de retrouver de véritables vestiges de l'état primitif. Toutefois si M. Beulé n'a pas enrichi l'histoire de Carthage d'un grand nombre de pages nouvelles, il excelle à faire parler le petit nombre de témoins qu'il a déterrés. Nul ne sait mieux tirer parti des indices, en apparence les plus insignifiants, et grâce à sa sagacité, l'induction supplée presque toujours au silence du sol. Son ouvrage est précédé d'un aperçu historique sur Carthage qui nous offre un exposé complet, bien que concis, de tout ce que l'antiquité nous a dit de la patrie d'Annibal. C'est là, en quelque sorte, le terrain qu'il a commencé par fouiller, avant d'arriver au sol africain, et une discussion attentive des textes lui a fourni un guide assuré pour ses explorations. Le gigantesque travail des murs de Byrsa nous présente un appareil curieux et presque cyclopéen, qui répond bien à ce que nous avaient dit Appien et Orose.

La forme circulaire du port de *Cothon* nous offre un caractère tout à fait phénicien, et la disposition d'un des tombeaux retrouvés par M. Beulé est un spécimen intéressant de la construction hypogéenne des Carthaginois, tombeaux qui nous reportent à ceux qu'on a découverts dans la Palestine et la Syrie.

L'exposé des fouilles de Carthage est fait avec cette clarté élégante et cette méthode à laquelle M. Beulé nous a accoutumés par ses précédents ouvrages. Les planches, d'une exécution soignée, qui l'accompagnent, facilitent d'ailleurs l'intelligence du texte. A. M.

Blois et ses environs, 2e édition du *Guide historique dans le Blésois*, revue, corrigée, augmentée et illustrée de 32 vignettes, par **M. L.** de la Saussaye, membre de l'Institut, etc. Blois et Paris, 1860, in-12.

L'opuscule que nous annonçons ne cherche point à paraître plus qu'il n'est : un simple guide du voyageur, modeste, portatif et sans prétention à la science pure. Dans ces conditions toutefois, l'analyse de cet opuscule ne saurait déparer notre bulletin bibliographique; et plus d'un archéologue très-sérieux ornera de ce livret les tablettes de sa bibliothèque.

On y trouve d'abord une description de Blois et de ses édifices religieux : la cathédrale, Saint-Laurent, Saint-Vincent de Paul, Saint-Saturnin, le palais épiscopal, etc.; puis les édifices militaires et civils : le château, l'hôtel de ville, la bibliothèque, le collége, l'embarcadère, les hôtels ou manoirs historiques, le palais de justice, les ponts de Blois, le théâtre, les promenades.

Voilà pour la ville même. Aux environs, le guide nous accompagne aux

abbayes de la Guiche et Pont-Levoy; aux château d'Amboise, Beauregard, Bury, Chambord, Chaumont, Chenonceaux, Cheverny, Crotteaux, Fougères, Ménard, Montrichard et Savonnières.

Presque tous les lieux qui viennent d'être énumérés ont un nom historique et qui suffit pour éveiller l'intérêt, la sympathie ou la curiosité. M. de la Saussaye, qui possède la science unie au goût, l'esprit et la critique, a de plus le feu sacré du pays natal. Il s'est fait de bon gré, comme de bonne foi, non point l'annaliste de sa province, ce qui serait trop lourd et trop long, mais l'amphitryon et le cicerone. Nul (sauf la politique, que l'on y trouve avec un peu de surprise, quoique infusée par doses fines et à petites pincées), nul ne saurait remplir ce rôle en homme plus compétent ni plus disert.

Le château de Blois entre autres lui a fourni des pages charmantes, qu'il a empruntées d'ailleurs à une autre de ses monographies. Car M. de la Saussaye se fait tout à tous, et de quelque manière qu'on visite le Blésois, on le trouve, sous la forme variable de divers et excellents opuscules, toujours prêt, toujours là, pour en faire les multiples honneurs. L'assassinat du Balafré au château de Blois, le 23 décembre 1588, est un de ces épisodes qui jouissent d'une célébrité populaire. Tout le monde a devant les yeux cette scène peinte par M. P. de Laroche, avec cette archéologie élégante qui, depuis lui, commence à faire école parmi nos meilleurs peintres: Henri III, éperdu, soulève la tapisserie; tout son courage s'évertue à *voir* le meurtre qu'il a royalement commandé: *Mon Dieu, qu'il est grand!* s'écrie-t-il, *il paraît encore plus grand mort que vivant!* Tout ce récit, puis encore, en 1619, la fuite de Marie de Médicis, s'échappant la nuit du château de Blois comme une héroïne de roman, sont de vrais chefs-d'œuvre de narration et de style.

Les nombreuses gravures sur bois dont l'ouvrage est orné participent aux qualités qui distinguent le texte. Les unes représentent, avec une vérité qui n'exclut pas l'élégance, les principaux monuments du Blésois. Nous citerons, par exemple, une vue intérieure du collége de Blois; ce collége où les deux Thierry, Augustin et Amédée, préludèrent, par des études élémentaires, à leurs magnifiques travaux. Augustin Thierry raconte, avec l'enthousiasme communicatif propre à ses écrits, comment il devint un jour historien en lisant, dans une salle d'étude, certaines pages des *Martyrs*. Cette petite scène si sympathique de l'*anch' io son' pittore*, est, dans le nouveau guide, le sujet d'une piquante vignette gravée sur bois qui décore la page 144 du volume.

Les archéologues et les érudits trouveront ailleurs des notions non moins intéressantes et très-spéciales. Ainsi M. de la Saussaye nous fournit l'historique, inédit, je crois, jusqu'à ce jour, du château de Beauregard et de sa collection iconographique. Cette collection appartient au châtelain actuel, M. le comte de Cholet. Elle se compose de 363 portraits historiques rangés sur trois rangs, par travées. Chaque règne des rois de France occupe une travée. Tous ces portraits, dit M. de la Saussaye, ne sont pas

sans mérite, et ils ont au moins celui de la ressemblance, autant qu'on en peut juger par les rois dont on connaît les effigies authentiques. Chaque panneau ou compartiment offre d'abord les portraits du roi de France, de la reine, des princes, etc., puis ceux de tous les hommes célèbres de l'époque, tant en France qu'à l'étranger. C'est un cours complet de l'histoire de France depuis Philippe de Valois jusqu'à Louis XIII.

Ailleurs encore, M. de la Saussaye nous donne les curieux détails que voici : « J'ai cherché, dit-il, à prouver que la ville de Blois existait dès temps des Gaulois, comme chef-lieu du pays Blésois, *pagus Blesensis*, et j'ai fait venir ces noms du mot *bleiz* ou *blaiz* qui, dans les dialectes dérivés de la langue des Celtes, signifie *loup*. Le plus ancien emblème de la ville était un loup; quand les villes se blasonnèrent, il orna l'écusson de la nôtre, et lorsque Louis XII d'Orléans le remplaça par la fleur de lis royale, il devint avec le porc-épic, devise du prince, l'un des supports de l'écusson (1). »

Le *loup* figurait en effet comme support au quatorzième siècle dans les armes de Louis, duc d'Orléans, mort en 1407, qui acquit de la maison de Champagne ou de ses successeurs le comté de Blois. On le voit encore sur plusieurs sceaux de ce prince qui subsistent en original. L'une des tours du château de Pierrefonds, que restaure en ce moment M. Viollet Le Duc, est ornée d'une sculpture qui représente un preux ou autre personnage. Au-dessous de cette figure se voient les armes du duc Louis, qui fit construire ce château. Lesdites armes ont pour supports deux *loups*. Enfin le lecteur trouvera dans le *Magasin pittoresque* de 1859, p. 136, un dessin allégorique relatif à l'assassinat de ce même Louis duc d'Orléans, en 1407. Le duc de Bourgogne, comte de Flandre, y est figuré par l'emblème du *lion*, et le duc d'Orléans par un *loup*.

Or ce *loup* représente-t-il bien ici le comte de *Blois?*... Je ne dis pas non; mais j'ose soumettre mon *doute* au savant académicien. Je croirais plutôt que cet emblème est ici personnel et joue sur le nom *Louis*. De même, en ce temps-là, Jean, duc de Berry, avait pour supports un *ours* et un *cygne* à cause de sa devise : « *Orsine* le temps vendra. » Le doute disparaîtrait si le docte antiquaire produisait quelque monument numismatique ou autre antérieur à la maison d'Orléans, et sur lequel on vît un *loup* figurer comme hiéroglyphe du mot *Blois*. A. V. V.

Manuscrit pictographique américain, précédé d'une *Notice sur l'idéographie des Peaux-Rouges,* par M. l'abbé Em. Domenech. Paris, Gide, 1860, in-8°.

Un savant missionnaire, auquel on doit d'intéressants travaux sur les Indiens de l'Amérique du Nord, M. l'abbé Domenech, vient de publier, sous les auspices du ministre d'État un ouvrage des plus curieux et qui peut être regardé comme un monument de l'archéologie primitive. Tout

(1) *Blois et ses environs*, p. 4.

le monde a entendu parler des hiéroglyphes mexicains, ces représentations demi-figuratives et demi-phonétiques, à l'aide desquelles nous ont été conservées les traditions de la race parlant la langue nahuatl. M. l'abbé Domenech nous donne, sur l'histoire de cette curieuse écriture, un aperçu substantiel et d'autant plus neuf, qu'il est en grande partie puisé aux informations fournies par M. Aubin. Nul n'a plus profondément étudié que ce dernier les monuments de la littérature mexicaine et n'a pénétré plus avant dans leur déchiffrement. Malheureusement M. Aubin n'a point encore livré au monde savant tous les trésors de son érudition américaine, et il n'a fait paraître que quelques courts articles et d'incomplets fragments. Notre impatience, aiguisée depuis bien des années, M. Aubin s'occupant déjà, il y a vingt-cinq ans, de ses recherches, s'accroît encore par l'exposé que nous fait M. l'abbé Domenech.

Mais les hiéroglyphes mexicains représentent déjà une phase assez avancée de ce que l'auteur appelle du mot hybride *pictographie*. Ils ont nécessairement succédé à un système de représentations plus élémentaires que l'on retrouve chez les Peaux-Rouges, et dont le savant missionnaire nous fournit le plus curieux spécimen qui ait été encore publié. Son livre est une collection de *fac-simile* des planches d'un manuscrit de la bibliothèque de l'Arsenal connu sous le nom de *Livre des sauvages*. Ce manuscrit, qui paraît avoir été offert jadis en présent au marquis de Paulmy, dont la bibliothèque de l'Arsenal fut autrefois la propriété, est un recueil de figures et de hiéroglyphes entremêlés de lettres et de chiffres grossièrement dessinés à la mine de plomb et au crayon rouge, sur un papier de fabrique canadienne. M. l'abbé Domenech a eu l'heureuse idée de faire reproduire ce monument, hélas! déjà incomplet et altéré par l'eau de mer et par le temps, de l'idéographie des sauvages; et à la suite du résumé de ce que nous savons de l'histoire des hiéroglyphes mexicains, il a donné une notice sur l'art graphique des Peaux-Rouges et un commentaire sur le *Livre des sauvages*. On pense bien que ses interprétations ne sauraient prétendre à une rigueur absolue et que l'auteur est souvent obligé de recourir à la conjecture. Mais la grande connaissance qu'il a acquise des mœurs et des idées des Indiens le met plus à même qu'aucun autre d'illustrer ces bizarres représentations. Nous recommandons son ouvrage, tiré malheureusement à un petit nombre d'exemplaires, à tous les archéologues, et en particulier à ceux qui s'occupent des hiéroglyphes. On trouve dans le *Livre des sauvages* des représentations historiques, mystiques et symboliques, associées à de véritables caractères phonétiques, mais d'un phonétisme imparfait et relatif. Il y a ici quelque chose qui rappelle à la fois le blason et les signes chinois, et qui peut nous donner la clef de la formation des hiéroglyphes mexicains, tels que les travaux de Boturini, de Veytia, d'Humboldt, et surtout de M. Aubin, nous les ont fait connaître.

A. M.

Études sur Aristote (politique, dialectique, rhétorique), par Charles Thurot, professeur à la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand. 1860. In-8° de XI et 289 pages. Paris, Durand, libraire-éditeur, rue des Grès, 7. — 4 francs.

Ce travail se compose : 1° d'observations critiques sur le texte de la Politique d'Aristote ; 2° de l'exposition des ressemblances et des différences qui se remarquent entre Aristote et Platon en politique, en dialectique et en rhétorique : l'auteur s'est attaché à montrer que pour Aristote la dialectique est proprement l'art de disputer : après avoir suivi cette définition dans ses conséquences relativement à l'emploi de la dialectique dans la philosophie d'Aristote et à ses rapports avec la rhétorique, il a recherché ce qu'est devenu l'art de disputer chez les anciens après Aristote ; 3° d'un appendice où l'auteur discute un certain nombre de textes d'Aristote relatifs à la dialectique, et traite en particulier du plan de la Rhétorique d'Aristote et des emprunts que Cicéron lui a faits. On trouve à la fin les leçons que donne pour un certain nombre de passages difficiles de la Politique la vieille traduction latine ; elles ont été recueillies dans les deux manuscrits de la Bibliothèque impériale, 7695 A et 6307, et dans le manuscrit de l'Arsenal 19 (sciences et arts). Nous recommandons tout particulièrement à tous ceux qui s'occupent de philologie cet excellent travail de l'un de nos collaborateurs. Nous demandons surtout qu'on veuille bien l'examiner de près : il le mérite. A. B.

ERRATUM. — Dans la Bibliographie du numéro de janvier, à l'article intitulé : *Histoire de la bibliothèque Mazarine*, au lieu de Pierre Bertin, bibliothécaire de Leyde, *lisez* Pierre *Bertius*.



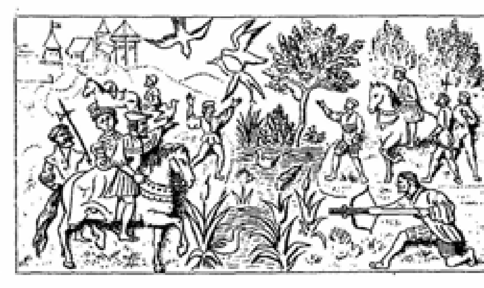
COUVERCLE

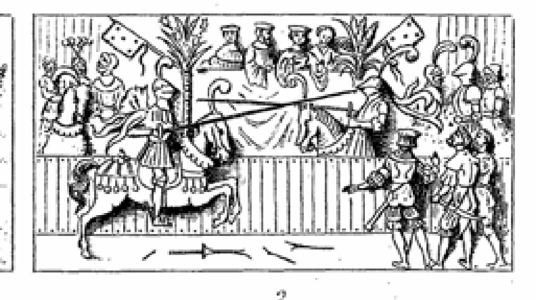


COFFRET DE FRANZ DE SICKINGEN

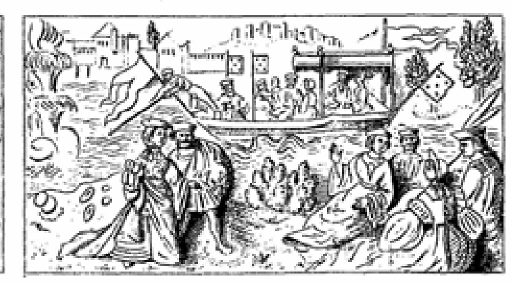
(Cabinet des Médailles et Antiques de la Bibliothèque impériale)


1


2

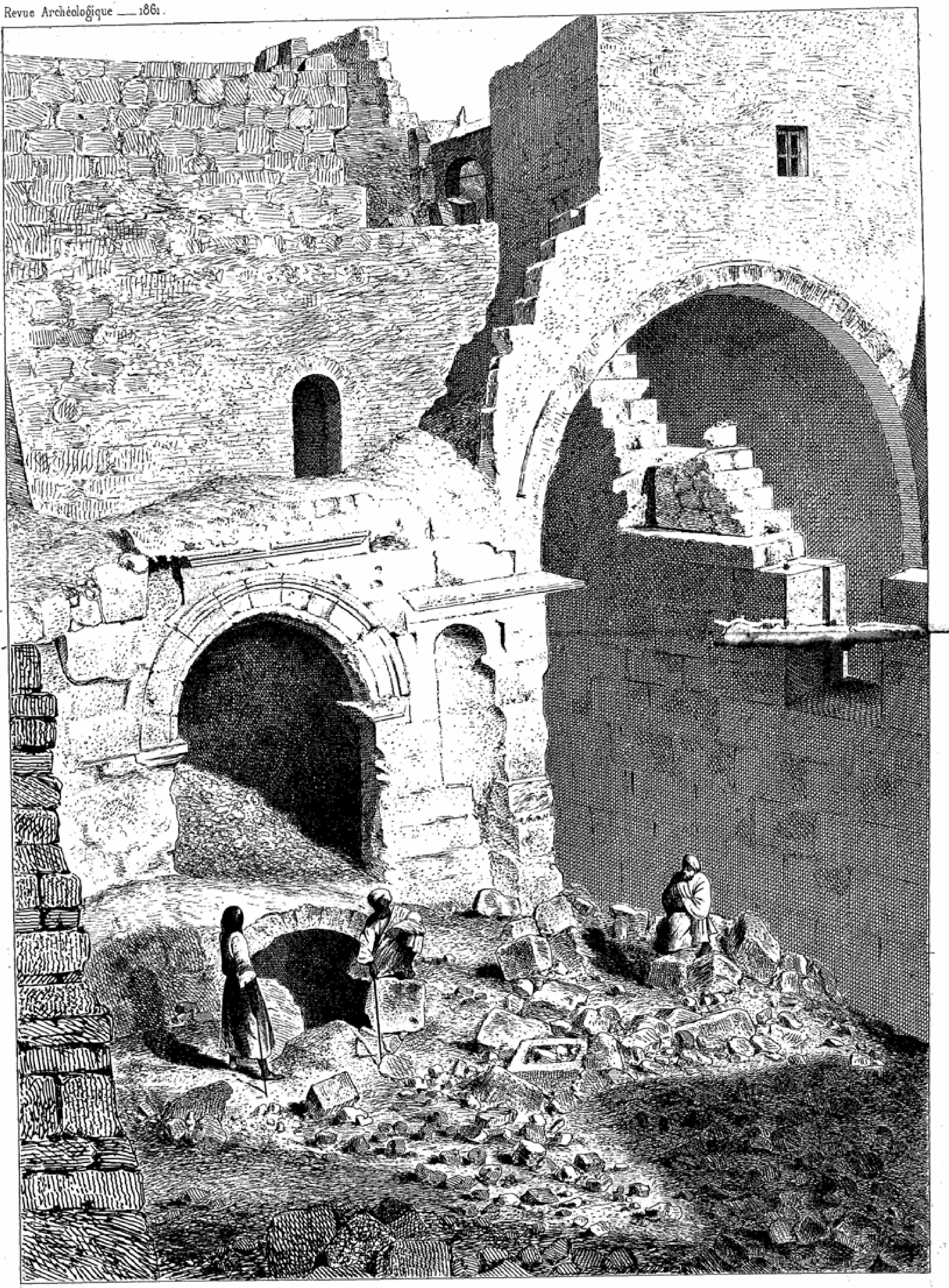

3


4

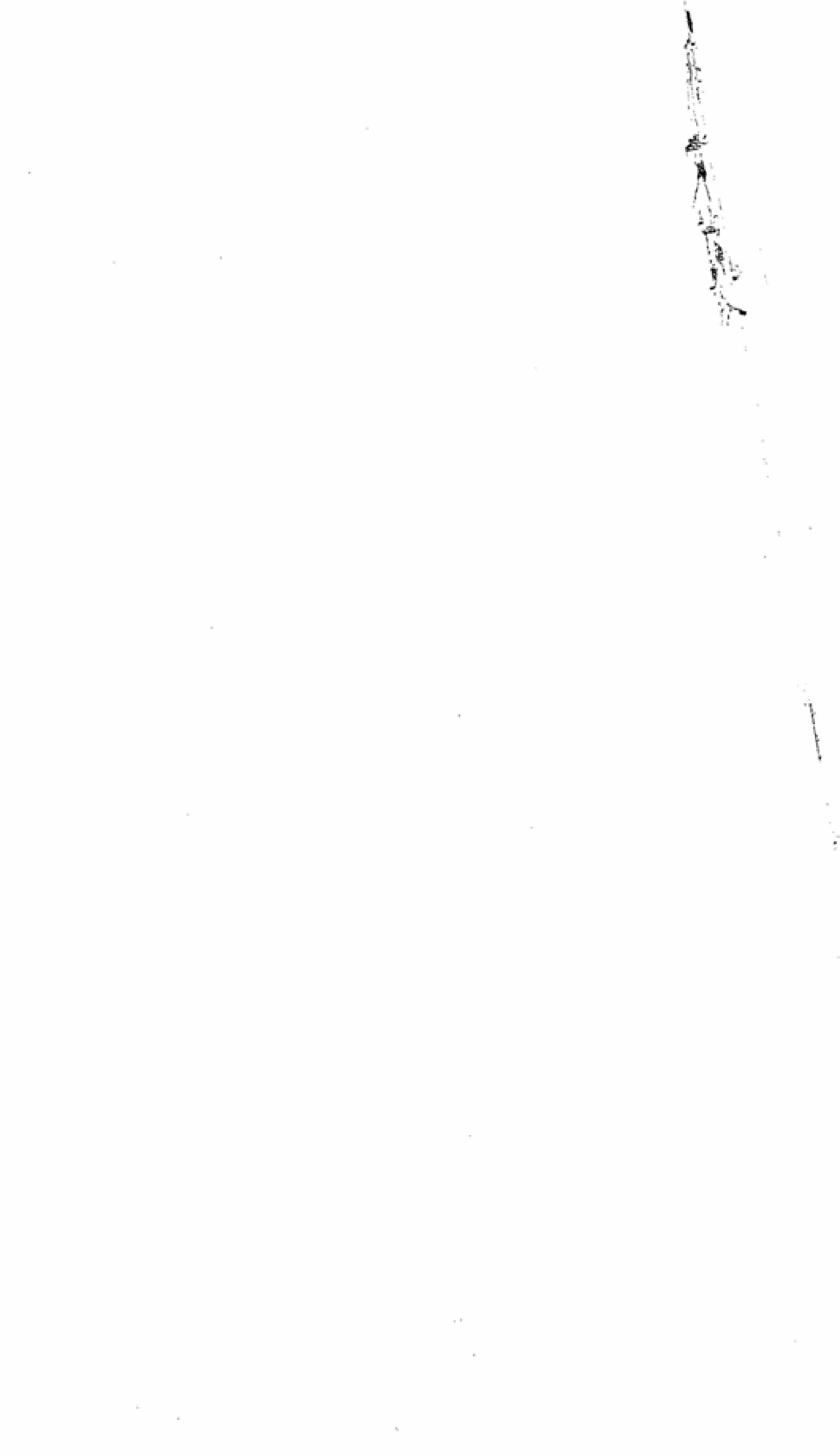

5


6

SUJETS DU POURTOUR DU COFFRET DE SICKINGEN.



ARC DE L'ECCE HOMO À JÉRUSALEM.
d'après une photographie envoyée par le P. Ratisbonne.



L'ARC DE L'ECCE HOMO

Les lecteurs de la *Revue archéologique* accueilleront avec un vif intérêt, nous en sommes convaincu, la publication d'une photographie qui nous arrive de Jérusalem, et qui représente le monument connu sous le nom de l'*Arc de l'Ecce Homo*. Une note explicative écrite de la main du P. Jean-Marie Ratisbonne accompagnait cet envoi : nous la reproduisons textuellement.

Vous êtes placé dans l'enceinte réservée au sanctuaire de l'*Ecce Homo*. A gauche le mur non encore achevé qui longe la Voie douloureuse. On peut voir comment le grand arc de l'*Ecce Homo* enjambe notre mur et vient poser un de ses piliers vénérables dans le sanctuaire des filles de Sion, en laissant même un passage entre le mur et le pilier.

Il est évident aussi que le petit arc à la suite du pilier dont il est question ne fait qu'un seul et même monument avec la grande arcade. L'espèce d'arceau qui s'aperçoit sous le petit arc est sans importance. C'est une citerne moderne dont se servaient les fabricants d'huile établis dans les ruines à l'époque où nous les avons achetées. Cette citerne sera démolie pour rendre au petit arc ses véritables proportions.

Le petit arc se trouvera tout juste au milieu du fond du chœur de la chapelle. L'autel sera placé un peu en avant pour laisser au prêtre l'espace nécessaire pour passer autour et se rendre à la sacristie, qui est placée derrière l'arc.

Le couvent entoure le sanctuaire des trois côtés, le quatrième étant longé par la Voie douloureuse. L'antique Voie douloureuse ayant au moins la largeur du grand arc, il est manifeste qu'une partie de cette voie sacrée traverse notre sanctuaire, que nous sommes en droit, et sans manquer à la vérité, d'appeler le sanctuaire de l'*Ecce Homo*.

L'antiquité de ce monument est incontestable. Le tiers du grand arc se trouvera englobé dans nos constructions. Nous espérons obtenir bientôt le reste.

Signé : J. MARIE RATISBONNE.

Jérusalem, 21 décembre 1860.

J'ai, je crois, été le premier à constater l'antiquité de l'*arc de l'Ecce Homo*, et à ce sujet je demande qu'il me soit permis de reproduire l'exposé de quelques faits déjà consignés dans mon *Voyage en terre sainte*. Je transcris donc (tome II, pages 371 et suivantes) :

J'avais été une première fois fort singulièrement désappointé lorsqu'on m'avait désigné l'arcade de l'*Ecce Homo*, en me montrant une porte au-dessous de laquelle passe la voie publique; cette porte, que je voyais surmontée de deux petites fenêtres carrées de structure évidemment récente, était rendue à peu près ogivale par un replâtrage turc qui la couvrait entièrement. Cette fois donc je me croyais en droit de rejeter bien loin la tradition chrétienne, et de m'inscrire en faux contre l'identification de cette arcade, en apparence toute moderne, avec l'arcade de l'*Ecce Homo*. J'étais bien décidé à ne pas m'en occuper et à n'en pas dire un seul mot, lorsque les pluies affreuses du commencement de février, pluies qui firent crouler une quarantaine de maisons dans les différents quartiers de la ville, me mirent à même de revenir complétement sur mon premier jugement.

Un matin, en me rendant aux tombeaux de la vallée de Josaphat, pour y continuer mon travail de levé, je fus fort surpris de trouver la voie Douloureuse encombrée, sur une étendue d'une vingtaine de mètres en deçà de l'arcade de l'*Ecce Homo:* c'était toute la muraille de gauche, s'appuyant sur cette arcade, qui avait été renversée la veille au soir, en entraînant avec elle l'épaisse couche de plâtre sous laquelle l'arcade primitive avait été ensevelie. Ainsi dégagée de son revêtement moderne, cette arcade reprenait son véritable caractère, et un caractère auquel il n'était pas possible de se méprendre ; j'étais en face d'une belle porte en plein cintre, datant très-certainetainement du Haut Empire, et construite en très-bel appareil de blocs considérables, tout à fait semblables à ceux qui forment la muraille antique que l'on rencontre un peu au delà, toujours à gauche de la voie Douloureuse et sous une longue voûte qui est percée en un point, pour donner jour sur un petit cimetière musulman. Cette muraille, assez semblable pour l'appareil à celle qui longe, près du saint sépulcre, l'ancien hôpital des chevaliers du Temple, est considérée par la tradition comme une des murailles du palais de Pilate. Je ne veux pas examiner ici la valeur de cette tradition ; mais ce que je puis affirmer, c'est qu'une muraille semblable est d'une antiquité très-reculée.

Je reviens à l'arcade de l'*Ecce Homo*. La porte Romaine, dont l'exis-

tence venait de m'être révélée par un accident tout providentiel, se rattachait donc au mur dit du palais de Pilate, palais qui, au point où s'en voient les restes, se trouvait évidemment en contact avec la tour Antonia ; dès lors la double tradition devenait pour moi très-plausible. De ce moment, je n'ai plus conservé de doutes réels, et à moins de démonstration contraire, je crois fermement aujourd'hui et je continuerai à croire que l'arcade de l'*Ecce Homo* a légitimement reçu ce nom.

Comme je devais naturellement ne pas me laisser détourner de la besogne que j'avais commencée, et comme le terme de notre séjour à Jérusalem était arrivé, vu que nous n'attendions plus qu'un rayon de soleil pour nous remettre en route, mon ami, l'abbé Michon, se chargea d'exécuter le levé de l'arcade de l'*Ecce Homo*, et c'est grâce à ses soins que je puis aujourd'hui publier une bonne figure de cette porte si éminemment intéressante. (Voyez pl. II de mon atlas.)

Ainsi que je l'ai dit, c'est un arc en plein cintre, de six mètres d'ouverture, et par conséquent décrit avec un rayon de trois mètres. Une archivolte simple dont la moulure est formée d'un listel étroit, d'une large doucine et d'une plate-bande égale en largeur à la doucine, orne l'arcade et vient retomber sur une corniche formée de deux listels séparés par une doucine. L'éboulement avait démasqué une niche cintrée pratiquée dans le pied droit, ayant une hauteur de 1 mètre 40 centimètres environ, et 50 centimètres de largeur. Le cintre de cette niche repose sur deux amorces de corniche en console, du même profil que celle qui reçoit la retombée du grand arc. Enfin l'épaisseur de l'arcade, parallèlement à l'axe de la rue, est de 2 mètres 50 centimètres. La porte est, ainsi que je l'ai dit plus haut, couronnée d'une ignoble construction moderne, et toute la partie de droite se trouve englobée dans les murailles d'une petite église chrétienne abandonnée. Quant à la face postérieure, malheureusement elle n'avait pas été dégagée par l'écroulement qui avait entraîné le revêtement extérieur de l'autre face.

Saint Jean, dans le chapitre XIX de son Évangile, en racontant la scène cruelle dont cette arcade a été le théâtre, dit simplement que Pilate se montra à l'extérieur (ἐξῆλθεν πάλιν ἔξω) avec le Christ, pour dire à la foule : ἴδε ὁ ἄνθρωπος, *Ecce homo* (verset 5). Au verset 14, l'Évangéliste se sert du mot βῆμα (tribune) pour désigner le lieu sur lequel le Christ fut conduit la deuxième fois par, Pilate qui, en le montrant aux Juifs dans l'affreux état où l'avaient mis les tortures qu'il avait déjà endurées, espérait éveiller en eux un mouvement de compassion. Cette tribune se trouvait à

l'endroit nommé λιθόστρωτος (le pavé en mosaïque) et en hébreu : γαββαθα (de גב גבות, arc très-probablement) ; il est possible que l'arc en question, qui appartenait au palais de Pilate, ait effectivement servi de tribune dans les occasions où le gouverneur romain avait à haranguer le peuple. Quoi qu'il en soit, je maintiens que l'arcade de l'*Ecce Homo* est contemporaine des événements de la Passion.

Telle était l'opinion que je m'étais formée sur place, au mois de février 1851, en étudiant l'arc de *l'Ecce Homo*. Quelques années plus tard (en 1856), la magnifique collection de photographies de M. A. Salzmann fut publiée, en deux éditions différentes pour le format, et je lis ceci dans l'édition in-folio, pages 48 et 49.

« Des doutes sérieux avaient été émis au sujet de l'authenticité de cette arcade. Il était en effet fort difficile de reconnaître une ruine romaine sous la couche de chaux et de badigeon arabe qui recouvrait cette porte. Ce replâtrage en avait même altéré la forme : le plein cintre était devenu ogival.

« Depuis quelques années seulement, certains détails caractéristiques sont devenus visibles par la chute du revêtement moderne.

« De plus, en 1852 (lisez 1851), les pluies continuelles entraînèrent un pan de mur qui masquait le pied-droit dans lequel était pratiquée une niche cintrée.

« L'origine de l'arc de l'*Ecce Homo* est incontestable aujourd'hui, il date certainement du Haut Empire; dès lors on peut parfaitement admettre que le Christ fut présenté au peuple du haut de cette arcade.

« La tradition place le palais de Pilate au pied de la colline de Bezetha, en face du temple; je croirais volontiers qu'une ou plusieurs arcades conduisaient de ce palais au prétoire. Le passage à ciel ouvert pouvait fort bien servir de tribune, mot employé par l'Évangile (saint Jean, ch. XIX, v. 14) pour indiquer le lieu sur lequel Jésus fut conduit par Pilate pour être montré aux Juifs. Rien ne s'oppose donc à ce que la porte cintrée de la *via Dolorosa* ne soit l'arc de l'*Ecce Homo*. (Voir les planches dans les deux éditions.)

Certes on pouvait se fier à l'opinion de M. Salzmann, artiste peintre et archéologue distingué, puisque cette opinion avait été formée à la suite d'un séjour de plus d'une année à Jérusalem, consacré à la reproduction photographique des monuments de toutes les époques de cette illustre cité. (Je fais bon marché de mon opinion personnelle, que je ne prétendais imposer à personne, tout en la conservant intacte pour mon propre compte.) On pouvait donc croire la

question définitivement tranchée, lorsqu'a paru l'*Itinéraire descriptif, historique et archéologique de l'Orient*, publié parmi les *Guides Joanne*. La Syrie et la Palestine devaient tout naturellement trouver leur place dans ce volume compacte, et M. E. Isambert, docteur-médecin de la faculté de Paris, s'en est chargé. Sachant par une expérience de famille, qu'en fait de topographie, il ne faut pas trop s'aventurer à parler de ce que l'on n'a pas vu, M. Isambert s'est décidé à parcourir en quelques semaines les pays sur la géographie, l'histoire et l'archéologie desquels il entendait jeter une vive lumière. Je ne veux m'occuper ici que de l'avis de M. Isambert sur l'arc de *l'Ecce Homo*, me réservant d'examiner ailleurs, à fond et à mon heure, certains jugements qui me concernent et que je trouve éparpillés çà et là dans le travail en question. Je n'entends pas les qualifier dès à présent; mais M. le docteur Isambert ne perdra rien pour attendre; c'est ce que je me fais un plaisir de lui promettre aujourd'hui. Ceci dit, je transcris le passage relatif à l'arc de l'*Ecce Homo* (page 781).

Après le prétoire, on rencontre l'arc de l'*Ecce Homo*, appelé au temps des croisés *porte Douloureuse:* c'est un grand arc ogival dont la partie supérieure, avec la petite construction qui le domine, est moderne, mais dont les pieds-droits et le commencement de l'archivolte sont romains. En faisant des recherches dans le couvent des filles de Sion, qui l'avoisine au sud, on a trouvé un second arc romain plus petit qui continuait le premier. Il est probable qu'il en existe un autre semblable de l'autre côté du grand, et que l'ensemble formait une porte romaine. (De Voguë, page 302.)

Ne semble-t-il pas que M. Isambert reproduise sous cette forme un *emprunt textuel* fait à l'excellent livre de M. de Voguë ? Il n'en est rien cependant, et jamais M. de Voguë n'a dit que l'arc de l'*Ecce Homo* fût un grand *arc ogival*. C'était cette assertion qu'il fallait faire passer, et le nom de M. de Voguë a été tout doucettement chargé de la chose. Pour l'édification du lecteur, voici le passage, textuel cette fois, du livre de M. de Voguë :

La première station que l'on rencontre après le prétoire est l'arc de l'*Ecce Homo;* les pieds-droits et le commencement de l'archivolte sont antiques, ainsi que l'a démontré M. de Saulcy; mais toute la partie supérieure de l'arc et la petite construction qui le domine sont modernes.

La belle photographie de M. Salzmann, prise en tournant le dos au Bab-Setty-Maryam, montre que de ce côté au moins toute l'archivolte du grand arc est aussi antique que le reste. Quant à l'ignoble petite construction qui la surmonte, son âge a été reconnu par tout

le monde, moi compris, si on veut bien le permettre. Je ne parlerai pas ici de l'avis du Rd Robinson : avec son parti pris de nier en tout et partout, ce qu'il appelle la tradition monacale, l'arc de l'*Ecce Homo* devait s'estimer bien heureux s'il lui permettait de revendiquer une antiquité remontant au règne d'Hadrien. Il est vrai qu'il aurait été difficile de lui contester au moins cet âge-là. Dans une petite note le révérend (t. III, p. 172, édition de 1856) veut bien citer mon nom à propos de l'arc de l'*Ecce Homo*, mais c'est tout simplement dans la louable intention de prouver *une fois de plus*, que ce que je dis ne mérite qu'une confiance médiocre. J'en suis fâché pour le révérend, mais la photographie de M. Salzmann me donnant raison, il faut bien que M. Robinson et consorts se résignent à être pris en faute. Décidément la photographie est une arme fâcheuse, elle défend les uns et blesse les autres, sans merci, sans pitié. Comme j'ai la douce certitude de rester parmi *les uns*, peu m'importe l'ennui *des autres*.

La photographie que nous publions aujourd'hui prouve qu'une partie au moins de l'arcade principale est aussi antique que les pieds droits : mettra-t-elle fin à la question? Nous l'espérons sans trop y compter, car il n'y a pire aveugle que qui ne veut pas voir.

F. de Saulcy.

RECHERCHES NOUVELLES

SUR QUELQUES

PÉRIPLES D'AFRIQUE

DANS L'ANTIQUITÉ (1)

NÉCHAO, HANNON, EUDOXE

I. — Périple de Néchao.

Jusqu'ici, ce me semble, on a trop laissé dans le domaine des considérations générales et peu démonstratives, la discussion du fameux voyage entrepris autour de l'Afrique par les Phéniciens au service du roi d'Égypte Néchao; on a tenu trop peu de compte des circonstances précises de la géographie physique pour juger de la vraisemblance de ce récit; il y a donc lieu de penser que quelques observations nouvelles sur ce sujet souvent rebattu ne seront pas ici déplacées et pourront exciter encore un certain intérêt.

Hérodote avait admis le fait, tout en rejetant comme fabuleuse et incroyable cette circonstance qu'en se dirigeant vers l'ouest ces navigateurs eurent le soleil à droite (2). On l'a dit déjà, cette circonstance est par elle-même une preuve assez forte d'un voyage *entrepris* sinon *achevé;* car, à la rigueur, la course des Phéniciens poussée jusqu'à Zanzibar, ou Mozambique aurait pu donner le résultat que les Grecs

(1) Extraites d'un Mémoire sur les connaissances des anciens dans la partie de l'Afrique comprise entre les Tropiques, mentionné honorablement par l'Académie des inscriptions au concours de 1860.

(2) Hér., IV, 42.

jugeaient impossible, à cause de leurs idées sur la zone torride. Disons seulement que l'incrédulité d'Hérodote à cet égard, quand il croyait au voyage lui-même, témoigne assez combien il croyait l'Afrique peu étendue vers le sud, et combien peu en somme le récit du périple avait éclairé les Grecs sur ce point.

Quand à l'objection beaucoup plus scientifique du célèbre géographe Malte-Brun (1), qui pense que les trois ans donnés par l'historien n'auraient pas suffi pour cette route à des navigateurs obligés de s'arrêter chaque année pour semer et faire la moisson, je le dirai franchement, elle ne me paraît pas admissible non plus. Si, comme j'espère le montrer ailleurs, des Phéniciens de Carthage ont pu, en moins de deux mois, aller du détroit de Gades à la côte de Sierra Leone, on admettra peut-être que, consacrant à la navigation sept ou huit mois par année, les marins de Néchao ont pu achever ce voyage dans le temps indiqué. Mais ce n'est pas assez de cette évaluation sommaire : calculons les différentes fractions de leur course, avant de nous faire une opinion sur le résultat.

Partis du golfe de Suez, ou de quelque port égyptien de la mer Rouge, au mois de juin peut-être, c'est-à-dire au commencement des vents réguliers du nord ou du nord-ouest (2), ils ont été, si l'on veut, retardés par les courants du golfe d'Aden (3) ; mais, conduite ensuite par la mousson du nord-est dans l'océan Indien (d'octobre à avril), l'expédition a pu, à la fin de la même année, arriver à Sofala. Salt affirme qu'il ne faut pas plus de six mois pour faire le trajet dans une saison convenable ; or il ne parle pas ici d'une frégate anglaise du dix-neuvième siècle, mais des navires du pays. « Les *barques arabes*, dit-il, font le *voyage chaque année*, au moins jusqu'aux îles Querimbo, et durant la même saison les voyageurs portugais ont coutume de faire voile depuis ces mêmes îles jusqu'à Sofala. » Il ajoute que ces Arabes quittent la mer Rouge au mois d'août, *visitent* Mascate et la *côte de Malabar*, et au mois de *décembre* se rendent sur la côte d'Afrique, à Mugadsho (Magadoxo), Brava, Mélinde et aux îles Querimbo; de là au nord-ouest de Madagascar et quelquefois à Sofala, et qu'au mois d'*avril* ils reviennent vers la mer Rouge, où ils arrivent à temps pour *recommencer* leur voyage au retour de la *même saison* (4). Or l'île Querimbo est par 12° de latitude sud, au midi du

(1) *Géogr. univ.*, l. III, à la fin.

(2) V. le *Voyage en Abyssinie* de MM. Ferret et Galinier, I, 7, cf. Salt, *Deuxième voyage*, ch. III.

(3) V. Salt, *ibid.*

(4) Salt, *ibid.*

cap Delgado, et Sofala est presque sous le tropique du Capricorne; dans les circonstances que j'ai admises, et en supprimant le voyage de Malabar, la durée que j'attribue à la navigation des Phéniciens sera donc très-admissible, même avec des navires inférieurs à ceux des Arabes de nos jours.

Arrivés là, ils ont pu s'apercevoir que leurs vivres diminuaient; et semer en décembre ou janvier, sur le littoral africain, sous le climat des tropiques, des grains emportés avec eux, dans l'intention de faire la récolte peu de mois après, n'a pas dû paraître une entreprise insensée à des hommes accoutumés à voir les travaux agricoles de l'Égypte, et probablement accompagnés par des officiers égyptiens. Les bassins inférieurs du Sofala et du Zambèze (18 à 19° de latitude australe) sont un pays fertile spécialement en grains (1); le débordement du Zambèze ne se produit que vers le mois d'avril (2); l'expédition, en supposant les circonstances dont j'ai parlé, aurait donc fait sa récolte au commencement de notre printemps, c'est-à-dire dans la saison qui correspond, dans l'ordre astronomique, au commencement de notre automne. L'époque la plus malsaine de l'année *succède* sur cette côte, selon le témoignage de Ritter (3) à celle que j'assignerais ici au départ des Phéniciens.

Néanmoins une grave objection est possible. Je suis même disposé à en admettre la valeur; mais je ne crois pas qu'elle ruine ce qu'il y a d'essentiel dans mon calcul. On pourrait rappeler qu'à Sofala les pluies tropicales sont inconnues, et que le climat est aussi sec que celui de la basse Égypte (4); que, par conséquent, les Phéniciens, arrivés longtemps après la retraite des eaux, auraient trouvé un terrain peu préparé à la germination des céréales. Mais, comme les vents du nord dans la mer Rouge ne cessent pas avant le mois de novembre (5), l'expédition aura pu ne partir qu'au mois d'août, ou même un peu plus tard, et n'arriver qu'en février ou mars, vers la fin de la mousson du nord-est sur la côte de Sofala. Que les navigateurs y aient été témoins du premier gonflement des eaux, et ce phénomène, en leur rappelant le débordement du Nil, leur a tout naturellement enseigné la conduite qu'ils avaient à suivre. Restés à bord de leurs navires, les aventuriers y auront échappé plus facilement peut-

(1) V. Malte-Brun, l. CXCVI; Ritter, *Afrique*, t. I, p. 197 (de la traduction française).

(2) Malte-Brun, *ibid.*

(3) Ritter, *ibid.*, p. 198.

(4) Ritter, *ibid.*

(5) Ferret et Galinier, *Voy. en Abyss.*, t. I, ch. VI.

être aux effets de la mauvaise saison. Quant au relâche prolongé que nécessitait leur récolte, il les aura peu retardés en fin de compte, bien qu'ils n'aient pu semer qu'en mai ou juin, car il leur aura donné le temps d'attendre, sans le savoir, la fin de la mousson du sud-ouest, et, au mois d'octobre, le retour des vents du nord-est les a promptement emportés dans la région des vents variables.

Là il serait téméraire d'affirmer qu'ils n'ont pu franchir le cap de Bonne-Espérance assez promptement pour atteindre l'extrémité méridionale du Congo à la fin de février, c'est-à-dire à la fin de la saison des pluies. « C'est, dit Malte-Brun, la saison de la première moisson et des *secondes semailles*, dont le produit n'est *récolté* qu'en *avril* (1). Là donc ils n'auront point eu de temps à perdre et n'y serons restés que le temps strictement nécessaire pour faire pousser et mûrir leur moisson. Puis les vents généraux les auront conduits, plus vite, plus directement qu'ils ne l'auraient voulu peut-être, et malgré leurs efforts pour se rapprocher de la côte, jusqu'à la hauteur d'Annobon, dans leur véritable chemin, c'est-à-dire bien à l'ouest de cette île, vers la longitude du cap des Palmes, faisant éviter ainsi à leur inexpérience le courant du golfe de Guinée (2), qui aurait pu les arrêter. De là leur retour à la rame n'avait rien de trop difficile et peut-être trouvèrent-ils déjà, du cap Blanc au détroit, quelques colonies puniques.

Rien n'induit à penser d'ailleurs qu'ils n'aient pas raconté, à leur retour en Égypte et en Phénicie, l'opposition des saisons entre les deux hémisphères, et c'est à tort que l'on s'est fait un argument de leur silence prétendu. Hérodote, en rapportant le fait qui, selon lui, était le fait le moins croyable du voyage, ne dit pas que nul autre fait n'était surprenant dans leur récit. Mais, ou les souffrances de ces navigateurs détournèrent leurs compatriotes de les imiter, ou les progrès effrayants de la puissance assyrienne absorbèrent uniquement l'attention de la Phénicie et de l'Égypte, car les souvenirs de ce voyage, conservés à titre de tradition curieuse, ne réveillèrent point l'émulation des marins : le seul résultat qui en demeura acquis à la science géographique, ce fut la forme péninsulaire du continent africain.

(1) Huot, *Géogr. univ.*, l. CLXVII.
(2) Id. *Géogr. phys.*

II. — Périple d'Hannon.

L'époque du voyage d'Hannon a été l'objet de dissertations plutôt que de recherches proprement dites, car cette inscription d'un temple carthaginois, dont la traduction grecque est le seul monument qui nous reste de ce voyage, ne contient aucune indication chronologique. La puissance que semble supposer une émigration nombreuse, et la phrase de Pline : « Fuere et Hannonis Carthaginiensium ducis, commentarii, *punicis rebus florentissimis*, explorare ambitum Africæ jussi (1), » sont, avec le *nom* du général, les seuls fondements des hypothèses bâties à ce sujet. On conçoit à peine, au premier aspect comment cette dernière circonstance a été prise en considération par des critiques qui n'ignoraient pas combien de fois ce nom reparaît à des époques diverses dans l'histoire de Carthage; néanmoins il faut ajouter que l'auteur latin ayant dit aussi : « Ad extera Europæ noscenda missus eodem tempore Himilco (2), » on se sent malgré soi enclin à penser qu'il s'agit des deux fils d'Himilcar, le vaincu d'Himéra, qui vivait dans la première moitié du cinquième siècle, d'autant plus qu'ils paraissent avoir joué un grand rôle dans les affaires de la république. Le savant et judicieux éditeur des petits géographes Grecs (3) qui, dans ses beaux prolégomènes au périple d'Hannon, a cité ces différents textes, fait observer que la puissance carthaginoise avait atteint, dans la seconde moitié du sixième siècle, un degré fort remarquable d'extension et d'éclat, et, d'autre part, que les découvertes des Carthaginois dans l'Afrique occidentale sont certainement antérieures à la composition de l'ouvrage d'Hérodote, puisque celui-ci en parle (4). Enfin il fait observer aussi (5) qu'après la bataille d'Himéra (480) les guerres de Sicile cessèrent pendant quelque temps, et que la politique ombrageuse de Carthage envers des sujets dont la haine sourde menaçait incessamment son despotisme put lui faire choisir cette époque pour affaiblir notablement, par une émigration pacifique, une population qu'elle redoutait. Ces différents motifs concourraient donc à placer (je ne dis pas à fixer) l'époque de ce voyage assez peu de temps après la bataille d'Himéra.

Je tiens du reste pour avéré que ce périple n'est pas un récit fabu-

(1) *Hist. nat.*, V, 1 (cité par C. Müller).
(2) *Ib.* II, 67. — *Id.*
(3) Just. XIX, 2. — *Id.*
(4) *Proleg.*, p. xx, b.
(5) *Ibid.*

leux, brodé sur un voyage véritable, comme le furent les détails que les Grecs et les Latins y ajoutèrent depuis. C'est un journal de navigation, ce sont des *notes* de voyage, et la forme lapidaire que le périple affecte nécessairement, puisqu'il était gravé dans un temple de Carthage (1), exclut toute idée d'un développement destiné à amuser l'imagination du lecteur; il ne contient d'ailleurs de vanterie d'aucune espèce. Que Hannon n'eût pas rapporté autre chose d'un voyage d'exploration, c'est ce que personne n'admettra, et sans doute, si nous avions la relation tout entière, les savants n'auraient pas tant disputé sur l'étendue de ces découvertes. Mais M. Ch. Müller me paraît avoir très-bien compris pourquoi l'on n'en publia pas davantage, quand il dit que la relation déposée aux archives du sénat était certainement remplie de détails relatifs au commerce, tandis que, dans le texte exposé aux yeux du public, cet objet est complétement omis, les périls de la route y étant énumérés, comme pour décourager tout imitateur étranger (2).

« *Deux jours* après avoir passé le détroit de Gades, dit le navigateur carthaginois, l'expédition fonda, près d'une grande plaine, la ville de Thymiatérion (3). » C'est toujours en journées de navigation que le périple compte les distances : ce qui a pour nous l'inconvénient de les estimer en mesures probablement fort différentes entre elles, d'après les circonstances du vent ou les précautions à prendre pour avancer à la rame, dans des pays *inégalement inconnus*. Ceci a conduit M. Müller a distinguer deux évaluations de journées : celles qui sont comptées d'abord et celles qui figurent dans la dernière partie du voyage; mais cette précaution me paraît insuffisante encore, ou du moins elle ne donne qu'une approximation fort large : ces deux mesures (500 et 300 stades de 60 au degré) peuvent bien mettre sur la trace des points désignés, mais les caractères physiques de ceux-ci ou la désignation plus précise des distances par d'autres auteurs sont indispensables pour les faire reconnaître. Peut-être même ce mode d'énonciation et les lacunes qu'il renferme tiennent-ils au système de défiance jalouse qui caractérisait le monopole carthaginois.

Le chiffre adopté par Müller lui donne à penser qu'à la fin du second jour Hannon était arrivé à l'embouchure du Subur ou Sebu (4),

(1) V. le titre de la traduction grecque, qui emploie le mot ἀνέθηκε.

(2) *Prolég.*, p. XXIII, a.

(3) Πεδίον δ'αὐτῇ μέγα ὑπῆν.

(4) Note du *Périple* ad. § 2. A moins d'indication contraire, chaque citation de Müller appartiendra au commentaire du paragraphe courant.

position qu'il reconnaît à l'existence d'une ville phénicienne, Thymiatéria, placée par le périple dit de Scylax (1), au sud du Lixus et près d'un lac (le lac Merdja) qui se trouve vers l'embouchure du fleuve désigné par le commentateur. De plus, non-seulement la ville de Mamora, qui lui paraît occuper la place de la colonie carthaginoise, est sur une hauteur d'où l'on aperçoit et *domine* une *vaste plaine*, situation avantageuse aux colons et mentionnée, nous l'avons vu, par le périple, mais Müller *reconnaît* avec Bochart l'étymologie sémitique de Thymiatère, empruntée à la nature du terrain qui l'entourait. Jusqu'ici donc, on peut accepter ses journées de cinq cents stades. Bougainville (2) était d'accord avec lui sur l'étymologie proposée, mais il recule la colonie jusqu'au cap Cantin.

Selon l'auteur des Prolégomènes, au contraire, le cap Cantin représente certainement le cap Soloeis du périple (3). Outre la distance du cap Cantin au détroit (une centaine de lieues), distance qu'il juge bien supérieure à ce qu'une flotte si pesamment chargée pouvait parcourir en deux jours, il se fonde sur ce que ce cap est *boisé*, puis sur ce qu'on y arrive, le long de la côte, en naviguant vers l'ouest, et qu'on s'en éloigne (au sud) en revenant vers l'est pendant une demi-journée au moins, toutes circonstances d'accord avec le périple. Négligeons, pour abréger, des considérations de détail que l'on pourra voir dans Müller lui-même, et arrivons à l'interprétation opposée, pour la comparer à celle-là. Bougainville (4) voyait dans le cap Soloeis celui de Bojador, « ainsi nommé des Portugais, dit-il, à cause du courant très-dangereux que forment en cet endroit les vagues qui s'y brisent avec impétuosité. Ce cap est une langue de terre haute, étroite et pierreuse: le nom de Soloé que Bochart traduit par rocher, fait une allusion manifeste à la nature du terrain. » Il désigne aussi un grand lac situé à une demi-journée au delà, comme celui que donne le périple, lac que Müller croit reconnaître dans la côte même de la baie de Saffi; environnée de montagnes de tous côtés, excepté à l'ouest, elle est, dit-il, inondée pendant la saison des pluies. Le lac d'Hannon, *rempli de grands roseaux*, devait être en effet un terrain marécageux et inondé; mais la circonstance de la côte tournant à l'est après qu'on a dépassé le cap me paraît sur-

(1) § 112.

(2) Frère du navigateur, *Mém. de l'Ac. des inscr.*, t. XXVI, 1[re] partie du mémoire sur ce périple.

(3) Επὶ Σολοέντα Λιβυκὸν ἀκρωτήριον λάσιον δένδρεσι.

(4 *Ubi supra.*

tout décisive contre l'assimilation avec le cap Bojador. D'ailleurs le pilote portugais, dont la relation orale est reproduite dans la collection de Ramusio (1), est complétement favorable à l'opinion de M. Müller, quand il dit que les navigateurs, après avoir dépassé *le cap Soloent ou Cantin*, par 32° de latitude, « s'avancèrent du côté du levant, parce que, laissant le cap Cantin à côté, s'engolfe droit du Mestro et du Siroc, là où est un marécage. »

Hannon ne donnait pas la distance du Soloeis à Thymiatère, mais un jour de navigation de plus le long d'une côte marécageuse le conduisit aux villes maritimes qu'il appelle mur des Cariens, Gytta, Acra, Melytta et Arambyse, où il conduisait de nouveaux colons (2). M. Müller attribue à la première la position d'Agouz, où l'on a observé des ruines : ce serait à l'archéologie à y rechercher quelque trace du séjour des Phéniciens. Il avoue que les terrains inondés ne s'étendent pas sur un espace de plus de trois cents stades, mais il pense qu'assujettie à une extrême prudence dans des mers si peu connues, l'expédition put mettre un jour à les côtoyer : le grand courant océanique n'a qu'un cours assez lent dans ces parages (3). Enfin le Καρικον τεῖχος du périple rappelle au savant écrivain le Μυσοκάρας λίμυν de Ptolémée, situé, selon cet auteur à 30° 50′ de latitude, à 5° 5′ du Κώτης ἄκρον (cap Spartel), à 4° 25′ de l'embouchure du Lixus (septentrional), c'est-à-dire du port de Larache, et à 3° 50′ de l'embouchure du Subur ou Subu (4). On sait que les latitudes absolues de Ptolémée sont le plus souvent suspectes, et que pour ses *distances* astronomiques relatives, il faut tenir grand compte de l'estimation, trop faible d'un sixième, qu'il fait du degré terrestre. Mais, comme il y a ici inclinaison constante de la côte vers le sud-ouest, inclinaison que Ptolémée suppose en sens inverse et assez faible, on peut assimiler les *proportions* des différences de latitude à celles des distances réelles, et on les trouvera assez justes, puisque, du cap Spartel à la pointe sud de Saffi, on compte 3° 36′; un peu plus de 2° depuis Mamorrah (Thymiatère), et à peu près 3° depuis Larache jusqu'à cette pointe, dont nous allons voir le nom ancien, que l'on peut considérer comme la limite nord de la côte décrite ici par Hannon, tandis qu'A-

(1) V. la traduction publiée par Jean Temporal au seizième siècle. Ce pilote, venu de l'île Saint-Thomas à Venise avec un navire chargé de sucre, avait suivi cette côte et en avait dressé une carte. Sa relation est recueillie d'un entretien que, selon Ramusio, il eut avec un gentilhomme véronais.

(2) Pér., § 5.

(3) V. la *Géogr. phys.*, Malte-Brun, revue par Huot, t. I, p. 409.

(4) Ptol., l. IV, ch. I, § 2, 3.

gadir est à 5° 38′ du cap Spartel, à 5° de Larache, et 4° 10 de Mamorrah (1). Gytta ne paraît pas avoir laissé de trace (2), non plus que Melytta ni Arambys, Mais Hakra, dont le nom, comme ceux de ces villes est bien punique (selon Bochart, cité par Müller) et signifie citadelle, lieu fortifié, se retrouve dans Agadir ou Agader. Ce dernier nom, en effet, a en langue berbère précisément le même sens (3) et j'ajoute après M. Huot cette circonstance importante, surtout quand il s'agit d'un établissement carthaginois, que la ville d'Agadir possède le port « le plus grand et le mieux abrité de tout l'empire (4). »

Après avoir déposé leurs colons, les navigateurs arrivèrent à l'embouchure d'un grand fleuve nommé Lixus, dont le périple ne fait pas connaître explicitement les distances ni des colonies ni de la baie marécageuse dont il a été question. Ce fleuve Lixus, dit Bougainville, ne peut être que le rio do Ouro, « espèce de bras de mer ou d'étang d'eau salée qu'Hannon aura pris pour une grande rivière à son embouchure. » En soi, la chose n'a rien d'invraisemblable, mais la distance d'Agadir jusque-là est bien grande, et surtout on a peine à concevoir que la navigation directe à l'ouest, depuis le cap Noun jusqu'au cap Juby n'ait pas été mentionnée dans cet intervalle, à défaut d'autre renseignement. Mais ce qui détruit, selon moi, la conjecture de Bougainville, ce sont les lignes suivantes du périple, où évidemment Hannon reproduit non ses propres conjectures, mais le récit des indigènes. Il dit en effet qu'il s'est lié (5) d'amitié avec eux, qu'ils lui ont fourni (6) des interprètes et qu'ils lui ont fait savoir que ce Lixus (7) vient de grandes montagnes peuplées d'Éthiopiens farouches et de bêtes sauvages; qu'au pied de ces montagnes habitaient des Troglodytes d'une race différente des Lixites eux-mêmes, et dont ceux-ci vantaient l'agilité. Il ne s'agit donc pas ici d'une lagune, mais d'un fleuve venant d'assez loin. Quant au pilote portugais, il « se rangeait à l'opinion de Ptolémée en cet endroit, qui la met (cette rivière) 29° sur l'équinoxe. C'est la rivière de Sus, comme il disait, qu coule en la mer à Messa, par 29° 30′; et de là on voit le mont Atlas mineur. »

(1) V. le tableau joint au l. CLXXII de Malte-Brun et Huot, et la carte 41 du grand atlas de Lapie. Ces latitudes de Ptolémée sont ici assez voisines de l'exactitude pour que l'on puisse croire à des observations directes; cependant toutes sont un peu exagérées.

(2) Müller, ad. Pér., § 5.

(3) Ap. Müll., *ibid.*

(4) *Géogr. univ.*, l. CLXIII.

(5) Pér., § 6.

(6) § 8.

(7) § 7.

Or le fleuve Sus est à une faible distance au sud d'Agadir, et la circonstance du voisinage de l'Atlas exclut toute la région du Rio do Ouro, toute la côte du cap Bojador au cap Blanc. Je dis le *voisinage* de l'Atlas, car personne ne suposera un cours d'eau venant de l'Atlas et traversant la moitié du Sahara pour se rendre à la mer : le Lixus ne peut donc être que dans l'ancienne Mauritanie. Mais ce n'est pas non plus (comme le disait le Portugais) ce Souriga que Ptolémée place par 29° de latitude. Souriga, n'ayant point de désignation particulière, doit être une ville ; le Sous correspond sans doute dans Ptolémée au Phthouth ou Thouth (1), dans lequel je retrouve presque la désignation moderne, à cause de l'articulation sifflante du Θ; le géographe grec en place l'embouchure à 20′ seulement au sud du Mysocaras limen. M. Müller, je dois l'avouer, n'entre pas dans cette idée; il voit dans le Lixus méridional soit le ouad Noun, avec Movers, soit de préférence le Draa, dont la longueur et la position sur les confins du désert s'accordent, dit-il, avec le témoignage d'Hannon, lorsqu'il reprend le récit de sa course. Mais cette opinion s'est produite, je pense, dans l'esprit du docte commentateur, parce qu'il a confondu le Phthuth avec le Tensif, qui coule près de la baie de Saffi, la variante Thouth lui étant peut-être restée inconnue. Il a d'ailleurs entendu par μέγας très-long, tandis que le Carthaginois, qui n'avait pas remonté le fleuve, songeait probablement à la largeur de son embouchure. Léon l'Africain (2) appelle aussi, et par deux fois, le Sous *un grand fleuve*, bien qu'il ajoute qu'en été on peut le passer à gué. Enfin le Sous est réellement voisin du désert, ainsi que Léon l'a remarqué encore ; il vient d'un angle des chaînons de l'Atlas, soit que l'on considère comme la source véritable du fleuve celle qui conduit le plus directement ses eaux à la mer, soit qu'on la cherche à l'origine du plus long affluent. Or le lit de l'oued Draa ne se rattache aux montagnes que par un affluent dont les Lixites de la côte ne pouvaient guère connaître le cours (3). Huot (4) et avec lui Lapie considèrent même le Draa comme un fleuve du versant est de l'Atlas et le montrent se perdant au milieu des sables, tandis que M. Hoefer et le colonel Faidherbe (5) croient, comme Müller, qu'il communique avec l'Océan, sans doute en traversant le rameau le

(1) Ptol., IV, 1, § 3.
(2) L. II.
(3) Le Seccara. V. Lapie, carte 41.
(4) *Géogr. univ.*, l. CLXIII.
(5) Hoefer, l'*Empire de Maroc*. — Faidherbe, *Moniteur* du 5 septembre 1859.

plus méridional des montagnes. Il faut probablement chercher la clef de cette contradiction dans le passage où Léon l'Africain dit que le fleuve Draa « se déborde tellement en hiver, qu'on le prendrait en d'aucuns endroits pour la mer elle-même, puis en esté se retire et s'abaisse de telle sorte qu'on le peut facilement passer à gué (1). » Le même morceau explique l'erreur apparente du pilote portugais : le fleuve qui débouche près de la ville actuelle de Mesa n'est pas le Sous lui-même, mais un cours d'eau situé un peu plus au sud, tandis qu'on voit par Léon qu'autrefois il y avait une ville de ce nom à l'embouchure même du Sous. On pourrait à la rigueur accepter comme remplissant les conditions du périple soit ce fleuve, qui se jette dans la mer au nord-est du cap Agalem, soit l'ouad-Noun lui-même, mais l'opinion de Bougainville n'en reste pas moins inadmissible.

Bougainville et Müller se sont néanmoins trouvés d'accord sur la position de Cerné, le plus méridional des établissements carthaginois ; mais cet accord inattendu s'explique de la manière la plus simple. Le texte actuel du périple dit que l'île de Cerné se trouve à deux journées de navigation du Lixus (2). Bougainville, adoptant ce chiffre et partant du rio do Ouro, reconnaît avec assurance l'île carthaginoise dans celle d'Arguin ou Ghir, appelée Gher par les Maures, et située à seize ou dix-sept lieues à l'est ou au sud-est du cap Blanc, dans la baie d'Arguin. Ch. Müller, plus accoutumé peut-être à critiquer la valeur des manuscrits, et ne trouvant le périple d'Hannon que dans un seul (Heidelberg, du dixième siècle) a lu ιβ' au lieu de β' (ἡμέρας) pour la traversée le long du Sahara, et est arrivé au même point, tout en partant du Draa ou de l'ouad Noun. Il a sagement pensé qu'il était plus raisonnable de suppléer un *iota* dans un manuscrit du moyen âge que de supposer un fleuve dans le milieu du grand désert. Ajoutons que peut-être ce long intervalle de douze jours doit expliquer pourquoi la navigation à l'ouest du cap Noun au cap Juby a été omise, parce qu'elle y tient relativement trop peu de place.

A vrai dire, je crois que l'erreur de Bougainville sur la position du Lixus provenait surtout de cette leçon du texte combinée avec une idée juste de la position de Cerné. Reconnaître celle-ci, au moins par approximation, n'est pas bien difficile. Déjà le pilote portugais

(1) Léon l'Africain, l. II. (Collection de Jean Temporal.)

(2) Pér., § 8 : Παρεπλέομεν πρὸς μεσημβρίαν β' ἡμέρας.

de Ramusio, éclairé peut-être par son interlocuteur, le gentilhomme véronais (Raymond della Torre), grand amateur des lettres, avait indiqué la vraie solution du problème ; Hannon dit qu'il atteignit cette île après avoir navigué pendant deux journées vers l'est (1). Or ceci ne peut s'entendre que de la grande baie d'Arguin, qui s'ouvre devant le voyageur lorsqu'il a dépassé le cap Blanc; c'est l'île d'Arguin que le pilote pense être Cerné, et si Ramusio en doute « pour le rapport de la hauteur et de la longueur, » c'est-à-dire à cause de la latitude et de la longitude indiquées par Ptolémée, qui la place à 2° 30′ à l'ouest, et environ 5° au sud de l'embouchure du Thouth, 1° à l'ouest et environ 10° au sud du cap Spartel (2), ces irrégularités ne sont pas faites pour surprendre ceux qu'une certaine pratique de Ptolémée et les enseignements de la critique contemporaine ont instruits sur la valeur de ses estimations, quand des observations directes sur la latitude ne lui avaient pas été fournies. Pour les longitudes, quand on le cite, le mieux est de n'en point parler. Du reste Ramusio ajoute, d'accord avec Hannon, qu'une même ouverture de compas, ayant sa pointe fixe au détroit, tracerait un arc de cercle de Carthage à la baie d'Arguin. D'Anville, Rennel, Movers jugent de même l'identification de Cerné avec Arguin (3).

La baie d'Arguin était d'ailleurs fort bien adaptée à un établissement de ce genre. Elle est couverte, dit Ch. Müller, par une barre de sable qui brise les vagues sans interdire l'entrée du golfe aux navigateurs, et c'est au fond de cette baie que se trouve l'île de Ghir, jadis le comptoir principal des Portugais sur cette côte. On pourrait cependant hésiter entre les divers îlots du golfe, si l'on ne se rappelait que, d'après le voyage de Cademoste (4), une seule de ces trois *islettes*, est pourvue d'eau, et que c'est Arguin elle-même. Le docte éditeur, pour accorder le récit du périple avec le témoignage des faits, admettait dans ses *notes* que les cinq stades désignés par Hannon comme représentant la circonférence de Cerné, mais insuffisants pour celle de Ghir, sont une simple faute de copiste ε′ (pour ιέ); il ajoute que cette erreur n'existait pas dans les écrits consultés par Pline, puisqu'il parle de deux milles; enfin que Ghir est bien à huit stades de la côte, comme l'auteur latin le répète d'après Polybe, et à une journée ou cinq cents stades du cap Blanc. C'était la colonie la plus méri-

(1) Pér., § 8.

(2) Ptol., IV, 6, § 33, cf., ch. I.

(3) V. Müller, ad. Pér., 8.

(4) V. la collection de Jean Temporal.

dionale des Carthaginois, et Bochart reconnaît dans Cerné le mot phéniciens Chernaa, *dernière habitation*. Remarquons enfin que l'expression : *vis-à-vis de Carthage*, κατ' εὐθυ Καρχηδόνος, a contribué peut-être dans l'origine à répandre parmi les Grecs cette pensée, suivie encore par Strabon, que la côte occidentale d'Afrique se termine par un angle *aigu* placé près du détroit, et incline ensuite vers l'orient.

Après avoir revendiqué, avec M. Ch. Müller, la position d'Arguin pour l'île de Cerné, je la défendrai contre lui-même, c'est-à-dire contre l'opinion émise dans les prolégomènes qu'il a écrits après ses notes. Là (1) il retire en quelque sorte la concession qu'il avait faite, que l'estimation des distances de Carthage au détroit et du détroit à Cerné doit se prendre pour une approximation assez grossière, et que, comme il le disait si bien lui-même : « Omnino in ejusmodi computationibus ad vivum nihil rescandum est. » Il est vrai que l'auteur a un motif assez spécieux pour retirer jusqu'au rio do Ouro la colonie carthaginoise : c'est l'existence sur ce point d'une île de *Herne* trouvée par lui sur la carte du dépôt la marine (1852), île qui concorde pour l'étendue avec la Cerné du périple. Mais, outre que j'ignore absolument si la dénomination de Herne est indigène et si elle est fort ancienne, outre que le nom de Chernaa a pu être et a été donné successivement à plusieurs îles, je ne vois pas la moindre difficulté à supposer, au sujet des dimensions de l'île, l'imperceptible erreur de copiste dont j'ai parlé plus haut. Et quant à l'estimation de la distance de cette île au cap Vert, s'il est juste de remarquer que cette côte était déjà explorée en partie par Hannon au moment de la course dont il a noté la durée, il faut songer que la rapidité de son voyage ne dépendait pas seulement des précautions à prendre, mais des circonstances de la mer ; or, après le cap Blanc d'Arguin, le grand courant cesse de suivre la côte pour se diriger vers l'Amérique, tandis que celui du golfe de Guinée ne se fait pas encore sentir (2). D'ailleurs, dans le même passage de ces mêmes prolégomènes, l'auteur croit devoir ajouter : « Fateor Argouin insulam eo sese commendare quod ad commercia nectenda *multo aptiore in loco* posita sit. » Il faudrait de bien fortes raisons pour combattre cet argument, quand il s'agit d'une colonie carthaginoise. Est-il une plage plus désolée que celle du rio do Ouro ? tandis que Ghir nous conduit près du territoire des Wolofs, près de Portendick, à proximit

(1) P., XXVI

(2) Huot, *Géogr. univ.*; *Géogr. phys.*

du pays de l'or, que les Carthaginois, comme nous l'apprend Hérodote, allaient chercher sur la côte.

Le colonel Faidherbe (1) signale, il est vrai, un vaste canton, le Tiris, qui s'étend de la mer vers l'intérieur, au nord-ouest de l'oasis d'Adrat et par conséquent au nord du cap Blanc. « Le Tiris est un pays où il n'y a ni village, ni arbre, ni bien entendu le plus petit ruisseau. Mais d'octobre en mai il se couvre de pâturages et toutes les tribus, depuis l'oued Noun au nord, jusqu'au Sénégal au sud, et jusqu'à Tichit à l'est (2), se portent à Tiris, avec leurs troupeaux de chameaux et de moutons, pour y trouver de l'herbe. » On pourrait donc penser que ce canton servait comme de relâche à des caravanes qui seraient venues trafiquer sur la côte du rio do Ouro avec les navigateurs du nord. Mais si cette côte eût été fréquentée par des tribus commerçantes à une époque où la population du désert était encore plus clair-semée qu'aujourd'hui, si la nature des lieux avait attiré dans cette région des indigènes, des établissements assez fixes pour que le misérable îlot de Herne fût occupé par les Carthaginois, comment les Portugais, à l'époque où ils cherchaient si lentement et si péniblement à étendre leurs connaissances et leurs comptoirs sur ces rivages (3), n'auraient-ils rien fondé, rien essayé même, ce me semble, entre Agadir et Arguin ? Comment les nations de l'Europe, si empressées à se disputer des possessions en Sénégambie, auraient-elles laissé en deçà cette immense étendue de côtes sans rien y tenter jamais ? Comment le commerce du Soudan occidental à travers le Sahara se fait-il exclusivement par Tafilet et Mogador, malgré les indicibles souffrances et les dangers sérieux que ce trajet fait courir aux caravanes (4) ? Et si l'on objecte enfin que, par l'effet des vents alisés, qui poussent les sables de l'est à l'ouest (5), le Sahara occidental est devenu plus affreux depuis cette époque, je répondrai que les effets en pa-

(1) *Moniteur* du 5 septembre 1859.

(2) Le Tichit est à dix journées de caravanes à l'est-sud-est d'Adrar, qui lui-même est à cent lieues du cap Blanc. (*Ibid.*)

(3) V. le *Proeme des navigations de messer Alouys de Cademoste*, où l'auteur rappelle comment les expéditions envoyées par D. Henri dépassèrent plusieurs fois le cap *Non* «sans pouvoir trouver habitation, ni à qui parler, sinon terres areneuses. » Les premiers qu'il signale sont les Arabes de l'oasis de Hoden, à six journées du cap Blanc, et alors centre du commerce avec Temboctou et la Barbarie.

(4) V. Caillé, ch. XXII, XXIII, XXIV.

(5) V. Hoefer, *Afr. centrale*.

raissent bien lents, puisque les déserts de l'est étaient déjà *tachetés* d'oasis au temps de Strabon (1).

La position de la plus lointaine colonie carthaginoise était curieuse à connaître ; mais je dois ajouter que la signification des lignes suivantes du périple ne dépend pas absolument de sa détermination rigoureuse, car Hannon ne donne pas la distance de Cerné aux deux fleuves dont il est ensuite question. Le premier, qu'il appelle *Chrès*, est désigné par ces particularités : 1° qu'il est grand (c'est-à-dire large), et 2° qu'il sert d'écoulement à un grand lac où le Carthaginois pénétra par son embouchure. Il y reconnut trois îles plus grandes que Cerné, et de ces îles au fond du lac il navigua pendant un jour (2). M. Müller n'hésite pas voir dans le Chrès la rivière Saint-Jean ou rio de Guaon, qui débouche à l'extrémité méridionale du grand banc: c'était déjà sur cette rivière que s'étaient arrêtées les judicieuses conjectures du pilote portugais. Quant au lac, M. Müller y voit la baie d'Arguin elle-même ou plutôt une portion de cette baie, séparée du reste par une barre qu'aurait traversée le courant du fleuve (3). Il croit même reconnaître dans la baie, et assez près de l'embouchure de ce cours d'eau, les trois îles d'Hannon, îles assez longues et dont l'extrémité septentrionale est à trois cents stades du rivage, distance qui correspond au chiffre d'Hannon, dans un golfe semé d'écueils, où le voyage de Cademoste nous apprend qu'on naviguait la sonde à la main.

Le fleuve grand et large, rempli d'hippopotames et de crocodiles (4), ne peut être que le Sénégal. Ici ni Bougainville ni Müller n'hésitent : un fleuve de cette importance ne pouvait être omis. La seule mention des animaux qui l'habitaient aurait dû faire hésiter longtemps et toujours ceux qui ont arrêté vers le cap Bojador la navigation d'Hannon. De là le chef carthaginois retourne à Cerné pour commencer la troisième partie de son voyage, où il ne s'agit plus de fonder des colonies ni d'en reconnaître les environs, mais de découvertes proprement dites : c'est donc à partir de ce point que la mesure des connaissances géographiques de Carthage est surtout curieuse à déterminer.

Hannon ne donne ici aucun détail sur les douze journées pendant lesquelles il se dirigea vers le midi en partant de Cerné, si ce n'est

(1) Str., XVII, 3.
(2) Pér., § 9.
(3) Bougainville met ces îles dans le fleuve même.
(4) Pér., § 10.

que les habitants de ce rivage n'étaient point compris de ses interprètes lixites (1). Il résulte de cette observation que, depuis le Lixus, toutes les tribus aperçues par Hannon parlaient une même langue, ou du moins les dialectes d'un même idiome ; c'était sans doute la langue berbère, tandis qu'aux bords du Sénégal on rencontrait déjà une race différente, celle des noirs, que l'auteur carthaginois, ou son traducteur grec, appelle des Éthiopiens, comme, du reste, il avait déjà nommé les voisins de l'Atlas. Le douzième jour, l'expédition arriva près de *grandes montagnes boisées* où se trouvaient différentes espèces d'arbres, et entre autres, des bois odoriférants (2). Ch. Müller y reconnaît sans peine le cap Vert, et cela ne peut guère être l'objet d'un doute. C'était aussi l'opinion conçue *de visu* par le pilote portugais dont j'ai parlé; l'auteur des *Navigations de Cademoste* dit que ce cap fut ainsi nommé par les Portugais, parce qu'ils le trouvèrent « tout verdoyant de grands arbres. » Or, il a dit plus haut que la cô'e, depuis le cap Cantin « est tout aréneuse, *blanche*, *aride*, *basse et toute plaine*, en laquelle on ne saurait discerner un lieu plus haut que l'autre jusqu'au *cap Blanc*, lequel fut ainsi appelé des Portugais qui le descouvrirent premierement, après l'avoir veu blanchir et aréneux, *sans aucune apparence d'arbres ou d'herbes.* » Le Sahara, en effet, ne contient guère d'arbres que des acacias-mimosas et quelques rares palmiers; les côtes sont généralement bordées de dunes et ce sont elles qui forment le cap Blanc lui-même (3). D'un autre côté, la description très-détaillée de la côte de Sénégambie que M. Tardieu a composée surtout d'après de récents travaux de la marine française, nous apprend que, de l'embouchure du Sénégal, en allant au cap Vert, « la côte est d'abord aussi basse que celle du nord; puis elle commence à s'élever, mais ne présente toujours, sur le premier plan, qu'une suite de dunes de sable blanc, garnies de quelque verdure, et sur le second plan, des dunes plus hautes, grises et couvertes de broussailles. Jusqu'aux Petites Mamelles, il n'existe *aucun point remarquable* : on appelle ainsi deux monticules placés un peu au nord du cap Vert et élevés de quatre cent cinquante à cinq cents pieds au-dessus du niveau de l'Océan... Les Grandes Mamelles dominent, comme sommet principal, le massif de terre de la presqu'île du cap Vert (4). »

(1) Pér., § 11.
(2) Pér., § 12.
(3) V. Ritter, *Afr.* (trad. fr.), III, 338-9, 341, 360.
(4) *Sénégambie*, p. 61-2.

Deux jours après, Hannon arriva vis-à-vis d'un grand golfe (Θαλάσσυς χάσματι ἀμετρήτῳ) bordé *d'un côté* par une *plaine* où l'on voyait, pendant la nuit, des feux portés de distance en distance (1). Cet abîme immense de mer, comme l'appelle Bougainville, ne signifie, selon lui, rien autre chose qu'une mer indéfiniment ouverte à l'est, comme on la trouve au delà du cap Sainte-Anne, et il soutient qu'Hannon a dû le dépasser dès lors. La côte montueuse et boisée suivie pendant ces deux jours ne pouvait être, dans son opinion, que celle de Sierra-Leone, et il rappelle que P. de Cintra y a remarqué des signaux par le feu. Mais ces arguments tombent devant les chiffres du texte, qu'il n'est nul besoin de corriger ici. Hannon n'a pu aller en deux jours du cap Vert au cap Sainte-Anne : cette distance égale au moins celle du rio do Ouro non à la baie d'Arguin, mais au cap Vert. Aussi Ch. Müller met-il complétement de côté cette hypothèse et déclare-t-il qu'à ses yeux, comme à ceux de Rennel, le golfe immense dont parle Hannon, c'est l'embouchure de la Gambie, c'est-à-dire ce vaste bras de mer où messer Alouys de Cademoste s'est autrefois « engolfé. » Or, précisément M. Tardieu dit ici (2) que « les terres de la grande baie où débouche la Gambie sont *extrêmement basses au nord*, mais au sud présentent les terres assez hautes et rocailleuses du cap Pelé, et celles du cap Sainte-Marie, plus basses mais boisées. » Rien ne s'accorde mieux avec le langage d'Hannon, d'après lequel une plaine s'étend d'un côté seulement de la baie. Il est vrai qu'en décrivant le rivage depuis le cap Vert jusque-là, M. Tardieu (3) le signale comme bas *en grande partie*, tandis que Hannon parle de hauteurs ; mais il y aurait quelque témérité à soutenir que le terme punique, ignoré de nous, qu'on a rendu par περιπλεύσαντες signifiait expressément que la série des hauteurs était continue.

Après avoir fait de l'eau dans ce golfe, les Carthaginois naviguèrent près de terre pendant cinq jours encore avant d'arriver à un *grand golfe* que leurs interprètes dirent se nommer la *Corne d'Occident* (4). Après une énonciation si formelle, il ne doit plus être question d'y voir un promontoire, surtout quand l'emploi du mot κέρας pour signifier l'embouchure d'un fleuve, est aussi bien établi que M. Müller le constate. Cependant Bougainville, après quelque hésitation, s'était décidé à considérer la Corne d'Occident comme un cap,

(1) Pér., § 13.
(2) *Sénégambie*, p. III?
(3) *Séneg.*, 62-3.
(4) Pér., § 14.

celui des Palmes, et reconnaît dans le cap des Trois Pointes la Corne du Midi, terme du voyage d'Hannon. Il croit que le golfe du périple est celui qui les sépare l'un de l'autre, sans expliquer par quelle merveille une flotte venue en deux jours du cap Vert au cap Sainte-Anne en aurait mis cinq à gagner de là celui des Palmes, et au moins sep tde plus à atteindre celui des Trois Pointes, quand le courant du golfe de Guinée devait l'entraîner déjà. Je ne comprends pas beaucoup mieux pourquoi il suppose que, dans ce voyage de découvertes, un navigateur carthaginois dut arriver en vingt-six jours de Cerné au dernier de ces caps, parce qu'au dix-septième siècle une escadre européenne a fait le même trajet dans cet espace de temps. La situation du golfe Hespérou-Keras n'est cependant pas bien obscure; ne fût-ce que par le temps du trajet, on la devinerait déjà. Cinq jours de navigation pouvaient très-bien conduire l'expédition à la baie de Bissago, située, comme le dit Müller, à dix-neuf cents stades de l'embouchure de la Gambie; mais le fait est rendu bien plus sensible par une circonstance du périple dont de récentes études nous font sentir la portée : c'est la présence d'une grande île située dans ce golfe et contenant un lac formé par la mer (λίμνη θαλασσώδης), dans lequel se trouve une île couverte de bois. Cette île du golfe, M. Müller le dit dans ses notes et le répète dans ses prolégomènes, c'est l'île de Harang, la plus grande de l'archipel des Bissagos. La Corne d'Occident est donc le golfe le plus large et le plus profond de la côte située près et en face de cet archipel, c'est-à-dire celui dont un côté est formé par l'île de Bissao (le delta de la rivière des Balantes), et au sud-est duquel débouche le rio Grande (1). L'issue de ce golfe est réellement tournée vers l'Occident. Quant aux bruits nocturnes de voix et d'instruments qui effrayèrent les Carthaginois, quant aux feux qu'ils aperçurent, le savant commentateur en donne, d'après divers écrivains des explications fort simples et fort admissibles, qui ne permettent pas de tenir pour suspecte la valeur du périple. Les torrents de feu mentionnés au paragraphe suivant ne paraissent avoir été que des incendies d'herbes desséchées.

A quatre journées au delà du golfe (ou de la terre enflammée), on aperçut une montagne qui, pendant la nuit, paraissait brûler et porter des tourbillons de flamme. Elle s'appelait, dit Hannon le *Char des Dieux* (2). Or le pilote portugais, tant de fois mentionné ici, disait, selon Ramusio, « que depuis le 8e degré jusqu'à la ligne, on

(1) V. La carte du voyage de Mollien.
(2) Pér., § 16.

ne voit point d'autre montagne qui fust de grande hauteur que celle que l'on nomme Sierre Lionne. Le sommet de ceste montagne est dans les nues qui s'amassent et espaississent tout à l'entour, faisant esmouvoir l'air par fouldres et tonnerres. » Ce fait d'une haute montagne *unique* en ces parages n'est pas tout à fait exact. Il y a des montagnes et même assez élevées, près de l'entrée du rio Nuñez (1), mais *la côte* est réellement fort base après le cap Verga, et pendant un certain temps on n'aperçoit pas même les montagnes de l'intérieur (2), jusqu'à la baie ou rivière que termine au sud-ouest le cap de Sierra-Leone, tandis qu'à gauche s'offre tout à coup une « chaîne de hautes montagnes qui s'élèvent en massif sur les terres les plus occidentales. Le massif vient aboutir au cap Sierra-Leone, moins élevé lui-même (3). » A partir de là, les montagnes se continuent jusqu'au cap Shilling et à la grande baie d'Yawry, que terminent au sud la pointe Tassa et les îles Plantains (4), tout près de l'île Sherboro et de la pointe Sainte-Anne (5). Ajoutons, à l'appui de l'opinion du pilote, que les distances comptées depuis la Corne d'Occident jusqu'à l'embouchure de la Gambie et jusqu'à Sierra-Leone sont à peu près dans le rapport de cinq à quatre, et que les difficultés de la navigation côtière du cap Roxo au rio Nuñez (6), difficultés qui sans doute obligeront à s'écarter vers le large des marins étrangers à cette mer, sont peut-être le motif qui inspira au narrateur carthaginois cette observation que pendant les cinq journées précédentes on avait suivi la terre (7).

Enfin, à trois jours de Théôn-Ochéma, l'expédition rencontra le golfe appelé *Corne du Midi* (8). A considérer les distances, il semble que ce soit la baie de Mesurade, où est bâtie Monravia; celle qui s'étend au delà du cap Palmas est bien loin, et d'ailleurs elle est trop vaste pour qu'on l'eût, dès le premier jour, reconnue pour une baie. Or la Corne du Midi ne fut pas explorée à loisir : la diminution des vivres obligea l'expédition à revenir en arrière, après avoir observé dans ce golfe une île qui, comme celle de Harang, contient un lac renfermant une autre île (9). C'est là que les Carthaginois virent ces

(1) *Sénég.*, p. 145.
(2) *Ibid.*, p. 154.
(3) *Ibid.*
(4) *Ibid.*, p. 157.
(5) *Ibid.*, p. 159, cf., carte de Mollien.
(6) *Sénég.*, p. 142-4.
(7) Pér., § 14.
(8) *Ibid.*, § 17.
(9) Pér., § 18.

orangs-outangs qu'ils prirent pour des créatures humaines et qu'on a confondus plus tard avec les mythologiques Gorgones.

J'ai donné ici l'impression qu'a produite sur moi l'examen de la question, mais je ne veux pas taire que M. Müller, suivant en cela le major Rennel, fixe aux îles Plantains à quarante milles de Sierra-Leone, le terme de ce périple. Le Théôn-Ochema est, pour Rennel, le mont Sagres, à cent quatre-vingts milles de la Corne d'Occident (baie de Bissagos) et à une cinquantaine au nord de Sierra-Leone. Mais l'orographie de cette côte et le récit des compagnons de Cintra ne s'accordent pas tout à fait avec les raisonnements que Rennel croit devoir en déduire (1). Or c'est en comptant ses distances à partir du mont Sagres, que le docte écrivain cité par l'éditeur d'Hannon conduit les Carthaginois en trois jours au golfe de Sherboro, dont l'entrée se trouve à quatre-vingt-douze milles au delà, si on la place aux îles Plantains, et à cent douze milles, si on la recule jusqu'au cap Sainte-Anne. L'île désignée dans le périple est, selon M. Müller, celle de Macaulay, non loin de l'île Sherboro, et formant sur son rivage plusieurs anses dont l'une contient un îlot.

Je ne chercherai pas à prononcer entre cette opinion et celle que j'avais émise : la proportion exacte des distances évaluées en journées de navigation sur une côte découpée et jusque-là inconnue me paraît impossible à établir. Je reconnaîtrai d'ailleurs que les rares circonstances mentionnées dans cette partie du périple s'expliquent assez bien par l'hypothèse de Rennel, et que, s'il y a eu dans la baie Mesurade une île semblable à celle dont parle Hannon, il semble qu'elle ait disparu depuis ; mais cela même n'est pas impossible, s'il est vrai, comme on l'a pensé (2), que les îles aux Tortues ont été détachées par la mer de la pointe Sainte-Anne, et si c'était une île de sable, comme l'est toute cette côte, au moins depuis le cap Monte (3).

Du reste ceci importe peu à l'histoire de la science. Dans tous les cas, le cap Sainte-Anne fut atteint, sinon légèrement dépassé ; la direction du rivage vers l'est fut aperçue ou entrevue, et le nom de Corne du Midi, qui resta attaché au dernier accident de la côte, fut comme un souvenir perpétuel de cette grande découverte. L'opinion de Rennel, que ce nom signifie seulement la plus méridionale des baies vues par l'expédition me paraît contredite par le texte, car on peut conclure, en rapprochant les paragraphes 14 et 17 que ce nom lui était donné

(1) V. la *Navigation* de P. de Cintra (collection de Temporal), et la *Sénégambie* de Tardieu, p. 159.

(2) *Sénég.*, p. 159. (3) *Ibid.*, p. 178.

non par les Carthaginois seuls, mais par les naturels eux-mêmes. Enfin l'opinion presque constante parmi les Grecs, depuis le temps d'Hérodote jusqu'à celui où la mémoire d'Hannon fut perdue, que la côte de l'Océan se dirige assez rapidement vers l'est et n'atteint pas même l'équateur, opinion qu'ils ne pouvaient avoir reçue que de la race phénicienne, semble appuyer beaucoup l'interprétation que j'ai donnée du périple, et lui donner la valeur de l'une de ces expéditions qui ont fixé pour des siècles les idées géographiques des peuples sur une grande question.

III. Voyages d'Eudoxe.

Vers la fin du second siècle avant l'ère chrétienne, c'est-à-dire à la suite des explorations qui avaient étendu au golfe d'Aden les connaissances positives des Grecs établis en Égypte, des tentatives bien plus hardies se produisirent pour accroître dans une proportion gigantesque les connaissances des Grecs, éclipser les découvertes des Carthaginois, et ramener dans le domaine de la science positive les traditions vagues attachées au nom des anciens navigateurs phéniciens. Possidonius racontait (1) que le Cyzicénien Eudoxe étant venu en Égypte, sous le règne d'Évergète II, son imagination fut frappée d'abord de ce qu'il apprit sur la région du haut Nil, mais acquit bientôt des horizons tout autrement étendus.

Un Indien, recueilli à demi mort dans un navire dont l'équipage avait péri de faim, promettait de conduire dans l'Inde les compagnons qu'on lui donnerait. Eudoxe fut du voyage, et revint avec des aromates et des pierres précieuses. Il fut dépouillé du fruit de son aventureuse expédition par le despote qui régnait alors dans Alexandrie; mais, après la mort de celui-ci, sa veuve Cléopâtre, qui eut alors, comme on sait, le gouvernement effectif de l'Égypte, fit repartir Eudoxe mieux pourvu que la première fois.

Des vents contraires l'accueillirent; sans doute la mousson du nord-est, qu'il dut rencontrer dans la mer des Indes, s'il était parti de Philotéra vers la fin des vents étésiens. Ces vents le rejetèrent *au delà de l'Éthiopie.* Des présents de blé, de vin et de figues, objets inconnus des naturels, lui gagnèrent leur amitié : ils lui indiquèrent des aiguades et lui fournirent de leur mieux des renseignements utiles pour sa route. Eudoxe eut soin de noter par écrit certains mots de leur langue dont il parvint à saisir le sens, et sut se faire expliquer

(1) Ap. Strab., t. I, p. 155-8 (éd. de Leipzig).

qu'un navire naufragé, dont le couronnement portant un cheval sculpté fut recueilli par lui sur cette côte, était venu *du côté de l'occident*.

Le lieu où Eudoxe aborda dans ce voyage ne peut pas être déterminé rigoureusement, cela est certain; mais il ne me paraît pas non plus que l'on doive s'en tenir sur ce point à une complète incertitude. Ce n'est pas avant le cap des Aromates que son navire dut éprouver les effets de la mousson. Il est vrai que, durant les mois de novembre, décembre et janvier, un vent du sud-est règne dans le golfe d'Aden et peut mettre obstacle à la sortie d'un navire; mais, quand même Eudoxe eût attendu pour se mettre en route une saison aussi avancée, ce qui n'est pas probable, puisqu'en novembre les vents du nord ou du nord-ouest cessent de se faire sentir dans la mer Rouge (1), l'expédition, refoulée vers la côte de Berberah, ne se fût pas trouvée là dans un pays inconnu, au delà de l'Ethiopie. Eudoxe naviguait en effet un siècle après Eratosthène, et très-peu avant les travaux d'Artémidore, qui connaissait très-bien ce pays. Si au contraire, comme cela est assez manifeste, le navire d'Eudoxe avait tant soit peu dépassé le cap Guardafui quand la mousson du nord-est commença à souffler (octobre), et le fit dévier malgré lui, comme la direction de la côte sud-est de l'Afrique est fortement inclinée vers le sud-ouest et forme un angle assez aigu avec la direction de la mousson elle-même, ce navire put être porté très-loin vers le sud, d'autant plus loin qu'il était plus avancé dans sa route et que l'équipage fit plus d'efforts pour se roidir contre ce qu'il regardait sans doute comme un accident passager. Qu'il ait fait force de rames ou tenté de pincer le vent, il dut forcément dépasser la ligne et être rejeté vers Mélinde, vers Quiloa, peut-être même vers Mozambique.

Eudoxe regagna l'Égypte, mais avant son arrivée une révolution s'était faite : Soter était alors seul maître du pouvoir. Eudoxe, bien innocent, je pense, des intrigues d'Alexandrie, fut considéré comme un partisan du pouvoir déchu, accusé de détournement et dépouillé de nouveau. Mais d'autres pensées germaient maintenant dans cette imagination audacieuse. Ce n'était plus aux trésors de l'Inde qu'il songeait : ce navire venu de l'Occident le préoccupait tout entier. Il parcourut le port marchand d'Alexandrie, s'enquérant des matelots qui d'entre eux pourrait reconnaître le couronnement du vaisseau rapporté par lui comme le plus précieux des trésors, et il s'entendit affirmer que cet objet venait de Gades : là en effet cette sorte d'orne-

(1) Salt, ch. III. — Ferret et Galinier, t. I, ch. VI.

ment était usitée par de petits navires de pêcheurs, qui allaient jusqu'au Lixus; et quelques-uns des pilotes déclarèrent reconnaître celui-là pour avoir appartenu à un bâtiment qui était allé plus loin que les autres et qui n'était pas revenu.

Dès lors Eudoxe, convaincu que le périple complet du continent africain était possible, partit et consacra toute sa fortune à cette magnifique entreprise. Il se rendit à Marseille, puis à Gades, et se fit construire un grand vaisseau avec deux navires légers, y embarqua des artistes, des médecins, des artisans, et se mit en route pour gagner les Indes, espérant trouver le vent d'ouest. C'est à quelques lieues de là, à Palos, que seize cents ans plus tard Colomb s'embarqua, pour aller aussi à la recherche des Indes.

Cependant l'équipage, fatigué ou inquiet de sa course, obligea Eudoxe à s'approcher de la terre, malgré les craintes que lui inspirait l'effet des marées. Ce qu'il redoutait eut lieu : le grand navire échoua sur un banc de sable, sans se briser néanmoins (1); on put, avant que la mer l'eût démoli, décharger à terre la cargaison et une partie de la membrure; on en composa une troisième barque, de la grandeur d'une pentecontore, et Eudoxe continua sa route jusqu'à ce qu'il eût trouvé un peuple qui faisait usage des mots précédemment inscrits par lui pendant son séjour sur la côte orientale. Il put donc reconnaître en eux des Éthiopiens de la même race ; d'ailleurs ils ressemblaient aussi aux Éthiopiens du royaume de Bogus (Bocchus?).

Cette découverte lui fit modifier ses plans. Il renonça, pour le moment du moins, au voyage de l'Inde, et, observant la position d'une île inhabitée, bien pourvue d'eau et de bois, il revint vers la Mauritanie, où il se rendit par terre chez Bogus, et lui conseilla de se charger de cette navigation. Mais ses projets furent entravés par des courtisans qui, dit Possidonius, redoutaient de voir signaler et ouvrir une route maritime vers leur pays. Sur l'avis qu'on voulait l'abandonner dans une île déserte, en feignant de s'associer à son entreprise. Eudoxe partit et regagna les possessions romaines; il reparut en Espagne, car son courage n'était pas à bout. Il équippa de nouveau un vaisseau rond et une longue pentecontore, afin de pouvoir traverser la haute mer et naviguer sur les côtes; il y embarqua des grains, des instruments de labourage, des ouvriers pour la construction des maisons, et il remit à la voile, résolu à hiverner dans son île, si la navigation se prolongeait trop, à y semer, à y récolter,

(1) V. ce que dit Ritter (III, 341) des sables projetés en mer, en avant du Sahara.

pour achever de là l'œuvre qu'il poursuivait avec tant de résolution.

Possidonius ajoutait qu'il n'en a rien su de plus. Le noble prédécesseur de Gama est-il resté enseveli dans les mers lointaines? a-t-il été englouti par les ouragans du cap des Tempêtes, ou les vents alisés l'ont-il poussé, comme plus tard Cabral, vers les côtes du Brésil? on ne sait, mais, pour cette fois, Adamastor avait vaincu, et Eudoxe n'avait pas même conquis la gloire; il est mort sans avoir pu montrer à ses contemporains la route qu'il avait vue dans ses rêves et que peut-être il parcourut tout entière une première fois.

Tâchons maintenant de reconnaître ce que la science peut tirer de cette touchante épopée. L'échouage de la seconde expédition doit avoir eu lieu sur la côte du Sahara, où les sables, poussés par les vents d'est forment des bancs qui s'étendent à une certaine distance du rivage. Dans cette expédition même, Eudoxe ne s'arrêta pas là; il rencontra plus loin une population dont l'aspect et le langage lui rappelèrent ses Éthiopiens ultérieurs de la mer des Indes. Quel pouvait être ce peuple? est-il possible de le deviner aujourd'hui?

Deux conjectures se présentent: Eudoxe peut avoir pénétré dans l'océan Indien jusque vers l'embouchure du Zambèze, et s'y être mis en communication avec un peuple dont quelques colonies, graduellement étendues vers le cours supérieur du fleuve, seraient venues se fixer dans la Guinée méridionale, par la route que Livingstone a suivie en sens inverse, dans son voyage de 1855, et cette conjecture n'a rien de très-invraisemblable en soi; mais on ne s'explique guère, en ce cas, comment des Maures du royaume de Bocchus paraissaient semblables à ces Éthiopiens du sud. Ou bien encore Eudoxe n'a pas dépassé, dans la mer des Indes, la côte que Ptolémée et les Arabes du moyen âge s'accordent à appeler côte de Barbarie, ou des Berbers (1), et celle-là a pu communiquer avec la côte occidentale d'Afrique par le Goschop, le bassin du Tchad et le grand affluent occidental du Niger (2). Les Berbers du Bileduldjerid pouvaient présenter un type analogue et avoir conservé aussi les éléments de leur langue. Possidonius ne dit pas que ce fussent des noirs.

Quant à l'île où Eudoxe avait voulu former une colonie, ce n'est sans doute ni Tristan d'Acunha, ni Sainte-Hélène, trop éloignées du

(1) Ptol., I, 17; IV, 7, § 11 et 28. — Aboulfeda, ch. IV et table 19. — El Edrisi, 1er climat, 5e et 7e sect. (trad. fr.).

(2) V. Barth, mai, juin, juillet, septembre 1851, et aussi Ritter, *Ein Blick in das Nilquell Land.*

continent, mais ce peut-être Fernando-Po, l'île du Prince, Saint-Thomas ou Annobon, dont la description n'est pas en désaccord avec les faibles indications de l'auteur grec (1). Si Eudoxe a pénétré jusque-là et n'a pas atteint la côte de Guinée méridionale, son voyage a pu continuer à entretenir en Europe l'opinion que l'Afrique s'étendait peu au midi des anciens établissements puniques.

Les objections que Strabon fait au récit de Possidonius (2) sont peu sérieuses. Il dit que l'histoire de l'Indien est inadmissible, parce que les dimensions de la mer Rouge ne permettent pas qu'un équipage y meure de faim ; mais Agatharchide, contemporain d'Eudoxe, raconte que pareil malheur y arrivait quelquefois à bord des navires échoués dans des bas-fonds, au sud des mines de topaze (3). — Mais, dit Strabon, la route des Indes était bien connue. — Elle avait pu l'être au temps de Philadelphe, quoique cela ne soit pas démontré ; mais cette navigation n'avait-elle pas été oubliée durant la longue période de décadence, où le pouvoir avait dû négliger de la protéger contre les pirates arabes, redoutés encore au temps de Pline (4) ? Que le géographe d'Amasée s'étonne de voir Eudoxe se relever bravement après ses premiers malheurs, qu'il s'étonne de le voir noter curieusement quelques traits d'un vocabulaire nouveau et s'informer de l'origine d'un objet d'art manifestement étranger, j'avoue que je suis surpris à mon tour d'une pareille cause de défiance contre le récit de Possidonius, et j'ai peine à comprendre la singulière objection du critique, que la provenance occidentale de ce vaisseau ne devait pas le surprendre, parce que lui-même devait naviguer à l'Orient pour s'en retourner. Avec les mœurs orientales, Strabon a moins tort de demander pourquoi Eudoxe dénoncé resta libre ; mais, par exception et sans tirer à conséquence, un gouvernement despotique ne peut-il pas se borner à voler un homme sans l'enfermer ? Je n'ai pas plus de peine à croire à la réponse des matelots espagnols et surtout à la joie avide avec laquelle Eudoxe reçut une réponse qui donnait un corps à ses rêves. Et, s'il s'arrêta après avoir rencontré les Éthiopiens de l'ouest, savons-nous si les murmures et la résistance de ses équipages ne le décidèrent pas à chercher de l'aide parmi les sujets de Bocchus ?

Félix Robiou,
Professeur agrégé d'histoire, docteur ès lettres.

(1) V. Malte-Brun, l. CLXXII.
(2) Str., t. I, p. 159-61.
(3) Agath., § 83.
(4) *Hist. nat.*, VI, 34.

DES

ORIGINES DE LA CHAMPAGNE

Une partie notable des circonscriptions qui ont servi de base à l'organisation de la société française jusqu'en 1789, avait son point de départ dans la géographie des Gaulois. Il a été reçu jusqu'à présent, et nous avons cru nous-même que la Champagne formait une des exceptions que cette règle générale admet. Nous voulons examiner si l'existence de cette exception est rigoureusement démontrée.

La Champagne des temps féodaux et de l'époque moderne se compose : 1° d'une partie de la province ecclésiastique de Reims, qui est elle-même un démembrement de la Belgique des Romains ; 2° d'une partie de la province ecclésiastique de Sens, qui est un démembrement de la Lyonnaise ou Celtique des Romains. Voilà deux faits incontestables; mais est-on dans la vérité quand on dit que la Champagne primitive a été formée : 1° d'une partie de la Belgique gauloise; 2° d'une partie de la Celtique gauloise?

Nous appelons Champagne primitive celle dont on peut relever la description géographique sommaire dans les plus anciens documents écrits, celle des temps mérovingiens, qui se composait des trois cités ou des trois diocèses de Reims, de Châlons sur Marne et de Troyes. La géographie romaine plaçait Reims et Châlons dans la seconde Belgique, Troyes dans la quatrième Lyonnaise. Tout le monde met Reims et Châlons dans la Belgique des Gaulois, et nous ne contesterons pas l'exactitude de cette attribution (1). Mais quand on fait de Troyes une des dépendances de la Celtique des Gaulois (2), continuera-t-on à trouver en nous un disciple soumis de l'opinion reçue? Sans oser peut-être

(1) Walckenaer, *Géographie des Gaules*, I, 487.
(2) *Id.*, I, 55, 407.

opposer une affirmation contraire, nous éprouvons un doute que ces lignes ont pour objet d'exprimer.

La Champagne primitive, telle que nous venons d'en déterminer la contenance, correspond à une région naturelle qui présente un caractère bien distinct de celui des régions environnantes. Partout un sous-sol crayeux que les racines des arbres ne peuvent pénétrer; partout, excepté au bord des rivières, une couche de terre végétale trop mince pour y permettre l'établissement de ces vastes forêts qui couvraient le sol de la Gaule primitive. Quant aux bords des rivières, comme ce sont les seules parties un peu fertiles de cette contrée, ce sont les parties où ont dû avoir lieu les premiers essais d'agriculture; en sorte que ce pays a dû être, dès une époque fort ancienne, complétement découvert de bois: chose d'autant plus remarpuable que des forêts immenses lui servaient comme de ceinture: au nord la forêt d'Ardennes, à l'est celles d'Argonne, de Luis, aujourd'hui de Trois-Fontaines, et de Der; au sud celles qui sont dites aujourd'hui d'Aumont, de Chaource, de Rumilly; à l'ouest celles d'Othe, de Sourdun, de Traconne, du Gault, les bois qui entourent Épernay (1), etc.

On a souvent remarqué la concordance qui existe entre le territoire des Gaulois et les régions naturelles. Quelle raison nous empêcherait de croire que les Rèmes, un des peuples les plus puissants de la Belgique au temps de César, auraient possédé en entier la région dont nous venons de faire la description, et où ils avaient fondé le centre de leur établissement? Les Catalaunes étaient leurs clients; le diocèse et la cité de Châlons sur Marne dépendaient originairement de la cité des Rèmes. Le diocèse de Troyes est la seule difficulté. On fait des Tricasses les clients des Sénons.

Voyons sur quelle base s'appuie cette affirmation qu'on nous oppose.

D'abord, dit-on, dans la géographie romaine la cité des Tricasses dépend de la métropole de Sens. Mais la géographie romaine ne peut être invoquée comme un argument. Le pays situé entre la Garonne et la Loire faisait partie de la Celtique au temps de César; les Romains le rattachèrent à l'Aquitaine (2). Les grandes révolutions politiques ont

(1) Toutes ces forêts étaient autrefois bien plus étendues qu'aujourd'hui comme le prouvent entre autres faits les noms d'un grand nombre de localités voisines. Nous ne nous donnerons pas la peine inutile de le démontrer.

(2) Valckenaer, II, p. 231 et suivantes.

toujours leur expression dans la géographie ; il faut aux besoins nouveaux qu'elles créent des circonscriptions géographiques nouvelles: ces circonscriptions nouvelles sont même une garantie contre le passé en brisant des liens traditionnels qui pourraient, par l'association, donner un corps aux résistances locales et en faire un sérieux obstacle au maintien des innovations.

D'ailleurs la limite septentrionale de la cité des Tricasses ou de l'ancien diocèse de Troyes, ne se distingue sur le sol à aucun signe bien caractéristique. C'est en grande partie, nous diront les géographes, la ligne séparative des bassins de l'Aube et de la Marne. J'en conviens, une carte sous les yeux, on le reconnaît facilement ; mais les collines qui s'élèvent entre ces deux bassins n'ont aucune importance ; pour les trouver sur place, il faut avoir un baromètre à la main, ou observer très-attentivement la direction des eaux. Ces collines n'ont jamais pu avoir le caractère stratégique que deux peuples gaulois devaient demander à des frontières naturelles. Ce caractère stratégique se trouve nettement, au contraire, dans la forêt d'Othe, avec ses innombrables vallées entrecoupées de coteaux, que des bois couronnent encore aujourd'hui ; nous le trouvons dans les forêts de Sourdun et de Traconne qui autrefois, comme une étude approfondie des lieux le démontre, se rattachaient à la forêt d'Othe par une masse de bois non interrompue. Et de quel peuple ces forêts séparaient-elles les Tricasses? Elle les séparaient des Sénons.

Les Tricasses étaient donc clients des Rèmes et non pas des Sénons.

Il y a une objection. César donne la Marne pour limite méridionale à la Belgique, à laquelle les Rèmes appartenaient. Or Troyes, capitale des Tricasses, est située à vingt lieues, soit environ deux journées de marche, au sud de la Marne.

La réponse nous semble facile. Suivant César, la Marne séparait les Celtes des Belges. Mais quand César donne en quelques lignes toute la géographie d'un grand pays comme la Gaule, il ne faut pas s'attendre à une exactitude absolue, et il ne faut pas interpréter son texte avec une rigueur pharisaïque. La Marne séparait les Celtes des Belges, c'est-à-dire que les chefs-lieux des cités belges étaient sur la droite de la Marne, et les chefs-lieux des cités celtiques sur la gauche. Mais que la Marne fût précisément la limite de ces cités, c'est ce qui est inadmissible. Qui croira que les Lingons, peuple celtique (1) dont la capitale avait ses murs presque baignés par la

(1) Walckenaer, I, 416-417.

Marne, n'étendaient pas un peu leur territoire sur la rive droite de cette rivière? N'en dira-t-on pas autant, à plus forte raison, des Meldes, dont la ville était construite dans une presqu'île formée par cette rivière (1)? Dans le système vulgairement admis, la cité belge des Catalaunes étend son territoire, comme le diocèse de Châlons à une dizaine de lieues de la Marne, sur la rive gauche et au sud de cette rivière. Dans notre système, la Belgique gauloise s'avance un peu plus au midi. Ce n'est donc qu'une question de plus ou de moins.

Mais, nous dira-t-on, en faisant de Troyes une dépendance de la Belgique, vous mettez sur la rive gauche de la Marne le chef-lieu d'une cité belge. — Cet argument tombe de lui-même si on réfléchit que, comme tout le monde l'admet, les Tricasses ne constituaient pas une cité au temps de César. C'est sous Auguste au plus tôt (2) que la petite peuplade des Tricasses, jusqu'alors cliente des Rèmes, fut érigée en cité. On aurait beaucoup de peine à démontrer que Troyes, capitale des Tricasses, nommée par les Romains *Augustobona*, existât avant la conquête. On pourrait soutenir, non sans quelque probabilité, que la grande voie celtique de la Méditerranée à Boulogne, remaniée et empierrée d'après les règles de la voirie romaine par l'ordre d'Agrippa (3), ne passait pas originairement à Troyes, laissant cette ville ou l'emplacement de cette ville à deux lieues à sa droite, sans croire nécessaire de la traverser. Troyes, sorte de citadelle jetée au milieu d'un marais, qu'un canal artificiel encore subsistant de nos jours venait de dessécher; Troyes, qui n'a pas de nom gaulois, et dont le nom le plus ancien est *Augustobona*, serait une création de Rome impériale, et sa fondation aurait eu un but politique : soustraire à l'influence des Rèmes une portion de leur territoire, en l'érigeant en cité et en le rattachant à la Celtique, tandis que les Rèmes continuaient à dépendre de la Belgique.

Les raisons nous semblent donc manquer pour refuser de reconnaître l'identité de la Champagne primitive (Reims, Châlons, Troyes) avec la cité gauloise des Rèmes.

Il nous paraît vraisemblable que la Champagne primitive, après avoir tout entière fait partie de la Belgique au moment de la conquête, aura été démembrée par les Romains. Malgré cette mutilation admi-

(1) Caro, *Notice sur la géographie primitive de la ville de Meaux.*

(2) Walckenaer, II, 264-265.

(3) Strabon, liv. IV.

nistrative, comme elle ne devait son existence ni à un homme ni à un peuple; qu'elle avait dans la géographie physique, dans le sol même où nous marchons ses racines immuables, elle conserva son unité dans la tradition populaire : c'est pour cela qu'à la chute de l'empire, nous la retrouvons vivante au milieu des débris du vieux monde qui expire; c'est pour cela que, malgré l'oubli séculaire des temps carlovingiens et des commencements de la féodalité, nous la voyons plus tard imposer son nom à un des grands fiefs et à une des provinces de la monarchie française. Pour les mêmes causes, on peut, sans témérité, supposer que sous une dénomination ou sous une autre, quel que soit du reste l'avenir de la géographie politique, la Champagne persistera toujours dans la bouche du peuple. Il serait bien hardi d'assurer la même perpétuité à la plupart de nos autres circonscriptions provinciales.

H. d'Arbois de Jubainville.

LES

PORISMES D'EUCLIDE [1]

Nous avons enfin le mot d'une énigme qui désespérait depuis bien longtemps les mathématiciens et les hellénistes, et ce mot été trouvé par M. Chasles, qui a si puissamment contribué aux progrès et même à la création de la géométrie moderne. Cependant ceux qui sont doués comme lui de hautes facultés d'invention, n'ont pas toujours la patience ni la sagacité que réclament les recherches archéologiques; mais la question des porismes devait avoir pour M. Chasles un intérêt tout particulier, car elle le ramenait à l'origine des beaux travaux qui ont occupé toute sa vie.

Euclide avait composé sous ce titre de *Porismes* trois livres qui ne sont point venus jusqu'à nous, et que nous connaissons seulement par une notice de Pappus dans le septième livre de ses *Collections mathématiques*, ainsi que par quelques mots de Proclus, dans son commentaire sur le premier livre des *Éléments d'Euclide*. Le plus détaillé et le seul important de ces deux témoignages est celui de Pappus, qui n'était pas seulement un compilateur, mais un géomètre éminent. Il pique vivement la curiosité par les éloges qu'il donne à cet ouvrage, très-utile, dit-il, dans une foule de questions ; mais toute sa notice est d'une extrême obscurité. Cela ne tient pas à quelques lacunes ou altérations que l'on peut remarquer dans le texte, mais à ce que presque tous les énoncés des propositions sont incomplets ; nous en verrons la raison. La définition même qu'il donne du porisme : *c'est une proposition où l'on demande de trouver ce qui est proposé*, ne présente pas de sens bien net ; cependant il ajoute

(1) Les trois livres des *Porismes* d'Euclide, rétablis pour la première fois d'après la notice de Pappus, conformément au sentiment de R. Simson sur la forme des énoncés de ces propositions, par M. Chasles, membre de l'Institut. Paris, 1860. Mallet-Bachelier.

que le porisme est, en quelque sorte, intermédiaire entre le théorème et le problème.

Pour fixer nos idées sur la forme de ces propositions, nous allons, dès à présent, montrer ce que l'on peut entendre par un porisme, en donnant, d'après M. Chasles, un exemple de ce genre de questions.

Si par deux points donnés, on mène à un autre point deux droites telles que leurs longueurs soient entre elles dans une raison donnée, ce point est situé sur une circonférence de cercle donnée de grandeur et de position.

Ainsi l'on affirme que le *lieu* cherché est un cercle ; voilà en quoi le porisme se rapproche du théorème. Mais aussi, quoique le cercle en question soit *donné*, c'est-à-dire *doive pouvoir être déterminé* d'après les conditions de l'énoncé, il reste à trouver effectivement son centre et son rayon ; c'est en cela que le porisme ressemble un problème.

La preuve la plus convaincante que présente M. Chasles à l'appui de son système est tirée du livre des *Données* d'Euclide qui nous a été heureusement conservé. Nous allons prendre comme exemple très-simple la douzième proposition de ce livre.

Entre deux parallèles données, si l'on mène une sécante faisant avec ces parallèles des angles donnés, la partie de cette sécante comprise entre les parallèles sera *donnée* de longueur.

On voit que cette proposition participe encore du théorème et du problème, car l'on affirme que l'on possède tout ce qu'il faut pour déterminer une longueur, mais on ne la détermine pas réellement. On peut donc dire en même temps des porismes et des données que ce sont des propositions où l'on a tout à la fois à *démontrer* une vérité énoncée et à *trouver* certaines choses mentionnées dans l'énoncé de cette vérité.

La différence essentielle entre ces deux genres de propositions consiste en ce que les porismes s'appliquent aux choses variables, comme les différents points d'un même lieu géométrique, et qu'il n'en est pas de même pour les données. Néanmoins, on ne s'est pas toujours attaché d'une manière absolue à cette distinction, car M. Chasles observe que l'auteur arabe Hassan-ben-Haithem réunit ces deux genres sous le nom de *Données géométriques* dans son ouvrage ainsi intitulé. On trouve même le nom de porismes appliqué par Diophante à des propositions de pure arithmétique, mais qui présentent aussi le caractère de *théorèmes incomplets.*

Nous dirons donc avec M. Chasles que le *porisme est une proposition dans laquelle on énonce une vérité, en affirmant que l'on peut toujours trouver certaines choses qui la complètent*. Cependant, comme l'observe M. Chasles, il faut ajouter à cette définition que la question renferme des éléments variables.

Avant d'aller plus loin, nous devons faire voir que cette différence établie entre les théorèmes proprement dits ou *théorèmes complets*, d'une part, et les données et les porismes ou *théorèmes incomplets*, d'autre part, n'est pas une vaine subtilité, mais une distinction naturelle et nécessaire, puisque cette dernière classe de propositions est conçue d'après le grand principe de diviser les difficultés afin de les résoudre séparément. Il semble même qu'en cela Euclide ait devancé les mathématiciens modernes, et l'on pourrait citer, en dehors de son traité, une foule d'exemples de cette nature. Ainsi, considérons l'énoncé suivant : quand un quadrilatère est circonscrit à une conique, le produit des distances d'une cinquième tangente quelconque à deux sommets opposés du quadrilatère, est avec le produit des distances de cette tangente aux deux autres sommets, dans un rapport constant. Cet énoncé incomplet, qui serait un porisme, aurait déjà une grande importance, même quand on ne compléterait pas le théorème de la manière suivante : ce rapport constant est égal à celui que l'on trouverait si l'on prenait les distances de ces mêmes points à un foyer de la conique.

Mais pour revenir aux porismes proprement dits, et surtout à ceux qui se rapportaient à des lieux géométriques, nous devons voir de quelle utilité ils étaient pour les géomètres anciens, et nous reconnaîtrons qu'ils servaient à passer d'une expression d'un lieu à une autre expression du même lieu. Ainsi, supposons que l'on demande le lieu d'un point dont les distances à deux points fixes soient entre elles dans un rapport donné, on démontrera qu'il existe, sur la droite qui joint ces deux points, deux autres points tels que les droites menées de ces points à chaque point du lieu cherché font entre elles un angle droit : on arrive ainsi à un nouveau porisme qui fait voir que le lieu est un cercle. Cela explique pourquoi Pappus dit qu'il ne faut point distinguer les porismes par les hypothèses, mais par les résultats : ainsi il y a une infinité de circonstances qui peuvent conduire à trouver une droite, par exemple, pour lieu géométrique, mais ces circonstances variables sont moins importantes que la nature du lieu obtenu. C'est aussi par cette raison que Pap-

pus, dans son résumé, s'occupe seulement de ces conséquences, et nous voyons ce qui l'a engagé à donner des énoncés tronqués tels que ceux-ci :

Que tel point est situé sur une droite donnée de position.

Que le rapport de telle droite à telle autre droite est donné, etc.

En un mot le traité d'Euclide était pour les anciens ce qu'est pour nous l'*Analyse* de Descartes. Chaque forme de l'équation d'un lieu géométrique exprime une propriété différente de ce lieu, et le calcul nous fait passer facilement d'une forme à l'autre ; les anciens arrivaient au même résultat en passant d'un porisme à un autre.

Parmi les géomètres qui se sont occupés avec quelque succès de cette question avant M. Chasles, je ne sais s'il faut citer Fermat, dont la puissante imagination s'accommodait difficilement d'une critique rigoureuse. Cependant il se flatte d'avoir saisi la pensée générale d'Euclide ainsi que plusieurs de ses propositions, et à ce sujet il s'enthousiasme au point de citer Virgile. J'ai tâtonné longtemps dans les ténèbres, s'écrie-t-il, mais la vérité m'est enfin apparue :

. . . Tandem se clara videndam
Obtulit et pura per noctem in luce refulsit.

Quelques-unes de ses restitutions semblent assez heureuses, mais il est inutile de s'y arrêter, puisqu'il n'a pas deviné les deux énoncés que Pappus a donnés d'une manière complète.

Si nous citons Halley, qui avoue ne pas avoir deviné cette énigme, c'est parce qu'il a publié le texte grec de ce passage de Pappus, comme l'a fait aussi M. Breton de Champ, il y a quelques années ; et l'absence de ce texte est la seule chose que nous regrettions dans le beau volume de M. Chasles. En effet Pappus est resté manuscrit et jamais on n'en a imprimé que la traduction latine. C'est beaucoup sans doute, mais dans les endroits vraiment difficiles, tels que celui qui nous occupe, on peut désirer l'original : car tout le monde sait que les traducteurs latins, même aussi érudits que l'était Commandin, ont une grande facilité pour traduire sans comprendre ; il suffit de mettre un mot latin à la place de chaque mot grec. Ainsi Halley lui-même n'a pas été embarrassé pour traduire le passage de Pappus qu'il déclarait inintelligible. Un traducteur français est toujours obligé de donner un sens quelconque, mais en l'absence du texte, on peut l'accuser, même à tort, de choisir celui qui convient le mieux à son système. Cependant il faut avouer que la discussion

du texte original ne peut avoir ici la même importance que dans un ouvrage de littérature : quelques mots lus ou compris différemment peuvent changer le sens d'une phrase, mais ne font rien à l'ensemble.

Arrivons à Robert Simson, qui a fait faire le premier grand pas à la question en devinant les énoncés que Pappus avait donnés d'une manière complète, mais toujours obscure. Cependant on saisit encore sans trop de difficulté le sens de l'énoncé suivant par lequel Pappus résume dix porismes d'Euclide.

Étant données quatre droites se coupant deux à deux en six points, si les trois points d'intersection situés sur l'une d'elles sont donnés (ou les deux seulement, dans le cas où cette droite serait parallèle à l'une des trois autres), *et que deux des trois autres soient assujetis à rester chacun sur une droite donnée, le dernier sera situé aussi sur une droite de position.*

On reconnaît ici la forme du porisme, puisqu'il reste à préciser la droite qui contient ce dernier point, en établissant qu'elle passe au point des concours des deux autres droites fixes, qui contiennent chacun des deux autres points.

Ensuite Pappus étend cette proposition et l'applique à un nombre quelconque de droites, au lieu de quatre seulement. Nous ne le suivrons pas dans cette généralisation, mais nous observerons qu'il en renvoie l'honneur à Euclide, avec une modestie bien rare chez les anciens et même chez les modernes.

Les dix porismes que Pappus résume par l'énoncé précédent sur le quadrilatère complet se rangent, du reste, sous l'indication générale : *que tel point est sur une droite donnée de position ;* mais Pappus énonce encore complétement, quoique d'une manière assez vague, un porisme qui se trouvait au commencement du premier livre d'Euclide et qui conduit à un rapport donné. Robert-Simson a encore deviné cette proposition, et il a rétabli avec un certain succès plusieurs des autres énoncés dont Pappus ne donne que les conséquences; mais a-t-il connu la véritable nature des porismes? C'est ce que pense M. Chasles et il est vrai que l'idée de *théorème incomplet relatif à des éléments variables* est la seule qui permette de trouver un sens à la définition latine que R. Simson a donnée des porismes. Nous allons la citer, mais nous n'essayerons pas de la traduire.

Porisma est propositio in qua proponitur demonstrare rem aliquam, vel plures datas esse, cui, vel quibus, ut et cuilibet ex rebus innumeris non quidem datis, sed quad eæ quæ data sunt eamdem habent rela-

tionem, convenire ostendendum est affectionem quamdam communem in propositione descriptam.

Il serait trop long de nous arrêter à analyser les recherches de différents géomètres sur cette question des porismes, et ce que M. Chasles lui-même en a dit dans son *Aperçu historique*, mais il nous reste à faire voir le lien qui rattachait toutes ces propositions et la méthode qui avait dirigé Euclide dans ce travail.

M. Chasles a été guidé dans cette divination, la plus importante de toutes, par les *lemmes*, que Pappus joint à l'analyse qu'il fait des porismes. En effet, c'est un usage que l'illustre géomètre d'Alexandrie observe généralement dans ses *Collections mathématiques*, de joindre à chaque ouvrage, ou même à chaque livre des ouvrages dont il rend compte, une série de lemmes utiles pour faire comprenprendre l'auteur dont il s'occupe et la méthode que cet auteur a suivie: Or M. Chasles a reconnu dans les lemmes relatifs aux porismes le principe du *rapport anharmonique*, c'est-à-dire de la *division homographique* des droites. Vu l'importance du sujet on nous permettra de consacrer quelques mots à l'exposer.

Si quatre droites concourant en un même point S sont coupées par deux autres quelconques, en deux séries de points A, B, C, D, et A′, B′, C′, D′, on a l'équation $\frac{AC.\ BD.}{AD.\ BC.} = \frac{A'C'.\ B'D'.}{A'D'.\ B'C'.}$

Cette relation constitue la division *homographique* des deux sécantes et elle indique que les quatre droites ainsi coupées concourent en *un même point* S. Le théorème précédent est un corollaire immédiat du lemme III de Pappus sur les porismes.

La division *harmonique* d'une sécante, dans laquelle le produit du segment moyen par la sécante totale est égal au produit des segments extrêmes, est un cas particulier de cette division homographique.

On peut ramener encore à cette considération, ainsi qu'à celle des *transversales*, la théorie de l'*involution*, que Pappus établit dans le lemme IV, et qui consiste dans le théorème suivant : Si une sécante rencontre deux côtés opposés d'un quadrilatère en A et A′, les deux autres côtés en B et B′, et les diagonales en C et C′, on aura AB. B′C. C′A′ = A′B′. BC′. CA.

Nous renverrons pour les développements et les applications de ces théories à la *Géométrie supérieure* de M. Chasles, mais ce qui précède suffit pour faire concevoir que les porismes d'Euclide étaient

fondés sur les méthodes de la géométrie *segmentaire*, comme l'appelle M. Terquem.

On comprend aussi comment M. Chasles a pu rétablir, avec une grande probabilité, les propositions et les démonstrations mêmes d'Euclide, puisqu'il était guidé non-seulement par les énoncés vagues et collectifs dont nous avons parlé, mais aussi par les lemmes que Pappus a donnés avec leurs démonstrations. Souvent même il est dit que tel lemme se rapporte à tel ou tel porisme, ce qui permet de donner à peu près l'ordre des propositions. Du reste, l'ouvrage de M. Chasles contient sans doute tout celui d'Euclide, et même plus; celui-ci renfermait cent soixante et onze porismes divisés par la nature de leurs conclusions, comme nous l'avons vu, en vingt-neuf genres différents, et, M. Chasles est allé jusqu'à deux cent vingt et un porismes, afin de ne laisser échapper aucune des propositions anciennes. Personne ne se plaindra de cette abondance, car, outre le mérite de cette restitution, il y a celui de l'ouvrage en lui-même, qui présente un recueil fort intéressant de questions sur des sujets où les élèves et les professeurs eux-mêmes ne sont pas toujours assez exercés.

On peut maintenant se rendre compte de la raison qui avait empêché Simson de saisir l'ensemble de l'ouvrage, dans lequel il avait deviné certains détails ainsi que la forme des propositions; c'est que cet ensemble se rattachait à des théories presque inconnues de son temps. D'un autre côté, quoique l'on connût Euclide pour être aussi bon géomètre que rédacteur habile, on peut s'étonner de voir qu'il avait deviné les méthodes de la géométrie moderne, mais l'on peut croire aussi qu'il ne les avait pas embrassées dans toute leur généralité. Aussi M. Chasles s'est-il astreint à donner pour tous les porismes des démonstrations directes, et telles qu'on pût sans difficulté les supposer dans Euclide. Cela ne l'empêche pas de s'arrêter quelquefois à faire observer en peu de mots que telle démonstration est un simple corollaire de la théorie de l'homographie, mais s'il s'était contenté de tout présenter sous cette forme, il aurait craint avec raison qu'une pareille restitution ne parût suspecte. Ce travail de détail lui a encore été facilité par les lemmes de Pappus.

Pour ne pas compliquer l'exposition des idées de M. Chasles, nous n'avons cité que l'une des définitions que Pappus donne du porisme, d'après les anciens géomètres, et nous avons laissé de côté celle des géomètres de son temps; voici cette définition, qu'il cite sans l'approu-

ver : *Le porisme est ce qui manque à l'hypothèse d'un théorème local.*

On appelle théorème local une proposition qui exprime une propriété commune à tous les points d'un lieu géométrique complétement défini. D'après cela, cette définition semble se rapprocher de ce que nous avons dit jusqu'à présent ; mais si Pappus lui reproche de ne pas être assez générale, c'est parce qu'elle ne s'applique absolument qu'aux porismes relatifs à des lieux géométriques, et qu'elle ne convient point à ceux où il s'agit, par exemple, de droites passant par un point donné ou ayant entre elles un rapport donné. Du moins telle est l'opinion de Robert Simson et de M. Chasles; mais comme Pappus lui-même repousse cette seconde définition, son obscurité ne doit pas nous inquiéter beaucoup.

Nous n'avons pas encore parlé de la notice de Proclus; mais quoiqu'il copie à peu près la première définition de Pappus, il est permis de croire qu'il ne se rendait pas bien compte de ce que c'était qu'un porisme, car il en donne comme exemple le problème élémentaire suivant : *un cercle étant donné, trouver son centre.* Cela ne doit pas nous étonner, car nous avons vu que la notion du porisme étant assez subtile, s'était obscurcie pendant les six ou sept siècles écoulés depuis Euclide jusqu'à Pappus; à plus forte raison il en était de même du temps de Proclus, qui dit que le mot *porisme* avait une autre signification s'appliquant tout simplement aux corollaires des éléments de géométrie.

Cela nous conduit à chercher l'étymologie du mot πόρισμα (porisme), et il semble même que nous aurions dû commencer par là, mais une pareille marche aurait été fort incertaine. Les mots de la langue usuelle dont ce mot peut dériver sont : πορισμὸς, qui veut dire *gain*, *acquisition*, et πορίζειν qui signifie *trouver*, *procurer*. Euclide n'emploie ce verbe que dans son traité des *Données ;* dans les *Eléments*, pour exprimer l'idée de *trouver*, il emploie, comme le remarque M. Prouhet, le verbe εὑρεῖν et ses composés.

Quant au mot πόρισμα, quoique M. Terquem l'ait trouvé dans Xénophon signifiant *magasin pour les armées*, on peut le considérer comme n'appartenant d'ordinaire qu'au langage mathématique. Des deux significations que lui attribue Proclus, celle de simple corollaire se rattache naturellement au sens de πορισμὸς, mais elle paraît relativement moderne. Ce mot πόρισμα ne se trouve jamais dans Archimède, et il est permis de douter qu'Euclide l'ait employé dans ses *Éléments*, comme signifiant *corollaire*. En effet, pour indiquer les

conséquences d'un théorème, Euclide dit simplement : *il est évident d'après cela*, etc... et le mot πόρισμα, qui, d'ailleurs, ne paraît pas avant la vingtième proposition du sixième livre, n'est peut-être qu'une note des scholiastes, qui auront observé un certain rapport entre une proposition des *Éléments* et une autre du livre des *Porismes.* Ce qui peut le faire penser, c'est que, dans la belle édition *princeps* d'Euclide que nous avons vue entre les mains de M. Prouhet, ce mot est laissé sur la marge extérieure, comme il l'était sans doute dans le manuscrit. En général, les éditions *princeps*, ou du moins celles qui sont copiées d'après un bon manuscrit, présentent, malgré leurs fautes et par leur naïveté même, un certain avantage sur d'autres éditions postérieures dont le texte a été corrigé par une critique savante.

Nous pensons d'ailleurs que la philologie ne peut, à elle seule, jeter un grand jour sur la question, en l'absence du livre même d'Euclide. On ne doit guère compter sur la découverte du texte grec, mais M. Chasles ne croit pas impossible d'en retrouver une traduction arabe dans la bibliothèque de l'Escurial ; du moins il espère avec raison qu'une pareille investigation mettrait au jour une foule de trésors inconnus sur l'histoire, la littérature et les sciences.

Au reste, quand même l'ouvrage d'Euclide reparaîtrait maintenant, nous avons la confiance qu'il ne changerait rien d'essentiel à la restitution de M. Chasles, et que les porismes, comme nous l'avons dit d'après lui, étaient *dans la forme* des théorèmes incomplets employés à résoudre une foule de questions, surtout celles qui roulaient sur les lieux géométriques, et *dans le fond*, des conséquences de la théorie de l'homographie.

Ch. Housel.

NOTICE

SUR UN

COFFRET D'ARGENT

EXÉCUTÉ POUR FRANTZ DE SICKINGEN

ACCOMPAGNÉE D'OBSERVATIONS SUR DIVERS MONUMENTS RELATIFS A CE PERSONNAGE.

I

Il y a plus de soixante ans que le précieux spécimen de l'art germanique décrit dans cette notice est conservé dans le Cabinet des médailles et antiques. Il y fut déposé le 1er nivôse an v (12 décembre 1796), en vertu d'un ordre du citoyen Ramel-Nogaret, ministre de l'intérieur du directoire. Cette décision était opportune; elle sauva du creuset ce monument, qui, ayant le tort d'être en argent massif, attendait alors à la Monnaie de Paris, avec toute une fournée d'objets d'art diversement intéressants, le moment de tomber dans le gouffre où s'engloutirent, pendant nos jours d'orage, tant de merveilles à jamais regrettables. J'ai cité le nom du ministre presque oublié aujourd'hui auquel on doit la conservation de notre coffret afin de ne pas priver sa mémoire de la part de reconnaissance qui lui est due; mais pour être juste, il faut ajouter que Ramel-Nogaret ne fit que se conformer à l'esprit d'un décret rendu deux ans auparavant sur la proposition de l'abbé Grégoire.

Dans un rapport remarquable, bien qu'on regrette d'y lire quelques phrases qui se ressentent des mauvaises passions du moment, le célèbre curé d'Embermesnil, bravant les colères des faux patriotes,

n'avait pas craint de s'élever contre la destruction systématique des monuments des arts, genre de crime qu'il osa qualifier à la tribune du nom de vandalisme. Lu à la séance du 14 fructidor an II (31 août 1794), et accueilli avec faveur par l'assemblée, qui en adopta les conclusions et les convertit séance tenante en décret, le *Rapport sur les destructions opérées par le vandalisme et sur les moyens de le réprimer*, fut inséré *in extenso* dans le *Moniteur* du 9 vendémiaire an III (30 septembre 1794), réimprimé en brochure et envoyé dans toutes les communes de la république. Beaucoup de mal avait déjà été accompli, malgré les efforts antérieurs d'un autre conventionnel, de Gilbert Romme (1) dont le nom doit aussi être enregistré parmi ceux des hommes qui n'oublièrent pas les intérêts de la science et des arts au milieu de la tourmente, mais il n'est jamais trop tard pour faire le bien. A dater du décret du 14 fructidor an II, le vandalisme ne passa plus pour une preuve de civisme et c'est principalement à l'initiative courageuse et intelligente de l'abbé Grégoire qu'on doit cet heureux changement, et on le verra plus loin, c'est peut-être bien à son rapport que l'on doit en particulier la conservation du monument qui nous occupe. L'état d'envoi de la Monnaie ne fournit pas le moindre renseignement sur l'historique de la découverte du coffret qui fait le sujet de ce travail. Ce document nous apprend seulement qu'il provenait du district de la Flèche, département de la Sarthe; l'article 75, qui le décrit est ainsi conçu :

« Une boëte ronde, ornée de divers sujets en relief et ciselée, pe-
« sant 10 marcs 7 onces 5 gros. Ladite boëte est en argent. »

Pendant une longue série d'années, la *boîte ronde* venue de la Flèche resta dans le Cabinet des antiques à l'état de simple objet d'art, sans qu'on y soupçonnât son importance historique (2). Les inscriptions qu'on lit sur le couvercle n'étant que de pures légendes explicatives des sujets qui le décorent, ne pouvaient servir à éclairer son origine, et comme dans ce cénacle voué alors presque exclusivement à l'étude des vestiges de l'antiquité, on accordait peu d'attention aux objets du moyen âge et de la renaissance, personne ne songea à demander le nom du premier possesseur de ce chef-d'œuvre

(1) C'est Gilbert Romme qui fit repousser les propositions de fondre les médailles d'or de la Bibliothèque. (Voyez à ce sujet le *Moniteur* du 28 octobre 1793.)

(2) Les Notices du Cabinet des médailles, imprimées en 1819 et 1828, ne disent même pas qu'il est de travail allemand, et le désignent simplement, la première comme un monument du quinzième siècle (v. p. 43), l'autre comme ayant été exécuté au seizième. (V. p. 9.)

d'orfévrerie à certains symboles que l'on aurait pu y remarquer. Notre époque moins dédaigneuse ne pouvait laisser dans l'oubli un aussi précieux monument; aussi, nourri dans les doctrines éclectiques qui sont la loi nouvelle de l'archéologie, ne me suis-je pas contenté de l'admirer. Je l'interrogeai curieusement, dans l'espoir de découvrir quelque indice de son origine, et j'ai été assez heureux pour acquérir la conviction que cette merveilleuse pièce d'orfevrerie a été exécutée pour un homme qui, à l'aurore de la réforme, remplit l'Allemagne du bruit et de l'éclat de son nom, pour Frantz de Sickingen. C'était une véritable bonne fortune; à l'importance comme objet d'art que ce coffret doit à l'habileté de l'artiste qui le décora, le nom du capitaine que se disputèrent François Ier et Charles-Quint et dont M. Michelet a si nettement caractérisé le rôle, en lui donnant le titre qui semble une antithèse de « chef de la démocratie noble des chevaliers du Rhin (1), » ajoutait le prestige qui s'attachera toujours aux reliques des hommes qui se sont fait une place dans l'histoire. Il faut pourtant en convenir, malgré la célébrité et la popularité qui se sont toujours attachées à son nom en Allemagne, l'ami d'Ulric de Hutten et de Goetz de Berlichingen est resté presque inconnu dans notre pays qui s'est montré trop longtemps indifférent aux annales de nos voisins d'outre-Rhin. Il n'en est plus tout à fait ainsi aujourd'hui; récemment de remarquables écrits, consacrés à l'étude du seizième siècle, ont jeté une vive lumière sur cette singulière figure (2); enfin, par une heureuse coïncidence, au moment où l'on gravait les planches qui accompagnent ce travail, un académicien de Metz, M. de Bouteiller (3),

(1) *Hist. de France au seizième siècle. Réforme*, p. 78. Édit. de 1855.

(2) On trouvera des pages du plus grand intérêt sur Sickingen dans l'*Histoire de Luther* de M. Audin; dans une remarquable étude de M. J. Zeller, intitulée *Ulric de Hutten, sa vie, ses œuvres, son époque*, 1849. Dans la *Réforme* de M. Michelet, citée plus haut, et dans le récit d'un des plus célèbres épisodes de l'*Histoire du seizième siècle*, par M. Mignet, qu'on trouvera dans la *Revue des Deux-Mondes*, sous ce titre, *Une élection à l'empire en* 1519. (Voyez t. V de la XXIVe année, 1854, p. 209.)

(3) L'ouvrage de M. de Bouteiller est intitulé : *Histoire de Frantz de Sickingen, chevalier allemand du seizième siècle. Metz*, 1860, in-8o avec planches. L'auteur commence par s'excuser pour ainsi dire d'avoir consacré un volume à un personnage presque inconnue en France; il s'accorde en ceci avec ce que l'on vient de dire, toutefois, il n'est pas inutile d'avertir que M. de Bouteiller n'est pas tout à fait exact lorsqu'il dit dans sa préface que « l'illustration de Sickingen n'a pas franchi notre frontière et que nulle biographie, si universelle qu'elle se prétende, n'a daigné lui donner place dans ses colonnes. » On trouve un article sur Sickingen dans la *Biographie universelle de Michaud*, t. LXXXII du supplément, publié en 1849, c'est-à-dire neuf années avant la publication de M. de Bouteiller; dans l'*Encyclopédie des*

faisait paraître dans cette ville une histoire de Sickingen, la première qui ait été écrite en français. Néanmoins, bien que l'auteur de ce consciencieux écrit ait fait preuve d'une connaissance approfondie du sujet qu'il a traité, comme Sickingen est encore loin d'avoir conquis parmi nous toute la notoriété désirable, je ne crois pas pouvoir me dispenser de présenter ici un récit rapide des principaux faits de sa courte et brillante carrière.

Cet aperçu, pour lequel j'ai mis à profit les ouvrages que je viens d'indiquer en note et surtout l'histoire de Sickingen par M. Ernest Münch (1), aura l'avantage d'éclairer la description de notre coffret ainsi que l'étude de divers autres monuments relatifs à ce personnage, qui complète ce travail, tout en permettant au lecteur de juger de la valeur des raisons sur lesquelles je me suis fondé pour assigner une aussi illustre origine au monument que j'ai le plaisir de publier.

II

Frantz de Sickingen, fils de Schweikard VIII[e] du nom et de Marguerite de Hohenbourg, était issu d'une des plus anciennes familles de la chevalerie des bords du Rhin, car les généalogistes font paraître cette maison dans les tournois dès le onzième siècle. Il naquit le 1[er] mars 1481, quelques années après Bayard, qu'il combattit avec moins de bonheur que ses autres adversaires et avec lequel on a eu souvent le tort de le comparer. La seigneurie dont il portait le nom est située dans le Creichgau, sur la rive droite du Rhin à trois lieues de Bretten et est enclavée aujourd'hui dans le grand-duché de Bade.

Frantz fut admirablement préparé par l'éducation que lui fit donner son père au rôle à la fois militaire et politique qu'il remplit avec tant d'éclat et auquel il doit sa renommée. On compte parmi ses maîtres Geiler de Kaisersberg et Reuchlin lui-même. Écuyer

gens du monde, t. XXI, publié dès 1844; dans les *Médailles allemandes du trésor de numismatique*, publié en 1841, V. p. 5. Mais à la vérité on chercherait vainement le nom de Sickingen dans les anciennes biographies; il a été omis dans le *Moreri* et même, ce qui est plus singulier, dans le Dictionnaire de Bayle.

(1) L'ouvrage de M. Ernest Münch est intitulé : *Franz von Sickingens Thaten, Plane, Freunde und Ausgang*. Ce travail estimable se compose de trois volumes, dont deux de preuves, et a été publié, les t. I et II, à Stuttgart et Tubingue en 1827 et 1828 le t. III, à Aix la Chapelle et Leipzig en 1829.

en 1495, marié à Hedwige de Flersheim en 1499, chevalier en 1502, Frantz hérita à vingt-trois ans des domaines de sa maison, après la mort tragique de son père, décapité en 1504, à la suite des troubles qui désolèrent le palatinat du Rhin à cette époque. La mort de Schweikard fut-elle méritée? fut-il jugé conformément aux lois, ou tomba-t-il victime de la haine des princes dont il avait bravé le pouvoir? nous n'avons pas à l'examiner; mais ce qui est évident, et la vie entière de Frantz, consacrée à *protéger la justice*, le démontre clairement, ce supplice parut au fils du condamné une monstrueuse iniquité. Le ressentiment qu'il en conserva jusqu'au tombeau ne dut pas peu contribuer à lui faire voir sous leurs véritables couleurs les abus tyranniques qui déshonoraient alors presque toutes les cours du saint-empire. L'exemple terrible que lui léguait un père mort sous la hache du bourreau ne l'intimida pas et l'année même qui vit s'accomplir cet événement tragique, Frantz se dressa menaçant en face des princes comme le protecteur des opprimés et le vengeur des droits de la justice. C'est sans doute dès lors qu'il prit pour devise ces mots qu'on lit écrits ainsi au bas de ses portraits et sur ses médailles :

ALLEIN GOT DI ER, LIEB DEN GEMEINE NUCZ, BESCHIRM DI GERECHTIKEIT.

A Dieu seul l'honneur! Aime le bien public, protége la justice!

Le premier souverain auquel il s'attaqua au nom du bien public et de la justice fut un prince de la puissante maison de Bavière, Reinhard, comte de Deux-Ponts, auquel il fit acheter la paix au prix d'une somme quadruple de celle qui avait fait l'objet du litige. Simple seigneur de quelques châteaux, dont le principal était Ébernbourg, et amtmann (bailli) de la petite ville de Creuznach, Sickingen devint en peu de temps, et malgré sa jeunesse, l'arbitre de tout le pays rhénan Chacun venait lui soumettre ses procès, qu'il jugeait selon les règles de l'équité et aussi avec une connaissance du droit germanique qui prouve tout le parti qu'il avait su tirer des leçons de ses savants maîtres. En 1508 une courte campagne en Italie sous la bannière impériale vint le distraire du rôle de champion de la justice, mais aussitôt qu'elle fut terminée, il s'empressa de revenir sur les bords du Rhin continuer la mission qu'il s'était donnée de sa propre autorité. Malgré l'anarchie que les embarras financiers de Maximilien laissait régner dans l'empire, il ne se pouvait pas que le prince qui avait essayé de ramener les petits souverains et les chevaliers du corps germanique à l'observation des décrets de la cour impériale

qu'il avait sinon créée du moins réorganisée, souffrît sans s'en émouvoir les empiétements audacieux de Sickingen. La guerre que Frantz osa déclarer à la ville impériale de Worms, et dans laquelle il fut secondé par son ami et compère, Goetz de Berlichingen, parût combler la mesure des griefs amassés contre le *Protecteur de la justice*. Le 13 mai 1515, Sickingen fut mis au ban de l'empire ; il s'inquiéta peu de cette mesure, qui ne fut pas suivie des effets sans lesquels ce n'était qu'un vain mot, et n'en continua pas moins à remplir ses coffres des larges contributions qu'il levait sur les princes ou les villes qu'il attaquait successivement, pour les forcer à réparer les torts dont les parties intéressées le faisaient l'arbitre armé. Profitant d'une trêve de deux ans conclue avec la ville de Worms, il entra avec une véritable armée sur les terres du duc Antoine de Lorraine, pour soutenir les prétentions d'un comte de Geroldseck sur divers domaines détenus, selon celui-ci, injustement par le prince. Cette expédition se termina de la manière la plus avantageuse pour Sickingen qui n'évacua la Lorraine que moyennant une somme de trente mille ducats d'or et une pension de cinq cents écus. Le succès de cette campagne eut un tel retentissement en Allemagne, qu'au dire d'un contemporain, le secrétaire d'un des princes ses ennemis, « la noblesse allemande se mit à le porter aux nues et, ce qu'on aura peine à croire, à le proclamer digne de l'empire, qu'on lui promit s'il continuait à marcher dans la voie où il venait d'entrer avec tant d'éclat (1). »

On ne sait si une aussi ambitieuse visée traversa l'esprit de Frantz, mais on y pensa pour lui et l'assertion de Thomas Leodius n'est pas une simple formule de rhétorique. On trouve l'écho de ce bruit dans un mot qui courut parmi les adversaires de la réforme, au moment de la mort de Frantz : « Voilà le faux empereur mort, Dieu veuille que le faux pape ait une pareille fin ! »

Rodolphe de Habsbourg, comme le fait remarquer M. de Bouteilteiller (2), n'était pas un beaucoup plus grand sire que Sickingen

(1) Voyez dans les *Scriptores rerum germanicarum*, de Marq. Freher, t. III, l'histoire de F. de Sickingen, intitulée : *De Francisci a Sickingen equitis rebus gestis*, SEU POTIUS AUSIS *historiola ipso tempore exarata ab Huberto Thoma Leodio ill. princ. Ludovici Palatini Electoris consiliario et secretario*. « Dici equidem vix posse credo, « quantum famæ et honoris hæc expeditio Francisco peperit ; nobilitas germana illum « ad sydera extollere, dicere dignum imperiō, hortari ad majora, fortunam summa « polliceri, modo pergeret, asserere. »

(2) *Histoire de Frantz de Sickingen*. (Voyez p. 215 et 216.)

lorsque sa réputation de valeur et de zèle pour la justice le fit appeler au trône impérial. « Pourquoi un Sickingen, un Bourbon, un Pescaire n'auraient-ils pas ceint la couronne? » a dit aussi M. Michelet (1).

En effet, à cette époque agitée où tout fut remis en question, comme en France à la fin du siècle dernier, les plus hautes ambitions étaient presque raisonnables, et certes Sickingen, qui entretenait toujours à sa solde une armée de quinze mille hommes, tant de pied que de cheval, ainsi qu'une nombreuse artillerie, pouvait, à un moment donné, devenir l'arbitre de l'Allemagne, comme de fait il le fut à l'époque de l'élection de Charles-Quint. Quoi qu'il en soit, il est probable que Sickingen ne songea pas dès lors au rôle que ses admirateurs rêvaient pour lui, car précisément après la guerre de Lorraine, mécontent de Maximilien, il se décida à entrer dans le parti de la France, à l'instigation des seigneurs de la Marck et surtout à celle du *jeune adventureux* Robert III, si connu sous le nom de Fleuranges. Les princes de la Marck, dont les domaines étaient situés sur les frontières de l'empire et du royaume, étaient, suivant le vent variable de leur politique, tantôt les fidèles vassaux de l'empereur, tantôt les bons amis du roi de France. Sickingen, qui ne pouvait manquer d'avoir de nombreux et puissants ennemis, avait compris l'utilité qu'il pourrait retirer d'une liaison intime avec les souverains de Bouillon, de Sedan, de Fleuranges et de Jametz. Aussi, s'étant rencontré à Heidelberg, vers 1514, avec un agent de ces princes, il leur avait fait dire « qu'il aurait toujours à leur commandement deux mille chevaux et mille hommes de pied et l'artillerie à l'avenant, et qu'il avait deux ou trois places, dont la meilleure se nommait Scawerbourg (2) et part à plus de vingt autres qui seraient ouvertes à toute heure pour le seigneur de Sedan et (son fils) l'Adventureux. »

L'amitié commencée ainsi entre Sickingen et les seigneurs de la Marck « ne se démentit jamais et résista même aux variations politiques par suite desquelles ils devaient se trouver plus tard dans

(1) Voyez *Réforme*, p. 257.

(2) Les éditions des *Mémoires de Fleuranges* auxquelles j'emprunte ce passage sont toutes défectueuses et paraissent procéder de manuscrits exécutés par d'ignorants copistes. Le nom écrit ici Scawerbourg ne peut être qu'Ebernbourg; sur le manuscrit de l'Arsenal (*Hist. de France*, 168 f°), on lit Evembourg, ce qui se rapproche plus du véritable nom de la principale des forteresses de Sickingen que Scawerbourg.

des camps opposés (1). » On peut placer vers 1515 le voyage de Sickingen en France ; il vit à Amboise le roi, qui lui fit le meilleur accueil. Fleuranges, que François Ier avait chargé de lui faire les honneurs du royaume, dit que « le roi le trouva fort honneste homme et bien parlant, et si le roy lui fit bonne chère, ainsy firent toutes les dames tellement qu'il ne pouvoit parler. » L'accord conclu entre le roi et Sickingen, celui-ci retourna en Allemagne gratifié d'une chaîne d'or et d'une pension de trois mille francs ; mais François Ier, qui avait su apprécier le gentilhomme beau langageur, ne comprit pas toute l'importance du chef de parti et ne lui confia pas ses projets sur la couronne impériale que la mort prévue de Maximilien devait bientôt laisser vacante. Facile à mécontenter, peu habitué au joug, Sickingen ne resta pas longtemps dans les intérêts de la France, où le roi ne sut ou ne daigna pas le retenir. Il n'y a pas à faire un crime de cette erreur à François Ier; Fleuranges lui-même, l'ami fidèle de Sickingen, ne paraît pas non plus avoir deviné toute la valeur du fils du supplicié Schweikard, à en juger du moins par le portrait qu'il en a fait dans ses mémoires. Ce portrait, malgré son évidente bienveillance, est en effet plutôt celui d'un brave et aimable compagnon que celui d'un homme à vues politiques ou ambitieuses.

Malgré les altérations que le texte a certainement subies et qui sautent aux yeux, je citerai ce passage ; le voici tel qu'il nous est arrivé et qu'on le trouve dans les diverses éditions, qui toutes copient la version de l'abbé Lambert, qui le premier publia les *Mémoires de Fleuranges;* je l'ai collationné avec les divers manuscrits des bibliothèques impériale et de l'Arsenal.

« François de Sickingen estoit gentilhomme allemand de bien pe-
« tite race, mais bien gentil compaignon, et du temps que je vous
« parle avoit environ quarante ans, *point homme de guerre*, mais
« homme de grande honnesteté et *aimoit fort la guerre et jamais n'y*
« *avoit esté;* et estoit le plus beau langageur que je pense en ma vie
« avoir veu : et de telle sorte qu'il n'y avoit ni gentilhomme en Alle-
« magne, prince ni homme de guerre qui ne lui voulust faire plaisir,
« comme lui donnèrent bien à congnoistre depuis (2). »

M. Ernest Münch (3) et M. de Bouteiller (4) se sont aperçus avant

(1) Bouteiller, p. 50.

(2) *Mémoires du maréchal de Fleuranges*, publiés à la suite des *Mémoires de du Bellay*, par l'abbé Lambert, faisant le t. VII de la publication. Paris, 1753. V. p. 274.

(3) Voyez t. I, notes du 6e chap., p. 341, no 3. ..... *die Charakteristik Sickingens, worin auf einem Blatte ganz Widersprechendes behauptet wird, lautet wirklich etwas komisch.*

(4) Voyez p. 50. *Il* (Fleuranges) *nous a laissé de Frantz un portrait flatteur dans*

moi de la bizarrerie de ce passage, mais ni l'un ni l'autre de ces écrivains n'a ajouté que les expressions qu'ils trouvent *singulières* ou *comiques* ne pouvaient être du fait de l'*adventureux* ou du rédacteur quel qu'il ait pu être de ses mémoires, qui sont, en tout cas, d'un homme parfaitement informé. Les contradictions éclatent d'une ligne à l'autre dans ce morceau si malheureusement travesti; outre que Sickingen, qui n'avait que quarante-deux ans lorsqu'il mourut, n'en avait guère que trente-quatre à l'époque de son voyage en France, outre qu'il était de fort bonne race et non de *bien petite*, comment aurait-on pu écrire à la même ligne qu'il n'était *point homme de guerre*, qu'il aimait *fort la guerre* et que jamais il *n'y avait été;* évidemment il y a là des mots omis, d'autres ajoutés, qui défigurent complétement la pensée de l'écrivain original. Je ne me suis du reste appesanti sur cet endroit de la vie de Sickingen que pour en prendre occasion de signaler au futur éditeur des curieux mémoires de Fleuranges la nécessité de rechercher le manuscrit *princeps* s'il existe, ou tout au moins de s'efforcer, en compulsant toutes les copies dispersées dans les diverses bibliothèques de la France ou de l'étranger, d'en rétablir le texte dans sa pureté primitive; l'ouvrage en vaut la peine.

Retournons à Sickingen qui, tout en se parant de la chaîne d'or du roi de France, ne laissa pas que de reprendre son métier de *protecteur de la justice*. Il ne tarda pas à trouver l'emploi de son armée; il était à peine rentré en Allemagne qu'il fit à la ville impériale de Metz une guerre dont le motif, ses ennemis dirent le prétexte, fut un meurtre commis dans le château de son parent et ami, Philippe Schlucterer d'Effenstein, par un homme qui, à ce qu'il paraît, était un émissaire des magistrats de cette grande et puissante cité.

Frantz, qui se trouvait chez Philippe au moment du crime, rassembla en quelques jours une armée de quatre mille cavaliers et de dix-sept mille fantassins, munie de douze pièces de canon, qu'il mena incontinent devant les murs de Metz. Son artillerie, formidable pour l'époque, était dirigée par lui-même : car, loin de professer pour ce moyen de destruction la répulsion ou le dédain que l'on a supposé à tort à la chevalerie, Sickingen avait fait de l'attaque des places par l'artillerie l'objet d'études particulières; et en cela comme en bien d'autres choses, il avait devancé son époque dans l'intelligence du parti que l'on pouvait en tirer (1). Aussi les bons bourgeois de

equel seulement quelques traits peuvent paraître singuliers et contraires à la vérité historique.

(1) M. de Bouteiller, ancien capitaine d'artillerie, a judicieusement apprécié ce

Metz, dont les vignes étaient ravagées par ses cavaliers et qui voyaient arriver les boulets jusque dans leurs maisons, se virent-ils forcés, après quelques jours de bombardement, de parler de traiter, comme on traitait avec Sickingen. Pour se débarrasser du Protecteur de la justice il fallut se décider à lui compter vingt-cinq mille florins d'or. Qui sait? sans cette prudente détermination la vieille capitale des Mediomatrikes aurait pu compromettre, il y a trois cent cinquante ans, ce beau surnom de Pucelle que le courage de ses habitants devenus français a su lui conserver à travers les désastres des invasions.

Le souvenir du siége de 1518 est encore vivant à Metz, où l'on montre dans un jardin la trace d'un boulet de Sickingen; mais un souvenir plus durable et qui témoignera à jamais du ressentiment des Messins, c'est le passage de la *Chronique rimée de Metz* que je citerai après M. de Bouteiller, à cause des erreurs que j'y trouve à relever :

La guerre du comte Francisque qui assiégea la cité en l'an 1518.

. . . .
Un grant capitaine de l'empire
Vint mettre le siége devant la ville
Accompagné de trente mille...
. . . .
Ce capitaine fort ou foible
N'estoit gentilhomme ni noible,
Quatre O portoit en son escu
Sans nom ni titre que Franciscus.
. . . .
Celui capitaine étoit causé
Faux et de plusieurs accusé
Et estoit de fausse éloquence.
Mais je n'en scay la conséquence.

La colère ne raisonne pas, car comment le poëte messin peut-il dire que Francisque n'était gentilhomme ni noble, après avoir intitulé son morceau, *La guerre du comte Francisque ;* elle ne voit pas

mérite de son héros. Quant à la prétendue répulsion de la chevalerie pour les armes à feu, il y a déjà longtemps que le prisonnier de Ham a fait sur ce sujet des remarques qui ruinent ce préjugé, et démontré que Bayard lui-même sut faire un très-bon usage de l'artillerie. (Voyez : Œuvres de Napoléon III, t. IV, *Du passé et de l'avenir de l'artillerie*, p. 7 et 9. Voyez aussi le Mémoire de M. Lacabane cité dans cet ouvrage.)

très-clair non plus, car le poëte a vu *quatre* O sur l'écu de Sickingen, qui portait *cinq besans* d'argent (1); en revanche il a presque raison lorsqu'il dit qu'il n'a ni nom ni titre que Franciscus. En effet, la popularité avait fait de ce gentilhomme de vieille souche une sorte de glorieux parvenu, et on ne le nommait guère que le capitaine Francisque à la cour de Charles-Quint comme à celle de François Ier (2), tandis que la médiocrité de sa taille lui avait fait donner dans les contrées de son voisinage le sobriquet amical de Frantzgen, (petit François).

Après l'heureuse conclusion de la guerre de Metz (1518), Sickingen en entreprit immédiatement une autre contre le landgrave Philippe de Hesse. Cette nouvelle expédition se termina de même, en faisant couler des flots d'or dans sa caisse militaire ; car, il faut l'avouer, tout en défendant les droits des opprimés et en poursuivant de sa vengeance les maisons princières qui avaient pris part à la ruine de son père, Frantz, convaincu de la vérité du vieil axiôme que l'argent est le nerf de la guerre, n'oubliait jamais de stipuler des conditions pécuniaires qui lui permettaient de solder libéralement les soldats d'aventure qui composaient son armée. Peu après ces rapides campagnes, Sickingen se brouilla avec François Ier, et Maximilien, qui regrettait de voir dans le parti français cet homme dont il avait apprécié les talents et l'importance, ne tarda pas à lui offrir un généreux pardon, que Sickingen n'accepta toutefois qu'en laissant voir au vieux monarque qu'il aurait très-bien pu se passer de cette marque de condescendance (3). Comme gage de réconciliation avec son souverain, Sickingen accepta, conjointement avec le duc de Bavière, le commandement de l'armée de la ligue de Souabe qui envahit le Wurtemberg et détrôna le duc Ulric, qui, par sa conduite tyrannique, avait exaspéré ses sujets et scandalisé jusqu'aux princes

(1) La maison de Sickingen portait : *De sable à cinq besans d'argent en sautoir à la bordure de gueules.* Voyez les nobiliaires allemands de Bucelinus, Humbracht, Siebmacher, et enfin l'Annuaire historico-héraldique des maisons comtales publié à Gotha.

(2) Dans les Mémoires de Philippe de Vigneulles, bourgeois de Metz, qui nous a conservé de curieux détails sur le siége de Metz, Sickingen est toujours nommé simplement Francisque, excepté à la page 350 où on lit : *Franciscus de Seikyngen.* On doit l'édition du manuscrit de ce livre remarquable à l'érudition de M. Henri Michelant, de la Bibliothèque impériale. Voyez *Bibliothek des litterarischen Vereins in Stuttgart.* — Stuttgart, 1852. In-8°.

(3) Les détails sur cette réconciliation se trouveront plus loin, à l'occasion de la médaille qui fut frappée par les ordres de Sickingen pour en conserver le souvenir.

ses égaux, qui n'étaient pourtant pas alors fort disposés à reconnaître la légitimité des doléances des peuples. C'est au retour de cette expédition que Sickingen fit payer à François Ier le peu de cas que ce prince avait su faire de l'ami que lui avait gagné le marquis de Fleuranges, en rendant à Charles d'Autriche, son compétiteur à l'empire, l'éminent service d'amener son armée sous les murs de Francfort, pour assurer la *liberté* du vote des sept électeurs. Je me contente d'indiquer ce fait capital de la vie de Sickingen ; c'est en lisant le récit qu'en a tracé de main de maître M. Mignet (1) qu'on pourra apprécier toute l'importance qu'avait dès lors dans les plus grandes affaires, ce capitaine Francisque, auprès duquel le roi de France envoya sans succès un agent diplomatique, et dont l'armée qui « estonna merveilleusement tous ceux qui vouloient bien au roy de France, » eut une influence tellement décisive sur le résultat, que le chambellan Paul Armerstorff écrivait à Marguerite d'Autriche : « Jamais ne fismes mieux que de nous fortifier de ceste armée (2). »

Charles-Quint n'oublia pas dès le lendemain du triomphe qu'il devait peut-être la couronne impériale à Sickingen ; et par un diplôme de 1519, le rebelle qui naguère avait été mis au ban de l'empire fut déclaré *conseiller*, *chambellan et capitaine général* (oberster-hauptmann) *de l'empereur*. Ces titres pompeux n'éblouirent pas le chevalier indépendant, qui ne les accepta que sur les instances réitérées de la tante de l'empereur. Je dois renvoyer à l'ouvrage de M. Münch ou à celui de M. de Bouteiller ceux des lecteurs qui voudront connaître les détails des relations de Sickingen avec Charles-Quint. Les pièces authentiques réunies par le premier de ces écrivains nous apprennent que le puissant monarque sur les États duquel le soleil ne se couchait pas fut, en définitive, l'obligé du simple capitaine tant que dura la vie de ce dernier et que sa mort prématurée débarrassa à la fois le corps germanique d'un membre peu docile, et l'empereur d'un créancier devant lequel il lui eût fallu rougir. Rien n'est plus curieux que la correspondance relative à certain prêt de vingt mille florins fait par Sickingen à Charles ; prêt au sujet duquel la tante de l'empereur, Marguerite d'Autriche, écrit lettre sur lettre à Frantz pour demander des délais, qui reculent à chaque échéance (3). On s'explique ainsi comment Sickingen, qui s'était lié avec Ulric de

(1) REVUE DES DEUX-MONDES, 1854. *Une élection à l'empire en* 1519. Voy. p. 209.

(2) Mignet, *loc. cit.*, p. 257.

(3) Münch, t. II, p. 108 à 119.

Hutten (1) pendant la guerre de Wurtemberg, et qui dès lors ne cacha pas son penchant, sinon pour tous les dogmes, au moins pour l'idée de la réforme, n'en fut pas moins en état, tant alors était grand et reconnu son crédit auprès du jeune empereur, d'inviter Luther, à l'époque de la diète de Worms (1521), à se réfugier dans sa forteresse d'Ebernsburg et de lui offrir sa médiation auprès du chef du saint-empire. A la vérité, Luther, qui paraît n'avoir jamais éprouvé une grande sympathie pour notre héros alors même que plus tard celui-ci eut pris hautement le rôle de champion de la liberté religieuse, déclina cette offre; le fait n'en est pas moins caractéristique, et il est établi de la manière la plus positive par les divers écrivains qui ont écrit l'histoire de la réforme (2). Charles-Quint, ce prince qui aspira, dit-on, à la monarchie universelle, qui tenta au moins de devenir l'arbitre de l'Europe, et dont la puissance paraît si formidable, si l'on considère la kyrielle de ses titres, le nombre de ses sujets et l'éclat des victoires de ses généraux, n'en fut pas moins obligé, surtout aux débuts de son règne, de compter avec un simple chevalier comme Sickingen. Charles n'avait pas d'armée, il n'avait guère d'argent, force était de solliciter ceux qui possédaient soldats et ducats d'or. Aussi le vit-on, lui, l'empereur, en 1522, descendre aux prières pour décider Sickingen à prendre part à la guerre contre la France. Le potentat avait un tel besoin de l'alliance du chef de bandes, qui hésita longtemps parce qu'il allait se trouver aux prises avec les seigneurs de la Marck ses bons amis rentrés tous deux dans les bonnes grâces de François Ier, qu'on lit au *post-scriptum* d'une lettre du 4 juillet 1522, adressée à Sickingen à ce sujet : « Ainsi signé *Carolus*, et aussi de la propre main de Sa Majesté « soubz escript :

« Francisque, faictes en ce le mieulx, nous vous tiendrons bonne « foy et le recongnoistrons nos propres mains (3). »

Vaincu par d'aussi flatteuses paroles, Sickingen se mit, lui et son armée, à la disposition de l'empereur et envahit la Champagne, de concert avec le corps du comte Henri de Nassau. L'envoi de deux magnifiques vases d'argent massif (4) sans doute dans le genre de

(1) Zeller, *Hist. d'Ulric de Hutten.*

(2) Voyez particulièrement à ce sujet, *la Vie de Luther*, par M. Audin. Voyez aussi M. de Bouteiller, p. 196, etc.

(3) Münch, t. II, p. 116.

(4) Ernest Münch, t. I, p. 149.

celui que nous avons à décrire, témoigna à Sickingen de la satisfaction de l'empereur. Cette fois, et nous ne pouvons le regretter, la fortune trahit Sickingen. Les deux généraux, après avoir saccagé le pays et pris quelques places, investirent Mézières; mais dans cette place, réputée fort mauvaise, et qu'ils croyaient enlever sans grandes difficultés, ils trouvèrent Bayard. Le chevalier sans peur et sans reproche se défendit si vaillamment, et sut inspirer de telles méfiances entre les chefs des deux armées, qu'ils levèrent le siége le 27 septembre 1521, et se dirigèrent vers la Picardie, d'où le roi les chassa lui-même (1). Sickingen revint sur le Rhin, peu satisfait de cette campagne, qui n'avait abouti qu'à rehausser la gloire des armes françaises. De retour dans sa forteresse d'Ebernsbourg, dans *l'Hôtellerie de la justice*, comme la nomme Ulric de Hutten (2) Sickingen y trouva cet ardent agitateur, et bientôt, de ses entretiens avec lui et avec les autres apôtres de la réforme, sortit le plan de la ligue de Landau, dont le premier acte fut la guerre de Trévise, et le dernier la mort de Sickingen.

Arrivé aussi rapidement qu'il m'a été possible à la fin de cette esquisse, je ne puis cependant me résoudre à commencer la description du monument qui fait le sujet de ce travail, sans m'arrêter sur les derniers moments de la vie de cet homme, pour lequel, je le confesse, je me suis pris, en l'étudiant de près, d'une sympathie que je serais heureux de faire partager au lecteur. L'héroïsme, la fermeté dans ses convictions politiques, la foi dont il fit preuve à ses derniers moment, témoignent en effet que si Frantz, comme chef de partisans, n'est pas une exception à l'époque où vécurent des hommes comme Berlichingen le héros du drame de Goethe (3), on ne

(1) « Ainsi fut levé le siége de Mézières, siége éternellement mémorable, puisqu'il « sauva la France, où il n'y avait point alors d'armée en état d'arrêter quarante « mille hommes. Il mit le comble à la gloire de Bayard. » Carnot, *Défense des places fortes*, p. 170.

(2) Zeller, *Ulric de Hutten*, p. 161. « *Herberge der Gezechtigheit.* » — « *Æquitatis receptaculum.* » Ulrichi ab Hutten opera. IV, p. 84.

(3) On sait que Sickingen est l'un des personnages de ce drame, dans lequel, par une licence poétique, Goethe lui fait épouser la sœur de Berlichingen au lieu de la vertueuse Hedwige de Flersheim, dont la grâce et les grandes qualités ont été célébrées par les écrivains allemands. Sickingen la perdit dès l'année 1515, mais il ne consentit jamais à se remarier et fut toute sa vie fidèle à la mémoire révérée de la compagne de ses dangers et de ses triomphes. Ce trait caractéristique, qui témoigne de l'élévation de ses sentiments ne devait pas être négligé ici. La pièce de Goethe n'est pas du reste le seul ouvrage dramatique dans lequel figure Sickingen; notre héros

peut pas cependant sans injustice le confondre dans la foule des capitaines d'aventure. « D'une bravoure entreprenante, d'un caractère chevaleresque, d'un esprit cultivé (1), » Sickingen ne combattit pas seulement pour gagner de l'or ou même des villes, il combattit pour une grande idée. « Continuateur des vieilles mœurs de son pays, défenseur des idées nouvelles de son temps (2), » ce qu'il rêvait, c'était la rénovation de l'édifice déjà vermoulu de l'empire. Son programme, c'était l'établissement du règne de la justice. Ses moyens pour réaliser cette noble utopie, c'était l'abaissement des tyrannies princières, l'indépendance de l'ordre équestre et surtout la destruction des souverainetés ecclésiastiques.

Dès les premières années du seizième siècle, il entama à coups de canon, sur le Rhin, le difficile problème de la séparation des pouvoirs spirituel et temporel. Que quelques pensées d'ambition se soient mêlées à ces grandes vues, c'est possible, c'est même probable ; mais la tentative, pour prématurée et téméraire qu'elle fût, n'est pas d'un soudard vulgaire. Ambitieux ou enthousiaste, Sickingen, comptant sur le concours de la ligue de Landau, à laquelle avaient adhéré une foule de chevaliers du Palatinat et de la Souabe, se décida, en 1522, à commencer l'œuvre pour laquelle avait été formée cette union dont il était le chef et l'instigateur. Ce fut à l'archevêque électeur de Trèves, Richard de Greiffenklau qu'il résolut de porter les premiers coups. Après une déclaration de guerre en forme, motivée sur le mépris que ce prince avait fait de ses réclamations, Sickingen envahit ses États. Le champion de la justice ne fut guère suivi que par son armée personnelle ; la plupart des chevaliers qui lui avaient promis assistance restèrent enfermés dans leurs châteaux. Sickingen n'en poursuivit pas moins l'entreprise avec son audace ordinaire, et enflammant son armée par d'éloquentes proclamations, il la mena d'abord au siége de Saint-Wandelin, petite place située à douze lieues de Trèves, qu'il prit d'assaut le 3 septembre 1523. Ce premier succès enhardissant ses soldats, il les conduisit devant Trèves ; mais les choses changèrent bientôt de face. L'électeur, ne se laissant pas intimider par le nombre et l'ardeur de ses ennemis, parvint à faire taire les batteries de Sickingen et donna

vient de fournir à un écrivain allemand le sujet d'une tragédie. J'ignore si elle a été représentée. Elle a été publiée à Berlin en 1859, sous ce titre : *F. Von Sickingen, eine historische* Tragœdie von Ferdinand Lasalle.

(1) Mignet, *loco laudato*, p. 217.

(2) *Ibid.*

le temps à l'électeur palatin et au landgrave de Hesse de venir à son secours. Ces princes, qui comprirent qu'il s'agissait de l'intérêt commun des souverains de l'Allemagne étant venus joindre leurs forces à celles de Richard de Greiffenklau, Sickingen fut forcé de lever le siège de Trèves. Bientôt après, traqué dans sa forteresse de Landstühl par les trois princes ligués contre lui, Sickingen s'y défendit avec la plus grande vigueur. Renversé par un fragment de muraille qu'un boulet de canon avait fait éclater (mai 1523), on fut obligé de le transporter mourant dans une caverne creusée dans le roc sur lequel était assis ce nid d'aigle; c'était le seul endroit du château dans lequel on pût mettre le blessé à l'abri du feu infernal des assiégeants, qui avaient appris de lui-même tout le parti qu'on pouvait tirer de l'artillerie. De cet asile, où il fallait tenir constamment des flambeaux allumés, Sickingen, décidé à ne point céder, continuait à diriger la défense, lorsque quatre jours après sa blessure, il apprit qu'une partie des défenseurs de Landstühl murmuraient de son opiniâtreté. Se voyant sur le point d'être abandonné, cet homme de fer se décida à capituler, et le lendemain, le 7 mai 1523, les trois princes pénétrèrent dans la place. Il paraît qu'il les avait fait trembler bien fort, car ils se montrèrent avides de contempler le lion abattu dans la caverne où il se mourait.

Le landgrave et l'électeur palatin furent introduits les premiers auprès du moribond; ils lui parlèrent avec une sorte de compassion; mais l'archevêque, qui leur succéda dans ce réduit, lui dit en entrant d'un ton courroucé : « Je voudrais bien savoir pour quelles raisons vous m'avez persécuté, moi et mon pauvre peuple. — J'aurais bien des choses à dire là-dessus, répondit le mourant, mais le moment est mal choisi.... Ah je ne manquerais pas de raisons! (1) » Et comme l'impitoyable prélat insistait, Sickingen lui ferma la bouche par ces

(1) Le récit des derniers moments de Sickingen a été traduit par M. de Bouteiller, auquel je l'emprunte en l'abrégeant, de la relation d'un témoin oculaire, Gaspard Stourm, héraut de l'électeur Palatin. Je n'ai pu me procurer cet opuscule devenu fort rare. M. de Bouteiller a eu l'heureuse idée de reproduire dans son livre la gravure qui en forme le frontispice : c'est une vue de Landstühl pendant le siége: le nid féodal s'élève sur une colline; devant la tranchée, les gabions, l'artillerie, des hallebardiers. Sur le premier plan, les trois princes, l'archevêque électeur de Trèves, le landgrave de Hesse et l'électeur palatin, le premier en barette et en robe longue, les deux autres avec le harnois, tous reconnaissables à l'écu de leurs armes qu'ils tiennent à la main; à leurs pieds, Sickingen étendu, qui tend la main au palatin, qui la lui prend. Au moment de la mort de Frantz, c'est en effet celui des trois princes qui montra le plus de commisération pour le noble vaincu.

mots pleins de foi et de grandeur : « Allez, je vais répondre à un maître plus grand que vous ! » Après lui avoir donné l'absolution, le prêtre auquel il s'était confessé sortit pour aller chercher le saint viatique, mais lorsqu'il revint, Frantz venait d'expirer, c'était, on l'a dit, le 7 mai 1523. Frantz avait quarante-deux ans.

Ici se pose une question : Sickingen mourut-il dans la foi de ses pères ? M. de Bouteiller l'affirme, contrairement à l'opinion reçue en Allemagne. Je suis de l'avis de cet écrivain ; les détails précis donnés par le héraut de l'électeur palatin me paraissent concluants ; la confession n'est-elle pas le signe manifeste d'une mort non-seulement chrétienne mais catholique ? dit avec raison M. de Bouteiller. Le même auteur ajoute que le fait de la sépulture qui fut accordée à ses restes dans une église catholique indique qu'on ne douta pas alors de l'orthodoxie de ses derniers moments.

Sans parler de la persistance de ses enfants et de sa descendance dans la foi catholique (1), ce qui est au moins une présomption en faveur de l'opinion émise par M. de Bouteillier, on pourrait citer plusieurs actes de sa vie qui expliqueraient au besoin comment cet

(1) Cette illustre famille n'est pas éteinte, bien qu'on lise dans un ouvrage récent, intitulé *Le Rhin et ses bords* par M. Henninger, cité par M. de Bouteiller, que le dernier des descendants de Sickingen mourut en 1836 et qu'il repose sous les ruines de Sauerbourg, dans le modeste cimetière du village de Saverthal. Cette historiette, qui s'appuye sur la description d'un monument qui aurait été élevé au dernier des Sickingen par un ami de l'histoire nationale, doit être de pure imagination. En effet, on lit dans le *Gothaisches genealogisches Taschenbuch der Graeflichen Haüser auf das Jahr* 1861, autorité irrécusable en pareille matière, que le chef de la famille comtale de Sickingen, lequel descend directement de Frantz, est aujourd'hui Joseph, comte de Sickingen-Hohembourg, né le 9 janvier 1833. On peut voir aussi dans le *Historisch-Heraldisches Handbuch zum Genealog-Graeflichen Haüser*, publié à Gotha en 1855, que le chef de la maison de Sickingen, possessionée dans la Silésie prussienne et en Hongrie, devint magnat de Hongrie le 10 mars 1711, et comte de l'empire en 1773. Il est permis de croire que le comte de Sickingen, son frère nommé Frantz comme notre héros et leurs sœurs dont l'Almanach des maisons comtales fait connaître les nobles alliances, seraient bien étonnés d'apprendre qu'on lit sur un tombeau, élevé par un ami de l'histoire nationale, que le dernier de leur race, mourut dans la misère. Il serait facile de suivre les descendants de Sickingen pendant les trois siècles et demi qui se sont écoulés depuis sa mort ; je dirai seulement qu'un Sickingen, qui portait le titre de baron, fut en 1711 ambassadeur de l'électeur palatin, au couronnement de l'empereur Charles VI à Francfort. Un autre baron de Sickingen, sans doute le descendant de celui-ci, possédait à Fribourg en Brisgau un bel hôtel dont on peut voir les plans et élévation dans le *Recueil d'architecture* publié par P. M. d'Ixnard en 1791. Cet hôtel avait été bâti en 1773 par cet architecte. (V. p. 27 du texte de son livre.

implacable adversaire du pouvoir temporel de l'Église put être un téméraire ami des novateurs et cependant mourir en fidèle docile.

J'ajouterai que Luther en apprenant la mort de Sickingen se contenta de dire froidement : « Le Seigneur est juste, mais merveilleux. » Facile résignation ! n'aurait-elle pas été inspirée par la conviction où le fougueux docteur était, avec tous ses contemporains, que si Frantz voulait certaines réformes dans l'Église, il ne songeait pas pour cela à renier les croyances de ses pères ? D'ailleurs en 1523 le symbole luthérien était-il déjà nettement formulé ? Sickingen a donc pu, dans son ardent amour pour la liberté et pour la justice, se laisser séduire par ce qu'il y avait d'idées généreuses et d'indépendance dans les écrits de son ami Ulric de Hutten et dans ceux de Luther lui-même, mais il ne mourut pas luthérien.

A. Chabouillet.

(*La suite prochainement.*)

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

MOIS DE FÉVRIER.

Depuis notre dernier compte rendu l'Académie a élu trois correspondants étrangers : MM. Samuel Birch à Londres, Benfey à Göttingue, Dietz à Bonn. M. Birch est un égyptologue distingué, mais c'est surtout un archéologue d'un grand mérite. Conservateur du Musée britannique, il a montré dans diverses publications qu'il avait une connaissance approfondie de l'antiquité figurée des peuples Ariens et se trouvait ainsi naturellement désigné pour succéder à M. Gerhard. M. Benfey, qui remplace M. Lassen, élu associé étranger, s'est fait, comme lui, un nom parmi les Indianistes. Sa traduction du *Samaveda* et un excellent dictionnaire des racines sanscrites de la langue grecque sont ses principaux titres. M. Dietz est en Allemagne le chef d'une nouvelle école qui doit nous être chère, puisqu'elle s'est donnée pour principale mission d'étudier notre moyen âge. M. Dietz a déjà publié une *Grammaire comparée des langues romanes* qui fait autorité. On lui doit aussi d'excellentes études sur la poésie au moyen âge. Il occupera la place laissée vacante par l'élévation de M. Cureton au titre d'associé étranger.

Ces nominations, précédées de présentations, de rapports et de la discussion des titres des candidats *en comité secret*, ont encore rendu assez rares cette fois, les communications de l'Académie avec le public; toutefois l'intérêt des séances ainsi abrégées a été assez grand pour nous faire regretter de ne pas avoir plus de place à notre disposition.

Nos lecteurs sont sans doute curieux, comme nous l'étions, de connaître la pensée de M. de Rougé relativement aux conjectures suggérées à M. Mariette par les découvertes de Tanis. Nous leur devons donc avant tout le résumé des idées que l'habile égyptologue a, dans deux séances consécutives, développées à ce sujet devant l'Académie. La clarté de l'exposition, la netteté des conclusions, rendent pour nous ces observations très-précieuses.

Les fouilles de Tanis étaient de nature à porter la lumière sur trois points obscurs de l'histoire de l'Égypte : 1° *l'arrivée des Hyksos;* 2° *le séjour des*

Hyksos; 3° *le départ des Hyksos*. M. de Rougé a examiné successivement ces trois points.

Arrivée des Hyksos. Suivant M. Lepsius, dont les idées ont été adoptées sur ce point par M. de Bunsen, les Hyksos seraient venus en Égypte vers la fin de la douzième dynastie. De graves objections se présentaient contre ce système, que ne favorisait pas d'ailleurs le texte de Manéthon; M. de Rougé avait même trouvé une objection absolue contre cette opinion dans la provenance du colosse de *Sévek-Hotep III*, de la treizième dynastie, qui, suivant M. Drovetti, avait été trouvé dans la Basse-Égypte. M. Mariette, en nous signalant plusieurs autres monuments à Tanis même et dans les environs, en constatant qu'*Apapi* a mis sa légende sur la statue de *Ras-mench-Ka*, qui est postérieur à *Sévek-Hotep III*, a définitivement reculé la limite supérieure de l'invasion des Pasteurs. On ne peut plus la placer avant la fin de la treizième, et probablement même de la quatorzième dynastie.

Séjour des Hyksos. L'opinion que l'on se formait du caractère et de la civilisation des Hyksos, représentés comme de farouches dévastateurs n'ayant laissé que ruines derrière eux, doit être aussi modifiée. M. Mariette ici a encore complétement raison. Les Pasteurs ont ravagé l'Égypte comme plus tard la ravagea Cambyse, mais probablement pas davantage. Il n'ont ni détruit tous ses temples, ni brisé les sphinx et les images des rois anciens. Ils ont même emprunté aux vaincus les hiéroglyphes, au moins comme écriture monumentale, et placé leurs cartouches sur les monuments plus anciens sans les dégrader.

La découverte de M. Mariette doit donc nécessiter un nouvel examen, à ce point de vue, de tous les grands monuments de nos musées, et particulièrement de ceux qui proviennent de la Basse-Égypte. M. de Rougé a déjà pu constater qu'un martelage habilement opéré sur l'épaule droite du grand sphinx du Louvre cachait la légende d'un roi pasteur, qui avait ainsi usurpé un monument de la douzième ou de la treizième dynastie. Le nom de *Ménephthah* est gravé sur la poitrine, en surcharge, et à la place de celui d'un roi plus ancien. Le sphinx qui porte les cartouches de Ramsès II est aussi manifestement usurpé et doit être attribué à la même époque. Il y a même quelque raison de croire que le colosse en granit noir serait également bien plus ancien que Ramsès II, dont il porte les légendes. Sur les sphinx les cartouches primitifs avaient été gravés sur la poitrine et entre les deux pattes; c'est l'usurpation de Ramsès et de Ménephthah qui les a fait disparaître.

Comment accuser encore les Sémites d'avoir détruit systématiquement toutes les œuvres d'art qu'ils rencontraient sur leur passage, quand on retrouve et leurs cartouches et celui des rois qui les ont chassés, sur ces mêmes monuments qu'ils sont supposés avoir mutilés et détruits? Ces faits deviendront plus évidents encore quand M. Mariette, comme il en a l'espoir très-fondé, aura mis au jour le temple élevé par Apophis à son dieu *Sutech*, qui continua d'être vénéré à Tanis sous les dynasties *égyptiennes*

et qui, par conséquent, doit être enfoui parmi les ruines des âges suivants.

Départ des Pasteurs. M. Mariette n'ose se prononcer relativement à l'époque du départ des Pasteurs. Il considère la question comme très-obscure encore. M. de Rougé ne partage pas ses scrupules. Il fait remarquer que l'inscription du tombeau d'*Ahmès* dit positivement qu'Avaris (*Ha-ouar*) fut prise l'an VI du règne d'Amosis, et qu'Amosis poursuivit les Pasteurs jusqu'à la ville de Scharahan, située vraisemblablement sur les limites de l'Égypte et de la Palestine. On sait également que quelque temps après Aménophis fit la guerre, au Nord et au Midi, contre des peuples d'autres races que les Pasteurs, dont le nom ne reparaît plus. Enfin Toutmès I[er] porte déjà les armes jusqu'en Mésopotamie. Amosis a donc bien accompli la restauration du pouvoir national. Ces observations, du reste, n'enlèvent rien au mérite des conjectures de M. Mariette sur la transaction à la suite de laquelle les Pasteurs quittèrent Avaris. Il est tout naturel que les monuments n'en parlent pas; mais rien n'empêche de croire qu'une partie de la population agricole resta dans le pays, ce qui semble résulter d'ailleurs du fait seul que le culte de *Sutech* était encore en grande faveur sous la famille de Ramsès.

Il n'est qu'un point sur lequel M. de Rougé hésite à suivre M. Mariette. M. de Rougé n'est pas disposé à croire que les quatre sphinx soient des monuments d'Apophis lui-même ; la chose au moins lui paraît fort douteuse. La présence de la légende d'Apophis sur l'épaule droite lui semble la preuve que cette légende n'est pas la première qui ait été gravée sur le monument. Et le colosse vu par Burton et le sphinx du Louvre, tous deux antérieurs à Apophis et sur lesquels il a fait graver ses cartouches, portent sa légende sur l'épaule droite. N'est-on pas porté à croire qu'il en a été de même des quatre sphinx de M. Mariette et que les cartouches primitifs avaient dû être gravés sur la poitrine ? En tout cas, il est prudent de ne pas se prononcer avant d'avoir reçu d'autres explications d'Egypte.

M. Mariette semble aussi aller beaucoup trop loin quand il parle de Joseph comme ayant été vraisemblablement le ministre qui en ordonna l'exécution. Rien n'est moins établi aux yeux des égyptologues que le synchronisme de Joseph avec le roi pasteur Apophis.

Quant à la conjecture relative à *Ha-ouar* (Avaris), nom égyptien suivant M. Mariette, tandis que Tanis (Tsoan) serait le nom sémitique, elle paraît très-bien fondée à M. de Rougé ; il fait même remarquer qu'une ville de Palestine (Josué, XIX, 32) porte le nom de *Tsoananim*, qui n'est autre chose que le même nom mis au pluriel, en sorte que l'un semble le souvenir de l'autre. La racine du mot *tsoan* exprime d'ailleurs l'idée de *départ*. N'est-ce pas parce que Tanis, par sa position, était la ville d'où l'on devait partir d'Egypte pour se rendre en Palestine ? *Ha-ouar*, de son côté, signifie, en égyptien, la *demeure du départ* : *Tsoan* peut très-bien en être la traduction.

En résumé, M. de Rougé admet presque toutes les propositions de M. Mariette. Il est seulement plus affirmatif sur un point : l'époque du

départ des *Hyksos;* plus réservé sur un autre, le nom du prince qui a fait exécuter le sphinx. Il appuie enfin de raisons nouvelles et plus plausibles encore quelques-uns des résultats entrevus par celui qui, avec raison, se regarde comme son élève.

De l'Egypte passons à l'Inde. C'est M. Biot qui a la parole. Il fait hommage à l'Académie d'articles publiés par lui dans le *Journal des Savants* (octobre, novembre, décembre 1860) sur une traduction anglaise d'un traité classique d'astronomie indoue, et à ce propos il rappelle que ses travaux antérieurs et les recherches qu'il vient de faire (avec l'aide de M. Adolphe Regnier) sur le texte original du Syria-siddhânta lui ont prouvé d'une manière certaine que la prétention des Indiens à des connaissances astronomiques anciennes, prétention soutenue par Bailly, n'est nullement fondée. L'étude du Syria-siddhânta, que les Indiens considèrent comme le code immuable des doctrines astronomiques établies chez eux par leurs premiers sages, ne laisse aucun doute à cet égard. C'est une opinion que l'on doit désormais abandonner.

Est venue en dernier lieu une lecture fort intéressante de M. Geffroy *sur les mœurs et les institutions de l'Islande païenne*, d'après le recueil de coutumes et de lois connu sous le nom de Grägäs. Ce recueil, rédigé en 1118, représente très-vraisemblablement, comme l'a fait remarquer M. Laboulaye, un état de chose bien antérieur : les Islandais sont des Scandinaves : ces mœurs, ces habitudes, ils les avaient apportées de la mère patrie quand, vers 874, ils étaient venus s'emparer de l'Islande. Etudier l'Islande païenne, c'est donc étudier tout le paganisme scandinave. Bien plus, grâce à des analogies faciles à démontrer, étudier le paganisme islandais ou scandinave, c'est entrer plus intimement dans les habitudes primitives de la race germanique et saisir, pour ainsi dire à leur source, quelques-unes de nos institutions du moyen âge. Nous suivrons avec intérêt M. Geffroy dans cette voie excellente, et donnerons à nos lecteurs le résumé des conclusions auxquelles il arrivera.

Nous ne devons pas oublier que M. Castellani a lu à l'Académie une notice fort bien accueillie sur l'art du joaillier chez les anciens et particulièrement chez les Etrusques. Le fait le plus curieux constaté par l'artiste archéologue a rapport à la persistance très-remarquable des procédés anciens conservés dans un coin reculé des Marches, à *San' Angelo in Vado*, où se fabriquent encore *des colliers et de longues boucles d'oreilles appelées Navicelles*, assez semblables, pour le travail, aux produits de la joaillerie antique. C'est à *San' Angelo in Vado* que M. Castellani a trouvé les ouvriers les plus habiles. *Héritiers des procédés de patience que leur avaient légués leurs pères et ne se préoccupant nullement de ces moyens mécaniques par lesquels on arrive aux résultats géométriquement exacts de la bijouterie moderne, ces hommes réussissaient mieux que tous ceux que nous avons employés*, dit M. Castellani, *à rendre le caractère très-original de l'art ancien*. On peut citer bien d'autres exemples semblables de persistance dans des habitudes locales remontant à la plus haute antiquité.

Donnons, en finissant, la liste des livres recommandés pendant les mois de janvier et de février :

Par M. Léon Renier : un opuscule de M. Cavedoni *sur la vie et les œuvres du comte Borghesi*.

Par M. Egger : *Les Hommes d'Homère, essai sur les mœurs de la Grèce antique*, par M. Delorme, 1 vol. in-8°, et un opuscule intitulé : *De l'oraison funèbre dans la Grèce païenne*, par M. Caffiaux.

Par M. de Longpérier : un ouvrage de M. Joachim Menant intitulé : *les Noms propres assyriens*, recherches sur la formation des expressions idéographiques.

Par M. Jomart : un essai de M. Cortambert *sur la chevelure des différents peuples*.

Par M. Victor Leclerc : *les Études sur la vie et les ouvrages de Varron*, par M. Boissier.

Par M. le secrétaire perpétuel : 1° *la Méthode pour déchiffrer et transcrire les noms sanscrits qui se rencontrent dans les livres chinois*, par M. Stanislas Julien ; 2° *les Études sur Aristote : politique, dialectique et rhétorique*, par M. Charles Thurot.

A. B.

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE FRANCE.

Communications et nouvelles. — M. Léon Renier a le regret d'annoncer la mort de M. le commandant Delamarre, membre résident de la Société.

M. Noël des Vergers entretient la Société des travaux de M. Pietra Rosa, qui a déterminé exactement la position de la ville de *Collatie*. Nous donnerons dans le prochain compte rendu une analyse de ce remarquable travail.

M. Devéria donne lecture d'une note de M. l'abbé Cochet sur des objets découverts en Normandie, notamment sur un miroir orné de l'effigie de Néron.

M. Peigné-Delacourt présente une statuette en bronze de la fin du douzième ou du treizième siècle.

Mémoires lus. — M. Boutaric lit un Mémoire sur le Palais de justice de Paris au moyen âge, et met sous les yeux de la Société copie d'un inventaire des reliques de saint Louis déposées en 1322 à la sainte Chapelle et provenant de la famille de Chambly.

M. Vallet de Viriville achève la lecture de son Mémoire sur les sépultures de Mesnil-Aubry.

A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

INSCRIPTIONS RELATIVES A DES *RATIONALES*

DÉCOUVERTES A CONSTANTINE.

M. Cherbonneau nous envoie la copie suivante d'un fragment d'inscription qu'il a relevé sur la façade orientale du minaret de la grande mosquée, à Constantine :

SEMPER AUGUSTO
VETTIVS FLORENTI
NVS VP RATIONA
LIS NVMID ET MAV
RET D N MQE

Ce texte doit se lire :

... *Semper Augusto* Vettius *Florentinus v(ir) p(erfectissimus)* RATIONALIS *Numid(iae) et Mauret(aniae) d(evotus) n(umini) m(ajestati)q(ue) e(jus* ou *orum).*

C'est, on le voit, la dédicace d'un monument élevé à l'empereur régnant par un personnage du nom de « Vettius Florentinus » qualifié de « perfectissime » et chargé, en Numidie et en Mauritanie, des fonctions de RATIONALIS. La date de ce monument peut remonter au temps de Dioclétien, où la formule *semper Augustus* commença d'être usitée. Le titre de RATIONALIS remplaçait, dans l'organisation provinciale alors en vigueur, celui de PROCVRATOR AVGVSTI de l'époque précédente, et les attributions afférentes correspondaient à celles du questeur d'une province proconsulaire.

La Mauritanie orientale ou césarienne, dont il est ici question, ne formait dans les premiers temps qu'une seule province; mais, à la fin du troisième siècle ou au commencement du quatrième, on lui enleva la partie de son territoire confinant à la Numidie pour en faire une province nouvelle sous le nom de Mauritanie sitifienne. Il paraîtrait que vers cette même époque, la Mauritanie, soit en entier, soit plutôt partiellement,

fut un moment annexée à la Numidie. Cela résulterait de trois documents épigraphiques du règne de Dioclétien découverts à Thamugade (1), et dans lesquels le gouverneur « Valerius Florus » s'intitule, au moyen des sigles VPPPNM, *vir perfectissimus praeses provinciae Numidiae Mauretaniae*. Si, en effet, le sigle M doit être lu *Mauretaniæ*, et l'on ne voit pas de quelle autre manière il pourrait l'être, il faut nécessairement qu'il y ait eu une province numido-mauritanienne. Ce fait aurait pour cause probable les incursions des Maures insoumis sur la frontière numide, dans la seconde moitié du troisième siècle (2). Le gouverneur de la Mauritanie césarienne, qui avait ces tribus sous son commandement, résidait à Césarée, trop loin pour pouvoir faire une bonne police à cette extrémité de son territoire, que des montagnes difficiles à traverser (3) séparaient du reste de la Mauritanie, et qui appartenait bien plus à la Numidie sous le rapport topographique. C'est d'ailleurs dans cette derniere province que tenait garnison la troisième légion Auguste, principale force militaire des Romains en Afrique. Tout se réunissait donc pour motiver l'adjonction du territoire sitifien à la Numidie ; cette mesure a dû précéder immédiatement et préparer la formation de la province qui reçut la dénomination de Mauritanie sitifienne.

Il semble au premier aspect que la nouvelle inscription de Constantine soit propre à confirmer ces déductions, puisqu'on y voit le chef financier Florentinus étendre sa juridiction à la fois sur la Mauritanie et sur la Numidie, comme le gouverneur Florus des inscriptions de Thamugade, rien ne s'opposant d'ailleurs à ce que ces divers documents soient rapportés à la même époque. Mais le cas est différent. Dans les inscriptions de Thamugade les noms des deux pays sont écrits immédiatement à la suite l'un de l'autre et après le mot *provinciae*, qui doit être lu ainsi au singulier parce que le sigle auquel il correspond se compose d'un seul P ; sur le monument de Constantine, au contraire, rien n'indique que ces pays formassent ensemble une seule province, et même ces noms sont séparés par la conjonction *et*, qui, en pareil cas, est réellement disjonctive, dans la pratique ordinaire de l'épigraphie. Il faut donc se résigner à ne voir ici qu'un de ces nombreux cas où les finances de plusieurs provinces distinctes étaient régies par le même administrateur.

Quoi qu'il en soit, notre inscription sera toujours très-intéressante pour l'histoire de l'administration romaine en Afrique, surtout si on la rapproche d'une autre, pareillement relative à un RATIONALIS, qui a été trouvée aussi à Constantine, et dont voici le texte (4) :

(1) L. Renier, *Inscr. rom. de l'Algérie*, nos 1513, 1514 et 1515.

(2) V. notre article sur les Quinquégentiens, dans la *Revue archéologique* du 1er janvier de cette année.

(3) C'est là que se trouvent les fameuses « Portes de fer. »

(4) Copie de M. Charbonneau ; *Annuaire de la Société archéologique de Constantine*, 1858-1859.

FABIAE V///T///AE
IOVINAE
CONIVGI
LLVCCEI HAD
RIANI VP RATI
ONALIS RESP
CIRTENSIVM
PATRONIS

Fabiae V(ictori?)ae Iovinae conjugi Lucii Lucceii Hadriani v(iri)p(erfectissimi) RATIONALIS. *Resp(ublica) Cirtensium patronis.*

Ce dernier monument, qui appartient aussi à la seconde moitié du troisième siècle au plus tôt, est nécessairement relatif à un fonctionnaire de Numidie. Voilà donc deux RATIONALES de Numidie d'une époque où les monuments épigraphiques commencent à devenir rares, tandis que les siècles précédents n'ont pas fourni jusqu'à présent un seul procurateur impérial de cette province; car il ne faut pas confondre avec ces hauts fonctionnaires les procurateurs du domaine privé ou autres chargés de services spéciaux. Cette observation nous conduit à croire que le système administratif de la Numidie au temps des légats impériaux propréteurs ne comportait pas de procurateurs impériaux; et, en effet, l'institution du légat n'avait eu pour objet que d'enlever au proconsul d'Afrique le commandement militaire; le territoire joint à ce commandement était loin d'embrasser toute la Numidie, ainsi que l'indiquent divers témoignages épigraphiques; dès lors le questeur du proconsul pouvait étendre ses fonctions sur une grande partie du territoire numide, et le reste n'exigeait plus que des magistrats d'un ordre inférieur.

LE GÉNÉRAL CREULY.

— Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur un rapport de M. Renan relatif aux fouilles de Syrie. Ce rapport, adressé à l'empereur et beaucoup trop étendu pour que nous puissions le reproduire dans ce numéro, a été inséré dans le *Moniteur* des 25 et 27 de ce mois.

BIBLIOGRAPHIE

Habitations lacustres des temps anciens et modernes, par Fréd. Troyon, XVII planches, 380 figures, in-8°, 500 pages. — Lausanne, chez Bredel; Paris, chez Didier et Cᵉ.

Les lecteurs de *la Revue* savent déjà quelles sont les conclusions de M. Troyon. (Voir le N° du 1ᵉʳ novembre 1860, p. 361.) Beaucoup d'entre eux les ont sans doute trouvées bien hardies et bien absolues, et se sont réservé de les contrôler par l'examen attentif des faits. M. Troyon leur en offre l'occasion aujourd'hui. *Dix-sept planches* ne contenant pas moins de 380 figures mettent sous les yeux de tous les principaux éléments de la question. Un texte où abondent les renseignements et les détails les plus précis ne laisse rien ignorer de ce qui est nécessaire à chacun pour arriver à une conviction personnelle. Les incrédules peuvent donc mesurer désormais par eux-mêmes l'importance des découvertes faites en Suisse depuis 1853, et appuyer ensuite, ou combattre, en connaissance de cause, les idées nouvelles qui se sont produites chez nos voisins et dont M. Troyon est non pas le seul, mais le principal champion (1).

M. Troyon a eu le bon esprit de diviser son livre en deux parties bien distinctes : d'un côté *les faits*, qu'il donne d'abord sans commentaires; de l'autre les conséquences qu'il croit pouvoir tirer de ces faits étudiés, interprétés, groupés avec art; en sorte que ceux mêmes qui ne seront pas de son avis sur les conclusions générales n'auront rien à reprocher à l'auteur, qui leur présente lui-même et avant toute chose, sans aucun artifice, les armes qu'ils retourneront contre lui.

Le plan de l'ouvrage est simple et clair. M. Troyon divise les habitations lacustres en trois classes : 1° *Habitations où l'on ne trouve que des objets en pierre.* 2° *Habitations où l'on trouve des objets en pierre et en bronze, mais pas de fer.* 3° *Habitations où le fer commence à paraître.* (L'on n'a point trouvé d'habitations lacustres où le fer dominât.) Deux chapitres supplémentaires nous apprennent de plus : 1° quelles sont les traces, peu sensibles d'ailleurs, laissées par les Romains au milieu des débris des habitations lacustres ; 2° quelles sont, dans les temps modernes, et chez les différents peuples de la terre, les constructions qui peuvent avoir quelque

(1) Il ne faut pas oublier MM. Keller et Morlot, dont les publications très-importantes ont précédé celle de M. Troyon.

rapport avec les villages primitifs dont M. Troyon s'occupe. Cet exposé des faits comprend 250 pages. Il donne sur presque tous les points raison à M. Troyon; on peut même dire que quelques-unes de ses conclusions s'établissent pour ainsi dire d'elles-mêmes, et ne sont que la constatation de ce qui est. Quand il y a tant de faits à l'appui d'une opinion, cette opinion perd tout à fait le caractère d'une hypothèse. Il n'est plus nécessaire de la discuter; elle s'impose par son évidence.

Que constate, en effet, le rapport de M. Troyon? Car, dans cette première partie de son livre, M. Troyon n'est que le rapporteur fidèle et scrupuleux des faits qui ont été observée autour de lui. Il constate que des objets en pierre sans mélange, ou presque sans mélange de bronze, ont été trouvés au milieu de nombreux pilotis dans les lacs de Moosseedorf, de Wauwyl, de Zurich, de Pfeffikon, de Constance, de Bienne, de Neuchâtel, de Genève, d'Inkwyl et de Nussbaumen, et non pas sur un seul point de chacun de ces lacs, mais sur plusieurs points à la fois et de manière à laisser supposer que quelques-uns de ces lacs étaient littéralement entourés de villages lacustres. Et l'on ne peut pas arguer contre M. Troyon du petit nombre d'objets trouvés sur chaque emplacement, puisque plusieurs de ces emplacements en ont déjà fourni plus d'un millier, et ne cessent d'en fournir encore tous les jours. Il faut donc bien admettre, avec M. Worsae et les antiquaires du Nord, qu'il y a eu en Europe *un âge de la pierre*, c'est-à-dire un temps où les populations ignoraient l'usage des métaux, ou, au moins, ne savaient plus ni les extraire de la terre, ni les travailler.

Des emplacements distincts des premiers dans les mêmes lacs ou dans des lacs différents établissent également l'existence d'une époque où le bronze, déjà commun, avait remplacé la pierre, mais où le fer était encore inconnu.

Les lacs de Genève, du Luissel, de Neuchâtel, de Morat, de Bienne et de Sempach rendent témoignage de ce fait nouveau, en nous livrant un nombre considérable d'objets de toute sorte coulés en bronze, et sur quelques points en nous rendant les moules eux-mêmes avec le métal non encore travaillé.

Enfin le fer commence à paraître dans les lacs de Bienne et de Neuchâtel.

Marquez sur une carte en couleurs différentes les localités des trois âges, pierre, bronze et fer, et vous verrez qu'à moins de nouvelles découvertes venant contredire les résultats obtenus, les habitations lacustres disparaissent dans la Suisse orientale avec l'âge de pierre, tandis qu'elles se prolongent jusqu'à l'âge de fer dans la Suisse occidentale, où elles semblent avoir été d'ailleurs beaucoup plus nombreuses: fait intéressant et qui peut servir de base à bien des conjectures.

L'examen méthodique des objets trouvés jette de plus une vive lumière sur les mœurs des premiers habitants et ne laisse aucun doute sur la manière brusque dont le bronze a été introduit, puisqu'il apparait

tout d'abord avec un caractère de perfection dans le travail qui exclut tout idée de tâtonnement. Ainsi un âge de pierre bien caractérisé, — un âge de bronze lui succédant et dénotant une conquête et une race nouvelle qui refoule dans l'Ouest les premiers habitants, tels sont les faits établis, en dehors de toute hypothèse, par la première partie du livre de M. Troyon; fait dont tout le monde est appelé à vérifier l'exactitude.

Il ressort également de cette espèce d'enquête qu'à l'époque où les Romains ont pu étendre leur influence sur l'Helvétie les habitations lacustres avaient à peu près complétement disparu; tandis que sur quelques points du globe elles se sont perpétuées jusqu'à nos jours. Les voyageurs les plus récents en ont particulièrement retrouvé en Chine, en Amérique, en Afrique et dans l'Océanie.

A l'aide de ces faits, M. Troyon dessine dans la seconde partie les traits principaux de ces âges anté-historiques. Il en avait le droit. Personne ne les a étudiés avec autant de patience et de passion que lui. A-t il toujours raison dans cette aventureuse reconstruction d'une époque si ténébreuse encore? Nous n'oserions l'affirmer; mais ce que nous pouvons dire, c'est que rien, dans ses hypothèses souvent hardies, ne nous a choqué. Les pages où il discute les *raisons d'être et le but des habitations lacustres* nous semblent très-judicieuses. *L'aspect des premières contrées habitées; L'influence de la bourgade lacustre sur les habitants; Le genre de vie des populations primitives* sont des chapitres intéressants où l'auteur approche certainement de la vérité. Des savants de toute sorte sont d'ailleurs venus aider M. Troyon dans la reconstruction de son monde primitif. Les travaux des botanistes lui ont permis de déterminer quelles plantes étaient contemporaines de ces temps reculés. Il a appris par l'examen des os d'animaux, si abondants sur tous les emplacements fouillés, quels étaient les animaux domestiques, quels étaient les animaux non domestiques alors existant. On a pu lui dire ce que mangeaient ces sauvages des premiers âges et quels troupeaux ils avaient amenés d'Orient avec eux. Il ne désespère pas de les suivre un jour jusqu'en Asie, leur séjour primitif, à la trace de leurs sépultures. Nous croyons en effet ce résultat possible, et M. Troyon, par son livre, aura contribué puissamment à le rendre réalisable.

A. B.

Recueil des antiquités bellovaques conservées dans le cabinet de Houbigant, à Nogent-les-Vierges. 1 vol. grand in-8° jésus. — Paris, 1860, Dumoulin et Aubry, libraires.

On ne saurait trop encourager et remercier les esprits éclairés qui, animés du double amour de la science et de la patrie, consacrent leurs soins, leurs loisirs et souvent leur fortune à réunir les derniers restes de nos antiquités nationales que le temps n'a pas encore détruits. Grâce aux développements qu'ont pris les études historiques depuis une vingtaine d'années, on rencontre aujourd'hui dans chacun de nos départements un certain nombre de ces collectionneurs zélés qui rassemblent avec un dé-

vouement infatigable tout ce qui intéresse l'histoire et l'archéologie locale. Sous ce rapport les régions du nord rivalisent avec celles du midi, et les départements de l'Aisne et de l'Oise ne le cèdent en rien, par leur activité, à ceux du Rhône et du Gard. C'est ainsi qu'en dehors des musées publics ouverts dans les principales villes de province, nous avons déjà eu et nous aurons souvent encore l'occasion de parler de riches collections particulières formées par les savants antiquaires de ces contrées.

Suivant les traces de ses émules ou de ses devanciers, M. Houbigant, non content de sauver de la ruine un grand nombre d'antiquités du Beauvaisis, a fait acheter, transporter et reconstruire à ses frais une partie du beau château de Sarcus, dont les restes allaient être livrés à une entière destruction. Commencé en 1520, ce monument offrait un des plus élégants spécimens de la renaissance, et méritait vraiment les sacrifices de temps et d'argent qu'à nécessités son transport de Sarcus, près de Gravilliers, à Nogent-les-Vierges, près de Creil. Mais n'ayant pu en sauver que quatre arcades formant portique, M. Houbigant dut compléter la restauration de ce château d'après un plan très-exact fait en 1822, par l'un de ses derniers possesseurs. C'est dans son habitation de Nogent-les-Vierges, dont le portique du château de Sarcus forme aujourd'hui la principale façade, que M. Houbigant a réuni, depuis bien des années, la belle collection d'antiquités bellovaques décrite dans la notice que nous annonçons. « Mon intention, dit M. Houbigant, n'a jamais été de former un cabinet d'antiquités générales; je n'ai pensé qu'à recueillir celles qui se sont trouvées dans l'ancienne Bellovaquie ou dans les pays limitrophes dont les habitants avaient pu avoir des relations suivies avec les anciens Bellovaques. En les réunissant, j'ai voulu surtout me procurer des monuments propres à éclaircir et à compléter l'histoire ancienne du pays. De son côté, l'histoire devait me servir à expliquer ces quelques reliques laissées enfouies dans le sol par ceux qui nous y avaient précédés. Voué, dès mes plus jeunes ans, aux études historiques et archéologiques, je me suis occupé sérieusement des antiquités qui pouvaient offrir quelque intérêt. Toutes ont été de ma part, au fur et à mesure de leur découverte, l'objet de recherches scientifiques, comme elles l'avaient été d'abord d'enquêtes propres à m'assurer du lieu où elles avaient été trouvées, et des circonstances qui pouvaient se rattacher à leur trouvaille. »

Parmi les objets celtiques les plus curieux rassemblés par M. Houbigant, nous remarquons : un petit porc en bronze, deux vases en terre de forme particulière, une cloche en fer trouvée dans un tombeau, un petit navire en terre noire et cuite, orné à la poupe et à la proue de la figure du *Sus Gallicus*, deux statuettes d'Hercule en fonte ou en bronze, un petit autel gaulois en pierre calcaire trouvé près de Beauvais, diverses poteries ordinaires, beaucoup de haches ou couteaux en jade, grès, porphyre, marbre, silex, etc., onze médailles gauloises, dont plusieurs ont été ramassées près de la grotte sépulcrale dite du Retiro, et enfin une ceinture de chef militaire découverte non loin de la commune de Montataire.

Nous ne doutons point que ces divers objets, décrits avec le plus grand soin par M. Houbigant, et faisant partie d'une collection que nous regrettons de ne pouvoir analyser ici en détail, ne soient de nature à jeter un grand jour sur beaucoup de questions encore obscures de l'histoire du Beauvaisis. La science ne saurait donc trop remercier le savant antiquaire qui, après avoir sauvé de l'oubli et même de la ruine tant de monuments précieux pour l'étude de nos antiquités, a su encore nous en donner une notice aussi pleine d'érudition que de véritable et sérieux intérêt.

S. P.

Des Curiosolites de César et des Corisopites de la Notice des provinces. Br. in-8°, 15 p., par M. Aurélien de Courson.

Depuis longtemps il est reconnu qu'il n'y avait point de Corisopites du temps de César. Les peuplades nommées par César Osismii, Veneti, Curiosolites, Redones, Nannetes, occupaient toute la Bretagne et ne laissaient point de place à d'autres. Qu'est-ce donc que cette *Civitas Coriosopitum* dont parle la Notice des provinces et qui, dans la liste des cités dépendant de Tours, se place entre la *Civitas Osismiorum* et la *Civitas Nannetum* ? Y a-t-il là une erreur de copiste ? y a-t-il un simple changement de nom, *Coriosopitum* ayant remplacé *Curiosolitum?* Une erreur de copiste n'explique pas la difficulté, puisque d'autres documents nous prouvent que les évêques de Quimper, dès une époque très-reculée, portaient le titre de *Corisopites episcopi :* d'où vient donc le changement de nom signalé par les documents et comment s'en rendre compte? M. Aurélien de Courson établit avec assez de vraisemblance que dans la seconde moitié du cinquième siècle une colonie de *Cornovii*, de la Grande-Bretagne, chez lesquels existait une ville du nom de *Corisopito*, est venue occuper une partie du territoire des *Osismii*, et que ce sont ces Cornovii qui ont importé le nom de Corisopitum imposé par eux au siége de l'évêché qu'ils établirent à Quimper-Korentin, chez les Osismii. *Corisopitum* n'a donc aucun rapport avec *Curiosolitum*. Ce sont des noms d'époques différentes appliqués l'un à une ancienne peuplade et plus tard à sa capitale *Corseult*, l'autre au siége d'un évêché postérieur à la seconde moitié du cinquième siècle, et qui, par conséquent, ne peut se trouver dans la Notice des provinces, où l'on doit lire, comme l'ont pensé presque tous les géographes, *Curiosolitum*. En cela ils avaient raison. Ils avaient tort en ne reconnaissant pas la cause de l'erreur, qui était l'existence, à l'époque où les manuscrits qui nous sont parvenus ont été copiés, d'une ville portant un nom analogue, beaucoup plus célèbre alors que Corseult. On ne connaissait plus la peuplade de César, on ne connaissait que l'évêché de Quimper, *Corisopitum ;* on a cru bien faire en substituant l'un à l'autre. C'est à nous de rendre à chacun son bien.

A. B.

Itinéraire archéologique de Paris, par M. F. de Guilhermy, membre du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France, etc., illustré de quinze gravures sur acier et de vingt-deux vignettes gravées sur bois d'après les dessins de M. Charles Fichot. — Paris, Bance, éditeur, rue Bonaparte, 13. 1 vol. in-12.

L'*Itinéraire archéologique* est une espèce de guide ou de manuel qui manquait à une grande ville historique telle que Paris. Ce petit livre nous paraît destiné à se répandre non-seulement dans la bibliothèque des archéologues, mais sous la main des innombrables amateurs, parisiens et autres, qui, tous les jours, parcourent la vaste capitale pour connaître et visiter ses monuments les plus curieux.

L'auteur a divisé comme il suit son opuscule :

Époque gallo-romaine, origines, antiquités.

Époque chrétienne et française. *Église de Paris.* Ses évêques, ses monuments. Églises anciennes conservées; églises modernes. Anciennes églises supprimées ou détruites; anciennes abbayes, anciens prieurés, anciens couvents, anciennes commanderies.

Édifices civils. Résidences des rois et des princes, le Palais de Justice et la Sainte Chapelle, Hôtel de ville, Colléges, Bibliothèques, Musée de Cluny, École des beaux-arts, Hôpitaux, Ponts anciens, rues, places, hôtels et maisons. Enceintes de Paris.

Tel est le cadre général du livret. Un plan d'ensemble, placé à la fin du volume, sert aussi très-clairement au lecteur pour se conduire et se diriger. Chacun des articles qui composent les divers chapitres ci-dessus énumérés donne lieu à une notice succincte et substantielle. Là, toute personne curieuse d'archéologie et d'art trouvera groupées les notions les plus nécessaires et les plus propres à l'intéresser.

L'auteur de l'*Itinéraire* occupe dans la science un rang des plus honorables et des mieux mérités. Ses ouvrages, déjà nombreux, l'ont classé sans conteste parmi les archéologues de notre temps les plus sagaces et les plus éclairés, spécialement en ce qui concerne le moyen âge. Seulement, il est un côté par où la critique nous paraissait autorisée, *antérieurement*, à reprendre les travaux, si estimables d'ailleurs, de l'éminent antiquaire. M. de Guilhermy nous a toujours semblé pencher, par un faible, vers cette école *douze-centiste* (pour employer une expression de notre regrettable J. Renouvier), qui porte à « l'art ogival » un respect exclusif et un culte immodéré. Aussi avons-nous vu avec une véritable satisfaction, dans le nouvel ouvrage de M. de Guilhermy, les traces d'un jugement plus équitable pour d'autres œuvres et d'autres époques. M. de Guilhermy pousse aujourd'hui la tolérance jusqu'à louer ce qu'il y a d'agréable et de beau, même au temps de la marquise de Pompadour. « Au faubourg Saint-Germain, dit-il, dans quelques rues que les spéculateurs et les commerçants n'ont pas envahies jusqu'à ce jour, comme les

rues Saint-Dominique, de Grenelle et deVarennes, l'architecture du siècle de Louis XV nous apparaît avec la spirituelle originalité de ses plans et les finesses de son ornementation (1). » Cette condescendance, aimable et juste tout ensemble, ne nuit en rien, selon nous, à l'appréciation délicate et très-bien sentie qu'énonce ailleurs le même critique, en nous parlant d'œuvres architecturales empreintes d'un tout autre caractère.

Nous manquerions, à notre tour, de justice, si nous ne disions un mot, dans cette analyse, en l'honneur du dessinateur, M. Charles Fichot. Cet artiste, enfant, pour la meilleure part, de ses œuvres, est né à Troyes, entre le jubé de la Madeleine et la cathédrale de Saint-Pierre. De semblables modèles ne devaient pas, dès son enfance, poser infructueusement pour ses yeux. Il a débuté, sous la direction d'un peintre et historien de cette ville, feu M. Arnaud, dans le *Voyage pittoresque du département de l'Aube*. Aujourd'hui M. Fichot est un artiste parvenu à toute la maturité de son talent. Peu de ses confrères comprennent les monuments français du moyen âge d'un œil aussi intelligent, et savent en traduire la physionomie à l'aide d'un crayon plus fidèle et plus exercé. Ces qualités se retrouvent tout entières dans les planches, pleines à la fois d'esprit et de vérité, qui accompagnent l'*Itinéraire archéologique de Paris*.

Le manuel qui fait l'objet de cet article n'est en quelque sorte qu'un extrait d'un ouvrage plus vaste dont l'auteur avait conçu le dessein. Lui-même nous révèle ce fait dans les premières lignes d'un avant-propos qui précède ce manuel. L'ouvrage en question aurait été intitulé *Itinéraire de la ville de Paris* ET DE SES ENVIRONS. Il devait embrasser l'ancien diocèse de Paris et ses quatre cents paroisses. Déjà, dit l'auteur, nos travaux préliminaires étaient en cours d'exécution; les dessins étaient préparés en partie. Mais des circonstances spéciales l'ont déterminé à publier d'abord l'*Itinéraire de Paris*.

Aujourd'hui nous apprenons par l'*Exposé de la situation de l'Empire*, communiqué aux chambres, que le ministère de l'instruction publique prépare : 1° Le *Dictionnaire des noms de lieux anciens de la France;* 2° le *Répertoire archéologique de la France*. Nous savons, d'un autre côté, que M. Durand, libraire, est sur le point de publier une nouvelle édition de l'*Histoire du diocèse de Paris*, de l'abbé Lebeuf.

Cette publication, qui ne saurait être une réimpression pure et simple, est confiée à M. H. Cocheris, membre de la Société des antiquaires de France. De nos jours, la photographie offre à l'archéologue un instrument précieux et économique. L'opportunité nous paraît excellente pour joindre au livre de l'abbé Lebeuf, si digne d'un pareil honneur, un genre d'appendice et d'ornement qui lui manque : nous voulons dire la reproduction figurée des monuments. Le *Répertoire archéologique* et le *Dictionnaire des noms de lieux*, en ce qui concerne les départements de la Seine et Seine-et-Oise, trouveraient ici également leur application toute natu-

(1) Page 176.

relle. Ces diverses additions pourraient être publiées à part sans troubler l'entreprise de M. Durand, à laquelle elles se rattacheraient sans lui nuire.

A. V. — V.

Notice archéologique et historique sur le château de Chinon, par G. de Cougny, membre de la Société archéologique de Touraine. — Chinon, 1860. In-8°.

Le château de Chinon est un des monuments les plus intéressants qui se recommandent à la sollicitude des amis de notre histoire. Ses ruines imposantes et encore debout attestent l'étendue de l'édifice et servent à retracer ses principales dispositions. L'érudition jusqu'ici ne possédait, sur ce sujet, que de faibles ressources bibliographiques. Nous pouvons, sans crainte d'une trop grande sévérité, appliquer cette appréciation à l'ouvrage suivant: « *Essai sur l'histoire de la ville de Chinon*, par M. Du Moustier, ex-capitaine commandant du corps d'artillerie, pensionné de l'État, anciennement membre de plusieurs académies de France et d'Allemagne, domicilié de cette ville. » *Tours*, 1807, in-12.

Dans cet opuscule, qui contient presque autant d'erreurs ou de non-sens que de mots, il est difficile de louer autre chose qu'une intention honorable. Aussi la notice de M. de Cougny, et c'en est le premier éloge, n'a guère fait à son prédécesseur qu'un emprunt : nous voulons parler d'une vue intéressante de Chinon, gravée sur cuivre avant 1789, et qui accompagne l'ouvrage de Du Moustier. M. de Cougny a reproduit en lithographie cette estampe et l'a jointe également à son opuscule. A part ce terme commun de comparaison, tout est différent dans les deux ouvrages, au point de faire une sorte de contraste.

Le travail que M. de Cougny offre au public lettré peut servir à mesurer les progrès qui se sont accomplis, dans le goût et la connaissance des antiquités, entre le premier et le second empire. Là où son prédécesseur se déclarait vaincu par la perte des documents, par le *vandalisme*, et autres arguments plus propices à la quiétude des auteurs que conformes à la vérité, le nouvel historien de Chinon, venu un demi-siècle plus tard, ne s'est point découragé. Il s'est armé au contraire de cette vigueur de la critique moderne qui, semblable à celle du laboureur, semble tirer d'un sol inclément une moisson proportionnée à ses sueurs, en dépit de la stérilité du territoire.

M. de Cougny, aidé, il est vrai, de bien des ressources qui n'existaient point en 1807, a interrogé avec infiniment plus de profit et de succès que M. Du Moustier les ruines du monument, les renseignements locaux, les archives du pays, et enfin les chroniques générales. Son opuscule se divise en deux parties : Notice *archéologique*; Notice *historique*. La première n'embrasse qu'une vingtaine de pages, et la seconde une centaine. Toutes deux sont traitées avec un soin égal et une égale connaissance de la matière. M. de Cougny nous montre, dès la fin du onzième siècle, des traces histori-

ques bien positives attestant l'existence du *château de Chinon*. Il raconte ensuite, de période en période, les vicissitudes que subit cet édifice dans ses reconstructions et agrandissements successifs. Les annales historiques du monument se continuent ainsi jusqu'à l'époque où il passa entre les mains du cardinal de Richelieu. Cet illustre ministre de la monarchie traitait, comme on sait, les manoirs féodaux avec une irrévérence remarquable. Le château de Chinon ne sortit des mains du terrible cardinal, ainsi que celui de Pierrefonds et bien d'autres, que démantelé. La révolution de 1793, autorisée ou non par ce précédent, continua l'œuvre dévastatrice. La destruction toutefois, à cette époque même, fut heureusement arrêtée par un arrêté de la commune, fondé non point sur l'amour de l'art du moyen âge, mais sur l'utilité que le château présentait encore pour la défense de la ville (1).

M. de Cougny a joint à l'estampe de 1772 ou environ, un plan par terre, qui montre, dans tout leur développement, l'ensemble des constructions connues sous le nom de château de Chinon.

Ce plan, combiné avec l'autre vue, offre à l'archéologue les notions les plus précieuses. Les recherches historiques auxquelles s'est livré l'auteur ont été particulièrement fructueuses en ce qui concerne le règne de Charles VII, époque où le château de Chinon a joué un rôle important et considérable.

M. de Cougny, dans un bref avant-propos, nous apprend que la notice qu'il publie est un extrait, détaché sur l'insistance de quelques amis, d'un ouvrage plus étendu. Le cadre de cette dernière composition devrait embrasser l'histoire de la ville elle-même. Nous regardons la notice sur le château comme un excellent spécimen et comme les prémices d'un ouvrage appelé, pour ainsi dire d'avance, à un sérieux et très-légitime succès.

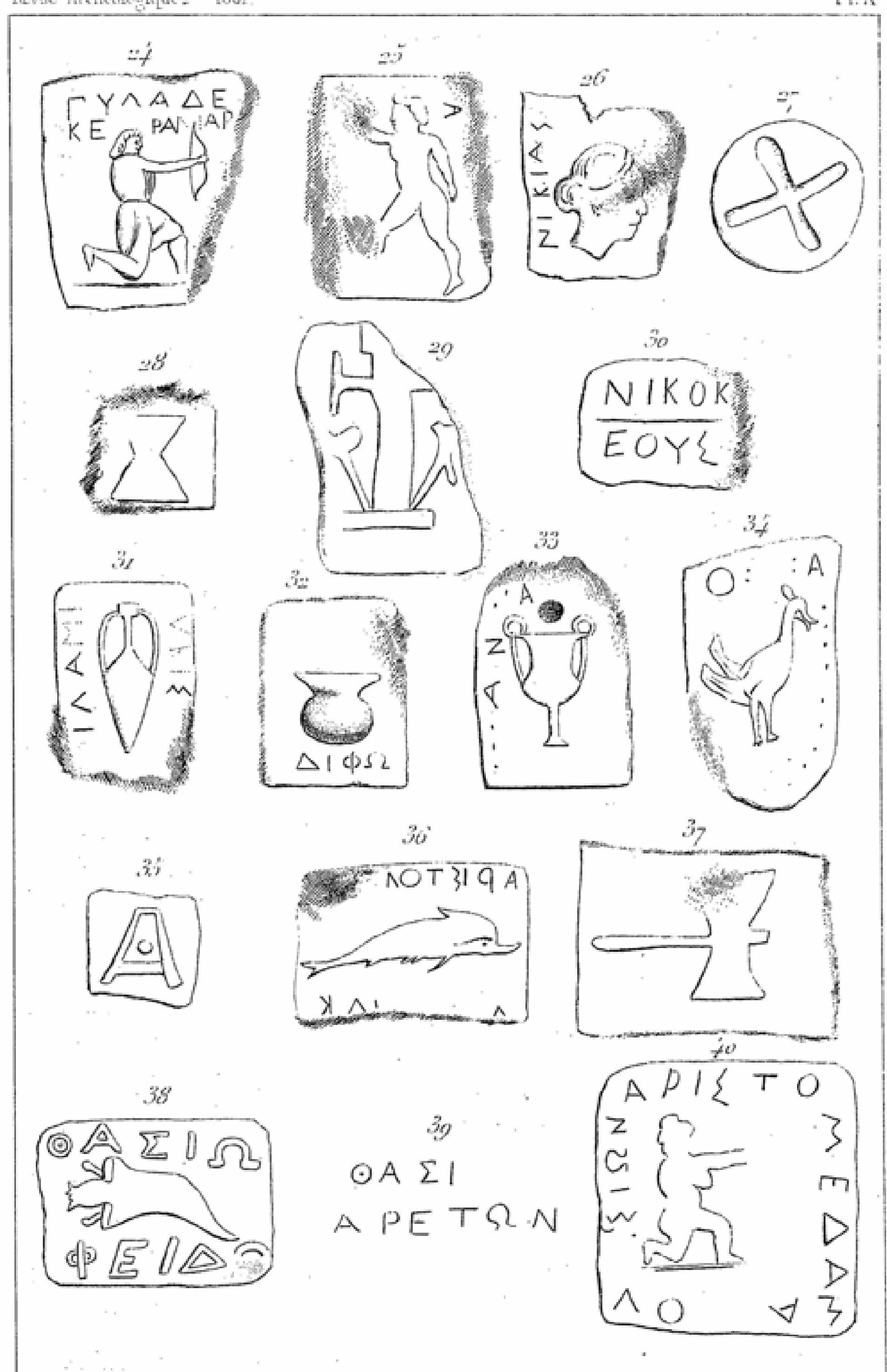
A. V. — V.

(1) *Notice*, etc., p. 118.



SCEAUX D'AMPHORES THASIENNES

I



SCEAUX D'AMPHORES THASIENNES

NOTICE

SUR UN

COFFRET D'ARGENT

EXÉCUTÉ POUR FRANTZ DE SICKINGEN

ACCOMPAGNÉE D'OBSERVATIONS SUR DIVERS MONUMENTS RELATIFS A CE PERSONNAGE.

(*Suite et Fin.*)

III

J'arrive à la description du coffret du Cabinet des médailles. Comme on peut s'en rendre compte en jetant les yeux sur la planche VI (1), et ainsi que le désigne l'état d'envoi cité plus haut, c'est une véritable boîte ronde d'argent massif. On ne sait trop à quel usage cette boite put servir; elle fermait à clef, car on y voit la place de l'entrée de la serrure; peut-être était-ce un coffret à joyaux. Frantz put l'offrir en cadeau de noces à sa femme, la noble Hedwige de Flersheim, qu'il épousa à peine âgé de dix-huit ans, en 1499. On peut supposer aussi qu'il fut exécuté à l'occasion de sa prise de possession du rang de chevalier, en 1502. Le travail de ce curieux monument et les costumes des personnages qui y sont représentés, sont certainement de la fin du quinzième ou des premières années du seizième siècle, et les sujets qui en décorent le pourtour conviendraient parfaitement à l'une ou l'autre de ces circonstances; ce ne sont que banquets, fêtes, concerts, promenades et tournois. Quant aux sujets qui entourent le médaillon central du couvercle, bien

(1) Voir la planche dans le nº du 1er mars.

que quelques-uns rappellent des idées de sacrifice à la patrie ou de fidélité conjugale, je pense que la fantaisie a seule présidé à leur choix, car à côté du dévouement de Curtius et de la mort de Lucrèce paraît la fuite d'Hélène avec Pâris.

Le poids de notre coffret est de deux kilogrammes six cent quatre-vingt-quatre grammes, ce qui répond assez exactement aux dix marcs sept onces cinq gros énoncés dans l'état d'envoi de la monnaie du 21 décembre 1796 (1). Son diamètre est de vingt-cinq centimètres; sa hauteur de onze centimètres et demi. Les bas-reliefs qui décorent le couvercle et le pourtour sont exécutés par le procédé du repoussé et terminés au ciseau. L'intérieur lui-même n'a pas été laissé sans ornements. Dans le fond, à l'ombilic, paraît un buste de femme de fantaisie exécuté au repoussé, entouré de guirlandes et de mascarons également au repoussé; sur les parois, figurent seulement des arabesques gravées légèrement à la pointe. Le dessous du couvercle est décoré d'arabesques exécutées les unes au repoussé et d'autres gravées à la pointe. (Planche VI.)

Couvercle : Au milieu, un médaillon rond sur lequel est représenté saint Michel, l'ange de la justice, ses balances à la main, frappant de son épée Satan qu'il foule aux pieds. C'est là le symbole évidemment personnel dont on parlait plus haut et qui nous a fourni l'argument décisif sur lequel est basée notre attribution. En effet, outre que cette *impresa* s'accorde à merveille avec le rôle du seigneur d'Ebernburg, *l'Hôtellerie de la justice*, j'ai reconnu sur des bannières qui figurent sur les bas reliefs numérotés 3 et 5 (Pl. VII) les cinq besans des armoiries du blason de Sickingen, et enfin, ce qui prouve surabondamment qu'il ne s'agit pas ici d'une simple hypothèse, mais d'une certitude, j'ai retrouvé ce même symbole de l'ange de justice sur la cuirasse que porte Frantz dans son portrait gravé pendant sa vie par Jérôme Hopfer. Chose singulière, le souvenir de cette *impresa*, qui dut être célèbre et populaire aux temps de Sickingen, paraît perdu même en Allemagne, car M. Ernest Münch, qui a scrupuleusement recherché tout ce qui concerne Sickingen, qui a consacré un chapitre aux divers monuments de son héros, et qui décrit l'estampe d'Hopfer (2), n'a pas remarqué le Saint Michel de la cuirasse ou du moins n'en parle pas. Ce médaillon a 30 millimètres de diamètre. C'est

(1) On sait que le marc d'argent valait une demi-livre, soit huit onces. Notre coffret pèse donc près de six livres de l'ancien système, ou près de trois kilogrammes.

(2) T. I, p. 331.

la seule des compositions du couvercle qui ne soit pas expliquée par une inscription. Il n'en était pas besoin alors, puisque c'était le symbole connu de Sickingen, tandis qu'il en fallait pour rendre intelligibles les six sujets empruntés à la mythologie, à l'histoire ancienne et à l'Écriture sainte qui l'entourent. Six figures de guerriers vêtus à la mode allemande du seizième siècle disposés en cariatides séparent chacun de ces sujets et soutiennent une sorte d'encadrement formé de petites arcades qui règne tout autour du médaillon central.

Premier bas-relief du couvercle : 1° Marcus Curtius, à cheval, le casque en tête, va se jeter dans le gouffre fatal. Plusieurs citoyens romains rassemblés autour de l'abîme témoignent de leur admiration pour le dévouement du jeune patricien qui porte le costume de guerre d'un chevalier allemand du commencement du seizième siècle; sur une banderolle, on lit FA.

Ces deux lettres, les seules que l'on observe sur le coffret indépendamment des six inscriptions indicatives des sujets du couvercle, doivent désignent l'auteur de ce précieux morceau d'orfévrerie. Son nom, que je regrette de ne pas connaître, nous sera peut-être révélé par quelque érudit de l'Allemagne, grâce à la publicité donnée par la *Revue archéologique* à ce monument jusqu'à présent ignoré.

Légende : MARCO CVRC.

2e *bas-relief :* L'Enlèvement d'Hélène. — La femme de Ménélas est déjà dans la barque et Pâris la presse dans ses bras. Les Spartiates attaquent les Troyens, qui se défendent vaillamment pendant que le marinier éloigne l'esquif du rivage. Dans le fond, d'un côté, on voit le vaisseau qui doit conduire Hélène à la cour de Priam; de l'autre, les remparts de Sparte.

Légende : PARES ILENA.

La composition de ce bas-relief est charmante. Le Troyen qui, le bouclier au bras, lève son sabre et va frapper le Spartiate est d'un mouvement plein de vérité et de justesse.

3e *bas-relief :* Mutius Scævola se brûlant la main en présence de Porsenna assis sur son trône, au pied duquel on voit un petit chien. Faut-il faire remarquer qu'avec cette indépendance de la couleur locale qui caractérisait les œuvres d'art de cette époque l'artiste n'a pas manqué de transformer les soldats étrusques en lansquenets ou en archers de Marignan armés de hallebardes, d'arquebuses et de pertuisanes.

Légende : MVCIO CEBV.

4e *bas-relief :* La mort de Lucrèce. — Au milieu d'une campagne,

Lucrèce debout se poignarde en présence de deux suivantes éplorées, dont l'une s'arrache les cheveux. Dans le fond, la maison de Collatin. Sextus Tarquin s'en retourne tranquillement à cheval accompagné de deux écuyers à pied. Ce petit tableau n'est pas le meilleur des six; la façon dont l'artiste a exprimé le désespoir de l'une des suivantes est presque ridicule, mais la placidité du débauché satisfait qui chevauche au pas vers Ardée est rendue à merveille.

Légende : LVCRECIA.

5e *bas-relief :* Thisbé se perce de l'épée de Pyrame sur le corps de celui-ci qui gît sous le mûrier blanc qui devait abriter leurs amours. A gauche, une fontaine; plus loin, la lionne cause de la fatale méprise de Pyrame, et enfin, une femme qui, cachée dans le bosquet de mûriers blancs, contemple curieusement cette scène tragique.

Légende : TISBI. PIRA.

6e *bas-relief :* Judith sort de la tente d'Holopherne, dont on voit le tronc étendu sur le sol. L'héroïne tient d'une main le sabre qui lui a servi à immoler Holopherne, et de l'autre la tête de cet ennemi de son peuple suspendue par les cheveux. La servante lui présente un panier pour y déposer le sanglant trophée. On lit sur la tente : LVFERNIS.

Légende : IVDIQVI.

Passons au pourtour du coffret, qui est décoré comme le couvercle de six sujets distincts. Ceux-ci sont séparés les uns des autres par des colonnes et non par des chevaliers armés de toutes pièces. Les compositions ne forment plus de graves leçons d'histoire; ce sont, comme on l'a dit plus haut, des fêtes, des tournois, des promenades. Aucune légende n'explique les sujets; c'était inutile.

Planche VII. N° 1. *Collation et concert en plein air.* — Frantz de Sickingen et sa femme Hedwige de Flersheim sont assis près d'une fontaine ornée d'un clocheton gothique surmonté d'une statue d'homme versant de l'eau. Selon l'usage du temps, le plaisir de la bonne chère est doublé par celui d'un concert exécuté par trois musiciens, debout, en face du seigneur. L'un, celui, qui est le plus rapproché de la fontaine, joue à la fois du galoubet et d'une sorte de tambourin (1); le second de la mandoline; le troisième du hautbois.

(1) M. Anders, de la Bibliothèque impériale, dont on connaît l'érudition en matière musicale, et que j'ai consulté sur les noms à donner aux instruments qui paraissent ici, m'affirme que celui que j'aurais été tenté d'appeler rebec ou violon, est un tambourin. Selon le savant musicographe, cette sorte de tambourin existe encore dans notre Gascogne. C'est un long coffre de bois sur lequel sont montées des cordes de

Trois serviteurs apportent des fruits à leurs maîtres. Frantz tient un verre à la main; Hedwige prend les fruits sur un plateau que lui présente un page. Une aiguière à deux anses est placée pour rafraîchir dans le bassin inférieur de la fontaine. Dans le fond, une habitation.

J'ai donné sans hésitation le nom de de Sickingen au seigneur représenté ici; en effet, malgré l'exiguïté de ces figures, je crois reconnaître ses traits dans ceux donnés au principal personnage de cette collation. A l'appui de cette supposition, je ferai remarquer que non-seulement sur ce bas-relief, mais sur tous les autres, le seigneur est toujours représenté d'une médiocre stature; or, comme on l'a dit précédemment, Sickingen était de petite taille, ainsi que tant d'autres illustres capitaines.

Nº 2. *Divers épisodes de chasse.* — 1º Sur le premier plan est représenté un départ : Sickingen s'avance à cheval, le faucon au poing, avec sa femme en croupe, suivi d'un hallebardier; 2º sur le second plan, la chasse au faucon; un cavalier accompagné de trois hommes à pied suit de l'œil des faucons déjà lancés dont l'un fond sur un héron; un fauconnier lève les mains en signe de joie à la vue du succès de la chasse; 3º sur le premier plan, en face de la scène du départ, un chasseur à pied, armé d'une arbalète, tire des canards au marais; 4º sur le second plan, en face de la chasse au faucon, un hallebardier ramène au château, qu'on aperçoit sur une hauteur, un cerf jeté de travers sur un cheval.

On ne peut pas méconnaître ici l'un des châteaux de Sickingen; sans doute Ebernburg; la présence dans ces scènes de chasse de lansquenets armés de leurs hallebardes est un trait caractéristique qui fait songer à une lettre d'Ulric de Hutten à Wilibald Pirckeimer, qu'on trouvera au tome IV de ses œuvres, et dans laquelle l'ami de Sickingen, dépeignant la vie qu'on menait à Ebernburg, s'exprime ainsi : « On ne peut sortir sans escorte : *pour aller à la chasse*, pour « visiter un château voisin, il faut endosser le harnois. Toujours et

aiton que l'on frappe avec une baguette tenue par la main droite, tandis que de la gauche on joue du galoubet. Voyez Laborde, *Essai sur la musique*, t. I, p. 288. M. Anders n'a pu retrouver dans sa mémoire le nom allemand de ce tambourin, mais il m'a donné ceux du galoubet, de la mandore et du hautbois. Le premier se nomme schwegel ou schwägel; le second bandore, mandore, mandörchen et mandürchen enfin le troisième, schalmei. Voyez la description de ce dernier instrument dans le *Musikalisches Lexicon* de Koch, Francfort, 1802.

« partout l'image de la guerre ; Frantz ne la craint pas, mais il la veut « ennoblir par son but et la grandeur des résultats à obtenir (1). »

N° 3. *Un tournoi.* — Francisque et sa femme avec quelques autres personnes, assis sur une estrade richement décorée, assistent à ce noble spectacle. Sickingen est revêtu d'une ample robe sur laquelle on distingue une chaîne à laquelle est suspendue une médaille. Aux deux extrémités de l'estrade une bannière carrée, comme celles des bannerets de France, chargée des cinq besans (*kugeln*) de ses armes. Sans ces cinq globules imperceptibles, qu'on retrouvera sur le N° V, l'*impresa* du Saint Michel n'aurait pu faire reconnaître que notre coffret a été exécuté pour F. de Sickingen.

Il s'agit d'un combat à la barrière ; les deux champions à cheval, armés de toutes pièces, séparés par une palissade à hauteur d'appui, combattent à la lance. Il y a déjà eu une lance rompue dont les éclats jonchent le sol. La lance d'un des champions atteint l'autre à la tête ; c'est un coup qui fait penser à celui qui, quelques années plus tard, atteignit si fatalement le roi Henri II. Près de l'estrade, des deux côtés, cavaliers et gens à pied assistent au tournoi et semblent attendre leur tour d'y prendre part.

N° 4. *Chasse à l'épieu.* — Les chiens forcent le cerf dans un marais ; Francisque, à cheval, va frapper la bête de son épieu ; il est accompagné d'un cavalier et d'un homme à pied. Dans le fond, à droite, un château ; à gauche, un cavalier accompagné de deux hommes à pied donne du cor.

N° 5. *Promenade.* — Une barque chargée de seigneurs et de dames glisse sur un fleuve au pied de collines que domine un château fort ; sans doute Ebernburg. La barque est pavoisée de quatre pennons armoriés comme ceux du troisième bas-relief et de deux flammes sans armoiries. A l'arrière, Sickingen, sa femme et les principaux personnages de la compagnie assis sous un dais ; à l'avant, d'autres seigneurs et dames, ainsi que le marinier qui manœuvre l'esquif. Sur le rivage, au premier plan, un seigneur et une dame se promènent à pied ; plus loin, quatre personnages assis, deux hommes et une femme. De ces deux couples, l'un fait de la musique que l'autre paraît écouter avec plaisir ; les instruments sont une mandore et un hautbois. Le seigneur et la dame qui se promènent ici sont encore Sickingen lui-même et sa femme. On ne s'étonnera pas

(1) Voyez M. de Bouteiller, *Hist. de F. de Sickingen*, p. 166.

de voir les mêmes personnages figurer deux fois dans un même bas-relief. On citerait mille exemples de cette habitude naïve ou conventionnelle de représenter dans un même cadre divers épisodes d'une action, soit dans les tableaux anciens, soit dans les peintures de manuscrits.

N° 6. *Second épisode du tournoi; combat à pied avec l'épée à deux mains.* — Deux combattants s'escriment en présence de Sickingen, qui, à cheval, remplit les fonctions de juge du camp. Sur le premier plan, d'autres combattants attendent le moment de montrer leur prouesse. Dans le fond, on distingue deux cavaliers qui viennent de rompre une lance. L'un d'eux parait avoir été rudement atteint; il chancelle sur son cheval et va vider les arçons. Dans le fond, à droite, deux seigneurs à pied et les maisons d'une ville ou d'une bourgade.

On connaît maintenant toute la décoration du coffret de Sickingen; je l'ai décrit minutieusement, à cause de l'exiguïté imposée par le format de la *Revue archéologique* à l'artiste qui l'a reproduit avec son talent habituel; cependant, grâce à la fidélité avec laquelle M. Saulnier a rendu son modèle, on y reconnaîtra tout ce qui vient d'être énuméré; mais ce qu'on ne peut apprécier qu'en face du monument lui-même, c'est le charme et la vie de ces tableaux.

La naïveté y domine, mais l'on est d'autant moins porté à s'en plaindre que le dessin est presque toujours correct, et que certaines de ces petites scènes montrent une véritable science de composition. Il y a telle figure, dans les tournois par exemple, qui ne peut avoir été traitée que par la main d'un maître. Malgré de légères fautes de goût, on se plaît à suivre de l'œil ces épisodes de la vie d'un seigneur du Palatinat, vers l'an de grâce 1500. Les grands coups d'épée, la musique, dont les Allemands aiment aujourd'hui comme au seizième siècle à joindre le plaisir à celui de la table, la chasse, l'amour de l'étude et celui de la liberté, en un mot, la renaissance germanique tout entière revit dans l'ornementation de notre coffret. Il n'y manque que Luther, et c'est ce qui nous a persuadé qu'il fallait placer la date de son exécution plutôt aux débuts de la carrière de Sickingen que vers la catastrophe à laquelle elle aboutit. Frantz, lorsqu'il fit faire notre coffret, où ne se remarque pas la moindre allusion aux idées de la réforme religieuse, n'était encore que le champion de la justice; il n'avait pas encore livré son esprit et ouvert ses forteresses aux amis du moine de Wittenberg, qui lui-même ne commença à entrer en hostilité ouverte avec Rome que vers 1520, c'est-à-dire trois ans avant la prise de Landstühl.

IV

Il nous reste à parler des principaux monuments relatifs à Sickingen; ils sont nombreux, car les Allemands sont autrement riches que nous en souvenirs matériels de leurs hommes illustres. La France ne possède pas un seul portrait sérieusement avéré de Bayard, qui vécut en même temps que Sickingen, tandis qu'il existe de ce dernier des portraits peints ou gravés, des médailles et tant de monuments divers, qu'à Ebernburg, sur les ruines de la plus importante de ses forteresses, s'élève aujourd'hui un hôtel nommé Sickingenhof dans lequel on a formé une sorte de musée de Sickingen, où l'on voit, dit M. de Bouteiller, des armes qui lui ont appartenu, plusieurs de ses portraits et ceux de ses contemporains. En outre, dans un chapitre spécial qui termine sa vie dans l'ouvrage de M. E. Münch, l'auteur donne une intéressante nomenclature des *Reliquien und Denkmale Franzens;* c'est là surtout que j'ai choisi les monuments qui m'ont paru plus particulièrement dignes d'intérêt, et surtout ceux sur lesquels je crois avoir d'utiles observations à présenter. Dans le nombre on rencontre cinq médailles qui ont été exécutées par les ordres de Sickingen; c'est là un fait qui distingue notre héros de Bayard, qui ne se montra pas aussi curieux de transmettre ses traits à la postérité. A la vérité, le rôle de ces deux hommes ne se ressemble guère. Le chevalier sans peur et sans reproche se contenta de servir son roi et son pays; Sickingen fut un chef de parti. C'est ce qui nous a fait dire en commençant qu'on avait peut-être eu tort de comparer le chevalier du Rhin au gentilhomme dauphinois; ils n'eurent guère en commun que la vaillance.

Avant tout, disons que la tombe de Sickingen existe encore dans l'église paroissiale de Landstühl. On peut en voir la figure dans l'ouvrage de M. de Bouteiller, qui nous apprend que la tête de la statue du héros a été détruite pendant les guerres qui remplirent la fin du dernier siècle et le commencement de celui-ci. Sickingen est représenté en costume de chevalier, les mains jointes et revêtu de son armure. Les blasons des principales alliances de sa famille sont sculptés dans la bordure de la pierre. Au-dessus de sa tête, on voit son propre écusson et celui de sa femme; mais on n'y remarque ni ses devises, ni l'*impresa* du Saint Michel, rien enfin qui lui soit particulier et qui puisse révéler au spectateur qu'il est devant la tombe d'un homme illustre et non devant celle d'un simple chevalier comme il y en avait

alors des milliers. L'épitaphe qu'on peut lire dans l'ouvrage de M. Münch est elle-même d'une parfaite insignifiance ; elle énumère simplement ses titres officiels et se contente de dire qu'il mourut chrétiennement, tué d'un coup de canon, le 7 mai 1523. La raison de cette réserve est facile à comprendre. Les enfants de Sickingen, dépouillés de leur héritage, dont ils n'obtinrent la restitution partielle que plusieurs années après la mort de leur père, ne pouvaient pas, lorsqu'il leur fut permis de lui ériger un monument, s'exposer à réveiller les haines mal éteintes allumées par ses succès et son audace.

Le premier en date et le plus important des monuments numismatiques de Sickingen, est une grande médaille qu'il fit exécuter en mémoire de sa réconciliation avec l'empereur, en 1518. La scène représentée au revers eut lieu à Insprück, où Sickingen arriva en secret et à l'improviste, sur des avis certains qu'il avait reçus des bonnes intentions de Maximilien à son égard. En s'approchant du chef du Saint-Empire, le chevalier s'agenouilla, mais le prince le releva avec des paroles pleines de bonté. C'est dans cette attitude de suppliant que Frantz voulut se faire représenter; on le voit à genoux aux pieds de Maximilien Ier, qui est assis sur son trône, la couronne en tête, revêtu du manteau impérial et tenant d'une main le sceptre et de l'autre le globe; mais ce coupable à l'attitude si humble a sa bonne épée au côté et regardant la tête haute le prince devant lequel il fléchit les deux genoux, ne craint pas de lui adresser ce conseil qui ressemble fort à une remontrance et qui témoigne d'un repentir très-modéré :

ARMIS MERCVRIVM SI NON PRÆPONAS, MAXIME CÆSAR,
SEMPER ERIS VICTOR, FAVSTA QVE REGNA TENENS.

Afin qu'il n'y ait pas d'équivoque et que chacun sache bien que ces hexamètres dont l'un a sept pieds par malheur, n'offrent pas une moralité banale, mais que c'est le chevalier qui parle, les premiers mots du premier vers sont écrits sur un phylactère qu'il tient à la main, tandis que le reste est à la place réservée d'ordinaire aux légendes. L'allusion est très-claire : Sickingen venait de faire la guerre aux marchands de Worms et à ceux de Metz, et c'est le moment qu'il choisit pour dire à l'empereur :

« Si tu ne préfères pas Mercure à Mars, César Maximilien, tu

« seras toujours vainqueur et tu gouverneras dans la prospérité (1) ! »

On voit dans le champ les initiales de F. de Sickingen, F. V. S., et sur le sol, à sa droite, l'écusson de ses armes, signe de son absolution pleine et entière, car la mise au ban de l'empire entraînait la perte de la noblesse, et par conséquent des armoiries. Sur l'autre côté de cette médaille est représenté de nouveau l'empereur, mais cette fois de profil, à mi-corps, la couronne en tête, l'épée et le sceptre en main, revêtu de son armure et portant le collier de la Toison d'or. La date MDXVIII et un vers latin forment la légende :

COLE DEVM EXIN PVBLICA AMA IVSTITIAM TVERE.

Ce mauvais vers, qui a été attribué à Ulric de Hutten, n'est autre chose que la traduction en latin de la devise de Sickingen citée plus haut, et qu'on va retrouver en allemand sur une autre de ses médailles. C'est encore un avis passablement irrévérencieux que Sickingen donne au chef du Saint-Empire, auquel il semble qu'il prête sa devise personnelle. Le module de cette médaille est de 84 millimètres; elle fut achevée à la fin de l'année dont elle porte la date, et Sickingen en fit fondre en or un exemplaire qu'il offrit à l'Empereur. On ajoute qu'il en fit fondre d'autres en argent pour la noblesse, et qu'il en distribua un grand nombre de bronze à ses soldats et à ses serviteurs. Cette médaille a été souvent publiée; on la trouvera dans les ouvrages de Luckius, *Sylloge numismatum elegantiorum*, p. 29; d'Heræus, *Bildnisse der regierenden fürsten*, etc., pl. 16. 5; de Lochner, *Medaillen Sammlung*, année 1737, t. I, p. 201; enfin dans l'ouvrage d'E. Münch, t. II. pl. 1 et 2. On la chercherait vainement dans les *Monumenta domus Austriacæ* de Marquard Hergott, qui a pourtant réuni le plus grand nombre possible de médailles relatives à la maison d'Autriche. L'omission dans ce grand recueil d'une médaille sur laquelle paraît l'effigie d'un empereur indique qu'à la cour d'Autriche, au dix-huitième siècle, on comprenait fort bien l'ironie peu déguisée de ces légendes. L'ouvrage d'Hergott, dédié à Marie-Thérèse, ne pouvait renfermer une médaille sur laquelle un simple chevalier faisait aussi hardiment la leçon au César germanique.

Il existe de cette médaille une variété de moindre module gravée dans l'ouvrage de M. Münch ; je n'y remarque d'autre différence que l'absence des initiales de Sickingen.

(1) Il y a là une allusion intraduisible au nom de *Maximilien*, *le plus grand des Césars*.

Une troisième médaille de Sickingen, qui fut frappée la même année que les deux précédentes, le représente d'un côté de profil, la tête nue, en buste, avec l'armure. On lit en légende : F. V. S. MDXVIII. (F. de Sickingen, 1518). Au revers paraissent deux devises. L'une est sa devise connue, disposée en cinq lignes et écrite ainsi :

ALLEIN. GOT
DI. ER. LIEB. DEN
GEMEINĒ. NVCZ
BESCHIRM. DI
GERECHTIKEIT.

On en a donné la traduction plus haut ; la seconde est plus difficile à interpréter. M. Ernest Münch, qui a publié cette médaille dans son ouvrage, n'a pas songé à en donner l'explication; cette devise se compose de cinq mystérieuses initiales disposées sphériquement H.V. S. H. I., lesquelles se retrouvent figurées de la même manière sur l'estampe de Jérôme Hopfer dont on a parlé plus haut et que je décris plus loin. — Dans la description de cette même médaille qui figure dans le *Trésor de numismatique et de glyptique* (V. *Médailles allemandes*, p. 5, pl. II, n° 8), on en a donné une explication empruntée à un écrivain allemand dont je ne puis garantir l'exactitude, car nous avons négligé alors de citer le nom de cet auteur, et aujourd'hui, après vingt années, on comprendra que je ne puisse le retrouver dans ma mémoire. La voici : *Heiland und Schutzer Helf Im. — Sauveur et protecteur viens-lui en aide !*

On trouvera une quatrième médaille de Sickingen dans l'ouvrage de M. E. Münch, t. II, et dans le *Trésor de numismatique* (V. *Médailles allemandes*, p. 6, pl. III, n° 8). D'un côté parait Sickingen, de profil en buste, la tête couverte d'un bonnet de forme plate, avec une chaîne d'or au cou. Dans le champ, on lit la date, MDXXI. La légende est plus explicite que sur les précédentes médailles ; on y trouve le nom du chevalier tout au long, ainsi que les titres qu'il avait acceptés de Charles-Quint.

FRANCISCVS. V. SICKINGZ RAT. V. HAVPTMAN KAROLI QVINTI.
François de Sickingen, conseiller et capitaine de Charles-Quint.

On remarquera dans cette légende l'absence du titre de chambellan ; le chevalier indépendant en faisait sans doute peu de cas ; il ne l'avait accepté qu'à son corps défendant. Au revers nous retrouverons sa devise habituelle en cinq lignes, avec de simples variantes d'or-

thographe. Sickingen (1) fit faire cette médaille à l'issue de sa malencontreuse campagne contre la France ; il la distribua à tous ses soldats, en leur faisant promettre de conserver son souvenir et de venir encore se ranger sous ses drapeaux le jour où il ferait appel à leur courage. Le Cabinet des médailles possède ces deux dernières pièces en bronze.

Un cinquième monument numismatique dont M. Münch ne parle que d'après un compte pris dans des archives paraît devoir être rapporté au moment de la campagne contre Trèves, en 1522. S'il faut s'en rapporter à ce document dont M. Münch n'indique pas la source (2), Frantz de Sickingen aurait battu monnaie pendant la campagne contre Trèves. M. Münch dit que cette monnaie était en argent et de petit module. C'est là un fait qu'il serait intéressant de pouvoir constater, car une telle usurpation des prérogatives princières viendrait à l'appui des accusations d'ambition portées contre le seigneur d'Ebernburg. Malheureusement M. Münch ajoute qu'on ne pourrait plus trouver un seul exemplaire de cette monnaie, et cependant quelques années avant la publication de son livre on en avait trouvé, dit-il, un certain nombre en défrichant un champ sur les bords de l'Altz. Comme M. Münch ne donne aucune explication de cette disparition complète, on peut encore espérer que quelqu'une de ces pièces se retrouvera un jour et qu'on pourra vérifier si c'était une monnaie ou une simple médaille.

D'après M. Münch, la monnaie de Sickingen représentait d'un côté son portrait avec cette légende : *Franciscus von Sickingen.* Au revers on lisait : *Franciscvs. V. Sickingen. Keyser Carl. V. Rat. Kemerer und hauptman.* M. Münch ne parle pas des types du revers, soit par oubli, soit parce qu'il n'en est pas fait mention dans le document où il en a trouvé l'indication; toutefois il ne serait peut-être pas impossible de suppléer à son silence : ou je me trompe fort, ou la monnaie citée par M. Münch n'est autre qu'une pièce dont on peut voir la figure à la page 51 de l'ouvrage de Luckius cité plus haut.

Le type de la face, sa légende ainsi que celle du revers répondent à la description de M. Münch, dont ils ne diffèrent que par d'insignifiantes variantes d'orthographe; quand au type du revers qu'il a oublié, c'est un écusson aux armes de la maison de Sickingen, surmonté du casque dont le cimier est un col de cygne, comme on le voit

(1) Ernest Münch, t. I, p. 333. Bouteiller, p. 165.
(2) E. Münch, t. I, p. 333. ... *nach einer Archivalbemerkung.*

dans toutes les représentations du blason de cette famille dans les armoriaux.

On lit en tête de l'article consacré à ce curieux monument par Luckius, ces mots qui viendraient à l'appui de l'assertion de M. Münch : *Nummus typicus Francisci a Sickingen equitis aurati cusus cum urbem Trevirensem hostiliter obsideret, anno Christi* 1521 *et* 1523. Sur la planche de Luckius, la pièce en question a 40 millimètres de diamètre ; c'est à la vérité un peu grand pour une petite monnaie comme M. Münch nomme ces *nummos castrenses ;* mais outre que les artistes du dix-septième siècle s'astreignaient rarement à reproduire les monuments dans la grandeur vraie, n'est-il pas possible qu'outre les petites pièces citées par Münch, il y ait eu aussi des pièces de plus grand module? La monnaie de Luckius est du reste précisément de la dimension du thaler, dont la fabrication commença vers cette époque à se multiplier en Allemagne.

M. Münch a fait connaître encore le sceau de Sickingen ainsi que celui de sa femme (voy. t. II, pl. I). Ces sceaux n'ont rien de particulier. La légende du premier est : *S. Franciscus von Sickinge.* Le type est l'écu de Sickingen, avec le casque et le cimier dont on vient de parler (1). Sur celui de sa femme, on lit : HEDVIG VON FLSRSHEIM (*sic*) VS. Le type est l'écu de Flersheim, qui portait : d'argent à la fasce de gueules.

Afin de ne pas faire un volume d'une simple notice, je renvoie au chapitre consacré par M. Münch pour divers autres monuments de Sickingen, comme tableaux, tapisseries, etc. (2), afin d'arriver aux portraits sur lesquels j'ai à faire quelques observations, principalement pour tâcher de déraciner une tradition qui veut voir sur l'une des plus célèbres pièces d'Albert Dürer le portrait équestre de Sickingen placé entre le diable et la Mort. Cette tradition, qui nous paraît erronée, a été acceptée, sans examen suffisant, par M. Münch et plusieurs autres écrivains, et enfin tout récemment par M. de Bouteiller lui-même (3).

Il s'agit, on l'a déjà compris, de la célèbre gravure connue sous les noms du *Manége*, du *Cheval* ou du *Chevalier de la Mort*,

(1) V. p. 213 et 214.

(2) On trouvera une figure de ce sceau un peu agrandie au frontispice de l'ouvrage de M. de Bouteiller ; mais je crois devoir avertir que le champ y est représenté *de gueules* par des signes conventionnels qu'on ne voit pas sur la planche de M. Münch, et qui ne pouvaient y paraître d'abord parce qu'ils n'étaient pas usités alors, ensuite parce que, comme on l'a dit plus haut, le champ de l'écu de Sickingen est de sable et que c'est seulement la bordure qui est de *gueules*.

(3) V. t. I, p. 329.

et qui a été décrite dans le *Peintre-Graveur*, t. VII. p. 106, sous le n° 98, par Bartsch, qui rapporte la tradition, mais qui pourtant ne semble pas l'avoir acceptée : « Il y a quelques-uns qui prétendent « que Dürer a voulu représenter dans cette estampe le portrait du « chevalier Frantz de Sickingen. »

On sait que cette estampe, trop connue pour qu'on s'arrête à la décrire, ne porte pas d'autre inscription que la marque habituelle d'A. Dürer, au-dessus de laquelle on lit la date 1513 et une grande S. Je ne sais si c'est la présence de cette lettre dont on aura voulu faire l'initiale de Sickingen, et dont le sens pourrait être *signum* ou *sculpsit*, qui a donné lieu à l'attribution contre laquelle je m'élève ; mais ce qui paraîtra évident à tout observateur de bonne foi, c'est que les traits du cavalier qui paraît sur cette estampe n'offrent pas la moindre ressemblance avec ceux de Sickingen, chose facile à vérifier, soit par les médailles, soit par les portraits gravés. Indépendamment de cette absence de ressemblance, on peut ajouter que cette célèbre estampe, qui porte la date de 1513, n'est évidemment qu'une nouvelle forme d'une pensée beaucoup plus ancienne de Dürer. Il existe, et on peut la voir au Cabinet des estampes, une pièce gravée par A. Bartsch, et datée 1785 *mense maii*, qui nous donne le *fac-simile* d'un dessin d'Albert Dürer, signé de sa marque et daté de 1498, c'est-à-dire du moment où Sickingen sortait à peine de l'adolescence, et plusieurs années avant sa réception au nombre des chevaliers. Ce dessin de Dürer représente un cavalier armé de pied en cap, chevauchant dans un paysage, mais sans les terribles compagnons de la pièce de 1513. Ce cavalier offre la plus grande analogie de traits, de costume et d'attitude avec le fameux *Chevalier de la Mort;* quant au paysage, il diffère absolument de celui de la gravure, ce qui importe peu, car on sait qu'il est de la composition de Bartsch. On lit sur cette curieuse pièce ces mots écrits ainsi en allemand cursif :

Dz ist di rustung zvr der zeit in tewzsthlant gewest (*sic*). — *Voilà l'armure de ce temps en Allemagne.* N'est-il donc pas évident qu'il est impossible que le chevalier placé en 1513 entre la Mort et le diable, mais qui n'est autre que le cavalier de 1498, soit une représentation de Sickingen? Un des écrivains qui ont cru que cette estampe représentait Sickingen, M. de Bouteiller, y voit une sorte de prophétie du sort funeste qui attendait l'audacieux chevalier. Je crois que c'est là un point de vue hasardé ; en admettant que la pièce de Dürer soit une satire, ce que démentiraient et l'examen du sujet lui-même et surtout certains vers cités par M. Heller dans sa Vie de

Dürer (t. I, p. 502), il aurait fallu d'abord démontrer que le grand artiste de Nuremberg fut du nombre des ennemis de Sickingen. Or, il est certain au contraire que Dürer, qui était lié avec les savants et les écrivains du parti avancé d'alors, doit être compté parmi les amis du champion de la justice. M. Münch lui-même, qui a accepté la tradition que je combats, nous apprend que Dürer, qu'il nomme l'ami et l'admirateur de Sickingen, est l'auteur du meilleur portrait du chevalier que l'on connaisse. Ce portrait, qui doit se trouver dans la galerie grand-ducale de Karlsrühe, a été gravé, nous apprend M. Münch, à la fin du siècle dernier par un artiste nommé Schwerdtgeburth, dont la Bibliothèque impériale possède quelques pièces qui ne donnent pas une très-haute idée de son talent. Je ne garantis pas l'authenticité du tableau mentionné par M. Münch, d'autant plus que la gravure de Schwerdtgeburth n'est pas mentionnée dans le volumineux catalogue des œuvres gravées d'après Dürer, dressé par M. Heller; mais il n'en est pas moins manifeste que le grand maître de Nuremberg n'a pas songé au seigneur d'Ebernburg en esquissant les traits moroses du chevalier de l'estampe de 1513.

Il me reste à décrire le portrait de Sickingen, qui m'a été d'une si grande utilité pour déterminer l'attribution du coffret du Cabinet des médailles. La Bibliothèque impériale possède deux exemplaires de cette pièce rare; on la doit à Jérôme Hopfer, et ce n'est certainement pas une des moins bonnes œuvres de cet artiste, que d'ailleurs les connaisseurs placent loin du premier rang. C'est une estampe d'environ 22 cent. de hauteur sur 17 de largeur, qui représente Sickingen en buste, la tête nue, sans barbe, comme sur toutes ses images; ses traits sont caractérisés; ils ne sont pas réguliers, mais ils expriment la franchise et la résolution et offrent avec le buste des médailles une ressemblance frappante. Sur la cuirasse, on distingue l'archange saint Michel tenant les balances et la lance dont il frappe le dragon qu'on ne voit pas. On lit au bas de l'estampe d'Hopfer la devise citée souvent dans cette notice : *Allein Got di Er*, etc., et au-dessus, cette autre devise dont j'ai parlé plus haut, dont les cinq lettres HVSHI sont disposées ici sphériquement comme sur la médaille. En haut, on lit : FRANCISCVS VON SICKINGEN. Il existe d'autres portraits gravés de Sickingen; mais ils ne sont pas contemporains du modèle et sont loin de posséder l'accent de vérité qui frappe dans celui d'Hopfer.

Il ne nous reste plus à mentionner que le passage dans lequel

M. Münch (1) parle d'un *coffret d'argent* (*geldkiste*) ayant appartenu à Sickingen qu'un certain docteur Keller conservait encore à Fribourg en Brisgau vers 1800. Malheureusement, l'écrivain ne décrit pas ce monument; on n'a donc pu tirer le moindre indice de ce rapprochement pour l'attribution du nôtre à telle ou telle des écoles d'orfévrerie qui florissaient en Allemagne au commencement du seizième sicle. D'ailleurs, il n'y a pas à s'étonner qu'il existe autre part qu'à la Bibliothèque impériale une pièce d'orfévrerie ayant appartenu à Sickingen, car, riche et magnifique, le chevalier avait rassemblé à Ebernburg une vaisselle d'argent qu'on estimait à plus de dix mille florins, d'après l'inventaire dressé après la prise de cette forteresse, qui ne tomba qu'un mois après la mort de Sickingen et fut le dernier refuge de sa famille et de ses partisans. George Spalatin, dans sa vie de Frédéric le Sage, électeur de Saxe (2), nous a conservé sur cette opération de curieux détails qui n'ont pas échappé à M. Münch. Le 7 juin 1523, trente nobles et trois scribes dressèrent au nom des trois princes ligués un acte de partage, et firent l'inventaire de tout ce que le château contenait. « Ils y trouvèrent bien des choses pré- « cieuses et qui valaient bien la peine d'un siége. » Dans cet inventaire, qui existe peut-être *in extenso* quelque part, se trouverait sans doute la description du coffret du Cabinet des médailles, et peut-être le nom, sans doute célèbre alors, de l'artiste auquel nous le devons. Il est d'ailleurs d'autant plus vraisemblable de supposer qu'il figurait dans la vaisselle d'Ebernburg, qu'on va voir qu'il ne serait pas impossible qu'il fût venu à la Monnaie de Paris du château de l'héritier d'un des trois princes qui firent dresser avec tant de soin l'inventaire des trésors de Sickingen.

Dans le rapport de Grégoire sur le vandalisme, cité au commencement de cette notice, l'abbé philosophe énumère un certain nombre d'objets qu'il désigne comme ayant échappé merveilleusement à la destruction; or, dans cette énumération, se trouve ce paragraphe : « Ainsi, à Ribauvillers (3), département du Haut-Rhin, chez un ci- « devant prince, on vient de découvrir un vase de vermeil pesant plus « de 23 marcs, qui est un chef-d'œuvre : il représente Clélie, Coclès, « la mort de Virginie, la suppression du décemvirat, le dévouement « de Scévola et l'expulsion des Tarquins. » Cette description ne

(1) T. I, p. 3.

(2) Publiée par Schuchmacher, *Vermischte Nachrichten zur Saechsischen Geschichte*. Voyez t. V.

(3) On écrit aujourd'hui Ribeauvillé.

répond certes pas exactement à notre coffret; mais si l'on songe que Grégoire décrivait cet objet d'après des notes incomplètes, probablement sans l'avoir vu, qu'il ne parlait pas pour des antiquaires, mais devant une assemblée qu'il s'agissait uniquement d'intéresser à la conservation d'objets importants pour l'histoire, on s'étonnera moins des différences faciles à signaler entre le vase de vermeil (1) qu'il cite et notre coffret d'argent. On peut supposer d'ailleurs, pour expliquer cette inexactitude peut-être volontaire, que Grégoire voulant montrer à des républicains combien il aurait été fâcheux de voir détruire le vase en question, se garda soigneusement de rappeler les sujets féodaux ou religieux qui le décorent. Au contraire, il insiste habilement sur ceux qui pouvaient flatter les passions du moment, comme par exemple les bas-reliefs qui représentent l'action héroïque du patriote régicide Scévola, ou la mort de Lucrèce cause de l'expulsion des Tarquins. Ajoutons que presque au lendemain de l'entrée du coffret dans le Cabinet des médailles, on y soupçonna son identité avec le vase de Ribeauvillé (2). Une autre circonstance à noter qui tendrait encore à démontrer que le coffret venu à la Bibliothèque en passant par la Flèche était cependant celui que Grégoire cite comme ayant été trouvé à Ribeauvillé, c'est que le *ci-devant prince* dont il parle sans le désigner autrement était de la famille d'un des trois souverains qui, on l'a vu, se partagèrent les trésors réunis à Ebernburg par Sickingen. Rappoltzweiller ou Rabschwyhr, aujourd'hui Ribeauvillé, était le chef-lieu de la seigneurie de Rappolstein (Ribeaupierre); or, ce grand domaine était devenu la propriété d'une branche de la maison palatine de Bavière, en 1667; par suite d'un mariage et à l'époque de la révolution, le *ci-devant prince* qui avait un château à Ribeauvillé était Charles-Auguste Chrétien, Palatin du Rhin, duc de Bavière, duc régnant de Deux-Ponts. Qu'y a-t-il donc de plus naturel que de rencontrer chez un descendant de la famille d'un des

(1) Quelques traces de dorure encore visibles sur le coffret pourraient expliquer le terme de vase de vermeil employé par l'abbé Grégoire.

(2) Une note manuscrite écrite très-anciennement par feu Marion du Mersan, attaché au Cabinet des médailles dès l'année 1795, rapproche ce passage du rapport de Grégoire de l'état d'envoi du coffret; ce qui permet de supposer qu'on croyait dès lors dans cet établissement qu'il ne s'agissait dans les deux documents que d'un même monument. Il existait peut-être à cette époque des bases, perdues depuis, sur lesquelles on avait pu établir cette hypothèse.

trois princes ligués contre Sickingen un coffret ayant appartenu au protecteur de la justice?

Si le lecteur accepte notre conjecture, on pourrait résumer ainsi les vicissitudes du chef-d'œuvre d'orfèvrerie qui vient de nous occuper. Exécuté vers 1500 pour F. de Sickingen, confisqué du droit du plus fort par l'électeur palatin sur les héritiers du téméraire novateur du seizième siècle, le coffret du Cabinet des médailles aurait été reconquis au dix-huitième par la révolution sur le descendant d'un des vainqueurs d'Ebernburg; ne serait-ce pas ici le cas d'appliquer aux monuments le vieil adage sur les destinées des livres?

A. Chabouillet.

SCEAUX TROUVÉS

SUR DES

ANSES D'AMPHORES THASIENNES

NOMS ET SYMBOLES QU'ILS CONTIENNENT (1).

On trouve en grande quantité, sur l'emplacement des villes antiques, des anses d'argile, débris de ces grandes amphores où les anciens conservaient l'huile, le vin, et autres liquides; dans tout l'Orient, ces jarres de terre servent à tous les usages auxquels, en Europe, on emploie les tonneaux. De ces anses, un certain nombre portent des emblèmes accompagnés de noms de peuples et de magistrats; c'était une sorte de marque de fabrique qui indiquait la provenance, mais c'était surtout un certificat attestant que les amphores jaugeaient bien en réalité la quantité de mesures qu'elles étaient censées contenir. L'apposition d'un sceau officiel sur l'argile des jarres prouvait tout d'abord au vendeur qu'il n'y avait point de fraude, et lui épargnait d'ennuyeuses vérifications. C'est un fait par lui-même fort curieux que cette intervention du magistrat dans les transactions commerciales, que cette garantie de la foi publique offerte au commerce étranger. Mais ce n'est point là tout ce qu'il y a

(1) Voyez Thiersch, *über Henkel irdener Geschirre, mit Inschriften und Fabrikzeichen* dans les *Abhandlungen der Bayerischen Akademie*, vol. II, p. 781-830.

Dans les *Transactions of the royal Society of litterature* une dissertation intitulée : *On the inscribed pottery of Rhodes, Cnidos and other Greek cities*, by J. L. Stoddart, Esq., with a plate.

(New series, v. III, p. 1-127) et v. IV, p. 1-67, une nouvelle dissertation du même auteur : *On lettered vase-stamps from Greek cities of the Mediterranean and Euxine seas.*

d'intéressant dans ces inscriptions et dans les symboles qui les accompagnent. Ainsi, sur les sceaux des amphores rhodiennes, on a non-seulement l'année, indiquée par la désignation du magistrat éponyme, le grand prêtre du soleil, mais aussi le mois, et l'on a pu, grâce à ces monuments, retrouver et rétablir le calendrier dorien qui était employé par Rhodes et probablement par ses colonies; il se composait de douze mois et d'un mois intercalaire. Les documents historiques et les inscriptions n'avaient donné jusqu'ici que cinq de ces mois de l'année rhodienne, et encore n'était-on pas sûr d'avoir bien lu les noms de trois d'entre eux. On a tiré aussi, de ces mêmes fragments, une liste de plus de cent magistrats rhodiens, liste intéressante par les noms inédits qu'elle contient et les curieuses variétés d'orthographe que l'on y remarque. Parfois aussi le nom du magistrat se trouve précédé de son titre, ἱερεύς chez les Rhodiens, δημιουργός chez les Cnidiens, ἀστύνομος dans certaines villes des côtes de la mer Noire, et l'on obtient ainsi, sur la constitution politique de plusieurs États, des renseignements que l'on avait en vain cherchés chez les historiens et dans les inscriptions.

Il y a déjà quelques années, MM. Thiersch et Stoddart avaient reconnu qu'il existait des anses d'amphores appartenant à l'île de Thasos, et portant des noms et des symboles divers; mais tandis qu'ils avaient publié un grand nombre d'anses de Rhodes et de Cnide, ils n'en avaient découvert et décrit que trois seulement de Thasos. Je dois à l'obligeance de M. Stephanos Comanoudis, professeur de langue et de littérature latines à l'Université d'Athènes, de pouvoir beaucoup ajouter, pour Thasos, aux listes antérieurement dressées. M. Comanoudis prépare, sur toutes les anses d'amphores portant des empreintes, un ouvrage où seront réunies toutes les inscriptions et images ainsi gravées en relief sur l'argile. Cette collection comprendra toutes les anses déjà publiées, et beaucoup d'autres tout à fait nouvelles, acquises ou ramassées à Athènes même. M. Comanoudis a consacré à cet objet plusieurs années de patientes recherches, et de ses promenades sur les collines désertes de la vieille Athènes ou sur les hauteurs qui dominent le Pirée il ne revient presque jamais sans quelque trophée, sans une ou deux anses de Rhodes, de Cnide, de Thasos ou de quelque autre des villes qui étaient avec Athènes en relations d'affaires. Le nombre des pièces inédites qu'il a ainsi rassemblées dépasse déjà de beaucoup celui des monuments du même genre décrits par Thiersch et Stoddart. Aussi a-t-il pu me communiquer jusqu'à trente-sept de ces anses d'origine

thasienne; sur vingt-deux d'entre elles on reconnaît, au moins à quelques lettres, le nom des Thasiens, tandis que sur les quinze autres ce nom n'a jamais existé ou bien a complétement disparu; c'est le caractère des symboles, c'est la nature et la couleur de la terre qui autorisent à les attribuer aux Thasiens. En effet, l'argile de Rhodes ou de Cnide diffère sensiblement de l'argile de Thasos : elle est d'un grain moins fin et d'un rouge plus clair; le degré de cuisson n'est pas non plus le même; si bien qu'en l'absence d'un nom ou d'un symbole caractéristique, un œil exercé peut encore ne pas s'y tromper.

Aux trente-sept pièces inédites qui paraissent ici pour la première fois, il faut en ajouter trois citées par M. Stoddart d'après Thiersch (1). La première (Nº 38) a été trouvée à Athènes, les deux autres (39 et 40) ont été recueillies à Kertsch en Crimée. C'est donc un total de quarante anses thasiennes que nous avons maintenant à étudier et à décrire. Rhodes et Cnide sont jusqu'ici les deux seules villes qui passent avant Thasos par le nombre d'empreintes qu'elles nous ont laissées.

Les inscriptions des amphores thasiennes sont moins étendues et moins riches que celles des anses rhodiennes et cnidiennes; elles ne contiennent ni noms de mois, ni titres de magistrats, mais seulement le nom du peuple et des noms propres que je regarde, par analogie, comme des noms de magistrats. A qui d'ailleurs aurait servi le nom d'un potier thasien sur ces vases destinés à être envoyés dans des cités lointaines, sur toutes les côtes de la Méditerranée? De quel droit un simple artisan aurait-il fait figurer sur son cachet des symboles que l'on voit employés sur les monnaies, au nom de l'État, comme le blason officiel de la cité? Le nom du peuple est, comme sur les monnaies thasiennes, au génitif pluriel, θασίων, des Thasiens. Sur une anse qui paraît du temps de l'empire et qui doit être une des plus modernes, le nom est écrit ainsi : CACIΩN; le θ est remplacé par un Σ; mais on ne trouve pas, sur aucune du moins des pièces qui me sont connues, la curieuse faute d'orthographe qui se rencontre sur certaines monnaies thasiennes de basse époque, où le Σ est remplacé par un T, où le mot θασίων est ainsi écrit ΘΑΤΙΩΝ (2).

(1) *Transactions*, vol. IV, part. Ire, pp. 37-41.

(2) Leake, *Numismata hellenica, a catalogue of greek coins* (London, 1854, in-4°), p. 45 des Iles de la Grèce.

Quant au nom du magistrat, il est presque partout au nominatif (1). Au contraire, sur les amphores des autres villes, on le trouve presque toujours au génitif, avec ἐπὶ exprimé ou sous-entendu. On rencontre d'ailleurs, sur les monnaies, de nombreux exemples du nominatif, et la seule médaille thasienne sur laquelle se lise distinctement et dans son entier un nom de magistrat, l'offre précisément à ce cas (2).

Le magistrat qui apposait ou faisait apposer son sceau sur les amphores devait être le premier des trois archontes mentionnés dans l'inscription thasienne en l'honneur de Polyarète, fils d'Histiée (3). Les anses ne nous donnent d'ailleurs aucun renseignement à cet égard, et n'ajoutent rien au peu que nous savons de la constitution thasienne.

Voici, parmi les noms que portent les amphores thasiennes, ceux qui peuvent se lire, au moins partiellement :

8. ΑΙCΧΡΙΩΝ.

10. ΑΝΔΡΙΩΝ.

39. ΑΡΕΤΩ.

40. ΑΡΙΣΤΟΜΕΔΑΣ. M. Stoddart lit Αριστομέδα ΣΑ... et voit un génitif dans le premier de ces deux mots. Comme nous n'avons aucune raison de croire que les Thasiens aient jamais employé la forme dorique du génitif en α, et que d'ailleurs toutes les autres inscriptions ont des nominatifs, je préfère joindre le Σ à l'A et lire Ἀριστομέδας.

36. ΑΡΙΣΤΩΝ écrit rétrograde, et avec l'O pour l'Ω, ainsi : NDTΣIΡA. Il ne faut pas, je crois, voir dans ce nom écrit de droite à gauche autre chose qu'une affectation d'archaïsme. La liaison qui termine le mot suffirait à trahir une basse époque. Ces caprices, ces imitations de l'ancienne orthographe se rencontrent aussi d'ailleurs assez fréquemment sur des anses rhodiennes et cnidiennes trouvées à Alexandrie, et par là même évidemment postérieures à la mort d'Alexandre.

7. ΑΥΞΙ(Ν)ΙΟΣ

24. ΓΥΛΑΔΕ. Sans doute Πυλάδες, pour Πυλάδης. Ce nom, bien

(1) Un seul génitif certain, Ἡροφῶντος, de Ἡροφῶν, n° 22.

(2) Δημάρετος, sur une monnaie décrite par Mionnet, *Supplément*, t. II, p. 547.

(3) C. J. Gr., 2161.

connu par la mythologie, est suivi, sur cette amphore, d'un autre nom, dont on ne peut lire que deux ou trois lettres, et qui est sans doute le patronymique.

32. ΔΙΦΩ.. sans doute διφων.

22. ΗΡΟΦΩΝΤΟC. C'est évidemment là le génitif d'Ηρόφων, et le seul exemple certain d'un nom de magistrat à un cas oblique qui se rencontre sur les inscriptions des amphores thasiennes.

1. MEN... Il y aurait bien des manières d'achever le nom.

21. ΝΑΥΠΑΙΟΣ.

26. ΝΙΚΙΑΣ.

30. ΝΙΚΟΚΛΕΟΥΣ. Voici encore un génitif, mais cette anse est une de celles dont l'attribution est la moins certaine. Elle ne porte point de symbole, et c'est uniquement la couleur de la terre qui a décidé à la donner à Thasos.

15. ΠΑΙΣΤΡΑΤΟΣ.

Nom dont je n'ai pas trouvé d'autre exemple.

5. ΠΑΜΦ (ιλος).

38. ΦΕΙΔΩ (ν)

9. ΦΙΛΙCΚΟ(ς)

Les symboles qui accompagnent ces noms ou qui se distinguent encore sur des anses où sont effacées les lettres composant le nom du magistrat présentent une très-grande variété; sur les quarante fragments que j'ai figurés, on peut compter jusqu'à dix-huit symboles différents. La plupart d'entre eux s'expliquent aisément; ils se rattachent aux cultes les plus en honneur à Thasos, ou font allusion aux productions et au commerce de l'île; aussi se retrouvent-ils sur ses monnaies. Quelques-unes seulement de ces marques paraissent de purs caprices du magistrat qui les a fait graver sur son sceau, et il est plus difficile d'en rendre compte.

Plusieurs emblèmes, les plus curieux de tous, nous rappellent qu'Hercule était le grand dieu des Thasiens; sur deux anses (24, 40) on a une imitation de la figure qui occupe le revers des beaux statères d'argent thasiens d'ancienne fabrique, l'*Hercule tirant de l'arc*, un genou en terre; ailleurs l'archer est debout (25); enfin l'*arc* est encore un souvenir d'Hercule (10); on le trouve sans cesse, avec ou

sans la massue, au revers des monnaies thasiennes. Est-ce encore au culte d'Hercule qu'il faut rapporter le glaive court ou *parazonium* qui est figuré dans un de nos monuments (19)?

Au culte de Bacchus se rattachent des emblèmes encore plus souvent répétés. C'est le *diota* (18, 8, 31), le *canthæros* (15, 33, 32), le *thyrse*. Tous ces symboles se rencontrent aussi sur les monnaies de l'île (1).

La *corne d'abondance* fait allusion à la fertilité si vantée de Thasos (9, 14, 21, 38), le *dauphin* (22, 36, 39) à la position insulaire de la république thasienne et à son commerce maritime. Ces deux emblèmes se trouvent sur les médailles thasiennes (2).

La *bipenne* (28, 7, 37) est un symbole du culte de Vulcain. Le maître, le patron de Lemnos devait avoir aussi ses autels à Thasos.

La tête de femme (26), autant que permet d'en juger la mauvaise conservation de l'exemplaire, se reconnaît, à la coiffure, pour une *tête de Diane*. On a signalé la même divinité sur une pièce de cuivre thasienne décrite par Eckhel (3). La *lyre* (13) se rencontre dans le champ d'un statère d'argent de Thasos (4).

Restent un certain nombre d'emblèmes qui ne se trouvent chacun qu'une fois et où l'on ne peut guère voir qu'une fantaisie du magistrat ou une devise qui lui était propre. On chercherait plutôt la *tortue* (5) sur une amphore d'Égine qu'à Thasos. Quant au *crabe*, il a peut-être le même sens que le *dauphin*. Le *coq* (34) se rattache ordinairement au culte d'Esculape. Dans les figures 11 et 29, il faut voir, je crois, des espèces de *termes* ou hermès auxquels on attachait des bandelettes et on suspendait des guirlandes. Le *candélabre* (12), la *tête de bœuf* (20), paraissent des motifs tout de caprice, et il est inutile de s'y arrêter. Le monogramme A, sur une anse que j'ai comprise, pour me conformer à la classification de M. Comanoudis, parmi les anses thasiennes, me paraît appartenir plutôt à Ænos, dont il existe quelques anses toutes semblables d'aspect et de couleur aux anses thasiennes.

(1) Mionnet, *Description*, t. I, pp. 434-436. *Supplément*, t. II, p. 545.

(2) Leake, *Numismata hellenica*, p. 45 des Iles de la Grèce. Mionnet, *Supplément*, t. II, pp. 545-547.

(3) Eckel, *Doctrina*, t. I, p. 55.

(4) Mionnet, *Description*, t. I, p. 433.

Des monuments que je viens de classer et de décrire, un grand nombre, comme le prouve suffisamment la forme des lettres, sont postérieurs à l'ère chrétienne et contemporains de l'empire romain. Aucun, en tout cas, même de ceux qui présentent les caractères les plus corrects et de l'aspect le plus ancien, ne me paraît remonter au delà du temps des successeurs d'Alexandre. Dans toutes les inscriptions, hors dans une seule, l'oméga est employé, et nulle part on n'y trouve trace d'un dialecte particulier, tandis que l'inscription en l'honneur de Polyarète, inscription qui paraît être du temps de Philippe ou d'Alexandre, peut-être même postérieure, contient encore, dans les noms propres comme dans les noms communs, de nombreuses formes appartenant à un dialecte particulier qui semble se rapprocher surtout de l'ionien (1).

G. Perrot.

(1) C. J. Gr., 2161.

INSTRUMENTS

EN

SILEX TAILLÉS

TROUVÉS DANS LE DILUVIUM, A QUINCY SOUS LE MONT

(AISNE)

> Les silex taillés sont nos premiers trophées et nos premières médailles.
>
> B. DE PERTHES.

Avant de donner la description des instruments en silex taillés dont j'ai fait la découverte à Quincy sous le Mont, il ne paraîtra pas inutile de dire quelques mots sur la composition géologique et minéralogique du sol où ils reposaient.

A gauche du cours de la rivière de Vesle, entre la commune de Bazoches et la ville de Braine, on voit une petite colline qui présente un diamètre de huit à neuf cents pas, distante de un kilomètre environ de la rivière et paraissant élevée de dix à douze mètres au-dessus de ses eaux moyennes; ce cours d'eau se dirige de l'est à l'ouest, après avoir passé, aux environs de Reims, sur les terrains crétacés de la Champagne.

Cette colline est de formation diluvienne, supérieure au diluvium inférieur des auteurs (1); son terrain est argilo-sableux à gros grains

(1) D'après Beudant (dans son *Cours élémentaire d'histoire naturelle*, p. 260), c'est à l'époque moderne qu'il faut rapporter les dépôts qui renferment des débris de l'industrie humaine.

de quartz, contenant une assez grande quantité de fragments de silex de différentes compositions minéralogiques qui paraissent provenir des sables inférieurs de l'extrémité nord du bassin de Paris. Avec ces silex, mêlés à l'argile sur une épaisseur de cinquante à soixante centimètres (au-dessous une grosse grève sans silex), on rencontre de nombreuses plaques de grès commun de moyennes proportions, variant de vingt à soixante centimètres. Il n'est pas sans intérêt de remarquer que le dépôt siliceux, à l'endroit dont nous parlons, est supérieur aux exploitations du calcaire à lignites (dites cendrières) ouvertes dans les environs, et inférieur au calcaire grossier, à la glauconie grossière et au sable à paillettes de mica, qui constituent la masse des montagnes voisines.

Enfin c'est dans ce dépôt diluvien supérieur et dans les formations analogues que se rencontrent des haches et d'autres instruments dits celtiques, signes incontestables de l'existence d'hommes qui ont vécu il y a bien des siècles, là ou nous vivons aujourd'hui.

Les historiens et les archéologues ont généralement divisé le temps de la domination des peuples primitifs en trois grandes périodes déterminées par ce que nous connaissons des restes de leur industrie. La première fut appelée l'âge de la pierre, la seconde l'âge du bronze, et la troisième l'âge du fer (1). Je n'ai à m'occuper ici que de la première de ces périodes, lorsque ces peuples, ne connaissant pas encore l'emploi du bronze et du fer, étaient obligés de façonner leurs outils et leurs armes au moyen de silex qu'ils taillaient les uns par les autres, avec un art qu'il nous est difficile de comprendre.

Parmi ces instruments en silex dont se servaient les peuples de l'antiquité, les haches occupaient le premier rang, considérées comme ustensiles d'abord, armes ensuite, puis symboles religieux, ex-voto, offrandes consacrées aux dieux ou aux mânes; objets précieux lorsque ces haches étaient parfaitement polies et d'un silex bien choisi.

M. Boucher de Perthes, dans son livre des antiquités celtiques et

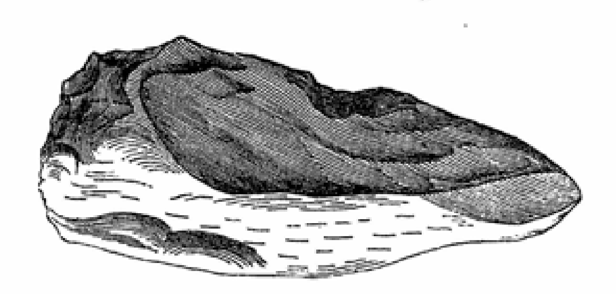
(1) Une étude attentive des séries d'antiquités antérieures à notre ère montre que la population de l'âge de la pierre a précédé l'invasion des Celtes, qu'on envisage souvent à tort comme les premiers habitants de l'Europe. (*Revue archéologique* du 1er janvier 1860.) Je n'ai pas cru devoir m'arrêter devant cette question qui, je crois, n'est pas jugée en dernier ressort par les savants. Ma note a pour objet de constater un fait, à savoir : que des haches et autres instruments en silex ont été trouvés dans mon canton, mais non de soulever une discussion scientifique.

antédiluviennes, appelle terrains celtiques ceux où l'on trouve fréquemment, avec les silex et cailloux roulés dont on se sert pour ferrer les routes, des haches, des couteaux et autres instruments analogues.

C'est au livre de ce savant antiquaire et aux indications qu'il m'a données dans sa bienveillante correspondance, que je dois d'avoir acquis la connaissance des terrains dits celtiques (diluviens, ou alluvions anciennes des géologues), que nous foulons aux pieds sans songer à tout ce que les temps leur ont confié d'intéressant et de précieux.

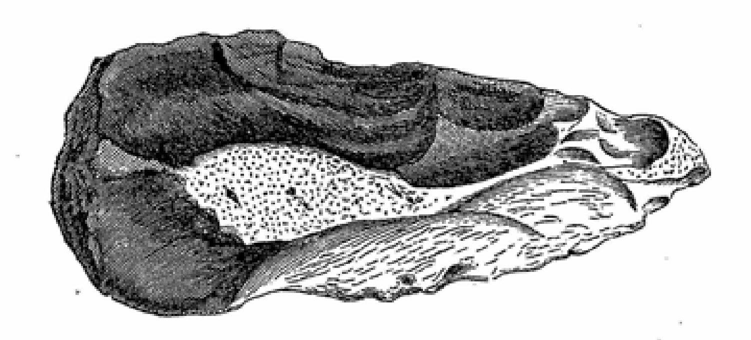
Mes premières recherches n'ont pas été infructueuses, et tout d'abord j'ai trouvé au lieu dit les *Deux-Ormes*, territoire de Quincy sous le Mont, à côté du chemin des *Creuses-Voies*, près de la ferme de Bruyères, canton de Braine (Aisne), les objets dont je donne ci-dessous le dessin aux deux tiers de l'original :

Dessin N° 1. — Une hache en silex blanc de la formation des marnes diluviennes; cette hache a 11 centimètres de long, 4 de large et 3 d'épaisseur, arrondie à une extrémité, faiblement pointue à l'autre, polie et irrégulièrement bombée, elle est fracturée par l'usage; elle a été trouvée à 20 centimètres de la superficie du sol.

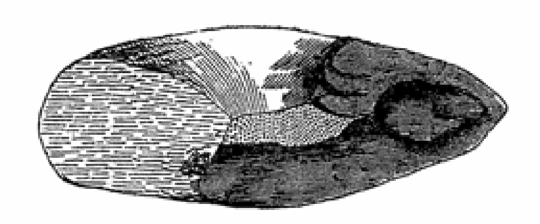


Dessin N° 2. — Une hache extraite d'une plaquette de silex brun veiné dans la pâte (ces plaquettes de silex sont communes dans la contrée); elle a 13 centimètres de long, 5 de large et 3 d'épaisseur; arrondie à une extrémité et irrégulièrement conique jusqu'à sa partie opposée. Cette hache, mal ébauchée, encore revêtue à quelques places

de son écorce siliceuse, n'a pas été soumise à l'action du polissage; elle a été trouvée à 40 centimètres de profondeur.

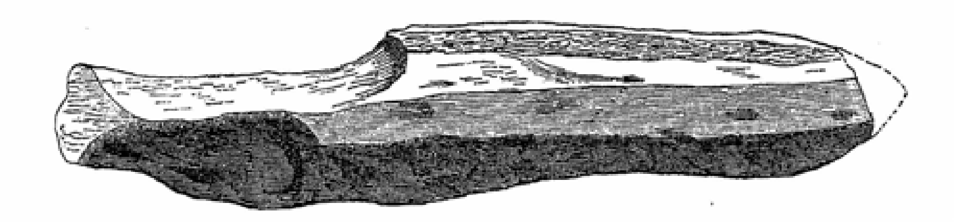


Dessin N° 3. — Hache de la même nature de silex que la précédente; elle n'a que 9 centimètres de long, 3 ½ de large et 2 d'épaisseur; arrondie à une extrémité, peu pointue à l'autre. Le polissage a été commencé sur une de ses parties, mais n'a pas été continué, probablement à cause des éclats qui se seront détachés pendant l'opération; trouvée à 40 centimètres de profondeur.

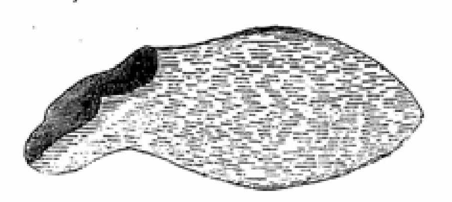


Dessin N° 4. — Un couteau à deux tranchants en silex gris noir, maculé de taches blanchâtres dans la pâte, et d'une ligne de croûte siliceuse jaunâtre sur une de ses tranches. Une échancrure à la partie inférieure de ce couteau indique l'intention d'y faire un manche et lui donne, par conséquent, une forme particulière et originale. Sa longueur est de 17 centimètres ; sa plus grande largeur est de 3 centimètres ½, et son épaisseur de 1 centimètre; d'un côté parfaitement

uni dans toute sa longueur, tant l'éclat a été enlevé avec habileté; de l'autre façonné sur trois tranches aussi régulièrement suivies que si elles avaient été faites avec une plane ou un rabot; trouvé à 40 centimètres de profondeur, la pointe légèrement fracturée (1).



Dessin N° 5. — Une pointe de lance en silex commun à gros grains; 8 centimètres de long, 3 de large et 1 d'épaisseur. Cet instrument a été assez mal poli et ne paraît pas avoir servi; trouvé à 20 centimètres de profondeur.



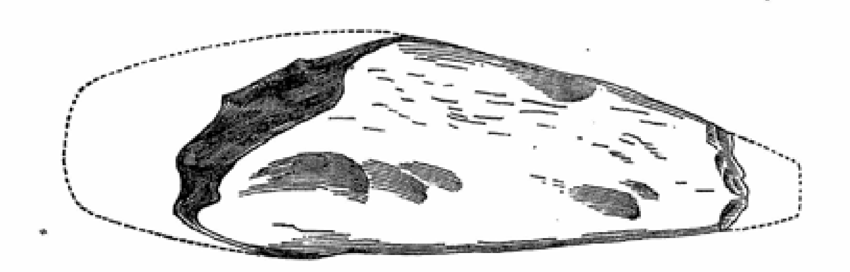
Dessin N° 6. — Une sorte de cheville, en calcaire siliceux étranger

(1) Dans un terrain de même formation, à un kilomètre de distance et sur le terroir du Mont-Notre-Dame, des ouvriers occupés à extraire des cailloux ont trouvé, l'année dernière, deux couteaux en silex plus beaux et plus grands que celui que je possède; mais n'en connaissant pas alors le mérite, ils les ont brisés. — Carlier, dans son *Histoire du duché de Valois*, t. I, p. 13, nous dit aussi : « Sur la montagne où passe le chemin de Courcelles à d'Huisel, à une demi-lieue de Braine, on a trouvé trois haches de pierre d'un grain différent, d'un beau poli, dures, légères et d'un tranchant bien affilé : une surtout qui paraît être d'albâtre et sur laquelle on entrevoit comme une empreinte de quelques caractères. » — Deux hachettes en silex ont été trouvées, il y a peu d'années, à Cerseuil (canton de Braine). L'une d'elle, dit le *Bulletin de la Société archéologique de Soissons*, t. I, p. 137, est possédée par M. Petit-Laurent, propriétaire à Braine.

au pays, longue de 3 centimètres 1/2, diamètre 1 cent. Cette cheville, terminée en pointe de pyramide quadrangulaire et fracturée, ne paraît plus avoir que moitié de sa longueur; trouvée sur le sol, il n'est pas certain que son origine soit de la même époque que les précédents objets.



Dessin N° 7. — Je dois aussi faire mention ici d'un beau fragment de hache que j'ai trouvé sur terre près de la voie romaine qui traverse le parc de Braine. Cette hache, qui me paraît d'une époque moins reculée, devait avoir 14 à 15 centimètres de long, 5 de large et 3 d'épaisseur; le silex en est d'un beau jaune foncé; elle a été entièrement polie, même sur ses côtés, qui présentent, au lieu d'une arête plus ou moins tranchante, une surface plane de 1 centimètre.



Je n'ai vu dans le sol où j'ai récolté les instruments Nos 1, 2, 3, 4 et 5, ni tombes, ni ossements fossiles, ni poteries anciennes, ni coquilles diluviennes. Mais j'y ai trouvé, isolément enfoui, un échantillon de calcaire d'eau douce, avec moules de lymnéas passé à l'état de silex, et différentes natures de bois silicifiés, parmi lesquels se remarque un morceau de palmier.

Le canton de Braine est traversé par plusieurs voies romaines (1).

(1) Voir *Histoire des grands chemins de l'empire romain*, par Bergier, et le Mémoire de M. Lemaistre sur *les Voies romaines qui traversent le département de l'Aisne*. Société des Antiquaires. (Paris, 1823.) — Dans son *Mémoire pour servir d'éclaircissement à la carte des Suessiones*, M. S. Prioux, en décrivant les voies

A Blanzy, à Bazoches, à Limé (1), on a rencontré des restes de mosaïques romaines; les monnaies gauloises ne sont pas rares dans nos collections, mais jusqu'à présent on ne connaissait rien, je crois, ni dans notre canton, ni dans notre département, qui se rattachât à la présence des peuples dits celtiques dans nos contrées. Les haches et autres

qui aboutissaient à la villa gallo-romaine d'Ancy, nous indique de la manière suivante le tracé de l'ancienne voie près de laquelle ont été trouvés nos instruments en silex taillés : ... Le quatrième, dit-il, aboutissant à la villa d'Ancy, sans contredit le plus important, se confondait avec le précédent, jusque vis-à-vis le marais dit de Malpeigne, où il n'est plus visible aujourd'hui; mais nous le trouvons mentionné en ces termes dans le procès-verbal de reconnaissance de limites des terriers et dixmeries de Limé : « Pour trouver la borne, il faut... retirer un peu à gauche, le long d'un fossé, entre une terre aux religieux de Prémontrez de Braine, terroir de Limez, au septentrion, et les terres de la ferme des Bruyères auxdits religieux, au midi, jusqu'à un marais dans lequel passe une *ancienne chaussée;* distance, vingt-quatre verges ; suivre ladite *chaussée* traversant ledit marais, dont la partie au midi est terroir de Quincy, et la partie au septentrion terroir de Limez, jusqu'à la distance de trente verges; continuer de suivre ladite *ancienne chaussée* qui traverse les terres de Bruyères, et est fossoyée des deux côtés, laissant au septentrion le terroir de Limez, et au midi celui de Quincy, jusqu'à l'endroit où ladite *chaussée* se partage en deux branches, l'une desquelles va au *pont d'Ancy,* terroir de Limez, et l'autre à la ferme de Bruyères, jusqu'à la distance de vingt-neuf verges, compris la largeur de la branche qui va à Bruyères. »

Après avoir traversé les terres de Bruyères et le marais de Malpeigne, ce quatrième chemin, qui limitait en partie les terroirs de Limé et de Quincy, se confondait avec le chemin dit des *Échaffauds*, qui, selon le procès-verbal cité plus haut, est une ancienne route conduisant de Soissons à Fismes, nommé aussi *Chemin des Dames*, et le même que suivirent en 1814 les armées étrangères pour aller de Fismes à Soissons. Ce chemin qui traverse, au lieu dit les *Creuses-Voies*, la route du Mont-Notre-Dame à Braine, suit, en gravissant la montagne, la lisière du terroir de Limé, et arrive au chemin de Quincy, où il touche un moment les terroirs de Limé et de Jouaignes, près du hameau de Virly, et perd le nom de Chemin des Échaffauds pour prendre celui de Chemin des Dames ou chemin de Fismes à Soissons.

Arrivé sur le plateau de la montagne, il passe sur le terroir de Lesges où, selon dom Grenier, il est nommé *chaussée* dans le titre de fondation de l'office de la Visitation de Notre-Dame, en l'église de Soissons : « *Item un pichet de terre dessous la chapelle, tenant au chemin de la Chaussée... un courtil à la Chaussée...* » Du terroir de Lesges, il se dirige vers le Mont de Soissons, ancienne commanderie de Maupas, et de là passant près de Belleu, il arrive à Soissons, après avoir traversé la riche et fertile plaine, dite du Mont de Soissons, qu'on appelait autrefois le grenier de Paris.

(1) A Limé il a existé, au lieu dit le *Pont d'Ancy*, une mosaïque romaine probablement plus riche de dessin et d'exécution que toutes celles rencontrées dans le pays. Ce qui autorise à le penser, c'est que j'ai ramassé à la place où cet œuvre de l'art anc'en a existé, des cubes de verroterie de diverses couleurs; des petits triangles de porphyre rouge des grèves, vert serpentine d'Égypte; des fragments d'albâtre; plusieurs variétés de marbres, blancs de Carrare, noirs des Ardennes, et verts de Campan; substances minéralogiques qui toutes ne se remarquent pas aux autres

instruments que j'ai trouvés annoncent que cette lacune pourra se fermer, et prouver que M. Boucher de Perthes a eu raison lorsqu'il a dit qu'on rencontrerait à peu près partout les silex taillés dont se servaient les anciens peuples.

Que les hommes de loisir qui aiment les sciences se mettent à l'œuvre, qu'ils suivent les ouvriers employés dans les grévières, qu'ils leur montrent ce à quoi ils doivent faire attention, qu'ils fouillent les terrains diluviens de leur contrée (1), et ils ne tarderont pas à recueillir de précieux matériaux qui, un jour, sortiront de terre pour nous révéler l'âge relatif des premiers peuples qui ont passé sur notre continent.

C'est à nos Sociétés scientifiques qu'il appartient de donner l'impulsion; pour ma part je serai heureux si j'ai pu contribuer à montrer la route qu'il faut suivre pour se livrer à la recherche des silex taillés qui doivent se trouver dans le département de l'Aisne.

De Saint-Marceaux,
Membre de la Société géologique de France.

Limé, 10 mars 1861.

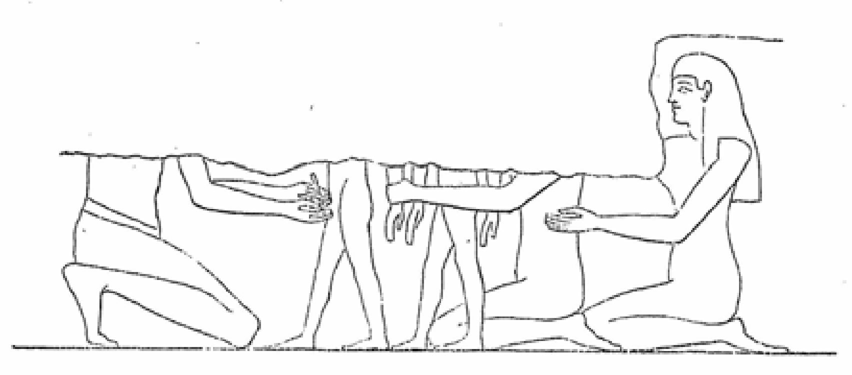
mosaïques connues dans le département. J'ai de plus recueilli, sur le même emplacement, un petit Cupidon en marbre blanc, de petits instruments en os percés de trous sur les côtés, plusieurs tessons de poteries romaines, et enfin un beau fragment de vase en terre rouge orné de dessins en relief d'une belle exécution. (Voir le *Rapport fait à la Société archéologique de Soissons* par M. Stanislas Prioux, année 1858.)

(1) Il faut aussi explorer les tourbières. Dans ces dépôts on trouve des silex taillés, des tessons de poteries, des ossements de grands mammifères, des os et des bois de cerf diversement travaillés, comme M. Boucher de Perthes en a récolté à Abbeville, comme M. Troyon en a signalé dans les anciennes habitations lacustres de Concise, en Suisse.

DE LA

CIRCONCISION CHEZ LES ÉGYPTIENS

Les fouilles pratiquées à Karnak dans le petit temple de Khons, dépendant du temple de Maut, ont mis à découvert un bas-relief qui représente une scène de circoncision (1). Je ne crois pas qu'on connaisse aucun autre monument du même sujet ; aussi, quoiqu'il ne s'agisse pas d'établir un fait nouveau, ni de mettre fin à une controverse, il m'a semblé utile de publier, en l'accompagnant de quelques brèves remarques, ce petit tableau instructif.



Bien que par suite de la dégradation de la muraille la partie supérieure du buste de quatre des personnages ait disparu, il ne nous manque cependant aucun détail essentiel.

L'opérateur, à genoux, excise, au moyen d'un instrument pointu placé dans sa main gauche, le prépuce d'un enfant qui se tient debout devant lui ; la main droite soutient l'organe. Placée en

(1) Ce dessin a été relevé par M. Prisse d'Avenne sur un estampage qu'il a pris sur le monument lui-même. Il fait partie d'un riche portefeuille dont la publication doit être vivement désirée par tous les amis des arts et par les égyptologues en particulier.

arrière, une matrone saisit fortement les poignets de l'opéré, sans doute pour le maintenir à sa place; un autre enfant debout devant la matrone attend son tour. Enfin, en arrière de tous ces personnages, une seconde matrone, les bras tendus, se tient prête à porter assistance.

Que la circoncision ait été de toute antiquité pratiquée chez les Égyptiens, c'est un fait dont les monuments ne nous permettent pas de douter. Dans les peintures décoratives des hypogées, on rencontre fréquemment des personnages chez lesquels la dénudation du prépuce est manifeste, et parmi ces peintures il en est d'antérieures à notre bas-relief, qui nous représente très-vraisemblablement la circoncision de deux des fils de Ramsès II, fondateur du temple de Khons.

Hérodote nous rapporte que, de son temps, les Colchidiens, les Égyptiens et les Éthiopiens passaient pour les seuls peuples qui, de toute antiquité, eussent pratiqué la circoncision, et il ajoute que les Phéniciens et les Syriens de la Palestine convenaient avoir pris cet usage des Égyptiens (1). Sans doute le père de l'histoire comprenait au nombre des peuples syriens de la Palestine les Juifs, qui regardaient la circoncision comme d'institution divine et chez lesquels elle avait été établie par Abraham.

Chez les Juifs la circoncision devait être opérée huit jours après la naissance de l'enfant (2), et suivant un passage d'Hérodote, les Égyptiens y soumettaient de même leurs nouveau-nés (3); mais notre bas-relief contredit cette allégation. A en juger par l'attitude et les proportions des personnages, on ne peut guère estimer au-dessous de huit à dix ans l'âge des enfants opérés. Du reste, les règles à cet égard paraissent avoir été variables chez les peuples qui ont observé cet usage, et même aux temps modernes il n'a pas été partout constamment pratiqué sur de très-jeunes enfants (4). Quoiqu'elle soit moins grave dans l'enfance, la circoncision ne laisse pas d'entraîner quelquefois des suites fâcheuses; mais elle affecte bien plus sérieusement les adultes, ainsi que les malheureux Khiviens de Sichem en firent la cruelle expérience (5).

(1) Hérodote, II, 104; *ibid.*, 36.

(2) Genèse, ch. XVII, v. 12.

(3) Hérodote, loc. cit., 104, *in fine*.

(4) Chardin (*Voyage en Perse*, etc.) rapporte que dans certaines localités de l'Arabie et de la Perse on peut circoncire les garçons à cinq, six, neuf et treize ans.

(5) Genèse, XXXIV, v. 24, 25.

Selon la tradition, l'instrument de la circoncision était un couteau ou un rasoir, ordinairement de pierre dure. Ce fut avec un instrument de cette matière que Josué, par l'ordre exprès de Dieu, circoncit les Israélites nés au désert du Sinaï après la sortie d'Égypte (1) et que Sephora fit la même opération au fils de Moïse (2). Il semble que le métal fut exclu à dessein (3). Notre bas-relief ne peut évidemment rien nous apprendre sur ce détail en ce qui concerne les Égyptiens, mais il est permis de supposer qu'ils partageaient la même préférence pour les instruments de pierre; c'est du moins au moyen d'une pierre tranchante que les momificateurs ouvraient le flanc des morts pour en retirer les entrailles (4).

Les hiéroglyphes ne nous ont encore fourni aucun texte relatif à la pratique de la circoncision. Le seul que je sois tenté d'y rapporter est le passage du Rituel dans lequel il est parlé « *du sang qui tomba du phallus du dieu Soleil lorsqu'il eut achevé de se couper lui-même* (5). » Si cette conjecture, dont la première idée appartient à M. de Rougé (6), se justifie par quelques nouvelles constatations, il en résulterait que chez les Égyptiens, aussi bien que chez les Juifs, la circoncision était étroitement liée aux institutions religieuses.

F. CHABAS.

Chalon-sur-Saône, 4 mars 1861.

(1) Josué, V, v. 2, 5, 6.
(2) Exode, IV, v. 24, 25.
(3) Pline dit que les Galles, prêtres de Cybèle, se mutilaient au moyen d'instruments de terre cuite (*Hist. nat.*, l. 35, ch. XII). Voyez aussi la mutilation volontaire d'Attis, Ovide, *Fastes*, IV.
(4) Hérodote, II, 86.
(5) *Todtb.*, ch. XVII, l. 23.
(6) Études sur le Rituel, *Rev. arch.*, 1860, p. 244.

L'ÉGLISE IMPÉRIALE

DE

SAINT-DENIS

Il en est des monuments comme des hommes : les uns naissent inaperçus, vivent et meurent paisibles, au milieu du bien-être, du calme et de l'heureuse médiocrité, privilége des humains et des édifices qui n'occupent jamais que la place obtenue en venant au monde, qui n'excitent ni les rancunes de l'envie, ni l'admiration, ni la haine ; d'autres, au contraire, s'élèvent dans les angoisses, vivent dans le trouble, passent par toutes les épreuves et portent sur leur front les traces de luttes cruelles, de déceptions amères, d'un effort constant opposé au destin contraire.

Les premiers sont toujours d'honnêtes gens et d'honnêtes monuments, les autres deviennent des grands hommes et des chefs-d'œuvre, des scélérats et des produits informes du désordre. Le monde accorde aux premiers une mention et l'oubli, aux seconds l'hôpital, la gloire, la calomnie ou l'apologie, un culte ou l'injure.

L'église abbatiale, royale, nationale, impériale de Saint-Denis peut être classée parmi les monuments auxquels le temps et les hommes n'ont épargné aucune de ces épreuves que peuvent subir les choses d'ici-bas. Elevée dès le commencement de la monarchie (si toutefois on peut donner le nom de monarchie au pouvoir des Mérovingiens), détruite trois ou quatre fois, relevée avec persistance, mutilée sans cesse, l'église de Saint-Denis est restée dans l'esprit populaire plus qu'un amas de pierres taillées par la main des hommes, c'est une idée, ou plutôt le témoin de notre histoire. Rien ne lui a été épargné, ni les ruines, ni les soins aveugles, plus funestes que l'abandon, ni le pillage, ni la persécution, ni la main des barbares, ni les faux amis plus dangereux encore. Cependant, malgré

tant d'épreuves, et peut-être à cause d'elles, ce monument n'est jamais tombé dans l'oubli. Beaucoup, en France, sont plus vastes, plus beaux, plus riches; aucun ne pourrait, au même degré, exciter l'intérêt de la foule. Pourquoi? C'est ce que l'histoire de cette église explique suffisamment.

Dès le cinquième siècle une basilique importante existait à cette même place, élevée en l'honneur des martyrs saint Denis, saint Rustique et saint Eleuthère par les soins de sainte Geneviève et du prêtre Génès, disent les traditions. Cette basilique remplaçait un édifice plus ancien. Nous ne pouvons affirmer le fait; mais en fouillant au centre du transept pour établir le caveau de la sépulture impériale en 1859, nous avons trouvé une quantité considérable de blocs de pierres taillées et sculptées provenant d'un grand édifice gallo-romain. Ces débris avaient été employés pour élever une église dont les soubassements de l'abside ont été retrouvés et qui ne peut être que celle de Dagobert (630 environ). On voyait encore sur les parois intérieures de cette abside des traces de peintures représentant des tentures fort grossièment tracées en gris sur un fond blanc. A en juger par ces restes, l'église de Dagobert était loin de répondre aux descriptions pompeuses des historiens. Des marbres précieux, pas le plus mince fragment, mais une construction médiocrement faite, composée de débris et recouverte d'un enduit mal dressé. Il faut bien croire que l'église de Dagobert était un assez méchant monument, puisqu'au milieu du huitième siècle le roi Pépin jugea convenable de le rebâtir entièrement. De cette troisième ou quatrième église il ne reste plus d'autres traces que quelques débris retrouvés çà et là. Les Normands n'épargnèrent pas plus ce sanctuaire que tant d'autres ravagés par eux pendant les derniers règnes de la dynastie carlovingienne. Au commencement du onzième siècle, une cinquième église s'éleva sur ses ruines. Si aucun auteur ne parle de cette reconstruction, les restes en sont parfaitement visibles dans la crypte disposée sous le sanctuaire actuel; ils consistent en une ordonnance de colonnettes avec chapiteaux grossièrement sculptés, portant une arcature qui décore les parois intérieures et extérieures de cette crypte centrale, dans laquelle aujourd'hui sont déposées les dépouilles des derniers Bourbons.

En 1140, sous l'abbé Suger, le roi Louis le Gros posa la première pierre d'une sixième église qui, des constructions antérieures, ne laissa subsister que les parois latérales et la voûte de la crypte centrale. Cette église avait l'étendue de celle que nous voyons aujourd'hui avec une largeur moindre; elle était terminée en 1144.

La hâte avec laquelle fut poussée cette entreprise, et peut-être aussi le manque de ressources suffisantes, firent que cette sixième église ne dura pas plus d'un siècle. Suger, dans ses lettres, s'étend longuement sur la magnificence de l'ouvrage, sur la beauté des matériaux, sur la splendeur des ornements; néanmoins nous sommes malheureusement obligés de reconnaître que les fondations ne sont pas bonnes, que la construction est négligée et que le célèbre abbé s'attacha plus à faire faire des retables, des croix d'or, des candélabres, des vases sacrés et de beaux vitraux qu'à construire un édifice durable. Il faut toujours (quand il s'agit de constructions monastiques) se défier des mémoires laissés par les religieux : à leurs yeux la pierre qu'ils emploient est marbre, le moellon pierre de taille. Suger, d'après son dire, reconstruisit d'abord les tours de la façade et les fit plus hautes; les fondations, très-insuffisantes, de cette façade sont entièrement composées de débris d'un édifice carlovingien, et si, comme il le prétend, les seigneurs assistant à la pose de la première pierre jetèrent leurs joyaux dans la fouille, il eût été sage d'aller les vendre au plus tôt pour pouvoir donner un peu plus d'assiette à ces fondations, et mettre plus de chaux dans le mortier, qui n'en contient guère. De cette église magnifique il ne reste que le narthex, les chapelles et bas côtés de l'abside, la porte nord du transept et une salle souterraine existant sous la chapelle de Charles V. On voit très-distinctement, dans l'étage intérieur, comment les constructions de Suger furent soudées aux restes de la crypte carlovingienne; comment celle-ci fut tranchée et raccourcie vers l'est; comment, pour élargir le sanctuaire, on posa des piliers intérieurs autour de cette ancienne crypte et comment, pour profiter des massifs de l'abside de Dagobert, qui dès lors servirent de fondations, ce sanctuaire fut encore élargi vers le transept. Ces dispositions indiquent clairement que Suger voulut, par un motif religieux probablement, conserver la crypte qui pendant longtemps avait contenu les restes des martyrs, que par un motif d'économie il voulut aussi profiter des bâtisses inférieures appartenant à l'ancien édifice.

La façade de l'église de Suger ne ressemblait guère à la façade actuelle. La tour du Nord (démolie en 1846) était, de son temps, terminée par une flèche en charpente. Les contre-forts n'étaient point couronnés par des échauguettes crénelées, la rose n'existait point comme nous la voyons, la tour sud était restée inachevée, le sol du parvis était de 60 centimètres plus bas, par conséquent les portes plus hautes; les parements étaient unis et n'offraient point aux

regards les étranges sculptures dues à l'imagination trop riche de M. Debret.

En 1219 la flèche en charpente de la tour nord fut consumée par la foudre. La pyramide dut être aussitôt reconstruite. Les historiens prétendent que ce fut seulement vers 1231 que l'abbé Eudes Clément remonta cette flèche, mais cela n'est point admissible : tous les profils, les détails de sculpture, comme la forme générale de cette flèche, appartenaient aux premières années du treizième siècle. Toutefois, c'est bien à l'abbé Eudes Clément qu'il faut attribuer la reconstruction de toute la partie interne du chevet, c'est-à-dire les piles du sanctuaire, son œuvre haute, les chapelles carrées latérales attenant au transept et la paroi orientale de celui-ci. Il faut supposer que la nef de l'église du douzième siècle tombait en ruine, car de 1231 à 1281 les travaux ne furent point arrêtés ; vers 1240 on éleva le transept, puis la nef actuelle avec ses bas côtés. Une porte percée à la base du pignon méridional du transept, découverte depuis peu, présente un des plus beaux exemples de l'architecture et de la sculpture vers 1245. On peut regarder cette porte comme le chef-d'œuvre de l'art de cette époque; malheureusement les ornements ont été mutilés en partie pour faciliter la pose d'un horrible placage élevé à la fin du dernier siècle, Vers le milieu du quatorzième siècle on perça le mur nord de la nef pour établir des chapelles latérales entre les contre-forts, et quelques travaux furent exécutés du côté du bras de croix méridional pour agrandir une chapelle destinée à la sépulture de Charles V et de ses successeurs.

Louis XIV, qui n'eut jamais une bien vive affection pour l'abbaye de Saint-Denis, et qui peut-être lui trouvait un défaut principal, irrémédiable, la dépouilla de son titre abbatial pour enrichir la maison de Saint-Cyr des revenus attachés à la dignité d'abbé. Sous Louis XV les anciens bâtiments de l'abbaye, qui dataient en partie de Suger, furent détruits et remplacés par l'immense établissement affecté aujourd'hui à la Légion d'honneur. L'église subit alors de fâcheuses mutilations; les portes de la façade furent modifiées, une tribune fut élevée pour recevoir les orgues. L'autel des reliques fut refait à neuf, des verrières supprimées. La fin du dernier siècle vit détruire la plus grande partie des monuments précieux que renfermait l'abbaye. De 1792 à 1806 l'église fut tour à tour destinée aux fêtes décadaires, au culte de la Raison; elle devint un dépôt d'artillerie, un théâtre de saltimbanques, un magasin de fourrage et de farine; sa toiture fut enlevée (elle était couverte en plomb), les vitraux brisés ou transportés en partie au Musée des monuments

français. En 1806 un décret impérial fit de l'église de Saint-Denis le siége d'un chapitre et le tombeau de la dynastie impériale. Des travaux importants furent commencés : l'Empereur, avec raison, n'en fut point satisfait; les malheurs de 1813 et de 1814 firent suspendre les dévastations. « Le dix-neuvième siècle, dit M. le baron de Guilhermy dans sa curieuse monographie, a été certainement pour Saint-Denis le plus désastreux. La façade de l'église a surtout subi d'étranges transformations. Une dépense énorme de 7,267,000 francs a eu pour résultat d'amener l'édifice à un état de ruine imminente. » Nous n'en finirions pas si nous voulions décrire une à une toutes les modifications que l'on fit subir au monument de 1816 à 1845. Les piliers sapés, le sol relevé sans nécessité, les cryptes grattées, les sculptures retaillées, les parements recoupés, tout le bas côté sud détruit, partout l'édifice retouché, arrangé, remis à neuf sans avoir égard aux traces anciennes et surtout à la stabilité ; d'affreux vitraux posés dans les baies ; les débris du Musée des monuments français arrangés en manière de magasin de bric-à-brac ; d'admirables tombeaux sciés, dédoublés, recomposés, des monuments faits avec des fragments de toutes les époques. Cela découlait peut-être d'un sentiment respectable, et l'intention était excellente, nous n'en doutons pas ; mais dans les arts l'intention ne suffit pas.

Cependant, il faut être juste, c'est au pillage et aux mauvaises restaurations de l'église Saint-Denis que nous devons en grande partie le retour vers l'étude sérieuse de notre vieil art français. Si cette étude est loin d'être complète, si cet art est encore mal connu, accueilli avec défiance, si des préjugés ridicules nous empêchent d'en reconnaître la valeur, la voie est ouverte, on la poursuivra jusqu'au bout. Alexandre Lenoir avait, dès 1793, reconnu l'importance de cet art, et malgré le danger qu'il y avait alors à s'occuper de tout ce qui touchait de près ou de loin aux débris des institutions monarchiques, il obtenait l'autorisation de faire transporter dans des *fourgons d'artillerie* quelques-uns des tombeaux et des monuments de l'église abbatiale pour les placer au Musée des monuments français. L'église de Saint-Denis fit le fonds de ce Musée célèbre qui bientôt devint à la mode et attira tout Paris. Percier, revenu de Rome en 1797, passait des journées à Saint-Denis occupé à relever les débris qui gisaient pêle-mêle dans cette église ; il en reconnaissait toute la valeur puisqu'il les dessinait avec un soin scrupuleux et que ces dessins fidèles nous ont été d'un grand secours. La foule commençait à trouver des chefs-d'œuvre parmi les débris classés tant bien que mal par Lenoir aux Petits-Augustins. Ce qu'elle n'avait jamais

regardé à Saint-Denis, aux Célestins, aux Jacobins de Paris, elle l'admirait dans les salles du Musée. Une réaction se faisait pressentir et les gens *comme il faut* parlaient d'ogives élancées, de vieilles nefs, de fenêtres à meneaux découpés; on allait voir les ruines de Saint-Denis au clair de la lune, c'était le commencement de la réaction en faveur du moyen âge que nous désignons sous le nom de période *Troubadour*. Il existe un livre curieux, quoique peu connu, écrit en 1804 par Kotzebue; ce livre, qui a pour titre: *Souvenirs de Paris en* 1804, parle un peu de tout; écrit en allemand, il a été traduit en français en 1805, avec notes critiques non moins curieuses que le livre. Le chapitre VIII traite de la vallée de Montmorency et de l'abbaye de Saint-Denis. C'est avec madame Récamier que l'auteur de *Misanthropie et repentir* va visiter l'église abbatiale. Nous le laissons parler... « Nous prîmes le chemin de l'abbaye. Ah! quel « aspect imposant! Ces murs élevés depuis plus de dix siècles (on « voit que les connaissances de l'auteur en archéologie ne sont pas « étendues), qui ne sont plus abrités par aucun toit, et qui semblent « dire au ciel : Nous bravons tes orages; ces murailles magnifiques, « percées à jour comme de la dentelle, et qui semblent bâties d'hier « pour une fête d'aujourd'hui; ces colonnes gothiques qui, depuis « douze siècles (les siècles ne coûtent rien à l'auteur), supportent « ces voûtes immenses, aussi légèrement que l'Etna soutient les « nuages; au dehors, ces images de saints décapités et mutilés par « les Vandales; en entrant, ce vide immense, ce désert riche en « décombres, habité seulement par des oiseaux de proie, et dans « lequel on a placé des sacs de farine. Quel bizarre changement! « C'est dans le même lieu où les vers rongeaient la dépouille des « rois que l'on conserve aujourd'hui la nourriture des hommes! (On sent que l'école *Troubadour* pratiquait déjà l'antithèse.) « Nous trouvâmes là un vieux suisse auquel est confié depuis qua« rante ans la garde de cette abbaye, et qui a été témoin de ses der« niers beaux jours... » Nous en passons pour ne pas abuser de la patience de nos lecteurs. Le vieux suisse qui « erre au milieu de ces ruines comme un fantôme » fait voir aux visiteurs la place où se trouvaient les cercueils de Louis XIII, de Louis XIV, de Turenne, de Henri IV. « Un recueillement profond honora cette place pendant « quelques minutes; chacun de nous cherchait à se rendre maître « de sa douleur; enfin, le vieillard interrompit ce silence religieux « pour nous raconter qu'il avait été présent à l'ouverture du tombeau « de ce monarque; que le cadavre avait conservé ses formes de ma« nière à faire reconnaître ses traits chéris; que les scélérats qui

« étaient présents, et Robespierre lui-même, avaient été saisis à « cette vue d'un effroi involontaire, que tous s'étaient approchés « doucement et avaient arraché respectueusement quelques poils de « la barbe de Henri, que depuis ce temps ils portaient dans des bagues « comme une relique. Mais que devinrent tous ces cadavres? — « Robespierre ordonna qu'ils fussent tous brûlés, excepté Turenne. « — Et cet ordre fut-il exécuté? — Ici, le vieillard hésita. Cepen- « dant, reconnaissant en moi un étranger, et considérant ma belle « compagne, il prit confiance, s'enhardit et nous avoua qu'il n'avait « pas brûlé ces dépouilles sacrées, mais qu'il les avait enterrées à « cent pas de l'abbaye, pendant le silence de la nuit. Nous le priâmes « de nous y conduire; il le promit. Il nous conduisit, à travers un « corridor obscur, dans une chapelle souterraine, mais bien éclairée, « dans laquelle nous vîmes des statues de saints de grandeur natu- « relle. Le vieux suisse nous fit remarquer entre autres une Vierge « Marie qui, par un hasard singulier, retrace si bien la figure de « l'infortunée Marie-Antoinette, qu'il suffit de l'avoir vue une fois « pour convenir qu'il ne saurait exister une ressemblance plus « parfaite.....

« Le vieillard se flatte de voir un jour restaurer cette abbaye; il « fonde cet espoir sur quelques mots échappés à Bonaparte. Mais « comme ces réparations seraient extrêmement coûteuses, il ne faut « pas y penser pour le moment... »

Robespierre qui vient voir les restes de Henri IV, qui *arrache respectueusement* des poils de sa barbe et qui les fait monter en bague; le vieux suisse qui enterre les cadavres des rois clandestinement; la Vierge qui ressemble à Marie-Antoinette, donnent la mesure de l'exactitude historique de l'école *Troubadour*. Quant aux paroles attribuées au premier consul on peut y croire, car l'effet ne se fit pas attendre. Voilà cependant l'origine nébuleuse des études sur l'art du moyen âge, et Kotzebue peut être considéré comme un des pères de cette longue série de poëtes, d'artistes, de romanciers, de critiques, d'amateurs, d'archéologues de sentiment qui ont fait sortir des dentelles de pierre et des murailles moisies l'école romantique de 1820 à 1830, qui engendra l'école critique moderne et l'étude méthodique des arts anciens.

La malheureuse église de Saint-Denis fut toutefois soumise au régime *Troubadour* jusques à 1845; il fallut 7 millions de dépenses inutiles, sinon nuisibles, la chute imminente d'une partie de la façade et de nombreuses protestations pour ouvrir les yeux du monde officiel

sur l'état réel de l'édifice et des remarquables monuments d'art qu'il contient. Quand le mal fut bien constaté, quand on put remettre un peu d'ordre au milieu du désordre historique qui s'était glissé dans toutes les parties de l'édifice, l'argent manqua. Pendant quinze ans on ne put qu'étudier ces monceaux de débris de tous les temps réunis pêle-mêle. D'un tombeau on en avait fait deux; d'un autel on avait fait trois autels; d'un retable on avait composé un parement, d'un fragment de dallage un retable; d'une des statues de Charles V (on en possédait deux exemplaires) on avait un fait un Saint Louis (le Saint Louis manquait absolument); Jeanne de Bourbon s'était transformée en une Blanche de Castille; des rois de Juda étaient devenus des rois de France; de belles boiseries de Gaillon, sculptées au seizième siècle, sciées, recoupées, se trouvaient porter un édicule du treizième siècle soutenant un reliquaire, sans reliques, fabriqué avec les débris du tombeau de Marguerite de Flandre. Le magnifique mausolée de Valentine de Milan et de Louis, duc d'Orléans, élevé par Louis XII en 1504, et qui supportait aussi les effigies de Charles d'Orléans, du comte de Vertus, Philippe, oncle du roi, avait fourni des pièces à une demi-douzaine de tombeaux de princes et seigneurs des quinzième et seizième siècles, sans compter les débris laissés en magasin. C'était sur ces monuments mutilés, falsifiés, que l'on venait très-gravement juger les arts français et les déclarer barbares..... Je le crois bien! Ces remarquables vitraux dus aux soins de Suger, et dont les colorations splendides effacent tout ce qui a été fait depuis en ce genre, eux aussi avaient été battus comme des cartes à jouer et mêlés à des panneaux du seizième siècle, entourés de bordures dignes de figurer dans des kiosques. Pendant quinze années de recherches et d'études pour retrouver les origines de ces débris, pour démêler le vrai du faux, j'avoue que je ne suis jamais sorti de l'église de Saint-Denis sans éprouver un profond sentiment de colère et de dégoût. Cependant, à qui s'en prendre? Au temps, non aux hommes. Enfin, depuis deux ans, grâce à la sollicitude du gouvernement de l'Empereur, il m'a été permis d'employer des sommes assez considérables pour réparer ces ruines, pour remettre en lumières des chefs-d'œuvre d'art et de goût tels qu'aucun autre monument en Europe n'en possède. Nous pouvons espérer voir bientôt l'église consolidée, ses piliers rassis sur leurs bases, ses dispositions originales et pittoresques rétablies, les tombeaux à leur place.

Dans un prochain article, nous donnerons un plan de l'édifice avec l'indication des monuments précieux qu'il renferme, leur origine et leur forme. L'église de Saint-Denis deviendra le plus curieux musée

de la sculpture française du douzième siècle au seizième. Là, bien des erreurs pourront définitivemement être relevées, des préjugés ridicules détruits. Nos peintres, par exemple, ne seront plus pardonnables alors de copier la tête du bon roi Charles V pour la mettre sur corps de saint Louis, et (faut-il l'espérer du moins) de vêtir un chevalier du treizième siècle d'une armure du quinzième, d'entourer la taille de la reine Blanche du surcot de Jeanne de Bourbon.

Au point de vue de l'art de l'architecture et de la sculpture, l'église de Saint-Denis, placée au centre du domaine royal, présente à toutes les époques des spécimens précieux de ces arts. Il est facile de reconnaître, par exemple, que l'architecture adoptée par Suger était pour son temps une innovation des plus hardies, la première tentative d'un art dont les principes étaient alors nouveaux. En effet, pendant que sur toute la surface de la France on contruisait encore les monuments religieux et civils conformément à l'ancien système roman, on voit tout à coup s'élever à Saint-Denis une église dont la construction repose uniquement sur les principes de l'art dit gothique. Si l'on retrouve dans la sculpture les profils, la trace des traditions romanes, l'architecture rompt entièrement avec celle-ci; l'arc plein-cintre est non-seulement abandonné, ce qui ne prouverait pas grand'chose, mais le système de la voûte gothique est trouvé. Le moine Guillaume, dans la *Vie de Suger*, dit que l'illutre abbé « ap-« pela des divers points du royaume des ouvriers de toute espèce, « maçons, menuisiers, peintres, forgerons, fondeurs, orfévres et la-« pidaires, tous renommés par leur habileté dans leur art. » Mais nulle part dans le royaume de France d'alors, et encore moins ailleurs, on n'élevait des constructions comme celles de l'église de Saint-Denis; observons aussi que Suger voulut que l'édifice fût construit rapidement; il prétendait le voir achevé, dans la crainte que son successeur ne continuât pas l'entreprise. Cette hâte nous explique comment les constructions furent faites avec négligence; mais elle nous indique aussi l'idée d'arriver à un résultat extraordinaire, d'étonner la multitude, de frapper un grand coup; le but fut atteint; car tous les contemporains et l'abbé de Cluny lui-même, Pierre le Vénérable, virent dans l'œuvre de Suger une des merveilles de l'Occident. Or cette architecture que Suger inaugura vers 1140, c'est l'architecture qui appàrtient à l'école laïque, si puissante et seule dominante quelques années plus tard. Au treizième siècle, lorsque, sous l'influence et par la munificence de saint Louis, l'église est en grande partie reconstruite, nous voyons l'architecture adopter des formes nouvelles alors, un style d'une pureté remarquable. Les tom-

beaux que ce prince fait rétablir sont sculptés par des artistes évidemment en avant sur leur temps ; les détails des monuments intérieurs, tels que les autels, les retables, les pavages gravés, sont d'un dessin et d'une exécution supérieurs. Il ne faut donc pas s'étonner si l'église de Saint-Denis fut toujours regardée comme un édifice privilégié, comme un modèle à suivre, comme le musée de ce que l'art français avait su produire de plus parfait suivant les temps. Cette perfection, ce soin se retrouvent jusque pendant le seizième siècle, et les tombeaux de François I[er], de Henri II sont, comme composition et comme statuaire, des œuvres de la plus grande valeur. Ce n'est donc qu'avec défiance et respect que l'on peut toucher à ce monument, même après les mutilations qu'il a subies.

E. VIOLLET LE DUC.

(*La suite prochainement.*)

LETTRE A M. ALFRED MAURY

SUR DIVERSES APPELLATIONS DE MARS CONSIDÉRÉ COMME DIVINITÉ TOPIQUE DES GAULOIS ET SUR LES MONUMENTS ÉPIGRAPHIQUES QUI LUI SONT RELATIFS.

Monsieur et très-honoré confrère,

Apollon et Mars sont les dieux du paganisme dont le culte a été le plus répandu dans les Gaules et qui y ont reçu le plus d'appellations différentes ou de surnoms, mais en général avec les mêmes attributions et les mêmes symboles caractéristiques.

Dans votre dissertation sur la première de ces divinités (1), et dans la lettre que je vous ai adressée à ce sujet (2), une partie de ces dénominations, connues par l'histoire, les marbres épigraphiques, etc., a été rappelée, mais la nomenclature a été loin d'en être épuisée, et chaque jour la découverte de quelque nouveau monument en augmente le nombre. Il en est de même de Mars, dont l'épigraphie gauloise et gallo-romaine reproduit si souvent le nom, par suite de l'usage assez généralement adopté par nos ancêtres, après la conquête, d'assimiler leurs divinités indigènes topiques à celles des Romains avec lesquelles elles avaient quelque ressemblance et quelque communauté d'attributs, en joignant les deux noms par un trait d'union, pour n'en faire qu'un seul; c'est ainsi que nous connaissions déjà depuis longtemps un *Mars-Camulus* dont les monuments recueillis chez les Rémois, dans le pays de Clèves, en Italie, etc., ont motivé de votre part de savantes recherches (3) ; un *Mars-Belatucardus* ou *Belatucadrus* (4), un *Mars-Ventius* ou *Vin-*

(1) *De l'Apollon gaulois*, *Revue archéologique*, 1er janvier 1860.

(2) *Lettre à M. Alfred Maury sur l'Apollon gaulois*, même Revue, 1er juin 1860.

(3) *Recherches sur la divinité mentionnée dans les inscriptions latines sous le nom de Camulus ; Mémoires de la Société des antiquaires de France*, nouvelle série, tom. IX.

(4) Cette divinité des Gaulois et des Bretons était aussi nommée *Belatucadua* et

cius (1), un *Mars-Leherennus* ou *Leherenn*, d'Ardiège, dans le *Nebusanus ager*, district des *Convenæ* pyrénéens, dont il paraît avoir été la principale si ce n'est la seule divinité protectrice et tutélaire, dont Keysler avait cru découvrir des indications du culte dans la Thuringe; que M. Mérimée aurait retrouvé sur les bords du Rhin, d'après l'interprétation d'un bas-relief conservé dans le local de la bibliothèque de Strasbourg (2), un *Mars-Lacavus*, d'Adgence ou d'Argence près de Nîmes, dont la connaissance est due à une inscription découverte dans cette ville (3), et enfin, monsieur et très-honoré confrère, pour mettre un terme à cette nomenclature des dieux ou génies topiques de la guerre invoqués par les Gaulois, mais, sans prétendre la compléter, je mentionnerai encore ici les noms topiques gaulois de deux autres génies de Mars dont le datif DIVANNONI et DINOMOGETIMARO, doit faire au nominatif DIVANNO (4) et DINOMOGETIMARVS (5), noms ignorés, jusque dans les derniers temps, des archéologues, et dont nous a révélé naguère l'existence un autel votif trouvé à Saint-Pons de Commières, département de l'Hérault, monument que je reproduis textuellement dans cette lettre, après l'avoir, de concert avec M. Boudard, de Béziers, communiqué en 1856 au comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France, parce que M. Alex. du Mège venait de le donner d'une manière inexacte et fautive, et l'avait également fort arbitrairement expliqué dans la pre-

Belatucardua, *Belertucardes*. Selden et Vossius ont pensé qu'elle était la même que *Belenus* et notre *Abellio* pyrénéen. Du reste, Mars et Apollon recevaient également le surnom de *Bellator*, qui leur était identique. L'un lançait des traits ou flèches, et l'autre des rayons enflammés, Βελος.

(1) *Inscriptions antiques de Nice, de Cuniz, de Vence*, etc., par M. Bourquelot, *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, nouvelle série, tom. XX.

(2) Il représente un personnage vêtu en guerrier, et à sa base on lit : LEHERENNVS. Les marbres votifs et autres monuments relatifs à *Leherenn*, qui a été l'objet d'une controverse de deux siècles, viennent d'offrir encore en dernier lieu celui d'une savante monographie de M. Ed. Barry, professeur d'histoire à la faculté des lettres de l'Académie de Toulouse.

(3) Voici le texte de cette inscription, trouvée dans le déblaiement des arènes de Nimes, en 1811, et qui a été l'objet d'une dissertation de M. de Saint-Amans fils, insérée par extraits dans le tome Ier des *Mémoires de la Société des antiquaires de France* :

MARTI. AVG. LACAVO. SACRVM. ADGENTII. EX. AERE. COLLATO.

On voit qu'il s'agit ici d'un monument élevé avec l'argent provenant d'une souscription.

(4) Comme ILIXONI est le datif d'ILIXO et ABELIONI d'ABELLIO.

(5) Et sans la terminaison latine, DINOMOGETIMAR.

mière livraison du tome VII de la Société archéologique du midi de la France; mal servi par ses souvenirs ou par la communication d'une copie infidèle, tandis que la suivante est le résultat d'un estampage très-exact (1).

L. COELIVS. RVFVS
IVLIA. SEVERA. VXOR
L. COELIVS. MANGIVS. F
DIVANNONI
DINOMOGETIMARO
MARTIB
V. S. L. M.

L'archéologue toulousain lit ainsi la première et la troisième ligne de cette inscription :

L. CORNELIVS. RVFVS
L. CORNELIVS. MANGIVS. F

et à la sixième ligne il propose de substituer MATRIB*us* à MARTIB*us*, ne voyant dans ce marbre épigraphique que le témoignage de l'accomplissement d'un vœu fait par un père, une mère et leur fils aux *déesses mères* ou *maires*, et dans la transposition de la lettre R « que le produit de l'ignorance ou du peu de soin d'un simple ouvrier. »

Sans doute, monsieur et honoré confrère, on voit quelquefois dans les inscriptions antiques, et surtout sur les gallo-romaines, par suite d'une distraction du lapicide, d'ailleurs le plus souvent peu familiarisé avec la langue latine, de ces transpositions de lettres signalées plus haut, telles, entre autres, que dans cette inscription sépulcrale trouvée aux environs d'Auch (2), et que j'ai le premier signalée et éditée.

(1) L'autel votif sur lequel est gravée cette inscription sert aujourd'hui de montant à une fenêtre d'une maison de Saint-Pons, d'où elle devrait être retirée et placée au musée de Montpellier ou de Toulouse, comme j'en ai exprimé le vœu.

(2) Encastrée dans le mur de l'église de *Notre-Dame des Neiges*, près de cette ville, et une voie antique.

D. M.
MACRIA. PRIS
CA. FILIA
MACRIO. SE
RENO. PATIR
F. C. (1).

Il est évident que PATIR est ici pour PATRI; mais, pour que les erreurs et les corrections puissent être admises avec toute sécurité, il faut qu'il y ait impossibilité d'expliquer les monuments où on les remarque autrement que par ces mêmes rectifications; or, dans une lettre de notre savant confrère, M. Léon Renier, au sujet de la communication que j'avais faite à notre comité historique, et dont il devait être le rapporteur, et à propos de la correction de M. du Mège, laquelle m'avait laissé moi-même un instant indécis et perplexe, notre habile épigraphiste, dont je tenais à avoir l'avis, me faisait remarquer que si les personnages qui ont consacré le monument de Saint-Pons avaient eu à faire graver une inscription en l'honneur de quelques-unes de ces divinités assimilées par les Gaulois à Mars, et dont on retrouve les noms sur les monuments, rien ne les eût empêché de la composer ainsi qu'il suit : L. COELIVS. RVFVS. IVLIA. SEVERA. VXOR. L. COELIVS. MANGIVS. F. CAMVLO. VINCIO. BELATVCARDO. MARTIB. V. S. L. M. « Assurément, ajoutait mon docte correspondant, cette inscription ne vous aurait offert aucune difficulté, et vous n'auriez pas hésité à voir dans le mot MARTIB une épithète commune aux trois divinités à la suite desquelles elle se trouve. Pourquoi donc l'expliquer autrement dans l'inscription de Saint-Pons? »

A l'appui de ce raisonnement de M. Renier j'ajouterai encore, monsieur et honoré confrère, les considérations suivantes : 1° comme le fait observer M. du Mège lui-même, que le culte des Mères n'a point laissé de traces dans les Pyrénées et que jusqu'à la découverte du marbre en question, aucun monument élevé en leur honneur n'avait été signalé dans la Province narbonnaise ; 2° que ces déesses, dans les inscriptions connues jusqu'à ce jour, découvertes dans d'autres contrées des Gaules, ne sont point désignées par des appellations particulières et des noms locaux ajoutés aux leurs, mais seulement par la simple dénomination de *Matres, Matribus;* 3° que dans le cas ou les mots DIVANNONI et DINOMOGETIMARO indiqueraient

(1) *Fecit.*

ici des lieux placés sous le patronage de ces mêmes déités, ils seraient placés au génitif et non au datif, ainsi, entre mille exemples, que dans cette dédicace au génie des *Bituriges-Vivisques* (les Bordelais), GENIO. CIVITATIS. BIT. VIV. (1), et la suivante à la divinité Tutèle de Tarragone, TVTELAE TARRACON (2).

Il ne faut pas s'étonner du culte de prédilection voué au dieu de la guerre ou des armes par les habitants de nombre de tribus et de *pagi* de divers peuples des Gaules, et particulièrement parmi les peuplades pyrénéennes, en hostilité presque permanente avec leurs voisins, au sujet de la revendication de certains droits en litige, de limites de territoire contestés, état de choses qui, en survivant à l'époque où furent érigés aux êtres surnaturels du panthéon gaulois les monuments dont nous parlons, et en traversant le moyen âge, s'est maintenu dans plusieurs localités jusqu'à la révolution de 1789 (3). Entre autres tribus guerroyantes, tels étaient, sans doute, du moins, à la première de ces époques reculées, les *Pagani* du quartier d'Ardiège, dans les Pyrénées, et le *Nebusanus ager* (4), district des *Convenæ* novempopulains, où tant d'*ex-voto* en l'honneur de *Mars-Leherennus* ou *Leherenn* ont été découverts et le sont encore journellement.

Je suis, du reste, porté à croire, monsieur et très-honoré confrère, que cet accouplement ou cette alliance de noms gaulois et romains qui eut lieu dans les Gaules, lors de leur conquête, pour les dieux comme pour les hommes, et qui semblait attribuer d'avance aux uns et aux autres ce droit de *bourgeoisie romaine* que ces derniers obtinrent plus tard légalement, ne dura qu'un temps pour les divinités indigètes de nos pères, et qu'insensiblement la plus récente de ces deux appellations survécut à son aînée et prévalut sur elle. En effet, on a recueilli naguère, dans les Pyrénées, à côté des marbres dédiés à Leherenn, et non loin de celui consacré à *Dinomogetimarus* et à *Divanno,* d'autres monuments épigraphiques de même nature, portant la seule dédicace MARTI DEO, accolés à des noms gaulois ou gallo-romains, particulièrement dans la commune de Lautaget (Hautes-Pyrénées). L'un d'eux avait été élevé par une femme appelée CANDIDA, sans doute par suite d'un vœu pour la conservation d'un

(1) BIT*urigum* VIV*iscorum*. (Inscription reproduite par tous les historiens de Bordeaux, etc.)

(2) Gruter, CV, 4.

(3) Très-postérieurement à cette date j'ai encore été témoin de ces guerres et de ces batailles rangées entre communes limitrophes.

(4) Les *Nebusates*.

père, d'un époux, d'un fils, ou d'une personne qui lui était chère à quelque autre titre. Ces dernières inscriptions ne paraissaient pas remonter plus haut que le troisième siècle ou le commencement du quatrième.

Je dois faire ici la remarque, monsieur, que selon l'observation que vous en avez faite vous-même dans votre intéressante dissertation rappelée plus haut sur *Camulus*, ces dieux étrangers et d'origine barbare dont il est ici question, mais qui furent assimilés plus tard à ceux du Latium, avec lesquels on leur reconnut des affinités d'attributions, étaient loin d'être d'un rang égal et d'une même importance, et s'il y avait parmi eux, comme dans les autres religions païennes, quelques *Dii majores* (ainsi que nous l'apprend César, mais sans nous faire connaître en même temps sous quelle dénomination particulière à leur langue nos ancêtres les adoraient de préférence) (1), il y avait au-dessous de ces divinités principales et d'élite un beaucoup plus grand nombre de *Dii minores* ou *minimi*, tels qu'on en trouve dans les théogonies grecque et romaine; parmi les premiers étaient certainement *Camulus* et *Belatucadrus*, dont le culte était répandu non-seulement dans les Gaules, mais en Angleterre, en Italie, etc., et peut-être même le *Leherenn* pyrénéen d'Ardiège, si des simulacres et d'autres indications locales annoncent qu'il était également adoré dans la Thuringe, sur les bords du Rhin, etc., tandis que le *Mars-Vencius* ou *Venceius* de Vence, le *Mars-Lacavus* de Nîmes ou plutôt d'*Adgentius*, dans son enclave, malgré le titre d'*augustus* que lui donne l'inscription qui nous l'a fait connaître et dont je viens de rapporter le texte, et enfin les deux Mars du marbre de Saint-Pons, n'étaient que des divinités topiques, des génies tutélaires des localités dont ils portaient le nom.

Je ne terminerai point, monsieur et très-honoré confrère, cette lettre sans y renouveler le vœu partagé par tous les savants français et étrangers qu'un travail complet et d'ensemble (encore à peine entrevu et ébauché), à l'instar de celui publié en ces derniers temps par quelques archéologues du Midi (2) pour nos départements pyrénéens, soit exécuté sur tout le panthéon gaulois en général.

Veuillez agréer, etc.

Le baron Chaudruc de Crazannes,
Correspondant de l'Institut.

(1) Caes., *De bell. gall.*, lib. VI, IV, 4.
(2) Entre autres MM. Alex. du Mège, Ed. Barry, déjà cités.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

MOIS DE MARS

Nous remettons au mois prochain l'analyse des Mémoires lus à l'Académie ainsi que la mention des livres recommandés, pour donner en son entier l'intéressant rapport de M. Renan. Son étendue rend impossible d'y rien ajouter aujourd'hui. Ce rapport, dont l'empereur a voulu que l'Académie entendît la lecture avant qu'il parût au *Moniteur*, trouve d'ailleurs ici sa place naturelle.

RAPPORT A L'EMPEREUR

Amschit, près Gébeil, 30 janvier 1861.

Sire,

Près de trois mois se sont écoulés depuis que j'ai commencé à remplir en Syrie la mission que Votre Majesté m'a confiée, et dont l'objet est de recueillir ce qui reste encore des inscriptions et des monuments de l'ancienne Phénicie. Il est temps que je rende compte à Votre Majesté de ce que j'ai fait pour accomplir ses intentions libérales et des résultats auxquels mes recherches m'ont mené jusqu'ici.

A l'époque où Votre Majesté conçut le projet d'une exploration scientifique de la Phénicie et voulut bien m'en donner la direction, les événements qui ont couvert la Syrie de sang et de ruines n'avaient pas encore éclaté. Ces événements, en conduisant en Orient une division de l'armée française, ont apporté des facilités inattendues à l'exécution du dessein formé par Votre Majesté. M. le général de Beaufort, en mettant à ma disposition une compagnie de chasseurs d'Afrique et un détachement de soldats du génie, m'a permis une foule de recherches délicates qui eussent été impossibles avec des ouvriers moins intelligents. MM. les officiers, et en particulier M. le capitaine de Lubriat et M. le lieutenant Sacreste, ont été pour moi des collaborateurs pleins de zèle et d'activité. MM. les sous-

officiers ont porté dans la surveillance des travaux un soin, une conscience, une exactitude que j'ai admirés.

Jusqu'ici j'ai eu à demander à MM. les officiers de la marine un concours moins actif; je ne puis oublier cependant la complaisance avec laquelle M. le commandant de La Grandière a bien voulu me faciliter quelques transports sur ces côtes d'un accès difficile et parfois dangereux.

J'ai trouvé dans toutes les autorités du pays un concours sincère et empressé. S. Exc. Fuad-Pacha m'a donné tous les pouvoirs nécessaires pour fouiller sur les terrains qui appartiennent au gouvernement turc. Le jeune caïmacan Yousef Bey-Karam, en m'appuyant de son autorité dans le Kesrouan et les régions voisines, a prévenu toutes les difficultés qu'on aurait pu croire inévitables en des opérations aussi compliquées. S. Em. le patriarche d'Antioche, résidant à Bkerké, outre les renseignements qu'il m'a fournis, m'a rendu de grands services en me faisant trouver dans le clergé maronite un concours empressé et en me permettant de faire enlever dans les murs des églises quelques pierres d'un haut intérêt historique. M. le comte Bentivoglio m'a aidé, dans plusieurs circonstances, de sa profonde connaissance du pays. Enfin la noble et libérale intervention de lord Dufferin auprès des agents anglais, en écartant jusqu'à la possibilité de ces malentendus autrefois si communs en Orient, où tout se traduisait en mesquines rivalités nationales, a beaucoup servi à constater le caractère élevé de notre entreprise et à l'établir comme une œuvre d'intérêt général pour tous ceux qui attachent de l'importance à l'histoire de l'humanité.

Je manquerais à mon devoir si j'omettais de dire que les habitants de la partie du Liban avec lesquels j'ai eu jusqu'ici le plus de rapports ont mis à seconder les intentions de Votre Majesté un empressement, une cordialité, un désintéressement rares. Pas une seule fois nous n'avons rencontré d'objections de la part des propriétaires des terrains sur lesquels nous étions conduits à fouiller. Le dévouement à la France, le sentiment d'une reconnaissance bien naturelle, mais par cela même en un sens plus méritoire, nous ont procuré chez ces populations patriarcales, que n'a pas altérées le contact des Grecs, des musulmans, des Levantins, un accueil qui nous laissera un long et cher souvenir.

Dans ma pensée, la mission que Votre Majesté m'a confiée, pour être complète, devra se composer de quatre campagnes de fouilles. Ces quatre campagnes sont, en commençant par le nord : 1° celle de Ruad (Aradus), Tortose (Antaradus), et Amrit (Marathus) (1) ; 2° celle de Gébeil (Byblos) ; 3° celle de Saïda (Sidon) ; 4° celle de Sour (Tyr). Comme des appendices de ces quatre campagnes, j'ai projeté deux voyages sans fouilles : 1° une exploration du Liban, surtout au point de vue de l'épigraphie grecque ; 2° un voyage en Palestine, ce pays étant dans l'histoire de l'art l'annexe de la

(1) Ces trois localités sont assez voisines.

Phénicie. Une étude attentive de toute la côte était le préliminaire obligé de ces diverses séries d'investigations.

La campagne de Ruad devant être faite avec le concours de la marine, j'ai dû la réserver pour les mois où la côte de Syrie offre une sécurité complète, c'est-à-dire pour les mois d'été. La campagne de Tyr devant naturellement suivre celle de Sidon, le choix pour mes débuts n'était plus qu'entre Byblos et Sidon. Si j'ai commencé par Byblos, ce n'est pas que je n'espère de Sidon des résultats aussi importants, mais c'est que Byblos était plus complétement inexploité et semblait devoir offrir quelques difficultés de moins. Aujourd'hui, ma tâche de Gébeil touche à son terme; j'ai, de plus, terminé l'étude de la côte de Tripoli à Saïda. Enfin l'exploration de la partie du Liban située au-dessus de Gébeil, que les neiges ne rendent pas inaccessible en cette saison, est fort avancée; l'exploration des hautes régions d'Aphaca, Akura, Tannourin formera un appendice de la campagne de Ruad.

Naturellement, je n'ai pas songé qu'il me fût possible d'épuiser une matière aussi neuve. Si l'Italie, qui a des antiquaires habiles depuis quatre cents ans, laisse place encore à des découvertes importantes, ce n'est pas en quelques mois qu'on pouvait espérer de faire rendre à cette terre, qui compte trois mille ans d'histoire, tout ce qu'elle recèle. Pour cela, d'ailleurs, des antiquaires de profession eussent eu plus de chance que moi de réussir. Ma tâche devait se borner à ouvrir la série des explorations profondes dans le sol, à vérifier et suivre en détail ce que d'ingénieux et savants voyageurs ont déjà entrevu, à trouver quelque loi générale qui serve de fil pour les travaux futurs, à entreprendre surtout ce que la spéculation privée, suffisante pour la recherche des objets transportables, ne saurait faire, je veux dire la découverte des grands monuments et la poursuite des questions d'histoire. Ce ne sera qu'à la fin de mon voyage que j'oserai m'exprimer sur tous ces points avec une pleine assurance. Il se peut que des recherches ultérieures me fassent modifier plusieurs des aperçus qui me séduisent aujourd'hui. Mais j'ai pensé que, malgré leur caractère provisoire, et afin que l'on saisit mieux mes raisonnements, ces vues devaient dès à présent être exposées.

Je vais d'abord entretenir Votre Majesté de nos fouilles de Byblos. Peu de points exercent au premier coup d'œil sur l'investigateur un attrait aussi fort que Gébeil. Les innombrables fûts de colonnes de marbre et de granit qui sont épars çà et là, un sol tourmenté et dont chaque coupe laisse voir des couches superposées de débris de tous les âges, un château qui paraît l'œuvre des géants de la primitive antiquité, les légendes qui nous montrent Byblos comme la ville la plus ancienne du monde, les souvenirs mythiques de Cyniras, d'Adonis, d'Osiris, les souvenirs plus historiques de la part que prirent les Giblites (1) aux travaux de Salomon, l'im-

(1) L'ancien nom de Byblos était *Gebal*, identique à celui qu'elle porte encore aujourd'hui. *Byblos* est une altération grecque.

portance de Byblos dans la renaissance phénicienne du temps des Antonins, le rôle religieux de premier ordre qu'elle joua à cette époque, l'ouvrage inappréciable de Philon de Byblos (Sanchoniathon), dont cette ville fut le berceau et est encore le commentaire, tout se réunit pour exciter la curiosité et donner l'envie de remuer des décombres qui doivent couvrir tant de secrets. Si quelques déceptions succèdent à ces premières espérances, ces déceptions viennent du regret que l'on éprouve en voyant une si curieuse antiquité à ce point broyée, et, si j'ose le dire, émiettée. Je ne crois pas que sur un autre point du monde une ville frappée à mort dès une époque ancienne ait subi de plus tristes destinées. Centre d'un paganisme dangereux et obstiné, Byblos dut être presque démolie lors de l'établissement du christianisme; alors sans doute furent détruits ces temples sans nombre dont les colonnes, toutes brisées sans exception et brisées à dessein, se comptent encore par milliers. L'invasion musulmane acheva la dépopulation du pays, et sans doute quand les croisés s'emparèrent de *Gibelet*, la ville était un monceau de ruines sous lequel l'antiquité vivait encore en débris considérables. Les Génois, en tirant de ces débris une ville féodale qui est encore, presque pierre pour pierre, celle d'aujourd'hui, en broyèrent sans doute les joyaux les plus précieux. Benjamin de Tudèle cependant semble avoir vu debout un des anciens sanctuaires païens, avec ses idoles disposées comme nous les voyons sur les monnaies romaines de Byblos. Tout nous prouve que, même il y a cent ans, Gébeil offrait encore, sinon de grands édifices antiques apparents, du moins des tas de pierres riches d'inscriptions et de sculptures, et surtout de précieux tombeaux non violés. Les constructions de Beyrouth et d'Amschit ont absorbé ces débris. Gébeil a été la carrière d'où sont sortis ces marbres précieux, ces sculptures à demi détruites ou grossièrement encastrées, ces pierres sous le poli desquelles on lit encore une inscription presque effacée.

Par une étrange fatalité, la naissance du goût pour les antiquités phéniciennes lui a porté le dernier coup. Ce goût s'est dirigé d'abord vers les petits objets, pierres gravées, anneaux, bijoux d'or ou d'argent, que l'on croyait phéniciens. Le prix mis à ces objets a excité la cupidité des habitants, et des nuées de déplorables antiquaires ont exploité depuis vingt ans les tombeaux de Byblos. Pour trouver une bague de quelques francs, on a détruit des caveaux admirables de style et de grandeur; pour une pierre gravée de l'époque romaine, on a brisé dix inscriptions. Ces objets avaient leur prix, bien que, séparés de toute donnée sur le lieu où ils ont été trouvés et sur la forme du tombeau qui les renfermait, ils ne se prêtent à aucune chronologie et aient peu de valeur scientifique; mais certes ils ne valaient pas les monuments dont ils ont amené la destruction, et jamais peut-être on ne vit mieux que dans cette circonstance combien la petite curiosité de l'amateur est ennemie de la grande curiosité du savant. L'esprit faux et étroit des Syriens a aggravé ces conditions fâcheuses. L'idée absurde de trésors cachés, le manque de goût pour les arts plastiques,

et même une véritable antipathie pour les représentations figurées, une complète inintelligence de l'antiquité ont amené des destructions toutes récentes qui m'ont été avouées avec une stupidité naïve. L'exploration de Byblos s'est faite cinquante ans trop tard ; mais telle était la richesse de cette mine d'antiquités, que, même dans son état d'appauvrissement, elle m'a donné des résultats que des points plus brillants ne m'eussent certainement pas réservés.

Une seule inscription sémitique est venue jusqu'ici récompenser nos efforts, et elle est malheureusement plus propre à soulever des problèmes qu'à les résoudre. La pierre qui la porte est privée de ses deux extrémités, et cette circonstance en rendra toujours l'interprétation impossible. Mais l'intérêt qu'elle ne saurait avoir pour la philologie, elle l'a au plus haut degré pour la paléographie et pour l'histoire. Le caractère de cette pierre, en effet, n'est pas l'alphabet phénicien ; c'est un alphabet analogue à l'alphabet samaritain et à l'ancien alphabet hébreu. Or une série de faits considérables tend à établir l'étroite fraternité des Hébreux avec les Giblites, ou, en d'autres termes, à prouver que c'est avec les Giblites bien plus qu'avec les Chananéens de Tyr et de Sidon que les Hébreux avaient des ressemblances. Qui sait si cette pierre mutilée n'est pas le spécimen le plus approchant qui nous reste de l'ancienne écriture des Hébreux ? Il faut s'arrêter dans ces conjectures. On comprendra sans peine l'obstination que j'ai mise à poursuivre d'autres monuments du même genre, et le regret que j'ai eu de n'en point trouver. Les anciens Giblites, on n'en peut douter, écrivaient très-peu sur la pierre ; les tombeaux de Gébeil, qui remontent le plus certainement à l'époque chananéenne, ne portent aucune inscription.

Je ne me dissimule pas qu'il en doit être ainsi de tous les peuples phéniciens. L'habitude de mettre des inscriptions sur les monuments, les tombeaux, les monnaies, ne fut peut-être pas chez ces peuples antérieure à l'époque où ils commencèrent à imiter les Grecs. Il n'est pas sûr que l'inscription d'Eschmunazar soit beaucoup plus ancienne, et, en tous cas, le tour gauche, pénible, fastidieux de cette inscription est bien loin du ton simple et ferme des peuples qui écrivent beaucoup sur la pierre. Au lieu de ce grand style lapidaire, de cette incomparable manière de parler à l'avenir, qui est le privilége des Grecs et des Romains, la seule inscription phénicienne un peu considérable que l'on ait trouvée en Phénicie n'est qu'un long verbiage d'un petit esprit obsédé de niaises terreurs pour la pierre qui le couvre. Nul sentiment de l'histoire, nul souci élevé de la postérité, Les procédés mêmes de la gravure de l'inscription prouvent les tâtonnements d'une épigraphie peu exercée. Le graveur s'est repris à deux fois, et même la seconde fois il a changé de procédés. Certes, il est impossible que le fait d'Echmunazar soit un fait absolument isolé (1), et la seule possibilité de trouver des textes d'un intérêt aussi

(1) Les renseignements donnés récemment par quelques journaux sur un sarco-

élevé justifiera tous les sacrifices et tous les efforts; mais il ne faut pas concevoir d'espérances exagérées. Comme les Hébreux, qui n'ont aucune épigraphie, les Phéniciens préféraient l'écriture sur les pierres précieuses à l'écriture monumentale; en somme, les inventeurs de l'écriture paraissent n'avoir pas beaucoup écrit. On peut affirmer du moins que les monuments publics chez les Phéniciens restèrent anépigraphes jusqu'à l'époque grecque.

L'existence et les caractères de l'art phénicien se sont révélés à moi par des faits beaucoup plus nombreux. J'espère que quand on verra réunis les monuments que je rapporterai ou dont je publierai les dessins, on ne gardera plus aucun doute sur ce point que les Phéniciens ont eu un style, et que des exemples nombreux de ce style, quoique fort mutilés pour la plupart, sont venus jusqu'à nous.

Le monument qui était tout d'abord désigné à mon attention était la tour de Gébeil. Les voyageurs qui en ont parlé l'ont, sans exception, je crois, présentée comme un monument phénicien, et il faut avouer que la taille colossale des blocs dont elle est formée (les trois plus grands mesurent $5^m,60$, $4^m,82$ de long), leur appareil en bossage, l'aspect de prodigieuse vétusté qu'ils présentent, la masse étonnnante du monument en font quelque chose d'unique et comme un reste d'un autre monde. D'accablantes objections s'élèvent pourtant, à la réflexion, contre ce sentiment. Quand on étudie de près la grosse tour, on est surpris de lui trouver plusieurs des caractères de l'architecture militaire du moyen âge. De plus, cette grosse tour est entourée d'une chemise de tours moindres et de remparts qui appartiennent certainement au moyen âge (les colonnes de granit, débris de la ville gréco-romaine, qui sont engagées dans les murs de ces derniers ouvrages, selon un usage bizarre que les croisés ont suivi sur la côte de Phénicie (1), ne laissent sur ce dernier point aucun doute). Or, les petites tours de la chemise sont dans le même style en bossage que la grosse tour; les blocs sont beaucoup moindres, mais leur état de vétusté est le même. Longtemps ces difficultés m'ont arrêté, et par une série de coïncidences singulières, le monument étrange qui chaque jour fixait mon regard pendant des heures, flottait pour moi dans un intervalle de vingt ou vingt-quatre siècles, susceptible à la fois d'être considéré comme le contemporain de Salomon ou de saint Louis. Ces doutes, je dois le dire, ont disparu, ou du moins se sont fort affaiblis depuis que des faits nouveaux sont venus à ma connaissance. Et d'abord,

phage trouvé à Saïda et couvert d'inscriptions phéniciennes sont complétement erronés.

(1) Il est surprenant que quelques voyageurs, et après eux M. Karl Ritter, aient admis qu'un tel usage a pu exister dès l'époque des Romains. Toutes les colonnes ainsi engagées dans les murs étaient brisées quand elles y furent mises, et par conséquent leur emploi dans les murs est postérieur aux grandes destructions dont la Phénicie fut le théâtre aux derniers siècles de l'empire.

ayant ouvert des tranchées aux environs du château de Gébeil, j'ai trouvé des pierres en bossage, semblables à celles de la tour, à de grandes profondeurs; l'une de ces pierres se trouvait au-dessous d'une mosaïque de l'époque romaine.

Mais ce qui a le plus contribué à fixer mes idées, c'est la vue des ruines phéniciennes encore existantes aux villages de Semar-Gébeil et d'Anefé. Semar-Gébeil possède les restes d'une vieille citadelle construite en pierres plus petites que celles de Gébeil, mais taillées exactement de la même manière. Ici, les travaux énormes creusés dans le roc, les monnaies grecques très-anciennes qui se trouvent au cœur même de la ruine, et surtout les sculptures étranges du rocher, analogues à celles du Narh-el-Kelb, ne laissent aucun doute sur la date du monument, Semar-Gébeil est évidemment une ancienne construction giblite, sœur cadette de la tour de Gébeil, mais ayant conservé ses titres de noblesse bien mieux à l'abri du soupçon. Il faut en dire autant d'Anefé. Ce village, situé sur un cap entre Tripoli et Batroun, est un ancien port phénicien. De gigantesques travaux creusés dans le roc et d'un caractère profondément original ne permettent non plus aucun doute sur son antiquité. Or, à l'extrémité de l'un de ces travaux taillés dans le roc se trouve un reste de construction portant les traits d'une extrême vétusté. Le style de ce vieux mur colossal est exactement celui de la tour de Gébeil. C'est le même appareil en bossage; c'est la même manière de jointoyer les blocs au moyen de petites pierres en équerre, mais taillées elles-mêmes en bossage.

Ces rapprochements m'ont paru du plus grand poids, et bien que je réserve mon jugement définitif pour le moment où j'aurai vu les autres ouvrages en bossage de la Syrie, Kalaz-el-Hosn, qu'on me dit ressembler beaucoup à Gébeil, Merkale et surtout les plus vieilles parties de Jérusalem, j'avoue qu'aucune objection ne tiendra à mes yeux devant un ensemble de faits aussi concordants. Oui, c'est à bon droit que M. de Saulcy a vu dans ces blocs en bossage le trait dominant du vieux style phénicien. C'est à bon droit que MM. Wolcott, de Vogüé, Van de Velde ont rapproché la tour de Gébeil de la tour d'Hippicus à Jérusalem, et remarqué que les maçons giblites qui construisirent les ouvrages de Salomon (1) durent apporter à Jérusalem leur style national. Voilà ces grandes pierres, ces pierres équarries, ces pierres de grand prix, dont parle l'historien des travaux de Salomon. Ces blocs énormes des angles, auxquels l'architecte a sacrifié la régularité des premières assises, sont les pierres angulaires, les coins taillés (2), qui jouaient un rôle si essentiel dans l'architecture hébraïque. La tour de Gébeil devient ainsi l'un des ouvrages les plus anciens du monde, l'Égypte mise à part. C'est ce vieux rempart de Kronos (El) dont parle Sanchoniathon, ou Philon de Byblos (3), qui valut à Byblos

(1) I *Reg.* V, 32 (III *Reg.* V, 18 selon la Vulgate).
(2) *Ps.* CXLIV, 12.
(3) Page 28, édit. Orelli.

la réputation de la plus vieille ville du monde et qui déjà, vers l'époque de notre ère, était un sujet de légendes. Je laisserai à l'architecte qui fera bientôt partie de notre mission le soin de distinguer les retouches qu'a subies cette construction. Il arrivera, je pense, à supposer qu'à l'époque des croisades la vieille citadelle de Kronos était un monceau de ruines où la tour centrale était restée seule intacte, et que les croisés ont rebâti les travaux environnants en se servant des pierres taillées en bossage qu'ils ont trouvées éparses sur le sol. Peut-être la petite tour de droite, où il n'y a pas de colonnes engagées dans le mur, pourrait-elle revendiquer également une haute antiquité. A Semar-Gébeil, en effet, la tour centrale est entourée de tours absolument semblables à celle qui nous occupe en ce moment et disposées de la même manière. De la sorte, les croisés auraient même respecté le plan de l'antique forteresse de Gebal.

La citadelle n'est pas le seul ouvrage de Gébeil qu'on peut faire remonter à l'époque phénicienne. Deux restes de tours situées des deux côtés du port, l'une en gros blocs, l'autre en pierres semblables à celles de Semar-Gébeil, une sorte de château d'eau voisin du port, des parties de la chapelle de Kadis-Mar-Nouhra, plusieurs ouvrages de l'ancienne colline sacrée d'Assouba, sont des travaux forts anciens. Une superbe grotte architecturée, située dans la vallée même d'Assouba, voisine de la ville, fournirait un excellent modèle au peintre qui voudrait représenter la Mahphélah d'Abraham. Quelques-uns des travaux du vieux port enfin, creusés dans le roc, sont parfaitement conservés. Des dessins exacts reproduisent ces ouvrages extraordinaires, qui seront complétés et expliqués par les travaux semblables qu'on trouve à Djouni et surtout à Anefé.

Tous les monuments qui précèdent m'étaient révélés au dehors ; j'ai naturellement cherché à faire sortir du sol d'autres monuments de l'art phénicien. Byblos m'avait paru un point plus favorable que Sidon à ce genre de recherches. L'auteur du traité *de la Déesse de Syrie*, attribué à Lucien, parle de temples de Byblos en vieux style phénicien. Les monnaies de Byblos, une surtout, frappée sous Macrin, nous montrent ses temples jusque dans les traits minutieux de leur physionomie. Nonnus, enfin, à une époque beaucoup plus moderne, nous les décrit avec assez de détails. Je ne me suis pas trompé dans cette conjecture. Une construction phénicienne d'un haut intérêt a été le fruit des fouilles que nous avons fait exécuter sur la colline où est situé le vieux château. Elle se compose d'une base carrée, massive, en pierres colossales ; à l'entour, différents travaux dont je laisserai l'étude aux architectes ; enfin, aux environs de l'édifice, une série de détails maintenant hors de leur place, mais qui permettront de recomposer en partie l'édifice primitif ; un chapiteau du profil le plus singulier, toute l'ornementation d'une des lignes de l'édifice primitif, un bas-relief enfin que je place en première ligne parmi nos résultats. Il représente un lion du style le plus caractérisé et absolument distinct de tous les produits de l'art grec et romain. On dirait une réduction d'une des dalles du palais de Ninive. Toute mutilée qu'elle est,

cette pierre comptera, je crois, pour celle qui aura fixé la première le caractère et l'âge du style phénicien. Je la rapporterai au musée du Louvre, ainsi que toute la ligne d'ornementation de l'édifice. Les résultats obtenus dans cette tranchée prirent à nos yeux un haut degré d'importance et de solidité quand il me fut donné de voir, quelques jours après leur découverte, les grandes ruines du village de Maschnaka. Là, j'ai trouvé un monument absolument semblable à celui que m'avait offert notre tranchée, mieux conservé dans son ensemble, mais ayant perdu les ornements de sa partie supérieure. Ces deux constructions s'éclaireront et se compléteront l'une par l'autre. Je les conçois comme nn dé entouré de colonnes, posant sur un large socle, et servant de base à un pyramidion. Nous voyons un édifice tout semblable sur la monnaie de Macrin, et quand j'examine le site du monument que nous avons découvert, la façon dont il domine la ville du côté de l'entrée, la perspective caractéristique qu'il devait offrir, je suis porté à l'identifier avec l'édifice même représenté sur la monnaie de cet empereur.

De vastes murs à assises colossales, en quelque sorte construits d'avance dans la carrière, si bien que le trait caractéristique d'un édifice soigné était qu'on n'entendit pas dans sa construction le bruit de la scie ni du marteau (1), tel était donc le caractère essentiel des monuments phéniciens. La nature un peu grossière des pierres de Syrie ne permettait pas ces ouvrages délicats qui, par leur opposition avec les parties lisses, font un des charmes de l'architecture grecque. Les ornements que nous avons trouvés sont très-fins et très-élégants, mais de peu de relief. On peut douter d'ailleurs qu'ils soient de l'époque la plus ancienne de l'art phénicien. Dans les édifices de Salomon, les parties ornées étaient de même, pour la plupart, en bois et en métal (2). L'usage du marbre et du granit d'Égypte me semble toujours en ce pays le signe d'un âge postérieur. La colonne paraît avoir une certaine pesanteur ; les murs, au contraire, sont les plus beaux du monde, et l'on conçoit, en les voyant, que le nom des Giblites soit devenu synonyme de tailleurs de pierres et de maçons. On s'explique, du reste, sans peine comment ces vieilles constructions colossales ont disparu, à l'exception de celles qui pouvaient servir à la défense militaire. De telles constructions n'étaient nullement appropriées aux besoins des sociétés plus modernes qui succédèrent à la civilisation chananéenne; elles ne furent plus dès lors que des carrières à ciel ouvert, dont on trouva commode de débiter les quartiers pour bâtir les édifices exigés par les besoins nouveaux, à peu près comme les *dolmen* et les *menhir* de la Bretagne ont disparu depuis cinquante ans, dans une énorme proportion, pour former l'empierrement des routes nouvelles qui traversent le pays.

Les sépultures ont naturellement attiré en première ligne mon attention. Aucun peuple n'y porta plus de grandeur et d'originalité que les

(1) I *Reg.* VI, 7.
(2) I *Reg.* VI, 18.

Phéniciens. Les fortes images que les poëtes hébreux firent du *sheol*, les belles fictions d'Ézéchiel pour représenter la descente aux enfers des morts illustres trouvent ici, comme dans toutes les sépultures phéniciennes, carthaginoises et juives, leur juste explication. Grâce à nos travaux, les sépultures de Byblos, réduites par la cupidité et l'instinct destructeur des habitants à un état de dégradation à peine croyable, seront complétement restaurées. Presque toujours taillées dans le roc, elles affectent les formes les plus variées. Les tombes surtout qui sont placées à l'entrée de la vallée d'Assouba, sorte de vallée de Josaphat de l'antique Byblos, surprennent par leur caractère grandiose et primitif. Celles que je considère comme les plus anciennes se composent d'auges énormes, fermées par une dalle épaisse, gigantesque, affectant quelquefois la forme d'un prisme triangulaire, mais toujours brutes, sans inscriptions et sans ornements. Une seule de ces grottes offre au-dessus de son entrée un fronton triangulaire taillé sur le rocher et fort semblable à ceux qu'on trouve sur certains caveaux des environs de Jérusalem. Je ne connais rien de plus frappant que ces grottes désolées, où l'œuvre lente des stalactites a recouvert les dévastations des siècles. D'autres grottes, au contraire, m'ont fourni de riches ornements, des sarcophages d'un goût plus ou moins sévère, mais toujours d'un grand air, des modèles excellents de cette décoration végétale que paraissent avoir systématiquement préférée les Phéniciens et les Hébreux, des tombes toutes semblables aux sarcophages juifs dont M. de Saulcy a donné un spécimen au musée du Louvre. Je les crois d'une moindre antiquité. D'autres enfin confinent par toutes sortes de transitions aux formes habituelles des sépultures de l'époque romaine. Quelques caveaux offrent une particularité étrange. De nombreux soupiraux cylindriques, creusés dans le roc avec un soin extrême, souvent sur de grandes épaisseurs, aboutissent à la voûte et portent à l'intérieur l'air et la lumière. Il serait long d'exposer en détail à Votre Majesté les essais souvent infructueux où ces soupiraux m'ont engagé. Je me bornerai à dire que des expériences répétées m'ont prouvé qu'ils étaient creusés avant le caveau, et que la construction du caveau ne suivait pas toujours leur perforation. Ces ouvertures rondes, semées sur tous les rochers, maintenant remplies de terre végétale et accusées au dehors par des touffes d'herbes et de fleurs, sont un des traits qui font la physionomie des environs de Gébeil. La photographie seule a pu rendre ces effets bizarres. Je crois que la collection de nos dessins de sépultures sera d'un grand fruit pour l'antiquaire et pour l'artiste. Je n'ai trouvé que deux tombes qui n'eussent pas été violées. L'habitude de renfermer des objets précieux avec les morts avait dès l'antiquité érigé en industrie régulière le pillage des tombeaux. Néanmoins je ne regrette nullement les efforts que les nécropoles de Gébeil m'ont coûtés. Nos travaux révéleront toutes les phases d'un art qui fut le premier chez les Phéniciens, et qui, à Byblos, s'est développé avec une originalité et une variété qui n'ont nulle part été égalées.

Quelques sculptures, un lion d'un style original, une Astarté syrienne

à laquelle il ne manque que les ornements d'or qui la décoraient, une Vénus grecque d'un travail excellent, malheureusement très-mutilée, un assez grand nombre de petits objets, de bons exemplaires de médailles rares, dont quelques-unes avec légendes phéniciennes, compléteront les résultats offerts par les monuments. Un fait qui sort avec évidence de l'étude de ces objets, c'est la forte influence égyptienne qu'avait subie la ville de Byblos. Ce fait pouvait déjà être conclu de la lecture du traité *de la Déesse de Syrie* et de l'ouvrage de Philon de Byblos; il sera porté à l'évidence par nos recherches. Un beau sphinx en granit d'Egypte n'a été détruit que dans ces derniers temps; il en reste des débris reconnaissables. Les nombreuses pierres gravées que l'on trouve ici sont égyptiennes ou imitées de l'égyptien. Je rapporterai une statuette égyptienne en granit noir et le cippe d'une *thea Nesepteitis,* déesse qui me semble de même origine. On trouve également dans les inscriptions des noms égyptiens

La chronologie est, pour ces produits des arts de l'ancienne Phénicie et de la Palestine, la question capitale et la plus facile à résoudre. Si l'on convient d'appeler phéniciens tous les monuments trouvés en Phénicie, qui ne sont ni dans le génie grec ni dans le génie romain, rien de plus facile que de classer les monuments de ce pays. Mais comme la Phénicie garda, même aux époques grecque et romaine, son style et ses habitudes propres; comme la religion phénicienne en particulier se conserva sous une nomenclature presque toute grecque jusqu'au temps de Théodose, on n'est nullement autorisé, de ce qu'un édifice ou un objet d'art se présente ici avec une physionomie indigène, à croire que cet édifice ou cet objet d'art est de l'époque autonome de la Phénicie, ni même antérieure à Alexandre. L'épigraphie seule est ici un juge sans appel (1). Certes, l'archéologie possède, pour déterminer l'âge des monuments, des criteriums intrinsèques d'une grande sûreté; mais ces criteriums sont tous relatifs et supposent un canon chronologique préalablement établi. Or, ce canon, l'épigraphie seule peut l'établir. Une foule de données importantes m'ont été fournies à cet égard par les monuments de Byblos. Différents en cela des Hébreux, qui restèrent peu épigraphiques jusqu'au onzième ou douzième siècle de notre ère, les Giblites, à partir de l'époque grecque, écrivirent beaucoup sur la pierre. De là une limite qui fournit des points de repère décisifs. Je n'en citerai qu'un exemple.

L'un des côtés de l'élégant baptistère de Gébeil est formé par une pierre énorme qui a servi de fronton monolithe à un temple dans le style égypto-phénicien. Cette pierre est un monument phénicien s'il en fut. On y retrouve tous les emblèmes communs à l'Égypte et à la Phénicie dont parle Philon de Byblos (globe ailé, environné de serpents, etc.). On pouvait croire, et l'on a cru en effet que c'était là un monument fort

(1) Il faut faire une exception pour les tombeaux, de vieux caveaux anciennement violés ayant quelquefois été repris aux époques romaine et chrétienne, et ayant à ces époques reçu des inscriptions selon le goût du temps.

ancien. Mais toute possibilité d'illusion à cet égard me fut enlevée le jour où je trouvai à Eddé, village situé près de Gébeil, au-dessus de la porte de l'église, une pierre en tout semblable à celle du baptistère, offrant même un aspect plus archaïque, et cette fois accompagnée d'une inscription grecque qui atteste que le temple a été élevé par un certain Dionysius. Je tâcherai de rapporter ces deux monuments, malgré leurs dimensions considérables; ils seront, je crois, les deux pierres angulaires de la chronologie de l'art phénicien. J'ose dire qu'ils résoudront aussi la question si controversée de l'âge du livre qui porte le nom de Sanchoniathon. Les personnes qui s'obstinent à attribuer à cet ouvrage une haute antiquité perdront, je crois, leur confiance devant ces deux monuments, probablement contemporains d'Adrien, qui sont en quelque sorte la traduction plastique de l'ouvrage arrangé par Philon de Byblos.

En résumé, trois divisions, je crois, doivent être faites dans les monuments anciens de la Phénicie : 1° les vieux monuments antérieurs à toute influence grecque en Phénicie, comme est, par exemple, la tour de Gébeil; 2° les monuments mixtes, où les habitudes, les idées, le style propre de la Phénicie ont laissé leur trace, mais qui sont de l'époque grecque ou romaine, et où l'influence de l'art gréco-romain est sensible : telle est la pierre du baptistère de Gébeil; 3° les monuments purement grecs ou romains, le théâtre de Batroun, par exemple.

Le nombre des inscriptions que j'ai recueillies à Gébeil ou dans les environs immédiats s'élève à 27 (le nombre total de mes inscriptions grecques et latines est de 53). Trois de ces inscriptions, ainsi que les ornements d'un sarcophage, paraissent se rapporter plus ou moins directement aux mystères de Byblos, qui avaient tant de vogue et de célébrité. Rapprochées l'une de l'autre, nos inscriptions jetteront du jour sur l'histoire religieuse et politique de la ville, ainsi que sur les races diverses qui paraissent s'y être succédé.

Byblos, dans son ensemble, m'apparaît de plus en plus comme une sorte de Jérusalem du Liban, et les vues de M. Movers sur le caractère des Giblites ou Libaniotes, envisagé comme tout à fait distinct de celui des Phéniciens, de Tyr, de Sidon, d'Aradus, me semblent se vérifier. Le nom du dieu à Byblos était *El*, *Adonaï*, et peut-être *Schaddaï*, comme chez les Juifs. Les Giblites avaient un temple portatif traîné par deux bœufs, qui ressemblait fort à l'arche des Hébreux (1). Byblos était une ville sainte et de pèlerinage, nullement mercantile. Le gouvernement était un gouvernement d'anciens et de prêtres (*presbyteroï*) (2). J'ai retrouvé ces *presbytero* (sénateurs-prêtres) de Byblos dans une inscription.

Un plan exact de Gébeil et un journal minutieux de nos fouilles permettront de suivre pas à pas nos travaux et fourniront aux explorateurs

(1) Sanchoniathon, p. 20-21 (édit. Orelli).
(2) Ezech. XXVII, 9.

futurs le moyen ou de continuer ce que nous avons commencé, ou d'éviter des essais infructueux.

II

Je dois maintenant présenter à Votre Majesté les résultats que j'ai obtenus dans l'exploration de la côte et de la montagne, en faisant observer que mes recherches n'ont porté jusqu'ici que sur une région limitée, et que, même dans cette région, elles sont loin encore d'être terminées.

Quatre localités, qui ne sont de nos jours que d'insignifiants villages, offrent, au point de vue des antiquités phéniciennes, un très-haut intérêt. Ces localités sont : Maschnaka, Anefé, Semar-Gébeil et Sarba, près de Djouni (1).

Maschnaka, qui ne figure sur aucune carte, et qui n'est pas nommé dans le grand ouvrage de M. Ritter, est un point archéologique de premier ordre. Situé dans une région presque inaccessible, au-dessus des précipices qui bordent le Nahr-Ibrahim (le fleuve Adonis des anciens), ce village inconnu a conservé les fragments les plus importants d'antiquités syriennes ou phéniciennes que j'aie encore vus dans ce pays. Je ne veux point devancer l'impression qu'ils produiront sur le public ni entrer ici dans de longs détails sur des monuments dont je compte faire avec mes collaborateurs une étude plus approfondie. Je dirai seulement l'impression d'étonnement et d'admiration que j'éprouvai à la vue de ce vaste gisement de ruines, de ces sculptures analogues à celles du Nahr-el-Kelb, de ces tombeaux semblables aux plus anciens de Gébeil, mais ici taillés sous le ciel, au sommet de rochers, de cette enceinte encore pour moi inexpliquée, de ces restes de constructions offrant le plus haut caractère d'originalité. Si jamais un artiste sérieux entreprend, comme l'on dit aujourd'hui, d'*illustrer* Homère, c'est à Maschnaka qu'il devra aller chercher la couleur architectonique d'un monde héroïque et d'une humanité colossale. L'aspect romantique de la vallée du fleuve Adonis, si bien faite pour pleurer, les contours étranges des montagnes environnantes, dominées à l'horizon par les sommets neigeux d'Aphaca, font sans contredit de ce point l'un des plus beaux du monde et l'un de ceux qui doivent être le plus instamment désignés aux personnes qui recherchent l'union rare de la poésie de la nature et de celle du passé.

Qu'est-ce que Maschnaka, et avec quel nom antique identifier une localité qui n'a pu manquer d'être nommée par les anciens? Je l'ignore encore. Parfois je doute qu'il faille chercher si haut dans le Liban une ville

(1) Les trois derniers de ces villages se trouvent sur la carte de M. Van de Velde ou sur celle de M. Kiepert, mais placés d'une manière approximative. Maschnaka doit être mis près de la rive droite du Nahr-Ibrahim, vers l'endroit où les deux cartes précitées placent Ain-Dulbeh.

phénicienne, et je voudrais voir dans Maschnaka une des villes ituréennes dont parle Strabon, un reste de cette antique civilisation de la montagne qui n'était pas la civilisation phénicienne; puis, à la vue de ces constructions évidemment religieuses, de ce cippe de Baal encore bien conservé, du caractère religieux des sculptures taillées dans le roc, je pense plutôt à un temple, à un de ces grands centres de culte si nombreux dans le Liban. D'autres fois, la similitude d'un des édifices encore conservés à Maschnaka avec celui que nous avons découvert à Byblos me frappe. Ce passage de la *Déesse de Syrie* : « Je montai de Byblos dans le Liban l'espace d'un jour, ayant appris qu'il y avait là un temple ancien de Vénus que Cyniras avait bâti. Je vis le temple; il était ancien, » me paraît convenir à Maschnaka aussi bien qu'à Aphaca (1). L'absence totale d'inscriptions (trait d'une haute antiquité sémitique) rendra fort difficile la solution de ces doutes. Hélas! ici encore les grandes destructions datent de quelques années. Pour bâtir un misérable khan, on a détruit les plus beaux édifices; pour chercher de prétendus trésors, on a démoli des sanctuaires parvenus intacts jusqu'à nos jours; pour trouver quelques pièces d'or, offrandes des derniers païens, on a brisé des autels et renversé Baal du socle où l'on m'a assuré qu'il trônait encore il y a deux ou trois ans. Tel qu'il est, Maschnaka peut être considéré comme la plus curieuse ruine du Liban. Je le livrerai sans conjectures aux artistes et aux archéologues; et je craindrais presque, en diminuant le mystère qui l'entoure, de lui enlever une partie de sa beauté.

Le village d'Anefé, entre Tripoli et Batroun, sur un petit cap situé au nord de Théou-Prosopon, ne me causa guère moins de surprise. Le cap entier, composé de belles roches taillées, offre sur ses deux faces une série de travaux phéniciens, grottes sépulcrales, demeures appuyées au rocher, piscines, larges ouvertures carrées au niveau de la mer, sortes de bains où l'eau de mer pénètre par des conduits souterrains. La perfection et le style de ces travaux singuliers frappent tout d'abord. Ils se rattachaient à des constructions en gros blocs, dont il reste encore une partie adhérente au rocher. J'ai déjà dit l'importance majeure de ce lambeau de mur dans l'archéologie phénicienne. Le reste a été démoli pour servir aux constructions de Tripoli. Les travaux du port de Byblos rappochés de ceux d'Anefé donnent une idée complète de ce qui constituait un port phénicien. Rien ne diffère plus totalement de l'idée que nous nous faisons d'un port. La Phénicie ne possède guère qu'un vrai mouillage, celui de Ruad (Aradus). Les ports phéniciens étaient de préférence situés sur des caps.

Semar-Gébeil est une autre précieuse et grandiose relique du plus ancien art phénicien. Assemani, né en ce pays, et qui probablement l'avait vue, en prononce le nom dans sa *Bibliothèque orientale,* et semble l'identifier avec Palæ-Byblos. M. Movers et M. Ritter sont partis de l'indication

(1) De Byblos à Maschnaka, la journée est faible. Mais elle est énorme et presque impossible de Byblos à Aphaca.

vague donnée par le savant maronite pour faire de Semar-Gébeil, dont l'existence et la position leur étaient presque inconnues, la forteresse de Saturne, qui servit d'origine à Byblos. C'est là une erreur : Semar-Gébeil étant à quatre heures de Gébeil, et la tour fabuleuse de Saturne n'étant autre que celle qui domine encore aujourd'hui les ruines de Byblos. Semar-Gébeil est en réalité un beau village mardaïte, avec des inscriptions grecques, latines, syriennes, et une des plus jolies églises que j'aie vues en Syrie. Tout prouve que ce point eut beaucoup d'importance dans l'antiquité et au moyen âge. La tour de Semar-Gébeil, comme je l'ai dit, est comme une sœur de celle de Gébeil. D'un autre côté, les sutures de la construction avec le roc rappellent exactement ce qu'on voit à Anefé, et un médaillon bizarre taillé sur la face abrupte du rocher ressemble beaucoup à ceux de Maschnaka et du Narh-el-Kelb. Les bases des tours et les fossés, taillés dans le roc, sont d'un aspect extraordinaire. Semar-Gébeil est sans contredit une de ces constructions saturniennes, reste de l'art giblite, qui faisaient le sujet des légendes du pays. Un château du moyen âge (mardaïte ou croisé) s'est, ici comme à Gébeil, enté sur la vieille forteresse giblite. Le tout est moins bien conservé qu'à Gébeil; mais la distinction des parties anciennes et modernes, ainsi que le plan de l'ancienne construction, sont ici plus faciles à reconnaître. L'aspect pittoresque de l'ensemble, surtout du côté de la sculpture assyrienne, attribuera, j'espère, à cette belle ruine une place qu'elle eût mérité d'obtenir plus tôt dans l'attention des voyageurs.

Sarba, enfin, près de Djouni, est sûrement une vieille localité phénicienne. Les travaux dans le roc y sont nombreux et caractérisés. Il faut citer en première ligne une construction bizarre, dont on trouve l'analogue à Gébeil et à Anefé, sorte de salle au niveau de la mer, à laquelle il semble que s'attachait quelque superstition dont les chrétiens et les musulmans ont également gardé le souvenir. Les tombeaux sur la colline de Sarba sont très-nombreux et d'un caractère ancien. Les restes d'un vieux temple bâti en pierres colossales (Kalaat-Sarda) rappellent les ruines de Deir-el-Kala. Le temple de Sarba fut bâti à l'époque grecque ou romaine, mais certainement avec une forte empreinte du goût phénicien. Une inscription que j'ai trouvée à Sarba établit que les cultes y étaient les mêmes qu'à Byblos. Peut-être faut-il chercher près de là, à Djouni, où certainement il y a eu une ville ancienne, le site de Palæ-Byblos. Les textes des géographes anciens nous transportent bien plutôt vers cet endroit que vers Semar-Gébeil. D'un autre côté l'embouchure du Nahr-el-Kelb, où l'on a voulu placer cette ville disparue, n'a jamais pu offrir l'assiette d'un groupe un peu considérable d'habitations.

Les grands travaux dans le roc sont ainsi le trait caractéristique de l'ancienne Phénicie. Ils se montrent à chaque pas sur la côte et aux environs de toute localié un peu habitée. Je citerai encore le puits d'Aïn Mahous, les travaux divers d'El-Bauar et de Mar-Giorgius, près d'Amschit. Toute la côte de Phénicie offre l'aspect d'une vaste carrière, arasée au niveau de la

mer, et présentant encore dans toute sa fraîcheur la marque de la scie et du ciseau. Là chaque bloc des vieux monuments de Hiram et de Salomon a laissé sa trace. Presque tous les objets usuels, meules, aires, silos, auges, citernes, puits, margelles, etc., viennent également, en ce pays, de la plus haute antiquité.

Je n'insiste pas sur Kan-el-Chaldi (Heldua), Nebbi-Younez (Porphyrion), Kalmoun (Calamus), où se trouvent des restes considérables d'antiquités phéniciennes, parce que M. de Vogüé ou M. de Saulcy ont déjà bien vu ces trois points. J'espère que la troisième de ces localités, et en général la région de Tripoli (Kenz-Amour, par exemple), fourniront, quand je pourrai y faire quelques fouilles, des monuments nouveaux. Les monuments archaïques de la région de Tripoli ont du reste un caractère à part, et ce n'est pas sans raison qu'ils ont rappelé à M. de Vogüé les *dolmen* dits celtiques. Nul espoir d'une inscription quelconque sur ces restes bruts d'une antiquité sans date et sans cachet réfléchi. Là n'est point la vraie Phénicie. C'est exclusivement dans les grandes villes de la côte, sorte de comptoirs d'une race marchande établie au milieu d'autochthones de race inférieure, qu'il faut chercher l'art, l'écriture et le génie propre des Phéniciens.

Ce qu'il faut chercher dans le Liban, ce n'est pas non plus la Phénicie. Mais là se révèlent à chaque pas les traces d'un des mouvements religieux les plus curieux de l'histoire de l'humanité. Les cultes du Liban, vieux comme le monde, mais plusieurs fois transformés et mêlés d'éléments de toute provenance, prirent dans les premiers siècles de notre ère une vogue extraordinaire. Byblos devint vers cette époque une ville toute religieuse, et la région du Liban, située au-dessus, joua le rôle d'une vraie terre sainte où l'on venait en pèlerinage de toutes parts. Les traces de ce curieux mouvement, dernier effort du paganisme, qui a déterminé la forme sous laquelle l'idolâtrie se présenta à l'imagination des auteurs chrétiens et même du moyen âge, sont fort nombreuses. Chaque sommet du Liban était couronné d'un temple dont les débris, portant avec évidence la marque d'une destruction violente et poussée jusqu'à la minutie, se voient encore. L'avénement du christianisme fut signalé en Syrie par de nombreuses destructions de temples. Le Liban exerçait sur les imaginations un grand charme (1). Les temples qui le couronnaient contribuaient à en faire un pays délicieux ; un paganisme très-dangereux et très-difficile à déraciner s'y défendait à outrance. Déjà, dans les écrits des anciens Hébreux, on trouve à chaque pas l'horreur des cultes qui se pratiquaient sur les *hauts lieux* et sous les *arbres verts*. Le Liban se présentait à l'imagination des chrétiens comme le dernier refuge des crimes d'Athalie et de Jézabel ; on le découronna systématiquement. Détruire des temples passa pour une œuvre des plus méritoires ; nous voyons plusieurs saints

(1) *Phœnice, Libano monti acclinis, regio plena gratiarum et venustatis* (Ammien Marcellin). La même impression se retrouve dans les écrits de Lucien et de Julien.

personnages, saint Maron par exemple, se donner à cet égard une sorte de mission (1).

Rien de plus uniforme que l'aspect sous lequel se présentent ces emplacements. Toujours une chapelle a remplacé le vieux temple, et souvent il est facile de reconnaître dans la dédicace de la chapelle ou dans la spécialité à laquelle elle est affectée un souvenir du culte primitif. L'inscription du temple forme d'ordinaire le haut de la porte de la chapelle. Les simples et bons prêtres maronites croient que c'est la pierre de fondation de leur église, et c'est là une heureuse erreur; car s'ils avaient su que ces pierres conservent le souvenir d'une divinité païenne, ils les auraient détruites. L'autel est souvent le *bômos* ancien avec son inscription. Les cippes et les débris de sculptures ou d'ornements architectoniques qui ont échappé à la destruction sont groupés sur l'autel avec une absence complète de tout sentiment de l'art. Un caroubier séculaire, souvent un petit bois de chênes et de lauriers, derniers descendants de l'ancien bois sacré, abritent toujours ces débris. A l'entour se voient des puits, des citernes, des piscines, des tombeaux taillés dans le roc, des pressoirs, des meules, des auges, tirés également du roc vif, des pierres éparses semées dans un taillis de chênes. En général, du reste, la chapelle a ici plus d'intérêt que l'église. Moins surveillée par le clergé, elle abrite toujours en ses pauvres murs les restes de la vieille religion. Saint Georges et saint Elie, leurs patrons habituels, le prophète Jonas, dont le nom s'attache à beaucoup d'endroits caractéristiques au bord de la mer, ont remplacé sans doute dans le culte populaire des divinités plus anciennes. Je suis persuadé que l'aspect intétérieur de plusieurs de ses chapelles, la nature et la disposition des offrandes, la façon dont on y prie diffèrent peu de ce qui avait lieu il y a seize cents ans. Souvent ces cultes, surtout ceux qui se rapportent à saint Georges et à Jonas, sont communs aux chrétiens et aux musulmans. Nulle part plus qu'en ce pays il n'est vrai de dire qne l'humanité, depuis son origine, a prié aux mêmes endroits.

Les inscriptions de ces curieux édifices sont la partie qui a pour nous le plus d'intérêt. L'extrême bienveillance avec laquelle ma mission a été accueillie par les habitants de ces contrées m'a donné pour les découvrir de grandes facilités. Quand j'ai dit que Votre Majesté avait résolu de faire écrire l'histoire de tous les anciens peuples, mais qu'ayant remarqué dans les chroniques beaucoup de mensonges, elle avait donné ordre de recueillir ce qui est écrit sur les pierres, vu que les pierres ne mentent jamais, j'ai reçu une foule de renseignements sur les villages et les grottes où il y a des pierres écrites. En groupant ces indications, je suis arrivé à une liste de plus de soixante localités de la région de Gébeil et de Batroun, où l'existence d'inscriptions m'était attestée. Aucune de ces indications ne s'est trouvée jusqu'ici complétement en défaut, et parfois j'ai admiré la

(1) Théodoret, *Histoire ecclésiastique*, XVI.

justesse avec laquelle ces hommes simples découvraient des traces d'écriture sur des pierres à côté desquelles l'œil le plus exercé eût passé inattentif.

Beaucoup de résultats sont déjà sortis des inscriptions que j'ai ainsi recueillies, et j'en attends de plus considérables encore pour le moment où j'aurai pu terminer ma moisson. Peut-être l'épigraphie, qui a renouvelé l'histoire politique, n'aura-t-elle pas de moins graves conséquences quand on l'appliquera à l'histoire religieuse. La parfaite exactitude des renseignements fournis par Philon de Byblos sur la Phénicie de son temps s'est trouvée vérifiée. Le grand dieu de ces contrées était *Samemroum* ou *Hypsouranios* (le dieu qui règne au haut du ciel). On le trouve désigné dans les inscriptions par *Zeus épouranios*, *Zeus megistos*, *Zeus ouranios*, *Hypsistos*, *Saarnæos*, *epécoos*, mots qui correspondent pour la plupart à des termes sacramentels de la langue phénicienne. Je quitterai, je crois, le Liban sans avoir trouvé une seule fois le nom d'Adonis. Comme dans Philon de Byblos Adonis s'appelle *Élioum*, le Très-Haut (*Hypsistos*), je pense que le *Dieu suprême*, dont la trace se trouve ici à chaque pas, n'était autre que le dieu que les Grecs et les Romains désignaient du nom d'Adonis (le Seigneur).

Les sculptures échappées aux destructions sont très-rares ; cependant le village de Gharfin, près Amschit, m'a offert une représentation intéressante pour l'histoire des cultes syriens. On y remarque le même mélange de formes égyptiennes qu'à Eddé, sur la pierre du baptistère de Gébeil et sur les débris découverts par M. de Vogüé, à Oumm-el-Awamid.

En somme, la Phénicie et le Liban se sont trouvés, sous le rapport de la conservation de leur haute et de leur moyenne antiquité, dans de mauvaises conditions. Sans parler des miracles de conservation archéologique, tels que Pompéi, l'Égypte, Ninive, le Haouran, combien l'Italie, où chaque ruine a été l'objet d'un vrai culte, combien la Sicile, combien la Grèce même ont été mieux partagées ! L'insouciante barbarie de l'Arabe nomade, la pesante barbarie du conquérant germain ont été bien moins funestes aux monuments que l'esprit subtil et mesquin qui n'a cessé de régner en ces contrées. Les ruines se conservent surtout dans les pays où l'on ne s'occupe pas d'elles ; en Syrie, pour leur malheur, elles n'ont cessé d'attirer l'attention des habitants et de leur inspirer mille idées puériles, mille chimères. Les croisés seuls depuis l'antiquité ont fait ici de grandes constructions ; mais une sorte d'instinct fatal porte le Syrien, dès qu'il trouve de gros blocs, à les débiter en petites pierres. Presque toutes les destructions ont en ce pays un caractère volontaire et intentionnel. Néanmoins telle fut l'activité des vieilles civilisations de la Syrie et du Liban, que leur trace est encore visible à chaque pas. Peu de contrées offrent, dans un rayon de quatre lieues, trois points comme Gébeil, Semar Gébeil, Maschnaka ; peu de contrées offrent un aussi grand nombre d'inscriptions d'un intérêt historique. La vieille Phénicie enfin, quoique fort effacée, se trahit par des indices qui fourniront pour la reconstruire des inductions sûres. Il ne faut pas oublier d'ailleurs que Tyr et Tortose, de l'avis de tous ceux

qui les ont visitées, sont les points qui offrent le plus de restes apparents. Il faut se rappeler surtout que dans la recherche scientifique les résultats négatifs ont leur prix, puisqu'ils représentent des essais méthodiques et nécessaires à la connaissance de la vérité. J'espère donc que l'exploration de la Phénicie apportera quelques faits nouveaux à ce qu'il nous est donné de savoir du monde antique, et qu'elle ne restera pas au-dessous de l'importance que Votre Majesté y a justement attachée.

Permettez-moi, Sire, de présenter à Votre Majesté l'hommage du plus profond respect avec lequel je suis, Sire, de Votre Majesté, le très-humble et très-obéissant serviteur,

ERNEST RENAN,
de l'Institut.

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE FRANCE.

Résumé succinct des communications faites à la Société depuis notre dernier Bulletin :

M. de Montaiglon met sous les yeux de la Société des fragments de poteries et de verres trouvés au pied de la tour de Montlhéry, dans trois puits découverts récemment en dedans d'un mur d'enceinte fortifié, mur dontles fondations ont été mises à nu en quelques en droits par suite de travaux de terrassement dans un jardin. Le diamètre de ces puits varie entre un mètre et un mètre cinquante. La profondeur est de six et de cinq mètres. Ils n'ont pas servi à fournir de l'eau, car ils ne sont pas assez profonds : on ne peut non plus les considérer comme des citernes. M. de Montaiglon croit que ce sont des resserres ou *silos* pour conserver des grains et autres provisions. On a trouvé dans ces puits plusieurs monnaies méconnaissables, sauf une seule qui est de Charles V; des ossements d'animaux; des fragments de pots vernis; des goulots de bouteilles en verre strié et des cylindres de verre brisés qui ressemblent à des pieds de verre à boire, mais qui ne paraissent pas avoir appartenu à des vases ayant cet usage.

M. Vallet de Viriville donne la deuxième lecture de son Mémoire sur les sépultures de l'église du Mesnil-Aubry.

M. Grésy fait une communication relative à un ancien instrument de torture.

M. Bourquelot donne lecture d'un Mémoire sur les inscriptions antiques d'Aix en Savoie.

M. de Lasteyrie met sous les yeux de la Société une gravure faite par lui-même pour les Mémoires de la Société, d'après un procédé nouveau, qui consiste à tracer à la pointe sèche un dessin sur une plaque de verre enduite d'un vernis, laquelle plaque est ensuite livrée au galvanoplasteur, qui la plonge dans un bain de métal : on obtient ainsi une planche.

Nous donnons en terminant la note que nous avons annoncée le mois dernier touchant les découvertes de M. Pietro Rosa en Italie.

M. Pietro Rosa continue les explorations qu'il a entreprises depuis douze ans pour l'achèvement d'une carte, à grande échelle, de la Campagne de Rome, déterminant la direction des anciennes voies romaines et la position jusqu'à présent si controversée des lieux connus dans l'histoire par les premières conquêtes du peuple-roi. Après avoir relevé avec le plus grand soin tout le massif des monts Albains, après avoir déterminé par le croisement des voies de communication l'emplacement des centres de population, et par l'existence des substructions ou les terrassements artificiels le site des anciennes villas, M. Rosa a porté le siége principal de ses travaux les plus récents vers la partie du Latium qui se trouve au nord-est de la ville éternelle. M. Noël des Vergers nous communique l'extrait suivant d'une lettre qu'il a reçue du savant archéologue romain :

« Je poursuis mes recherches entre le Tibre et les montagnes de la « Sabine, dans la direction de Tivoli, et j'ai lieu de m'en applaudir. Je « vous avais annoncé il y a quelque temps les importantes découvertes « du véritable cours d'eau sur les bords duquel fut livrée la bataille de « l'Allia, ainsi que de la position du Crustuminum, d'Eretum et des eaux « thermales appelées Nomentanes, d'après leur voisinage de la ville de « Nomentum. Je viens, maintenant, de déterminer la direction de la voie « Collatine qui m'a conduit à Collatie, berceau de la liberté romaine. « J'ai rectifié toute cette route dont j'ai pu tracer les flexions, et, arrivé « sur le site de l'ancienne cité, j'ai pu reconnaître également les autres « voies qui la mettaient en communication, soit avec les villes du Latium, « soit avec celles de la Sabine, par un pont jeté sur l'Anio, près des sources « sulfureuses nommées *Acque Albule Tiburtine*. J'espère compléter bien« tôt toute la ligne que suivait l'*Acqua Appia*, de manière à déterminer « également les centres habités qui se trouvaient sur son passage. »

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE M. MARIETTE A M. ALFRED MAURY

Sérapéum, le 26 février 1861.

Monsieur,

Nos fouilles d'Égypte marchent d'une manière satisfaisante, et je n'ai pas à me plaindre. Certes ce terrain fécond que l'on a tant remué ne cède plus aussi facilement qu'il y a trente ans sous la main de l'explorateur, et aujourd'hui nous n'avons guère à attendre de lui les moissons inespérées qui ont fait la fortune des Salt, des Drovetti, des Passalacqua et des Mimaut. Mais les fouilles actuelles du vice-roi, bien qu'arrivées un peu tard, n'en produisent pas moins de temps à autre des résultats qui, je l'espère, compteront dans la science. Héliopolis, Memphis, Thèbes, Abydos, Tanis, toutes les anciennes capitales, ont été fouillées, ou le sont encore; des ateliers ont été aussi montés sur l'emplacement de villes moins importantes, comme Edfou, Thmuis, Cynopolis, Éléphantine. Enfin la campagne prochaine verra nos ouvriers paraître à El-Kab, où se rencontreront sans aucun doute des souvenirs de la dix-septième dynastie; à El-Amarna, aux ruines de laquelle je demanderai des traces des rois usurpateurs de la dix-huitième; à Sheikh-Ababdeh qui nous fournira des monuments d'une époque bien plus récente, puisqu'ils seront contemporains d'Antinoüs et d'Adrien. L'œuvre se complétera ainsi peu à peu, et si l'Égypte pouvait être épuisée, soyez sûr qu'elle le serait bientôt par la volonté du prince éclairé qui préside aujourd'hui aux destinées de ce beau pays.

L'Académie des inscriptions connaît les fouilles de Sân. Depuis que ma lettre à M. de Rougé a été écrite, je n'ai rien trouvé qui modifie essentiellement les résultats que cette lettre avait pour but d'exposer. Bien au contraire, tous les monuments nouveaux témoignent en faveur des opinions que M. de Rougé et moi avons émises sur la question si controversée des Pasteurs. Parmi ces monuments il en est quatre sur lesquels j'appellerai plus particulièrement votre attention.

Le premier est une statue colossale assise, et bien mutilée, puisqu'il n'en reste que la partie inférieure en dessous du haut des jambes; elle a été trouvée à Tell-Mokdam, ancienne ville située à quelques kilomètres de Sân et le site présumé de la Cynopolis des Grecs, selon M. Jomard. Au premier abord rien ne recommande ce fragment à l'étude de l'archéologue,

et en effet il est difficile, quand on ne l'a pas examiné à fond, d'y voir autre chose qu'une statue royale ornée, sur toutes les faces de son siége, d'hiéroglyphes profonds qui révèlent le nom de Ménephtah. Mais si l'on étudie le monument de près, on s'aperçoit que Ménephtah, ici comme à Sân, est un usurpateur, et que ce fragment a une origine bien plus ancienne. Vous rappelez-vous la statue de Ra-smenkh-ka et les renseignements que fournit à la critique des dynasties égyptiennes ce monument désormais célèbre? Le monolithe de Tell-Mokdam, à la conservation près, possède une égale valeur. C'est encore un roi de la treizième dynastie, dont le nom est malheureusement méconnaissable, qui l'a érigé; c'est encore un roi pasteur qui l'a recueilli et qui, de chaque côté des pieds, a fait graver ses cartouches, cartouches difficiles à lire, il est vrai, à cause de l'état de mutilation du bloc, mais qui laissent encore voir le nom du dieu Sutekh employé dans la formation du nom royal. — Ainsi donc voilà un autre exemple de la tolérance des Hycsos envers les rois qu'ils avaient renversés. Lorsque Cambyse s'empara de l'Égypte et à son tour vint s'asseoir sur le trône des Pharaons, il ne signala son avénement au pouvoir par aucun de ces bouleversements dont sont accusés les Pasteurs; et cependant parcourez les musées et cherchez les statues de Psammitichus qui y sont conservées. Pourquoi le nombre en est-il si restreint? C'est que Cambyse sans aucun doute les fit détruire; et d'ailleurs ces statues nous seraient arrivées en bien plus grande quantité, qu'à coup sûr vous n'y rencontreriez pas, à côté des titres du fondateur, ceux de l'envahisseur persan. — Remarquez en outre que le cartouche du nouveau roi Pasteur n'a pas été plus martelé que celui d'Apophis sur la statue de Ra-smenkh-ka, quand les victoires d'Amosis eurent remis l'Égypte entière sous le sceptre des souverains nationaux. Ces faits ont leur signification. Les Pasteurs s'emparèrent par la violence de l'Égypte; mais la civilisation qu'ils adoptèrent au lendemain de la conquête fut plutôt égyptienne qu'asiatique, et les découvertes d'Avaris prouvent qu'ils ne bannirent même pas de leurs temples les dieux de l'antique panthéon égyptien. J'en dirai autant d'Amosis. Le libérateur de l'Égypte ne fut pas non plus un réactionnaire trop violent. Loin d'expulser les Pasteurs, il les laissa maîtres du sol qu'ils possèdent encore aujourd'hui, et je ne serais pas étonné si de nouvelles découvertes nous prouvaient qu'à son tour Amosis sacrifia au dieu Sutekh.

Le second des quatre monuments dont j'ai à vous entretenir a cet avantage de m'avoir fait en quelque sorte découvrir les deux derniers, lesquels sont à Paris et ornent depuis trente ans le musée du Louvre. Ceci demande quelques explications.

Le monument dont il s'agit est un sphinx de style égyptien découvert à Tanis. Il a les proportions les plus élégantes, et je l'aurai décrit complétement en disant qu'il est le pendant parfait du grand sphinx de Ramsès II conservé au Louvre : tous deux ont les mêmes dimensions, le même style, les mêmes inscriptions, et ils sont visiblement le produit du même ciseau. Mais il est à remarquer que le nom royal dont est couverte la poitrine de

ce sphinx de Tanis est de toute évidence une surcharge. Ramsès II n'arrive donc ici qu'après un autre roi, qu'au style de la sculpture je crois être de la douzième dynastie ; et par conséquent le sphinx de Tanis n'est pas de Ramsès II. Vous voyez par là où je veux en venir. Si en effet le sphinx du Louvre a la même origine que celui de Tanis, il doit comme l'autre être antérieur aux Pasteurs. — Frappé de cette observation, qui changerait si radicalement l'attribution de l'un de nos principaux monuments du Louvre, en même temps qu'elle donnerait un degré nouveau de certitude à nos opinions sur la conquête des Pasteurs, j'écrivis à M. de Rougé, et je priai M. Devéria de vérifier pour moi sur les lieux mêmes l'état du sphinx en cherchant sous la marque de Ramsès II les traces d'un remaniement postérieur. Je lui demandai aussi d'examiner les monuments que les anciennes fouilles de Sân ont amenés à Paris (le grand sphinx de Ménephtah entre autres et les statues de Sévekhotep), et de voir si ces monolithes n'auraient point gardé l'empreinte d'inscriptions confusément martelées qui pourraient être, soit de l'époque des Pasteurs, soit du temps des dynasties antérieures à l'invasion de ces Asiatiques. — La réponse de M. Devéria ne se fit pas attendre. Elle peut se résumer ainsi : mes prévisions se sont réalisées en ce qui concerne les deux grands sphinx de la collection du Louvre ; il est clair que, sur le premier d'entre eux, attribué à Ramsès II, le texte gravé du temps de ce roi est une surcharge ; quant à l'autre, que l'on a cru être de Ménephtah, il conserve sur l'épaule droite les vestiges des cartouches d'un roi Pasteur précédés de signes encore visibles. — Ainsi les deux grands sphinx du Louvre et le sphinx de Sân, leur compagnon, sont antérieurs aux Hycsos. Ai-je besoin d'ajouter que si les Pasteurs avaient été les sauvages envahisseurs que Manéthon nous fait connaître, aucun de ces sphinx ne serait arrivé jusqu'à nous, et que nous trouverions encore moins sur l'un d'eux la preuve de son adoption par les nouveaux maîtres du pays? Le sphinx de Sân et les deux sphinx du Louvre, tels sont donc les trois derniers des quatre monuments que je désirais vous signaler.

Du reste j'aurai bientôt, je l'espère, d'autres nouvelles à vous donner de nos fouilles de Tanis. Si j'en crois les rapports qui me sont adressés par les surveillants de l'atelier qui fonctionne sur l'emplacement de cette ville, le travail d'exploration suit son cours et de nouveaux monuments auraient vu le jour. Je vais m'y rendre pour la quatrième fois, et j'ai tout lieu de penser que je ne reviendrai pas les mains vides. En attendant, nous voilà en possession d'une dizaine de monuments que les fouilles de Sân ont plus ou moins directement révélés, et qui tous plaident en faveur des Hycsos. Ce sont :

1° Le sphinx de Ramsès II au Louvre et son pendant trouvé à Sân, lesquels contredisent Manéthon et donnent à l'irruption des Pasteurs un caractère de tolérance que l'historien national semble avoir méconnu ; à ces deux sphinx on pourrait ajouter le Sévekhotep III du Louvre, et je ne sais pas si, vérification faite (ce que je recommande à M. Lepsius), nous ne devrions pas leur adjoindre aussi une statue de Tanis conservée

à Berlin et qui, érigée peut-être par un roi de la douzième dynastie ou de la treizième, ne porterait que de seconde main les titres et les noms de Ménephtah;

2° Le grand sphinx de Ménephtah au Louvre, la statue de Ra-smenkh-ka et la statue de Tell-Mokdam, par lesquels nous savons que non-seulement les Hycsos n'ont pas commis de dévastations, mais qu'ils ont en quelque sorte mis sous la protection de leurs propres légendes les statues qu'ils sont accusés d'avoir anéanties;

3° Enfin les quatre fameux sphinx publiés dans l'un des derniers cahiers de la *Revue archéologique*, et où l'on trouve les produits de l'art des Hycsos, art très-original si l'on veut, mais qui révèle un peuple initié à la civilisation, aux idées, à l'écriture et à la religion de la vieille Égypte.

Dans les instructions qu'elle m'a données, votre Académie avait bien raison, comme vous le voyez, de me recommander Tanis. Certes, à côté des centaines d'objets que les fouilles de Thèbes, d'Abydos et de Memphis font sortir chaque mois des décombres, le vieux sol de Sân pourrait être accusé de stérilité; mais est-il beaucoup de monuments qui, mieux que les dix sphinx et statues dont je viens de faire l'énumération, peignent une époque et lui donnent sa physionomie propre?

AUG. MARIETTE.

LETTRE DE M. LE GÉNÉRAL CREULY AU DIRECTEUR DE LA REVUE ARCHÉOLOGIQUE.

Mon cher directeur,

J'ai avancé, dans le dernier numéro de la *Revue*, que le qualificatif impérial, *semper Augustus*, commença d'être usité sous Dioclétien.

On m'objecte cette inscription tirée de Gruter, p. CCLXXII:

OB. HONOREM. PHILIPPI. IM
PERATORIS. NOBILISS. SEM
PER. AVGVSTI. ET. PHILIPPI
CAESARIS. NOBILISSIMI

laquelle avancerait d'une quarantaine d'années l'emploi de la formule dont il s'agit.

Un fait exceptionnel ne prouve rien contre mon assertion, qui est relative à l'emploi habituel, à la « pratique commune, » suivant les termes dont l'Académie se sert pour définir l'adjectif « usité. » Mais il y a plus; ce prétendu fait doit être écarté d'une manière absolue, à cause de son caractère suspect.

En effet, l'expression *ob honorem* est affectée dans l'épigraphie romaine aux monuments que les magistrats élus faisaient élever, de leurs propres deniers, à l'occasion de leur entrée en exercice, et la plupart du temps

pour remplir un engagement pris avant l'élection; elle se complète par le nom de la magistrature et signifie : « A cause de son élection aux fonctions de..... » Ici la circonstance est toute différente, il s'agirait d'un monument érigé expressément « en l'honneur de » l'empereur Philippe et du César son fils; dans ce cas, l'usage constant de l'épigraphie voulait *in honorem*, et non pas *ob honorem*.

A la ligne suivante, on s'étonne de voir l'empereur qualifié de « nobilissime, » expression consacrée par l'usage pour les Césars non encore revêtus de la pourpre, et employée ainsi à la fin de cette même inscription.

Je conclus de là que le monument soi-disant antique qui m'est opposé ne mérite pas de confiance; il devrait être relégué au chapitre des *Spuria ac supposititia* de Gruter, comme cet épigraphiste l'a déjà fait pour deux autres inscriptions entachées du même anachronisme à l'égard de *semper Augustus*.

Le général CREULY.

— Nos lecteurs auront vu avec plaisir, dans le *Moniteur*, la nomination de notre collaborateur, M. Léon Renier, à une chaire d'*épigraphie* et d'*antiquités romaines* au collége de France. Pour nous, nous nous sommes doublement applaudi de cette nomination. Les amis de l'archéologie regrettaient en effet, depuis longtemps, que l'*épigraphie*, qui entre les mains de MM. Léon Renier, Borghesi et autres savants contemporains, est devenue une science, n'eût point une tribune où le maître pût former des élèves. C'était une véritable lacune dans l'organisation du haut enseignement; et tout le monde sentait qu'elle devait être comblée tôt ou tard. Mais on pouvait craindre d'attendre encore bien longtemps; nous devons donc être reconnaissants envers le ministre qui a pris l'initiative de cette juste et utile mesure. Nous devons le remercier aussi d'avoir été si heureux dans le choix qu'il a fait du savant destiné à inaugurer la chaire.

— Nous donnons d'après le *Moniteur* la nouvelle suivante extraite du *Morning Post* et qui nous paraît intéressante en ce qu'elle nous montre les instruments en pierre encore usités chez les Esquimaux, qui ont conservé l'art de les fabriquer :

SOCIÉTÉ ETHNOLOGIQUE DE LONDRES.

A l'une des dernières séances de la Société ethnologique de Londres, qui a eu lieu sous la présidence de M. Crawfurd, sir Edward Belcher a donné lecture d'une communication sur la fabrication de hachettes en pierre et autres ouvrages d'art par les Esquimaux.

La table était couverte d'environ 100 spécimens des outils, têtes de flèches et autres instruments et armes employés par les Esquimaux, réunis par les soins de sir Edward Belcher, durant ses voyages sur le *Blossom* en 1825-1829, et dans la tentative faite pour découvrir et secourir l'expédition de Franklin.

Le *Blossom* se rendit d'abord au Kamtschatka pour se procurer un interprète chez les Indiens Tchutchi, et cette visite mit sir Belcher à même de comparer ces tribus avec les Esquimaux qu'il visita ensuite. Le résultat de cette comparaison l'amena à reconnaître qu'il existait une relation intime entre ces Indiens, les Esquimaux de l'Amérique septentrionale, et les indigènes qui habitent le long des rivages du Pacifique. Il trouva les Tchutchi beaucoup plus accomplis que les autres Indiens, spécialement en musique. Ils fabriquent leurs propres violons, et en jouent d'une manière merveilleuse, imitant avec une grande exactitude les sons de divers animaux. Ils sont bons bouffons et acteurs; mais dans les arts utiles, ils sont inférieurs aux Esquimaux et ne les égalent point en intelligence.

L'objet principal de l'écrit communiqué était de faire connaître les instruments et les armes en pierre des Esquimaux, ceux apportés du cap Siburne plus particulièrement. Sir Belcher décrivit la manière ingénieuse par laquelle les Indiens, après avoir réduit la pierre à la forme qu'il voulaient, lui donnaient un tranchant dentelé, non en la brisant avec un marteau, mais à l'aide d'un instrument fait exprès avec lequel ils faisaient le tranchant des deux côtés comme les dents d'une scie. Le même procédé est adopté par les Indiens d'origine mexicaine en Californie, par les indigènes des îles Sandwich, et dans le Pacifique du Nord et du Sud, dans des lieux séparés par un distance de 2,300 milles.

Parmi les nombreux instruments produits devant la Société étaient des rabots pour aplanir le bois, ingénieusement faits pour protéger la main, des drilles et des villebrequins pour percer des trous, des marteaux et des haches faits d'os et de pierre, des imitations de poissons pour la pêche, des inventions pour attraper les oiseaux, et un instrument pour rendre droites les flèches par l'action de la vapeur. La vapeur, fit remarquer sir Belcher, est plus ou moins employée par toutes les tribus d'Indiens de l'Amérique du Nord, mais par aucune d'une manière aussi étendue que par les Esquimaux, qui s'en servent pour courber leurs arcs, et pour divers autres buts. Les figures et les caractères dont grand nombre de leurs instruments sont ornés sont ceux d'objets inconnus aux Esquimaux, et ressemblent aux figures employées pour ornements au Pérou et en Égypte. La pierre néphrite, dont les Esquimaux font usage pour leurs ornements les plus précieux, et qui est extrêmement estimée par eux, est aussi employée dans la décoration des dieux de la Chine, de la Nouvelle-Zélande et du Japon, bien qu'on ne sache d'où les Esquimaux l'obtiennent. Les nombreux et ingénieux instruments possédés par ces peuples, et dont chacun a un caractère original d'invention et de dessin, indiquent, selon la remarque de sir Belcher, qu'ils sont capables d'être civilisés. (*Morning Post.*)

— M. Georges Perrot vient de partir pour l'Asie Mineure, où il est envoyé en mission par le ministère d'État. M. Perrot est chargé d'explorer les parties encore mal connues de la Bithynie, de la Galatie, de la Paphlagonie et du Pont; il doit recueillir les inscriptions inédites et rappor-

ter une copie exacte et complète du testament d'Auguste, ainsi que des dessins représentant les monuments celtiques qui se trouvent dans cette contrée. Nous sommes heureux que cette mission ait été confiée à un ancien membre de l'École française d'Athènes, notre collaborateur. — M. Guillaume, architecte, élève de l'Académie de France à Rome, a été adjoint à M. Perrot.

— MM. le général Creuly et Alexandre Bertrand, membres de la Commission de la topographie des Gaules, viennent de faire en Belgique, au nom de la Commission dont ils font partie, une excursion archéologique qui n'a pas été sans résultats. Non-seulement ils se sont assuré du concours de MM. Del Marmol à Namur, et Roulez à Gand, pour le travail dont la Commission poursuit l'exécution et qui comprend la Belgique, mais ils ont pu recueillir dans leur court séjour des renseignements précieux : l'emplacement de la bataille de César contre les Nerviens sur les bords de la Sambre, la position de l'oppidum Aduatucorum, celui d'Aduatuca, leur paraissent aujourd'hui et paraissent à la Commission suffisamment déterminés. Nous espérons pouvoir donner bientôt une brève relation de leur voyage. Ils ont de plus constaté deux faits nouveaux pour l'archéologie : d'abord que les habitants de l'ancienne Belgique, du côté de Tongres, conservent encore dans la manière de faire leurs haies vives, en entrelaçant les jeunes arbres et les greffant les uns aux autres, les habitudes attribuées par César aux Nerviens (*De Bello Gallico*, liv. II, c. 17); persistance singulière dans un bien vieil usage, usage inconnu en France, ce qui explique les contresens faits jusqu'ici par presque tous, sinon tous les traducteurs de ce passage. Enfin, et ce n'est pas le résultat le moins important de cette excursion, M. le général Creuly a pu reconnaître que la fameuse inscription de Tongres avait été, sous plusieurs rapports, mal lue jusqu'ici et qu'il est nécessaire de l'étudier de nouveau. Nous nous proposons d'en donner une copie dans un de nos prochains numéros.

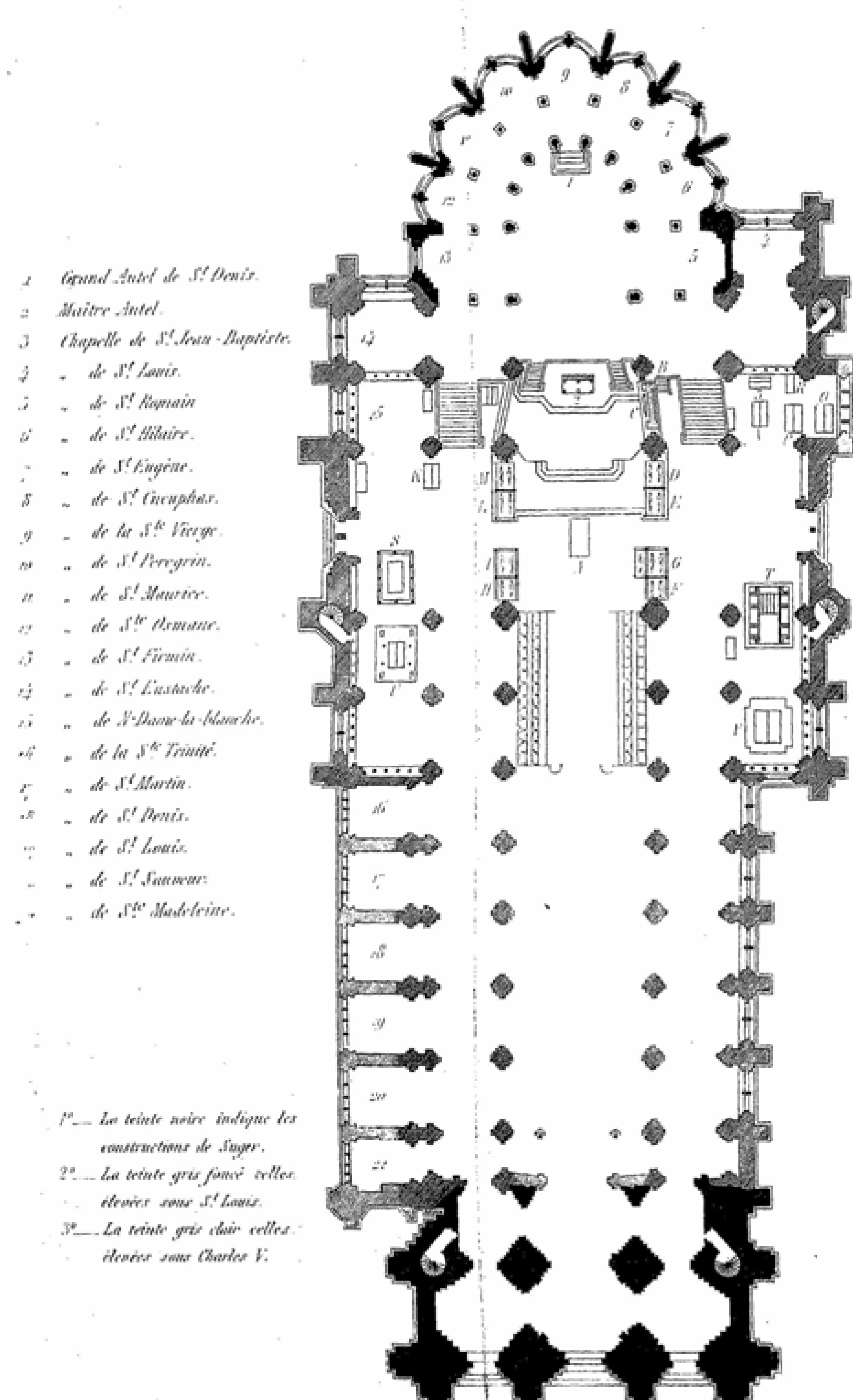
— Une fouille vient d'être exécutée au pied du menhir qui se trouve près Paris, entre Villeneuve-le-Roi et Villeneuve Saint-Georges, dans le but de reconnaître si la voie romaine de Melun à Paris ne passait pas au pied. Aucune trace de voie romaine n'a pu être constatée ; mais des habitants des deux villages ont confirmé, ce qui avait déjà été dit plusieurs fois, que l'on retirait fréquemment de la Seine, près Villeneuve Saint-Georges, des armes en bronze très-bien conservées et qui remontent indubitablement à l'époque celtique. C'est un fait à noter. Villeneuve Saint-Georges était vraisemblablement une des localités où l'on avait l'habitude de traverser la Seine. Dans les basses eaux on peut en effet, près de Villeneuve, passer la Seine à gué.

BIBLIOGRAPHIE

Nordiske Oldsager i det Kongelige museum i Kjoebenhavn. Af J. J. A. Worsaae. In-8°, 200 pages. 1859.

Ce volume de 200 pages, que peu de personnes connaissent encore en France, quoiqu'il date déjà de plus d'une année, est un catalogue des antiquités scandinaves du musée de Copenhague, catalogue accompagné de figures sur bois représentant tous les objets importants du musée. On peut dire que c'est un album archéologique fait avec le plus grand soin et de main de maître par l'habile et très-célèbre antiquaire du Nord M. Worsaae. Nous ne pouvons donner trop d'éloges à une pareille publication. Quoique le catalogue soit écrit en danois, les objets sont si nettement représentés jusque dans leurs plus petits détails qu'il est très-clair, même pour ceux qui ne savent pas la langue dans laquelle il est publié. Le volume est d'ailleurs divisé, comme le sont les collections elles-mêmes, de manière à rendre sensibles aux yeux les différences qui caractérisent les productions de chaque époque. — 1° âge de pierre (on sait que ce musée est très-riche en objets de ce genre), 20 pages; 2° âge de bronze, contenant des objets d'une très-grande rareté et dont la plupart sont identiques à ceux que nous trouvons en France et à ceux que l'on trouve aujourd'hui si abondamment en Suisse, 46 pages; 3° âge de fer, correspondant à peu près à notre époque franque, 16 pages. Enfin 118 pages consacrées au moyen âge. Chacune de ces séries est précédée d'une introduction qui la définit. Pour l'âge de pierre et pour l'âge de bronze, des croquis reproduisent les formes des monuments funéraires dans lesquels ces antiquités sont le plus souvent renfermées. On comprend facilement l'intérêt d'un pareil livre. Ce que l'on doit entendre par *âge de la pierre, âge du bronze, âge du fer* y est nettement marqué. On voit comment M. Worsaae a été conduit à cette classification. Que ces âges soient ou non des périodes successives parfaitement tranchées, que ce soient les vestiges de populations qui se sont succédées ou seulement des manières de vivre distinctes à une même époque chez des races différentes, il devient évident par l'examen seul du catalogue que la classification, comme classification de musée, est judicieuse et fondée sur des caractères très-distincts. Les objets figurés dans le catalogue sont, de plus, très-utiles comme termes de comparaison avec les objets que possèdent nos musées de Paris et de province, où les attributions des armes et ustensiles aux époques celtique, gallo-romaine et franque sont souvent très-controversables. Une collection de catalogues comme celui de M. Worsaae mettrait bien vite tout le monde d'accord.

A. B.



A. Entrée de la sépulture impériale
B. id. des Cryptes.
C. Tombeau de Dagobert.
D. de Pépin et de la Reine Berthe.
E. de Louis et Carloman.
F. de Clovis II et Ch. Martel
G. de Philippe III, de la Reine Isabelle d'Aragon et de Philippe-le-Bel.
H. de Eudes et Hugues-Capet.
I. de Robert le Pieux et de la Reine Constance d'Arles.
K. de Henry I et de Louis VI.
L. de Philippe fils de Louis VI et de Constance de Castille.
M. de Carloman et de la Reine Hermintrude.
N. de Charles V et de la Reine Jeanne de Bourbon.
O. du Roi Charles VI et de la Reine Isabelle de Bavière
P. de Charles VII et de la Reine Marie d'Anjou.
R. de Bertrand Du Guesclin.
S. de Louis XII et de la Reine Anne de Bretagne.
T. de François Ier et de la Reine Claude.
U. de Henri II et de Catherine de Médicis.
V. de Valentine de Milan.

5 10 15 20 25 30 35 40 45 50

Échelle de 0m 002

PLAN DE L'ÉGLISE IMPÉRIALE DE St DENIS.

L'ÉGLISE IMPERIALE

DE

SAINT-DENIS

(*Suite et Fin.*)

En France, nous admirons volontiers les œuvres d'art en raison directe de la distance qui les éloigne de la métropole. Tel monument qui est à peine connu à Paris serait considéré comme une œuvre inappréciable à Florence ou à Burgos. Nous en posséderions des moulages, des gravures, et ce serait une honte de ne pas le connaître. Il n'est pas un Parisien qui n'ait pas fait un pèlerinage à l'abbaye de Westminster et qui n'ait admiré les tombeaux, la plupart fort laids, qui remplissent l'église; cependant, un très-petit nombre d'artistes et quelques rares amateurs savent que l'église impériale de Saint-Denis renferme des œuvres de sculpture du moyen âge supérieures à tout ce que nous allons admirer en Italie, en Espagne, en Allemagne et en Angleterre. Il faut dire que les précieux tombeaux de Saint-Denis étaient déposés dans les cryptes, à peu près comme on classe des futailles dans une cave, et que cette riche collection, exposée à l'humidité, mal éclairée, ne pouvait être appréciée que par des connaisseurs qui ne craignaient pas de gagner des rhumatismes et, ce qui est pis peut-être, d'écouter patiemment les explications burlesques des suisses chargés de la garde de tant de monuments d'origines et d'âges différents.

Les tombeaux autrefois placés, non dans les cryptes, mais dans le transept de l'église de Saint-Denis, peuvent être classés en trois grandes séries : Tombeaux refaits sous saint Louis, des rois ses prédécesseurs; tombeaux des quatorze et quinzième siècles et tombeaux du seizième siècle. De ces monuments, tous ceux qui n'étaient pas en métal ont été conservés et doivent être rétablis prochainement à

la place qu'ils occupaient. Le plan qui est en tête de cet article présente non-seulement les différents âges de l'église actuelle, mais aussi la disposition de l'ancien chœur et celle des tombeaux dont les effigies n'ont pas été détruites. La teinte noire de ce plan indique les constructions de Suger (1); la teinte gris foncé celles du treizième siècle, et la teinte gris clair celles du quatorzième. L'effigie en bronze de Charles le Chauve, qui était placée au milieu du chœur des religieux, et celle de Charles VIII, qui occupait l'espace en avant de l'autel matutinal du côté de l'évangile, ont été fondues en 1792. Le tombeau de Charles le Chauve datait de l'époque de saint Louis, ainsi qu'on peut le reconnaître en examinant le dessin qui fait partie de la collection Gaignières de la Bodléienne. Les vêtements de la statue royale était rehaussés de bordures émaillées, l'effigie était couchée sur une plaque de bronze également émaillée. Quant au tombeau de Charles VIII, c'était un magnifique monument. La statue royale, agenouillée devant un prie-Dieu sur lequel reposait une couronne et un livre de prières, était revêtue d'un manteau fleurdelisé dont le fond était d'émail bleu. Quatre petits anges, aussi en bronze et agenouillés, portaient des écussons émaillés aux armes de France; ils occupaient au même niveau que la statue de Charles VIII les quatre angles d'un socle en marbre noir dont les parois étaient enrichies de douze médaillons circulaires représentant, en buste, douze Vertus. Entre les médaillons, des épées de bronze, la pointe en haut, entourées de banderoles, complétaient la décoration. Des K en cuivre doré remplissaient les écoinçons entre les épées et les médaillons et garnissaient la plinthe inférieure.

De tous les tombeaux rétablis sous saint Louis, le plus important est celui de Dagobert; il occupe la première arcade du côté de l'épître après le transept. La statue du roi est couchée de côté sous une niche au fond de laquelle trois zones de bas-reliefs délicats représentent la légende singulière rapportée par l'auteur des *Gesta Dagoberti*, par dom Doublet, Félibien et Montfaucon, à propos de la mort de ce prince (1). Le tympan qui couronne l'ogive de la niche est décoré par une statue du Christ au pied de laquelle sont deux évêques

(1) Il faut observer toutefois que les piles intérieures du sanctuaire sont du treizième siècle à partir du fût supérieur, et bien qu'elles soient marquées en noir dans notre plan, ce qui était nécessité par la petitesse de l'échelle, on doit les considérer comme élevées en même temps que la nef et le transept.

(2) Voir la *Monographie de l'église impériale de Saint-Denis*, par M. le baron de Guilhermy, 1848.

agenouillés, peut-être saint Denis et saint Marcel. Le tympan postérieur représente également le Christ avec les deux figures de Dagobert et de Nanthilde à genoux. Les pieds-droits de la niche du côté de la face sont occupés par les deux statues en pied, petite nature, de Dagobert et de Nanthile. Ce tombeau était entièrement couvert de peintures et dorures soigneusement relevées par Percier, mais totalement effacées aujourd'hui. De beaux fleurons en pierre surmontent les galbes des deux faces, ceux de côté et les quatre pinacles d'angle. On avait eu l'idée ingénieuse de faire scier ce monument de manière à le dédoubler pour obtenir deux pendants placés encore, il y a quelques années, sous le porche de l'abbatiale. La statue royale, couchée sur le flanc gauche, les pieds vers l'autel, suivant l'usage, repose sur un double socle fleurdelisé. Dom Doublet rapporte qu'il existait sous la tour du nord une très-ancienne statue de Dagobert; peut-être cette sculpture provenait-elle du monument antérieur à celui que nous voyons aujourd'hui. Un très-précieux dessin de Percier reproduit cette figure, qui est perdue aujourd'hui, et qui paraît être (si l'on peut s'en rapporter au caractère de la sculpture indiqué par Percier) du onzième siècle.

En 1263, dit la *Petite chronique de Saint-Denis*, fut faite la translation des restes des rois Eudes, Hugues Capet, Robert, Henri, Louis le Gros, Philippe le Jeune, et des reines Constance, femme de Robert, et Constance, femme de Louis VII. L'année suivante, saint Louis fit porter à leurs nouvelles sépultures Clovis II, Charles Martel, Pépin et Berthe, sa femme; la reine Ermentrude, Carloman, fils de Pépin; les deux frères Carloman et Louis, fils de Louis le Bègue. Les effigies placées sur ces tombeaux datent donc toutes de l'époque de saint Louis: elles étaient peintes et dorées, les vêtements d'azur avec fleurs de lis d'or. A peine aujourd'hui si l'on découvre, dans les fonds des plis, la trace de cette coloration. Ces tombes disposées deux par deux dans le transept, ainsi que le porte notre plan, affectaient une forme architectonique particulière. Le socle inférieur était décoré d'arcatures, et derrière la tête des statues se dressaient des dossiers sculptés contre lesquels, latéralement, s'élevaient des colonnettes dont les chapiteaux portaient des candélabres. Une frise en fer, armée de bobèches, réunissait ces colonnettes au-dessus des dossiers. Ainsi pouvait-on illuminer ces tombes les jours des morts ou à certains anniversaires. Cette disposition originale, qui nous est indiquée dans les dessins de Gaignières de la Bodléienne et dans quelques croquis de Percier, ne paraît avoir été adoptée que pour quelques-unes des tombes refaites sous saint Louis.

Était-ce là le souvenir d'une tradition antérieure? Je serais disposé à le croire, car je ne l'ai vue reproduite nulle part ailleurs. Quelquefois des grilles surmontées de flambeaux entourent les tombeaux de grands personnages; mais il y a dans la composition des sépultures royales de Saint-Denis un parti pris beaucoup plus monumental et d'un effet saisissant. Toutes ces tombes et leurs statues sont en pierre de liais. En effet, ainsi que le dit dom Germain Millet (1) en parlant de l'effigie de Charles Martel : « Elle n'est que de pierre, « non plus que touts les autres qui ont été ensépulturés en ceste « royale église depuis luy jusques à Philippe III, fils et successeur de « saint Louis, auquel on en fit une de marbre : car auparavant on ne « faisoit point de sépulture de marbre, ains de pierre, comme il ap- « pert de celuy de Clovis, premier roy chrestien de France, qui est « à Sainte-Geneviève, et en ceux de Childebert, Chilpéric, Clo- « taire II et autres, qui sont à Saint-Germain des Prez... Néanmoins « tous les anciens sépulchres de ceste église, qui sont seize en nom- « bre, ne laissoient pas d'estre très-beaux pour le temps d'alors ; car « toutes les effigies estoient peintes en fond d'azur, et semées de « fleurs de lys d'or, comme on en voit encore les vestiges en plu- « sieurs, et spécialement en ceux qui sont au-dessous de Hugues « Capet, où on peut entrevoir et de l'azur et des fleurs de lys en- « tières... »

Il est difficile de se faire une idée des tombeaux qui existaient dans l'église abbatiale de Saint-Denis avant saint Louis. Nous ne possédons sur ces monuments aucun renseignement positif. En faisant les fouilles nécessaires à l'établissement du caveau de la sépulture impériale, nous avons découvert, sous l'aire de l'ancien chœur de l'église de Dagobert, un certain nombre de sarcophages en pierre de Saint-Leu, assez bien conservés, et qui ne contenaient que des ossements réduits en poussière, quelques fragments d'étoffe de laine, du fil d'or, quelques grains d'ambre jaune, de menus objets déposés au musée de Cluny, tels que anneaux de cuivre, agrafes, plaques de ceinturon. Ces objets appartiennent évidemment à l'époque mérovingienne. La plupart des cadavres étaient privés de leur tête, ce qui ferait supposer qu'alors les *chefs* des personnes royales étaient placés à part et n'étaient pas ensevelis avec le corps. Quant aux

(1) Le *Trésor sacré* ou *Invent., etc., de l'abbaye royale de Saint-Denis.* Paris, 1650.

sarcophages, je donne ici, figure 1, le couvercle de l'un d'eux, et figure 2, le bout du côté des épaules. Tous affectaient cette forme;

Figure 1.

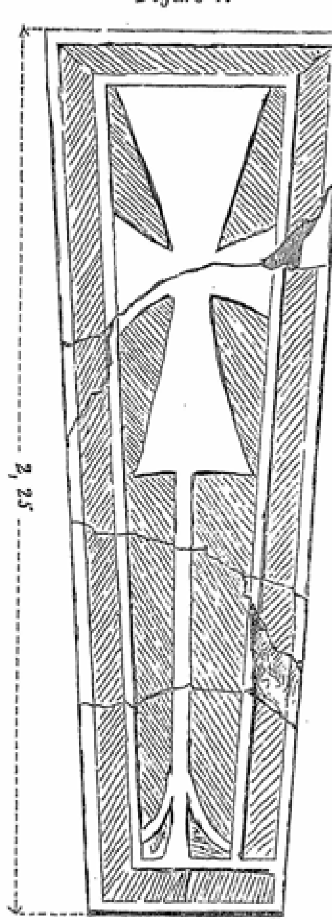
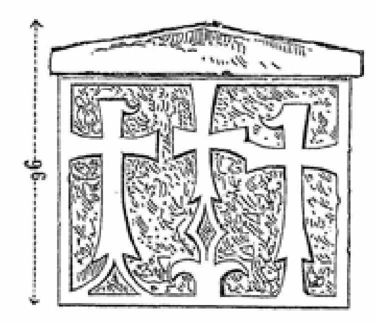


Figure 2.



mais celui-là seul présente une sorte d'ornementation obtenue au moyen d'une gravure grossière, de lignes inclinées et de smillés. La forme des croix gravées sur le couvercle et sur le bout antérieur de ce sarcophage rappelle beaucoup celle des croix de plomb trouvées par M. l'abbé Cochet dans un certain nombre de tombes mérovingiennes. Les parois longues du sarcophage sont décorées au moyen de zones de raies diagonales tracées de gauche à droite et de droite à gauche, en arêtes de poisson. Faut-il voir là des tombes royales?

Je me garderai bien de trancher la question. Quant à y trouver des tombes de l'époque mérovingienne, ce n'est pas douteux. Ces monuments sont rangés avec soin dans les magasins, et quelques-uns même avec les restes des cadavres privés de leurs têtes. Un figuré très-exact de leur position dans le chœur de Dagobert a été dressé et demeure déposé dans les précieuses archives que nous possédons à Saint-Denis. Les constructeurs de l'époque carlovingienne, Suger et saint Louis, ont certainement ignoré la présence de ces nombreux sarcophages, car ils se trouvaient dans un terrain sablonneux au-dessous des bâtisses des dixième, onzième et treizième siècles, mêlés avec les débris de l'édifice gallo-romain et immédiatement sous l'aire du sanctuaire de l'abside de Dagobert; d'ailleurs, bien qu'ils ne continssent que des objets de peu de valeur, il était évident qu'ils n'avaient jamais été ouverts, la poussière des ossements étant parfaitement à la place donnée par la position des corps. Les couvercles des sarcophages avaient seulement été brisés par la charge des remblais amoncelés au-dessus, la pierre n'offrant pas une grande résistance. Ce sont là des témoins irrécusables de l'antiquité des sépultures dans l'église de Saint-Denis.

Saint Louis n'avait pas de tombeau à Saint-Denis, mais une châsse en vermeil dans laquelle étaient déposés ses ossements, le chef ayant été donné à la sainte Chapelle et ses entrailles à l'église de Montreale, près Palerme. La série des tombeaux des rois recommence à Philippe le Hardi et s'arrête à Henri II. Les tombes de Philippe le Bel, de Charles V et de Jeanne de Bourbon, de Charles VI et d'Isabelle de Bavière, de Charles VII et de Marie d'Anjou, dont les statues sont en marbre blanc, étaient particulièrement ornées de figurines et d'ornements en albâtre d'un travail très-délicat et dont il ne reste malheureusement que quelques fragments. Ces trois dernières tombes étaient dans la chapelle du sud, après le transept. (Voir le plan.) Aux pieds du tombeau de Charles V était posée l'effigie de Duguesclin, qui nous est parvenue à peu près intacte et qui n'est pas une des moins intéressantes de la collection. L'église de Saint-Denis possède en outre un assez grand nombre de monuments d'un très-beau travail qui proviennent de l'abbaye de Royaumont, des Célestins, des Jacobins et des Cordeliers de Paris. Je citerai, entre autres, la charmante statue de Charles, comte d'Étampes, en marbre blanc; c'est une œuvre de la plus grande valeur comme art: la tête, les diverses parties de l'armure sont traitées de main de maître. Le tombeau du comte d'Étampes était placé derrière le grand autel de l'église des Cordeliers, sous un édicule d'une grande ri-

chesse, entièrement peint, et dont la collection Gaignières nous a conservé le dessin. Seul le dais qui sert de dossier à la statue est parvenu jusqu'à nous avec l'inscription qui est gravée sur son plat. Voici cette inscription :

CI GIST TRÈS NOBLE ET HAUT P̄NCE
ET DE GN̄T VERITE MONSR CHALLES JADIS
CONTE DESTĀPES ET FRÈRE A TRÈS EXCELLENTE
DAME MADAME JOHANE P̄ LA GC̄E DE DEU ROYNE
DE FRANCE ET DE NAVARRE ET DE TRÈS EXCELLENT P̄NCE
MONSR PHELIPE P LA GC̄E DE DEU ROY DE NAVARRE ET
CONTE DE EUREUS ET TRESPASSA DE CEST SIECLE LAN DE GC̄E
M. CCC. XXXVI. LE XXiiii JOUR DAOUST PRIES POUR
LAME DE LUY Q̄ DEX BONNE MERCI LI FASSE AMEN.

Ces œuvres d'art, enfouies depuis près de cinquante ans dans des caveaux, pourront être vues bientôt, du moins faut-il l'espérer. Les tombeaux appartenant à l'église et qui existent encore doivent être remis à leur place ; quant à ceux qui proviennent d'ailleurs et qui sont en assez grand nombre, on a le projet de les disposer dans les chapelles latérales de la nef, où ils pourront être facilement examinés, tout en étant préservés de l'approche des touristes qui, le marteau à la poche, considèrent les monuments comme des blocs de minéraux précieux dont on ne saurait trop multiplier les échantillons.

Il n'est personne qui, visitant l'église de Saint-Denis, n'ait cru voir le célèbre tombeau de François Ier. Cependant ce chef-d'œuvre de la renaissance est aujourd'hui si bien enclavé entre les piliers, si mal éclairé, qu'à peine peut-on reconnaître sa silhouette, examiner quelques uns de ses précieux détails. Il était dit que les artistes chargés de rendre à l'église son ancienne splendeur ne remettraient pas un seul monument à sa place et dans sa forme. Autrefois le tombeau de François Ier s'avançait sur le transept, ainsi que l'indique notre plan. Au lieu d'être écrasées sous la voûte du collatéral, les figures agenouillées qui le surmontent se détachaient sur l'archivolte de ce bas côté et se trouvaient exposées en pleine lumière ; les bas-reliefs si curieux du socle n'étaient point masqués par les piliers, et en passant sous les petits arcs latéraux, on pouvait voir les

deux figures couchées du roi et de la reine. Quant au tombeau de Louis XII, il était placé dans le croisillon nord, près de la porte des Valois, et était accompagné aux angles des quatre grandes figures de Vertus que, dans ces derniers temps, faute de place, on avait jugé à propos de mettre ailleurs, si bien que ce monument, rangé comme un vieux meuble sous le collatéral nord, avait perdu la partie la plus visible et la plus importante de sa composition.

Le mausolée de Henri II et de Catherine de Médicis était élevé dans un édifice spécial bâti par cette princesse sur le terrain situé au nord du transept. C'était une rotonde avec chapelles qui jamais ne fut terminée. Philibert Delorme en avait été l'architecte. Le régent, vers 1725, fit démolir la rotonde; les colonnes de marbre furent transportées plus tard au parc de Monceaux, autour de la pièce d'eau. Le mausolée de Henri II rentra ainsi dans l'église, où on le remonta pièce à pièce. Aujourd'hui, il est posé à côté de celui de Louis XII; notre plan indique la place qu'il devra occuper, de manière à permettre de voir les deux admirables figures nues, couchées sur le sarcophage, figures qui sont certainement l'œuvre capitale de Germain Pilon. L'église possède encore deux autres très-belles statues de Henri II et de Catherine de Médicis vêtues du costume royal; ces statues, en marbre blanc, étaient couchées sur des matelas de bronze richement ciselés d'une broderie de feuilles de laurier. C'est encore à la collection Gaignières d'Oxford que nous avons dû recourir pour retrouver ce détail. Germain Pilon est aussi l'auteur de ces deux effigies qui, je ne sais trop pourquoi, étaient placées dans la rotonde élevée par Catherine de Médicis, et faisaient ainsi double emploi avec les deux statues nues couchées sur les sarcophages. Il faut observer toutefois que le mausolée a dû être sculpté peu après la mort de Henri II; car la statue nue de la reine la représente jeune, tandis que la figure de Catherine de Médicis vêtue d'habillements somptueux indique déjà un âge assez avancé. Peut-être Catherine de Médicis avait-elle voulu faire substituer aux effigies nues du tombeau ces deux dernières, vêtues d'habits de cérémonie. Quoi qu'il en soit, nous devons nous féliciter de ce que la reine Catherine n'ait pas fait détruire, dans un accès de dévotion, les deux admirables statues nues du mausolée.

Ces chefs-d'œuvre de l'école française du seizième siècle sont à peine connus, par suite de l'indifférence que l'on professe chez nous pour tout ce que nous pouvons voir chaque jour. Depuis quinze ans j'ai vainement tenté de faire sortir ces monuments précieux de l'oubli et de l'abandon où on les laissait, de les replacer comme ils doi-

vent l'être dans le magnifique musée de l'école française que nous possédons à huit kilomètres de Paris : c'est à peine si, après des recherches continuelles, après avoir recueilli sur l'église de Saint-Denis et ses richesses des documents considérables, je puis espérer classer tant de chefs-d'œuvre, et les exposer dignement à l'étude des artistes et des archéologues. Et cependant il ne faudrait que des sommes relativement peu importantes pour présenter aux nombreux visiteurs qui, chaque jour, demandent à voir l'église de Saint-Denis et ce qu'elle renferme, l'histoire la plus complète de la sculpture en France depuis le douzième siècle. Si aux quelques monuments dont je viens d'entretenir les lecteurs de la *Revue* on réunit les belles statues de l'église de Corbeil, que l'on donne pour les figures de Clovis et de Clothilde, et qui sont deux chefs-d'œuvre du douzième siècle; les statues en bronze repoussé sur fond d'émail des deux enfants de saint Louis, celles en pierre peinte de Philippe, frère, et de Louis, fils de saint Louis, avec leurs charmants sarcophages couverts de sculptures ; la plaque gravée des sergents d'armes de la bataille de Bouvines qui, au quatorzième siècle, décorait l'escalier du Louvre de Charles V ; le mausolée de Valentine de Milan ; le célèbre tombeau de Frédégonde, en mosaïque, qui était autrefois placé à Saint-Germain des Prés; quantité de fragments précieux, des autels charmants, des pavages gravés d'un dessin exquis, des carrelages en terre cuite et des boiseries du plus beau travail, on se fera une idée de ce que pourrait être cette antique église témoin de tous les grands faits historiques de notre pays, dernier asile de toutes les gloires qui ont illustré la France depuis les commencements de la monarchie.

E. VIOLLET LE DUC.

ESOPE

ÉTAIT-IL JUIF OU ÉGYPTIEN?

A L'OCCASION DE LA DÉCOUVERTE DE NOUVELLES FABLES SYRIAQUES

On se rappelle en France certain imprimeur (Nicolas Rétif de la Bretonne) assez mauvais sujet, qui, quand il se trouvait à court d'argent, se mettait à son casier sans manuscrit quelconque et qui, faisant en même temps œuvre d'auteur, d'imprimeur et de prote, composait, *en composant*, de petites nouvelles fort jolies, dont l'idée mère lui était ordinairement fournie par quelque anecdote de cabaret. C'est pourtant de ce singulier recueil que Schiller a tiré le sujet de sa célèbre ballade du beau page de la comtesse de Saverne, cet « enfant pur comme un ange » qui, par la calomnie d'un camarade, devait périr dans une fournaise, et qui se trouve sauvé avant d'avoir connu son danger. Le compositeur du Freischütz (Robin des bois) a encadré ce récit de Schiller d'un magnifique commentaire de musique imitative, en faisant succéder à chaque strophe parlée un tableau d'harmonie.

Eh bien! cette perle littéraire ramassée d'un fumier par une main distraite, et si richement enchâssée par Schiller et Weber, n'a cependant eu de nos jours que son *second* temps d'éclat, puisqu'on s'est déjà raconté cette historiette il y a quelques *milliers d'années* sous les palmiers de Lahore, et qu'elle se trouve dans le conte de Somadeva.

Il y a en effet quelque chose de si vivace dans une anecdote fortement conçue qu'elle est douée, pour ainsi dire, d'immortalité, et cette

(1) Misle d'Esapos. Die Fabeln des Sophos, syrisches Original der griechischen fabeln des Syntipas zum Erstenmal herausgegeben von D. Jul. Landsberger, Rabbiner in Darmstadt. Posen bei Mazbach, 1859, 8.

immortalité des infiniment petits en littérature mérite d'être remarquée. Nous avons perdu la majeure partie des comédies grecques; cependant un essaim de mots ailés et méchants a échappé à cette ruine et, traversant l'océan des temps, nous sont arrivés aussi brillants, aussi venimeux que s'ils venaient d'éclore au soleil d'hier. Il en est de même d'un genre littéraire plus modeste. Je crois que les fables d'Ésope sont aussi anciennes que les Pyramides, et ont dû regermer d'âge en âge comme le blé des momies; je les crois en effet en grande partie originaires des bords du Nil, et je me propose d'en donner ici quelques preuves.

Parmi les numismatistes il est chose reçue maintenant que la tête de nègre qui se voit sur les médailles des Delphiens est la tête d'Ésope, dont le biographe grec fait ce portrait (1) : Il avait le nez épaté, les lèvres fort avancées, il était *noir*, et de là vient son nom, qui signifie Éthiopien (2). Les Delphiens, après avoir glissé une patère d'or dans son bagage, le poursuivirent comme voleur et le précipitèrent d'un rocher. Mais l'oracle menaçant de venger la mort de l'innocent par la peste et la famine (Plutarque), ils payèrent une rançon sinon aux parents du pauvre esclave, qui n'en avait pas, au moins aux descendants de son maître (Hérodote). Indépendamment de ce portrait, que l'on croyait faussement devoir à la plume de Planude, moine de Constantinople, et sans insister beaucoup sur les rapports qui existent entre la mort du fabuliste et certains traits de la vie de Joseph, les orientalistes du siècle passé considéraient volontiers Ésope comme venu d'Orient, pays auquel le personnel de ses fables, singes, lions, autruches, paons et panthères, semblait mieux convenir qu'à la Grèce. Il serait assez malaisé de décider, dit d'Herbelot, « si les Arabes ont emprunté leurs fables des Grecs ou si les Grecs les ont prises aux Arabes. Il est cependant certain que cette manière d'instruire par des apologues est plus conforme au génie des Orientaux qu'à celui des peuples de l'Occident. On attribua dès lors le recueil original tantôt à Locman l'Arabe, tantôt à Syntipas « le Persan, » tantôt à quelque génie indien, égyptien ou juif. Mais sauf les deux derniers, aucun des prétendants, regardés de près, ne peut supporter l'examen.

(1) Voir les articles de MM. Preller et Wieseler dans le *Journal archéologique* de Gerhard, XIV, 1836, p. 189, — *Bullett. di Corr. archeol*. 1852, p. 176, — Jahn *Jahrbücher*, 1857, p. 669.

(2) Σιμὸς τὴν ῥῖνα, μέλας, ὅθεν καὶ τοῦ ὀνόματος ἔτυχεν, τὸ αὐτὸ γὰρ Αἴσωπος τῷ Αἰθίοπι.

Locman n'est qu'une assez mauvaise traduction du syriaque ou du grec, dont il a même conservé çà et là des mots (1). Syntipas n'a de persan que le nom, c'est un recueil grec dont personne n'a jamais vu l'original persan. La mode de nos jours a cru devoir proclamer originales les fables indiennes, et la faculté de Bonn a couronné un de ses étudiants pour avoir soutenu cette thèse. Mais je crois que M. Welcker lui-même l'abandonnera, aujourd'hui que les deux hommes qui connaissent le mieux l'Inde ancienne, MM. A. Weber et Benfey, ont déclaré que la fable grecque, loin d'être l'écho de la fable indienne, en est au contraire le modèle, et que c'est probablement avec Alexandre le Grand que les fables ésopiques, reconnaissables encore dans le Hitopadesa et le Pantcha-tantra, ont fait le voyage de l'Europe en Orient.

D'Herbelot se serait-il donc trompé et la Grèce aurait-elle créé ce genre littéraire comme tant d'autres? Assurément non; car la physionomie orientale qui caractérise les apologues grecs de nos écoles devient encore bien plus prononcée à mesure que l'on remonte à leurs rédactions plus anciennes. Dans celle de Plutarque, par exemple, le cheval de la fable se trouve remplacé par un chameau; la cigale, qui avait chanté tout l'été, se transforme en scarabée (2) qui souffre non pas des frimas de l'hiver, mais des eaux de l'inondation; le héros d'une des fables citées par Aristophane est le phénix de l'Égypte, et dans le recueil de Babrius qui, sous le ministère de M. Villemain, fut découvert au mont Athos, plusieurs animaux jouent le même rôle que dans les hiéroglyphes égyptiens, par exemple le serpent gardien, la grue et la grenouille. Babrius nomme expressément les Syriens comme inventeurs de l'apologue, et dans son recueil on reconnaît sans peine les renards de Samson (Juges, XV, 4), peut-être le fer nageant du prophète Élisée (II Reg. 6) (3), et certainement beaucoup d'hébraïsmes signalés par M. Hitzig. D'un autre côté les Grecs eux-mêmes, comme Eschyle et Aristote, avouent avoir reçu des fables de l'Afrique, pays que plusieurs d'entre celles que nous possédons ont en effet pour théâtre dans leur plus ancienne forme. Par exemple le lion reconnaissant de l'esclave Androclès, fait dont le menteur Apion prétend avoir été témoin à Rome, est une histoire

(1) Par exemple : χαλκεῖον. M. Rödiger prétend cependant que ce mot avait été reçu généralement dans la langue arabe. Il se pourrait alors qu'il fût traduit du syrien.

(2) Dans la collection de Nevelet, 248.

(3) Cf. Collection Furia, 27.

qui arriva en Afrique à un Samien (1). La corneille qui au moyen de petits cailloux jetés dans une cruche y fait monter l'eau, est chez Plutarque « un corbeau d'Afrique. » Selon Lucien, c'est un roi *d'Égypte* qui fit danser gravement des singes masqués et habillés de pourpre, et troubla toute la solennité par quelques noix jetées au milieu d'eux. C'est Amasis, roi *d'Égypte*, qui, selon Plutarque, tenta la sagesse d'Ésope par des questions subtiles, questions qui, en effet, comme celle sur la langue, le meilleur et le pire de tous les membres, sont conformes au génie des Égyptiens qui, à la fête d'Harpocrate, avaient coutume de chanter : La langue est un bon génie, la langue est un mauvais esprit.

Vu ce costume décidément oriental de la fable antique, et attendu que le nègre bien constaté par les médailles ne peut être attribué ni aux Arabes, ni aux Persans, ni aux Indiens, le soussigné a proposé, il y a quelques années déjà (2), de le considérer comme un Éthiopien qui, originaire des bords du Nil bleu ou blanc, aurait été vendu d'abord en Égypte et serait venu ensuite par Naucratis et Samos en Grèce en y apportant le souvenir de ces fables qui circulaient alors parmi le bas peuple de l'Égypte, comme d'autres contes moraux ou satiriques parmi lesquels Bayle déjà a signalé l'histoire du roi Phéron cherchant péniblement à être guéri par une femme chaste. Mais voici qu'un docte rabbin réclame pour *sa* nation, sinon le noir fabuliste, du moins son bagage. Un petit volume de 67 fables inédites et syriaques à la main, M. Landsberger nous dit avec raison : « Les Syriens inventeurs de la fable, selon Babrius, peuvent, sans faire tort à la langue, s'entendre des Juifs, et voici un recueil syriaque qui est probablement la source du recueil arabe attribué à Locman et évidemment du recueil grec attribué à Syntipas; la traduction presque littérale du dernier a été faite à Sébastopol (3). »

Il y a en effet beaucoup à dire en faveur de cette nouvelle thèse, et en l'état actuel de la question, Ésope ne peut avoir été qu'Éthiopien ou Juif. Son nom même a été dernièrement assez ingénieusement dérivé de l'hysope dans ce sens que Salomon, qui (II Rois, 4, 32) prononça trois mille paraboles et qui a aussi parlé des arbres depuis le cèdre du Liban jusqu'à l'hysope, aurait été l'auteur réel ou putatif d'un recueil de fables dans lesquelles les arbres, l'hysope surtout, auraient joué un rôle. De pareilles fables végétales se trouvent en

(1) Elien, H. A., VII, 48, et surtout Pline, *Hist. nat.*, VIII, 16.

(2) Dans le *Rheinisches Museum*, 1846.

(3) Cet intéressant détail a été découvert par le savant professeur bâlois K. L. Röth.

effet dans l'Ancien Testament, par exemple (Juges, 9, 8), où les arbres offrent la royauté inutilement à l'olivier et à la vigne pour accepter enfin celle de l'épine; de même le roi Joas (II Rois, 14, 9) refuse une entrevue personnelle à un rival par le symbole que le fils du buisson d'épines demanderait vainement en mariage la fille du cèdre du Liban. Toutefois ce ne sont pas là des fables strictement ésopiques, et si M. Landsberger suppose que de meilleures ont circulé avant elles en Palestine, cela est possible, mais il faudrait pouvoir le prouver. De plus la notice du Talmud qu'il cite, que le rabbin Jochanan Ben Sackai (mort 80 ans après Jésus-Christ) avait su par cœur les fables des renards, ne démontre pas que c'étaient des fables d'origine juive.

Telle est en effet la malheureuse ressemblance entre mon docte adversaire et moi, que chacun produit des probabilités en faveur de sa thèse, mais qu'aucun de nous ne peut exhiber le recueil primitif.

Quand M. Landsberger, pour revendiquer en faveur des Juifs l'honneur d'avoir reconnu les premiers la royauté du lion, rappelle que le trône de Salomon était décoré de lions, je lui réponds que le trône de Sésostris et des rois éthiopiens étaient soutenus par le même animal (1). Quand il prouve que la fable du loup et de la cigogne fut racontée à Alexandrie par un rabbin qui parlait d'un ibis et d'un loup, je réponds que le rabbin peut avoir appris la fable aussi bien des Égyptiens qu'aux Égyptiens; lorsque, embarrassé de ce que le renard ne soit pas dans la Bible le type de la ruse, il remarque qu'il y est au moins, comme dans Babrius (Fables, II, 1.— Comparez Cantiques des cantiques, II, 15), l'ennemi des jardins et des vignes, je réponds qu'en égyptien *être renard* signifie être rusé (Seb.).

La découverte des nouvelles fables syriaques de la source du Recueil grec appelé Syntipas ne change rien à l'état de la question. Elle constate à la vérité que les Grecs du Bas-Empire sont redevables aux Syriens d'un recueil ésopique; même il résulte d'une comparaison minutieuse avec Locman que ce recueil arabe n'est aussi que la traduction de notre texte syriaque. Mais qu'est-ce que cela prouve pour les Grecs de la belle époque, où Platon et tant d'autres citent leur Ésope aussi familièrement que nous la Fontaine?

Si les Français du Canada venaient à oublier leur la Fontaine à tel point qu'il fallût leur en traduire un de l'espagnol ou de l'italien, est-ce qu'il s'ensuivrait que la Fontaine n'aurait jamais existé en

(1) A. Méroë (Beevanieh). Pyramide 10 du groupe A. Voir Lepsius, *Expédit. Pr.*, V, 30. *Ibid.*, 32, 35, 46, surtout 51.

français? Les Grecs de la mer Noire qui, sous le duc de Sébastopol (1), acceptèrent un Ésope traduit du syriaque, ont prouvé seulement par là leur ignorance dans leur propre littérature. Loin donc de tenir enfin le recueil primitif dont Socrate, dans sa prison, choisit quelques morceaux pour les mettre en vers; loin de posséder la source de l'Ésope cité par Aristophane, nous n'avons ici, de l'aveu de son éditeur, qu'un recueil du quatrième siècle de notre ère, c'est-à-dire plus jeune que Phèdre, une rédaction secondaire qui, au lieu de faire droit en cette matière, sera sujette elle-même à la critique, dont la tâche sera de démêler le filon antique de l'alliage moderne.

Pour faciliter ce triage et pour multiplier les points de comparaison, l'érudition de notre rabbin a su tirer de précieux matériaux de la littérature de son peuple. Voici, par exemple, la fable de Ménénius Agrippa, vue à travers un prisme juif:

Un roi de Perse étant malade et près de la mort, ses médecins lui indiquèrent comme unique remède le lait de la *lebija*, c'est-à-dire de la lionne. Un d'entre eux s'offrit de lui procurer à l'instant ce précieux liquide, à condition que le roi lui donnât dix chèvres. Cela étant accordé, notre homme se rendit auprès d'une caverne dans laquelle une lionne allaitait ses petits. Le premier jour il lui jeta une chèvre de loin, le second il s'approcha un peu plus et lui en lança une seconde, et ainsi plusieurs jours de suite, jusqu'à ce qu'enfin il devint familier avec la bête et put, en jouant avec elle, lui soutirer du lait. En rentrant chez lui il s'assit à moitié chemin et s'endormit.

En songe il crut voir que tous ses membres se disputaient entre eux. « Nous sommes les premiers entre tous, disaient les pieds; car si nous n'avions marché on ne serait pas arrivé à la lionne. — C'est nous qui méritons la préférence, répondirent les mains; il nous a fallu traire, sans quoi tout était manqué. » Les yeux dirent: « Nous sommes élevés à juste titre au-dessus de tous, car si nous n'avions montré le chemin, rien ne serait fait. » Le cœur répliqua: « C'est moi qui suis au premier rang; si je n'avais pas donné le conseil, qu'auriez-vous pu faire? » Enfin la langue dit: « Si je n'avais pas été, où en serait l'entreprise? » Alors tous de s'élever contre la langue. « Comment! tu oses te comparer à nous? toi qui demeures dans un endroit obscur, cachée dans les téné-

(1) Il y a eu quatre villes de ce nom; la plus célèbre, fondée par Catherine II, ne peut nous regarder ici; les trois autres faisaient toutes partie de l'empire des Comnène de Trébizonde. (Note de M. Röth.)

bres et qui n'a pas d'os comme nous tous. » La langue répondit : « Aujourd'hui encore vous serez obligé de me reconnaître pour reine. »

Plein d'anxiété, l'homme se réveilla et s'en alla son chemin. Arrivé en ville, il se présenta au roi et lui dit : « Voici, mon maître, le lait de la *kalbija* (chienne). » Le roi, saisi d'une forte colère, commanda de pendre cet homme à l'instant. Pendant qu'on le conduisait au supplice, tous les membres pleurèrent et la langue leur dit : « Ne vous avais-je pas déclaré que vous n'étiez rien, et me reconnaîtrez-vous comme reine si je vous sauve ? — Oui, » dirent-ils. Alors la langue de crier : « Amenez-moi vers le roi. » Cela fait, le roi dit à cet homme : « Tu m'as apporté du lait de kalbija pour hâter ma mort. — Qu'importe, répondit l'autre, quelle espèce de lait ce soit, pour peu qu'il te guérisse, et d'ailleurs on nomme une lebija (lionne) aussi kalbija. » On examina le lait et on trouva qu'il était d'une lionne. L'homme fut gracié, honoré, et les membres reconnurent la langue pour reine.

Le jeu de mot *arabe* sur lequel repose cette fable dépose contre son ancienneté, et toutes les autres citations que M. Landsberger emprunte au Talmud et aux Midrageh, c'est-à-dire à des collections formées depuis le troisième jusqu'au neuvième siècle de notre ère, sont loin de recevoir par ce cadre un cachet d'antiquité.

C'est donc aux preuves intrinsèques que notre ami s'attache, comme nous, pour trouver sur la charpente de la fable même l'empreinte d'une origine hébraïque. Suivant lui, le cerf fuyant et arrêté par sa belle ramure est un souvenir d'Absalon : *Cervus imitatus est Absalonem*, aurait dit la philologie d'autrefois. En avouant que ceci et d'autres analogies semblables ne m'ont pas convaincu, je me permets à mon tour quelques exemples égyptiens.

Tout le monde a remarqué le petit serpent qui décore inévitablement le casque du pharaon immédiatement au-dessus du front de Sa Majesté. Ce basilisque ou serpent *royal* est jusque dans le système de l'écriture démotique le signe déterminatif de toutes les couronnes, mitres, tiares, barrettes ou autres couvertures souveraines (1). Pourquoi ? Parce que serpent (2) signifie *gardien, voyant*, comme le nom de *pharaon* aussi, dérivant tous les deux de la racine *our*, *ouar*. Mais, dira-t-on, la racine grecque du mot de dragon et d'autres serpents (3) signifie aussi le voyant ; et sans parler des

(1) Brugsch, *Grammaire démotique*.

(2) Champollion, *Gramm.*, p. 52 : *onro*.

(3) Δράκων δὲ δέρκομαι, ὄφις δὲ ὄπτω ; ἀργᾶς ἢ Ἄργος πανόπτης.

légendes du moyen âge, nous trouvons, soit en Grèce, soit dans les récits indiens, beaucoup de dragons gardiens de trésors, de sources, etc.; de manière que le serpent ésopique qui enrichit son ami (Romul. II, 11), ou qui garde une fontaine (Ibycus ed Schneidervin, 195), peut être originaire de pays fort différents. D'accord ; mais la *priorité* de l'idée appartient aux Égyptiens, chez qui le basilisque se trouve déjà sur le casque du roi Sésertesen de la douzième dynastie (1).

Si l'exemple précédent pèche peut-être par l'universalité, parce que, dira-t-on, le regard perçant (?) du reptile pouvait déterminer plusieurs nations indépendantes les unes des autres à le choisir pour symbole de la vigilance, il n'en est assurément pas de même de la grenouille boiteuse, type de l'imperfection.

Pour avoir habité longtemps les canaux touffus d'herbes, la grenouille se vante, chez Babrius (120), d'avoir étudié la botanique et s'offre comme médecin aux autres animaux. « Comment, s'écrie le renard, toi nous guérir, toi qui est *boiteuse* toi-même? » Cette épithète a tellement choqué les autres fabulistes que les uns ont corrigé : Toi qui est verte et pâle, tandis que les autres ont substitué à la grenouille un ver. Tout s'explique par la notice d'Horapollon, où l'on croit que la grenouille était aux yeux des Égyptiens le type de quelque chose d'imparfait et d'incomplet, parce qu'en naissant, ses pieds de derrière n'étant pas encore fendus, elle boite et rampe. Ce témoin, très-suspect en d'autres endroits, est ici pleinement confirmé par les monuments.

Très-souvent on voit un dieu égyptien offrir à un roi le symbole des années infinies, c'est-à-dire la branche de palmier entaillée d'encoches dans toute sa longueur et munie au bout d'une grenouille ou plutôt d'un têtard. Les encoches, comme tout le monde le sait, désignent les années, le têtard indique que la série figurée est incomplète (2). Les Egyptiens qui, chaque année, voyaient des milliers de grenouilles moitié faites sortir du limon de leurs champs, étaient tellement frappés de cette *generatio æquivoca* (création du néant), qu'ils l'appliquèrent aussi à d'autres animaux, par exemple aux souris et aux abeilles, que dis-je! même aux hommes et aux dieux qui tous, selon eux, naissent imparfaits *aux pieds*. « J'apprends, dit Élien, que dans la Thébaïde, après une grêle, on voit

(1) Voir l'obélisque de Bégey, dans Lepsius, *Denkm.*, Abth. II. Bl. 119.

(2) Ce têtard à queue est très-visible à Denderah dans les combles du temple où la déesse *Lipiit* offre à Osiris « la vie durable éternellement, » comme s'exprime la légende à côté. Leps. *Expéd. Pruss.*, vol. IX, Abth. IV, 58.

sur la terre des souris dont une partie est encore limon, l'autre déjà chair (II, 56). Diodore, en parlant des mêmes souris de la Thébaïde (I, ch. 18), prétend que quelques-unes étaient entièrement formées jusqu'à la *poitrine et les pieds de devant* qui remuaient, tandis que le reste du corps, encore informe, restait à l'état de glèbe. Virgile, lorsqu'il décrit, à l'usage des campagnards, la méthode des Égyptiens de se procurer artificiellement des abeilles, les fait naître aussi les pieds imparfaits (*Géorgiques*, IV, 310).

Trunca pedum primo mox et stridentia pennis.

Cette idée, très-répandue du temps d'Auguste, se trouve déjà cinq siècles avant lui dans un fragment de Pindare découvert récemment. Le Nil, dit-il, en se retirant, crée dans l'humide chaleur du limon des chairs vivantes (1). Que les rats naissant ainsi après les grenouilles engagent alors la fameuse guerre de la Batrachomyomachie, qui en doutera? Les hauts faits d'Artarpay, Priscarpay, Méridarpay furent, j'en suis convaincu, déjà racontés dans le la Fontaine égyptien. Mais j'ai dit que les hommes aussi et les dieux naissent aux bords du Nil à la façon des grenouilles aux pieds imparfaits.

Le voyageur Eudoxe, qui fut présenté par Agésilas au roi Nectanèbe, raconte que, selon les Égyptiens, Jupiter ne pouvait d'abord pas marcher parce que ses pieds étaient naturellement joints comme dans une gaîne (2). Tout honteux, il se tint à l'écart; mais Isis, en séparant ses membres par une coupure (3), lui donna la faculté de marcher (4). Un fait tout semblable se lit en hiéroglyphes dans le Rituel funéraire, qui traite de la résurrection des morts et des phases successives de leur palingénésie. Chapitre 21-23, le défunt ouvre la bouche; chapitre 74 (5), il *ouvre* les pieds; chapitre 75, il marche à Héliopolis pour y prendre sa place. De même dans la légende hiérogliphyque qui accompagne le tableau d'une procession funéraire (6), on distingue les mots: « ouvrir les pieds afin qu'il marche. » On comprendra maintenant pourquoi chez les Grecs les Titans et les Géants, bref les fils de la Terre, ont invaria-

(1) Σώματα ζῶντ' ἀναδιδοῖ.

(2) Σκελῶν συμπεφυκότων. Voir Plutarque, *de Is. et Osir.*

(3) Διατεμοῦσα καὶ διαστήσασα.

(4) Plutarque, *de Is. et Osir.*

(5) Todtenbuch, titre du chap., 74 [hiéroglyphes] (*a*).

(6) Wilkinson, *Manners andcustoms*, planche 84.

(*a*) Ce titre signifie, suivant M. de Rougé, chapitre *d'ouvrir les jambes et d'être manifesté dans le monde*. (*Rev. arch.*, 1860, Études sur le Rituel.) Il se rapporte au mouvement de la résurrection, après l'immobilité de la mort; mais dans aucun endroit du livre il n'est question de réparer les jambes qui auraient été adhérentes. (*Note de la rédaction.*)

blement les pieds finissant en serpent : cette ressemblance avec le modeste têtard est chez eux le cachet de l'autochtonie. Pour revenir à mon sujet, il existe une fable qui raconte que, dans l'absence de Prométhée, son nouvel apprenti, « le rusé, » pétrit à son tour une forme humaine qu'il plaça parmi celles du maître. Après la cuisson et malgré le souffle de vie inspiré à cette contrefaçon, elle ne put marcher et se trouva imparfaite par les pieds :

Trunca species hœsit in vestigiis.

Le limon avait manqué à son auteur.

Lutum ad faciendas illi defecit pedes.

Cette fable, prise dans un recueil relativement jeune (1), accuse par ce dernier trait l'origine égyptienne, même dans son costume romain, et ce n'est pas par hasard que dans un autre recueil (2) elle porte précisément le titre : *Fabula œgyptiaca.*

En abandonnant volontiers les conclusions que l'on peut tirer de la biographie d'Ésope en faveur de l'hypothèse qu'il était Éthiopien, et me rangeant, si l'on veut, à l'opinion que son nom de noir (3) n'est qu'un synonyme d'esclave, je serais beaucoup moins traitable pour les inductions qui résultent de la nature des fables elles-mêmes, et des hiéroglyphes inscrits dans leur charpente. Ils proclament, ce me semble, que si tous les apologues de l'ancien recueil grec ne sont pas venus des bords du Nil, au moins il en est venu un bon contingent, ce qui n'empêche pas qu'un autre soit venu des bords du Jourdain. Une des rares citations de cet ancien recueil se trouve dans Aristophane et, par hasard, elle aussi porte le cachet égyptien :

« Les documents de votre noblesse, dit un flatteur aux oiseaux (4), se trouvent dans Ésope, qui prouve que vous êtes plus anciens que le monde. Car, dit-il, lorsque l'*alouette huppée*, le premier-né des oiseaux, voulut ensevelir son père, la terre n'était pas encore faite, et force lui fut de l'enterrer dans sa propre tête. »

La huppe indienne, dit Elien, était originairement un jeune prince qui accompagna son père en exil. Une sépulture étant refu-

(1) Phædri *fabulæ novæ* XXXII, Num. IV. C'est le recueil de Perotto trouvé par Janelli, ensuite dans un manuscrit du Vatican, par Angelo Mai.

(2) Dans celui de Lamerarius, M. Odry a déjà déclaré identiques nos deux fables dans son examen des Nouvelles fables de Phèdre.

(3) Dans le catalogue d'auteurs nègres, dressé par l'abbé Grégoire (Paris, 1808), figure aussi le nom de notre fabuliste.

(4) *Aves*, 47.

sée à celui-ci dans la terre étrangère, le fils se fendit la tête et l'ensevelit dans sa tête, ce que voyant, le Soleil changea le fils en un bel oiseau de longue vie; mais de sa tête il fit croître un panache, une huppe comme monument (1) du défunt (2). Quand Hérodote (3) parle du phénix qui, tous les cinq cents ans, apporte de l'Arabie son père et l'ensevelit dans le temple du Soleil, l'on voit tout de suite que la tradition reçue du phénix renaissant de ses cendres est plus jeune que celle-ci, qui parle d'ensevelissement, et l'on se demande si le père de l'histoire ne s'en est pas peut-être laissé imposer par les prêtres d'Héliopolis qu'il cite, et si le phénix égyptien se trouve avoir aussi la huppe ou le panache, dans lequel l'imagination antique a voulu voir comme le saule pleureur sur une tombe. Parmi les monuments qui constatent amplement l'adoration de cet oiseau à Héliopolis (ville du Soleil), je nommerai l'inscription de l'obélisque, traduite par Hermapion, où il est question du *sanctuaire du Phénix à Héliopolis* (4). Le même sanctuaire dans la même ville est nommé sur un sarcophage de Londres. (Champol., *Grammaire*, p. 510, I.) « Le principal des caractères de cet oiseau, dit M. Jo-« mard, après en avoir énuméré tous les autres, est d'avoir une « crête ou huppe sur la tête. Dans un bas-relief à Philæ, elle est « marquée parfaitement. »

Pline déjà en a parlé (5), et pour citer un exemple accessible à tout le monde, dans le Rituel funéraire publié par M. Lepsius l'on voit (6) cet oiseau, auquel l'île de *Tabène* était consacrée (7), avec son nom hiéroglyphique (*bennu*) (8) en toutes lettres et avec un double panache. Il est donc infiniment probable que l'alouette huppée qui figurait dans la plus ancienne rédaction d'Ésope n'est que le phénix égyptien qui, en voyageant vers l'ouest, a changé de costume comme

(1) *Hist. A.* XVI, 5.

(2) Il porte sur la tête le monument de son père, dit le Scholiaste de Théocrite VII, 23.

(3) II, 73.

(4) Ammianus Marcellinus, XVII, 4.

(5) Caput plumeo apice cohonestante.

(6) *Todtenbuch*, 77, 3.

(7) Brugsch, *Geographie der gypter*, III, 9.

(8) Le *Bennu* des Égyptiens est une sorte de *vanneau* qui symbolise en effet la résurrection perpétuelle d'Osiris; c'est pour cela qu'il figure souvent sur les scarabées funéraires qui représentaient la même idée; mais il existe aussi dans les hiéroglyphes une sorte de pluvier ou d'alouette huppée dont le rôle symbolique n'est pas encore bien connu. (*Note de la rédaction.*)

tous les autres personnages de la fable. La tortue est devenue un escargot; l'ibis, une cigogne; la mangouste un chien (1); mais la huppe a conservé le caractère du récit primitif.

Je suis fâché de ne pouvoir comprendre la moralité de ce récit, ou plutôt de ne le trouver pas entièrement conforme à la définition reçue de la fable ésopique. Mais puisqu'il se trouve expressément cité comme faisant partie de l'Ésope primitif, ne soyons pas plus catholique que le pape et modifions plutôt un peu nos idées en ce sens, que le genre n'étant pas encore bien dessiné alors, des contes, des historiettes et des dialogues, où tantôt des astres, tantôt des plantes ou des humains jouaient un rôle, pouvaient trouver leur place à côté d'apologues proprements dits, comme c'est le cas dans Phèdre et ses paraphrases du moyen âge, auxquelles, pour ce seul motif du mélange des genres, je ne voudrais nullement refuser une origine très-antique.

Au contraire, la gaucherie des premiers tâtonnements devait nécessairement mêler dans le recueil primitif de simples observations de la nature aux métaphores et aux symboles. Buffon, en traçant de main de maître le tableau du réveil d'Adam, nous montre le premier homme d'abord tout ébloui du soleil, si bien qu'il oublie qu'il a une âme, une existence à lui, et se croit soleil lui-même. Je ne m'étonne pas de la hardiesse d'un récit pareil quand je vois qu'en effet les peuples dans leur enfance n'ont fait que des épopées, c'est-à-dire que subjugués, éblouis par la magnificence de la nature, ils en redisaient les merveilles avant d'en venir aux épanchements de leur propre âme. Mais cette nature, tout en absorbant d'abord la pensée

(1) Voici encore un de ces changements de costume, où à la place d'un crocodile la fable occidentale met un abîme. Un proverbe grec disait d'un homme têtu qu'il l'emportait sur son ânier, en faisant allusion à la fable (Furia, 139) de l'âne que son conducteur voulut vainement ramener dans le bon chemin en le tirant par la queue (ὁ ὀνηλάτη ἐπιλαβόμενος τῆς οὐρᾶς ἐπειρᾶτο μετάγειν αὐτόν) jusqu'à ce que perdant patience, il le poussa lui-même dans l'abîme. Cette fable, connue d'Horace (Epist., I, 20, 15), ut ille

Qui male parentem in rupes protrusit asellum,

se trouve représentée, je crois, sous sa forme égyptienne dans un petit tableau de Pompéi. Au milieu d'un paysage décoré de petits temples dont l'un est surmonté du serpent, à la manière prescrite dans l'inscription de Rosette (lig. 44), se passe une scène que, pour plus d'impartialité, je décris en empruntant les expressions de Piranesi (*Pitture antiche d'Ercolano*, vol. I, p. 48 et 253). «Il y a beaucoup d'expression dans le conducteur qui retient de toutes ses forces, par la queue, son âne qui s'obstine à aller au-devant d'un crocodile sortant d'un fleuve qu'on pourrait conjecturer être le Nil. Je crois que personne ne pourrait imaginer une meilleure traduction égyptienne de la fable grecque que celle dudit tableau.

humaine tout entière, se chargeait elle-même de son émancipation. Il y a une solidarité trop intime entre les phénomènes du dehors et les sentiments de l'âme pour que l'homme, en voyant la chute des feuilles, ne dût faire un retour sur sa propre fragilité, pour qu'en observant les luttes, les ruses et les misères des animaux, il ne dût pas voir comme bondir ses propres passions devant ses yeux. C'est ainsi que dans le langage primitif nous voyons éclore sur la tige d'une intuition toute matérielle le germe d'une idée morale.

Que ce soit alors par une métaphore ou par une fable que cette idée se formule, n'importe; le fait subsiste que la nature extérieure s'est, pour ainsi dire, chargée de l'éducation de l'âme humaine en la réveillant par son sympathique appel. Cette phase de demi-réveil de l'âme, où elle commence à se rendre compte des éléments de son être moral, est l'époque où les enfants et les peuples aiment les fables. Mais on se tromperait fort si l'on se figurait que pour cela la morale elle-même dans son ensemble soit découverte. Je comprends très-bien le sentiment de Rousseau, qui protestait contre l'usage des fables dans l'éducation. Il y a en effet quelque chose de trop fragmentaire dans l'instinct de l'animal pour qu'il soit un digne modèle de la libre détermination de l'homme. Justement ce qui rend un animal propre à devenir le type précis d'une vertu ou d'un vice, savoir l'isolement, la spécialité de son instinct, lui ôte aussi tout le mérite du choix, tous les titres pour devenir le modèle de celui qui, portant dans son sein *tous* les instincts, est appelé à les dompter tous par un principe supérieur, celui de la conscience. Ce n'est donc pas la morale qui peut se traiter dans la fable, ce n'est que la casuistique; la morale ne se traite que dans la tragédie, dont le héros n'est pas l'animal, mais l'homme. On peut opposer proverbe à proverbe, fable à fable, ce n'est qu'en tragédie que les problèmes de morale se jugent sans appel.

En considérant la haute antiquité de la culture égyptienne, on est porté à croire que ses origines remontent au berceau de l'humanité elle-même, à cet âge où les fables naissaient aux hommes spontanément de l'intuition de la nature, et où la morale se trouvait encore dans les langes de l'enfance. Les données historiques ne démentent pas une telle manière de voir.

Il serait superflu d'exposer ici la large place qu'occupaient les symboles, ceux des animaux surtout, dans le culte, dans la langue et dans l'écriture de l'Égypte. Dans le culte, où le bœuf était le type du bien et l'âne rouge celui du mal; dans la langue, où « manger

son cœur » signifie repentir (1), et la dilatation du cœur exprime la joie ; dans l'écriture, où un singe désigne un savant (2), et le moineau tout ce qu'il y a de plus méchant. Seulement, je ferai observer que dans le bas peuple qui ne savait pas lire, on tombait en présence des hiéroglyphes probablement dans la même erreur qui fut celle de nos pères, c'est-à-dire de prendre *tous* les hiéroglyphes pour symboles de greffer un sens moral et topique sur tous les objets physiques représentés, et de relier par une historiette quelconque, par une fable le plus souvent, l'idée et son signe. Erreur sans doute, mais qui pouvait engendrer maint ingénieux rapprochement, mainte fable bonne en elle-même (3). Par exemple, la guitare désignant « la bonté, » que de raisons de penser à l'influence bienfaisante de la musique ! et cependant le théorbe doit en égyptien ce sens à un simple rébus: *nobre* (bon) et *nablium* (guitare) s'y prononçant à peu près de même. Il en est ainsi d'un grand nombre d'autres hiéroglyphes, comme du veau exprimant la soif, et peut-être du serpent considéré comme gardien. Mais cet excès de symbolisme n'empêchait pas qu'à côté de fables mal fondées, les prêtres n'en fissent circuler de meilleures, par exemple celle que Plutarque (4) a conservée sur Mercure jouant au tric-trac avec la Lune pour tirer d'embarras sa maîtresse, conte qui popularise ingénieusement un fait astronomique.

Pour nous, peu importe l'origine naïve, savante ou populaire d'une fable, pour peu que nous y découvrions le cachet égyptien.

Quant à la morale, elle semble en effet avoir été en Egypte aussi pauvre qu'il la faut pour l'âge de la fable. Quand Sésostris et sa femme (5), se réveillant dans un incendie, jettent leurs enfants dans

(1) Dans le Todtenbuch cette expression désigne un *péché*. La coïncidence de ce mot, usité en cophte et dans l'ancien égyptien (*Todtenbuch*, 125, 27, 2) avec le précepte connu de Pythagore καρδίαν μὴ ἐσθίειν (Diogen. Laërt., VIII, 18), semble témoigner en faveur de la notice d'Antiphon (L. I. VIII, 3), que Pythagore avait aussi appris la *langue* de l'Égypte.

(2) Horapollon (I, 16). C'est probablement ainsi que l'on assimilait cet animal à Thot, le « dieu deux fois grand qui instruit les dieux par ses livres, » comme s'exprime une légende hiéroglyphique à Dendérah (Leps. *Exped.* Abth. IV, 76). Mais la ressemblance est, ce semble, purement phonétique, le cynocéphale s'appelant probablement *tat* ou *tot*. Sur la planche citée, il figure (*e*) pour *tet*, dire?

(3) Celle de Babrius, sur le paon et la grue, n'est issue que de l'explication problématique d'Horapollon sur le sens de la grue dans les hiéroglyphes. Comparez Babrius, p. 63, avec Horap., II, p. 98.

(4) *De Iside et Osir.*, XII.

(5) Herod., II, 107.

le brasier pour s'en faire un pont à travers le feu, c'est peu digne de la tragédie, c'est de la casuistique pure; quand Amasis, tantôt dissolu, tantôt énergique, se compare lui-même à son arc, il semble avoir prévu une fable connue de Lessing; quand du métal de son crachoir il fait faire un Jupiter (1), il frise de très-près la fable de Babrius sur le sculpteur vendant la même statue, soit pour objet d'adoration dans un temple, soit pour simple ornement d'un tombeau (2), et quand le bon Hérodote nous raconte la peine que le roi Phéron eut de trouver une femme qui n'eût jamais été infidèle à son mari (II, p. 111), il se trouve à son insu en plein conte satirique. Ces exemples, il est vrai, ne sont tirés que de l'histoire d'Hérodote; mais les documents égyptiens déchiffrés aujourd'hui ne révèlent pas non plus une sphère plus élevée que la morale formulée en préceptes isolés. Témoin l'espèce de décalogue renfermé dans le Rituel funéraire; témoin la collection des sentences, qui forme « le plus ancien livre (ou plutôt manuscrit) du monde, » c'est-à-dire le Papyrus Prisse traduit récemment par M. Chabas (3). « Le bonheur, y est-il dit, fait trouver la place bonne. » « Un petit échec fait trouver un homme très-vil. » Ne sont-ce pas là les mêmes banalités qui figurent en tête des fables? S'il est humiliant pour toi de *servir* un homme sage, ta conduite sera bonne auprès de Dieu, en ce qu'il fait que tu es *parmi les petits*. Ne dirait-on pas que notre moraliste est esclave aussi, comme Epictète, comme Ésope, qui avaient la pauvreté pour compagne de la philosophie, ὀπαδὸν φιλοσοφίας πενίην! « Ordonne ta conduite sans remords, applique ton intention au profit de ton maître. » Chaque fois que ce style bourgeois, habituel à tous les proverbes, prend de l'éclat, il se revêt d'images et de symboles: or du symbole à la fable il n'y a qu'un pas. « La bonne parole luit comme l'émeraude trouvée par la main des esclaves sur les cailloux; la courtisane est un sac de toutes sortes de fraudes. »

En terminant ces extraits et mon plaidoyer, je ne me dissimule pas que donner la moralité d'un côté et montrer de l'autre l'animal qui *aurait pu être son type*, ce n'est pas encore *prouver* l'existence de de l'apologue; mais la possibilité est grande qu'un jour quelque papyrus hiératique semblable à celui dont nous parlons nous révèle le recueil primitif, modèle de l'Esope grec; comme peut-être aussi

(1) Herod., II, 173.
(2) Herod., II, 172.
(3) Babr., 30.

l'original des *Dialogues des morts* qu'Eudoxe traduisit de l'égyptien en grec. (Diogen. Laërt., VIII, p. 83.)

On ne niera pas l'existence de toute littérature profane du temps des pharaons quand on se rappelle le roman des *Deux Frères* traduit par M. de Rougé, roman d'un âge très-respectable.

Il se trouve à Turin un dessin sur papyrus représentant la bataille des chats et des souris, un oiseau grimpant sur un arbre moyennant une échelle, pour y faire visite à l'hippopotame qui y demeure; le renard, pâtre des oies; l'âne pinçant de la harpe, et d'autres scènes du monde renversé jouées par des animaux. Enfin la travestie complète d'un sacrifice qu'un âne pieux offre au renard Osiris. De même, sur un papyrus du British Museum se voit un hippopotame à table servi par un chien (1); le renard assis sur le trône, et le chat lui présentant le palmier, symbole d'une longue vie; le lion jouant aux dames avec l'âne sauvage, etc.

Cependant je n'ose citer ces dessins en faveur de ma thèse parce que, ne portant aucune date, ils peuvent être l'œuvre de l'époque des Ptolémés, et calqués en partie sur des modèles grecs. Que la gravité un peu monotone de la vie publique ait provoqué en Egypte comme ailleurs des parodies, rien de plus naturel. Les farces qui, au moyen âge, envahissaient nos églises aux fêtes de Noël (2) trouvent un pendant dans la procession, décrite par Apulée (3), où Isis et son grave cortége sont précédés d'une folle mascarade, d'un ours en habit de femme traîné dans une voiture, d'un singe au bonnet phrygien, d'un âne ailé, etc. Mais Apulée est encore d'un âge trop récent pour faire autorité, et l'on reconnait facilement dans l'ours Cybèle, dans le singe Pâris, et dans l'âne Pégase.

J. Zündel.

(1) Le plus ancien livre du monde, étude de M. Chabas. *Revue archéologique,* 1858, 1er avril. Le savant traducteur croit pouvoir tenir pour certain que l'antiquité de ce traité remonte à une époque antérieure à Moïse.

(2) A Beauvais, on introduisait dans l'église (le 14 janvier) une vierge avec un enfant assise sur un âne, on les menait en procession vers l'autel, et le refrain du *Kyrie* était alors *hinham.* La messe se terminait par ces mots du prêtre : Ite, missa est, ter hinhannabit. Selon un manuscrit âgé de 500 ans, on chantait en pareille occasion :

Ecce magnis auribus
Subjugalis filius
Astinus egregius
Asinorum dominus.

(3) *Methamorphos*, l. XI.

INSCRIPTIONS TROUVÉES A FRÉJUS

Dans les fouilles qui se font à Fréjus pour les travaux du chemin de fer de Toulon à Nice, on a découvert plusieurs inscriptions que j'ai pu recueillir fraîchement exhumées, et que j'offre à la curiosité des amateurs d'épigraphie, en commençant par celle qui me paraît la plus intéressante.

I

Cette inscription, moitié latine, moitié grecque, se lit sur la face antérieure d'un petit cippe d'environ 1 mètre 20 centimètres de haut sur 50 centimètres de large et 12 d'épaisseur, ayant la forme d'un piédestal aplati, sans autre ornement qu'un petit socle et une petite corniche, avec un trou de scellement au-dessus, probablement pour assujettir un buste ou une urne.

La partie latine est gravée en grandes lettres dans un cadre rectangulaire horizontal, c'est-à-dire ayant sa plus grande largeur dans le sens parallèle au sol. La partie grecque a été ajoutée après coup en lettres plus petites à la suite de l'inscription latine, et comme elle n'a pu tenir tout entière dans le cadre, les dernières lignes sont rejetées au-dessous, ce qui n'est pas d'un bon effet.

Du reste la beauté des caractères et leur forme irréprochable ne permettent guère d'abaisser l'âge de ce petit monument au-dessous du second siècle après notre ère : quelques signes de décadence dans le style me feraient pencher de préférence pour la dernière moitié de ce même siècle.

Voici le texte :

C · VIBIO · LIGVRI

MAXSVMA

MATER . FECIT

ΤΟΝΤΑΦΟΝΗΡΓΑΖΟΝΤΟΓΕΡΑΙΟ

ΤϵΡΟΙCΟΔϵΔΑΙΜΩΝ

ΝΗΠΙΟΝΑΝΤєΒΟΛΗCєΠΤΑєΤєC
ΚΑΙΜΑΤΙCΥΝΓєΝєєCΓєΝєΤΑΙΤє
ΟΜΟΥΟΝєΘΡєΨΑΝєΘΑΨΑΝ
ΓΑΙΟΝΩΜєΡΟΠΩΝєΛΠΙΔєC
ΟΥΜΟΝΙΜΟΙ

ou en caractères ordinaires :

C. Vibio Liguri Maxsuma mater fecit.
Τὸν τάφον ἠργάζοντο γεραιοτέροις · ὁ δὲ Δαίμων
Νήπιον ἀντεβόλησ' ἑπταετὲς |κλίματι.
Συγγενέες γενέται τε ὁμοῦ ὃν ἔθρεψαν ἔθαψαν
Γάϊον · ὦ μερόπων ἐλπίδες οὐ μόνιμοι.

Ce qu'on peut traduire littéralement : « A Caius Vibius Ligur sa « mère Maxime. On construisait cette tombe pour de plus âgés. « Mais l'arbitre des destinées a frappé (mot à mot, a rencontré, a at- « teint) un petit enfant de sept ans par l'influence du climat (mot à « mot, de la région, de la contrée). Ses proches et les auteurs de ses « jours, tous ensemble, ont enterré celui qu'ils avaient élevé, (leur « cher) Caius. Oh ! que les espérances des mortels sont peu sta- « bles ! »

Dans la partie latine, le prénom placé devant le nom de l'enfant ne mérite d'être noté que parce qu'il est contraire à l'assertion d'un grand jurisconsulte, cité par un grammairien qu'on croit être Valérius Probus : « Pueris non priusquam togam virilem sumerent, « puellis non antequam nuberent, prænomina imponi moris fuisse, « Quintus Scævola autor est. » Mais cette assertion est contredite par des témoignages formels de Plutarque dans ses *Quæstiones Romanæ*, de Festus, v. *Lustrici*, et par un grand nombre d'inscriptions dans Muratori, *Aff. par. erga lib.* Il faut donc croire que si le prénom recevait au sortir de l'enfance (ou, pour les filles, à l'époque du mariage) par une déclaration publique une sorte de consécration officielle, il n'en était pas moins désigné par les parents peu de jours après la naissance (le septième jour pour les garçons, le huitième pour les filles, selon Plutarque), et dès lors communément employé dans la famille, ne fût-ce que pour distinguer les frères entre eux.

Le nom de *Vibius* est un des plus communs parmi ceux des familles latines, et il se montre avec un grand nombre de surnoms divers : mais il ne paraît pas qu'on l'ait encore rencontré avec le surnom de *Ligur*, qui du reste, n'a rien de surprenant à Fréjus, dans le voisinage de la Ligurie.

Dans *Maxsuma*, l'*s* ajoutée après l'*x* est un archaïsme et non une faute. On sait qu'à partir surtout de l'époque des Antonins, l'archaïsme fut fort à la mode dans la littérature latine, et il n'a pas peu contribué à gâter la langue. Du reste, les surnoms *Maxsumus* et *Maxsuma* sont au nombre des mots qui ont conservé le plus longtemps dans les inscriptions leur vieille orthographe.

Mater fecit, sans aucune mention du père. On peut en conclure que la mère était veuve. Cependant on lira un peu plus bas, au troisième vers de l'épitaphe grecque, γενέται τε. Faut-il donc supposer que le poëte a employé le pluriel pour le singulier, ou que γενέται désigne ici les ascendants en général, comme en latin *parentes* dans plusieurs passages des bons auteurs et quelquefois dans les inscriptions?

Au premier vers de la partie grecque, ἠργάζοντο est écrit par un η au lieu d'une diphthongue, contre la règle des grammairiens.

Pour donner à ce vers un sens plus touchant selon moi, j'avais imaginé d'abord de supposer une faute du graveur (un ο pour un ϵ) et de lire :

Τὸν τάφον ἠργάζοντο γεραιότεροι · σὲ δὲ Δαίμων, etc.

Mais sur l'observation d'un de mes savants confrères de l'Institut, j'ai abandonné cette conjecture, comme inutile.

Au second vers, le verbe ἀντιβολῶ, dans le sens de *rencontrer*, construit avec l'accusatif, est d'une grécité douteuse. Si c'est une faute, il faut l'attribuer sans doute à l'habitude d'employer ce même verbe ainsi construit dans son acception poétique et attique de *supplier*. Mais avec le sens qu'on lui donne ici, je n'en connais qu'un seul exemple. Je le trouve dans les Oracles sibyllins que j'ai édités, livre III, v. 737, passage du second siècle avant notre ère : Μήτοι κακὸν ἀντιβολήσῃς, de peur que tu ne rencontres (c'est-à-dire, que tu n'éprouves) quelque mal. Encore voit-on qu'ici la construction est renversée : c'est la personne qui rencontre le mal, et non le mal qui va au-devant de la personne.

La place de l'augment dans ἀντεβόλησ' est peut-être à noter pour les grammairiens, parce qu'on trouve ailleurs ἠντιβόλουν.

Reste le mot κλίματι, le seul peut-être qui offre quelque difficulté d'interprétation. Je le prends non dans le sens aujourd'hui vulgaire du mot français *climat*, devenu presque synonyme de *température*,

mais dans celui que les Grecs lui donnaient ordinairement et qui est emprunté aux géographes. Ceux-ci partageaient, comme on sait, la zone tempérée en un certain nombre de climats ou zones secondaires d'après la longueur des jours. Par suite, le même mot s'est employé pour exprimer la latitude d'un pays et par extension le pays lui-même. Ce mot technique, et relativement moderne, n'a jamais dû être bien élégant en vers. Il paraît cependant qu'à une certaine époque on ne le jugeait pas indigne de la poésie : car il se trouve dans l'Anthologie, Alphée de Mitylène, épigr. 5 : γαίης ἀμφοτέρης κλίματα, « les régions des deux continents; » dans les livres sibyllins, v. 338 : κλέμα βαρβαρικόν, « les contrées habitées par les barbares; » dans Dorothée de Sidon, poëte astrologique inédit, mais cité par Saumaise : βαθυπλοίτων κλίμα Γάλλων, « le pays des riches Gaulois, » et assez souvent dans Nonnus, toujours avec ce même sens de *contrée*, de *région*.

Vitruve, livre I, chap. 1er, dit que les architectes ne doivent pas être tout à fait étrangers à la médecine parce qu'ils doivent tenir compte de la différence des climats : « Propter inclinationes cœli « quæ Græci κλίματα dicunt. » Or, il ne peut s'agir ici de l'exposition sous telle ou telle aire de vent, ce qui ne s'accorderait nullement avec les mots *inclinationes cœli :* l'auteur a voulu dire qu'on ne pouvait bâtir une maison sous le ciel de la Gaule, par exemple, ou de la Grande-Bretagne, sur le modèle d'une maison italienne.

Voilà donc la notion géographique du mot κλίμα appliquée à l'hygiène, et cela rentre tout à fait dans le sens de notre épitaphe. Il est vrai que la position de Fréjus pour les Romains, ni même pour les Grecs, n'est pas bien septentrionale : mais les anciens s'exagéraient en général la rigueur du climat des Gaules, et celui de Fréjus passe encore aujourd'hui, à tort peut-être, pour le plus froid, le plus inconstant de toute la côte de Provence.

Telles sont les raisons à l'appui du sens adopté. Cependant on ne peut dissimuler qu'en lisant ce mot κλίματι ainsi placé seul à la fin du vers, la première idée ne soit d'y chercher un sens astrologique, et surtout celui d'*année climatérique*, à cause de l'âge de l'enfant, sept ans, nombre mystérieux, époque critique selon les anciens. Il y a un passage de Censorin, chap. XIV, qui revient tout de suite à la mémoire : « Per omnem vitam, septimum quemque annum periculosum « et velut κρίσιμον et κλιμακτηρικόν vocari. » Ce rapprochement a dû nécessairement frapper quelques esprits, même à l'Académie, à la première lecture de l'épitaphe. Mais il ne faut pas oublier que c'est

du mot κλίμα qu'il s'agit ici. Or, il est à craindre qu'on ne se laisse influencer à son insu par une ressemblance fortuite de sons, à cause de notre habitude d'écrire et de prononcer *climatérique* au lieu de *climactérique*. Ce mot vient, comme on sait, de κλιμακτήρ, échelon, parce que ces années critiques étaient censées faire dans la vie autant d'échelons ou de degrés, ce que les Allemands rendent très-heureusement par leur composé *Stufenjahr*, année-gradin. Or, κλιμακτήρ vient non pas de κλίμα, pente, inclinaison, latitude, contrée, mais de κλῖμαξ, échelle, deux mots si différents qu'ils le sont même de quantité, κλῖμαξ ayant ι long, et κλίμα l'ayant bref, comme on le voit dans notre épitaphe. Pour admettre que le poëte eût pu confondre ces deux mots, il faudrait supposer ou qu'il ignorât le sens du dernier, si usité de son temps, ou qu'il y eût du moins entre les deux quelque analogie lointaine de signification; qu'on pût trouver, par exemple, le mot κλίμα employé sinon dans le sens d'*année climatérique*, du moins dans celui de *marche* ou de *degré*. Or, on ne trouve nulle part aucune trace de cette acception. Henri Estienne cite comme d'Esdras (livre II, chap. III, v. 15) un passage où il lit : Ἕως κλιμάτων τῶν καταβαινόντων ἀπὸ πόλεως Δαυίδ, « jusqu'aux marches qui descendent « de la cité de David; » mais cette leçon n'existe ni dans le texte d'Alexandrie, ni dans celui du Vatican, qui portent tous deux : Ἕως τῶν κλιμάκων τῶν καταβαινουσῶν ἀπὸ π. Δ. Comme plus bas, ch. XII, v. 36 : Ἐπὶ κλίμακας πόλεως Δαυίδ, en sorte que ce passage rectifié combat lui-même l'induction qu'on aurait cru pouvoir en tirer.

Que si l'on consulte les astrologues, on trouvera le mot κλίμα employé dans les horoscopes à côté du mot κλιμακτήρ, mais dans un sens tout différent. Le but de l'horoscope était principalement, comme on sait, de déterminer l'année climatérique, l'année fatale. Et il ne faut pas croire que les astrologues y employassent cette division régulière par périodes septennales : c'eût été trop simple; ils renvoyaient cela aux médecins et aux gens du monde. Les années climatériques étaient au contraire, selon eux, très-inégalement espacées, et s'obtenaient par un calcul très-compliqué des mouvements des astres, de leurs oppositions et de leurs conjonctions. Or, il n'est pas besoin d'être astrologue, ni même astronome, pour comprendre que la détermination de la position des astres dépend beaucoup du lieu d'où l'on observe. C'est pourquoi, dans les thèmes généthliaques, on tenait compte non-seulement de l'année, du mois, du jour, de l'heure, mais aussi du lieu de la naissance, et ce lieu était rapporté à quelqu'une des régions ou zones secondaires dont nous avons parlé plus haut et qu'on appelait κλίματα. Ainsi l'on distinguait le

climat de Babylone, τὸ Χαλδαῖον κλίμα, celui d'Alexandrie, τὸ δι' Ἀλεξανδρείας : c'était retomber dans l'acception géographique du mot : voir là-dessus Saumaise, *De annis climact.* Donc, dans les horoscopes, le κλίμα n'était qu'une des données du problème dont le κλιμακτήρ était la solution. Il était donc impossible de les confondre; et l'auteur de notre épitaphe, pas plus comme astrologue que comme Grec ou comme poëte, ne peut être soupçonné de cette erreur.

Les deux derniers vers ne donnent lieu à aucune observation. La forme antique συνγενέες est très-connue. On a déjà parlé de γενέται τε. Le rapprochement, ὅν ἔθρεψαν ἔθαψαν, serait de mauvais goût si c'était un jeu de mots : mais je ne le crois pas.

C. Alexandre.

(La suite à un autre numéro.)

RECHERCHES

SUR L'ÉTYMOLOGIE

DE QUELQUES NOMS DE LIEUX

Lettre au directeur de la Revue archéologique.

Sauxillanges (Puy-de-Dôme).

Vous voudriez savoir, Monsieur, comment la petite ville d'Auvergne nommée dans les textes *Celsinianæ*, c'est-à-dire le domaine de Celsinien et non pas de Celsin, comme le pense H. de Valois, a pu devenir *Sauxillanges*. Je vais tâcher de vous expliquer cette métamorphose, qui est le résultat des changements de *Cel* en *Sau*, de *n* en *l* et de *anæ* en *anges*.

H. de Valois, dans sa Notice des Gaules, p. 142, dit que Celsinianæ a pu produire *Ceu*silanges, *Ceau*silanges, *Sau*silanges ; mais que c'est à tort qu'on l'a écrit *Sou*cilanges. Il se trompe : cette dernière forme est tout aussi bien que les autres dans le génie de la langue romane. Le changement de la syllabe *el* en *au*, *eau*, *eo* est plus commun, c'est vrai. On le trouve dans *Saint-Ceo*ls (Cher), traduit par *Sanctus Celsus* (1); dans *Céaul*mont (Indre), rendu par *Celsus mons* (2), et dans *Ceaul*cé (Orne) (3), représenté au quatrième siècle par *Celsiacus* (4). Mais le changement de *el* en *ou* est aussi très-fréquent, et dans le vocabulaire hagiographique de l'abbé Chastelain,

(1) Alliot. Pouillé du diocèse de Bourges.

(2) *Ibid.*

(3) Cauvin. Géogr. du dioc. du Mans, p. 122 et 150.

(4) Je ne vous parle point du *Celsiniacum* de la charte de Clovis, parce qu'il nous donne *Sal*signac. Je ne vous parle point non plus de *Sceaux* (Seine), et pourtant un acte de 1112 du cart. de N. D. de Paris, Guerard, t. I, p. 387, citant deux localités *quæ Celsiacus nuncupantur*, et un autre acte de 1263 du même cartulaire, t. II, p. 120, parlant de *magnum Celsum*, ne peuvent avoir en vue que notre Sceaux, près Paris.

Sanctus Celsus est donné sous la forme de Saint-*Soux*; *Sanctus Celsinus* sous celle de Saint-*Sou*cin. *Sour*cieux et *Sou*cieu (Rhône) sont indiqués dans le Cartulaire de Savigny, l'un par *Celsiacus*, p. 13, l'autre par *Celsihiacus*, p. 363. Puis *Sou*zy-la-Briche (Seine-et-Oise), est nommé *Celsiacus* dans le Polyptyque d'Irminon, t. II, p. 116. Vous pouvez facilement conclure de tous ces exemples que la première syllable de *Ceau*silanges, *Sou*cilanges, *Sau*silanges, *Sau*xillanges, comme vous voudrez l'appeler, représente bien certainement la première syllable de *Cel*sinianæ.

Maintenant si Celsinianæ, qui aurait dû nous donner Sauxi*n*anges, nous a donné Sauxi*ll*anges, c'est que la lettre *n* a une merveilleuse facilité à se changer en *l*. Voyez pour le mécanisme au moyen duquel s'opère cette permutation ce que dit M. de Chevallet, *Origine de la langue française*, t. II, p. 80. Vous saisirez tout d'abord pourquoi la nasale *N* s'est transformée en la linguale *L* dans Sauxi*ll*anges, et pourquoi *Bononia* est devenu Boulogne, *Panormus* Palerme, et *Castrum Nantonis* Château Landon.

Reste à vous expliquer par quelle bizarre combinaison la finale *anæ* de Celsinianæ s'est transformée en *anges*.

Nos Gaulois se servaient de la terminaison *ec* = *ac* pour adjectiver les noms d'hommes (1) et en faire des noms de propriétés. Les Gallo-Romains traduisirent cette finale *ac* par *acus*. Ainsi de Celsus on fit Celsi-ac (2), puis *Celsi-acus* (le domaine de Celse); de Celsinus on fit Celsini-ac (3), puis *Celsini-acus* (la propriété de Celsin). Pour Celsinianus, qui était un sous-diminutif purement latin par sa finale,

(1) Cette finale *ek* est encore aujourd'hui une terminaison adjective dans la langue armoricaine, de *Bod* (touffe) on fait *Bodek* (touffu); de *Karad* (amitié) on fait *Karadek* (aimable). *Ach* est aussi, suivant Ed. Davies (Celt. Res., p. 481), un suffixe irlandais formant avec les substantifs des adjectifs de propriété, et *ach* sert également de suffixe pour former en gaëlique des termes ethniques, *Erionnach*, irlandais; *Albanach*, écossais; *Sacsanach*, anglais. (Roget de Belloguet, Gloss. Gaul., p. 287. Zeuss Gr. Celt., p. 773.)

(2) de Julius on fit Juli-ac = *Juliacum* (Itin.); d'Avitus Aviti-ac = *Avitiacum* sive prædium Aviti (Sidon., Epist. 2, 2); de Priscus Prisci-ac = *Prisciacum* (Mabill., Dipl., p. 472); d'Aurelius Aureli-ac = *Aureliacum* (Ib., p. 550); de Childeric Childerici-ac = *Childericiaca villa* (Pardessus, Dipl., t. II, p. 270); de Hulderic Huldrici-ac = *Huldriciaca villa* (Ibid., t. I, p. 85); de Paulus Pauli-ac = *Pauliacum* (Ib., p. 208); de Flavius Flavi-ac = *Flaviacum* (Ib., t. II, p. 244).

(3) De Martinus on fit Martini-ac = *Martiniacensis villa* in qua celebre ferebatur sæpius orasse Martinum (Greg. Turon., De Gl. Conf., c. 8); de Corbo Corboni-ac = *Corboniacus locus*, qui a Corbone viro inclyto dicitur (Act. Mabill., Sæc. IV, 2, p. 241); de Paulinus Paulini-ac = *Pauliniacum* (Mabill., Dipl., p. 572); de Flavinus Flavini-ac = *Flaviniacum* (H. de Val., Not., p. 196).

on conserva sa forme adjective latine et on désigna la ville de Celsinien par la Celsinienne (1). Les noms de lieux de cette dernière forme sont arrivés jusqu'à nous, tantôt avec une désinence romane masculine, comme Orléans (Loiret), Quintillan (Aude), Corneilhan (Hérault); tantôt avec une désinence romane féminine, comme Valentiannes et Marciannes, c'est-à-dire Valenciennes et Marchiennes (Nord); comme Jullianes et Celsinianes, c'est-à-dire Jullianges (Haute-Loire) et Sauxillanges (Puy-de-Dôme).

Je dois vous dire ici que nos ancêtres gaulois avaient un très-grand faible pour le *g;* ils le plaçaient devant la lettre *n* aussitôt qu'ils la rencontraient, et de Colonia ils faisaient *Cologne*, de Montana *Montagne* et de Juliana *Juliagne*. Les Francs, au contraire, en leur qualité de Germains, n'avaient aucune espèce d'aptitude pour le *GN* mouillé, et ils se tiraient d'affaire quand il fallait prononcer Cologne, Montagne, Juliagne, en faisant entendre quelque chose comme Colon'ge, Montan'ge, Julian'ge, de manière que Celsinianæ, qui était devenue pour les uns *Celsiniagnes*, devint *Celsinian'ges* (2) pour les autres.

Cette espèce de transformation, qui paraît singulière au premier abord, est très-fréquente dans la langue romane, qui, parlée ou écrite, est un mélange de celte, de latin et de tudesque. Ainsi au moyen âge on traduisait sans scrupule les mots latins *veniat, teneat, donet*, c'est-à-dire qu'il vienne, qu'il tienne, qu'il donne, tantôt par

(1) D'*Albinianus* on a fait Aubignan (Vaucluse) = Albignano (Italie) = Albiñana (Espagne); de *Gallinianus*, Gallignan (Bouches-du-Rhône) = Gallignano (It.); de *Marinianus* ou *Mariniana*, Marignane (Bouch.-du-Rhône) = Marignano et Marignana (It.); de *Octavianus*, Octavion? (Drôme) = Ottobiano (It.); de *Licinianus*, Lezignan (Aude) = Lesignano et Lesignana (It.); de *Cornelianus*, Corneillan (Gers) = Cornillon (Isère) = Cornegliano (It.) = Cornellana (Esp.); de *Pompeianus*, Pompignan (Gard) = Pompeano et Pompejana (It.) = Pompean (Esp.). Ajoutez Taulignan (Drôme) et Serignan (Hérault), pour l'explication desquels M. de Chevallet, dans ses origines, t. I, p. 24, a été, à tort je crois, emprunter aux Germains la finale *ham*. Sous la forme féminine, nous avons *Juliana* = Julianges (Haute-Loire) = Giulano et Giulana (It.) = Juliana (Esp.); *Marciana* = Marchiennes (Nord) = Marciana (It.); *Ceciliana* = Sechillienne et Chichiliane (Isère), etc., etc.

(2) Il faut convenir que cette finale tudesque, au centre de l'Auvergne, à moins qu'elle n'ait été motivée par la prononciation des propriétaires goths ou francs de la villa Celsiniana, semble contredire ce que je veux prouver. Mais je vous préviens que le *g* même dur n'était pas antipathique aux races méridionales. Car, tandis que nous prononcions veniat, *qu'il viegne*, les Italiens, les Espagnols et les Provençaux prononcaient *che venga, que venga, quẽ vengo*, et dans la vieille langue d'Oc, les adjectifs *albenc, ferrienc* représentaient les adjectifs italiens *albigno, ferrigno*. Voy. Diez, Gram. des Rom. Spr., t. II, p. 282, 306 et 307. Ainsi, auvergnat ou tudesque, *anges* égale toujours *agnes*.

qu'il viegne (1), qu'il tiegne (2), qu'il dogne (3) ; tantôt par qu'il venge (4), qu'il tenge (5), qu'il donge (6). Et encore je ne vous parle pas de la combinaison mixte qui a produit qu'il viengne (7), qu'il tiengne (8), qu'il dongne (9).

Vous le voyez, nous avions deux signes graphiques pour rendre le *n* mouillé latin, ou *gn*, ou *ng*, suivant que nous étions de souche gauloise ou germaine. La différence, qui était peut-être imperceptible dans la prononciation, existait de fait dans l'écriture. Du reste, si vous désirez des preuves certaines de cette double notation, surtout dans la finale des noms de lieux, c'est en Belgique qu'il faut aller les chercher. Les races flamandes et wallones ont dû là trahir leur origine et laisser percer leur accent. En effet, *Odeigne*, près Luxembourg, qui est rendu dans les textes par *Aldaniæ* (10), l'est également par *Oldanges* (11) ; le mot latin *Holonia* (12) nous donne *Holonge* (13), aujourd'hui *Hollogne*, et *Gamuniæ* (14) répond à la fois à *Jamonges* (15) et à *Jamoignes*. Puis, en revenant par la Lorraine, ne vous étonnez pas de trouver dans les Pouillés de cette province *Albigny* représenté par Albinga; *Hattigny* par Hattinga, car Albigny = Albing = Albange ; Hattigny = Hatting = Hattange.

⁂

(1) Roquefort, Glos. Rom., t. II, p. 679 et 693.

(2) Ibid., p. 623. (3) Ib., t. I, p. 402. (4) Ib., t. II, p. 697. (5) Ib., p. 613. (6) Ib., p. 175 au mot *Mes*. (7) Ib., p. 697.

(8) Annuaire de l'hist. de France. 1837, p. 156.

(9) Roquefort, t. II, p. 563.

(10) Pardessus, Dipl., t. II, p. 405.

(11) Grandgagnage. Mém. sur les noms de lieux de la Belgique, p. 49 et 50.

(12) Ib., p. 43 et 156. (13) Ib., p. 43. (14) Ib., p. 12. (15) Ib., p. 61.

NOTES

SUR DEUX

MÉDAILLES DE PLOMB

RELATIVES A JEANNE DARC

ET SUR QUELQUES AUTRES ENSEIGNES POLITIQUES OU RELIGIEUSES

Tirées de la collection Forgeais.

M. Arthur Forgeais, peintre et antiquaire, a fondé de nos jours une collection qui me paraît digne d'un très-vif intérêt.

Tous les archéologues connaissent les travaux de M. l'abbé Cochet. Le savant antiquaire normand s'est creusé sous le sol de la France un empire : celui des morts ; et, de par la science, il y règne aujourd'hui en souverain. M. l'abbé Cochet nous a, grâce à ses progrès et à ses découvertes, révélé tout un monde : le monde souterrain des sépultures mérovingiennes, franques et du moyen âge. M. Forgeais, on peut le dire, s'est créé un royaume analogue et qui lui appartient en propre. C'est le lit de la Seine qu'il s'est mis à explorer, et d'où il a tiré toute une série de monuments presque inconnus avant lui. Non loin de la Morgue, où le fleuve vient déposer ses tristes épaves humaines, M. Forgeais a établi, sur le quai des Orfévres, un poste de sauvetage qu'on pourrait appeler les filets de Saint-Cloud de l'archéologie. Ses premiers travaux en ce genre remontent déjà environ à une vingtaine d'années. Guidé surtout et d'abord par un vif sentiment de l'art, il a peu à peu acquis le sens

critique. Ses idées se sont développées à mesure que s'étendait devant lui la matière scientifique de ses richesses.

Aujourd'hui cette collection, unique dans son genre, se compose de trois ou quatre mille objets qui se rapportent la plupart à la numismatique, et presque tous en étain ou en plomb. La réputation de ce petit musée très-spécial commence à se répandre, et nous croyons remplir un devoir en contribuant à sa notoriété. M. Forgeais n'a pas seulement réuni avec bonheur, avec peine, cette masse de menus monuments archéologiques ; il a consacré ses veilles et de dispendieux sacrifices à les étudier, à les classer, à les mettre en lumière. Un premier travail, qui n'est nullement sans mérite, consiste à débrouiller ces informes débris, tels que les rend Neptune ou Proserpine. Le goût et la pratique ont acquis à M. Forgeais une adresse et un tact parfaits pour déterger ces frêles bribes et pour les restituer, sans aucune addition, à l'aide des restaurations les plus habiles. Il les a ensuite distribuées comme on fait des médailles, sur des planches à compartiments creux. Il a formé ainsi un médailler où règnent l'ordre, la commodité, l'élégance. Chaque tiroir de cet écrin réserve à l'étude une ample mine de recherches et d'instruction.

La Seine paraît avoir reçu, depuis des siècles, une multitude infinie de dépôts plus ou moins précieux. Sans remonter jusqu'au culte très-avéré des fleuves, il semble que la Seine fût, comme la piscine des autels, un lieu dans lequel on ensevelissait certains objets dont on voulait anéantir la mémoire et l'usage, sans toutefois signaler ces objets ni les profaner. Tels étaient les sceaux et les meubles sacrés mis à la réforme. Nous croyons que cette idée s'est réalisée non-seulement dans le cercle logique qu'elle embrasse, mais au delà. Ainsi, depuis les cadavres plus ou moins authentiques de la *Tour de Nesle*, jusqu'aux bijoux volés à la Bibliothèque royale en 1831 et retrouvés sous le pont de la Tournelle, la Seine a recélé dans ses flots bien des fidéicommis dont l'origine n'avait rien de pieux. Une attraction naïve et naturelle, sous l'influence de mobiles fort divers, a dû faire livrer à ce muet confident les gages les plus variés.

Singulière puissance du temps sur tout ce qui touche notre muable humanité ! Le vil prix, l'humble matière de ces fragments inoxydables sont précisément la double égide qui les a conservés jusqu'à nous. Plus d'un, de siècle en siècle, a dû retomber au fond de la rivière fidèle, rejeté avec dédain par les bateliers ou les plongeurs. Et voici que ces vils objets reparaissent aujourd'hui à la lumière, anoblis par la science, parés encore du mystère qui les a fait cacher, et comme transmués au creuset de l'histoire.

Plusieurs auteurs ont écrit, de nos jours, sur les plombs historiés.

Nous citerons tout d'abord l'ouvrage de feu M. Rigollot, qui a pour titre : *Monnaies des évêques des innocents et des fous* (1). Plusieurs enseignes religieuses et politiques s'y rencontrent au milieu des jetons de confréries bouffonnes, qui forment le principal fonds de cette collection. L'ouvrage est en outre précédé d'une introduction étendue, accompagnée elle-même de textes et de monuments fort précieux, réunis par un autre savant, M. C. Leber, dont l'archéologie déplore également la perte, encore récente.

M. Eugène Grésy a signalé, l'un des premiers, un objet d'antiquité qui doit compter parmi les plus anciens et les plus curieux de son espèce. Il s'agit d'une ampoule (probablement de pèlerinage) en plomb, sur laquelle on distingue l'image de saint Georges et de saint Martin, ainsi que leurs noms. Cette enseigne a été trouvée dans la Seine à Melun. Elle forme le sujet d'une intéressante notice accompagnée de la figure, due semblablement au savoir et au talent de M. Grésy (2). Le même auteur a récemment consacré à divers autres monuments, tirés du cabinet de M. Forgeais, un opuscule plus étendu, dont il a enrichi les mémoires de la Société des antiquaires de France (3). MM. Hucher du Mans et Rouyer, auteurs d'excellents travaux d'archéologie, ont aussi traité ce sujet à plusieurs reprises et avec des résultats d'un intérêt également pregressif (4). M. Darcel a fourni récemment à la *Gazette des beaux-arts* une notice du cabinet de M. Forgeais, ornée de divers spécimens gravés sur bois (5). Nous serions bien injuste si nous omettions de cette nomenclature un écrivain qui a offert de son propre fonds, aux précédents, la principale substance de leurs écrits. Cet écrivain n'est autre que M. Forgeais, qui, lui-même, a publié, en 1858, une sorte de catalogue partiel, avec figures, comprenant un petit nombre de monuments de sa collection (6). Enfin les lecteurs de la *Revue archéologique* n'ont point oublié un travail que leur a offert, il y a peu de

(1) Paris, 1837, in-8, figures.

(2) *Bulletin des comités historiques*, etc. 1850, in-8, p. 287, planche n° 9.

(3) *Notice sur quelques enseignes et médailles en plomb trouvées à Paris, dans la Seine*. Extrait du tome XXV, 1860, in-8°.

(4) *Des enseignes de pèlerinage* dans le *Bulletin monumental* de M. de Caumont. 1853, t. XIX, p. 505. Divers articles dans la *Revue de numismatique*. *Histoire du jeton*. 1858, in-8.

(5) 1860, page 40 et suiv.

(6) *Notice sur des plombs historiés trouvés dans la Seine et recueillis par Arthur*

temps, l'un de ses collaborateurs, M. St. Prioux : *Monuments populaire de Notre-Dame de Liesse* (1).

Depuis ce temps, l'éveil a été donné et suivi. Ainsi, M. le président Fabre, d'Embrun, a donné au public (2) la figure d'une enseigne relative au fameux pèlerinage de cette ville : Notre-Dame d'Embrun. De son côté, M. Fr. Mandet, dans le deuxième volume de ses *Recherches historiques sur le Velay*, a reproduit plusieurs images anciennes et analogues (3).

On le voit donc, l'érudition a ouvert dans cette voie un filon de recherches qui ne manquera pas d'aboutir un jour à une lumière complète. Mais ce jour n'est point encore arrivé. Les plus instruits sur cette question en sont encore à ramasser les matériaux et à les étudier analytiquement. Tel est le genre de labeur auquel je viens, pour ainsi dire, fortuitement m'associer. Enhardi par les intéressantes communications de M. Forgeais et par ses gracieuses instances, j'ai l'honneur de soumettre au public quelques notes relatives à ce sujet, que j'ai recueillies dans le cours d'autres recherches. Les notions ci-après exposées se limitent chronologiquement dans un cercle assez restreint, qui n'excédera guère les règnes de Charles VI et Charles VII. Je m'en tiendrai aussi, d'une manière à peu près exclusive, à deux espèces de monuments : savoir les enseignes de pèlerinage et les enseignes politiques.

Nos documents historiques du quinzième siècle contiennent des mentions extrêmement multipliées de pèlerinages religieux. On en trouve pour ainsi dire à chaque page. Les enseignes politiques y sont l'objet d'indications beaucoup moins fréquentes. Dans les allégations qui vont suivre, je procéderai d'après un ordre à peu près chronologique. Je m'efforcerai, s'il est possible, de ne point répéter ce qu'ont dit mes devanciers et de les compléter autant qu'il dépendra de moi.

Les menues enseignes de plomb ou d'étain au quinzième siècle

Forgeais, fondateur-président de la Société de sphragistique. Paris, chez l'auteur et chez Dumoulin, quai des Augustins. Les planches reproduisent de cent à cent cinquante monuments choisis.

(1) *Revue archéologique*, 1860, t. II, p. 53.

(2) *Recherches historiques sur le pèlerinage des rois de France à N. D. d'Embrun.* Grenoble, 1860, in-8°, figures.

(3) *Notre-Dame du Puy.* Le Puy, 1860, in-12, page 193 et suiv.

étaient à Paris l'objet d'une industrie considérable (1). On appelait ce produit *bibelot* et celui qui le vendait *bibelotier* (2). Sauval, auteur des *Antiquités de Paris*, s'exprime comme il suit dans ses notes aux *comptes et ordinaires de la prévôté de Paris* (1724, t. 3, p. 334), chapitre des *métiers*, sous les années 1433-4 : « *Sçavoir ce que c'est qu'un bibelotier?* C'est un faiseur et mouleur de petites images de plomb qui se vendent aux pèlerins et autres. Cela est uni aux miroitiers. » Les lignes précédentes montrent que, du temps de Sauval, cette industrie subsistait encore entre les mains des miroitiers ou marchands de petites glaces *étamées*.

M. Forgeais a retrouvé dans la Seine, en 1856, au pont Saint-Michel, un moule (entre autres) qui a servi à la fabrication de ces *bibelots*.

Le moule en question, détérioré ou défectueux dans plusieurs parties, a sans doute été jeté par ces motifs. Le lieu où on l'a recueilli donne à supposer que le miroitier ou bibelotier qui s'en est ainsi défait avait sa boutique sur le pont Saint-Michel. D'autre part, le style des dessins qu'il présente paraît être contemporain de Sauval ou du règne de Louis XIV. Ce moule est très-analogue à ceux de fer ou de cuivre dans lesquels les *rétameurs* coulent, de nos jours, en plein air, des couverts d'étain et autres ouvrages semblables. Or il est très-probable que ce procédé *perpétuel* n'a jamais varié.

L'un des moules de ce genre qu'a réunis M. Forgeais (3), celui dont nous parlons actuellement, est en ardoise. Il se composait de deux moitiés symétriques ou mâchoires qui se réunissaient, et formaient, à la partie supérieure, un *raphé* vide ou orifice commun, destiné à recevoir la coulée. Sept ou huit creux spéciaux, distribués sur chaque face, formaient la matrice d'autant d'images, bibelots ou enseignes. C'est ce qu'on voit très-clairement sur la représentation gravée que M. Forgeais a reproduite à la page 7 de ses *Plombs historiés*. Chacun de ces creux, depuis le plus éloigné du bord supérieur du moule jusqu'au plus rapproché, communique, par des canaux ou filets *ad*

(1) En 1418, lors de l'entrée des Bourguignons à Paris et des massacres de juin, l'un des principaux meneurs de ces cruautés était un nommé Lambert, *potier d'étain* dans la Cité. (J. des Ursins, dans Godefroy, *Charles VI*, p. 350.)

(2) Nous avons conservé *bibelot*, qui s'est dit aussi *bimbelot*, et qui a fait *bimbelotier*. Voy. Du Cange, au mot *biscatia* et les étymologistes français : *bibelot* et *bimbelot*.

(3) J'ai vu chez M. Forgeais plusieurs de ces moules en pierre de diverses espèces. L'un d'eux a servi pour couler des jetons. La pierre dont il est formé ressemble à la pierre lithographique de Solenhaufen. Ce moule paraît antérieur au treizième siècle.

hoc, avec l'orifice. La commissure des lèvres, ou bords de rapprochement des deux demi-moules, étant une fois assujettie et lutée, on versait le métal par la bouche du moule, et le métal en fusion pénétrait dans tous les vides, où il se modelait en se refroidissant. Le produit, qui sortait lorsqu'on ouvrait les deux écailles, consistait en une grappe d'étain à laquelle pendaient sept ou huit bibelots, semblables entre eux ou différents *ad libitum*. Ces huit exemplaires se fabriquaient ainsi d'un seul coup et en même temps. Restait à les affranchir en brisant les tiges ou jets de communication et au besoin à *réparer* quelque peu chacun des exemplaires. Ces petites sculptures étaient donc quelque chose de très économique et de très-propre à une consommation populaire (1).

Les pèlerinages religieux, vers le commencement du quinzième siècle, n'étaient point seulement une affaire de piété, mais de vogue et d'ostentation. On n'ignore pas que la solennité périodique de *Longchamps*, cette fête annuelle du luxe et de la mode au sein de la capitale, est née d'un pèlerinage de ce genre. Le bois de *Boulogne*, ce vaste théâtre du *sport* et de l'élégance parisienne, tire son nom d'un moutier, celui de *Boulogne-les-Menus*, qui déjà exerçait sous Charles VI un genre d'attraction analogue. Au département des manuscrits de la bibliothèque impériale, le volume 127 Lavallière (réserve) est un livre d'heures exécuté vers 1390 pour Louis II, duc d'Anjou. Ce prince le donna, quelque vingt ans plus tard, à son oncle ou cousin, Jean, duc de Berry, fameux bibliophile. A la fin de ce manuscrit, le nouveau propriétaire se fit peindre en pied et en miniature, par l'un de ses artistes les plus habiles. Ce portrait, merveille de ressemblance, de talent et de délicatesse, représente le duc vers 1415, partant en pèlerinage. Le duc porte un collier, orné d'une enseigne d'orfévrerie. Il tient à la main un bâton de pèlerin. Sur le vaste collet ou *garnement* de sa robe, dite *houpelande*, on voit peint en rouge ce bâton de pèlerin. Jean est suivi d'un familier ou compagnon, qui porte sur ses habits le même bâton peint en rouge. Un massier ou sergent d'armes qui précède le prince est également décoré de ce signe peint en blanc sur sa robe, de couleur rose ou mauve.

La reine Isabeau de Bavière ne le cédait à personne pour les pratiques extérieures du luxe uni à la dévotion. Un fonds prodigieux de superstition s'amalgamait, dans sa faible tête, avec les sentiments affectifs naturels chez les femmes.

(1) Nous remarquerons, en passant, l'analogie qui existe entre ce procédé et celui qui sert à la fonte des caractères d'imprimerie.

En 1416, le roi était malade de son incurable maladie. La reine elle-même, très-obèse, très-valétudinaire, ressentait, avec les atteintes de l'âge, celles d'infirmités précoces. Tout en prenant des élixirs composés de rubis et d'or potable, elle recourait, d'une manière véritablement prodigue, aux pèlerinages. Les extraits suivants, tirés des comptes de sa maison, permettront au lecteur de s'en faire une idée. La reine, au mois d'avril, habitait Vincennes. Podagre et comme paralytique, elle ne se déplaçait qu'en chaise roulante. Isabeau de Bavière imagina la combinaison suivante, qui consistait à employer le *médecin* même du roi en matière de *pèlerinage*. « A maître Guillaume Le Pelletier, physicien du roy, pour faire faire pour ladite dame et à sa dévotion une neuvaine-quinzaine en l'église de Notre-Dame de Montfort (1), le lendemain de Pâques... » Dans le même temps, la reine commande en son nom cinq neuvaines, savoir : deux neuvaines pour saint Jacques, deux pour saint Philippe et une pour saint Ytroppe (Eutrope), en l'église Saint-Gervais, sa paroisse, à Paris, à raison de 27 sous parisis par neuvaine ; « plus un cierge de 15 livres en la chapelle du d. saint Ytroppe. » Au mois de mai suivant, neuvaines en l'honneur de sainte Geneviève, de saint Nicolas et de saint Martin, accomplies pour la reine. Jean Guerguesal, prêtre, va en pèlerinage, « par ordonnance et dévotion de la reine, » à Saint-Lommer, près de Courcy, en Normandie, « faire une neuvaine audit saint Lommer. » Neuvaines à saint Mathelin (saint Mathurin de Larchant). Cierges à saint Jean-Baptiste. Neuvaines et quinzaines en l'église de *Boulogne-la-Petite* (ou *Boulogne-les-Menuz*, près Auteuil) ; à Notre-Dame de Paris, à sainte Geneviève. En septembre : « pour faire faire un pèlerinage au saint cardinal (le bienheureux Pierre de Luxembourg), en Avignon, pour et à la dévotion de ladite dame ; pour ce, et pour oblations audit lieu, en ce compris un cierge de 15 livres ; pour ce 10 francs, et pour la peine et salaire de un messager de pié qui a fait le d. pèlerinage, 10 fr... Pèlerinage et neuvaine-quinzaine à Notre-Dame, en la chapelle du Blancmesnil-lès-le Bourget, par un pèlerin pour la reine, 4 livres 15 sous 8 deniers parisis. »

Dans les premiers jours d'avril 1417, une nouvelle douleur vint affecter la reine, déjà si éprouvée dans sa tendresse maternelle. Le dauphin Jean atteint, les uns disent d'une fistule à l'oreille, les autres de poison, se mourait à Compiègne. La reine, toujours à Vin-

(1) Montfort l'Amaury (Seine-et-Oise).

cennes, n'avait pas la force ou le courage de lui porter ses propres soins. Elle lui dépêcha ses médecins, et de nombreux courriers se succédèrent pour lui rapporter des nouvelles. La superstitieuse reine, mêlant à ces sentiments naturels ses idées d'habitude, ne savait plus à quel saint se vouer: elle multiplia de nouveau ses pratiques dévotes (1) et ses pèlerinages. 1er avril 1417, par ordre de la reine : pèlerins envoyés à Notre-Dame de Beauce (Chartres) ; à Saint-Mathurin de Larchant, à Saint-Ladre d'Avallon, à Saints-Côme et Damien de Luzarches, à Saints-Sébastien et Fabien de Paris, à Saint-Antoine des Champs, etc., etc. (2). »

Du Cange, au mot *Insignium*, allègue, sous la date de 1397, un texte français où il est question d'une enseigne d'argent relative au pèlerinage de Montfort l'Amaury. M. Hucher du Mans (3), et après lui, d'une manière plus étendue, M. E. Grésy (4), ont disserté sur le pèlerinage de Saint-Mathurin de Larchant (Seine-et-Marne). Ces deux antiquaires ont joint à leurs savantes observations une série de figures commémoratives de ce pèlerinage, et qui se suivent depuis la fin du quatorzième siècle.

Ces enseignes ou *bibelots* pieux consistent le plus souvent en des plaques carrées, circulaires ou elliptiques, qui retracent quelque image, quelque scène de la vie du saint. D'autres ont l'aspect d'une médaille ou méreau, frappé, sur sa double face, d'une empreinte comparable aux précédentes figures. Quelques-uns, comme on l'a déjà dit, affectent la configuration d'une ampoule ou petit sac de plomb.

Les différentes enseignes ou ampoules qui ont été publiées jusqu'ici se blasonnent, pour ainsi dire, des emblèmes hagiographiques relatifs au saint qu'elles rappellent. Ainsi l'ampoule de Melun représente saint Martin et saint Georges. Celles de saint Mathurin de Larchant, de Notre-Dame de Liesse, etc., retracent l'effigie ou quelque épisode de la légende du saint visité par le pèlerin. Dans les exemples qui suivent, au contraire, les symboles se rapportent au visiteur, au pèlerin lui-même, ou du moins à celui au nom duquel le pèlerinage était accompli.

(1) « A frère Jehan Cambier, compagnon du confesseur, pour payer et bailler à sœur Jehanne la brune, religieuse à Saint-Marcel, pour trente-six jours *qu'elle avoit jeusné pour et à la dévocion de ladite dame la reine;* 4 avril 1417, payé 9 livres 4 sous. »

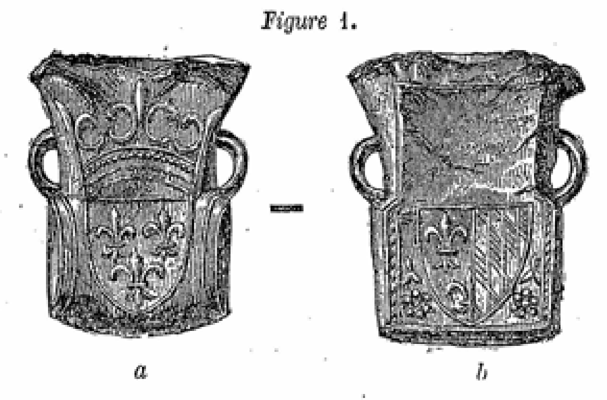
(2) Compte de la reine, à la suite de la chronique de Jean Chartier; édition elzévirienne, 1858, in-16, t. III, p. 274 à 284.

(3) *Bulletin monumental*, 1853, p. 533.

(4) *Mém. des antiquaires*, 1860, p. 7 et suiv.

La figure 1 ci-jointe est aux armes de Charles VI (*a*) et d'Isabeau de Bavière (*b*). Elle forme comme une petite outre de plomb, compo-

Figure 1.



a *b*

sée d'une panse ou récipient et d'un col. On la voit ici représentée sous ses deux faces. La panse recevait sans doute au départ l'offrande ou *oblation* du pèlerin. Le col, formé d'un métal malléable, était de nature à se refermer suffisamment sous la pression des doigts. Au retour, la même ampoule pouvait contenir soit une médaille bénite, soit de l'eau bénite, soit quelque linge ou autre objet qui avait *touché* aux reliques du saint. Deux anneaux fixés à droite et à gauche servaient à attacher l'enseigne à la coiffure du pèlerin.

Cette enseigne n° 1, grâce au blason qui la décore, ne peut laisser aucun doute sur l'époque de sa provenance; et cette provenance même paraît évidente. Selon toute apparence, elle aura servi à quelqu'un de ces messagers ou pèlerins de profession que la reine Isabeau employait en si grand nombre.

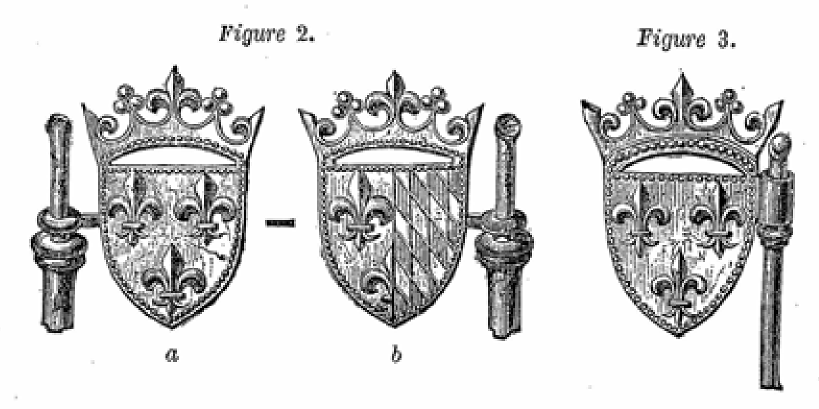
Le cabinet de M. Forgeais contient une riche série d'ampoules de ce genre. Quelques-unes sont *collectives*. L'une d'elles présente sur ses deux faces les blasons réunis du roi de France, du connétable (du Guesclin) et autres grands personnages. Une autre offre les armes du roi, de la reine et de Louis, duc d'Orléans (1). On remarque, sur une troisième, celles du duc de Bourgogne, Jean sans Peur, et de son gendre le dauphin.

Un lien d'analogie sensible rattache à la précédente les enseignes que nous reproduisons sous les nos 2 et 3. Ce sont des espèces de petites girouettes, ou pavillons blasonnés qui tournent, par le moyen

(1) Cf. Chronique de P. Cochon, 1859, in-16, p. 392.

d'une douille, sur une tige ou hampe, dont on n'a conservé que des fragments. Les mêmes armes, la même matière, le même style, les mêmes proportions semblent imputer à ces trois monuments (fig. 1 à 3) une commune origine et une destination analogue. Je suppose que cette tige se fixait, par le moyen d'une agrafe, aux cierges de pèlerinage, comme nos *porte-abat-jours* se fixent aux bougies. Le petit pavillon, armorié par une ou deux faces, en tournant sur son axe, présentait successivement aux regards des assistants ses diverses images héraldiques. Il signalait ainsi (fig. 2 et 3), comme dans

Figure 2. *Figure 3.*



a b

le cas précédent (fig. 1), le personnage au nom duquel s'accomplissait l'œuvre pie.

A ce dernier point de vue, les trois enseignes que nous rapprochons offrent quelques variantes qui nous semblent à observer. Dans la figure 1, l'écu du roi (*a*) est timbré d'une couronne, mais celui de la reine (*b*) n'en porte pas. Dans la figure 2, la couronne règne sur les deux faces (*a* et *b*). La troisième n'offre que le blason de Charles VI. En 1417, après s'être fait enlever à Marmoutiers par le duc de Bourgogne, Isabelle de Bavière se réunit à ce prince, qu'elle créa lieutenant général du royaume. Elle-même fut reconnue reine régente et investie de tous les attributs de la souveraineté aux lieu et place de son époux. D'après cette induction, la figure 1 nous paraît antérieure à 1418. Le n° 2, décoré pareillement sur les deux faces, est sans doute postérieur à cette date. Le n° 3 ne signale que Charles VI. Toutefois, l'état de maladie où ce prince était plongé depuis 1390 ne permet guère de lui attribuer aucun de ces petits meubles comme un effet de sa volonté personnelle ; et nous pensons que tous les trois doivent être rapportés à la reine Isabeau de Bavière.

Au mois d'avril 1417, lorsque Jean, dauphin, expirait à Compiègne, son beau-père, Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, se trouvait à Paris, et désirait ardemment rejoindre son gendre. Mais le pouvoir, en ce moment, appartenait au connétable d'Armagnac. Par ordre de ce gouvernement, Guillaume, gardé pour ainsi dire à vue, se voyait en quelque sorte prisonnier dans la capitale. « Et pour ce, dit Monstrelet, il *feigny soy aler à Saint-Mor des Fossez en pèlerinage,* » et se rendit à Compiègne, où il trouva le dauphin moribond (1). Dans la collection de M. Forgeais, on remarque une enseigne de plomb qui paraît être à peu près de cette époque, et qui offre l'image du saint, avec cette légende : *Saint-Mor des Focés* (2).

Le dernier fils de Charles VI et d'Isabeau de Bavière, Charles, dauphin, qui depuis fut Charles VII, professait, comme son père (et comme son fils Louis XI), une grande dévotion pour saint Michel. Le principal sanctuaire où cet archange fût honoré était le *Mont Saint-Michel au péril de la mer.* Sur le sommet de ce pic, si pittoresque, s'élevait une abbaye dédiée à saint Michel, et surmontée, au plus haut des airs, par la figure de l'archange. Ce lieu servait de but à un concours nombreux et universel, mais particulièrement de pèlerins enfants, qui s'y rendaient par troupes à l'entrée du carême. Auprès du Mont Saint-Michel se dresse le rocher de Tombelaine, qui attirait également une grande affluence de fidèles. Sous la date du 5 février 1421, jour des Cendres, ou Carême-prenant, nous lisons ce qui suit dans les comptes de Charles, dauphin : « Monseigneur le régent, pour argent donné aux galopins de sa cuisine, pour aller au Mont Saint-Michel au temps de caresme, argent : 16 sous (3). »

Le 20 juin 1447, la reine elle-même, Marie d'Anjou, se rendit en pèlerinage au Mont Saint-Michel. La collection de M. Forgeais renferme plusieurs enseignes de plomb relatives à ces deux pèlerinages. L'une d'elles, notamment, porte le nom de Tombelaine. Celle-ci paraît dater de la fin du quatorzième siècle, comme les précédentes. Elle a été trouvée dans la Seine, où quelque pèlerin de la capitale

(1) *Histoire de Charles VII, roi de France et de son époque* (sous presse), t. I, p. 24.

(2) Voy. *Plombs historiés*, frontispice et p. 14.

(3) J. Chartier, etc., t, III, p. 317. Le prince était à Selles en Berry. Sur les pèlerinages d'enfants au Mont Saint-Michel, Voy. *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie,* t. VII, in-4°, 2e série, 1847, p. 380. Le 6 février 1448, jour de Carême-prenant, René d'Anjou, roi de Sicile, distribue six florins à ses six enfants de cuisine. (P. 1339, 2e partie, f° xx, v°.)

l'aura jetée après son retour. Cette pièce, gravée sur bois, a été redroduite par M. Hucher (1).

Henri V, de funeste mémoire pour la France, a été surnommé par les écrivains anglais le roi des prêtres. Après une jeunesse orageuse, et mu sans doute par un très-juste sentiment d'expiation, jamais il ne rencontra pendant son règne, tant en France qu'en Angleterre, une abbaye célèbre, sans en visiter les reliques et sans y faire de très-visibles dévotions. En 1421, malgré les efforts que saint Vincent Ferrier avait tentés auprès de lui pour le dissuader de poursuivre ses hostilités contre la France, il y descendit une troisième fois. Déjà maître de Paris et de la couronne, il désola pendant tout l'été les environs de la capitale. Cette campagne meurtrière se termina par le siége et la prise de Dreux. « Et de là, dit un de nos historiens, le roy (Henri V) s'en ala à Chartres em pélerinage tous nus piés (2). »

Sous la date de l'année 1443, le *Journal de Paris* nous apprend que tous les ans des gens de la capitale et des environs avaient coutume de se rendre en pèlerinage à Saint-Spire de Corbeil. Cette excursion pieuse avait lieu à l'époque de l'Ascension (3).

La reine Marie d'Anjou pratiqua dès son enfance les pèlerinages. Elle mourut en route au moment où, âgée de soixante ans, elle avait entrepris le voyage de Saint-Jacques de Compostelle. En 1414, déjà mariée, elle avait dix ans lorsqu'avec sa belle-mère Yolande elle visita la Sainte-Baume de Provence. Marie fut mère, le 3 juillet 1423, du dauphin, qui depuis s'appela Louis XI. Le jeune prince, âgé de quatre à cinq ans, tomba malade entre les mains de sa mère. Un mandement de Charles VII, son père, daté de Chinon le 22 avril 1428, alloue 60 livres à Pierre Harendal de l'ordre de Saint-Augustin, chapelain de monseigneur le dauphin, « pour accomplir le pèlerinage de « la Sainte-Baume pour et au nom de nostredit fils, que son dit cha- « pelain y a voué pour cause de maladie. » Le 24 avril 1443, Marie d'Anjou se trouvait à Limoges avec le roi et toute la cour. Pendant que Charles VII regagnait ses séjours de Poitou et de Touraine, la reine s'éloigna suivie de ses dames et de ses officiers. Montés à cheval et sur des chars, tous se dirigèrent ensemble vers la grotte célèbre de S. Maximin, où la Madeleine, suivant la légende, était venue après la mort du Christ établir sa demeure (4).

(1) Ms. 5696, à la date. D. Huynes, *Histoire du Mont Saint-Michel*, Ms. S. G. français, N° 924, III, p. 302. *Bulletin monumental*, p. 527.

(2) Chronique de P. Cochon à la suite de Cousinot, 1859, in-16, p. 441.

(3) Panthéon, p. 722.

(4) K. 243, f° 6 (comptes royaux). Ms. Fontanieu, 115, à la date du 22 avril 1428.

M. Forgeais a recueilli une très-curieuse enseigne de la Sainte-Baume qui remonte au quatorzième siècle. On en trouvera la figure gravée, avec des développements fort instructifs, dans les *Plombs historiés* de cet auteur (p. 8 et suiv.), et dans le *Bulletin monumental* (p. 506 et suiv.).

Le 1er janvier 1448, René d'Anjou, qui connaissait les sentiments de sa sœur, lui offrit pour étrennes un présent que fera connaître l'extrait suivant, tiré des comptes de ce prince : « A Charlot Raoulin, orfèvre, pour reste du déchiet et façon d'une *ymaige d'or de la Magdaleine*, que ledit seigneur donna en estraine à la royne de France (Marie d'Anjou); pour ce, en 23 escuz, 40 florins et 3 gros; *Item*, pour une boite de cristal que tient lad. Magdaleine entre ses mains, en laquelle a de son chief (1); pour ce, 1 florin et 9 gros. »

A cette date (1er janvier 1448), René lui-même avait accompli récemment le pèlerinage de Saint-Pierre d'Avignon. « Le 18 mai 1447, à Me Pierre de Mante, aumônier du dit seigneur, 5 florins et 3 gros, pour aumosnes et offrandes, quand led. seigneur estoit à Saint-Pierre de Luxembourc en Avignon. Le dit jour, pour 18 *enseignes d'argent* de Saint-Pierre de Luxembourc, baillées audit seigneur, pour les distribuer à son plaisir, à raison d'un demi-gros la pièce, 2 florins et 3 gros (2).

VALLET DE VIRIVILLE.

(*La suite prochainement.*)

Biographie Didot, article Marie d'Anjou. *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, t. XI, p. 373. *Itinéraire de Charles VII.*

(1) Dans laquelle il y a une portioncule de la tête ou relique de sainte Madeleine. (P. 1339, fo lxv, vo.)

(2) *Ibid.*, fo lxi, vo.

LE

PHILOSOPHE DAMASCIUS

ÉTUDE ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE

SUR SA VIE ET SES OUVRAGES

(*Suite.*)

III. — PUBLICATION DE DAMASCIUS.

Nous venons de faire passer sous les yeux du lecteur un tableau réduit, mais aussi complet que possible, des manuscrits qui renferment les œuvres de Damascius. On pourrait nous demander maintenant quel usage la philologie a fait jusqu'à nos jours de ces précieux matériaux, quelle attention elle a donnée aux textes de Damascius, quelles parties en ont été publiées, enfin quelle idée on peut se faire d'une bonne édition du *Traité des premiers principes*, le seul ouvrage de Damascius qui nous soit parvenu dans un état voisin de l'intégrité. Nous examinerons brièvement ces questions.

Le seul texte encore inédit (sauf les fragments dont nous avons parlé) est celui des *Doutes et solutions sur les premiers principes*.

Un autre texte pourrrait être également considéré comme presque entièrement inédit, puisque l'on a perdu la trace du livre imprimé (voir plus haut); c'est le texte des *Extraits divers ou Commentaire abrégé sur le traité aristotélique du Ciel*.

Plusieurs écrivains ont fait entrer, à titre de témoignage, des citations de Damascius dans leurs ouvrages de critique philosophique ou religieuse. Fabricius et Harles, Morelli, Kopp, d'autres encore, et nos propres recherches nous permettront de faire connaître les principales mentions dont notre auteur a été l'objet.

La plus ancienne citation de Damascius que nous ayons rencontrée a été faite presque sous ses yeux. Elle figure dans le *Commentaire* de Simplicius, son disciple et ami, *sur la physique d'Aristote*. Nous avons parlé précédemment (page 70) d'un passage de ce commentaire où l'auteur, traitant la question du Lieu, citait Damascius (liv. IV, texte 49; f. 146 et suiv.). — Plus loin (texte 134) Simplicius rapporte encore textuellement deux ou trois courtes citations de son maître sur le Temps.

Philoponus, dans son Commentaire sur le premier livre des *Météores* d'Aristote (fol. 86 et 104), rapporte l'opinion de notre philosophe sur la cause de la couleur dans l'air, sur la nature de la voie lactée, etc. : M. Kopp parle de cette citation qui montre, dit-il, en Damascius un physicien des plus médiocres (*admodum hebetem et commentis deditum*). Sans nous exagérer la valeur scientifique de la doctrine damascienne, nous croyons qu'il ne faut pas se hâter, comme le fait M. Kopp, de juger notre auteur sur la foi d'un seul critique et d'un adversaire.

Dans les temps modernes, le premier écrivain qui ait cité Damascius est, à notre connaissance, « Augustus Steuchus Eugubinus », dont le livre *De perenni philosophia*, publié à Leyde en 1540, est mentionné par Cudworth dans son *Systema intellectuale* (l. III, c. 5, p. 138; — l. VIII, c. 18, p. 442, etc.) comme renfermant quelques extraits des *Premiers principes*.

Les passages de ce dernier livre qui sont relatifs aux oracles chaldaïques ont été insérés par Fr. Patrizzi dans son *Zoroastre* (Hambourg, 1593, in-8°). Ces oracles, empruntés pour la plupart à Damascius, furent publiés de nouveau par Stanley dans son *Histoire de la philosophie* (p. 1178-1191) et, d'une manière plus développée, par Taylor dans le *Classical Journal* de 1817, part. XXXII et suiv. A la fin du dix-septième siècle, Jean Le Clerc revint sur l'ouvrage de Stanley, ou du moins sur la partie qui traite de la philosophie orientale, et publia, de cette partie, une nouvelle traduction latine qu'il enrichit d'éclaircissements sur les oracles chaldaïques (Amstelod. 1690, p. in-8°). Il cite notre auteur à plusieurs reprises, bien que la lecture de son livre ne donne pas à croire qu'il ait étudié les textes, entièrement inédits alors, de notre philosophe. Mais son édition partielle de Stanley jette une grande lumière sur tout le langage théologique de Damascius, emprunté le plus souvent à la doctrine chaldaïque. Il explique (lib. I, sect. II) — autant qu'il est possible de le faire — presque tous les mots singuliers qui se lisent dans nos

Morceaux inédits. C'est assez dire combien la connaissance de son ouvrage peut être utile aux lecteurs de ces Morceaux.

Lorsque, en 1678, Th. Gale publia le livre *De Mysteriis*, attribué à Jamblique, il avait sous les yeux le beau manuscrit oxonien du collége Corpus-Christi (Cf. Fabric., ed. Harl., t. III, p. 484; — Wolf, *Anecd.*, t. III, præf.). Gale dut consulter aussi le codex de Munich (Fabric., ed. Harl., t. X, p. 729). Dans les emprunts, courts mais nombreux, qu'il a fait au livre des *Premiers principes*, il rapproche les textes de Damascius et le traité *De Mysteriis*, en ce qui touche particulièrement la philosophie ou plutôt la théologie chaldéenne. Wolf (*ibid.*) a relevé toutes les mentions que Gale fait du Περὶ ἀρχῶν; elles sont au nombre de 21. Il convient de signaler en passant l'ouvrage de Gale aux futurs éditeurs des *Premiers principes.* On trouvera dans les *Adnotationes* du philologue anglais une foule de notions précieuses, et quelquefois même une heureuse correction du texte de Damascius (39).

(39) Th. Galé, page 298 de son édition des *Mystères*, cite quelques lignes des *Premiers principes*, touchant la théologie égyptienne, qui se retrouvent page 385 de l'édition Kopp. Nous remarquons dans la citation de Gale plusieurs variantes, par rapport au texte de cette édition, plusieurs points de ressemblance avec les leçons de Munich, et une de ces corrections heureuses dont nous venons de parler. Le lecteur en jugera lui-même par la comparaison des deux textes :

TEXTE DE KOPP.	VARIANTES DE GALE.
... Τὰς δὲ δύο ἀρχὰς ὕδωρ καὶ	om. δὲ ut monac. cod.
ψάμμον, ὡς Ἡραΐσκος· ὡς δὲ	post Ἡρ. add. ἱστορεῖ, recte.
ὁ πρεσβύτερος αὐτὸς Ἀσκληπιάδης,	αὐτοῦ melius.
ψάμμον καὶ ὕδωρ, ἐξ ὧν καὶ μεθ'	
ἃς γεννηθῆναι τὸν πρῶτον Καμηφίν,	Κνῆφιν, mon. cod.: Κνήφ.
εἶτα τὸν δεύτερον ἀπὸ τούτου,	
εἶτα καὶ ἀπὸ τούτου τὸν τρίτον,	
οὓς συμπληροῦν τὸν ὅλον νοητὸν	
διάκοσμον.	

Damascius, dans la *Vie d'Isidore* (Photius, *Myriobibl.*, cod. 242), parle du dieu Gennæus, représenté à Héliopolis sous la figure d'un lion. Ce passage de notre philosophe a été rapporté par un hébraïsant du dix-septième siècle : « Joannes Croius, » dans un petit livre très-rare : *Specimen conjecturarum*, etc. (p. 8). Nous devons la communication de ce volume à la bienveillance de M. Vincent, dont la bibliothèque, si riche en ouvrages relatifs à l'histoire des religions et des philosophies antiques, a singulièrement facilité nos recherches. Le titre seul de cet opuscule suffira pour en faire voir l'intérêt au point de vue qui nous occupe dans cette étude :

« Joannis Croii Specimen conjecturarum et observationum in quædam loca Orige-

On rencontre aussi quelques passages de notre auteur dans une lettre de R. Bentley qui accompagne son édition de l'historien Malala (p. 2 et suiv.), et qui fait partie de ses *Opuscula philologica.*

Les *Notes* d'Alexandre Morus *sur les épitres de saint Paul aux Corinthiens* (II, 18, p. 179) contiennent également des citations empruntées au livre des *Premiers principes.*

L'orientaliste anglais Thomas Hyde, qui fut quarante ans de sa vie bibliothécaire de la Bodléienne, a cité, d'après le manuscrit de cette bibliothèque, un court passage de Damascius dans son livre intitulé *Veterum Persarum et Magorum religionis historia* (1700, in-4°, p. 291). C'est un passage relatif aux Mages qui se retrouve à la page 384 de l'édition Kopp.

Un compatriote de Hyde, Rodolphe Cudworth, a rapporté plusieurs assertions de Damascius, pour les condamner, dans son *Système intellectuel.*

Fidèle interprète de la pensée philosophique ou plutôt religieuse qui domine tout le *System* de Cudworth, Mosheim, qui traduisit cet ouvrage en latin, s'associe à la prévention hostile dont Cudworth était animé contre la philosophie orientale et contre ses plus anciens historiens. « Quæ Theodorus, écrivait Mosheim (*System. intell.*, t. I, p. 337), qui de Persarum magia commentatus est apud Photium (cod. 81, p. 199) et Eudemus apud Damascius de eorum disciplina perhibent, tam ab omni ratione relicta et aversa sunt, ut verear ne in lectorum peccem patientiam si ea retulero. » Les scrupules du savant théologien protestant l'ont empêché d'apprécier la valeur historique de ces mêmes doctrines.

Cudworth a lu sans doute le texte des *Premiers principes* dans l'exemplaire du collége Corpus-Christi; il dirigeait ce collége en 1654.

Jablonski, dans son *Panthéon égyptien,* a cité (p. 19), d'après le *Systema intellectuale* (t. I, p. 327), un passage de Damascius compris dans les *Anecdota* de Wolf (t. IV, p. 260), et un second passage de notre auteur, rapporté déjà par Steuchus et, d'après ce dernier, par Cudworth (*System.*, t. I, p. 354). — Il a fait remarquer aussi, con-

nis, Irenæi, Tertulliani et Epiphanii, in quo varia Scripturæ sacræ et auctorum græcorum et latinorum loca exponuntur, emendantur et illustrantur : Ægyptiorum quoque, Chaldæorum, Phænicum, Pythagoræorum et Rabbinorum theologiæ et philosophiæ arcana indicantur et aperiuntur. » *S. l.*, 1632, p. in-8°, 140 pages.

trairement à la protestation de Mosheim, que certaines assertions énoncées dans l'ouvrage de Damascius trouvaient leur confirmation sur les monuments hiéroglyphiques de l'Égypte.

Parmi les philologues auxquels les écrits damasciens n'ont pas été inutiles, nous devons citer encore l'auteur d'*Aglaophamus*. M. Lobeck, dont la perte récente est si regrettable, a rapporté plusieurs fois le témoignage de notre philosophe sur les doctrines orphiques, dans cette savante histoire de la théologie mystique des Grecs, où l'exposition de ces doctrines occupe les deux tiers au moins de l'ouvrage. M. Lobeck propose même plusieurs corrections du texte publié par Kopp (40). Il est fâcheux, pour le dire en passant, que M. Lobeck n'ait pas consulté la partie restée inédite des *Premiers principes*. La mention d'Orphée y revient deux fois plus souvent que dans le texte

(40) Voici la plupart des corrections proposées par M. Lobeck ou citées par lui :

Édition Kopp, page 147, l. 21, Κρόνος. — *Aglaophamus*, p. 475 : Χρόνος.

Éd. K., p. 186, l. 2 en montant : ἀγκυλομήτης τὴν νύκτα. — *Aglaoph.*, p. 506 : ἀγκυλομήτης. Καὶ (hoc addendum) τὴν νύκτα.

Éd. K., p. 187, l. 1 : πεποιηκέναι. — *Aglaoph.*, p. 506 : πεποίηκε.

Éd. K. p. 198, l. 11 : Χρόνου. — Fortasse scribendum Κρόνου, disait Kopp ; correction repoussée par M. Lobeck, *Aglaoph.*, p. 470.

Éd. K., p. 380, l. 19 : τὴν δὲ τρίτην τὸν Μῆτιν τὸν Ἠρικαπαῖον ὡς δύναμιν. — *Aglaoph.* p. 483 : εἰς δὲ τὴν τρίτην τὸν Μ. ὡς νοῦν, τὸν Ἠ. ὡς δύναμιν.

Éd. K., même page, l. 15 : τὸν ἀργῆτα χιτῶνα. — Correction de Bentley (*Opuscul.* p. 455.), rapportée par M. Lobeck (*Aglaoph.*, ibid.) : τὸν ῥαγέντα χ.

Éd. K., p. 381, l. 4 : ὁ αὐτος. Correction de Tiedemann (*De prim. Græc. philosoph.*, p. 63), citée par M. Lobeck (*Aglaoph.*, p. 484) : ἡ αὐτή.

Éd. K., même page, l. 13 : ἀγήρατον. — M. Lobeck (*Aglaoph.*, p. 485) préfère ἀγήραον.

Éd. K., m. p., l. 6 en montant : τῆς σιγῆς παραδοθείσης. — Lobeck (*Aglaoph.*, ibid.) : τῆς τῇ σιγῇ παραδ., leçon du ms. de Hambourg, adoptée aussi par Wolf.

Éd. K., m. p., ligne dernière : γεννᾶται τριπλήγονην (*sic*). En note : ms. de Munich, τριπλῆν γονὴν, etc. — Lobeck (*Aglaoph.*, p. 486) : γεννᾷ τὴν τριπλῆν γονὴν.

Éd. K., *ibid.*, φησὶ νοερὸν. — Lobeck (*Aglaoph.*, ibid.), fort. scribend. φημὶ νοτερόν. Plus bas le ms. de Munich donne νοτερός au lieu de νοερῶς qui se lit dans le ms. de Hambourg.

Éd. K., p. 382, l. 11. Θεὸν ἀσώματον ἔχοντα (cod. Hamburg. : ἔχων. — M. Lobeck (*Aglaoph.*, ibid.) préférerait θεὸς ἀσώματος. ἔχον. Il soupçonne la leçon δισώματος.

Éd. K., m. p., l. 13 : après ταυρῶν, M. Lobeck (*Aglaoph.*, ibid.) suppose l'omission de plusieurs noms d'animaux.

Ce texte de Damascius, rapproché par Zoega (*Comment.*, p. 239), et d'après lui par M. Lobeck, d'un passage d'Athénagoras (XVIII, p. 18), permet de restituer deux mots importants qui manquent évidemment dans ce passage.

Éd. K., 883, l. 7 : τὴν δὲ τὴν. — Lobeck (*Aglaoph.*, p. 489) : τὴν δὲ γῆν.

de l'édition Kopp, et eût augmenté sensiblement la riche collection de fragments orphiques insérée dans l'*Aglaophamus*.

Trois philologues, plusieurs fois mentionnés dans les pages qui précèdent, ont publié des fragments étendus de Damascius : Iriarte, Wolf et M. Kopp.

En 1769, Iriarte mit en lumière la partie finale des *Extraits divers*, intitulée Περὶ γεννητοῦ, *sur la génération du monde*. Cet extrait, inséré par Iriarte dans son catalogue de la Bibliothèque de Madrid, et emprunté au manuscrit nº 84 de cette bibliothèque, occupe, dans le catalogue, les pages 330 à 335. Iriarte le premier, puis, sur son témoignage, Fabricius et Harles (t. III, p. 484 et 485), ont, nous l'avons dit plus haut, commis une erreur assez grave en présentant cet extrait comme emprunté au livre des *Premiers principes*. Du reste, Harles fait observer avec raison que l'ouvrage d'Iriarte est très-rare. La publication qu'il a faite du morceau Περὶ γεννητοῦ ne saurait donc diminuer l'utilité d'une publication complète et annotée du recueil des *Extraits divers* auquel Iriarte emprunta ce morceau.

Le philologue allemand Christophe Wolf a fait entrer quelques pages des *Premiers principes* dans son recueil d'*Anecdota sacra et profana* (41); son premier extrait correspond aux pages 1 à 3 de l'édition Kopp et le deuxième aux pages 344 à 385 de cette édition. Wolf suivit, nous l'avons vu plus haut, le manuscrit de Hambourg et connut aussi l'exemplaire oxonien du collége Corpus-Christi. L'importance des morceaux damasciens qu'il publiait ne lui avait pas échappé ; loin de là, il les considérait comme ses principaux *Anecdota* (t. III, præf. p. 8). Malheureusement sa publication est remplie de graves omissions et de corrections hasardées.

Il nous reste à parler de l'édition partielle des *Premiers principes*, que Joseph Kopp fit paraître à Francfort. L'idée de publier ce grand ouvrage n'était pas nouvelle, on va le voir, à l'époque où elle reçut par les soins de Kopp un commencement d'exécution.

(41) *Anecdota sacra et profana ex codd. manu exaratis nunc primum in lucem edita et notis illustrata, versione latina donata* (pas toujours); Hamburg, 1722-1724. — 4 vol., p. in-8º. Tome IV, p. 195-262 (et non pas tome III, comme l'ont écrit Cudworth, Iriarte, Lambécius, Jablonski, Fabricius, et comme on l'a toujours répété depuis).

Jean Christophe Wolf, qu'il ne faut pas confondre avec le célèbre auteur des *Prolegomena in Homerum*, vécut de 1683 à 1737 ; il voyagea beaucoup en explorateur de bibliothèques. Vers 1715, il était recteur de l'Académie de Hambourg.

Un Anglais du dix-septième siècle, Henry Dodwell, qui a publié plusieurs textes grecs, eut l'intention de donner une édition des *Premiers principes*. Dans une lettre adressée à un autre érudit, Gœtzius, on voit les vœux qu'il faisait pour que Damascius trouvât un éditeur et un interprète. Cette lettre parut en 1711, l'année même de sa mort, en tête du livre intitulé *Epitaphium Jul. Vitalis cum notis H. Dodwellii. Iscæ et Londini*, in-8°.

Nous avons dit plus haut que l'évêque d'Oxford, J. Fell, au dix-septième siècle également, avait fait exécuter une belle copie de l'ouvrage tout exprès pour le publier; mais la mort le surprit avant qu'il eût réalisé ce dessein.

Morelli nous apprend (*Catalog. mss. ven.*, p. 139) qu'un éditeur anglais du *Parménide*, J. G. Thomson, voulait publier toute la seconde partie des *Premiers principes*, qu'il considérait sans doute, et ce n'était pas à tort, comme un excellent commentaire sur le dialogue de Platon. Il eût fait son travail sur le grand exemplaire d'Oxford. On ignore quel obstacle est venu l'arrêter. Il a seulement inséré, paraît-il, quelques passages des *Premiers principes* dans son *Parménide* (Oxford, 1728).

Morelli rapporte aussi que Thomas Burges avait annoncé qu'il publierait une grande partie des *Premiers principes* d'après le manuscrit d'Oxford. — Enfin le philologue Fr. G. Sturz, c'est encore Morelli qui nous l'apprend, avait entrepris une publication du livre entier de notre auteur.

Un philologue français du siècle dernier, d'Ansse de Villoison, dans ses *Anecdota græca* (Venise, 1781, t. II, p. 253), déclare que les écrits de Damascius contiennent « des morceaux extrêmement précieux pour l'histoire de la philosophie et de la métaphysique chez les anciens ». Il ajoute « qu'il aurait voulu exhumer des bibliothèques de Paris et de Venise et donner au public le livre de Damascius intitulé *Doutes et solutions sur les premiers principes* ».

D'autres érudits, sans aller jusque-là, ont exprimé le désir de voir entreprendre cette publication. Iriarte (p. 330) l'appelle un travail « tot doctorum hominum votis expetitum ».

En 1813, Clavier, dans sa biographie de Damascius (*Biogr. univ.* de Michaud), était loin de contester l'utilité d'une édition du Περὶ ἀρχῶν; au contraire, « il faut espérer, dit-il, qu'on exhumera l'ouvrage de Damascius, etc. »

Treize ans plus tard, le vœu de Clavier s'accomplissait en partie. M. Kopp publiait un texte grec auquel il donnait ce titre : *Damaciis*

philosophi platonici quæstiones de primis principiis; Francofurti ad Mœnum, 1826; 1 vol. in-8° de XVI-408 pages. Son livre est dédié à Fr. Creuzer, qui, par ses conseils (hortatus) l'avaient déterminé à faire cette publication.

M. Kopp adopta l'opinion d'après laquelle on distingue deux ouvrages dans le texte total, où l'on ne doit voir, selon nous, que le traité des *Premiers principes.* Il croyait publier en entier ce *Traité des premiers principes*, comme on le voit facilement par le titre même de son livre. Dans sa préface (p. XIII) et à la fin du volume (p. 389), il annonce qu'il fera bientôt paraître « le *Commentaire sur le Parménide* » ; mais il n'a pu tenir cette promesse. Peut-être le lecteur s'est-il déjà demandé pourquoi M. Kopp crut devoir se ranger à l'opinion de Morelli et de divers autres bibliographes, plutôt que d'admettre, avec la plupart des philologues, l'existence d'un traité damascien unique *Sur les premiers principes et sur le Parménide.* Comment a-t-il jugé plus compétents, sur ce point, les savants qui s'occupent surtout de l'état extérieur et, en quelque sorte, du costume des textes anciens, que ceux dont l'investigation porte sur les matières mêmes traitées dans ces textes ? On a le droit de s'étonner que, se proposant de publier un texte aussi étendu, M. Kopp n'ait pas donné son appréciation personnelle sur la disposition la plus vraisemblable de ce texte, et l'on a peine à comprendre qu'il ait pu préférer aux conclusions qui seraient résultées de son propre examen, l'avis non motivé qu'il recueillait dans une notice paléographique. Morelli était un bibliographe éminent; mais il ne pouvait donner aux trois ou quatre cents manuscrits de son catalogue toute l'attention que devait au seul texte de Damascius le philologue qui se proposait de le publier (42).

Kopp a établi son édition sur le manuscrit de Hambourg et consulté accessoirement celui de Munich et les trois vénitiens. Il n'a pas ignoré que plusieurs autres manuscrits étaient conservés en Espagne et en Angleterre. Qu'il ne s'en soit pas servi, nous trouvons la chose regrettable, mais, après tout, bien admissible ; ce qui nous paraît plus étrange, c'est qu'il semble n'avoir pas même soupçonné l'existence

(42) Pour être juste, il faut ajouter que l'adhésion de Kopp n'est pas absolue. Dans sa préface, il a soin de faire cette remarque, en parlant du second livre, suivant la disposition du manuscrit de Munich : « Hic liber, ut ipsa inscriptio declarat, arctissime cum priore cohæret nisi forte adeo pars ejus posterior sit. » Au moment de terminer la publication du texte partiel, il est, pour la seconde fois, comme saisi d'une espèce de remords et, tout en invoquant l'autorité de Morelli et des autres maîtres, renouvelle ainsi sa prudente restriction (p. 389) : « Commentarium in Parmenidem subsequens arctissime cum his dubitationibus cohærere judico. »

des trois exemplaires conservés à Paris, ni d'aucun manuscrit français (43).

La publication de Kopp s'ouvre par une savante notice de quinze ou seize pages, dont la lecture, nous le répétons, ne nous a pas été inutile pour écrire la biographie de notre philosophe.

Le texte grec, paginé d'après le manuscrit de Hambourg, a été divisé en cent seize chapitres. On voudrait voir chacun de ces chapitres précédé d'un court argument.

Des notes placées au bas de chaque page présentent les diverses leçons des manuscrits consultés, les annotations ou les indications marginales de ces manuscrits, les corrections que propose l'éditeur, ou bien encore l'explication, rédigée en latin, des passages les plus difficiles.

A la suite du texte et des notes viennent une quinzaine de pages qui, sous le titre d'*Adnotationes*, contiennent de nouveaux éclaircissements plus développés et quelques citations textuelles du philosophe Hérennius; M. Kopp, d'après ces citations mêmes, le considère comme étant postérieur à l'auteur des *Premiers principes*. Ajoutons que Luc Holstein, en 1631, émettait la même opinion (*Epist. ad. div.* ed. Boissonade, p. 228).

(43) Cette singularité nous rappelle que l'éditeur allemand du *Commentaire* de Proclus *sur le Timée de Platon*, C. E. Schneider, a négligé de faire collationner le texte de Proclus sur les quatre manuscrits de Paris (Biblioth. imp., Nos 1838, 1839, 1840 et 1841), qui pourtant avaient été signalés par M. J. Simon, en 1839, huit ans avant la publication de ce texte. M. Vincent, dès 1847, a fait remarquer cette négligence (*Revue de philologie*, t. II, p. 347 et suiv.) et reconnu, dans les manuscrits 1838 et 1841, un texte plus ancien et plus correct que celui des deux éditions de Proclus données jusqu'alors. Cette importante révélation, dans la notice de M. Vincent, est appuyée d'un double relevé : 1° Leçons nouvelles; 2° Lacunes remplies. Voilà des faits qui devraient attirer l'attention de la philologie allemande, placée si haut et, le plus souvent, à si juste titre, dans l'estime de l'Europe savante.

Pour revenir à J. Kopp, nous exprimerons le vœu que l'on recherche la trace de ses travaux inédits sur Damascius. La bibliothèque de l'Université d'Erlangen, où M. Kopp professa la philologie, possède quelques manuscrits grecs et autres dont il avait fait des copies, sans doute avec le dessein de les publier (*Handschriften Katalog.*, etc., von Irmischer, 1852, in-8°, Nos 104-118). Ce sont : 1° *Lexicon græcum;* 2° *Excerpta ex Aristotele;* 3° *Collectanea philosophica* (recueil fait sans doute par lui-même) ; 4° *Lexicon Aristotelicum,* et 5° *Lexicon philosophicum græcum;* en tout quinze volumes, qui furent acquis à sa mort, en 1842, par un riche personnage, et donné par lui à l'Université d'Erlangen. Nous sommes heureux de pouvoir signaler ces travaux aux futurs éditeurs du philosophe Damascius. Il n'est pas douteux que les recherches de M. Kopp contiennent une foule de notions précieuses, surtout au point de vue lexicographique.

Le volume se termine par trois pages entièrement consacrées aux *corrigenda* et aux *addenda*. Une grande partie de ces rectifications ont été rendues nécessaires par la négligence des copistes qui ont préparé le travail de M. Kopp; voilà du moins ce que nous apprend son Introduction.

Une lacune des plus fâcheuses, c'est l'absence de tout index, de tout lexique, pour faciliter les recherches, à travers les 390 pages de texte grec et de notes. Il est inutile d'insister sur le prix de ces indications, si faciles à recueillir pour un éditeur, et dont le secours épargne une grande perte de temps à ceux qui travaillent.

Ainsi donc, le docteur Joseph.Kopp a donné une édition partielle des *Premiers principes*, comprenant moins de la moitié de ce grand ouvrage. Son travail n'a pas été fait dans toutes les conditions nécessaires : peu de manuscrits consultés, une étude peu approfondie du texte, une disposition extérieure qui aurait pu être plus avantageuse, pas un seul index : voilà des imperfections qui justifieraient facilement l'idée d'entreprendre un nouveau travail sur cette portion du *Traité des premiers principes* (44).

Quant à la partie encore inédite, nous avons essayé d'expliquer, et même de faire voir par quelques emprunts, tout l'intérêt qui peut s'attacher à sa publication. Nos *Morceaux inédits* ne sauraient donner sur ce point qu'une idée imparfaite; on ne doit pas y chercher autre chose qu'un simple aperçu. C'est dans le Traité entier des *Premiers principes* qu'on étudierait avec fruit l'état de la philosophie grecque et orientale au siècle de Justinien. Il faudrait pour cela posséder une édition complète de l'ouvrage, soit que l'on continue le travail de Kopp, soit qu'on le reprenne à son origine. L'idée de continuer Kopp et de suivre son plan ne nous semble pas mériter une grande attention; le lecteur a pu comme nous reconnaître les imperfections les plus graves de son travail; on nous permettra donc de ne pas nous arrêter à cette idée et de nous expliquer immédiatement sur la méthode à suivre, selon nous, pour donner une bonne et utile édition du *Traité des premiers principes*.

(44) Il faut compter aussi parmi les écrits de Damascius qui ont été publiés, le fragment de la *Vie d'Isidore* inséré dans la *Bibliothèque* de Photius et imprimé avec ce grand ouvrage. On sait que la *Bibliothèque* fut tirée des manuscrits par Hoeschel en 1601, mise en latin par Schott cinq ans après. Une édition grecque-latine parut en 1611. De nos jours, une nouvelle édition du texte grec seul a été donnée par Em. Bekker (Berlin, 1824, 2 vol. in-4°).

Puisse l'auteur de cette entreprise trouver quelque profit dans les observations suivantes, par lesquelles se terminera notre Étude (45)!

Il faudrait commencer par la récension de tous les manuscrits dont la trace pourrait se retrouver. Tel exemplaire insignifiant au premier aspect récompensera par une trouvaille imprévue, et peut-être très-importante, la patience du collationneur. Qui sait d'ailleurs si le manuscrit dédaigné ne contient pas une restitution, une remarque, une heureuse correction marginale dont pourrait s'enrichir l'édition du texte? La leçon jugée la meilleure sera toujours adoptée, qu'elle soit empruntée à la récension des manuscrits, ou bien à l'examen de leurs notes marginales, ou bien encore qu'elle soit proposée par l'éditeur avec une parfaite conviction et des motifs incontestables. Cette double condition préservera encore le texte de ces modifications intrépides qui abondent en certaines éditions allemandes. Après tout, si l'authenticité du texte n'était pas encore assez garantie, les variantes, cortége inséparable d'une édition première, seraient toujours là pour assurer la forme chirographique de ce texte. Mais l'éditeur des écrits antiques, si nous comprenons bien sa belle et délicate mission, doit s'efforcer de reproduire la forme sous laquelle ces écrits sont sortis des mains de leur auteur, et non pas celle que leur a donnée la manière ou le degré d'habileté propre à chacun des copistes dont la plume nous les a transmis.

Nous avons vu que le manuscrit de Hambourg et son analogue de Paris présentent un grand nombre d'indications marginales. Leur véritable place, à notre avis, n'est pas, comme dans l'édition Kopp, au bas de chaque page, à titre d'éclaircissements; c'est plutôt au-dessus ou bien à la marge du texte dont elles font connaître la matière.

Les autres annotations devront figurer parmi celles de l'éditeur, facilement séparées de ces dernières par une indication abrégée de leur source.

Un index des chapitres, un index alphabétique des noms propres et des noms de choses, enfin le relevé complet de tous les mots employés dans l'ouvrage, tel serait le digne couronnement d'une édition de Damascius.

Nos vœux ne s'arrêteraient pas là; une traduction fidèle vaut un

(45) Nous croyons savoir qu'il se prépare en ce moment une publication du Περὶ ἀρχῶν. Le zèle du jeune savant qui veut se vouer à cette entreprise nous fait espérer qu'elle s'accomplira.

long commentaire : il serait méritoire et utile de traduire Damascius. Serait-il nécessaire de le traduire en français ou bien en toute autre langue moderne? Une traduction latine, à la fois littérale et intelligente, nous paraîtrait préférable. N'oublions pas que notre époque, essentiellement investigatrice, cherche avant tout des données historiques dans les textes peu explorés du néoplatonisme. L'érudit considère ces textes comme des monuments archéologiques, et ce qu'il réclame de celui qui veut bien les traduire, ce n'est pas autant un dessin artistique, une élégante représentation qu'un estampage exact, disons le mot, une reproduction. Pour ces deux objets si différents, on voit combien seraient différents le rôle de la langue française, ou d'une autre langue moderne, et le rôle de la langue latine. On ne saurait alléguer ici l'exemple de M. Bouillet traduisant les *Œuvres de Plotin* en français. Les *Ennéades*, où la morale tient une place très-importante, s'adressent, pour cette raison, à toutes les classes de lecteurs. Au contraire, la théologie hellénique et orientale, la physique, la méthaphysique, tels sont les seuls sujets dont il soit question chez le philosophe Damascius. Il faut donc que l'interprétation soit très-proche de l'original. Les révolutions linguistiques accomplies en douze ou treize siècles mettraient entre les deux textes antique et moderne une trop grande distance. « Traduire, a dit M. Cousin (*Métaphys. d'Arist.*, 1838, p. 17), traduire, c'est reproduire un auteur, non pas tel que nous aurions voulu qu'il fût, soit pour notre goût particulier, soit pour celui de notre siècle, mais rigoureusement tel qu'il a été dans son pays et dans son siècle, sous ses formes réelles telles que l'histoire les a conservées. » (Cp. N. Bouillet, *Ennéades*, t. I, p. XIX). Peut-on se flatter, en ce qui touche Damascius, de remplir ces diverses conditions, de manière à devenir sérieusement utile aux historiens du néoplatonisme?

Mais admettons un instant la possibilité de réaliser cet idéal. Une autre considération s'ajoute à celle que nous venons d'exposer en faveur d'une traduction latine des *Premiers principes*. Le latin est, pour ainsi dire, une langue universelle. Supposé qu'un helléniste consommé parvienne à traduire dans sa langue maternelle un auteur tel que Damascius, il en résultera un inconvénient grave. Cette interprétation qui aura demandé autant, sinon plus de peine que la version latine, ne pourra servir qu'à un nombre limité de lecteurs. Il faudra donc, si l'on veut augmenter ce nombre, ou retraduire cette traduction primitive dans une autre langue moderne, méthode qui n'est pas sans danger, ou reprendre le pénible travail d'interprétation.

La traduction des *Premiers principes* étant ainsi réduite aux proportions d'une traduction intelligente et savante, mais toujours littérale, il devient évident qu'elle laisse dans le texte grec presque toute l'obscurité des pensées qu'il exprime. Aussi jugeons-nous que cette traduction doit être accompagnée d'un solide commentaire. Au moyen d'études antérieures, on portera la lumière sur les passages les plus obscurs. Mettez en présence de notre philosophe tantôt les Platon, les Aristote, les Proclus, les Porphyre, les Jamblique, ses principaux maîtres; tantôt ses disciples, tels que Simplicius ou le second Olympiodore : tous concourront à éclaircir le sens de son discours. Ces rapprochements, en outre, feront bientôt voir quelle part d'originalité revient au dernier successeur de Plotin.

Le même intérêt s'attachera, selon nous, aux excursions que l'on pourra faire dans les travaux relatifs au néoplatonisme qui se sont produits en France depuis la publication de Kopp. Ces travaux, que firent naître et se développer partout les tendances critiques de la littérature moderne, et, chez nous particulièrement, les concours ouverts, il y a quinze ans, par l'Institut, fourniraient aujourd'hui à l'éditeur de Damascius une foule d'explications précises, de rapprochements lumineux, de remarques neuves, dont il ne faut pas chercher l'ombre même dans le volume de Francfort. On aimerait sans doute à voir le dernier philosophe de la chaîne platonique interprété par les Cousin, les Vacherot, les J. Simon et les Barthélemy Saint-Hilaire.

Quant à l'utilité que peut offrir à son tour le *Traité des premiers principes* ainsi publié, traduit, commenté, nous avons essayé de la rendre sensible à l'aide de nos Extraits et de nos Tableaux, et par la citation des témoignages les plus décisifs.

La publication des *Premiers principes*, reprise et poursuivie jusqu'au bout, serait donc un nouveau monument élevé par la philologie à la critique philosophique. La première, tout en ayant pour objet l'histoire de la parole, se tient au service de l'autre, qui a pour tâche d'écrire l'histoire de la pensée; mais on voit d'ici combien la critique philosophique peut seconder à son tour la philologie. L'édition du philosophe Damascius, telle que nous l'avons conçue, offrirait un nouvel exemple de ces mutuelles relations :

Alterius sic
Altera poscit opem.

ADDITIONS

Dans la notice des manuscrits du Περὶ ἀρχῶν, après avoir parlé de l'exemplaire conservé à Strasbourg (le ms. D), nous avons mentionné celui que posséda la bibliothèque du collége de Clermont, sans pouvoir dire ce qu'il était devenu depuis la vente de cette bibliothèque (t. II, p. 272); plus loin (p. 418), nous avons signalé, sous la lettre G, un exemplaire des *Premiers principes* conservé à la bibliothèque de Middlehill, dont nous avons fait à tort un dépôt communal.

Depuis la publication de cette partie de notre travail, il nous est parvenu un renseignement dont l'auteur ne s'est pas fait connaître, et d'après lequel nous avons tout lieu de croire que le ms. G n'est autre chose que le « Codex claromontanus » consulté par Holstein. En effet, la plupart des manuscrits qui composaient la bibliothèque du collége de Clermont se retrouvent à Middlehill, résidence de sir Thomas Phillipps.

Nous saisirons l'occasion qui s'offre à nous de rappeler ici le service rendu par M. Phillipps à la philologie, à l'histoire, à l'archéologie, et de faire connaître en même temps les facilités que sa libérale hospitalité donne aux explorateurs de bibliothèques et d'archives.

Dom Pitra, chargé d'une mission historique dans la Grande-Bretagne, écrivait en 1849, à la suite d'un court séjour qu'il venait de faire à Middlehill : « Depuis vingt-cinq ans, M. le baronnet Phillipps amasse, dans cette belle résidence, des trésors littéraires de tous genres... *Litteratis aperta*, c'est le titre qu'en 1824 le généreux baronnet donnait à son musée... Nous n'avons entendu à Middlehill qu'une plainte : c'était sur la rareté des visiteurs, bien qu'il en vienne des contrées les plus diverses... Plus d'un Français nous y avait précédés... M. Phillipps possède près de 18,000 manuscrits et peut-être autant de livres imprimés... Les fonds divers se succèdent par centaines sans se confondre, et le voyageur admis à parcourir ces vastes salles... passe par les plus illustres bibliothèques d'autrefois, par les librairies abbatiales et les galeries princières; du collége de Clermont à Saint-Victor, à Saint-Germain des Prés, puis à Lobbes, à Stavelo, à Saint-Maximin de Trèves, à Saint-Martin de Tournay, à Saint-Vaast d'Arras; du cabinet d'Iriarte ou de la cellule de dom Van Ess aux archives de Muschenbroeck, au musée Meermann. Il peut même, franchissant les Alpes, reconnaître Bobbio, Saint-Marc de Milan, la bibliothèque Colonna, venue de Rome. »

On sait que M. Phillipps fait rédiger et imprimer de temps à autre le catalogue de ses nouvelles acquisitions, et qu'il l'adresse aux principales bibliothèques publiques. Aussi dirons-nous, comme dom Pitra : « Nous croyons remplir un devoir en constatant ces faits honorables, que nous voudrions pouvoir divulguer avec plus de retentissement. » (Rapport à M. le

Ministre de l'instruction publique et des cultes, en date du 15 novembre 1849, dans les *Archives des missions scientifiques et littéraires*; année 1850, p. 557 et suiv.)

Nous devons revenir également sur les mss. J, K, L, M (exemplaires espagnols du Περὶ ἀρχῶν). Iriarte avait bien, comme nous l'avons écrit, préparé les matériaux du second volume de son livre sur les manuscrits grecs de la bibliothèque royale de Madrid; mais l'ouvrage encore inédit de M. Miller sur les manuscrits de cette bibliothèque est une suite de notices faites par le savant académicien d'après les manuscrits mêmes, et non pas, comme notre rédaction l'a fait penser à quelques personnes, une traduction du travail d'Iriarte. M. Miller ne s'est pas servi de ce travail. Nous n'avons pas eu non plus l'intention d'attribuer à Iriarte un catalogue imprimé des manuscrits grecs de l'Escurial. Iriarte, dans un passage du catalogue de Madrid que nous avons reproduit, mentionne incidemment un *Codex scorialensis* des *Premiers principes*; il avait même fait le catalogue grec de cette bibliothèque, mais son travail s'est perdu; et, malgré le relevé publié par Hænel, on peut dire en toute assurance que c'est à un savant français, à M. Miller, que l'on doit le premier catalogue des manuscrits grecs de l'Escurial. (Voyez le *Discours préliminaire* placé par M. Miller en tête de son livre.)

CH. EM. RUELLE.

(*La suite prochainement.*)

COPIE RECTIFIÉE

DU

MILLIAIRE DE TONGRES

Le lecteur sera sans doute surpris si j'affirme que les inscriptions des anciens recueils, tels que le Gruter, par exemple, sont la plupart inexactes, sans compter celles qui ont une origine plus ou moins frauduleuse. Pour justifier cette assertion, en apparence exagérée, je prends au hasard, dans le troisième volume d'Orelli, achevé par M. Henzen et publié en 1856, vingt inscriptions de provenance africaine (1) dont les monuments me sont connus avec une entière certitude. Sur ce nombre il y a, j'en conviens, huit copies irréprochables, mais sept d'entre elles ont été empruntées à une source comme il n'y en a pas une autre pareille pour l'exactitude, je veux dire aux travaux de M. L. Renier. Quant aux douze restantes, elles sont toutes plus ou moins fautives, et je vais m'arrêter un instant à l'une d'elles, pour l'édification des personnes qui auraient une confiance aveugle dans les collections épigraphiques.

Il s'agit de l'inscription n° 5816, qui commence ainsi :

CONCORDIAE COLONIARVM CIRTENSIVM SACRVM

c'est-à-dire : « Monument consacré à la concorde des colonies cirtéennes (2). »

La copie publiée par M. Henzen contient trois fautes, dont la principale est AGRVM substitué à SACRVM. Comprend-on qu'un épigraphiste aussi distingué n'ait pas reconnu à l'instant la formule vul-

(1) Nos 5317 à 5319, 5323, 5331 à 5344, 5816 et 6009.

(2) V. ma copie dans l'*Annuaire de la Société archéologique de Constantine*, pour 1853. p. 52, n° XXVI, et aussi les nos II et XXXI, où j'explique ce qu'étaient les colonies cirtéennes.

gaire de consécration ? Et ce n'est pas simple inadvertance de sa part, puisqu'il a mis en note l'hypothèse, suggérée par un autre épigraphiste allemand, M. Mommsen, que le terrible AGRVM doit être lu AdRVMetinerum. Des colonies cirtéennes d'habitants d'Adrumète... voilà qui ne fait pas honneur à la sagacité germanique !

Si des inscriptions maniées par des savants tels que MM. Henzen et Mommsen, qui sont au premier rang des épigraphistes, arrivent ainsi dénaturées au public, et si le dernier volume d'Orelli, après avoir passé au creuset de la critique moderne, ne contient encore que deux cinquièmes de documents tout à fait exempts d'erreurs, que doit-on penser des deux volumes publiés en 1828, et surtout des collections qui remontent à un temps où la critique en était à ses premiers essais ? Pour moi, convaincu de la nécessité d'une révision générale des textes épigraphiques dont les originaux subsistent, je ne manque jamais une occasion de contribuer du mieux que je puis à cet important travail, et, récemment encore, dans une excursion en Belgique, j'ai visité avec empressement le musée des armes à Bruxelles, afin de copier les pierres épigraphiques qui s'y trouvent déposées, notamment le célèbre milliaire de Tongres, à l'égard duquel j'avais conçu quelques doutes.

Ce milliaire consistait en un prisme octogonal d'environ 36 centimètres de diamètre, sur lequel étaient inscrits, en colonne sur chaque face, des itinéraires qui devaient embrasser une grande étendue de pays au nord-est de la Gaule, puisqu'on lit sur le très-petit fragment qui nous est parvenu les noms latins synonymes d'Arras, de Reims, de Worms, de Coblentz, etc.

L'opinion reçue, se fondant sur la forme des lettres, veut que ce monument ne remonte pas au delà du règne de Dioclétien. Je suis porté à le croire d'une date beaucoup plus ancienne, en considérant, d'une part, qu'il paraît correspondre à la province de Belgique, telle qu'elle exista en vertu de la constitution d'Auguste, jusqu'au moment où son successeur en détacha les Germains, et en considérant, d'une autre part, les caractères mêmes de l'écriture, que j'ai trouvés identiques à ceux de l'acte de patronage passé, vingt-sept ans seulement après J. C., entre C. Silius Aviola et les habitants de Thimiliga, en Afrique (1).

Un monument de cette importance ne pouvait manquer d'être un objet d'étude pour les savants, et il a donné lieu en effet à diverses

(1) Maffei, *Museum veronense*.

dissertations; mais avant de commenter il aurait fallu s'assurer de l'exactitude des copies : or toutes celles qui ont été publiées jusqu'ici sont fautives sur plusieurs points (1). La mienne a été prise aussi soigneusement que possible en présence de mon compagnon de voyage, M. Al. Bertrand, qui a reconnu avec moi les véritables leçons. Je la reproduis ci-dessous avec les restitutions entre crochets, en la faisant suivre d'explications sur les mots ou chiffres rectifiés.

Première face.

....	
[BONNA]	L·XI
[RIGO]MAGVS	L·VIIII
[AVTV]NNACVM	L·VIII
[CONF]LVENTES	L·VIII
[BO]NDOBRICA·	L·VIII
[VO]SOLVIA	L·VIII
[B]INGIVM	L·VIII
[MO]GONTIAC	L·XII
[BON]CONICA	L·VIIII
[BORB]ITOMAG	L·XI

Deuxième face.

....	
....	L·XV
[NOV]IOMAG	L·XV
DVROCORTER	L·XII
AVG · SVESSIONVM	
L	XII
ISARA	L·XV
ROVDIVM	L·VIIII
SEEVIAE	L·VIII
SAMARABRIVA	
....	

(1) V. 1° Hennequin, *De origine et natura principatus urbis Trajecti ad Mosam medio aevo*, Louvain, 1829;
2° L. Renier, *Annuaire de la Société des antiquaires de France*, 1850;
3° Orelli, tome III, n° 5236, etc.

Troisième face.

ITEM
A CAS
TELLO
FINES ATREBATEN[S]
L LVIII
NEMETAC · L · LV////
ITEM
A DA

Première face. Ligne 4. On n'avait pas vu précédemment l'L du nom de ville ; le bas de cette lettre est très-apparent.

Id. Ligne 5. La troisième lettre, que les copies d'Orelli et de M. L. Renier supposent être un V, est incontestablement un N, ce qui ramène, pour la première syllabe, à l'orthographe de la Table de Peutinger. L'avant-dernière lettre du nom est C et non pas G; les G de cette inscription ayant une forme analogue à celle de notre majuscule cursive *G*, se distinguent toujours très-bien des C.

Id. Ligne 7. L'I qui précède l'N existe sur la pierre ; il n'y a qu'une lettre à restituer.

Id. Ligne 9. Le premier C existe sur la pierre, mais le doute subsiste quant à la première syllabe, que l'Itinéraire d'Antonin écrit BAV.

Deuxième face. Ligne 3. J'ai lu DVROCORTER par un T et non point DVROCORIER par un I. En effet la lettre dont il s'agit est surmontée, comme tous les T de l'inscription, par une ligne en forme de demi-accolade, tandis que les I n'ont à leur sommet qu'un très-petit trait horizontal.

Id. Ligne 8. Les deuxième et troisième lettres sont des E com-

plets et parfaitement semblables; il faut donc lire SEEVIAE et non point STEVIAE, orthographe de M. Hennequin, reproduite par M. L. Renier. Du reste cette rectification existe déjà dans la copie qu'Orelli a empruntée au *Bulletin de l'Académie de Bruxelles*.

Troisième face. Ligne 4. Toutes les copies portent ATREBATVM, mais il y a sur la pierre ATREBATE, suivi de la barre oblique d'un N dont le reste est entièrement fruste, ainsi que l'S qui devait suivre. Il faut lire ATREBATENS, abréviation d'ATREBATENSES. Le chiffre correspondant n'est nullement XIIII comme l'indiquent pareillement toutes les copies, mais bien LVIII, qui est parfaitement lisible. On demeure confondu en présence de pareilles erreurs.

Id. Ligne 6. Les précédents copistes n'ont vu, après le nom de ville, que le sigle L signifiant *Leugœ;* mais il y a ensuite un chiffre L très-visible, suivi d'un trait oblique, qui m'a paru représenter le côté gauche d'un V dont l'autre côté se perd dans la partie fruste avec une ou plusieurs unités. La distance de *Castellum* à *Nemetacum* aurait été, en conséquence, de LV plus une, deux, trois ou quatre lieues gauloises.

Id. Ligne 8. On n'y avait vu antérieurement que les parties supérieures d'un A et d'un B. D'après ces faibles indices, M. L. Renier disait qu'il fallait lire probablement A BAGACO. Cette conjecture du savant académicien est d'autant plus plausible que j'ai reconnu, en outre, la partie supérieure d'un A immédiatement après le B.

Observation générale. Sans vouloir entrer ici dans une discussion approfondie des nouvelles données du milliaire, je ne puis m'empêcher de faire remarquer qu'il ne peut plus être question du *Castellum Menapiorum* de Peutinger, c'est-à-dire de Cassel, dans le département du Nord, pour représenter notre *Castellum.* Les chiffres en effet seraient en complet désaccord avec les distances. Il y a de Tongres à Arras environ 200 kilomètres à vol d'oiseau, et la somme des deux nombres portés dans le milliaire comme distances entre *Castellum*, *Fines atrebatenses* et *Nemetacum*, s'élève à 113 lieues gauloises, peut-être quelque chose de plus, lesquelles équivalent à 249 kilomètres; la différence 49 kilomètres, qui fait la cinquième partie de 249, est précisément d'accord avec la règle, justifiée par un grand nombre d'applications, que les sinuosités d'une voie romaine, en général, allongent d'un cinquième son développement.

Le *Castellum* du milliaire peut donc sans difficulté être identifié avec Tongres même. Il est très-remarquable que César, au livre VI,

chap. XXXII, de la *Guerre des Gaules*, désigne Aduatuca comme un *castellum*, tandis que partout ailleurs il appelle *oppida* les places des Gaulois.

Dans cette hypothèse les *Fines atrebatenses* tombent vers Binch et englobent par conséquent, dans le territoire atrébate, le *Bagacum Nerviorum*, Bavay. C'est là un fait singulier, mais qui s'explique d'une manière très-simple et très-plausible si l'on admet que César, après avoir presque entièrement détruit le peuple nervien dans la bataille sur la Sambre, donna leur territoire aux Atrébates, de même qu'il soumit au roi de ce même peuple ses voisins du nord les Morins, comme il le rappelle au livre VII.

Quant à la voie partant de Bavay, on ne peut plus supposer, avec M. L. Renier, qu'elle se dirige vers Tongres; ce serait une route croisant celle de Tongres à Arras.

Le général CREULY.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS D'AVRIL.

Ce bulletin qui est de nom celui du mois d'avril, de fait est le bulletin d'avril et de mars, le bulletin de mars n'ayant pu contenir que le rapport seul de M. Renan.

Communication des membres de l'Institut. — Durant ces deux mois les communications et lectures ont été nombreuses. Plusieurs membres de l'Académie ont pris la parole. Ainsi l'Académie a entendu 1° un mémoire de M. de la Villemarqué *sur l'enchanteur Merlin*; 2° un mémoire de M. de Lasteyrie *sur quelques monuments de l'art primitif des peuples de la Grande-Bretagne*; 3° la traduction du 64° *chapitre du Rituel funéraire des anciens Égyptiens*, traduction accompagnée de remarques par M. le vicomte de Rougé; 4° l'interprétation de six inscriptions trouvées à Fréjus par M. C. Alexandre. MM. Egger et Vincent ont de plus fait des communications, M. Egger au nom de M. Wescher, membre de l'École française d'Athènes et relativement à des inscriptions nouvelles et très-intéressantes trouvées à Athènes; M. Vincent au nom de M. le docteur Maissiat, qui annonce un travail sur le véritable emplacement de l'Alesia de César, située, selon lui, non plus à Alise Sainte-Reine (Côte-d'Or), ni à Alaise (Doubs), mais à l'antique Izarnore ou Izernore (Ain).

Toutes ces communications sont de nature à intéresser vivement les lecteur de la *Revue*. Il en est même qu'il était désirable de pouvoir leur donner *in extenso*. Nous en avons demandé l'autorisation aux auteurs qui nous l'ont gracieusement accordée, ce qui abrége de beaucoup notre tâche aujourd'hui. La *Revue* commence dans ce numéro même la publication des inscriptions de Fréjus; elle donnera prochainement la traduction de M. de Rougé et l'intéressante étude qui l'accompagne où l'auteur fait, avec la sagacité qu'on lui connaît, habilement ressortir le sens profond du morceau qu'il traduit, lequel est un hymne symbolique relatif aux destinées de l'âme après sa vie terrestre. C'est un sujet que l'on aime toujours à entendre traiter par M. de Rougé.

La lecture de M. de Lasteyrie ne saurait être intéressante sans les figures qui l'accompagnent; nous n'en pouvons donc dire qu'un mot. L'examen

de diverses plaques métalliques ornées de dessins que possède le Musée britannique et l'étude comparative des sigles qui se retrouvent sur des monnaies celtiques de la Grande-Bretagne, a conduit l'auteur à reconnaître au point de vue de l'ornementation, un art indigène autre que l'art celtique, proprement dit et que l'invasion romaine modifia sans le faire disparaître complètement. Le trait distinctif de cet art est la combinaison de trois courbes se coupant de telle sorte que le changement très-simple d'un des segments convexe en segment concave produit toujours une palme analogue à la palme connue sous le nom de palme indienne, et que nous voyons en effet reproduite avec tant de profusion sur tous les châles de l'Inde et sur leurs imitations. — Si ces conjectures se confirment, ce sera un précieux secours pour le classement si difficile des objets de l'âge antéromain.

Les arguments de M. le docteur Maissiat en faveur de la prétention d'Izernore à être la fameuse Alesia, n'ont pas été développés avec assez de détails pour que nous puissions saisir et noter le faible de son argumentation. Mais la connaissance que nous avons du site d'Alise Sainte-Reine, qui convient si bien au récit des Commentaires, et l'autorité des hommes les plus compétents en fait d'opérations militaires, nous permettent d'affirmer dès maintenant qu'il se trompe et qu'il a fait là de ses connaissances et de son esprit, dont nous avons entendu faire l'éloge, un emploi malheureux.

Il nous reste à faire connaître les découvertes faites à Athènes et dont M. Egger, l'un des patrons les plus zélés de l'école française, s'est fait l'interprète. Ces inscriptions ont été trouvées sur l'emplacement de l'ancienne église de Saint-Démétrius Chaliphoris et contiennent, entre autres documents d'assez grande importance pour l'histoire des institutions athéniennes, des actes relatifs à l'éphébie, c'est-à-dire à l'organisation des gymnases, aux magistrats qui y président, aux élèves qui s'y exercent aux études, et particulièrement aux études littéraires de ces éphèbes. Ces renseignements, déposés sur neuf grandes tables de marbre, sont actuellement l'objet des études particulières de M. Wescher. Ce savant nous apprendra bientôt en détail ce qu'elles contiennent. Mais sans attendre la publication de son travail et sans nous hasarder à parler d'une manière inopportune d'un document dont nous n'avons pas encore le texte, nous pouvons dire qu'en dehors de ce qu'il nous apprend sur l'éphébie il fait parvenir à notre connaissance des faits bien curieux : nous nous rappelons entre autres noms cités par M. Egger, celui d'un médecin, *Argus*, auteur d'un nouveau et souverain remède contre la goutte.

Communications faites par des personnes étrangères à l'Académie. — Les savants étrangers à l'Académie qui ont reçu l'autorisation de se faire entendre aux séances ordinaires sont MM. Geffroy, Deville, François Lenormant, Fleury et J. Menant.

M. Geffroy a terminé son *Étude des institutions païennes de l'Irlande*. Nous avons déjà dit quel genre d'intérêt s'attachait à cette communication, qui

nous semble avoir été très-bien accueillie de l'Académie, ce qu'elle méritait à tous égards. Saisir à leur source l'origine des institutions des peuples du Nord et d'une partie des institutions germaniques, les montrer vivantes encore dans les vieux poëmes et les recueils originaux, était une tâche qui demandait beaucoup de savoir et un esprit curieux et ardent que les difficultés n'arrêtent pas. M. Geffroy s'est très-habilement tiré des difficultés de son sujet.

M. Deville, correspondant de l'Académie, a lu un mémoire sur les monnaies de la famille Gallien.

M. François Lenormant a communiqué une inscription en caractères archaïques trouvée à Eleusis et qui est de nature à éclairer d'une lumière nouvelle, soit le personnel, soit les rites des sacrifices célébrés dans les mystères. Il a essayé d'expliquer, en le restituant, le texte de ce monument épigraphique.

Nous avons déjà parlé du sujet qui amenait M. Fleury devant l'Académie. M. Fleury venait donner une description détaillée et complète de la mosaïque trouvée à Reims à la fin de 1860 et qui, selon lui, représente les combats de l'amphithéâtre. Un grand nombre de personnages très-bien conservés et nous révélant tous les détails de leurs coutumes et de leurs armes, fait de ce monument une des découvertes les plus précieuses de l'archéologie gallo-romaine dans ces derniers temps. M. Fleury a mêlé avec art à sa description des considérations nouvelles sur l'art gallo-romain à cette époque et en particulier sur les vestiges qu'il a laisssés dans le Laonnais, le Soissonnais et le Rémois. Son mémoire paraîtra du reste bientôt dans le recueil de la Société académique de Laon.

Avec M. J. Ménant nous sommes transporté dans un tout autre ordre d'idées. Son nom, déjà connu des lecteurs de la *Revue*, nous rappelle tout d'abord des travaux sur le déchiffrement des inscriptions cunéiformes. Au mois de janvier dernier, M. Ménant présentait à l'Académie une brochure sur les *noms propres assyriens et la formation des expressions idéographiques* que M. de Longpérier prenait sous son patronage. Il est venu cette fois lire un long mémoire sur le *déchiffrement des inscriptions assyriennes*. La méthode, la clarté parfaite de l'exposition, l'absence de tout charlatanisme dans des études où il est si facile d'en imposer à ceux qui n'en font pas l'objet spécial de leur recherches, a valu à l'auteur un véritable succès; il a été écouté avec la plus grande attention, à trois reprises différentes, et a reçu les marques les moins équivoques de la satisfaction de l'illustre compagnie. Son mémoire paraîtra, sans doute, dans le *Recueil des savants étrangers*; mais en attendant, l'auteur veut bien nous en donner un extrait pour la *Revue*. Cet extrait paraîtra dans le numéro prochain, et nos lecteurs verront que nous n'avons fait qu'être juste en signalant ce travail à leur attention particulière.

Nous ne devons pas non plus passer sous silence une lecture de M. le duc de Roussillon, concernant *les voies romaines dans le pays des Sardones*, mé-

moire où plusieurs des désiderata relatifs à cette question semblent définitivement comblés. La situation du *Summum Pyrænæum* y est plus nettement fixée, et la divergence des documents anciens qui ne sont pas d'accord sur les distances très-naturellement expliquée.

Ouvrages recommandés. — Par M. le comte Beugnot : *Histoire de l'île de Chypre sous le règne des princes de la maison de Lusignan*, par M. de Mas-Latrie, t. Ier, Paris, 1861, in-8°. M. Beugnot fait ressortir les mérites de ce travail longtemps médité et préparé par la publication successive de deux volumes considérables renfermant les documents originaux sur lesquels se fonde le récit présenté actuellement au public.

Par M. le vicomte de Rougé : Une lettre de M. Théodule Devéria à M. Cailliaud, associé correspondant des antiquaires de France, sur un *Ostracon égyptien* (extrait du tom. XXV des Mém. de la *Société des antiquaires de France*). L'auteur de cette lettre, dit M. de Rougé, a commenté avec beaucoup de savoir l'inscription hiératique tracée sur le petit monument qu'il rapporte au temps de la dix-neuvième dynastie. — C'est le reçu d'une redevance d'une dîme établie dès lors sur la pêche, en certains lieux de l'Égypte qui y sont cités. M. Devéria a pu déterminer dans ce travail la valeur du *Kiti* d'or, dont dix formaient la livre égyptienne. M. Chabas était arrivé de son côté, comme le savent les lecteurs de la *Revue archéologique*, au même résultat.

Par M. Garcin de Tassy : Un livre intitulé : *Une Tétrade*, ou drame, hymne, roman et poëme, traduit pour la première fois du sanscrit en français par M. Hippolyte Fauche. Paris, 1861, in-8°.

Par M. Paulin Paris : Les *Miracles de la sainte Vierge*, traduits et mis en vers par Gautier de Coincy, *prieur de Vic-sur-Aisne et religieux bénédictin de Saint-Médard de Soissons*, publiés par M. l'abbé Poquet. 1 vol. in-4.

Par M. de Saulcy : 1° Le *Recueil des planches* de l'ouvrage de M. Melchior de Vogüé sur les églises de terre sainte, avec un plan de Jérusalem d'après les travaux les plus récents;

2° Une dissertation sur une nouvelle série de *Monnaies juives* portant le nom d'*Éléazar*, par le même.

Par M. Jomard : Un ouvrage intitulé : Le *Fleuve Amour*, par M. C. de Sabir. Paris, 1861, in-4°. Ouvrage accompagné de dessins et qui n'intéresse pas seulement les géographes, mais tous ceux qui sont curieux de connaître les mœurs et la religion des habitants de ces contrées reculées. Les Manégres, les Mandchoux, les Mangounes, les Gholdes y sont spécialement étudiés. Des monuments et des idoles gravés ajoutent un nouvel attrait à cette relation de voyage.

A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

La correspondance de M. Renan avec sa famille et ses amis nous permet de communiquer au public quelques renseignements nouveaux et pleins d'intérêt sur les explorations et les fouilles de ce savant dans les anciennes villes de la Phénicie.

La mission, qui va recevoir un surcroît d'activité par l'adjonction d'un habile architecte, est plus que jamais en voie de succès. A Sidon, l'on a découvert de très-beaux caveaux funéraires, renfermant des sarcophages fort anciens et ornés pour la plupart de sculptures; point d'inscriptions malheureusement. Il y en a aujourd'hui onze de genres divers, mais tous d'un très-grand style, transportés au khan français de Jérida. Cette série permet de suivre le développement de l'art en Phénicie, en partant du style égyptien jusqu'au style grec. Les sculptures se composent surtout de têtes d'hommes ou de femmes dont quelques-unes présentent des traces de peinture. Sur un sarcophage, hélas! brisé, on voyait aussi un bras et une main tenant une sorte de vase ou bouteille. On vient de découvrir l'entrée de nouvelles grottes qui donneront, tout permet de l'espérer, des résultats non moins précieux. A Tyr, dans l'île même où la ville est située, l'antiquité phénicienne semble à peu près réduite en poudre; mais dans la contrée presque déserte qui l'environne, on fait à chaque pas les découvertes les plus intéressantes. A deux lieues de Tyr, à Kabi-Hiram, M. Renan, après avoir fait faire au pied de ce prétendu tombeau d'Hiram des fouilles qui ont mis en lumière des maisons antiques avec leurs divisions et quelques objets de pierre, comme auges et pressoirs, a ordonné de rechercher la base d'une colonne qui, toute mutilée, s'élevait au-dessus du sol au milieu d'une plantation de figuiers. Il n'a fallu creuser qu'à $0^{m},75$ pour arriver au pavé d'une église, pavé qui n'est rien moins qu'une magnifique mosaïque byzantine exécutée au milieu du septième siècle de l'ère chrétienne. Ce pavé offre dans les bas côtés de l'église, en une série de soixante-quatorze médaillons, vingt têtes d'hommes ou de femmes représentant les douze mois, les quatre saisons et les quatre vents, des animaux, des fruits, parfaitement exécutés et dans un état de conservation vraiment merveilleux. Huit sujets de chasse placés entre les piliers de l'église représentent des animaux en mouvement, d'une incomparable vérité. Des arbres, des fleurs, des enroulements, des rosaces, groupés avec un art parfait, remplissent la nef, et devant l'autel une inscription grecque apprend que cette église a été édifiée par les marchands de la con-

trée, et que la dédicace en a été faite l'an 654. La mosaïque entière couvre une surface de quatorze mètres trente-trois centimètres de longueur sur dix mètres cinquante centimètres de large. L'emplacement de l'autel est seul vide. — Dans une course de trois jours faite à l'est du Tyr, en partie sur le territoire de l'ancienne Phénicie, en partie sur celui des tribus de Dan et d'Aser, M. Renan a vu, au milieu de taillis où il n'y a plus trace de passage humain, des murailles, des pressoirs, des constructions en pierres énormes, datant des Phéniciens ou des Hébreux. A Knéifé, près de Cana, dans la tribu d'Aser, en traversant des ravins presque impraticables, il est arrivé à un caveau sépulcral d'une très-haute antiquité. Dans ce caveau on a trouvé un magnifique sarcophage de style égyptien, dont le couvercle porte deux sphinx placés en regard et séparés par des emblèmes religieux. On espère que cette belle sculpture pourra être portée jusqu'à Tyr, à l'aide de chameaux. Le sarcophage, qui était couvert de sculptures, a, malheureusement, été brisé par les chercheurs de trésors : il n'en subsiste que des débris; mais on croit qu'avec les débris qui remplissent le caveau, il sera possible de le reconstruire, du moins en partie.

— M. Bulliot, d'Autun, nous communique la note suivante :

On vient de trouver dans un champ près d'Autun une bague en or à l'effigie de Tétricus. L'anneau est marqué de quelques rainures assez grossières. Le chaton se compose d'une médaille d'or dont l'enchâssement forme autour de la face un rebord prononcé qui semble destiné à la préserver de l'altération et du frottement. Contrairement au plus grand nombre des médailles de Tétricus, accusant presque toutes un travail rudimentaire, la tête de l'empereur, en fort relief, est d'un beau caractère et parfaitement gravée. Elle porte la couronne de lauriers, un nœud attache la chevelure. D'une main Tétricus tient la haste posée sur l'épaule droite; contre l'épaule gauche est appuyé le bouclier sur lequel on distingue à la loupe deux combattants dont l'un est renversé et l'autre debout, levant le bras pour frapper le vaincu. Le même sujet est fréquemment reproduit sur les médailles du siècle suivant. On lit autour de la tête :

IMP. TETRICVS. AVG.

Au revers une Victoire ailée et drapée tient d'une main une couronne et de l'autre une palme avec la légende :

VICTORIA. AVG.

BIBLIOGRAPHIE

Le Papyrus magique Harris, par F. Chabas. (Châlon-sur-Saône, imprimerie de Dejussieu, 1860.)

M. Chabas, de Châlon-sur-Saône, bien connu des lecteurs de la *Revue archéologique*, vient de livrer à la publicité un grand travail archéologique et surtout philologique sur le manuscrit égyptien auquel il a donné le nom de *Papyrus magique Harris*.

Après un préambule où l'auteur apprécie l'état actuel de la science en ce qui concerne le déchiffrement des hiéroglyphes, il aborde le sujet du monument qu'il entreprend d'expliquer et il en traduit ainsi le titre général : *Livre des chants efficaces pour conjurer l'habitant des eaux.*

S'attachant ensuite à plusieurs passages dont le sens ressort dès une première étude, il explique et prouve, suivant nous, d'une manière suffisante, qu'il s'agit d'un livre renfermant des formules de conjurations magiques dont les premières sont destinées spécialement à repousser au fond des eaux le crocodile, fléau du Nil. Le travail de M. Chabas se recommande sous deux points de vue principaux : l'intérêt du sujet en lui-même par son rapport avec la mythologie et l'avancement considérable qu'une pareille traduction suppose et constate dans l'intelligence des textes égyptiens.

La conjuration paraît s'être composée essentiellement d'un hymne ou allocution à un dieu spécialememt choisi pour le charme qu'on désirait obtenir : l'Egyptien y énonçait les mystères sous les figures que l'initiation lui avait apprises. L'effet de ces paroles sacrées devait être de lui communiquer une partie de la force divine. Les trois premiers hymnes sont adressés au dieu *Schu*, que nous connaissons comme représentant la lumière, considérée sous le caractère spécial de la force céleste.

Parmi les qualifications les plus remarquables que ce dieu reçoit dans les deux premiers morceaux, on remarquera surtout celles qui identifient le fils divin à son père, comme émanation de sa propre substance.

« Salut à toi, enfant de *Phra*, fils aîné sorti de la chair........ Enfant sur les trônes de son père, sa personnalité se confond avec la personnalité de *Phra*. »

« Salut à toi, fils de *Phra*, engendré de *Tum*, créé de lui-même, n'ayant pas de mère! etc. »

Après avoir énoncé ces mystères divins, l'invocateur conclut ainsi : « Ar-

rête crocodile *Maka*, fils de *Set!* je suis *Anhur*, le grand maître du glaive. » *Anhur* n'est qu'un autre nom de *Schu*, considéré comme faisant mouvoir le ciel. On voit que c'est en s'identifiant à la divinité que l'Égyptien croyait pouvoir donner de l'efficacité à sa conjuration; c'était, au demeurant, la même méthode qu'il employait dans toutes ses prières.

Le troisième hymme, adressé à *Schu*, est rendu très-curieux par l'emploi d'une allittération constante, qui met, à chaque verset, un des noms du dieu en rapport avec une qualité spéciale dont l'expression présente un jeu de mots qui la rapproche du nom divin. La puissance des noms et de la prononciation de certains mots a toujours joué un grand rôle dans les pratiques magiques. Cet hymme se termine par les invocations suivantes, très-intéressantes au point de vue du mystère suprême de la génération divine que nous avons déjà indiqué plus haut :

« O! (cause de l'être) (1), qui a formé son propre corps!
« O! seigneur unique, sorti du *Noun!*
« O! substance divine, créée d'elle-même!
« O! Dieu qui a fait la substance qui est en lui!
« O! Dieu qui a fait son père et fécondé sa mère! »

Ces invocations peuvent passer pour des lieux classiques en ce qui concerne le mystère de la génération éternelle de la divinité, suivant la doctrine égyptienne, tel que nous l'avons expliqué pour la première fois d'après l'inscription de la statuette Naophore du Vatican, dans cette *Revue*, dès l'année 1851. M. Chabas commente parfaitement ces invocations, en disant : « C'est la repétition d'une idée qui revient à chaque instant dans « les textes mystiques. En faisant du dieu l'auteur de son propre père et « le fécondateur de sa propre mère, la mythologie égyptienne a trouvé le « moyen d'associer deux notions diamétralement opposées, celle de la filia- « tion et celle de l'incréation. Si *Schu* est fils du soleil, c'est qu'il est le soleil « lui-même et de plus créateur du soleil ; s'il a été enfanté par *Nu*, c'est « qu'il est lui-même cette déesse des espaces célestes et qu'il s'est lui- « même engendré dans son sein. Nulle part ce dogme fondamental n'est « aussi énergiquement exprimé que dans notre papyrus. »

On comprend facilement les secours que de pareilles formules apportent à nos études mythologiques ; négligeant leur but ridicule, nous n'y cherchons que l'expression des croyances. Sans vouloir apprécier tout les morceaux que renferme ce curieux papyrus, nous indiquerons encore l'hymme à Amon-soleil, désigné encore *comme le seul être qui se soit formé de lui-même, parmi la multitude innombrable des êtres*. L'éternité, l'immensité et divers autres attributs de l'Être suprême y sont clairement allégués.

Dans un second hymme également adressé à Ammon-ra, c'est particulièrement la manifestation solaire de ce dieu dont les effets sont dépeints;

(1) Je traduis ainsi le mot *Sepui* que M. Chabas laisse en blanc et que je considère comme la forme causative du radical *pu*, être.

l'adjuration qui le suit était dirigée à la fin contre les lions, les crocodiles et les serpents. Ces deux hymmes nous semblent provenir spécialement de la doctrine thébaine, tandis que les mêmes mystères paraissent exposés dans les premiers suivant les symboles et les noms usités à Memphis ou à Héliopolis.

Les invocations suivantes contiennent une foule de symboles et de faits mythologiques dont M. Chabas n'a pu aujourd'hui qu'esquisser le commentaire; il en a retiré tout le fruit que pouvait faire espérer l'état de nos connaissances sur la mythologie égyptienne; mais l'on peut considérer ces formules magiques comme une mine précieuse et à laquelle nous devrons emprunter longtemps sans l'épuiser.

Une des plus singulières invocations est sans contredit celle qui termine le livre, et qui paraît avoir pour objet de donner à un chien de garde un pouvoir magique contre les voleurs et les bêtes fauves.

Des formules aussi compliquées, pleines d'allusions aussi obscures, demandaient, pour que leur traduction fût acceptée, un développement de preuves devant lequel l'auteur n'a pas reculé. Chaque phrase du texte est transcrite et traduite mot à mot; outre le fac-simile du papyrus où le lecteur peut chercher les signes hiératiques de chaque mot, les expressions difficiles sont transcrites en hiéroglyphes qui servent de type à la discussion. L'absence des caractères hiéroglyphiques, qu'on ne peut pas se procurer en province, a hérissé de difficultés cette partie de la publication; M. Chabas en a triomphé avec une adresse et une patience qu'on ne saurait trop louer. Avec cette discussion franche et complète, on entre facilement dans la conviction du traducteur, ou les motifs de doute sautent promptement aux yeux.

Il est imposible de réussir complétement et du premier coup dans tous les détails d'un travail si compliqué. Aussi pourra-t-on signaler quelques fautes dans la transcription des caractères hiératiques; fautes dont la rectification changera le sens attribué à quelques membres de phrase. Des formules sont à étudier de nouveau, et M. Chabas m'écrit qu'il a déjà reconnu la nécessité de certaines corrections: il est probable qu'il devancera lui-même la critique sur ces points.

Toujours est-il certain qu'un nouveau texte hiératique, ardu par sa nature, mystérieux dans ses détails, a été traduit avec exactitude, dans la plupart de ses formules et avec une entière certitude, quant à l'appréciation générale du sujet. Ce résultat devra donc être considéré comme une bonne fortune par tous les amis de la science. M. Chabas a d'ailleurs ajouté à l'utilité de son travail par la rédaction d'une table qui est un véritable lexique des mots discutés: elle fournit des matériaux intéressants pour la recherche des sigles correspondant aux hiéroglyphes dans l'écriture hiératique des manuscrits de la vingtième dynastie.

Vicomte DE ROUGÉ.

Mélanges de littérature orientale, par Silvestre de Sacy, *précédés de l'Éloge de l'auteur*, par M. le duc de Broglie. Paris, Ducrocq, 1861. In-8o.

En dépit des progrès faits par l'érudition dans la branche des littératures orientales, qui comprend l'arabe, on peut dire que Silvestre de Sacy reste encore un maître pour tous, un guide par lequel il n'y a pas à craindre d'être égaré. Sans doute, il régnait de son temps, c'est-à-dire il y a vingt-cinq années, des obscurités qui sont maintenant dissipées, et bien des faits ont depuis lui été mis en lumière. Mais ce qu'il a dit garde toujours le caractère d'une saine appréciation des choses, et ce qu'on ne savait point encore à l'heure qu'il écrivait, il l'avait bien souvent entrevu. De là l'intérêt qui s'attache à tous les travaux de l'illustre orientaliste. On sait combien sa vie fut laborieuse et remplie, et quelle innombrable quantité de notices et de mémoires il a distribués dans les recueils scientifiques. La pensée de réunir en un volume ceux de ces mémoires qui conservent le plus d'intérêt, et qu'il avait fallu jusqu'à présent aller chercher dans de grandes collections, que ne possèdent guère les bibliothèques privées, est venue à un orientaliste distingué qui s'honore d'avoir été l'élève de Sacy, M. L. Am. Sédillot. Secondé par un petit-fils du célèbre arabisant, M. Abel Pavet de Courteille, professeur de turc au collége de France, il a fait un choix intelligent de plusieurs morceaux dus à l'érudition de son ancien maître.

Les mélanges de littérature orientale renferment les notices suivantes :

1° *Discours sur les traductions d'ouvrages écrits en langue orientale*, morceau extrait des délibérations de la classe d'histoire et de littérature ancienne de l'Institut, sur le rapport du jury des prix décennaux. Ce discours nous offre en quelques pages l'histoire des lettres orientales en France, au commencement du siècle ; et les jugements qui y sont portés présentent une autorité que les progrès ultérieurs de la littérature orientale ne sauraient infirmer.

2° *Observations sur les cours de sanskrit et de chinois créés au collége de France*. On sait que ce fut à l'instigation de Silvestre de Sacy que furent instituées en faveur de Chézy et d'Abel Rémusat les chaires de sanskrit et de chinois. Les observations de l'illustre orientaliste forment en réalité un supplément au discours précédent, car elles présentent l'aperçu historique des premières tentatives faites dans notre pays pour pénétrer dans les deux grandes littératures dont Eugène Burnouf et M. Stanislas Julien devaient nous ouvrir à pleines mains les trésors.

3° *Rapport sur les archives de Gênes*. Envoyé à Gênes, qui venait de s'unir à la France, par le gouvernement de l'empereur Napoléon Ier, avec la mission d'explorer les archives de l'ancienne république, qui recélaient tant de documents intéressants pour l'histoire de l'Orient, Silvestre de Sacy expose en quelques pages le résultat de son importante mission.

4° *De l'utilité de l'étude de la poésie arabe*. Dans ce morceau, Silvestre de Sacy signale tout ce que l'histoire peut tirer d'enseignements de la lec-

ture des poëtes arabes, surtout de celle des antiques poëmes appelés *Moallakas*, dont on doit à sa sagacité des versions fidèles. Ce qu'il annonçait dans son discours, lu à une séance générale de la Société asiatique, un autre arabisant, M. Caussin de Perceval fils, devait le démontrer dans un livre excellent sur l'histoire primitive des Arabes, qui eût fait honneur à Silvestre de Sacy lui-même. Les observations de ce dernier sur la poésie arabe sont remplies d'aperçus judicieux et de faits intéressants.

5° *Notice sur Abd-Allatif*. Abd-Allatif est un des plus curieux historiens de la littérature arabe, et c'est à nous le faire connaître que Silvestre de Sacy a déployé le plus de patience et d'érudition. Ecrivant à une époque où l'Egypte se rapprochait encore de la période vraiment nationale pour elle, l'écrivain arabe nous en a conservé de précieux renseignements. L'orientaliste français en a semé sa notice, que l'on ne doit pas se lasser de recommander aux égyptologues.

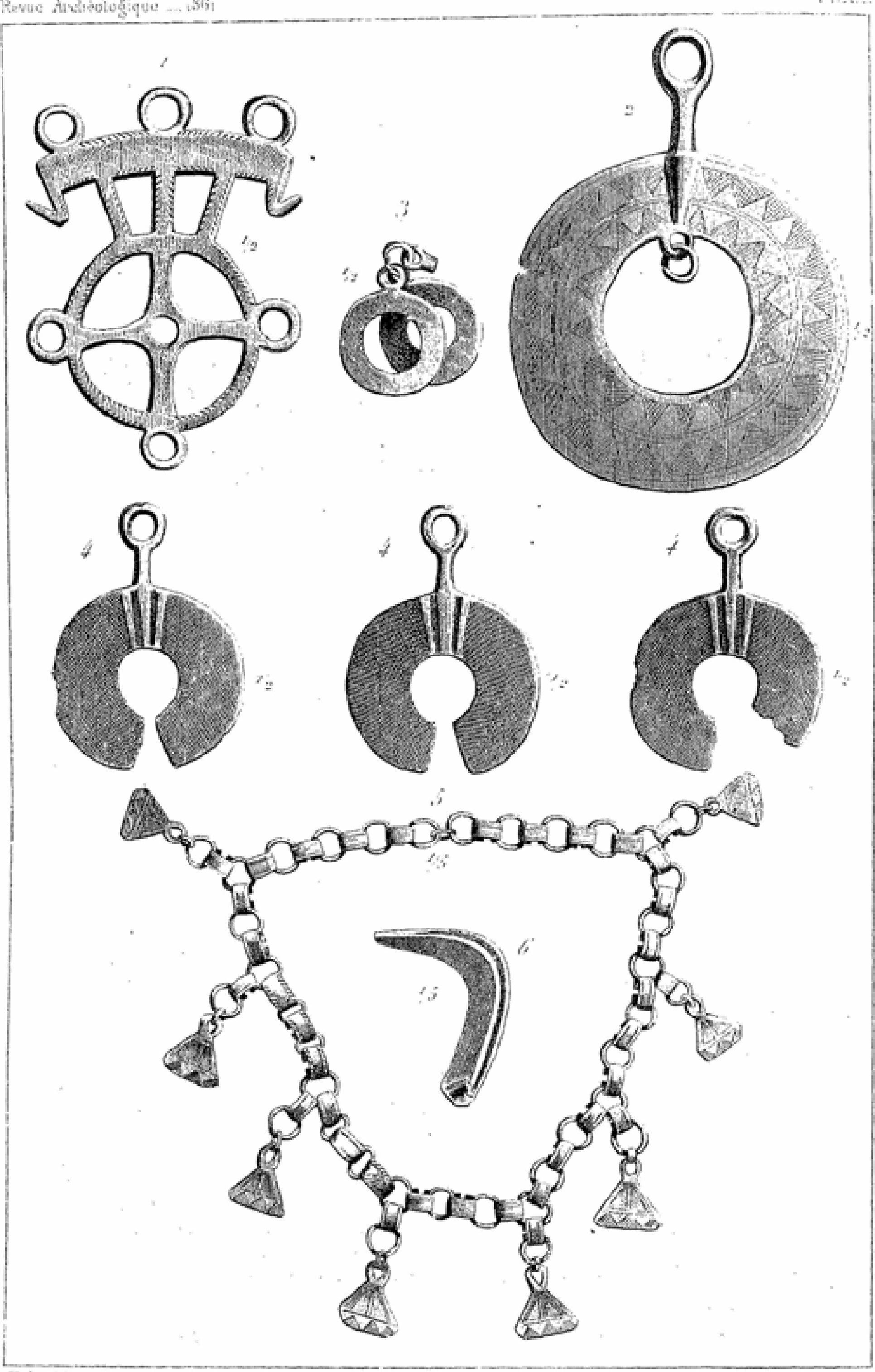
6° *Observations sur le nom des Pyramides*. La même remarque s'applique aux recherches de Silvestre de Sacy sur le nom des Pyramides, recherches dans lesquelles il montrait déjà toutes les resources que fournit pour la connaissance de l'ancienne Egypte l'étude du copte.

7° *Les Druses*. Cette secte curieuse, dont les doctrines sont le dernier reflet des vieilles religions de l'Asie occidentale, n'a été bien connue que grâce aux travaux de Silvestre de Sacy. Il leur a consacré tout un livre, et l'extrait qu'en donnent les *Mélanges de littérature orientale* résume à la fois l'histoire d'une population et celle d'une croyance qui unissent aujourd'hui leurs efforts à l'islamisme pour lutter contre les conquêtes de la civilisation européenne.

8° *Mémoire sur le traité fait entre Philippe le Hardi et le roi de Tunis*. Ce mémoire, si intéressant pour l'histoire de la dernière croisade, éclaire le passage où le chroniqueur Guillaume de Nangis consigne les conditions auxquelles le khalife de Tunis s'engagea envers le fils de saint Louis. Ces conditions présentaient des dispositions qui semblaient peu d'accord avec la situation du prince musulman; Silvestre de Sacy parvint à les expliquer, en traduisant le traité original. On trouve là stipulées les premières garanties qui ont assuré en Orient la liberté des transactions et celle des consciences.

Les *Mélanges de littérature orientale* renferment, comme on le voit, des notices importantes, indispensables à consulter pour l'archéologue et l'historien; la saine critique qui y règne, la sûreté de la méthode et la solidité de l'érudition en font de véritables modèles. Pour que les lettres savantes gardent en France le rang qu'elles ont conquis, il leur faut demeurer fidèles aux grandes traditions des maîtres de l'érudition; les érudits doivent lire et relire *leurs classiques*, et un de ces classiques est assurément le livre que je signale ici.

A. M.



OBJETS EN BRONZE DÉCOUVERTS DANS LE DÉPARTEMENT DE L'ALLIER.

NOTES

SUR DEUX

MÉDAILLES DE PLOMB

RELATIVES A JEANNE DARC

ET SUR QUELQUES AUTRES ENSEIGNES POLITIQUES OU RELIGIEUSES

Tirées de la collection Forgeais.

[*Suite et fin.*] (1)

Nous n'avons traité jusqu'ici que des symboles religieux. Parmi les monuments de la collection Forgeais que nous avons pu étudier, les emblèmes politiques, cependant, sont ceux qui nous ont le plus intéressé. Ils seront l'objet de la dernière partie de cette présente étude.

Les chroniqueurs du quinzième siècle contiennent, çà et là, des allusions, très-éparses, à ces signes distinctifs. L'état de guerre civile dans lequel Paris et la France entière étaient plongés, donna lieu et naissance à ce nouveau genre d'enseignes (2). Personne n'ignore que la bande blanche ainsi que la croix blanche et droite étaient les marques du parti *Armagnac*. La faction opposée, ou de *Bourgogne*, avait

(1) Voyez ci-dessus, p. 380.

(2) Ces symboles politiques remontent au moins à la seconde moitié du quatorzième siècle. L'une des enseignes recueillies, par M. Forgeais, dans la Seine, et probablement des plus curieuses, présente une M toute pareille à celles de l'hôtel de Clisson. Cette plaque se rapporte sans doute aux Maillotins. Voy. *Plombs historiés*, p. 22.

pour symbole la croix rouge et oblique, ou croix de Saint-André. Adoptée par Jean sans Peur, cette croix est demeurée l'une des pièces qui figurent encore sur le pavillon d'Angleterre.

C'étaient là des emblèmes patents et publics, qui journellement s'exposaient à tous les regards. Mais il y avait aussi des marques de reconnaissance toutes différentes. Les conspirations, qui se formaient incessamment dans le sein d'un parti contre l'autre, exigeaient des signes matériels et distinctifs, pour se reconnaître à un moment donné. Ces derniers symboles devaient être secrets, c'est-à-dire connus et adoptés par les seuls adhérents ou affidés. Ils devaient, en outre, se cacher et s'exhiber, selon le besoin, avec une égale facilité.

Le *Journal de Paris*, entre autres historiens, parle d'un coup de main *armagnac* qui fut tenté à Paris en avril 1430, juste au moment où la Pucelle *rompait sa chaîne* et s'échappait de la cour, pour retourner vers la capitale. De grands personnages, dit-il, membres du parlement, du Châtelet, etc., adhéraient au complot, « et debvoient estre *signés de certains signes* quand les Arminacs entreroient à Paris ; et qui n'auroit ce signe estoit en péril de mort (1). »

Le même auteur se montre plus explicite, dans un autre passage, sur le sujet qui nous intéresse. C'est à l'occasion d'un complot attribué aux Armagnacs et qui aurait été ourdi en 1418. « On metoit sus, dit-il, aux bandés (Armagnacs), qu'ils avoient fait faire une monnoie de plomb en très-grande foison, qu'ils debvoient distribuer aux dizeniers de Paris, selon qu'ils avoient de gens, en leurs dizaines, qui estoient de la bande. Et n'en debvoit avoir nuls autres qu'eux. Et debvoient aller parmi les maisons les dits bandés par tout Paris, à force de gens armés portant ladite bande disant partout : « *Avez-vous point telle monnoie?* S'ils disoient *Véez en ci*, ils passoient oultre sans plus dire ; s'ils disoient : *Nous n'en avons point*, ils debvoient tous estre mis à l'espée, et les femmes et enfants noyés. Et estoit ladite monnoie telle ou un peu plus grande que un blanc de quatre deniers parisis : en la pille, un escu à deux lieppars (2) l'un sur l'autre et une estoile sur l'escu ; en la croix, à un des coins, une estoile, et à chacun bout de la croix, une couronne (3). »

Nous avons donc à considérer deux espèces de monuments très-distincts, et que nous distribuerons en deux groupes séparés. Le

(1) Panthéon, p. 684.

(2) Armes de la Normandie.

(3) *Journal de Paris*, dans Godefroy, Charles VI, p. 502, 503. Cf. Buchon ou Labarre. (Panthéon, p. 632.)

premier (figures 4 à 6) ne comprend que des marques *ostensibles*. Les enseignes qui composent l'autre groupe (figures 7 à 10) pouvaient servir à un usage secret. Les premières, de dimensions à peu près égales entre elles, sont plus grandes que les secondes. Sur la figure 4, on remarque une broche ou fibule placée derrière le dauphin. Cette broche, passée dans quelque draperie, servait à fixer solidement l'emblème sur le porteur. Il n'en est pas ainsi des enseignes 8 à 10.

Figure 4.



« En 1411, dit encore le *Journal* cité, ceux de Paris prirent le chaperon pers (bleu) et la croix Saint-Andrieu ; et au milieu de la croix, un escu à la fleur de lys ; et en moins de quinze jours y avoit audit Paris cent milliers qu'hommes, qu'enfants, signés devant et derrière de la dite croix, et nul n'estoit du dit lieu qui ne l'avoit (1). »

On observe particulièrement, sur l'enseigne n° 5, une encoche curviligne, à l'extrémité droite et supérieure de l'une des quatre branches du sautoir. Cette encoche se répète sur la figure 6. Elle servait probablement à insérer la plaque dans quelque repli de la dra-

(1) Dans Godefroy, Charles VI, p. 498. Voy. aussi Besse, *Recueil de pièces*, 1660, in-4°, p. 320.

perie qui ornait le chaperon, sous le règne de Charles VI. L'une des

Figure 5.

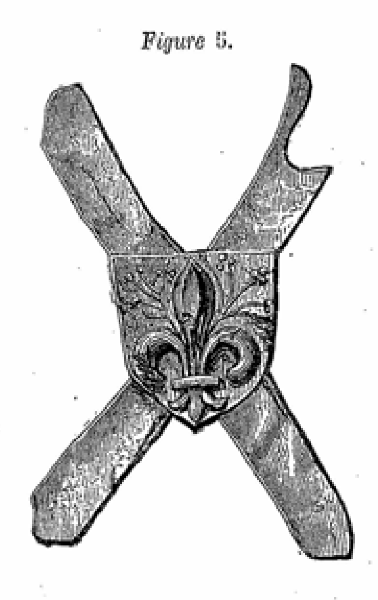


Figure 6.



deux plaques (fig. 5 et 6) était peut-être placée sur le devant du chaperon, et l'autre derrière.

Monstrelet rapporte que le 1[er] juin 1418, Du Châtel, prévôt de Paris, et Barbasan, surpris et vaincus la veille par les Bourguignons, voulurent essayer d'une revanche. Ils pénétrèrent dans Paris par la porte Saint-Antoine. Leurs gens, dit ce chroniqueur, « chevauchoient très-fort à estendart déployé, tous ensemble, devant l'ostel de l'Ours (*place Baudoyer*), crians haultement : *Vive le roy, le dauphin* et *le connestable d'Armagnac !* » La pièce n° 4 pourrait fort bien avoir décoré l'un de ces champions de Charles VII. L'enseigne n° 6 au contraire, bien qu'elle porte le cri *Vive le roy*, et l'enseigne n° 5, ont dû appartenir à des défenseurs de la cause opposée. Le roi, en effet, Charles VI, dont la démence offrait alors un caractère bénin ou débonnaire, s'était réuni la veille à l'émeute bourguignonne. Il avait parcouru les rues à cheval, entouré des principaux coryphées de l'insurrection, qui criaient aussi de leur côté : *Vive le roi !* Nous ne devons donc pas nous étonner de voir ce même cri reproduit, avec la fleur de lis, au-dessus de la croix oblique ou de Saint-André, marque tout à fait caractéristique de la faction de Bourgogne.

En abordant enfin les figures du dernier groupe, nous quittons le

terrain solide de l'évidence. Ici le grand jour nous manque. Nous entrons dans le domaine du mystère, de l'allégorie, et, partant, des conjectures. Puisse le lecteur prêter, jusqu'au bout, l'appui de son assentiment à notre pensée !

La figure 7 opère en quelque sorte à nos yeux une transition



Figure 7.



entre les deux catégories. Elle représente une plaque frappée à l'imitation des monnaies et trouvée dans la Seine, au pont au Change, en 1850. Elle est munie, par derrière, d'une fibule assez fine pour assujettir, au besoin, cette plaque dans un vêtement et pour la retirer de même. On remarque sur l'original, comme sur notre gravure, entre les deux fleurs de lis supérieures de l'écu, un point monétaire ou point secret. Ce même signe se retrouve à la même place sur les écus d'or et demi-écus de Charles VII (1). La légende, empruntée à la *Salutation angélique*, rappelle également la monnaie appelée *Salut*. Cette légende, à la fois religieuse et banale, convenait très-bien pour être employée comme devise politique et à titre de mot d'ordre ou de ralliement. Les armes pleines de France et le point monétaire nous paraissent indiquer le parti de Charles VII, à l'exclusion de toute autre attribution. Nous pensons donc que cette médaille est bien l'un des signes auxquels font allusion les historiens du quinzième siècle.

Nous devons nous étendre maintenant, à propos de la figure 8, sur un personnage assez mystérieux et jusqu'à ce jour peu connu. Ce personnage, qui a figuré spécialement dans l'histoire de Jeanne

(1) Voy. Du Cange, édition Henschel ou Didot, au mot *Moneta*, planche XII, fig. 14 et 15. — « *Item*, fut ordonné le neuvième jour du mois d'aoust 1428, faire monnoie ayant cours pour x d. t. la pièce... et ont soubz la petite croix de la lettre un point cloux (clos). » (Registre d'un monnoyeur de Charles VII, ms. du temps.)

Darc, se nommait frère Richard, religieux de l'ordre des Franciscains mineurs, ou Cordeliers. Aucun texte ne nous dit positivement dans quel pays il était né; mais il est constant qu'il venait d'Italie. Là, il avait eu pour maîtres, d'après son propre témoignage, frère Vincent et frère Bernard, c'est-à-dire saint Vincent Ferrier, dominicain, et saint Bernardin de Sienne, cordelier (1).

Saint Vincent, qui vint mourir à Vannes, prêchait de son vivant, tant en Italie qu'en France, l'avénement de l'*Antechrist*. Après la mort de saint Vincent, Bernardin continua ses travaux apostoliques sur le sol de l'Italie. Les disciples du saint conservèrent et propagèrent sa doctrine touchant l'Antechrist, et les prédications de ces nouveaux apôtres excitèrent même certaine agitation dans ces contrées. Saint Bernardin propagea en outre une sorte de dévotion nouvelle et de culte spécial en l'honneur du *nom de Jésus*. Prêchant le carême de l'an 1426 à Viterbe, il montrait à la fin de ses entretiens, au peuple assemblé, un tableau où le nom du Christ était peint en lettres d'or et entouré de rayons lumineux. Aussitôt les assistants fléchissaient le genou pour adorer ce symbole (2).

Ces prédications sur l'Antechrist et sur le nom de Jésus causèrent, au sein du peuple, une vive impression. Des multitudes d'hommes et de femmes renoncèrent au monde pour se grouper tumultueusement autour de Bernardin et de Mainfroy de Verceil, tous deux successeurs de saint Vincent Ferrier, et tous deux non-seulement rivaux, mais antagonistes (3). Le pape Martin V fut même obligé d'intervenir à grand'peine pour apaiser cette émotion pieuse des esprits. Précisément à cette époque, c'est-à-dire en 1428, frère Richard, venant d'Italie, passa les monts et vint prêcher l'Avent dans la ville de Troyes en Champagne. Disciple fervent des maîtres ci-dessus désignés, frère Richard propageait avec ardeur la doctrine de l'*Antechrist* et du *nom de Jésus*. Il exhorta les Troyens à *planter des fèves largement, en attendant,* disait-il, *celui qui viendra prochainement* (4).

De Troyes, frère Richard se rendit à Paris, où il prêcha le carême

(1) *Journal de Paris*, éd. du Panthéon, p. 678, 679.

(2) Wadding, *Annales Minorum*, 1642, in-fol., t. V, p. 130, 183. Fontana, *Monumenta Dominicana*; Rome, 1675, in-fol., p. 307.

(3) Les béguinages de Hollande et la communauté des Moraves, composée d'abord de Hussites, paraissent avoir pris leur origine dans des circonstances analogues à celle dont il est ici question.

(4) Wadding. Fontana. Chronique de Cousinot, p. 315.

de 1429. Il y obtint d'abord le plus grand succès. Un auteur contemporain évalue à plus de trente mille le nombre des auditeurs ou assistants qui se pressaient à ses sermons en plein air. Frère Richard annonçait publiquement que l'Antechrist était né (vers 1403) et que le jour du jugement allait venir. Mais les propositions émises par le nouveau docteur furent jugées, par l'autorité, malsonnantes et dangereuses, tant sous le rapport de l'orthodoxie que de la politique (1).

Menacé dans sa liberté, le prédicateur s'esquiva de Paris pendant la nuit du 30 avril au 1er mai 1429. Le 1er mai, des milliers d'auditeurs, accourus dès la veille, étaient venus s'établir dans la plaine Saint-Denis pour l'entendre. Mais ils se trouvèrent seuls au rendez-vous. Richard se rendit aussitôt auprès des Français, ou partisans de Charles VII, qui assiégeaient Orléans et servit activement la cause de ce prince. Il prit part à la campagne du sacre et devint l'un des confesseurs ou aumôniers de la Pucelle. Richard, arrivé de nouveau devant Troyes (juillet 1429), s'entremit avec succès dans les négociations qui eurent lieu entre la ville et les assiégeants. Les soldats de Charles VII, qui manquaient de vivres, trouvèrent sur pied les fèves que les Troyens y avaient semées largement et s'en nourrirent. Bientôt les instances auxquelles participait le cordelier triomphèrent. Troyes et d'autres villes ouvrirent leurs portes au roi Charles (2).

Les habitants de Paris, soumis aux Anglais, apprirent, dit le *Journal*, avec le plus vif déplaisir que leur prédicateur si renommé, si applaudi, n'était autre qu'un *armagnac*. Dans leur dépit, ajoute-t-il, dans leur rancune, « ils le maudissoient de Dieu et de ses saints. Qui pis est, les jeux de tables, de boules, de dés, bref tous les autres jeux qu'il avoit défendus, recommencèrent en despit de lui; et mesme un mériau d'estaing où estoit empreint le *nom de Jésus*, qu'il leur avoit fait prendre, laissèrent-ils; et prindrent trestous la croix de saint Andry (3). »

Lorsque Jeanne Darc subit à Rouen son cruel supplice, à plusieurs et à de nombreuses reprises elle invoqua le *nom de Jésus*. Jeanne avait d'abord demandé une croix. Pour condescendre à ce désir, l'un des assistants anglais croisa deux fragments de bâton, qu'il lui donna

(1) « Pour ce que en icelles prédications, dit Monstrelet, il se monstroit trop favourable et estre de la partie des *François*. » Ed. d'Arcq, t. IV, p. 335. Mémoires de Th. Basin, t. IV, p. 104.

(2) *Journal de Paris*, p. 679. Cousinot, p. 315.

(3) *Journal de Paris*, p. 681.

liés et qu'elle plaça sur sa poitrine. Non contente de ce symbole, elle pria le dominicain qui l'accompagnait de lui apporter la croix paroissiale voisine, objet sacré sur lequel le crucifix était d'ordinaire surmonté d'une inscription : I. N. R. I. (Jesus Nazarenus Rex Judeorum), qui présente ainsi le *nom de Jésus*. La dernière parole que fit entendre sur la terre la sainte martyre, au moment où les flammes étouffèrent sa voix, fut le nom de *Jésus!* Ces démonstrations d'une piété si profonde, si vraie, si touchante, arrachèrent des pleurs même aux mortels ennemis de l'innocente victime. Tous les témoins du procès de révision sont unanimes pour attester les circonstances que nous venons de rappeler. L'un d'eux rapporte « avoir entendu dire que le *nom de Jésus* apparut inscrit dans la flamme du bûcher (1). »

Sans doute le nom du Christ, dans ce moment suprême, se plaça de lui-même, pour ainsi dire, sur les lèvres de la sainte moribonde, et nous ne pensons point qu'en cela Jeanne obéit aucunement aux instructions de frère Richard. Mais le culte spécial du nom de Jésus peut n'avoir pas été, dans cette circonstance, étranger à l'impression profonde que causa sur les assistants cette invocation pieuse.

L'une des pièces provenant de la collection Rigollot semble correspondre assez exactement à la désignation que nous fournit le chroniqueur parisien. Nous avons reproduit ce monument (fig. 8),

Figure 8.





a *b*

(1) *Procès*, etc., t. II, p. 372 et *passim*. Le 11 mai 1861, il a été vendu à Paris, ou du moins adjugé, en ma présence, aux enchères publiques, rue Drouot, un *manuscrit* dit *de Saint-Lô de Rouen*, pour le prix principal de 24,850 francs (26,092 fr. 50 c. avec les frais). Ce manuscrit, d'une grande beauté calligraphique, est un livre d'heures qui paraît avoir été exécuté, peut-être à Rouen, vers l'époque où mourut la Pucelle, pour une jeune dame, plusieurs fois représentée dans les miniatures, mais sans nom et sans armoiries. L'une de ces miniatures accompagne la *Commémoration de son saint ange*. L'écu de Saint-Michel, qui figure à cette page, est *blasonné* du *nom de Jésus*, peint en or sur fond d'azur et bordé d'une espèce de gloire, où des flammes d'or rayonnent sur un fond rouge. (V. ci-dessus, p. 430, note 2.)

en nous aidant de la gravure publiée par M. Leber (1) et d'empreintes nouvelles prises sur l'original (2). Le style de cette médaille, sa dimension, égale à celle de la figure 9, dont nous traiterons bientôt, nous semblent indiquer un monument de la même espèce et de la même époque. Sur l'une des faces (*b*), nous voyons le monogramme du *nom de Jésus*, surmonté d'une croix. On distingue sur l'autre (*a*) un personnage vêtu d'une robe et ceint d'une couronne fleurdelisée. De la main droite, il semble tenir une épée à lame courbe (3), et de la gauche un écu ou bouclier (4)? Nous serions disposé à croire que cette figure, d'ailleurs très-fruste, représentait l'*Antechrist*, dont la monarchie devait durer *trois ans et demi*, à moins, disaient les docteurs, que ces mots représentent, comme d'autres expressions de l'Écriture, des périodes indéterminées (A). Voy. *Note appendice* à la fin du présent mémoire.

L'article 52 du premier acte d'accusation dirigé contre la Pucelle, lors de son procès à Rouen, contenait ce grief : « Beaucoup de ses partisans portent sur eux des images de plomb ou autre métal, ainsi qu'on a coutume de porter les enseignes et images des saints canonisés par l'Église (5). »

Il y a environ trente ans, M. Rolin, de Guise, a inséré dans la *Revue de numismatique* une pièce qu'il attribuait à cette origine et

(1) *Monnaies des Innocents*, etc. Introduction, page XXVI et planche II, fig. 4.

(2) La collection Rigollot se conserve actuellement au musée d'Amiens. Nous devons la communication de ces empreintes à l'obligeance parfaite de M. J. Garnier, secrétaire du Musée et de la Société des antiquaires de Picardie.

(3) Les épées courbes étaient connues en France au quinzième siècle sous le nom d'*épées turquoises*. C'était l'arme des *Sarrasins*. Un portrait du temps représente Dunois avec une épée turquoise. Il a été reproduit par Thevet, *Les portraits des personnages illustres*, etc. 1859, in-fol., p. 402.

(4) Les amateurs d'iconographie pourront, à cet égard, opérer le rapprochement que nous allons indiquer. Le gouvernement anglais publie, depuis quelques années, une importante collection : *Rerum britannicarum scriptores*, etc. La chronique de Capgrave, *De illustribus Henricis* (Londres, 1858, in-8°), fait partie de ce recueil. L'éditeur a joint à ce volume un *fac-simile*, lithographié en couleurs, du manuscrit original, exécuté vers 1446. La lettrine initiale de la page reproduite offre l'image, peinte en miniature, du roi Henri V : (*De rege Henrico quinto*). Ce prince est représenté la couronne sur la tête et vêtu du manteau royal. Il tient un sceptre (à fleur de lis fleuronnée) d'une main, et de l'autre un globe surmonté de la croix. L'observateur sera frappé de l'analogie qui existe entre la figure n° 8 et cette miniature.

(5) « Multi... in plumbo et alio metallo representationes ipsius super se deferunt, prout de memoriis et representationibus sanctorum per ecclesiam canonizatorum solet fieri. » *Procès*, etc., t. I, p. 291.

dont nous croyons devoir reproduire aussi le dessin (fig. 9). L'éditeur,

Figure 9.





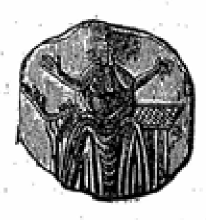
a *b*

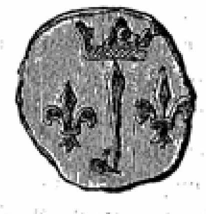
en faisant connaître cette médaille, n'a pas indiqué sa provenance, et nous nous sommes livré à des démarches infructueuses pour nous procurer la communication ou une bonne empreinte de l'original.

Bien que ce monument ait attiré l'attention des historiens de Jeanne Darc, l'attribution qui lui était donnée a dû soulever alors quelques doutes (1).

Mais une découverte récente vient éclairer, d'un nouveau jour, la question. Depuis ce temps, M. Arth. Forgeais a enrichi la numismatique d'une seconde médaille, qui présente avec la première, jusqu'alors isolée, une frappante analogie. Nous reproduisons sous le n° 10

Figure 10.





a *b*

cette seconde médaille, d'après un bois gravé avec le plus grand soin,

(1) *Recherches iconographiques sur Jeanne Darc*; 1855, in-8°, p. 8, et *Revue archéologique*, même année, p. 72.

et dessiné par M. Forgeais, sur l'original. Cette pièce a été trouvée dans la Seine, sous le pont au Change, en 1859, lors de la démolition du vieux pont. L'original, que nous avons vu et tenu, permet, quoique très-fruste, d'y vérifier l'existence des traits que M. Forgeais a saisis et rendus, avec le secours d'un œil particulièrement sagace et exercé.

Ces deux plombs, rapprochés l'un de l'autre, se prêtent un mutuel appui et se communiquent un intérêt et une valeur très-grands selon nous. La médaille n° 10 présente au droit *(a)* le Père éternel assis sur son trône. C'est, comme on sait, le symbole principal que la Pucelle avait choisi elle-même et qu'elle fit peindre sur sa bannière, au moment d'entrer en campagne. On distingue très-clairement, au revers (*b*), l'épée en pal, supportant la couronne et accostée de deux fleurs de lis ; armoiries octroyées, dès le mois de juin 1429, par le roi, à la Pucelle et à sa famille. Le style de cette médaille, la matière, tout en un mot répond si fidèlement aux données de l'histoire, que l'attribution, cette fois, nous paraît sans réplique et irréfragable.

Cette évidence, à son tour, rejaillit en quelque sorte sur la médaille de M. Rolin (fig. 9), et doit contribuer à dissiper les incertitudes que nous avions antérieurement partagées. Pour le côté des armoiries (*b*), la nouvelle médaille éclaire et commente l'ancienne d'une manière tout à fait probante. L'épée, *en forme de lance*, a dû être nécessairement déformée, soit dans l'original que nous n'avons jamais vu, soit dans le dessin très-imparfait (1) qui le représente. La couronne manque dans cette médaille, et cette absence altère gravement l'appareil héraldique où le sujet qu'il s'agissait d'interpréter. Or le *mouvement* et le bord inférieur de cette couronne s'y révèlent aujourd'hui dans une ligne qui pouvait être confondue avec la tranche supérieure de la pièce. En un mot, l'identité de cette face, dans les figures 9 et 10, nous paraît démontrée.

L'autre face (*a*), ou face proprement dite de la pièce n° 9, offre dans son interprétation plus de difficulté. On ne peut guère toutefois ne pas y voir ce que M. Rolin de Guise y a signalé : probablement une représentation de la Pucelle, c'est-à-dire un buste de jeune fille à *longs cheveux*.

Cette dernière circonstance, bien que contraire à la réalité histo-

(1) *Revue de numismatique*, tome I, p. 413.

rique, n'est point un argument péremptoire qui puisse s'opposer à une telle attribution. La médaille dont il s'agit provient, selon toute apparence, de l'humble industrie du bibelotier. Tout y dénote un travail *sommaire* et dépourvu de raffinement ou de recherche. Bien loin de prétendre à parfaire une effigie individuelle, un portrait exact et minutieusement étudié, l'artiste n'aspirait, tout au plus, qu'à rendre intelligible, par le langage de son œuvre, l'idée d'une jeune fille. Autant vaudrait, de nos jours, chercher un portrait historique de Jésus-Christ, ou du Juif errant, dans une gravure d'Épinal (1).

Cette circonstance des cheveux courts, ou coiffure d'homme, était d'ailleurs un écueil moral, et l'auteur de la pièce nº 10 semble avoir voulu l'éviter. On n'ignore pas, en effet, que cette coiffure, prise par l'héroïne dans une vue d'honnêteté ainsi que de bon sens, lui fut imputée à crime. Cependant le greffier De Fauquemberg, traçant à Paris, en 1429 et 1431, les croquis de la Pucelle qui se remarquent sur son registre, lui donne des cheveux longs. Il en est ainsi dans la miniature du *Champion des dames*, exécuté à Arras vers 1450 (2). Or, ces auteurs étaient des *bourguignons*, ou *adversaires* de la Pucelle. A plus forte raison ses partisans ont-ils pu, en de telles circonstances, la représenter en femme et avec des cheveux longs.

Le lieu et la date de cette dernière médaille (fig. 10) sont assez clairement indiqués.

En ce qui touche la date, ces deux pièces (Nos 9 et 10) ont dû certainement être faites de 1429 à 1431. Lorsque la Pucelle se présenta devant Paris en septembre 1429, elle comptait dans cette ville un grand nombre d'adhérents, et l'on ne saurait douter qu'elle fût entrée victorieuse au sein de la capitale, si, par une fatalité inouïe, les détestables menées de la Trimouille ne l'en avaient empêchée. Ces médailles alors étaient répandues, selon toute apparence, parmi les partisans de la cause qu'elle défendait. Mais, une fois condamnée par l'Église et brûlée en place publique, la sentence dont elle fut victime produisit sur l'opinion un tel effet, que nul chrétien, même dans le parti de Charles VII,

(1) Il en est de même de la médaille Nº 10. Ce *bibelot* est évidemment un ouvrage coulé. Rien n'y indique le procédé du monnayage. Les monnaies du quinzième siècle *se retournent* toujours, si je ne me trompe, soit de droite à gauche, soit de bas en haut. Ici, dans l'original, l'axe du droit est perpendiculaire à l'axe du revers, au lieu d'être parallèle.

(2) *Iconographie de Jeanne Darc*, planche I, fig. 3, 4 et 6.

n'eût osé, si je ne me trompe, continuer de lui rendre les hommages qui, antérieurement, lui avaient été adressés. Nul, surtout, n'aurait osé produire en son honneur de nouveaux symboles de cette espèce de culte. Il y a donc tout sujet de penser que les deux médailles furent mises au jour de 1429 à 1431.

Pour ce qui est du lieu, on a vu, par le passage allégué de Sauval, que la *bibeloterie* constituait, précisément à cette période, l'une des branches de l'industrie parisienne. Trouvée sous le pont au Change en 1859, c'est évidemment là que cette pièce aura été jetée, selon toute vraisemblance, à l'époque même où l'immortelle héroïne expia ses vertus par le dernier supplice. D'après ces raisons, il nous paraît légitime de conclure que cette enseigne fut coulée à Paris.

Une dernière observation nous semble devoir être déduite des faits qui précèdent. Les armes données par le roi à la famille *du Lis* figurent sur les deux monuments que nous venons de décrire. Or la Pucelle n'adopta jamais comme siens ces insignes héraldiques : elle y préféra toujours les religieux symboles qu'elle-même s'était choisis. On a vu, en second lieu, que la dernière médaille avait été, selon toute apparence, fabriquée à Paris; et l'air de famille qui existe entre ces deux produits autorise fortement à penser que l'une et l'autre médailles sont l'œuvre de bibelotiers parisiens. Or il est constant que la Pucelle ne pénétra jamais dans cette ville. Ne résulte-t-il pas avec évidence de ces faits que l'héroïne, ainsi qu'elle le déclara dans son procès, demeura complétement étrangère à la fabrication de ces images?

Ainsi donc la découverte récemment faite par M. Forgeais nous donne, pour ainsi dire d'un seul coup de filet, deux monuments précieux. Deux nouvelles reliques nous paraissent acquises à l'archéologie. Toutes deux se rapportent à une mémoire que l'histoire ne cessera jamais de célébrer. Cette découverte permet d'en espérer encore d'autres qui présentent le même intérêt. Seule, elle suffirait déjà pour recommander les travaux de M. Forgeais et la collection qu'il a créée.

(A) *Note appendice sur l'Antechrist.* (Voyez ci-dessus, page 433.)

Le règne de l'Antechrist devait se terminer par sa mort. Suivant ses partisans, il était né vers 1403. On peut observer que cette date est celle où naquit Charles VII. Après sa mort, le monde devait durer *quarante-cinq jours;* puis finir. Le fils de l'homme devait alors apparaître et présider au jugement dernier. Les cordeliers et les dominicains avaient mission spéciale d'annoncer aux peuples cet événement, de même que Noé avait annoncé le déluge, afin de convier les peuples à la pénitence. (*Epistola divi Vincentii Ferrarii ad Benedictum papam XIII*, *ann.* 1412 *scripta,*

apud ejusdem *opuscula*. Valence, 1591, in-8°, pages 85 à 122.) Il est évident que le type de l'Antechrist s'était modifié dans les esprits. Parmi les sectateurs de saint Vincent Ferrier et de frère Bernard, l'Antechrist n'apparaissait plus sous les traits que lui donne l'Apocalypse et qui avaient jusque-là régné dans l'iconographie. Nous rappellerons à ce sujet une dernière représentation de l'ANCIEN type de l'Antechrist. F. Dibdin, dans sa *Bibliotheca Spenceriana* (1814, in-8°, tome I, p. xxxi et suivantes), a décrit un exemplaire incunable xylographique de l'Antechrist (*Der Ennerist*), ou *Liber Antechristi*, publié en Allemagne au quinzième siècle. Dibdin regardait cet exemplaire de lord Spencer comme ayant été imprimé vers 1430. Il existe à la bibliothèque nationale de France, rue de Richelieu, à Paris, un autre exemplaire de ce livre, qui, d'après les *fac-simile* que nous connaissons, paraît être de la même édition que celui de lord Spencer. Le filigrane du papier que présente l'exemplaire de Paris est une balance *dans un cercle*. (Voyez Sotheby, *Principia typographica*, 1858, in-f°, t. III ; planche R, fig. 3.) Cette circonstance et la fabrication du papier me feraient pencher pour attribuer à cette édition une date plus récente que 1430 : comme environ 1470. On n'ignore pas en effet que le frotton et l'encre pâle ont subsisté dans la pratique de l'imagerie, même après l'invention de la presse, de l'encre noire grasse, et du caractère métallique. Quoi qu'il en soit, l'on ne saurait douter, par ces raisons mêmes, que ce livre populaire de l'Antechrist *remonte* à une époque contemporaine de frère Richard. Il fait voir qu'à cette époque (1425-1430) le souvenir de ce type biblique et l'iconographie qui s'y rattache étaient en quelque sorte à l'ordre du jour parmi les esprits, et qu'ils préoccupaient l'imagination populaire aussi bien en Allemagne qu'en Italie et en France.

VALLET DE VIRIVILLE.

BATAILLE D'OCTODURE

J'avais depuis longtemps un désir extrême d'étudier sur place le récit que nous a fait César de la bataille livrée à son lieutenant Galba par les Seduns et les Veragres. Pendant les mois d'août et de septembre derniers, j'ai eu le loisir d'explorer à l'aise le théâtre de cette action mémorable. Qu'il me soit permis de consigner ici les résultats de mes observations; elles ont complétement éclairci, ce me semble, les faits relatifs à la bataille d'Octodure. Sans doute des fouilles que je n'ai pu entreprendre, et qui eussent été d'ailleurs fort difficiles pour des raisons qu'on lira tout à l'heure, nous auraient appris quelque chose de plus; mais je dois laisser à d'autres le soin et le plaisir de constater matériellement, si faire se peut, l'exactitude du commentaire que je vais appliquer au récit de César.

Comme je l'ai fait jusqu'ici, toutes les fois que j'ai étudié la topographie des faits de guerre racontés par l'illustre capitaine, je commencerai par donner la traduction, aussi fidèle que possible, des chapitres qui concernent la bataille d'Octodure, puis j'en aborderai l'examen minutieux, avec l'espoir bien fondé, je le crois, de faire partager à mes lecteurs la conviction que m'a donnée l'inspection attentive et répétée du théâtre de l'action.

« En partant pour l'Italie, César envoya Servius Galba, avec la douzième légion et une partie de la cavalerie, chez les Nantuates, les Veragres et les Seduns, peuplades qui occupent le pays qui s'étend à partir des frontières des Allobroges, du lac Léman et du Rhône, jusqu'aux sommets des Alpes. La raison qui avait déterminé cet envoi de troupes était que César voulait maintenir libre la route à travers les Alpes, route qui, malgré de grands dangers et de grands frais de portage, était la voie habituelle du commerce. Il permit à Galba de faire hiverner sa légion dans le pays, s'il jugeait la chose nécessaire. Celui-ci, après quelques combats heureux et après avoir enlevé plusieurs forteresses à l'ennemi, reçut de toutes parts des ambassadeurs et des otages, et la paix fut conclue. Il se décida alors à établir deux cohortes

chez les Nantuates, et à aller hiverner lui-même avec le reste de la légion dans le *vicus* des Veragres, qui s'appelle Octodure : ce *vicus*, situé dans une vallée, et contigu à une plaine d'une étendue médiocre, est entouré de tous côtés par de très-hautes montagnes. Comme ce *vicus* était coupé en deux par une rivière, une des deux parties fut concédée aux Gaulois ; l'autre fut évacuée par ses habitants et assignée aux cohortes comme quartiers d'hiver ; puis ce lieu fut couvert par un *vallum* et un fossé. (Cap. I.)

« Il y avait déjà nombre de jours que la saison d'hiver était commencée, et que Galba avait donné l'ordre de lui amener des approvisionnements de blé, lorsqu'il apprit à l'improviste, par ses espions, que toute la population de la partie du *vicus* laissée aux Gaulois s'était enfuie de nuit, et que les montagnes qui dominaient sa position étaient occupées par une immense multitude de Seduns et de Veragres. Plusieurs motifs avaient concouru à faire naître chez les Gaulois la détermination subite de recommencer les hostilités et d'attaquer la légion : d'abord ils n'avaient plus grand'peur d'une légion dont l'effectif se trouvait fortement réduit par le détachement de deux cohortes entières et par l'absence d'une foule d'hommes envoyés de tous les côtés à la fois pour faire des vivres. De plus, grâce à la disposition du terrain, ils ne croyaient pas possible que les Romains pussent résister à leur premier choc, lorsqu'ils se rueraient contre l'ennemi sur la vallée et lanceraient leurs traits du haut de leurs positions dominantes. A ces considérations s'ajoutait la douleur que leur causait l'enlèvement de leurs enfants pris en otage : enfin ils étaient persuadés que les Romains s'efforçaient d'occuper les sommets des Alpes et d'annexer leur pays à la Province voisine, non pas seulement dans le but de s'assurer le libre usage des routes, mais bien pour s'attribuer une possession perpétuelle. (Cap. II.)

« A l'annonce de ces faits, Galba rassembla en toute hâte un conseil de guerre et recueillit les avis ; ce qui était d'autant plus urgent pour lui que les travaux de défense destinés à couvrir les quartiers d'hiver n'étaient pas entièrement achevés, et qu'il n'avait pas été suffisamment pourvu aux approvisionnements de blé et de vivres de toute nature, convaincu qu'il était, après la reddition de l'ennemi et la remise des otages, qu'il n'avait plus d'hostilités à attendre. Comme un si grand péril se manifestait subitement et contre toute prévision, comme presque tous les lieux dominants se montraient déjà couverts d'une multitude armée, et qu'il n'y avait désormais à compter ni sur des secours ni sur des convois de vivres, toutes les routes étant fermées, quelques-uns des membres du conseil, désespérant presque

de leur salut, émirent l'avis d'abandonner les bagages, de faire une trouée et de chercher à sortir de ce mauvais pas par les mêmes chemins qui les y avaient amenés. La majorité néanmoins fut d'avis de réserver ce parti pour ressource suprême, et de commencer par tenter la fortune en défendant le camp. (Cap. III.)

« Après un court intervalle, suffisant à peine pour donner le temps d'établir et de disposer la défense qu'on venait de décider, l'ennemi, à un signal donné, dévalle de toutes parts et jette des pierres et des *gèses* sur le retranchement; les nôtres, dont les forces sont encore entières, résistent d'abord avec vigueur et ne perdent aucun des traits qu'ils lancent du rempart ; aussitôt qu'une partie du camp paraît céder, parce qu'elle n'est pas assez garnie de défenseurs, on y porte des secours en toute hâte : mais les Romains avaient un désavantage marqué, parce que ceux des ennemis que la lutte avait fatigués se retiraient de l'action et étaient aussitôt remplacés par des combattants tout frais. Les nôtres, à cause de leur faiblesse numérique, n'en pouvaient faire autant, et non-seulement il n'était pas possible aux hommes fatigués de quitter le combat, mais les blessés eux-mêmes n'avaient pas la faculté de s'éloigner de leur poste de bataille et de reprendre des forces dans un peu de repos. (Cap. IV.)

« L'engagement durait déjà depuis plus de six heures, et non-seulement les forces, mais encore les armes de jet commençaient à manquer aux nôtres; l'ennemi devenait de plus en plus menaçant et réussissait, grâce à la défense qui mollissait, à faire brèche dans le rempart et à combler le fossé; enfin les choses étaient arrivées à toute extrémité, lorsque le centurion primipile P. Sextius Baculus qui, ainsi que nous l'avons raconté, avait reçu de nombreuses blessures dans la bataille contre les Nerviens, et avec lui C. Volusenus, tribun des soldats, homme de bon conseil et d'une bravoure éprouvée, accourent auprès de Galba, et lui disent qu'il n'y a plus d'espoir de salut qu'en opérant une sortie, pour tenter la dernière ressource qu'on s'était réservée. Les centurions sont convoqués et préviennent les soldats de ralentir un peu l'action, de se contenter de parer les projectiles qui leur sont lancés, et de reprendre haleine; puis, au signal donné, ils se jetteront tous hors du camp, en mettant tout leur espoir de salut dans leur propre valeur. (Cap. V.)

« L'ordre donné est fidèlement exécuté, et tout à coup, se précipitant par toutes les issues du camp, les légionnaires ne laissent à l'ennemi ni le temps de se reconnaître, ni la possibilité de battre en retraite en bon ordre. Ainsi toutes les chances ayant tourné, ceux qui étaient venus avec l'espérance de s'emparer du camp sont entou-

rés et mis à mort, et de plus de trente mille hommes, nombre constaté des barbares accourus à l'attaque, plus du tiers est massacré; le reste, frappé de terreur, est mis en déroute, sans même qu'il lui soit possible de tenir un instant dans les positions dominantes. Toute l'armée ennemie une fois mise en fuite et dépouillée de ses armes, les Romains se retirèrent dans le camp et derrière leurs retranchements. Après cette bataille, Galba, qui ne voulait pas tenter une seconde fois le sort des armes, et qui se rappelait qu'il était venu hiverner en ce point avec des desseins bien différents de ceux que les événements lui avaient imposés, tourmenté surtout par le manque de vivres et par l'impossibilité des transports, fit incendier dès le lendemain tous les édifices du vicus et reprit la route de la Province : nul ennemi ne s'opposant à son départ et ne lui disputant le passage, il ramena sa légion saine et sauve dans le pays des Nantuates, et de là dans celui des Allobroges, chez lesquels il prit ses quartiers d'hiver. (Cap. VI.) »

Voilà le récit de César : passons maintenant à l'étude de ce récit.

La campagne contre les Nerviens et les Aduatuques venait d'être terminée glorieusement par César en personne; d'un autre côté Publius Crassus avait soumis les Venètes, les Unelles, les Osismiens, les Curiosolites, les Sesuviens, les Aulerkes et les Rhédons; l'hiver approchait et César s'apprêtait à rentrer en Italie. Il envoya hiverner les légions victorieuses, à l'exception d'une seule, chez les Carnutes, les Andes et les Turons; la douzième légion, placée sous les ordres de Servius Galba, fut chargée, avec un détachement de cavalerie, d'aller occuper le pays des Nantuates, des Véragres et des Séduns, qui s'étendait à partir des limites des Allobroges, du lac Léman et du Rhône, jusqu'aux sommets de la chaîne des Alpes. Ici se présente une inexactitude de rédaction qu'il est bon de relever, et que César n'eût certainement pas commise s'il eût joué personnellement un rôle dans les faits qu'il va raconter, s'il eût même traversé une seule fois le théâtre de ces faits : l'expression.... *qui ab flumine Rhodano ad summas Alpes pertinent* semble en effet impliquer que le Rhône limitait le pays de ces trois peuplades, et c'est le contraire qui a lieu, puisque ce fleuve traverse dans toute sa longueur la vallée occupée par elles; cette vallée, c'est la *vallis Pœnina,* habitée à partir du Léman par quatre nations dont les territoires étaient placés à la suite l'un de l'autre, dans l'ordre suivant : les Nantuates d'abord, puis les Véragres, puis les Séduns, puis les Vibères.

Est-il possible de déterminer dans la vallée du Rhône les limites précises de chacun de ces territoires? Jusqu'à un certain point, oui; et les savants archéologues de la Suisse romande paraissent d'accord pour considérer comme appartenant aux Nantuates tout le pays situé depuis la frontière Allobrogique et le Léman, sur l'une et l'autre rive du Rhône, jusqu'au torrent de Mauvoisin, qui vient se jeter dans le Rhône entre la montagne de Verossaz et les premiers contre-forts du majestueux pâté de montagnes connu sous le nom de Dent du Midi, à environ un kilomètre de Saint-Maurice, l'ancien Agaunum, et à peu près en face de l'établissement tout moderne des bains de Lavey.

Sur la rive droite du torrent de Mauvoisin commence le territoire des Véragres, qui s'étend bien au delà de Martigny jusqu'à Conthey, et au bord de la Morge. La Morge est un torrent qui descend du pâté de montagnes dominé par la Dent de Morcles et les Diablerets, et qui forme encore la limite entre le haut et le bas Valais.

A la rive gauche de la Morge commencerait ainsi le territoire des Séduns, qui s'étendrait jusque entre Gliss et Viége et au torrent de la Gamsa, sur le bord même duquel se voient les restes d'un antique rempart flanqué de tours, et connu dans le pays sous le nom de *muraille des Vibères*. Si cette dénomination pouvait être acceptée comme ayant la valeur d'un renseignement historique, il s'ensuivrait que le pays des Vibères commençait en ce point et s'étendait jusqu'aux sources du Rhône. Il occuperait ainsi une partie du district moderne de Brigue, et tout celui de Conches. Hâtons-nous de dire qu'il y a plutôt apparence qu'un ouvrage militaire semblable a été construit par les deux districts supérieurs contre la vallée inférieure, et pour contenir les comtes de Savoie, s'ils voulaient étendre leur domination jusqu'aux sources du Rhône. Quoi qu'il en soit, il y a là un très-curieux monument à étudier, que je n'ai pu visiter cette année, mais dont je ne manquerai pas l'an prochain d'aller reconnaître les caractères archéologiques. Remarquons toutefois que les limites territoriales des races se perpétuent généralement dans le souvenir des peuples, bien longtemps après que leur fusion s'est opérée, et que la muraille des Vibères peut parfaitement représenter, avec la Gamsa qui lui sert de fossé, l'extrême frontière des Séduns.

J'ai dit que la vallée Pœnine, *vallis Pœnina,* contenait quatre peuplades, qui sont celles que je viens d'énumérer; une belle inscription, bien connue depuis longtemps et encastrée dans la muraille

de l'église paroissiale de Saint-Maurice, le démontre suffisamment. Voici cette inscription :

DRVSO CAESARI
AVGVSTI F · DIVI AVGVSTI
NEPOTI DIVI IVLII PRONEP ·
AVGVRI PONTIF · QVAESTORI
FLAMINI AVGVSTALI COS II
TRIBVNICIA POTESTATE II
C//////AT////S IIII VALLIS
POENINAE

Le mot *civitates*, martelé on ne sait à quelle époque, est indubitable, et on en démêle encore à très-peu près tous les éléments. Cette inscription est de l'an 23 de l'ère chrétienne, et elle est très-importante par le chiffre IIII qu'elle nous donne pour les cités de la vallée Pœnine, et par la forme même de ce nom POENINA, forme sur laquelle nous aurons à revenir.

Je saisis en passant, et avec le plus vif empressement, l'occasion de rendre hommage au talent avec lequel M. Mommsen a recueilli les matériaux de son excellent recueil intitulé : *Inscriptiones confœderationis helveticæ latinæ*, publié à Zurich en 1854.

Il est bien rare que les textes reproduits *de visu* par ce savant et infatigable épigraphiste présentent une incorrection, quelque petite qu'elle soit, et dans l'inscription que je viens de citer après lui, tout est scrupuleusement exact, sauf que le compositeur a omis la barre numérale qui surmonte sur la pierre même le chiffre IIII.

Saint-Maurice, l'Agaunum des anciens, appartenait incontestablement aux Nantuates. Une autre belle inscription malheureusement mutilée, mais encore assez entière cependant pour trancher la question, a été trouvée à Saint-Maurice même : elle est aujourd'hui encastrée dans le cadre d'une porte condamnée placée à gauche de l'entrée actuelle de l'église de l'abbaye. Voici cette inscription :

IMP · CAESARI
DIVI · F · AVGVSTO
COS · XI · TRIBVN · POTESTATE
PONTIFICE MAXIMO
NANTVATES · PATRONO

Elle date de l'intervalle compris entre les années 12 et 6 avant l'ère chrétienne. (Mommsen, n° 15.)

Agaunum était donc bien certainement une ville, et probablement la ville la plus importante des Nantuates. Elle était la clef de leur pays, comme Saint-Maurice est toujours la clef de la vallée du Rhône; et il suffit de voir combien le fleuve se trouve resserré en ce point entre des hauteurs difficiles à franchir, surtout sur la rive gauche, pour se rendre compte de l'importance qu'il y avait à être maître de cette solide position militaire.

Le nom même d'Agaunum a une importance historique assez grande. En effet, nous lisons dans le récit du martyre de la légion thébaine, rédigé par un moine anonyme de l'abbaye de Saint-Maurice, vers l'an 524, le passage suivant :

... Præteriens (il est question de la légion thébaine) Octodurum oppidum, ad locum cui Agauno nomen est celeriter properavit, ut duodecim millium spatio ab Octoduro separata, necessitatem committendi sacrilegii præteriret. Agaunum accolæ, interpretatione Gallici sermonis, saxum dicunt : quo in loco ita vastis rupibus Rhodani fluminis cursus arctatur, ut commeandi facultate subtracta, constratis pontibus viam fieri itineris necessitas imperaret; undique tamen imminentibus saxis, parvus quidem, sed amœnus irriguis fontibus campus includitur, ubi fessi milites legionis thebanæ post laborem tanti itineris resederunt.

Voici d'un autre côté ce que donne le récit du même événement rédigé par saint Eucher, près d'un siècle plus tôt, c'est à dire vers 432.

Acaunum sexaginta ferme millibus a Genevensi urbe abest, quatuordecim vero millibus distat a capite Lemani lacûs, quem influit Rhodanus : locus ipse jam inter alpina juga in valle situs est. Ad quem pergentibus difficili transitu asperum atque arctum iter panditur; infestus namque Rhodanus saxosi montis radicibus vix pervium viantibus aggerem relinquit : evictis transmissisque angustiarum faucibus, subito nec exiguus inter montium rupes campus aperitur. In hoc Legio sancta consederat.

Ces deux descriptions sont parfaitement concordantes, et nul doute n'est possible lorsqu'il s'agit d'identifier l'Agaunum des anciens avec le Saint-Maurice actuel.

Revenons au nom d'Agaunum. Nous avons vu tout à l'heure que ce nom en langue gallique signifiait *rocher*. Il serait fort curieux de retrouver dans les idiomes congénères l'origine véritable de ce nom. Or en irlandais *acha* veut dire rocher; *A* colline; *gann*, forteresse. Agaunum signifiait-il donc forteresse de la colline, ou du

rocher (A-gann ou Acha-gann)? Je laisse le soin de le décider aux celticistes spéciaux. Voici un fait plus décisif, quant à l'usage de la langue gauloise en Suisse.

On sait, à n'en pouvoir douter, que la moderne Villeneuve, le Caput Lacûs du moyen âge, a remplacé une station antique que les itinéraires désignent sous le nom de Pennelocus. Qui ne reconnaîtrait dans ce nom le mot gaëlique composé Pen-loch, qui a précisément la même signification de Caput Lacûs? La langue gauloise était donc certainement parlée dans ces contrées, et les Nantuates comme les Véragres et les Séduns, avaient très-probablement une origine commune avec la race qui habitait la Gaule celtique proprement dite.

J'ai affirmé tout à l'heure que le site de Saint-Maurice répond à merveille à la double description que nous en ont donnée saint Eucher et le moine anonyme de Saint-Maurice. Qu'on visite en effet la petite plaine de Verolliaz, commençant à la sortie du bourg de Saint-Maurice, sur la route de Martigny, et l'on sera frappé de la vérité des détails topographiques consignés dans les deux légendes dont il s'agit. Une longue muraille de rochers à parois verticales, et à mi-hauteur de laquelle on aperçoit avec surprise l'ermitage de Notre-Dame de Scex (de Saxo, sans doute), forme la base de la montagne de Verolliaz jusqu'au torrent de Mauvoisin. A partir de là, la petite plaine s'étend encore de quelques centaines de mètres jusque vers le hameau d'Epenassey et les pentes du Bois Noir. Ces pentes, très-régulières, ont été formées par l'éboulement d'une partie de la Dent du Midi, dont les débris se sont écoulés par la gorge de Saint-Barthélemy et ont recouvert toute la vallée du Rhône ; tous ces débris forment un cône immense et régulier que le fleuve a dû briser comme une digue impuissante, lorsque ses eaux se furent acccumulées en amont. Il est très-facile de constater, en visitant ce lieu sinistre, que la catastrophe dont il s'agit a forcé le Rhône de quitter son lit primitif pour se rejeter de l'autre côté de la vallée et contre les premiers escarpements de la Dent de Morcles, au bas du hameau d'Eslex et de l'établissement thermal de Lavey. Rien n'est plus apparent en effet que l'ancien lit du fleuve, au pied de la chapelle de Saint-Maurice.

Revenons maintenant aux mesures itinéraires que nous fournissent les deux récits du martyre de la légion thébaine.

Agaunum était : 1° à XII milles d'Octodure ; 2° à LX milles de Genève ; 3° à XIV milles de la tête du lac (Pennelocus).

D'un autre côté, l'Itinéraire d'Antonin nous donne la route sui-

vante : Summo Penino, Octoduro, XXV; Tarnaias (alias Tarnadas), XII; Pennelocos (Al. Pennilucus), XIII.

Voyons maintenant à discuter ces chiffres. Il y a accord entre la légende du moine anonyme et l'Itinéraire, quant à la distance, XII milles, qui séparait Octodure et Agaunum d'une part, ou Tarnadas de l'autre. Est-ce donc à dire que Tarnadas et Agaune sont une seule et même localité? J'avoue que je suis fort disposé à croire le contraire, et voici mes raisons : 1° Il paraîtrait étrange qu'une seule et même bourgade eût porté en même temps deux noms à physionomie gauloise aussi différents que *Agaunum* et *Tarnadæ;* 2° on connaît de beaux et rares triens de l'époque mérovingienne portant les noms d'Agaunum et de Sanctus Mauritius; on n'en a jamais trouvé jusqu'ici avec la légende locale Tarnadæ : il est vrai que ce n'est pas du tout une raison pour qu'ils n'existent pas. J'ai vu à Epenassey, entre les mains de M. d'Angreville, savant et laborieux explorateur des antiquités du Valais, de beaux exemplaires de ces triens déterrés dans son propre jardin, à Saint-Maurice même; 3° enfin, à un peu plus d'un quart de lieue de Saint-Maurice, et sur la route qui conduit au Bouveret, on rencontre le village de Massonger, où l'on a déterré, à ma connaissance, deux inscriptions antiques. La première, encastrée aujourd'hui dans le mur de l'église paroissiale, à droite de la porte d'entrée, ne nous donne aucun renseignement sur la question. C'est une épitaphe pure et simple (voyez Mommsen, n° 27) ; mais la seconde me semble décisive, la voici :

IN HONOR · D · D ·
GENIO STAT
IONIS VIRI
VS PROBVS
MILES LEGXXII
ALEXANDRI
P · F · IMP · D · N
ALEXANDRO.

Mommsen (n° 14) a lu au commencement de la septième ligne les lettres NE, formant la fin du titre Alexandriane *(sic)* ; j'ai fait de vains efforts pour retrouver les traces de ces deux caractères, qui ont aujourd'hui disparu. Cette curieuse inscription, trouvée en 1820 à Massonger, a été transportée à Saint-Maurice et encastrée au-des-

sus de la porte ouverte du côté de l'église paroissiale, dans le bâtiment connu sous le nom de *Théâtre ;* elle constate l'existence d'une station militaire à Massonger. Mais que pouvait être cette station si ce n'est le Tarnadæ de l'Itinéraire d'Antonin? 4° Enfin il est de notoriété publique dans le pays que lorsque les eaux du Rhône sont très-basses, on voit à Massonger les débris d'un pont romain qui portait en ce point la voie militaire de la rive gauche à la rive droite. Rien de plus naturel que de trouver une station militaire placée de façon à défendre un passage de rivière aussi important que celui du Rhône.

Tout ceci me semble concourir à faire considérer Agaunum et Tarnadæ comme deux localités voisines, mais distinctes. Ici, toutefois, je ne dois pas omettre la mention d'un fait qui semblerait contredire cette opinion : c'est qu'au moyen âge la règle imposée aux moines de Saint-Maurice portait le nom vulgaire de règle de Tarnade.

Cela posé, mesurons les distances kilométriques qui séparent Genève et Villeneuve (Pennelocos, Caput Lacûs) de Massonger, de Saint-Maurice, de Martigny-Ville et de Martigny-Bourg ; nous prendrons ensuite la distance de Martigny à Saint-Pierre-Mont-Joux et à l'hospice du grand Saint-Bernard, c'est-à-dire à l'emplacement du temple de Jupiter-Pœninus, puis nous verrons ce que nous apprennent les bornes milliaires déterrées sur le parcours de cette route. De Saint-Maurice à Genève par Vevey, il y a 108 kilomètres et demi, ce qui fait un peu plus de 73 milles romains ; d'un autre côté, si l'on prend la route qui, passant au Bouveret, dessert la côte de Savoie, on trouve 85 kilomètres, ce qui fait un peu plus de 58 milles romains. Il semble donc certain que la légende, en plaçant Agaunum à 60 milles de Genève, a entendu parler d'une route passant le long de la côte de Savoie, par Evian et Thonon. Si nous remarquons que parmi les manuscrits de l'Itinéraire d'Antonin il en est un qui donne la variante XIIII au lieu de XIII, entre *Tarnadæ* et *Pennelocos*, nous serons, je le crois, tout à fait édifiés sur l'identification de Massonger et de *Tarnadæ*, puisque de Massonger à Villeneuve il y a 19 kilomètres et 500 mètres.

Passons maintenant à l'étude des bornes milliaires. On voit dans le temple protestant d'Ollon une belle borne milliaire enfermée dans le cabinet des archives de la commune, et qui a été apportée là d'un point situé entre Ollon et Saint-Triphon, sur le trajet de la voie an-

tique. Voici l'inscription qui se lit sur cette colonne, et qui a été rédigée entre les années 307 et 323 de J. C. :

IMP· CAES· VAL·
LICINIANO· LICINIO·
P· F· INVICTO· AVG.
F· CL· VAL· OCT·
M· P· XVII·

Mommsen (n° 314) a reproduit cette inscription en écrivant à la quatrième ligne :

F· C· L· VALL· OCT·

Je n'hésite pas à maintenir l'exactitude de ma transcription, parce j'ai fait transporter la colonne hors de l'église et au grand jour, afin de la copier le plus correctement possible.

Nous savons qu'Octodure a porté le nom de Forum Claudii Vallensium, et l'on se demande ce que pourrait signifier la sigle L· séparée du C initial du mot Claudii. Cette inscription identifie d'une manière certaine le Forum Claudii Vallensium avec l'Octodurus des Véragres, et un certain nombre de bornes milliaires retrouvées jusqu'à ce jour démontre que les distances dans la vallée Pœnine étaient comptées sur les routes romaines à partir d'Octodure.

Notre borne d'Ollon compte XVII milles entre Octodure et le point où elle a été trouvée. Or de Massonger à ce point il y a entre 7 et 8 kilomètres environ ou 5 milles et demi. D'Octodure à Tarnadæ il y en a XII; suivant l'Itinéraire d'Antonin, il y en a donc bien réellement XVII, de là à Octodure. Une autre borne milliaire très-importante, déterrée à Villeneuve (Pennelocos), avait servi pendant fort longtemps de support à un lavoir public ; comme elle s'y détériorait rapidement, le conseil du canton de Vaud a eu la bonne pensée de la sauver en la faisant transporter au musée de Lausanne, où j'ai pu l'étudier et en prendre un estampage. Voici cette inscription :

DDNNCONSTA. . . . . .
ET MAXIMIAN INVIC . . . .
. . . . ET MAXIMINO
NOBIILSSIMIS (sic) CAESS
FCAMXXVI

Mommsen (n° 313) a très-habilement restitué cette inscription mutilée, de la manière suivante :

DD·N·N· CONSTANT(IO. INV. AVG)
ET MAXIMI(ANO) INVICT· AVG·.
(SEVERO) ET MAXIMINO
NOBIILISSIMIS CAESS.
F·C·A·M·XXVI.

On remarquera l'incorrection du mot NOBIILSSIMIS où un I a été transposé simplement et non redoublé, comme l'a pensé Mommsen. Cette inscription, rédigée en 305 ou 306 de l'ère chrétienne, nous offre la leçon Forum Claudii Augusti, insolite il est vrai, mais dont la correction est hors de doute, ainsi que l'a parfaitement reconnu le savant épigraphiste.

Suivant l'inscription de cette borne milliaire, le point où elle était plantée se trouvait à XXVI milles d'Octodure ; or d'Octodure à Tarnadæ il y avait XII milles, et de Tarnadæ à Pennelocos, XIII ou XIIII milles. Le chiffre XXVI du milliaire de Villeneuve prouve que la véritable leçon est XIV milles. Nous avons constaté tout à l'heure qu'entre Massonger (Tarnadæ) et Villeneuve (Pennelocos) il y a réellement un peu plus de XIII milles, et si nous tenons compte du fait que la borne milliaire en question a été trouvée à l'extrémité nord de Villeneuve, et vers le point où se voit actuellement la gare du chemin de fer de Villeneuve à Bex, nous reconnaîtrons la parfaite exactitude du chiffre XXVI qu'elle nous offre, pour la distance d'Octodure à Villeneuve ou Pennelocos.

Maintenant où était l'Octodurus de Cæsar, le Forum Claudii Augusti, ou Forum Claudii Vallensium ? A XII milles de Tarnadæ (1), dit l'Itinéraire d'Antonin, à XII· milles d'Agaunum, dit la légende des martyrs thébains.

Or de Massonger à Saint-Maurice il y a 2 kilomètres ; de Saint-

(1) Il ne sera pas hors de propos de dire un mot d'une opinion assez accréditée en Suisse sur l'origine du nom Tarnaiæ ou Tarnadæ. On a prétendu qu'en langue gauloise ce mot signifiait forteresse. Il n'en est rien. Tarn et Arno sont des noms de rivière qui proviennent tous les deux du mot sanscrit védique *arnas*, eau, muni du *t* préfixe dont les philologues ont reconnu l'usage fréquent dans l'idiome étrusque, aussi bien que dans les dialectes celtiques, tels que l'irlandais. Ce nom Tarnaiæ ou Tarnadæ convenait donc parfaitement à un passage de rivière.

Maurice à Evionnaz, 5 kilomètres; d'Evionnaz au Trient, 5 kilomètre; du Trient à Martigny-Ville, 5 kilomètres, et de Martigny-Ville à Martigny-Bourg, 1 kilomètre. Il y a donc de Massonger à Martigny-Bourg 18 kilomètres, et 17 seulement à Martigny-Ville. Cela nous donne un peu moins de XIII milles pour la distance de Massonger à Martigny-Bourg, et un peu moins de XII pour la distance entre Massonger et Martigny-Ville. Nous sommes conduits à placer Octodurus dans une position intermédiaire entre Martigny-Ville et Martigny-Bourg. N'est-il pas véritablement satisfaisant de reconnaître sur le terrain que c'est effectivement au hameau intermédiaire nommé le Vivier, hameau plus rapproché de la base de la montagne *du chemin*, que se font journellement des découvertes de débris de constructions antiques, comme fondations, tuiles à rebords, tessons de poteries, médailles, etc.?

Au Vivier subsiste encore une enceinte circulaire de 70 mètres de diamètre, formée d'un mur en blocage de construction romaine, mais dont tous les parements extérieurs ont été arrachés. A l'intérieur de l'édifice on voit, à environ 2 ou 3 pieds du sol, une rangée régulière d'encastrements destinés à recevoir des poutrelles de soutènement. Que pouvait être cette construction? Elle a toute l'apparence d'un amphithéâtre des plus bas temps destiné aux combats d'animaux. La tradition vient à l'appui de cette hypothèse, et un vieillard du Vivier, interrogé par moi sur la destination de l'édifice en question, me répondit naïvement que c'était fait pour enfermer de *mauvaises bêtes*. J'ajouterai que des ouvriers occupés à creuser une cave pour une maison adossée à la paroi nord de l'enceinte antique et à l'intérieur de celle-ci, ont trouvé devant moi un as du triumvir monétaire Salvius Otho, bien conservé et recouvert d'une belle patine verte. La valeur ridicule que ces braves gens attachaient à leur médaille, fort connue d'ailleurs, m'a fait renoncer à l'idée de l'acquérir, et elle sera devenue la conquête de quelqu'un des touristes anglais qui pullulent en ce pays.

Qu'on me permette encore d'ajouter quelques mots sur les antiquités de Martigny. L'on voit dans la ville, et adossée au chevet de l'église paroissiale, une colonne milliaire en assez mauvais état, qui a longtemps servi de marche dans l'intérieur de l'église, et que le curé actuel a eu la bonne pensée de faire relever et placer en évidence, Voici l'inscription mutilée qu'elle porte;

..... P. CAESARE .....
..... NSTANTINO .....
..... INVICTO A .....
..... CONSTANT .....
..... FOR · CL · VA ....
..... VBCEN ....
LI

Cette inscription que Mommsen n'a pu voir, puisqu'elle était cachée dans l'église au moment où il ramassait les matériaux de son excellent recueil, a été publiée par lui sous le n° 316, d'après les notes manuscrites de Stumpf, auxquelles l'ont empruntée tous les épigraphistes qui en ont parlé depuis, et pour lesquelles cette borne milliaire était perdue. Mommsen adopte, en la corrigeant, la restitution proposée par Stumpf, et qui est la suivante :

IMP· CAESARI· VAL·
CONSTANTINO PIO
FEL· INVICTO· AVG·
DIVI· CONSTANTII· PII· AVG·
FILIO· FOR· CL· VAL· BONO·
REIPVBLICE· NATO·

Je crois être en mesure d'affirmer qu'il y a bien réellement CAESARE, à la première ligne. Quant aux dernières, j'ai scrupuleusement transcrit ce que j'ai vu, et je pense que les deux lettres LI de la dernière ligne ont été omises d'abord et écrites après coup entre les syllabes VB et CE et au-dessous. Il n'en reste pas moins curieux de ne trouver après le nom du Forum Claudii Vallensium, placé ainsi bizarrement au milieu du texte, aucun chiffre de distance. Peut-être était-ce le milliaire placé au point de départ des routes aboutissant au Forum Claudii, peut-être encore la formule entière Bono reipublice (pour reipublicæ) nato a-t-elle été ajoutée après coup à la teneur primitive de l'inscription.

Il existe encore à Martigny-Ville, dans la cave de l'auberge de l'*Aigle*, ancienne maison de l'illustre famille valaisane Stockalper, une autre borne milliaire qu'on serait tenté de croire en place en la voyant percer et non soutenir la voûte de cette cave. L'inscription de

cette borne est des plus difficiles à lire, grâce à l'obscurité du lieu et à la nature extrêmement poreuse de la pierre, qui est couverte de trous profonds faciles à confondre avec les traces des lettres ; celles-ci, d'ailleurs, sont fort mal tracées. La première fois que j'ai visité ce vénérable débris, je n'avais examiné que la face antérieure, sur laquelle je lus les mots suivants :

D · D · N · N ·
MAXIMINO. . . .
ET CONSTA.
NOBILI · CC. . . .
ET INVIC. . . .
F · CL. . . . .
M · P · I ·

Quelques jours après, ayant appris que le revers de la borne, c'est-à-dire le côté tourné vers la muraille, offrait encore des fragments de texte, je retournai à Martigny, et je crus demêler à grand'peine les mots suivants :

. . . . NOBI . . . .
. . . . LICINIANO
. . . . . MAXIMIA . . .
. . . . AAI⁝

J'avais, d'après cela, supposé que la borne avait reçu successivement deux inscriptions ; mais j'accepte entièrement l'opinion de Mommsen, qui a restitué l'inscription entière, classée par lui à l'intervalle écoulé entre 292 et 304, de la manière suivante (nº 312) :

DDNN (DIOCLETI) ANO ET
MAXIMI(ANO PIIS FEL) INVICT(I)S AVGG
ET CONSTAN(TIO ET GAL.) MAXIMI(ANO)
NOBILI · CCA(AESS. BONO R. P.) NATIS ·
ET INVIC(TIS PRINCIPIBVS)
F · CL. . . .
M · P. I.

Je crois que cette restitution mérite toute confiance, sauf pour le

chiffre hypothétique II que je ne puis adopter. Pour moi, la pierre porte très-certainement le chiffre I, et, par suite, le milliaire en question serait le premier placé sur la route d'Agaunum, à partir du point où était plantée la borne adossée aujourd'hui au chevet de l'église paroissiale. Comme de quelque manière que l'on mesure les distances, il n'est pas possible de reporter le Forum Claudii à 1481 mètres ou un mille romain de la maison de Stockalper, aujourd'hui l'hôtel de l'*Aigle*, il faut de toute nécessité admettre, je crois, que le milliaire en question n'est pas à sa place primitive dans la cave de cette maison.

Il me reste à mentionner la borne milliaire qui se voit encore au bourg de Saint-Pierre-Mont-Joux, à côté de l'église et vis-à-vis l'auberge célèbre par son enseigne historique : *Au Déjeuner de Napoléon*. L'inscription de cette borne est extrêmement difficile à lire, encroûtée qu'elle est par une couche de lichen de couleur orangée (*lepraria*) qui, de près comme de loin, masque la forme des lettres. Après de longs tâtonnements, je suis parvenu à recueillir le texte suivant, mais avec la fâcheuse certitude qu'il n'était ni complet ni tout à fait correct :

IMP . CAES . . . .
P · F · INVICTO AVG F? . . . . .
CONSTANTIN?O? AVG . . . . . O
REIPVBVLICE (*sic*) NATO.
F · C · VAL
XXIIII.

Mommsen (n° 315), auquel il faut toujours avoir recours lorsqu'on veut étudier des textes bien transcrits et bien compris, nous donne la copie suivante de cette inscription, qu'il classe à l'intervalle compris entre les années 308 et 337 :

IMP · CAES · VAL · CONSTANTINO
P · F · INVICTO · AVG · DIVI
CONSTANTI PII AVG FILIO BONO
(*sic*)·REIPVBVLICE NATO
F · C · VAL ·
XXIIII

De Martigny à Saint-Pierre-Mont-Joux il y a six heures suisses de

marche. En ce point, on a encore trois des mêmes heures de chemin à faire pour arriver à l'hospice du grand Saint-Bernard. Là était le temple de Jupiter Pœninus, et très-certainement un asile pour les voyageurs qui hasardaient leur vie dans ces terribles montagnes. Là aussi était probablement le Summus Pœninus de l'Itinéraire, et pourtant celui-ci ne compte que XXV milles de ce point à Octodure. Mommsen qui, comme je l'ai fait moi-même, a parcouru pas à pas cette route, en connaît parfaitement la longueur, et fait ressortir tout l'embarras que lui causa le milliaire de Saint-Pierre-Mont-Joux, rapproché de l'Itinéraire. Il calcule que les neuf heures suisses qui séparent Martigny du Saint-Bernard équivalent à XXIX milles romains, sur lesquels il n'en reviendrait que XVIII à la distance de Martigny à Saint-Pierre.

Mais il est certain que la borne milliaire en question a été trouvée là. Personne à coup sûr ne se serait avisé à Saint-Pierre d'apporter une masse pareille, et d'un point quelconque pris en amont ou en aval du village. Il suffit pour s'en convaincre de regarder en passant les tronçons de la route ancienne que le tracé de la nouvelle a laissés de côté. Donc, il est bien certain que le milliaire de Saint-Pierre est à sa place, et à très-peu près au point où il a été primitivement planté. Si, d'un autre côté, nous considérons que les XXIX milles de Mommsen ne donnent que 43 kilomètres, c'est-à-dire moins de 11 lieues kilométriques, nous serons certain que cette évaluation est notablement trop faible. Il y a, en cavant au plus bas et en tenant compte des pentes, 36 kilomètres entre Martigny et Saint-Pierre; ces 36 kilomètres équivalent précisément à un peu moins de 25 milles romains. De Saint-Pierre au couvent, il y a bien encore en réalité 16 à 18 kilomètres, ce qui fait en tout 52 à 54 kilomètres ou les 12 lieues que les guides annoncent au voyageur quittant Martigny pour monter au couvent.

Cela posé, je suis bien tenté d'admettre l'hypothèse émise par Mommsen, et de supposer que le chiffre de l'Itinéraire XXV s'appliquait au point extrême de la route pratiquable pour les chariots, tandis que le nom Summus Pœninus s'appliquait réellement au temple de Jupiter et à l'hospice auprès duquel il était situé. Maintenant le chiffre XXV de l'Itinéraire est-il erroné? Je le crois, et j'aime mieux adopter celui de XXIV que nous donne la borne milliaire. Il suffit, en effet, de visiter, à la sortie de Saint-Pierre, le pont Saint-Charles et le tronçon de la vieille route qui subsiste encore en ce point, pour être bien tenté de croire que jamais borne milliaire n'a été plantée

au delà, si tant est que ces bornes ne se trouvaient que sur les grands chemins et les voies carrossables.

Pour ne rien omettre de ce qui concerne la route antique et les bornes milliaires plantées jadis entre Pennelocos et le Summus Pœninus, je mentionnerai en très-peu de mots deux fragments d'une seule et même borne existant aujourd'hui à l'abbaye même de Saint-Maurice, et dans le cabinet des archives attenant à la bibliothèque. Ces fragments sont ainsi conçus :

Premier.

. . . . FLVAL . . . .
. . . . TINO . . . —
. . . . . AVG . . . .

Deuxième.

. . . . ANTI . . . . . .
. . . OFCLVAL . . .
. . . VBLICE . . . .

De Loges, dans son *Essai historique sur le mont Saint-Bernard*, publié en 1789, mentionne ce milliaire en disant (page 155) : « On « trouve dans la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Maurice la colonne « milliaire érigée du temps de Constantin le Jeune, où tous les ca- « ractères sont effacés. »

S · E · VAL ·
IONO
AVG
NTINI
F · C · VAL ·
VBLICE

Nul doute, on le voit, que ce ne soit la même inscription que celle que je viens de donner ci-dessus, mais très-incorrectement copiée. Mommsen (nº 317) mentionne aussi la colonne milliaire existant dans la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Maurice, d'après Rivaz et de Loges, et il ajoute : « Frustra ibi quæsivi. » Je me réjouis fort d'avoir eu meilleure chance, bien que ce texte tronqué ait peu d'importance. Enfin je citerai encore un fragment du même genre déposé aujour-

d'hui au musée cantonal de Lausanne, et sur l'origine duquel je n'ai pu avoir de renseignement. La formule employée sur ce nouveau fragment est si bien semblable à celle de tous les milliaires érigés à l'époque des Constantin sur la voie qui allait des Alpes Pœnines à Pennelocos, que je suis tenté de penser que ce nouveau fragment se rapporte à la même voie ; je laisse à de plus habiles le soin de le décider, et je me contente de donner ici le texte que fournit ce fragment :

IMP CA.....
CONSTAN.....
INVICToA .....
P . AVG FELIC....
BoNO REIPV......
NATo.

De toute la discussion qui précède, et qui forme une longue digression que je ne saurais pourtant regretter, il résulte que l'antique Octodorus existait bien réellement entre les positions actuelles de Martigny-Ville et de Martigny-Bourg et empiétait peut-être sur le territoire de l'un et de l'autre (1). Nous allons forcément y revenir tout à l'heure en commentant le texte de César.

F. DE SAULCY.

(1) Je citerai en passant un très-beau chapiteau gallo-romain encastré dans la façade du nº 107 de la grande rue de Martigny-Bourg, et qui offrait sur chacune de ses quatre faces une tête de divinité. A l'extérieur, la face de Jupiter est bien reconnaissable ; sur la face accolée à droite est une tête de femme, probablement Vénus. Les deux autres sont ou mutilées ou noyées dans la maçonnerie. J'ignore où ce morceau a été trouvé. Le guide qui m'accompagnait dans ma course au Saint-Bernard m'a parlé d'un chapiteau semblable qui existerait à Martigny-Ville ; malheureusement je n'ai pu le découvrir ; mais j'espère être plus heureux l'an prochain.

INSCRIPTIONS TROUVÉES A FRÉJUS

(*Suite et fin.*) (1)

II

La seconde inscription est bien courte; car elle n'a que trois mots: elle est entière néanmoins et bien conservée. Elle se lit sur un cippe arrondi du haut, des mêmes dimensions à peu près que le précédent, seulement un peu plus épais, sans ornement, sans même aucune apparence de socle ou de corniche, véritable pierre de taille. Elle est gravée comme la précédente dans un cadre rectangulaire horizontal, c'est-à-dire dont le sens horizontal est le plus large. Elle est en assez grandes lettres, d'une belle forme, annonçant le premier ou le second siècle. Chaque mot fait une ligne et est suivi d'un point:

ALBANO.
TALLVTIVS.
PATER.

Assurément on ne peut être plus laconique, mais ce laconisme est de bon goût. Il s'agit probablement d'un jeune enfant: on ne lui donne ni prénom (cela est conforme à la règle de Q. Scævola mentionnée tout à l'heure), ni nom de famille; c'était inutile, puisqu'on avait celui du père. On le désigne par son seul surnom; ce devait être l'usage dans les familles, surtout pour les fils uniques ou qui n'avaient que des sœurs.

Le nom du père est *Tallutius*, nom peu connu; on ne le trouve ni dans Glandorp, ni dans Gruter, ni dans Muratori. Il n'est pourtant pas douteux; je me suis assuré à plusieurs reprises que le T initial n'était pas un prénom et faisait corps avec les lettres suivantes. Le

(1) Voir le numéro d'avril.

prénom d'ailleurs eût été ici trop solennel. Quant au surnom, on a eu également raison de l'omettre, puisque c'est le même évidemment que celui du fils, *Albanus.*

III

Cette inscription est, comme les deux premières, gravée sur un cippe, mais sans cadre. Le cippe, à peu près de mêmes dimensions que les précédents, est un peu plus orné. Il a la forme d'un autel aplati, avec un petit socle dans le bas, et dans le haut une corniche qui fait saillie des deux côtés pour imiter grossièrement les cornes de l'autel. Sur la tranche supérieure est figuré non moins grossièrement le foyer de l'autel, contenant un objet de forme indécise qui simule peut-être un reste de charbon.

Au reste, le tour de l'épitaphe est celui qui répondait le mieux à la forme religieuse du monument :

D· M·
P· LICINI
PRIMI
IIIII VIR · AVG
P· LICINIVS
ELEVTHER·
PATRON · OPTVM

En somme, c'est un tombeau érigé par un affranchi à la mémoire de son patron.

Le patron s'appelait *P. Licinius Primus*, nom et surnom très-communs. C'était un notable de la ville, puisqu'il était *sevir augustalis*, membre d'une compagnie ou confrérie (*sodalitium*) instituée primitivement, comme on sait, dans chaque colonie ou municipe pour concourir à la célébration des fêtes en l'honneur d'Auguste. Comme ces compagnies se recrutaient parmi les principaux citoyens, *e primoribus civitatis* (quoiqu'on y admît aussi des affranchis; mais souvent les affranchis étaient fort riches), et comme il s'y rattachait des priviléges honorifiques qui en faisaient le second corps de la cité, c'était une distinction fort recherchée et souvent mentionnée dans

les inscriptions. Le sigle qui l'exprime est très-connu. Ce sont six unités liées par une barre transversale ou surmontées, comme ici, par une barre qui, s'appuyant sur les deux extrémités à droite et à gauche, prend l'apparence d'un Π grec embrassant les quatre unités intermédiaires.

Cet affranchi, selon l'usage le plus général, a pris le nom et même le prénom de son patron, *P. Licinius.* Il y a joint le surnom d'*Eleutherus*, qui rappelle sa mise en liberté et en même temps aussi sa reconnaissance.

La dernière ligne doit se lire *patrono optumo* au datif, comme se rapportant au mot *Licinio* implicitement contenu dans la formule *Diis Manibus P. Licinii.* On sait qu'après l'abréviation D. M. le nom propre se met indifféremment au génitif ou au datif, ce qui prouve que la pensée des dieux Mânes s'effaçait dans le souvenir du mort.

IV.

Cette inscription, également tumulaire, offre un peu plus de difficulté que les précédentes. Elle est gravée sur une pierre ou dalle à peu près carrée, d'environ 60 centimètres de côté, de peu d'épaisseur, et bordée d'une moulure en forme de cadre. Elle paraît donc avoir été destinée primitivement à être encastrée dans la façade d'un monument, modeste sans doute comme elle-même. Les lettres en sont superficiellement gravées, mollement et peu régulièrement dessinées, évidemment par un artiste inhabile ou négligent. Elles sont un peu inclinées à droite et présentent deux exemples de ligature (AR dans le premier mot, AM dans le second), tous indices de décadence qui font penser d'abord au quatrième siècle ou à la fin du troisième.

Deux ou trois lettres ont disparu par l'effet du temps; une ou deux autres ont conservé quelque chose de leur forme primitive et peuvent être devinées plutôt que lues. Dans la transcription j'indique ces détails par des parenthèses ou par des astérisques.

[B]ARICBALO · AMIC**
**RIPPRIMA · A*
X/L · ERES · EX · TESTAM
ENTO · F · ET · SIBI
(Ici deux mains entrelacées.)

La première lettre du premier mot, qui est justement le nom du défunt, est un peu effacée et doit avoir été un B ou une S. Le nom a donc pu être *Baricbalus* ou *Saricbalus*, barbare de toute manière et probablement phénicien à en juger par sa terminaison. La première forme est la plus vraisemblable à cause des deux racines hébraïques *barac* et *baнal* qui donnent à ce nom un sens très-naturel : *béni de Baal* ou *du Seigneur*. Au reste, la présence de quelque riche marchand ou armateur phénicien (ou originaire des colonies phéniciennes d'Afrique, ce qui est plus probable) dans la ville alors maritime et très-commerçante de Fréjus ne saurait étonner personne. La question d'origine ne touchait en rien au droit de tester dont nous le verrons user tout à l'heure, et elle n'avait même plus aucun effet civil au troisième siècle depuis la constitution de Caracalla, qui étendit le droit de cité à tous les sujets de l'empire.

Dans le second mot, les lettres AMIC, parfaitement lisibles malgré la ligature qui unit les deux premières, sont suivies d'une petite lacune d'une ou deux lettres. Il est donc naturel de lire AMICO. Ce mot fait, il est vrai, soupçonner des rapports trop intimes. Mais il faut convenir aussi que le nom de *Baricbal*, si étrange par lui-même, laissé tout seul sans épithète, paraîtrait bien sec, et non-seulement de style, mais de cœur, de la part d'une héritière qui fut, on doit le croire, une amie. On lit dans le recueil de Gori, *Inscr. étrusq.*, tom. I, p. 398, une inscription plus tendre : D. M. AMICA. AMICO. CARISSIMO. B. M. F.; mais les personnages n'y sont pas nommés.

La leçon AMICO étant admise, il faut chercher le nom de l'héritière dans les premières lettres de la ligne suivante, RIPPRIMA, ce qui est facile, en remplissant la petite lacune au commencement de la ligne par les deux lettres AG, et en coupant le mot par un point, qu'il faut, à la vérité, supposer; car il n'est pas dans le texte. On obtient ainsi un nom ou surnom AGRIP, c'est-à-dire *Agrippina*, et un autre surnom PRIMA, très-usité dans les familles pour désigner l'aînée de plusieurs sœurs : il reparaîtra plus bas. Si la femme dont il s'agit avait été de naissance libre ou seulement une affranchie de bonne maison, elle aurait eu ou se serait donné un nom de famille. Mais c'était probablement une affranchie d'étage inférieur : elle se contente de deux surnoms, l'un tout à fait insignifiant; l'autre, celui sans doute qu'elle portait habituellement, est emprunté à quelqu'un de ses anciens maîtres, à un *Agrippa* ou une *Agrippina* quelconque.

Le mot qui termine la ligne paraît n'avoir jamais eu que deux lettres et a presque entièrement perdu la seconde. Celle qui subsiste

est un A; l'autre devait être un B ou une N. On n'en peut juger que par le mot suivant.

Malheureusement le mot suivant est un peu douteux. En bloc il ressemble au signe numérique XL, mais il en diffère par la forme particulière de l'X qui a ses jambages beaucoup plus écartés que de coutume, et l'un d'eux (celui qui va de gauche à droite) terminé du bas par un crochet remontant très-prononcé; en sorte qu'on serait tenté de prendre les deux caractères ensemble pour un sigle ou abréviation conventionnelle.

Mais ce sigle ne se rencontre nulle part ou n'est mentionné dans aucun recueil d'abréviations, ce qui permet de contester son existence. S'il existe, il ne peut guère répondre qu'au mot *dextans*, signifiant dix onces, c'est-à-dire dix douzièmes d'une livre ou d'un as (*decem partes libræ*), ou par une métaphore très-ordinaire et très-connue, les dix douzièmes d'un héritage. Alors il faudrait lire *ab dextante*, et ces mots seraient très-bien placés devant ERES, comme les mots *de asse*, dans l'inscription N° 6903 du supplément d'Orelli par M. Henzen, où on lit : D. M. T. ATTI. NEPOTIS..... DOMITIVS. DE ASSE. HERES. On objectera sans doute, et avec raison, que l'usage voudrait *ex dextante;* oui, mais comme il voudrait dans l'épitaphe que nous venons de citer, *ex asse*. Il n'est pas rare de voir dans les inscriptions, surtout dans celles qui tirent vers la décadence, les prépositions ainsi permutées. Quoi de plus commun, par exemple, que la formule *sub ascia dedicavit,* pour indiquer, selon l'interprétation la plus probable, que le sol a été consacré à usage de sépulture au moment même où l'on y mettait les ouvriers? Cependant ces mots sacramentels *sub ascia* sont remplacés par *ab ascia* dans le recueil d'Orelli, déjà cité, N° 4469, et par *ad asciam,* N° 4468. Ici d'ailleurs l'exigence de l'oreille pouvait excuser une dérogation à l'usage.

Mais quoi, si ce prétendu sigle n'existait pas, si la forme de l'X n'était qu'un caprice de l'artiste, et s'il fallait lire tout simplement AN. XL, expression de l'âge du défunt, en sous-entendant *vixit!* Il est vrai que ces mots seraient singulièrement placés entre le nom et la qualité de l'héritière. Ce serait la femme qui aurait l'air de se donner à elle-même quarante ans : faute énorme! Mais ne voyons-nous pas tous les jours des naïvetés du même genre échapper aux personnes illettrées dans leur correspondance? Et n'en pourrait-on pas signaler de plus fortes dans les inscriptions d'une basse époque? Si cette explication ne fait pas beaucoup d'honneur au rédacteur de l'épitaphe, elle lève du moins toute difficulté. Je vois de très-bons esprits se ranger à cette opinion.

Le sens de l'inscription serait alors : « A Baricbal son ami, Agrip-
« pina Prima. Il a vécu quarante ans. Son héritière testamentaire a
« construit ce monument (pour lui) et pour elle. »

Les deux mains sculptées au bas de ces lignes et dans le même cadre sont un symbole d'amitié très-fréquent sur les tombeaux des anciens : nous le retrouverons dans l'inscription suivante.

V

Les quatre inscriptions précédentes peuvent être données en toute assurance comme neuves et inédites, au moins à la date où je les ai recueillies, dans les premiers jours de février. Celle-ci n'est pas aussi fraîchement découverte, et elle pourrait avoir été déjà copiée par quelque amateur, ou même publiée dans quelque recueil, bien que j'en aie vainement cherché la trace. Elle est déposée ou plutôt abandonnée, depuis quelques années peut-être, dans le coin d'un jardin, non loin de la tranchée du chemin de fer. La pierre où elle se lit est grande, de deux mètres environ, tout à fait semblable à celles dont on recouvre souvent nos sépultures modernes, et aujourd'hui couchée comme elles; mais elle a dû dans l'origine être dressée en forme de cippe. Il n'y a point de cadre : l'inscription s'étend sur la surface de la pierre sans être autrement limitée que par la longeur des lignes. Les caractères sont grands, parfaitement lisibles, de forme très-pure, et probablement du premier siècle. Entre la troisième ligne et la quatrième, par conséquent au milieu de l'inscription, sont sculptées deux mains entrelacées. Voici le texte :

PETRONIAE
TERT · F · POSILLAE
PIAE
(ici les deux mains)
L · SCAEFIVS
PRIMVS
VXORI FEC.

C'est donc le tombeau d'une *Petronia*, fille d'un *Petronius Tertius*, ayant outre son nom de famille deux surnoms, comme on en voit tant

d'exemples, l'un *Pia* que l'on peut regarder comme son surnom en quelque sorte officiel, emprunté à la famille de son père ou de sa mère; l'autre donné par la tendresse de ses parents, *Posilla*, qui se rencontre plusieurs fois comme surnom de femme sur les monuments funéraires, et qui paraît n'avoir pas encore été expliqué : c'est probablement un diminutif de *Paulus* ou *Paula*, à peu près comme de l'adverbe *paulùm* on a fait le diminutif *pauxillùm*.

Les mains entrelacées ont le même sens que dans l'inscription précédente, symbole de fidélité et de tendresse, mais ici de tendresse conjugale.

Le mari qui a consacré cette sépulture s'appelle *L. Scæfius Primus* : son nom de famille, assez commun dans les inscriptions, se rapproche par l'étymologie de *Scævius, Scæva, Scævola*, tous noms ou surnoms très-connus, dont le sens primitif n'est pas douteux.

VI

INSCRIPTION TROUVÉE A NICE.

L'inscription que je donne ici la dernière n'est pas de Fréjus. Je l'ai rencontrée à Nice, et je la crois inédite aussi bien que les autres. Cependant, comme la précédente, elle pourrait avoir déjà été copiée et publiée : plus facilement même; car elle est exposée aux regards des nombreux étrangers qui visitent la promenade ouverte sur l'emplacement de l'ancien château. Trouvée depuis plusieurs mois dans les caveaux d'une vieille église aujourd'hui démolie, qui fut celle du château, autrefois même, dit-on, la cathédrale de la ville, et dont on vient de mettre à nu les fondations, je l'ai vue comme abandonnée sur les décombres, où chaque jour elle se dégradait davantage. Elle mérite pourtant quelque attention. On la lit sur un assez beau sarcophage de marbre blanc qui a servi successivement de sépulture païenne et chrétienne. Elle est en caractères très-nets et très-purs, qui annoncent une bonne époque, le premier ou le deuxième siècle. Malgré quelques lettres effacées, on peut encore la restaurer presque en entier.

. . . . . P . . MA[E]FILIAEDVLCISSI
MAEETIVLIOALB[VT]IANONEPOTI
DVLCISSIMOAC[V]TIAPROTOGENIA
MSVISINPENDISSIBIETSVISFECIT
PC

C'est une aïeule qui a élevé ce monument à sa fille et à son petit-fils. Le nom de la fille a disparu, et la place laissée vide laisserait supposer IVLIAE; mais il faudrait pour cela que la jeune femme se fût mariée dans sa famille ou dans une famille du même nom, puisque son fils s'appelle *Julius*. On peut aussi bien conjecturer AELIAE ou quelque autre nom semblable. Le surnom, malgré deux petites lacunes d'une lettre chacune, n'est pas douteux; on devine facilement *Prima*, et l'on peut remarquer que dans six inscriptions nous avons déjà trouvé deux fois le surnom de *Prima*, une fois celui de *Primus* et une fois celui de *Tertius*. Ici même le surnom de l'aïeule sera tout à l'heure *Protogenia*, traduction grecque de *Prima*. Il n'est donc pas douteux que ce ne fût l'habitude et comme la mode à Fréjus de désigner ainsi par ordre de naissance les enfants et par suite les branches de famille qui en sortaient.

Le fils s'appelle *Julius Albutianus*. L'absence de prénom fait supposer un jeune enfant, d'après la règle que nous avons rappelée plus haut. Le surnom, malgré une petite lacune au milieu, ne peut guère se lire autrement : c'était sans doute un nom d'adoption, qu'on retrouve encore sur d'autres monuments, le nom propre *Albutius* ayant été fort répandu, et même sous diverses formes, *Albutius, Albucius*, *Albicius*, etc.; la première est la plus ordinaire et semble la vraie.

L'aïeule s'appelle *Acutia Protogenia*. C'est encore un nom bien connu que celui d'*Acutius*, et si l'on y fait attention, tous les noms de famille dans cette épitaphe sont des noms distingués, *Julius*, *Albutius*, *Acutius*, quoiqu'on n'en puisse rien conclure avec certitude, à cause des branches bâtardes qui se multipliaient par les affranchissements. Cependant la forme et la matière du monument semblent indiquer une famille riche.

On ne reviendra pas sur le surnom *Protogenia*, si ce n'est pour dire qu'il se rencontre assez fréquemment. On trouve même la forme hybride *Primigenia* dans le supplément d'Orelli, N° 7393.

L'M qui commence la ligne suivante est l'abréviation ordinaire pour *monumentum*. Sur la vieille orthographe INPENDĪS pour *impendiis*, rien à noter. Il ne reste à remarquer que les deux dernières lettres PC, non pour elles-mêmes, car l'emploi en est très-commun, mais parce qu'on ne les attendait plus après le verbe FECIT. Il faut donc sous-entendre la conjonction : *fecit ponendum curavit*, ou la rétablir par conjecture : *fecit ponendumque curavit*. Le choix entre les deux leçons est indifférent pour le sens : la première pourtant est la plus probable, parce que la place du mot *que* eût sans doute été indiquée. Mais quelle que soit celle qu'on adopte, on peut s'étonner de trouver, après un mot en toutes lettres, les mots suivants, dont le sens est analogue, écrits en abrégé, quand il était si facile de terminer la ligne par trois initiales F. P. C. ou par quatre, F. P. Q. C. C'est un défaut de symétrie, et de la part du graveur, une faute de goût.

C. ALEXANDRE.

PRINCIPES ÉLÉMENTAIRES

DE LA

LECTURE DES TEXTES ASSYRIENS

(Extrait d'un mémoire lu devant l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres les 27 mars, 5 et 12 avril 1861.)

Il y a vingt ans à peine, les textes assyriens semblaient condamnés à ne provoquer qu'une curiosité vaine, et leur contenu paraissait à jamais impénétrable. Aujourd'hui, on lit ces textes, on les traduit, on les commente : ces résultats annoncent donc des progrès sérieux; aussi je ne crois pas qu'on puisse les méconnaître, mais on en conteste l'étendue. Ce ne sont pas les traductions qui font défaut : des hommes considérables en ont publié en Angleterre et en France, et pourtant on accepte ces traductions avec défiance. C'est un fait qu'il faut reconnaître, dont il ne faut pas être découragé. Je crois saisir une des causes de cette défiance, la plus sérieuse peut-être, dans la complication du système graphique des Assyriens, dont on s'exagère les difficultés et dont on ne connaît pas toutes les ressources.

Toutefois, en parlant des progrès de ces études, je me garderai bien de dire que tous les obstacles qui entravent la lecture et l'interprétation des textes assyriens ont disparu, et que ces inscriptions sont désormais d'un accès facile. Il n'en est pas ainsi, et je sais trop les difficultés que l'on rencontre avant de se familiariser avec l'écriture compliquée dans laquelle elles sont conçues, pour les dissimuler ici, mais je ne veux pas non plus les exagérer; elles ne sont pas toutes surmontées, elles sont toutes surmontables. — Ce qui complique la difficulté, c'est que ces études présentent un problème complexe et que sa solution ne dépend pas d'un principe unique à découvrir, d'une seule difficulté à vaincre; voilà pourquoi, malgré des progrès évidents, il y a encore tant à faire. Le système graphique des Assyriens repose sur deux principes distincts. Cette écriture est *à la fois idéographique et phonétique*, c'est-à-dire que les mêmes

signes peuvent représenter des *sons* ou des *images;* or suivant ces rôles ils répondent à des articulations différentes.

La cause de ce désaccord se trouve dans l'origine de l'écriture assyrienne, parce qu'elle a été inventée par un peuple étranger à l'Assyrie. Les signes dont elle se compose étaient d'abord de véritables hiéroglyphes, et chez le peuple inventeur de cette écriture l'articulation phonétique était, comme en égyptien, en rapport avec le nom de l'objet représenté. Les Assyriens ont reçu de ce peuple deux manières d'exprimer la pensée, puisque les signes répondaient tantôt à des idées, tantôt à des sons. Le hiéroglyphe a représenté aux yeux des Assyriens comme aux yeux des inventeurs les mêmes idées; mais l'objet ainsi exprimé portant un nom différent chez les deux peuples, il est arrivé que les Assyriens ont exprimé idéographiquement leur pensée avec les mêmes images, et que, quand ils ont voulu l'exprimer phonétiquement, l'articulation primitive n'étant plus en harmonie avec son articulation assyrienne, il a fallu dès lors avoir recours à d'autres signes pour obtenir cette nouvelle combinaison de sons.

Ces deux manières d'exprimer la même idée ont amené toutes les difficultés qui entravent la lecture de ces textes : en effet nous avons d'abord cherché, derrière ces signes, des sons; puis, quand nous avons eu là la certitude du double rôle qu'ils pouvaient jouer dans l'écriture, nous avons rencontré une nouvelle difficulté pour nommer ces images; enfin il a fallu chercher dans quelle circonstance les signes représentaient des articulations ou des images, car ces deux manières d'exprimer la pensée peuvent se mêler dans tous les textes, dans toutes les phrases, dans tous les mots.

Lorsque les signes remplissent un rôle idéographique, nous arrivons promptement à les comprendre après un premier travail assez facile; et, par une bizarrerie que je dois signaler d'abord, il est plus facile de traduire ces textes que de les lire; mais quand on veut exprimer ce qu'on a compris, on a besoin d'un nouvel effort pour en trouver l'articulation assyrienne. Il faut donc s'attacher à dissiper les obscurités qui pèsent sur le système graphique, car il ne suffit pas de comprendre l'assyrien, puisque les signes idéographiques peuvent exprimer les mêmes idées dans les idiomes les plus divers, il faut lire ces textes, et arriver ainsi à fixer l'articulation phonétique des idées que l'on comprend le mieux : c'est par cette articulation seulement que l'idiome assyrien pourra prendre place à côté des autres idiomes dont on ressuscite les formes. Je crois donc que les traductions manquent en général de leur appui nécessaire. La faci-

lité de comprendre les textes dans leur ensemble a fait négliger les moyens d'en assurer la lecture, et les procédés de déchiffrement sont ainsi restés incompris ou ignorés de ceux qui n'ont pas fait de ces recherches l'objet spécial de leurs études. Je me propose d'examiner ici la puissance de ces procédés, et d'établir qu'on peut arriver, avec leur secours, à lire l'assyrien, comme on peut lire tout autre idiome, quand on connaît la valeur des caractères qui le traduisent, sans se préoccuper du sens des inscriptions ou de la nature de l'idiome dans lequel elles sont conçues.

Tout en prenant pour ainsi dire le contre-pied de mes devanciers, j'ai tâché, autant que je l'ai pu du moins, de profiter de leurs travaux. Aussi pour arriver à faire comprendre les difficultés que je dois rencontrer et les moyens de les résoudre, il me paraît nécessaire de rappeler quelques faits qui ont été constatés par les travaux antérieurs et que je ne puis passer sous silence.

On sait que les écritures en caractères cunéiformes de la Perse nous ont fait connaître des inscriptions écrites sur trois colonnes, et on a constaté que ces trois colonnes reproduisaient le même texte, mais que chacune d'elles représentait une langue différente : — la première colonne, l'ancienne langue des Perses, — la seconde, le médo-scythique, — la troisième, l'assyrien ; ces trois langues ne représentent cependant que deux systèmes graphiques, la première un système phonétique et littéral qu'on a désigné sous le nom d'*écriture Arienne*, — la seconde et la troisième un système syllabique et idéographique commun à un grand nombre de peuples de la haute Asie et qu'on a désigné sous le nom d'*écriture Anarienne*. La langue de la troisième colonne des inscriptions de Persépolis est aussi celle qu'on a rencontrée dans les inscriptions de Babylone et de Ninive. Il n'y a dans les textes de ces différentes localités que des différences graphiques dont il a été facile de se rendre compte par un travail de comparaison auquel le contenu des textes est complétement étranger.

La connaissance du texte perse des inscriptions trilingues a été le résultat d'une intuition heureuse. Grotefend a, pour ainsi dire, deviné les premiers mots qui ont ouvert la voie aux recherches si glorieusement continuées par les Rawlinson, les Lassen et les Burnouf. Lorsque la connaissance du texte perse a été achevée, ce résultat a été considéré comme le point de départ des travaux qui se sont accomplis sur les deux autres langues et, par conséquent, sur l'assyrien.

Le hasard n'a pas présidé seul, sans doute, dans le choix de Gro-

tefend; le texte perse était désigné à ses recherches, parce qu'il offrait à l'œil le système graphique le moins compliqué, et qu'il supposa dès lors qu'il était le plus facile à lire. Les autres textes, l'assyrien surtout, se présentaient avec un luxe de caractères qui ne révélait que trop les difficultés que devaient rencontrer les explorateurs. Cependant serait-il téméraire de croire que si l'hypothèse de Grotefend s'était posée sur ces textes, on eût pu arriver à les comprendre? Je ne le pense pas. — Il serait difficile aujourd'hui de tenter l'expérience, car on ne pourrait pas aisément faire abstraction d'un secours qui nous rejetterait en arrière de plus d'un demi-siècle, et de l'influence indirecte que les travaux qui ont été entrepris depuis ont exercé sur les études philologiques. Mais si on ne peut pas écarter le secours des inscriptions trilingues, il ne faut pas non plus en exagérer l'importance. La connaissance du texte perse a pu, sans doute, nous guider pour nous donner la connaissance du contenu du texte assyrien; mais cette connaissance, je le répète, est d'un secours fort restreint pour arriver à la *lecture* de l'assyrien. En voici la preuve. Dès la fin du dernier siècle, Münter, avant Grotefend, avait signalé le principe idéographique de l'écriture assyrienne. Lorsque le texte perse fut connu, la valeur des signes idéographiques devint évidente, et il est aisé de se convaincre aujourd'hui qu'on peut arriver, à l'aide de ces signes, à *traduire* des inscriptions assyriennes sans en *lire* la première lettre. Le sens de la phrase est clairement indiqué par quelques mots du texte perse qui sont rendus par un signe unique facile à saisir et à reconnaître, et il ne reste plus que des noms propres dont la lecture est plus ou moins facile. C'est précisément dans ces noms qu'il faut chercher la valeur des caractères pour lire l'assyrien : la connaissance du texte perse ne peut donc être invoquée que parce qu'elle nous a permis de les reconnaître. En effet, on s'aperçut promptement que les noms propres étaient constamment précédés d'un signe qui les indiquait aux recherches. C'était 𒁹 pour les noms d'hommes, [cuneiform sign] pour les noms de pays, [cuneiform sign] pour les noms de ville. Les noms propres ainsi désignés servirent de base aux recherches, et dès lors il ne fut plus nécessaire de s'occuper du sens des inscriptions, car c'est par l'examen seul des signes qui composent ces noms qu'on est arrivé à déterminer les valeurs qu'ils devaient représenter.

Il n'y a pas, en effet, deux manières de parvenir à la connaissance de la valeur de ces caractères; aussi on est guidé, dans ces recherches, par les mêmes principes que Champollion avait appliqués au déchif-

frement des hiéroglyphes, et que Burnouf avait appliqués à la lecture du texte arien. Or, quand tous les textes assyriens des inscriptions trilingues ont été réunis, malgré les mutilations du temps, il s'est trouvé que ces textes renfermaient la transcription de *quatre-vingt-dix noms propres:* c'étaient les noms de*Darius*, de ses ancêtres, des provinces qu'il avait soumises, des rois qu'il avait combattus, et des satrapies qu'il avait créées. Tous les noms perses sont transcrits et non traduits en assyrien; aussi ils donnèrent les résultats les plus satisfaisants. Il en fut autrement des noms assyriens. Voici en effet ce qui s'était passé dans la rédaction des inscriptions trilingues. Les lapicides, en transcrivant les noms perses en assyrien, reproduisirent phonétiquement, avec les signes assyriens, les sons qu'ils entendaient des Perses; il n'y avait pas en effet, en assyrien, de signe pour représenter idéographiquement le nom de Darius; d'un autre côté, en transcrivant les noms assyriens en perse, ils n'avaient à la vérité que des caractères phonétiques pour les transcrire dans l'idiome iranien, mais ils pouvaient, en assyrien, les écrire phonétiquement ou idéographiquement. Ils sont, pour la plupart, écrits idéographiquement, aussi les explorateurs de ces textes ont dû rencontrer un embarras sérieux en se trouvant inopinément en présence de la forme idéographique de ces noms. Je laisserai de côté, pour le moment du moins, les noms propres assyriens, sauf à y revenir plus tard, et j'examinerai d'abord les résultats auxquels on a dû arriver par le dépouillement des noms perses pour déterminer la valeur et la nature des caractères qui devaient les exprimer en assyrien.

Les premiers travaux sérieux sur l'assyrien ont été entrepris par M. Loewenstern. On cherchait alors des signes capables de répondre lettre pour lettre aux signes ariens; le nombre des signes assyriens était cependant beaucoup plus considérable. Loewenstern en fut surtout frappé; aussi ne pouvant les faire répondre lettre pour lettre à la valeur des signes d'un alphabet, fût-il des plus exigeants, il crut avoir la solution de cette difficulté en considérant que plusieurs signes devaient répondre à la même lettre, et il supposa qu'il devait exister parmi ces signes un grand nombre d'homophones. Cette conjecture était spécieuse; un des premiers mots qui fut soumis à l'analyse va nous faire voir ce qu'elle avait de séduisant au premier abord et comment elle fut enfin abandonnée. C'est le nom d'Ormusd; sa répétition fréquente dans les textes ariens établissait un contrôle facile qui permettait de le retrouver aisément dans les textes assy-

tiens. Partout où le texte perse donnait le nom d'AURAMAZDA, on trouvait un des groupes suivants :

Il était écrit (à Persépolis)

et on lisait *a u r m z d a*

(à Suse)

et on lisait *a u r m z d*

enfin (à Bisitoun)

et on lisait *u r m z d a*

Comme il n'y avait pas de doute à concevoir sur l'identité de tous ces noms, qui traduisaient partout le même mot AURAMAZDÂ, il était assez séduisant de croire que les signes qui représentaient ainsi la même lettre étaient des homophones.

Cette hypothèse fut acceptée par tous ceux qui s'occupaient alors de ces écritures. Cependant le docteur Hincks remarqua que le signe , par exemple, qui représentait quelquefois un *D* dans le nom d'*Ormusd* et qu'on retrouvait dans les noms de *Darius*, d'*Hydarnès* (Vidarna), de *Dadarses* (Dadarsis), de *Frada* (Frades); ainsi que dans le nom de la *Gandarie* (Gandara) et de la *Médie* (Mada), ne représentait cette lettre que lorsqu'elle correspondait à une articulalation de cette consonne avec la voyelle A. Il remarqua l'existence d'un signe spécial pour représenter la même consonne avec un I, et un autre signe avec un U. Enfin, il constata qu'il y avait des signes pour représenter les voyelles, et qu'il n'y en avait pas pour représenter les consonnes isolées, mais bien les articulations qu'elles font avec la voyelle initiale ou terminale. Le syllabisme avait été entrevu par quelques savants, Hincks le posa en principe, et sa découverte, en infirmant l'hypothèse des homophones, maintint cependant les lectures déjà acquises; car au lieu du squelette du mot, il donna à chaque signe son articulation véritable, en affectant à chaque consonne la voyelle dont les nécessités de la lecture

avaient souvent fait soupçonner l'inhérence. Ainsi, le nom d'Ormusd ne changea pas; seulement, suivant les groupes, on prononça :

(à Persépolis)

a - hu - ru - ma az - da

(à Suse)

a - hu - ru - mu uz - du

(à Bisitoun)

u - ri - mi iz - da

Trois inflexions phonétiques que la tradition nous a conservée dans les différentes localités où l'on prononce encore *Ormasd*, *Ormusd*, *Ormisda*. L'écriture assyrienne est donc syllabique, et les signes qui représentent les articulations *ma*, *mi*, *mu*, ne sont pas des homophones.

Ce n'est pas tout : le syllabisme ne comprenait pas seulement l'expression de la voyelle avec la consonne. On s'aperçut bientôt que l'écriture assyrienne avait des signes pour exprimer non-seulement des syllabes simples telles que *ra*, *ri*, *ru*, *ar*, *ir*, *ur*, etc., mais encore des syllabes composées telles que *kam*, *par*, *tam*, etc., c'est-à-dire la voyelle entre deux consonnes. Il était, en effet, impossible de ne pas voir dans le signe , qui commence le nom de *Kambyse*, la représentation de la syllabe *kam* et qui, ailleurs, se trouve substitué au deux signes *ka* et *am*. Les autres signes sont des syllabes simples dont la valeur était assurée. On lisait en effet :

(Bisitoun).

Kam - *bu* - *zi* - *ya* (Cambyse).

On en eut du reste la preuve lorsque l'on eut compris la loi de la décomposition de ces syllabes; en effet, ces signes forment une sorte de superfétation dans l'écriture assyrienne, car la même ar-

ticulation peut être exprimée tantôt par deux signes, tantôt par un seul affecté à la syllabe composée. Ainsi le nom de Cyrus (en perse, Kurus) était écrit :

(1) (2)

Ku - ras et *Ku - ra* *as*

il en était de même du nom de la Perse, qui était écrit

(3) (4)

Par - su et *Pa* *ar - su*

Les syllabes composées pouvaient donc s'écrire phonétiquement de deux manières, et l'étude des inscriptions ninivites fit voir, plus tard, les mêmes substitutions.

Cette superfétation, nécessaire sans doute dans le système graphique, prouva que la contraction phonétique n'était pas arbitraire; car deux syllabes simples, mues par des voyelles différentes telles que *ma ir* ou *mi ar*, ne pouvaient arriver à se fondre pour former une syllabe composée telle que *mar* ou *mir*, etc.; l'orthographe syllabique avait donc sa loi.

Cependant, à mesure que l'on triomphait des difficultés premières, il en naissait de nouvelles. Le colonel Rawlinson, en publiant le texte de l'inscription de Bisitoun, annonça que les signes assyriens étaient *polyphones*, c'est-à-dire que le même signe pouvait avoir deux ou plusieurs valeurs différentes. Autant l'hypothèse des homophones avait été acceptée avec facilité, et autant il a fallu combattre pour la détruire, autant le fait de la polyphonie fut difficile à accepter, et autant il a fallu combattre pour le poser. La découverte de Rawlinson faisait connaître un fait tellement inouï, qu'il frappa de discrédit ses travaux les plus sérieux, et de défiance et d'incertitude les résultats que l'on pouvait espérer avec un système graphique qui

(1) Bisit. I. det. N° 1. — (2) Bis. 21. I. det. 1, 7. — Pilier de Mourgab.
(3) Bisit. 5. et Parsai. Bis. 1, 44, 53, 94. N. I. R. 6, 7, 28, 29.
(4) Bisit. 1, 14, 16, 26, 40, 41, 70, 71, 72, 78, 84, 110, 111, N. I. R. 9.

offrait un phénomène aussi étrange. Il est cependant désormais incontestable, et je citerai, pour faire comprendre ce fait et les moyens de résoudre la difficulté qu'il fait naître, les différentes formes d'un nom dont la connaissance deviendra élémentaire, parce qu'il en présente la démonstration la plus saisissante. C'est le nom d'Achéménès. Au perse *Hakhâmanis* correspond constamment un des groupes suivants; il est d'abord écrit en toutes lettres. (Je n'ai pas besoin de rappeler que la valeur de chaque signe est prouvée par la transcription des noms propres transcrits en assyrien :)

(N. I. R.)
a - ḥa - ma an - ni is - si ’

Mais les syllabes médiales pouvant se contracter, on le trouve également écrit de plusieurs autres manières dans lesquelles les signes des syllabes médiales sont remplacés par ceux qui représentent l'articulation composée. On trouve en effet :

(E. de W.)
a - ḥa - ma an NIS - *si*

(Elvend.)
a - ḥa - MAN - *ni is - si*

(Passim.)
a - ḥa - MAN - NIS - *si*

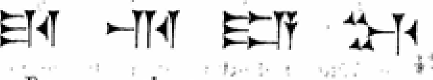
le signe ⟨⟨ a donc, par une étrange coïncidence dans le même mot, les deux valeurs de *man* et de *nis*. Ce fait n'est pas isolé, car il résulte de beaucoup de passages que ce signe remplace, à lui seul, tantôt le groupe de *ni is*, tantôt celui de *ma an*.

La polyphonie existe donc, et les procédés qui en démontrent l'existence donnent les moyens de triompher de cette difficulté. Il est certain que la plus grande partie des signes de l'écriture assy-

rienne est douée de plusieurs valeurs syllabiques différentes. Toutes les recherches ultérieures ont confirmé ces premières découvertes. La polyphonie est un fait immense dans l'écriture assyrienne; ce n'est peut-être qu'un accident dans le système général dont elle fait partie, mais le fait existe. Je ne puis que constater son existence, sans l'expliquer ici; il faudrait entrer dans des considérations qui nous éloigneraient beaucoup du but que je me propose; aussi il faut l'accepter ou refuser aux procédés de lecture qu'on applique à ces textes l'efficacité qu'on leur accorde pour déterminer la valeur des signes des écritures inconnues qu'on déchiffre aujourd'hui, et dont les résultats ont consacré la puissance.

Les noms propres des inscriptions trilingues ne renfermaient pas tous les signes, et par conséquent ne pouvaient suffire pour assurer la lecture des textes assyriens. Mais les monogrammes qui nous avaient désigné dans ces textes les noms propres de pays, de villes, d'hommes, les désignaient également dans les inscriptions de Babylone et de Ninive, et à l'aide de ces signes on put déterminer de nouveaux noms propres dans ces nombreux textes.

On rencontra d'abord quelques-uns des mêmes noms que les textes trilingues avaient fait connaître, tels que la *Médie*, l'*Égypte*, etc. Puis, des noms nouveaux qui n'offrirent aucune difficulté de lecture. Je ne parle pas toutefois des noms assyriens qui présentèrent un phénomène particulier que nous expliquerons plus tard, mais des noms étrangers à l'Assyrie qui étaient transcrits comme les noms perses en assyrien. C'étaient, en général, tous les noms bibliques dont les textes hébraïques nous avaient conservé la transcription. Ces noms nous ont fait connaître des signes pour représenter les articulations formées avec des lettres étrangères à l'alphabet arien (ק· ט· ל· צ·), et qui représentaient des syllabes simples ou complexes avec les mêmes phénomènes de lecture que nous avons signalés, c'est-à-dire que les signes qui représentaient des syllabes simples ne représentaient qu'une syllabe de cette nature, mais les signes qui représentaient des syllabes complexes étaient plus ou moins polyphones; ainsi, par exemple, le dernier signe du nom de Darius, qui représente dans ce nom la syllabe *vus*,



et dont la valeur est bien constatée par la décomposition de cette syllabe dans le même nom qu'on trouve écrit à Suse,

Da - ri - ya - vu us

se présente avec la valeur de *sir* dans le nom de l'Égypte, qu'on trouve écrit

mi - sir

et

mi - si ir.

Ainsi, les noms de la Chaldée et du Liban nous donnent la preuve de la valeur polyphone du premier signe qui les transcrit. On trouve en effet le nom de la *Chaldée* écrit

Kal - di

et

Ka al - di

de même que le nom du *Liban* écrit

Lab - na - na

et

La - ab - na na.

le signe a donc la double valeur de *kal* et de *lab*, il en a même d'autres encore dont il est inutile de s'occuper ici.

Les textes unilingues ont donné la confirmation la plus éclatante des premières découvertes; car les mêmes signes, dont la valeur avait été déterminée par la lecture des noms de *Darius*, de la *Médie*, de la *Perse*, permirent de lire les noms de *Jéhu*, d'*Ézéchias*, de *Damas* et de *Jérusalem*, etc., et il est résulté du dépouillement phonétique de tous ces noms propres un nombre de valeurs considérable. Ce nombre était suffisant pour assurer d'importantes lectures; cependant en comprenant dans leur ensemble les différentes listes de caractères qui ont été publiées, on trouve qu'elles présentent une incohérence regrettable. Le Dr Hincks veut 1200 signes pour répondre aux besoins du syllabaire ; M. Oppert se contenterait de 684 ; au milieu de tout cela les nécessités du syllabaire, exagérées ou incomprises, laissaient aux recherches une incertitude qui devait peser sur les lectures définitives. Le nombre des signes indispensables à la lecture des textes pouvait cependant être déterminé *à priori*. et il était loin d'être aussi considérable qu'on pouvait le supposer au premier abord.

J'ai remarqué, d'une part, qu'il devait y avoir un terme au delà duquel les exigences du syllabisme ne pouvaient s'étendre; — d'autre part, que les signes qui représentent des syllabes simples devaient suffire aux besoins de la langue.

En effet, le phénomène de la polyphonie ne frappe pas également tous les signes, il est facile de se convaincre qu'un signe ne peut avoir deux valeurs simples et que le nombre des signes qui représentent des valeurs simples est limité. Le dépouillement des noms propres nous a appris en outre que chaque articulation est représentée par un signe spécial : si quelques articulations n'ont pas de représentant, il y a une raison sérieuse pour en expliquer l'absence dans le système graphique assyrien, de même que si deux signes paraissent avoir la même valeur, il y a aussi une raison sérieuse pour en expliquer la présence.

C'est sur cette double observation que j'ai cru pouvoir dresser le syllabaire dont j'ai publié le cadre dans mon exposé des travaux qui ont préparé la lecture des inscriptions de la Perse et de l'Assyrie (p. 200). Il se compose de tous les signes qui représentent des syllabes simples. La détermination rigoureuse de la valeur de chaque signe repose sur le dépouillement des noms propres dont la transcription phonétique est assurée, et sur l'analyse des travaux de tous ceux qui ont exploré ces textes. Ce syllabaire est l'objet d'un travail assez étendu dont je ne puis qu'indiquer ici le résultat. Il est constant, en fait, que les signes qui le composent ne représentent qu'une seule

articulation syllabique simple et qu'ils rendent compte de la valeur de tous les autres signes. Peu importe donc que les signes qui représentent des monogrammes ou des syllabes composées soient plus ou moins nombreux, leur nombre même peut rester indéterminé, car quels que soient les signes encore inconnus qu'on pourrait découvrir, on a la certitude d'en trouver la valeur en les décomposant à l'aide de leurs éléments simples; si ces signes sont idéographiques ou polyphones, ils répondront à une ou plusieurs décompositions et leurs valeurs seront ainsi fixées; il en est de même pour les groupes idéographiques plus ou moins considérables, ils se décomposeront pareillement à l'aide des syllabes simples : le syllabaire est complet. Il paraît donc facile dé ormais de lire les textes assyriens, il semble qu'il n'y a plus qu'à faire l'application aux textes des valeurs fournies par les noms propres; malheureusement il n'en est pas ainsi, et l'influence du principe idéographique de l'écriture assyrienne vient singulièrement compliquer les difficultés.

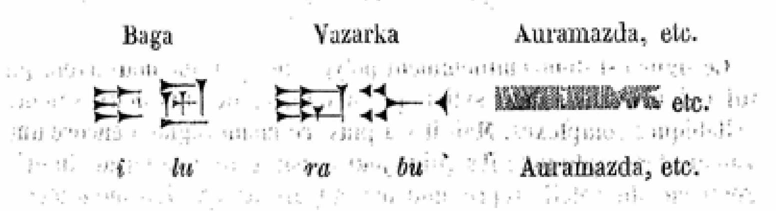
J'ai dit que les noms assyriens des textes trilingues avaient résisté aux procédés ordinaires de lecture. Les noms propres assyriens des inscriptions de Ninive et de Babylone présentèrent le même phénomène. On crut d'abord que cet obstacle tenait à la polyphonie, il n'en était rien; il tenait au principe idéographique de l'écriture assyrienne, dont on constata bientôt l'influence; il fallait désormais rechercher les moyens de vaincre cette nouvelle difficulté qui entravait la lecture des textes. Mais pour se rendre compte de cette complication, il faut se reporter au rôle des signes idéographiques dont la signification et la valeur nous sont fournies par les inscriptions trilingues.

Ces inscriptions nous ont appris que la plupart des signes avaient, en effet, un rôle idéographique et phonétique. Lorsqu'ils avaient un rôle idéographique, ils répondaient alors isolément à un mot du texte perse. Lorsqu'ils avaient un rôle phonétique, on les trouvait dans le corps des mots et ils répondaient à une articulation perse; on crut, à l'origine, que l'idéogramme représentait la première articulation de l'expression phonétique de l'idée représentée, et que le signe conservait cette articulation dans la composition phonétique des mots. Cette induction était justifiée par les travaux des égyptologues; elle ne se vérifia point en assyrien, et on eut ainsi la preuve que l'écriture anarienne avait une origine étrangère à l'Assyrie : la comparaison des textes donna, en effet, la certitude du désaccord complet qui existe entre la valeur des signes phonétiques et la prononciation du nom de l'image qu'ils expriment idéographiquement.

Ainsi, les mots perses des inscriptions trilingues *Baga Vazarka Auramazda* sont quelquefois traduits par les signes :



Or le signe qui correspond à *baga* (Dieu) et qui y correspond dans tous les textes, a la valeur syllabique de *an* confirmée par la transcription de *quatre* noms perses. Le signe qui correspond à *Vazarka* (grand) a la valeur syllabique de *gal* confirmée par les décompositions phonétiques de cette syllabe ; si on suivait la valeur phonétique des signes, il faudrait donc lire *an galu*, mais nous savons que ces signes sont pris idéographiquement, parce que le même passage des inscriptions trilingues est traduit par les signes :



et nous avons ainsi la prononciation assyrienne des signes *an* et *galu*, pris idéographiquement. Dans la pratique, pour indiquer qu'un signe doit être pris avec sa valeur idéographique on le transcrit avec des majuscules penchées ainsi : *AN. GAL. U.*

Il importe donc de bien préciser la différence qui sépare le système phonétique du système idéographique : le système phonétique comporte des syllabes simples et des syllabes complexes plus ou moins polyphones, et les signes quels qu'ils soient représentent toujours des sons. Le système idéographique, au contraire, tout en se servant des mêmes signes, ne les prend plus pour représenter des sons, mais des idées ; nous pourrons sans doute nommer ces idées en assyrien, mais la valeur phonétique de l'image ne saurait être inhérente au signe, et les différentes acceptions du même signe idéographique correspondront à des flexions différentes sans imprimer au signe une valeur phonétique capable de passer à un autre groupe qui renfermerait le même caractère.

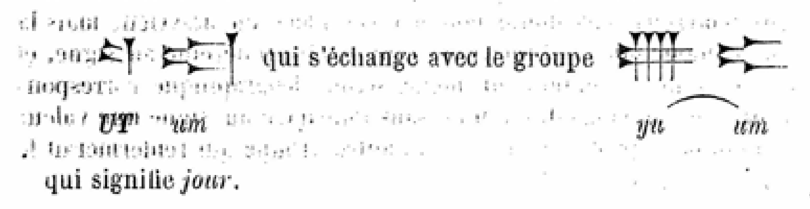
Ainsi, par exemple, le signe [cuneiform] a la valeur syllabique de UT déterminée par le dépouillement des noms propres ; on la trouve en effet dans le nom d'Abdimelech :

ab - di - mi il - ku - ut - ti

et ce signe n'a que cette valeur comme syllabe simple, mais il a de plus des valeurs complexes ; par exemple, la valeur de *par*, comme nous l'avons vu par le nom de la Perse, et la valeur de *tam*, comme on peut s'en assurer par la transcription du nom du mage Gaumates :

gu - ma - tav

Ce signe est donc éminemment polyphone, puisque nous avons pu lui assigner une valeur syllabique simple, et de plus deux valeurs syllabiques complexes. Mais il y a plus : ce même signe a encore une valeur idéographique : il signifie *jour* et paraît tirer sa forme du hiéroglyphe du soleil, représenté par un disque ○. Les monuments assyriens ne donnent pas ce type sans doute, mais les plus anciennes inscriptions nous en donnent la forme dérivée ◇, dans laquelle les courbes ont pris la position angulaire la plus simple ; puis, lorsque le clou s'est dessiné, nous avons eu le caractère [cuneiform], et enfin la figure plus simplifiée [cuneiform] qu'on trouve sur les monuments de Babylone et de Persépolis. Ce signe, avec cette valeur idéographique, peut entrer dans toutes les expressions qui dérivent de l'idée première qu'il exprime isolément et dont les différences sont caractérisées par les flexions finales ; ainsi, nous avons le groupe



qui signifie *jour*.

Puis nous avons :

UT mi	*yu - mi*	(jours au pluriel)
UT si	*sa am - si*	(soleil)
UT du	*sa - du.*	(soleil levant).

On ne saurait cependant assimiler en quoi que ce soit les différentes acceptions idéographiques du signe avec les différentes expressions phonétiques des mots assyriens qui les traduisent. La puissance idéographique du signe ne saurait donc lui imprimer une valeur phonétique en dehors de l'idée spéciale qu'il représente, pour en conclure à l'existence de valeurs polyphones *yu*, *sam*, *sa*, etc., aussi diverses que celles qui peuvent résulter des différentes acceptions idéographiques des mêmes signes, et qui sont quelquefois fort nombreuses.

JOACHIM MÉNANT.

(La suite prochainement.)

EXCERPTA NOVEM

E DAMASCII LIBRO CUI TITULUS

ΑΠΟΡΙΑΙ ΚΑΙ ΛΥΣΕΙΣ ΠΕΡΙ ΠΡΩΤΩΝ ΑΡΧΩΝ.

(*Suite et fin.*)

V

De motus natura et stationis, tum de Rhea et magna Hecate, *Platonis, Syriani, Theologorum Phrygiorum*que dicta examinantur.

Ms. A, t. II, p. 250 v°.
Ms. B, f. 189.

Περὶ τῆς μέσης τάξεως [1] τῶν νοερῶν διαλεγομένους, ἀναγκαῖον ζητῆσαι, πρῶτον μὲν.....

Τέταρτον, τί μὲν ἡ στάσις, τί δὲ ἡ κίνησις, καὶ ποία κρείττων τῆς ἑτέρας, ἡ κίνησις, ὥς φησι [Πλάτων] τῆς στάσεως.

Ms. A, t. II, f. 259 v°.— 262 v°.
Ms. f. 190 v°.— 191 r°.

ΑΛΛΑ τίς ἡ στάσις, καὶ τίς ἡ κίνησις· τοῦτο γὰρ ἦν τέταρτον τῶν προβεβλημένων· ἆρα ἡ στάσις ὁ ἀμείλικτος, ὡς ἔστι τούτου τοῦ νοῦ; ἔσται ἄρα κίνησις μόνον ἡ ζωογόνος ἡ θεός· καίτοι, ὡς καὶ πρόσθεν ἐλέγομεν, ἑκάστη ἀντίθεσις ἑκάστου ἑνὸς κατηγορεῖται· βέλτιον ἄρα, ὡς ὁ φιλόσοφος Συριανός, ἐπὶ τοῦ αὐτοῦ νοῦ ἑκάτερον ἀκούειν· ἐπειδὴ καὶ ἀνάγκη τὸ κινούμενον ἑστὼς [2] οὕτω κινεῖσθαι· καὶ ἔστιν ἀντὶ μὲν τοῦ ἐν ἑαυτῷ, τὸ ἑστάναι, ἀντὶ δὲ τοῦ ἐν ἄλλῳ, τὸ κινεῖσθαι. Μήποτε δὲ ὁ μὲν πρῶτος νοῦς μονοειδὴς ἦν καὶ ἀμέριστος, καὶ οὐσιώδης, ὡς νοῦ φάναι οὐσίαν, ὁ δὲ δεύτερος, ἐν τῷ προϊέναι καὶ μερίζεσθαι ἀφ' ἑαυτοῦ, καὶ ζωτικὸς εἶναι, ὁρᾶται, οἷον ἐν προόδῳ οὐσιωμένος [3], καὶ διὰ τοῦτο κινεῖτα

καὶ ἕστηκεν· ὥσπερ ὁ τρίτος, ἤδη τὴν ὅλην τοῦ νοῦ πρόοδον προσεληλυθὼς, ἐν ταυτότητι καὶ ἑτερότητι διακέκριται· ὁ δὲ δεύτερος διακρίνεται στάσει καὶ κινήσει· ὁ δέ γε πρῶτος, ἀδιάκριτός ἐστιν, ὡς νοῦν[4] εἰπεῖν ἐν μερισμῷ ὑφεστῶτα[5] ὅτι μάλιστα ἡνωμένῳ. Εἰ μὲν δὴ ἐν ἑαυτῷ καὶ ἐν ἄλλῳ ὡς εἰς τὸ κρεῖττον, ληψόμεθα, πῶς οὖν κρεῖττον τῆς στάσεως ἡ κίνησις; ἢ οὐκ ἀνάγκη οὐδὲ ὡς σύμβολον τὴν κίνησιν κρείττω ποιεῖν τῆς στάσεως, ὡς αὐτὸς ποιεῖ; διττὴ γὰρ καὶ ἡ στάσις, ἡ μὲν ἐν ἑαυτῷ, ἡ δὲ ἐν ἄλλῳ τῷ κρείττονι, καὶ δῆλον ὅτι κρείττων αὕτη τῆς ἐν ἑαυτῷ[6] κινήσεως ἢ ἐν ἄλλῳ· διττὴ γὰρ καὶ ἡ κίνησις, ἡ μὲν ἐν ἑαυτῷ, ἡ δὲ ἐν ἄλλῳ· καὶ αὕτη ἄρα ἡ στάσις ταύτης τῆς κινήσεως ἀμείνων· ὥστε[7] καθ' ἑκατέραν συζυγίαν, ἡ στάσις ἀμείνων· ἀλλ' ὅ γε Πλάτων, φαίην ἄν, ἀπὸ μὲν τῆς κρείττονος συζυγίας τὸ χεῖρον λαβὼν, ἀπὸ δὲ τῆς χείρονος, τὸ κρεῖττον, οὕτω συνέθηκε τὴν παροῦσαν ἀντίθεσιν, ἀναλογοῦσαν τῇ διττῇ τοῦ νοῦ ἐπιστροφῇ, τῇ τε πρὸς ἑαυτὸν, καὶ τῇ πρὸς τὸ κρεῖττον, κατὰ[8] τὸν Συριανόν. Εἰ δὲ κατὰ τὴν ἡμετέραν[9] ὑπόνοιαν ἐκδεχοίμεθα τὸ ἐν ἄλλῳ ἐν τῷ χείρονι κατὰ πρόνοιαν τοῦ κρείττονος, ἐροῦμεν καὶ τὸ κινούμενον ἐπὶ τὰ κάτω χωρεῖν, ἀπὸ στάσεως ὁρμώμενον[10] τῆς ἐν ἑαυτῷ, καὶ συμφωνότερον ταῖς θεολογίαις· ἥ τε γὰρ Ῥέα πάντων ἐστὶ ῥοὴ κατὰ τὸν ἐν Κρατύλῳ Σωκράτην[11], καὶ πάντα ἵστησιν ἐν ἑαυτοῖς, καὶ ἀνακαλεῖται πρὸς ἑαυτὴν, ὡς καὶ οἱ φρύγιοι διδάσκουσι λόγοι· ἥ τε μεγάλη Ἑκάτη, κέντρον τέ ἐστι πεφορημένον πρὸς ἑκάτερον τῶν πατέρων, καὶ ζωογόνον ῥοίζημα προΐησι, καὶ τῷ τε ἅπαξ ἐπέκεινα συντέτακται κατὰ μίαν ἑστῶσαν ἕνωσιν, καὶ μετά τοῦ δὶς, ἐπὶ πάντα προέρχεται· καὶ ἅμα ἔχομεν κατὰ φύσιν τὴν στάσιν πρεσβυτέραν τῆς κινήσεως, οὕτω καὶ ἐν[12] τοῖς κοσμικοῖς[13] συμβόλοις ὡς ἐν τοῖς γένεσιν.

[1] Ms. B : περὶ τῆς μ. ν. τάξεως. — [2] Ms. A : ἑστὸς. — [3] Ms. A : οὐσιουμένους. — [4] Ms. A : νοῦς. — [5] Ms. A : ὑφεστῶσα. — [6] Ms. A : ἄλλο, ms. B : ἀλλ. (*sic*); — ἐν ἑαυτῷ . . . . . legimus. — [7] Ms. A om. ὥστε . . . . . ἀμείνων. — [8] Ms. A om. κατὰ τὸν. — [9] Ms. A : ὑμετέραν ὑπονίαν ἐκδεχείμεθα. — [10] Ms. A : ὁρμάμενον. — [11] Ms. A : Σωκράτης. Cf. *Cratyl.*, éd. H. St., p. 402. — [12] Ms. A om. ἐν. — [13] Ms. A : κοσμηκοῖς.

V

De medio ordine intelligentium disserentes inquiramus necesse est, primum...

. . . .

Quartum vero quid sit statio, quidque motio et qualis sit altera melior, an motio, ut ait [Plato], statione...

. . . .

Sed quid est statio, et quid motio? quod quidem propositorum erat

quartum. Anne statio implacabilis, quoniam est hujus intelligentiæ? Erit igitur motio tantum modo vitæ generatrix dea, quamvis ut et supra diximus, contrarietas quæque unam in rem sigillatim enuntietur; itaque melius, ut *Syrianus* philosophus, de eadem intelligentia utrumque percipere; quum et necessarium sit id quod movetur, quando stet, ita moveri; atque sit illius gratia quod in ipso, stare; illius autem gratia quod in alio, moveri. Nunquam vero prima quidem intelligentia uniformis erat et individua et essentialis, ita ut intelligentiæ dicatur essentia, secunda autem in eo videtur quod progrediatur et ab semet ipsa dividatur et vitalis sit, exempli gratia in processu substantiata, atque eam ob rem movetur et stat; sicut tertia totum jam intelligentiæ processum progressa in ejusdem atque alterius natura discreta fuit. Secunda autem discernitur statione ac motione; at prima sane indiscreta est, ita ut dicamus intelligentiam in divisione subsistentem quam maxime adunata. Si forte igitur in ipso et in alio ut in meliori intelligamus et quod movetur, quoniam in melius, [hac progrediens] accipiemus, quinam ergo statione melior motio? Aut necesse est ut ne symbolum quidem statione meliorem motionem efficere, sicut ille efficit? Duplex enim et statio est, altera scilicet in ipso, altera in alio melior, atque manifestum meliorem hanc esse motione quæ sit in ipso vel in alio. Duplex enim et motio, altera scilicet in ipso, altera in alio. Atque hæc igitur statio hac motione melior; ita ut secundum conjunctionem utramque melior statio. Sed *Plato*, ut dixerim, a meliore quidem conjunctione id quod pejus est accipiens, et a pejori id quod melius, ita composuit eam quæ hic agitur contrarietatem, quæque duplici intelligentiæ conversioni proportione quadam respondet, eique quæ in ipsam, eique quæ in melius, secundum *Syrianum*. Si vero ex sententia nostra id accipiamus quod in alio, in eo quod est pejus ex melioris providentia dicemus, et quod movetur in inferiora cedere, a statione erumpens, quæ in ipso est, quod quidem magis *Theologorum* disciplinæ congruit. Rheaque enim omnium fluxus (ῥοή), ut *Socrates* ait in *Cratylo*, et omnia in ipsis ponit et ad semet ipsa revocat, ut et *Phrygiorum* ostendunt libri; et magna Hecate centrumque est in utrumque patrum illatum, et vitæ generatorem impetum profert, et communem ordinem obtinuit semelque ulteriori secundum unam stabilem adunationem; et cum eo quod « bis » est in omnia progreditur; et simul habemus ex natura stationem motione antiquiorem, ita et in mundanis symbolis ut in originibus rerum.

VI

Doctrina *Græcorum* de Curetum generatione.

Ms. A, t. II, f. 250 v° et 253 r°.
Ms. B, f. 189 r°.

Περὶ τῆς μέσης τάξεως τῶν νοερῶν διαλεγομένους ἀναγκαῖον ζητῆσαι πρῶτον. . . . .

Τεσσαρεσκαιδέκατον [1] αὐτὸ καθ' αὐτὸ [2] ζητήσωμεν [3] διατί [4] ὁ μὲν πρῶτος πατὴρ καὶ ὁ τρίτος οὐ παράγει κουρητικὴν [5] τάξιν παρὰ τοῖς Ἕλλησι, μόνη δὲ ἡ Ῥέα τοὺς Κουρῆτας [6] ἀπογεννᾷ [7] οὓς ἀμειλίκτους εἶναί φαμεν [8] · ὅλως δὲ διατί [4] αὐτῇ συντετάχθαι τρεῖς ἑνὸς ὄντος [ἐν] [9] αὐτοῖς ἀμειλίκτου κατὰ τὴν θεοπαράδοτον φήμην.

Ms. A, t. II, f. 287 v°.
Ms. B, f. 195 r°.

ΟΥΚΟΥΝ [10] πρὸς τὸ τεσσαρεσκαιδέκατον λέγωμεν ὡς ὁ μὲν Κρόνος δι' ἄκραν ἕνωσιν οὐδὲ τὸ [11] ἀμείλικτον ἑαυτοῦ διεστήσατο ἀφ' ἑαυτοῦ, οὐδὲ τὸ κουρητικὸν ἰδίωμα, ἐπλήρου δὲ ὅμως αὐτὸς τὴν Ῥέαν, ἅτε ΚΟΡΟΝΟΥΣ ὢν κατ' οὐσίαν καὶ νοῦς καθαρὸς ὥς φησιν ὁ ἐν Κρατύλῳ [12] [Σωκράτης] · ἡ δὲ ἐν διαιρέσει τῶν ἐκείνῳ [13] ἡνωμένων ὑποστᾶσα [14], ἑτέραν ἀφ' ἑαυτῆς · κουρητικὴν διεστήσατο τάξιν, ὥσπερ ὁ Ζεύς, ἐν αὐτοῖς γεννηθεὶς [15], κέχρηται συνοῦσιν · οὐ γὰρ ὅπου εἰσὶν οἱ θεοί, ἐκεῖ λέγονται γεννᾶσθαι [16], ἀλλ' ὅπου πρῶτον ἐμφάνησαν · διὸ κατ' αἰτίαν μὲν ἐν Κρόνῳ οἱ Κουρῆτες, καθ' ὕπαρξιν δὲ μετὰ τῆς Ῥέας, κατὰ μέθεξιν δὲ σὺν Διί · διὸ καὶ οἱ τρεῖς ἐν ἑαυτῇ κατὰ [17] μίαν ὁμοῦ τῶν τριῶν συνυπόστασιν, καὶ ὅτι ὁ μὲν αὐτῆς [18] ἀπ' αὐτῆς προήει, ὁ δὲ πρὸ αὐτῆς ἐν ἑαυτῇ προβέβληται [19] διαφανῶς, ἀλλ' οὐχ ὡς ἐν τῷ Κρόνῳ κρυφίως.

[1] Ms. A : τέταρτον καὶ δέκατον. — [2] Ms A : κατ' αὐτό. — [3] Ms. A : ζητήσομεν. — [4] Ms. A : διατὶ. — [5] Ms. A : κουριτικ. — [6] Mss. A, B : κουρήτας. — [7] Ms. A : ἀπογενὰ. — [8] Ms. B : εἶναι φαμέν. — [9] ἐν om. mss. A, B ; addend. censemus. — [10] Ms. A : οὐκ οὖν. — [11] Mss. A, B : τὸν, legimus τό. — [12] Cf. *Cratyl.* éd. H. St., p. 396. Verbum Σωκράτης addimus. — Cf. Olympiod. *In Phædon.* B. Imp. ms. 1822, f. 153, l. 18 : Διὸ καὶ ΚΡΟΝΟΣ εἴρηται οἷον ὁ ΚΟΡΟΝΟΥΣ τις ὤν, διὰ τὸ ἑαυτὸν ὁρᾶν καὶ καταπίνειν τὰ οἰκεῖα γεννήματα. — Cf. V. Cousin, *D'un commentaire inédit d'Olympiodore sur le Phédon* (Journal des savants, 1834, p. 430). — Cf. Plotin, *Ennead.*, V, I, 4 (Ed. Creuzer et Moser, in Biblioth. græco-latina, A. F. Didot, p. 301). — [13] Ms. A : ἐκείν. — [14] Ms. A : ὑποστάσα. — [15] Mss. A, B : ἡ δὲ τοῖς, A : γεννηθεῖσι, B : γεννηθεῖ. Legimus ἐν αὐτοῖς γεννηθείς. — [16] Ms. A : γενᾶσθαι. — [17] Ms. A add. τήν. — [18] Verbum υἱός subjiciendum censemus. — [19] Mss. A, B : προβέβλητο, legimus προβέβληται.

VI

De medio intelligentium ordine disserentes hoc primum inquirere necesse est. . . . .

Decimum quartum illud ipsum inquiramus, quanam de causa primus pater ac tertius non cureticum ordinem apud Græcos proferat, Curetes autem Rhea sola gignat quos implacabiles esse dicimus; quidnam etiam, ut summatim loquamur, tres cum eadem coordinati esse (ferantur), uno inter illos implacabili habito, secundum famam divinitus traditam.....

De decimo quarto igitur dicamus quonam modo Saturnus (Κρόνος) per summam adunationem neque implacabilem sui [naturam] a semet ipse sejunxerit, neque cureticam proprietatem, Rheam tamen prægnantem ipse fecerit, ut qui propria essentia sit κορόνους ac mens pura (καθαρὸς νοῦς), ut ait [*Socrates*] in *Cratylo;* et Rhea in divisione eorum quæ Saturno adunata sunt subsistens, alterum cureticum ordinem (aut munus) a semet ipsa sejunxerit, ut Jupiter inter eos generatus [iis] comitibus usus est. Non enim ubi dii sunt, ibi generati fuisse dicuntur, sed ubi primum apparuerunt. Ideo, quod ad causam attinet, in Saturno Curetes, quod ad subsistentiam, cum Rhea, quod ad participationem, una cum Jove. Propterea etiam tres in ipsa, secundum unam simul trium illorum consubstantialitatem, et quoniam alter quidem ab illa procedit, alter autem ante illam in ipsa manifesto propositus est, non vero, ut in Saturno, occulte.

VII

De ἀφομοιωτικῆς (assimilativæ) ordinationis nomine et natura, *Theologorum*, *Iamblichi*, *Platonis* et *Persarum* placita.

Ms. A, t. II, p. 375 v°.
Ms. B, f. 202 v°.

Περὶ τῆς ἀφομοιωτικῆς διακοσμήσεως τοιαῦτα ἅττα [1] ζητητέον · ἓν μὲν, διατί καὶ πόθεν ἀφομοιωτικὴ ὀνομάζεται. . . . .

Ms. A. t. II, f. 377 v° — 379 r°.
Ms. B, f. 203 r°.

ΠΡΟΣ ΜΕΝ τοίνυν τὸ πρῶτον ἐροῦμεν ὅτι τῶν θεολόγων οἱ μὲν ἀπὸ τῆς θείας ὁρμώμενοι παραδόσεως[2], ἀρχικὴν καλοῦσι ταύτην τὴν διακόσμησιν, ὁ δὲ μέγας Ἰάμβλιχος, ἡγεμονικὴν αὐτὴν ἀνευφημεῖ[3], εἴτε τὸ τῆς ἀρχῆς ὑπαλλάξας ὄνομα, εἴτε ἀπὸ τῶν ἐν Φαίδρῳ[4] δώδεκα ἡγεμόνων ἐνάχθεὶς[5] ἐπὶ τοῦτο · οἱ δὲ ὑπερκόσμιον[6], ἅτε ἐξῃρημένως ἐπιβατεύουσαν[7] τοῦ παντὸς, καὶ ἀφανῶς[8] διὰ πάντων χωροῦσαν · ἤδη δὲ οἱ νεώτεροι[9] καὶ ἀφομοιωτικὴν αὐτὴν κεκλήκασιν, ἴσως μὲν ἀπὸ τῆς παρ' Ὀρφεῖ κορικῆς, ὑπερκοσμίου πεπλοποιΐας ὁρμηθέντες, ἐν ᾗ τὰ μιμήματα τῶν νοερῶν εἰδῶν ἐνυφαίνεται, σαφῶς δὲ καὶ ἀπὸ τῶν λογίων, εἴρηται γὰρ

Ἀρχὰς[10] αἳ πατρὸς ἔργα νοήσασαι[11] τὰ[12] νοητὰ,
Αἰσθητοῖς ἔργοις καὶ σώμασιν ἀμφεκάλυψαν[13].

Τὰ ἄρα αἰσθητὰ ἐργάζονται πρὸς τὰ νοητὰ ἃ νοοῦσιν, ἔργα δὲ ὅμως καὶ ταῦτα τοῦ πατρὸς, ἀλλὰ κεκαλυμμένα[14] τοῖς ἔξωθεν περικειμένοις[15] μορφώμασιν · ἤδη δὲ τοῦτο λάβοι τις ἂν καὶ ἀπὸ τῆς μαγικῆς ἀληθείας[16], τῆς τε ἀπὸ τῶν λογίων, καὶ τῆς περσικῆς · οἱ γὰρ ἐπὶ μαγειῶν[17] πατέρες, εἴς τε τὸ ἐμφανὲς παντὰ προάγουσι[18], καὶ πάλιν εἰς τὸ ἀφανὲς περιάγουσιν, ὡς ἂν διαπόρθμιοι ἑστῶτες, [ὡς] κατὰ τὸ[19] λόγιον φάναι, τῷ πατρὶ καὶ τῇ ὕλῃ, καὶ τά τε ἐμφανῆ μιμήματα τῶν ἀφανῶν ἐργαζόμενοι · καὶ τὰ ἀφανῆ εἰς τὴν ἐμφανῆ κοσμοποιΐαν ἐγγράφοντες · ταῦτα μὲν οὖν[20] εἰσαῦθις ἀκριβέστερον.

[1] Ms. B : ἄττα. — [2] Ms. B : παραδώσεως. — [3] Ms. A : ἄνευ φημεῖ. — [4] *Cf. Phædr.*, 247, A. — [5] Ms. B, supra verbum ἐναχθεὶς, ἀναχθεὶς. — [6] Mss. A, B : ὑπερκόσμιοι, non dubitamus legere ὑπερκόσμιον. — [7] Ms. A : ἐπιβατεύουσα. — [8] Ms. A, B : ἀναφῶς, legimus ἀφανῶς, fort. legend. ἀσαφῶς. — [9] Ms. A : νεότεροι. — [10] Cf. Jo. Cleric. op. supra citat. *Oracul. Zoroast.*, v. 94-95. — [11] Ms. A : νοήσαται. — [12] Jo. Cleric. om. τὰ, ex quo dactylus deficit. — [13] Mss. A, B : ἀφεκάλυψαν. — Jo. Cleric. legit ἀμφεκάλυψεν, legimus ἀμφεκάλυψαν. — [14] Ms. A : κεκαλλιμένα. — [15] Ms. A : περικιμένοις — [16] Ms. A om. sed in ora restituit : ἀληθείας....... περσικῆς. — [17] Ms. A : ἐπιμαγείων, ms. B : ἐπιμαγειῶν, legimus ἐπὶ μαγειῶν. — [18] Ms. A : προάγουσιν. — [19] Ms. A om. τὸ. — [20] Ms. A : κοσμοποιΐαν καὶ ταῦτα ἐγγράφοντες μὲν οὖν.....

VII

De ordinatione assimilativa hæc sunt nobis inquirenda ; unum scilicet, propter quid aut unde assimilativa dicatur.

. . . .

De primo hoc dicemus, *Theologorum* quosdam quidem esse qui,

ab divina videlicet traditione profecti, ordinationem hanc Principalem nuncupant; magnum autem *Iamblichum* Ductoriam nomine prædicare, sive principii nomen mutantem, sive a ductoribus duodecim in *Phædro* memoratis ad hoc adductum; alios vero Supermundanam utpote separatim superimpositam universo et occulte per omnia vadentem. Jam porro recentiores eam et « Assimilantem » vocaverunt, fortasse quidem ab ea profecti quæ apud *Orphea* videtur, virginali supermundana peplopœia, in qua intelligentium imitamenta formarum intexuntur, evidenter autem ex *Oraculis*. Dictum est enim,

> Principia, quæ quum patris opera intellexerint intelligibilia
> Sensilibus operibus et corporibus circumdederunt.

Sensilia igitur efficiunt, ad intelligibilia quæ intelligunt, opera autem nihilominus eadem patris, sed in eis occultata quæ extra circumjacent figurationibus. Cæterum hoc capiat aliquis et ab *Magorum Oraculorum*que et *Persarum* veritate. Illi enim apud *magicas* disciplinas patres et in clarum omnia producunt, et rursus circumagunt in obscurum, tanquam portitores sint (διαπόρθμιοι), ut secundum *Oraculum* dixerim, patri ac materiei, manifestaque obscurorum imitamenta efficientes; et obscura in manifestam mundi fabricationem inscribentes. Hæc autem posthac diligentius.

VIII

Qua ratione mundi munus conficiendi Demiurgum inter cæterosque deos distribuatur, ex *Oraculis* et Damascii præceptore.

Ms. A, t. II, f. 375.
Ms. B, f. 202 v°.

(Περὶ τῆς ἀφομοιωτικῆς διακοσμήσεως)... Τρίτον, εἰ καὶ ὁ δημιουργικὸς εἰκόνα ἐποίει, τί καταλείψομεν ἔργον τοῖς ἀφομοιωτικοῖς ὑμνουμένοις θεοῖς· εἰ δὲ οὗτοι εἰκονων καὶ ὁμοιωμάτων εἰσὶν ὑποστάται, τί ἂν ποιεῖ ὁ δημιουργός.. . . . . .

. . . .

ΚΑΙ μὴν πρὸς τὸ τρίτον, εἴρηται μέν τι [1], καὶ ἐν τούτοις, λεγέσθω δὲ ἔτι σαφέστερον ὅτι . . . . , ...

(Subjiciuntur proposita septem.)

Ms. A, t. II, f. 384 r°—386 v°.
Ms. B, f. 204 v°.

. . . .

Ἔτι οὖν ὄγδοον λέγομεν, ὡς [2] ὁ μὲν πατὴρ τὰς κοινότητας ὑφίστησι τῶν εἰδῶν, αἳ μᾶλλον οὐσίαι εἰσὶν ἢ εἰκόνες, καὶ νοηταὶ μᾶλλον ἢ αἰστηταί [3] · ἀφανὴς γοῦν ὁ κοινὸς ἄνθρωπος καὶ λογισμῷ ληπτός [4] · οἱ δὲ τὰ ἄτομα καὶ αἰσθητὰ δημιουργοῦσι κατὰ τὰ λόγιον, καὶ σωματοειδῆ [5] καὶ κατατεταγμένα εἰς ὕλην · ἃ καὶ πολλὴν ἔχει δόκησιν τῆς ἀληθείας · οὔκουν [6] τὰ ἀληθῆ, μᾶλλον γὰρ ἄνθρωπος ὁ κοινὸς καὶ ἀΐδιος, ἢ ἄτομος καὶ φθαρτὸς · ἀλλ' ἴσως [7] ἄν τις ἀπορήσειεν πρὸς ταῦτα, ἓν μὲν ὅτι καὶ τὰ [8] διακόσμια εἴδη ἔφαμέν ποτε δημιουργεῖσθαι μεμερισμένως ὑπὸ τῶν μαγικῶν πατέρων · ἕτερον δὲ, ὅτι τὰς κοινότητας ἐοίκαμεν ἀΰλους ποιεῖν, εἴπερ ἀκατάκτους αὐτὰς εἰς ὕλην ποιοῦμεν. Ἢ πρὸς μὲν τοῦτο λέγομεν ὅτι ἐν τοῖς αἰσθητοῖς ἔχουσι τὸ εἶναι αἱ κοινότητες · οὐ γάρ εἰσι [9] χωρισταὶ τῶν ἀτόμων, μᾶλλον δὲ τὰ ἄτομα ἐν αὐταῖς ἐγκεκέντρισται ὡς ὑπερτέραις [10] · ἆρα οὖν πρῶται τὴν ὕλην καταλαμβάνουσιν, ἢ ὕστεραι τῶν ἀτόμων; εἰ μὲν γὰρ τοῦτο, πῶς [11] ἀπὸ τῶν ὑπερτέρων προΐασιν; εἰ δὲ ἐκεῖνο, πῶς οὐ χείρους εἰσὶ τῶν ἀτόμων, ἅτε προτέραι καταλαμβάνουσαι τὴν ὕλην; ῥητέον, ὡς προλαμβάνουσι [12] μὲν αὐτῶν ἐμφάσεις τινὲς, ἅτε ἀπὸ τῶν ὑπερτέρων ἐλλαμπόμεναι · ἐνοικοδομεῖται δὲ ταύταις ὡς κοιναῖς ὑποδοχαῖς, τὰ αἰσθητά · ἐπιγίγνονται δὲ τοῖς αἰσθητοῖς αἱ αὐταὶ κοινότητες, ἔτι τρανέστερον καὶ μᾶλλον οὐσιωμέναι. Καὶ μὴ θαυμάσῃ [13] τις τὸ ῥηθέν · ἐννοησάτω [14] δὲ ὅτι καὶ ἡ ὅλη ζωογονία, προϋποστρώννυται [15] μὲν [16] τῆς μεριστῆς, λέγεται δὲ ὅμως ἐπιγίγνεσθαι τῇ μεριστῇ διαῤῥήδην, ἅτε ἤδη τῶν δεχομένων ἐπιτηδειοτέρων · πολλαχοῦ [17] μὲν οὖν ταῦτα ἀνεγραψάμεθα, καὶ τῷ ἡμετέρῳ δοκοῦντα καθηγεμόνι [18] · πρὸς δὲ τὸ πρῶτον, τῇδέ τι ἀποκριτέον, ἓν μὲν λέγοντας ὅτι οἱ Θεοὶ, καὶ αὐτὸς ὁ Θεουργὸς, τὴν αἰσθητὴν [19] τοῖς μαγικοῖς πατράσιν ὑποτίθεται δημιουργίαν · σαφῶς γοῦν τὸ [20] τρίτον τά τε ἄλλα διακρῖναι [21] φησὶν, ἐν τοῖς ὑφηγηματικοῖς, καὶ τὸν ἥλιον μεσεμβολῆσαι τοῖς ἑπτὰ κοσμοκράτορσι · καὶ ταχὰ ἂν οἱ ἐν τῷ πατρὶ πηγαῖοι μείναντες ποιοῖεν τὰ διακόσμια μεμερισμένως.

[1] Ms. A : μέν τοι, B : μέν τι. — [2] Ms. A : ὃς. — [3] Mss. A, B add. μᾶλλον. — [4] Ms. A : λογισμώληπτος. — [5] Ms. A : σωματοειδής. — [6] Ms. A : οὐκ οὖν. — [7] Ms. A : εἴσως. — [8] Ms. B om. τὰ. — [9] Ms. A : εἰσὶν. — [10] Ms. A : ὑπέρτερες. — [11] Ms. B : πως. — [12] Ms. A : προσλαμβάνουσι. — [13] Ms. A : θαυμάσει. — [14] Ms. B : ἐννοήσατο. — [15] Ms. A : προϋποστρώνυται. — [16] Mss. A, B add. ὅτι. — [17] Ms. A : πανταχοῦ. — [18] Ms. A : καθ' ἡγεμόνα. — [19] Ms. A om. αἰσθητὴν. — [20] Ms. B : τὸν. — [21] Ms. A : διάκρινέ.

VIII

(De ordinatione assimilativa...) tertium [illud inquirendum est], si Demiurgus imaginem faciat, quodnam opus Diis relinquamus

qui « assimilatores » celebrantur; sin autem hi imaginum et imitamentorum sunt substitutores, quidnam Demiurgus faciat.....

. . . .

Quod ad tertium attinet, dictum est quidem aliquid et in his [libris]; dicatur autem hoc clarius, scilicet...

(Subjiciuntur proposita septem.)

Octavum igitur quoque dicimus; quum pater quidem communitates specierum substituit, quæ potius essentiæ sunt quam imagines, potiusque intelligibiles quam sensiles; neque igitur apparet communis homo, et notione capiendus; illi autem insecabilia exædificant (δημιουργοῦσιν) et sensilia, secundum *Oraculum;* et corporalia et materiei annumerata, quæ valde etiam sunt veri similia; non igitur non vera; potius enim homo communis et æternus, quam insecabilis et corruptibilis. At fortasse aliquis de his dubitaverit, unum quidem quod et species per mundum jacentes, aliquando dixerimus ex divisione a *magicis* patribus exædificari; alterum quod communitates materiei expertes facere videmur, si quidem eas materiei non annumerandas facimus. Ad hoc autem ita dicimus in sensilibus essentiam communitatibus esse; non enim ab insecabilibus separari possunt, potius vero insecabilia in illis inserta fuerunt, utpote superioribus. Utrum igitur priores materiem comprehendunt an posteriores insecabilibus? Etenim si quidem hoc fiat, quonam modo a superioribus procedunt? Sin autem illud, quomodo non pejores sunt insecabilibus, ut quæ prius materiem comprehendant? Dicendum quem in modum repræsentationes quidem illarum quasdam præcedere, at quæ superioribus illuminantur; inædificari autem illis, communibus tanquam receptaculis, sensilia; et supervenire etiam sensilibus easdem communitates, apertius et melius essentia præditas. Quod dictum ne quis miretur, reputet vero et totam vitæ generationem succinctam quidem ante divisibilem, dici autem supervenire aperte divisibili, utpote jam recipientibus aptioribus. Igitur multis quidem locis illa scripsimus, et nostro probata *Præceptori;* quod autem ad primum attinet, aliquid hujusmodi respondendum : unum quidem scilicet, *Deos* et ipsum *Theurgum magicis* patribus sensilem supponere Demiurgiam. Plane igitur tertium cæteraque se discrevisse dicit in hyphegematicis (scriptis de subductoribus), et solem implicuisse mundi rectoribus; et fortasse [dii] fontani in patre manentes ea quæ per mundum sunt, adhibita divisione, faciant.

IX

Intra quot elementa, res quæ ad mundanam deorum seriem in Parmenide pertinent, *Plato* et *Chaldæi* concluserint.

Ms. A, t. II, f. 448.
Ms. B, f. 223 r°.

Περὶ τῆς ἐσχάτης διακοσμήσεως, τάδε [1] ζητητέον · ἓν μὲν... τέταρτον, πόσα καὶ τίνα [2] τὰ συμπεράσματα, καὶ διατί [3] τόσα, καί τοιαῦτα [4] καὶ ὡδὶ τεταγμένα. . . . .
. . . .

Ms. A, t. II, f. 454 v°—455 v°.
Ms. B, f. 224 r° et v°.

. . . . Τὸ δὲ τέταρτον, ποικίλλεται μὲν τὰ συμπεράσματα παντοδαπῶς, τῷ τε γίγνεσθαι, [καὶ] τῷ ἰέναι, τῷ τε καταφατικῷ καὶ ἀποφατικῷ, τῷ τε [4] νεωτέρῳ καὶ τῷ [5] πρεσβυτέρῳ, τῷ τε [6] πρὸς ἑαυτὸ καὶ πρὸς τὰ ἄλλα · καὶ γίγνεται τὰ μὲν [7] πάντα, εἰ μὲν τῷ ἰσηλικῷ χρησοίμεθα, δώδεκα, εἰ δὲ ἀντὶ τούτου [8] τῷ οὔτε νεώτερον οὔτε πρεσβύτερον, δεκαέξ, ὡς καὶ αὐτὸς ἀπαριθμεῖται σαφέστερον · διατί οὖν τοσαῦτα ; ἢ ἴσως μὲν καὶ διότι τὸ πλῆθος καὶ πολυσύνθετον καὶ διεσπαρμένον τῆς γενέσεως, ἐν ᾗ καὶ τὸ γίγνεσθαι ὁρᾶται, καὶ τὸ εἶναι ἰνδάλλεται · ἔτι δὲ τό τε καταφατικὸν τοῦ εἴδους καὶ τὸ στερητικὸν [9] τῆς φθορᾶς · ἔτι δὲ αἱ τρεῖς μεταβολαὶ τῶν ἡλικιῶν, ἐξ ὧν ἁπάντων ἥτε ποικιλία τῶν ἐν αὐτῷ πραγμάτων συνίσταται, καὶ τὸ πλῆθος τῶν περὶ αὐτῆς συμπερασμάτων [10]. Ἴσως δὲ καὶ ἐκεῖνο ὁ Πλάτων ἐνδείκνυται, ὅτι ἡ οὐρανία [11] ἑξὰς, ἐν τῷ ὑπὸ σελήνην κόσμῳ διπλασιάζεται, ὥσπερ καὶ οἱ Χαλδαῖοι τὰ ἐπουράνια [12] γένη, τῶν οὐρανίων διπλασίως παραδιδόασιν.

[1] Ms. A : τὰ δὲ. — [2] Ms. A : τινα. — [3] Mss. A, B : διατὶ, legimus διατί. — [4] Mss. A, B : τοι, legimus τοιαῦτα.—Mss. A, B : ποτὲ, legimus τῷ τε.— [5] Ms. A om. τῷ.— [6] Ms. A : τότε. — [7] Ms. A om. μὲν. — [8] Ms. A : τούτων. — [9] Ms. A : στεριτικὸν. — [10] Ms. A om. συμπερασμάτων..... Πλάτων. — [11] Ms. A : οὐρανοια. — [12] Ms. A : ὑπουράνοια, Ms. B : ὑπουράνια ; et superius eodem calamo : ἐπ. Legendum ἐπουράνια, ex proximis liquet.

IX

De ultima [deorum] ordinatione hæc sunt inquirenda ; unum quidem.....

Quartum, quot et quales sint conclusiones, et quare tot, hujusque modi atque etiam sic ordinatæ...

. . . .

Quod autem ad quartum attinet, variant omnifariam conclusiones, et ortu, et incessu, affirmativoque et negativo, recentiorique et vetustiori, et eo quod ad se et quod ad alia. Et fiunt omnes quidem, si coætaneo utamur, duodecim; sin autem contra utamur eo quod neque recentius est neque vetustius, sedecim, ut et *Ipse* [Plato in Parmenide] clarius enumerat. Quare igitur totidem, nisi quod fortasse quidem multitudo et multiplex compositio et ortus disseminatio, in quo et ortus videtur, et exsistentia apparet; affirmativumque etiam speciei [proprium], et privativum, corruptionis; præterea tres ætatum mutationes, ex quibus omnibus varietasque constat rerum quæ in illo efficiuntur, et multitudo de ea [varietate] conclusionum. Fortasse autem et illud *Plato* demonstrat cœlestem senarium in mundo infra lunam posito duplicari, sicut et *Chaldæi* genera supra cœlum posita cœlestium duplicationem esse tradunt.

CH. EM. RUELLE.

OBJETS EN BRONZE

DÉCOUVERTS DANS LE DÉPARTEMENT DE L'ALLIER

(*Dessins de M. E. Tudot.*)

Nous reproduisons, dans la planche qui accompagne ce numéro, divers objets antiques en bronze découverts dans le département de l'Allier, et dont M. Tudot, toujours empressé à recueillir et à signaler les découvertes archéologiques qui intéressent son département, a eu la bonté de nous envoyer les dessins.

Les nos 1 et 4 proviennent de Charroux, près Gannat;

Le no 2 de Jenzat;

Les nos 5 et 6 de l'ancienne poste de la Ferté (plaine des Écherolles).

« Il est remarquable, dit M. Tudot, que ces objets, tous en bronze et « d'un beau travail, ont été trouvés mêlés à des fragments de poterie noire « très-grossière telle qu'on nous représente la poterie celtique la plus an- « cienne; en sorte que l'on pourrait en conclure que l'art céramique « était encore dans l'enfance au centre des Gaules, lorsqu'on y possédait « déjà en grand nombre des objets de bronze bien travaillés. » Cette remarque serait très-importante si elle se vérifiait.

Il paraît au moins constaté, par une série de découvertes non interrompues depuis 1853, que le bronze était d'un emploi commun dans la contrée qui correspond au département de l'Allier, puisqu'il a suffi, d'après le témoignage de M. Tudot, *d'un simple changement dans le mode de culture pour amener sur divers points du pays, dans un rayon de 25 à 30 kilomètres autour de Moulins, la découverte de plus de cent objets différents.* Ce sont des hachettes celtiques, des bracelets, des disques de différentes formes, des anneaux en bronze, un collier et une faucille.

Jusqu'ici on n'a trouvé ni lances ni épées.

Parmi ces objets, les disques sont relativement nombreux. Le no 4 est surtout très-fréquent : les nos 1 et 2 s'étaient déjà rencontrés à la Ferté-Hauterive. Les petits disques no 3, trouvés à côté, étaient probablement attachés à l'anneau intérieur.

Les dessins que nous donnons ici des objets sont réduits à la moitié de la grandeur. Le collier et la faucille sont réduits au cinquième.

A quoi servaient ces disques? Sont-ce, comme le voulait M. Lenormant, des phalères de chevaux? sont-ce des ornements honorifiques attachés, par exemple, à des colliers? M. Tudot croit avoir remarqué des disques semblables sur des figurines gauloises en argile : il penche pour la seconde explication. Le meilleur moyen d'arriver à une solution est, ce nous semble, de soumettre ces figures à nos lecteurs, en les invitant à noter quand ils en trouveront l'occasion, et avec le plus grand soin, toutes les circonstances qui peuvent entourer à l'avenir des découvertes semblables.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE MAI.

La parole est aujourd'hui à M. de Saulcy, qui vient rendre compte à l'Académie des fouilles entreprises à Alise-Sainte-Reine, sur les ordres de l'empereur.

« M. de Saulcy, dit le procès-verbal officiel, rend compte à l'Académie « des fouilles qui, sous sa direction et avec l'assistance de MM. le général « Creuly, Alfred Jacobs et Alexandre Bertrand, membres de la commission « qu'il préside, ont été entreprises à Alise-Sainte-Reine (Côte-d'Or) dans les « derniers jours du mois d'avril. Ces fouilles avaient pour but principal de « rechercher les traces que les travaux de César avaient pu laisser dans la « plaine qui s'étend au pied du mont Auxois sous le nom de *plaine des Lau-* « *mes*. Les résultats obtenus ont été des plus satisfaisants et de nature à « faire espérer que la solution définitive de la question si controversée de « l'emplacement d'Alesia ne se fera pas longtemps attendre.

« Un procès-verbal en règle, dressé devant M. le maire d'Alise, et signé « de quatre ouvriers et de huit autres personnes présentes aux fouilles « constate, en effet, qu'à 45 mètres à gauche de la route qui conduit des « Laumes à Vitteaux, sur le terrain dépendant de la ferme de l'Épineuse « et appartenant à M. de Gasc, en face de l'arête de partage des eaux du « premier contre-fort du mont Auxois, ont été reconnus sur trois points « différents, et avec des circonstances qui ne permettent pas de conserver « le moindre doute sur leur caractère, les vestiges d'un fossé creusé avec « soin à une époque extrêmement reculée, et dont les talus, taillés dans « une marne bleuâtre très-compacte, sont encore intacts dans toute l'é- « tendue des tranchées. Dans la couche de gravier et de sable mélangé de « vase qui comblait les fossés, se sont fréquemment rencontrés des tes- « sons de poteries antiques, des fragments de briques grossières, des dé- « bris de bois carbonisé, plus un fragment de plaque courbe en fer forte- « ment oxydé et quelques ossements qui paraissent appartenir à des « chevaux ou à des bœufs.

« De plus, au point où ce fossé, en se prolongeant dans la direction in- « diquée par les fouilles, devait autrefois couper l'Oserain et où se ren- « contre aujourd'hui un canal de dérivation des eaux, ont été recueillies « dans la vase les armes suivantes, presque toutes émoussées et brisées « comme après un violent combat, à savoir :

Objets en bronze :

« 17 pointes de javelots ou lances de diverses grandeurs;
« 3 sabots ou garnitures inférieures de ces lances ou javelots;

« 3 haches ou coins gaulois;

« 1 lame de couteau avec douille d'une grandeur et d'une forme qui l'a « fait regarder comme une arme analogue au sabre-baïonnette de nos « chasseurs d'Afrique;

« 2 tronçons d'épée;

« 1 poignée d'épée;

« 28 anneaux non brisés de diverses grandeurs;

« 1 longue épingle.

« Dans les tranchées faites en avant du fossé, du côté de la ville, a été, en « outre, trouvée une pointe hameçonnée, en fer, extrêmement curieuse « en ce qu'elle représente exactement les *hami ferrei* de César. Trois « autres, d'une conservation plus parfaite encore, gisaient parmi les dé- « combres d'une antique construction gallo-romaine sur le mont Auxois, « où, conjecture M. de Saulcy, elles avaient été apportées attachées aux « pieux dans lesquels César les avait fait enfoncer. Ces pieux ne pouvaient « manquer d'être recueillis par les habitants du plateau dans un pays où, « comme le constate le récit de César lui-même, on ne pouvait que diffi- « cilement se procurer du bois.

« Enfin les fouilles ont mis au jour deux fibules de bronze argenté et « neuf creusets d'orfèvre, en terre réfractaire, sur lesquels les traces d'un « feu violent sont très-sensibles. Or on sait que Pline (XXXIV, chap. XLVIII, « § 3) nous apprend qu'Alise était célèbre par l'habileté de ses orfèvres, « qui avaient inventé l'art d'appliquer l'argent sur le bronze, *argentum* « *æreis operibus incoquere*.

« L'identité d'Alise-Sainte-Reine et d'Alesia paraît donc se confirmer de « tout point. Quant à ceux qui veulent que le mont Auxois n'ait pu con- « tenir les quarante mille hommes de Vercingétorix, je leur ferai seule- « ment remarquer, dit M. de Saulcy, que le *plateau* du mont Auxois compte « quatre-vingt-dix-sept hectares de superficie. Jérusalem n'en avait que « quatre-vingt-quatre, et l'on sait qu'il y périt pendant le siége au moins « six cent mille hommes, en s'arrêtant à l'estimation la moins élevée. »

« J'ajouterai, en terminant, continue notre savant confrère, pour mon- « trer à quel point le récit de César est exact, que toutes les armes dont « je viens de parler ont été trouvées précisément au point que M. le gé- « néral Creuly, aidé seulement du récit des Commentaires et de la topo- « graphie du pays, avait indiqué depuis longtemps déjà comme le point « où les lignes de César devaient couper l'Oserain. »

Toute réflexion sur ce rapport serait inopportune, attendu que la *Revue* a l'intention de donner, dans le numéro prochain, un compte rendu beaucoup plus détaillé des fouilles, accompagné de dessins représentant la coupe du fossé et les armes et objets divers récemment découverts sur le plateau et dans la plaine. Une étude militaire, par M. le général Creuly, nous est aussi promise. Nous pensons que les plus incrédules seront alors convaincus, et nous ne demanderons ensuite qu'une chose aux partisans d'Alaise-lez-Salins, si après cela il en reste encore, ce sera de nous donner

des faits aussi précis et de faire un projet d'attaque de leur oppidum aussi simple que celui que nous leur annonçons et qui s'applique aussi bien aux moindres particularités du récit de César.

(La suite au prochain numéro.)

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE FRANCE.

(MOIS D'AVRIL.)

M. Bourquelot appelle l'attention sur un passage du moine Jonas, qui écrivit au septième siècle la vie de saint Columban, où il est parlé des Chirothecæ que les Gaulois appellent *wantos*. Ce serait là la plus ancienne mention du mot *gant*. Une discussion s'engage pour savoir à quelle langue appartient le mot *want*. M. Quicherat y voit une racine germanique tombée depuis en désuétude, d'autres membres proposent une origine celtique. M. Bourquelot étudiera de nouveau la question et profitera des arguments apportés dans la discussion ainsi que des textes empruntés par M. Huillard-Bréholles au glossaire de Dieffenbach.

M. de Montaiglon donne lecture d'une très-curieuse relation de la chute du pont aux Meuniers à Paris, en 1595. Ce récit, dont l'original est conservé à la Bibliothèque impériale, parmi les manuscrits de Duchesne, est dû à un chirurgien célèbre nommé Abicaut. Le pont aux Meuniers, qui n'était pas livré à la circulation, partait de la tour carrée du Palais et rejoignait, à quelque distance du Châtelet, le pont aux Changeurs. Il était couvert de moulins. Outre des données topographiques précises, le récit d'Abicaut renferme de piquants détails de mœurs et apporte quelques faits nouveaux pour l'histoire de la sorcellerie et des possessions démoniaques. M. Allmer écrit à la Société pour la mettre au courant des fouilles récemment faites à Vienne (Isère). M. de Barthélemy, correspondant, défend dans une lettre l'authenticité d'une matrice du sceau du roi Dagobert Ier, que, dans une précédente séance, M. Boutaric avait déclarée suspecte. M. de Barthélemy déclare que cette matrice fut trouvée dans le Doubs et qu'elle a été longtemps en sa possession.

M. le général Creuly met sous les yeux de la Société le dessin d'une épée gauloise en bronze trouvée à Gotthem en Flandre et déposée au musée de Gand. Ce membre constate que cette épée offre une grande ressemblance avec des épées trouvées dans les pays danois et slaves.

M. Egger communique le fac-simile d'une inscription trouvée à Compiègne dans les débris d'une vieille maison qu'on démolissait. Cette inscription apprend que cette maison avait été bâtie en 1563 par Jacques Alart « regius notarius apud compendium πολιραφ, procurator et consiliarius. » L'attention de M. Egger s'est portée sur le mot écrit en grec; il a cru devoir rétablir un γ, ce qui lui donne le mot πολιγραφ. Mais quelle est la signification de ce mot? M. Brunet de Presles remarque qu'il y a πολι et non πολυγραφ; ce qui indiquerait qu'on a voulu désigner une fonction municipale : celle de greffier de la ville.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

Nous empruntons à l'excellent journal de M. Ed. Gerhard, l'*Archæologische Anzeiger*, n° 145 (janvier 1861), une partie du compte rendu des séances de l'Institut archéologique, de la fin de l'année dernière et du commencement de cette année, dans lequel se trouvent consignés plusieurs faits importants.

« Dans sa séance du 21 décembre 1860, le P. Garucci a communiqué une inscription découverte sur une pierre à Faléries et mentionnant une *hasta pura* accordée *per censuram* par les empereurs Vespasien et Titus.

M. le professeur Henzen a lu un travail sur les fragments Barberini des Fastes triomphaux ; grâce à un nouvel ordre introduit dans ces fragments, il est devenu possible de fixer la date de plusieurs triomphes.

M. Brunn a fait connaître un vase de Vulci qui représente la rencontre de Ménélas et d'Hélène après la prise de Troie. Il ressort de deux représentations différentes de cette scène, et du rapprochement de plusieurs sujets de vases demeurés jusqu'à présent inédits, que la peinture du vase en question se rapporte au moment où Ménélas, ébloui par la beauté d'Hélène, laisse tomber son épée, qui était déjà tirée. Près d'eux l'on voit Apollon et Aphrodite (Vénus), et les trois compagnes d'Hélène, entre lesquelles figure Antiope. M. Brunn regarde comme étant Peitho une quatrième figure de femme tranquillement assise.

Dans la séance du 28 décembre, le P. Garucci a communiqué le facsimile d'une courte inscription grecque récemment découverte ; elle est d'une époque assez basse ; mais ce qui lui donne un intérêt particulier, c'est la présence du mot, d'ailleurs assez rare, ΕΠΕΓΡΑΨΑ, répondant au latin non moins rare *scripsit* ou *inscripsit*. Le même antiquaire produit une copie plus exacte d'une inscription publiée par M. Henzen dans les *Annales de l'Institut archéologique* pour 1855, et dans laquelle il reconnaît un *æditµus ædis Castoris Pollucis in municipio Tusculano* et un *magister ad Martem prænestinum*.

M. Conze présente les dessins de trois vases antiques découverts à Milo et actuellement à Athènes. Deux de ces vases n'offrent que des ornements associés avec des figures de jeunes cavaliers placées aussi dans un pur motif d'ornementation ; le troisième porte de plus à son col le combat de deux guerriers accompagnés de deux femmes, et sur sa panse on voit un quadrige ailé monté de trois figures et précédé d'une quatrième figure du sexe féminin. M. Conze croit reconnaître dans cette dernière

le type de l'Artémis ou Diane asiatique, et dans celle des trois autres figures qui tient une lyre, Apollon. M. Brunn fait observer que ces vases sont visiblement d'un travail très-ancien et doivent être antérieurs à la trentième olympiade.

Dans la séance du 4 janvier 1861, le même membre revient sur l'explication qu'il a proposée du bas-relief dont est décoré un sarcophage étrusque du musée du Vatican, et où il voit la rencontre d'Œdipe et de Laïus. Il fait remarquer à l'appui de son opinion que Hygin dit qu'Œdipe fut blessé au pied par une roue du char de son père.

Le P. Garucci signale une correction à introduire, d'après une copie de A. de Joria, dans l'inscription du *corpus* de M. Boeck portant le n° 5858, et où il faut lire Ἀπόλλωνι et non Ἀπόλλονι. Il entretient l'assemblée d'une inscription latine de la ville de Saturnia où se trouve mentionnée une Saturnia Fortunata, désignée aussi dans la même inscription sous le nom de Publicia Fortunata, circonstance curieuse qui indique l'usage de donner le nom de *Publicius, Publicia*, ou celui de la colonie ou du municipe aux affranchis de ces villes. Il communique de plus l'inscription inédite suivante, provenant également de Saturnia :

D. M.
SABINAE
CARPVS. ACT
CONIVGI SVAE
INCOMPARABILI. FEC
IT. VIXIT. AN. XX. M. V
QVAE VIXIT AN
XXX. M. VI

M. Magnussen met sous les yeux de la Société une plaque d'argent, de forme ovale, portant d'un côté une représentation de Mithra, gravée en creux, de l'autre une Hécate, une seconde figure féminine et quelques lettres grecques.

M. Conze communique le dessin de deux terres cuites trouvées dans l'île de Milo, dont l'une représente la rencontre d'Oreste, de Pylade et d'Electre au tombeau d'Agamemnon, et l'autre, suivant l'opinion de cet antiquaire, Oreste poussé par Electre à venger la mort de leur père, opinion combattue au reste par M. Brunn, qui croit y reconnaître Oreste saisi de folie en Tauride et consolé par Iphigénie.

Dans la séance du 10 janvier, M. Henzen a lu un mémoire sur l'inscription, nouvellement découverte, du propylée bâti à Eleusis par Appius Claudius Pulcher, et que mentionne Cicéron. M. Michaelis présente les dessins de quelques vases découverts à Athènes et représentant des personnages dont les figures ne sont point accompagnées des noms. L'un des sujets paraît être le combat d'Hector et d'Achille, un second repré-

sente Énée et Ajax, sans doute d'après le récit de Stasinus; enfin un quatrième sujet semble emprunté à la vie journalière des anciens. M. Michaelis joint à ces explications quelques considérations sur les vases fournis par les fouilles de l'Attique; ils représentent toutes les époques de la céramique, et le savant antiquaire trouve, dans la différence du goût des acheteurs, l'explication de la supériorité d'exécution et de finesse des vases attiques sur ceux de l'Étrurie et de la Campanie de même style. »

En extrayant cette communication du Recueil de M. Gerhard, nous devrons signaler à l'attention de tous les antiquaires l'excellent aperçu général des découvertes faites en 1860 dans toutes les branches de l'archéologie antique, qu'il a donné dans les n°s 145, 146 et 147. C'est un exposé concis et clair des progrès récents de la science qu'il est indispensable de lire.

— M. Guidi, en continuant ses fouilles à la Porta Portese, où fut découvert, il y a deux ans, une célèbre statue de Vénus, a trouvé les monuments d'un culte oriental qui paraît avoir été jadis pratiqué en ce lieu, et notamment une inscription bilingue grecque et palmyrénienne consacrée à Bélus. Une autre pierre montre là l'existence d'un temple de cette divinité. M. Guidi a également découvert un autel consacré à Mars et qui date du règne d'Hadrien, une statue du *Bonus Eventus* et divers objets se rapportant au culte d'une divinité égyptienne.

A la vigne Rondanini, sur la voie Appienne, on a mis au jour divers *columbaria*, notamment celui de la famille des Carvilii, et un lieu de sépulture juif, ainsi que l'indique l'image du chandelier à sept branches.

Les travaux des chemins de fer dans les États romains ont aussi fourni des restes intéressants : à la *Via Salaria*, au voisinage de Fidènes, des restes de tombeaux, une porte en pierre bien conservée et un cippe très-ancien indiquant la limite du territoire des Fidénates. D'un autre côté de Rome, en dehors de la porte Saint-Sébastien, la voie Appienne a dû être coupée, et l'on a mis au jour l'antique pavé du *Clivus Martis*. En partant de la *Via Asinaria* et se dirigeant vers la Porta Maggiore, un aqueduc a été découvert, dans lequel M. P. Rosa croit reconnaître un des conduits de l'*aqua Appia*. A la villa Negroni, on a trouvé deux cippes du temps de l'empereur Auguste qui mettent sur la trace de la direction de l'aqueduc de l'*Anio vetus*.

Dans le Trastevere, à Santa Maria dell' Orto, où l'on construit la fabrique de tabac, on est arrivé, par une profondeur de trente palmes, au sol des derniers temps de la République, et on a découvert à peu de distance de là une inscription qui est d'une date plus ancienne encore, et qui mentionne les *magistri pagi Janicolensis*.

Cette inscription, rapprochée de celle du *pagus Aventinensis*, montre que les *pagi* comprenaient les quartiers de Rome situés hors du pomœ-

rium; elle prouve en outre qu'à la tête de ces *pagi* urbains étaient aussi placés des *magistri*.

Un autel votif découvert dans les environs est consacré à la *Bona Dea selata*; quelques fragments architectoniques qui l'accompagnaient donnent à penser que cette divinité avait là un sanctuaire.

Dans l'ancien pays des Falisques, à Santa Maria di Faleri, quelques inscriptions importantes en dialecte local ont été découvertes et ont exercé la sagacité du P. Garucci; on a trouvé d'autres monuments épigraphiques dans l'amphithéâtre de l'ancienne ville.

A Volterra, M. Cinci a trouvé de nombreux tombeaux étrusques.

(Extrait du n° 146 de l'*Archæologische Anzeiger*.)

— On annonce que M. Heuzey, chargé par l'empereur d'une mission archéologique en Macédoine, vient de retrouver le champ de bataille de Pydna et a commencé à y faire exécuter des fouilles.

— Des fouilles ont été entreprises à Alise-Sainte-Reine, sous la direction de M. de Saulcy, président de la commission de la topographie des Gaules; elles ont donné de très-heureux résultats. (Voir le compte rendu de l'Académie des Inscriptions publié dans ce numéro.)

ERRATA. — Page 409, ligne 32 : au lieu de *Germains*, lisez *Germanies*.
Page 412, ligne 16 : au lieu de *Castellum*, lisez *Fines*.

BIBLIOGRAPHIE

Dictionnaire raisonné de l'architecture française du onzième au seizième siècle, tome V, par M. Viollet Le Duc. Paris, Bance, 1861.

En signalant au public le nouveau volume du *Dictionnaire d'architecture* d'un de nos éminents collaborateurs, nous n'entreprendrons pas un examen critique de cet ouvrage; d'abord il serait au-dessus de nos forces, ensuite la matière nous manquerait; l'ouvrage ayant déjà passé, lors de sa rédaction, par le crible d'un esprit aussi distingué que l'auteur, il ne saurait prêter à la critique. C'est toujours le même mérite de rédaction, la même connaissance approfondie des monuments, la même clarté de descriptions, le même talent dans l'exécution des planches.

Ce tome V renferme les articles se rapportant aux lettres D, E, F. Nous signalerons parmi ceux qui touchent davantage à l'archéologie les articles *Dallage*, *Donjon*, *Eglise*, *Fenêtre*, *Flèche*, *Fontaine* et *Fourches patibulaires*.

M. Viollet Le Duc ne s'est pas borné à traiter les sujets qui se rapportent à la construction des édifices du moyen âge. L'étude de l'ornementation l'a conduit sur le terrain de la symbolique chrétienne figurée, et plusieurs de ses articles intéresseront ceux qui s'occupent des croyances religieuses du moyen âge. Dans l'article *Diable*, l'auteur nous donne le dessin d'un des chapiteaux de l'église de Vézelay, qui datent de la fin du onzième siècle, et où est figuré le riche orgueilleux arraché de son palais par trois démons. C'est une des représentations des plus caractéristiques et des plus bizarres. Sur un chapiteau conservé au musée d'Avignon, et qui remonte au douzième siècle, l'esprit du mal a pris près de Job la figure d'une sirène. Rien n'est plus original que la figure du diable qui se voit à l'une des portes de la cathédrale de Paris, fièrement assise et les pieds placés sur les épaules d'un évêque. Les dessins donnés dans l'ouvrage de M. Viollet Le Duc rendent admirablement ces figures. L'*Église*, ou la *Synagogue personnifiée*, fournit à l'auteur l'objet d'un article également intéressant par les gravures sur bois empruntées aux monuments dont il l'a illustré. Quelques articles nous offrent, sur les procédés de bâtisse du moyen âge, des détails neufs et d'un grand intérêt; nous signalerons notamment les articles *Engin* et *Ficher*. L'article *Fonts baptismaux* est un véritable traité sur la matière, qui résume tout ce que l'on sait de l'histoire et de la décoration de ce meuble liturgique. A l'article *Flore*, M. Viollet Le Duc a énuméré toutes les formes de feuilles et de fleurs adoptées pour la décoration des églises. C'est encore là un sujet tout neuf, qui touche à la symbolique, et où l'auteur a déployé son érudition architectonique et son sentiment vif et délicat du génie esthétique du moyen âge.

Je m'arrête, car il faudrait tout citer dans ce volume si éminemment instructif, et qui n'est pas seulement un recueil indispensable pour les architectes, mais un livre d'une lecture attachante pour tout esprit curieux, pour tout ami des arts, pour l'historien comme pour l'archéologue.

A. M.

Essai sur l'architecture militaire au moyen âge, par M. Viollet Le Duc. — **Description du château de Coucy,** par le même. — **Description du château de Pierrefonds,** par le même. In-8°. Paris, Bance, éditeur, rue Bonaparte.

Ces trois notices sont matériellement très-inégales. La première forme un beau et grand volume, tandis que les deux autres n'offrent que quelques pages d'étendue. M. Viollet le Duc, dans le cercle brillant et déjà vaste de ses travaux, a parcouru presque en tous sens et en entier le champ que présente l'art du moyen âge. Ces trois notices se rattachent l'une à l'autre par un lien étroit d'analogie. Elles représentent, je crois, la substance de ce que l'auteur du *Dictionnaire d'architecture* a écrit, jusqu'à ce jour, sur les constructions militaires du moyen âge.

L'*Essai sur l'architecture* prend pour point de départ les monuments et l'art militaire des Romains, qui ont été nos instituteurs (1) en cette matière comme en beaucoup d'autres. L'auteur nous initie de la sorte au système de défense et d'attaque des places qui prévalut durant la première période du moyen âge. L'emploi du bois dans une multitude d'ouvrages, l'usage d'appareils mobiles, ou d'appendices formés de cette matière, et l'artillerie mécanique, sont les traits principaux qui peuvent servir à caractériser cette période. L'architecture proprement dite et ses productions forment le fonds principal de l'*Essai*. Les 153 gravures sur bois qu'y a jointes l'auteur éclairent ce travail d'une lumière très-précieuse. Ces gravures ne représentent pas seulement des constructions architecturales; elles reproduisent aussi toutes les figures propres à nous instruire touchant l'attaque, la défense et l'armement des places ainsi que des armées. Les vues des châteaux et places fortes de Château-Gaillard, Aigues-Mortes, Carcassonne, Avignon, etc., se rapportent à la période la plus ancienne, c'est-à-dire du onzième au quatorzième siècle.

Parmi les monuments de l'artillerie mécanique, nous signalerons des dessins très-curieux de beffrois, de ponts volants et de *chats*, imités des machines d'approche romaines. Ces derniers engins s'appelaient *chats* et aussi *pourceaux*; variétés de métaphores qui s'expliquent l'une par l'autre et qui ne laissent point de doute sur l'image ou signification d'où leurs

(1) En tête du volume, une vignette sur bois représente des militaires de diverses époques, rangés en demi-cercle. Le premier à gauche, vêtu de mailles et coiffé du chapeau de fer à nasal, est le type de l'homme d'armes du onzième siècle, tel que la tapisserie de la reine Mathilde nous montre les compagnons de Guillaume le Conquérant. Les autres guerriers se rangent, chacun dans leur costume, par ordre chronologique. A l'extrémité du demi-cercle se voit un capitaine du temps de Louis XIII. Celui-ci tient un calepin. Il écrit sous la dictée d'un soldat romain qui, placé près de lui, enseigne, par ses récits, ce groupe militaire.

noms sont tirés. En 1408, les Liégeois employèrent un chat gigantesque au siége de Maëstricht, soutenu par leur évêque, Jean sans Pitié. Henri V, roi d'Angleterre, vers 1420, construisit, pour le siége de Meaux, un grand *chat* qui naviguait sur l'eau des fossés et qui portait les assiégeants jusqu'à la hauteur des parapets les plus élevés, où combattaient les assiégés. Une semblable machine avait fonctionné au siége d'Aiguillon contre les Anglais, en 1357. Henri V se servit aussi, dans la même campagne, d'un engin nommé *pourceau*.

Mais toutes ces inventions allaient tomber peu à peu sous les boulets de l'artillerie à poudre. Le mélange pulvérulent et explosif, inventé ou réinventé au quatorzième siècle, devait insensiblement transformer l'art de la guerre, et se combiner même progressivement avec les métamorphoses les plus générales. M. Viollet Le Duc a recueilli dans un cadre plein d'intérêt, plein de faits et de lumière, l'historique de cette importante transition. L'auteur a intitulé ce livre un *Essai*, et l'étendue du sujet est telle en effet que cette dénomination se recommande par une convenance parfaite. On pourrait toutefois difficilement citer un ouvrage où ce sujet ait été traité jusqu'ici d'une manière plus judicieuse et plus étendue.

Le savant architecte a joint à ce premier travail les deux notices dont nous avons reproduit les titres. Déjà, dans son *Essai*, M. V. Le Duc avait consacré des développements d'un grand intérêt aux édifices militaires dont les ruines subsistent à Pierrefonds et à Coucy. Le château de Coucy a été singulièrement augmenté par les ducs d'Orléans, du quatorzième au quinzième siècle. Celui de Pierrefonds fut construit, à la même époque, par les soins de Louis, duc d'Orléans, mort en 1407. Ces ruines encore debout nous présentent, de part et d'autre, deux spécimens extrêmement précieux de ce mode d'architecture. Le château de Coucy, plus ancien (plus étendu, si mes souvenirs ne me trompent), l'emporte encore sur son rival par les souvenirs plus imposants de son histoire, par les merveilles d'art que les seigneurs avaient accumulés, tant dans la chapelle que dans la partie d'habitation. Pierrefonds, bâti d'un seul jet, offre un type plus net et plus saisissable, à une époque et dans un genre donnés. Les ruines de ces deux édifices sont actuellement l'objet d'une restauration qui s'opère au nom ainsi qu'aux frais de l'État, et par les soins de M. Viollet Le Duc. Le docte artiste se trouvait donc dans les conditions les plus favorables et les plus opportunes pour écrire ces deux notices. Nous avons pu, dans une visite récente, explorer de nouveau ces vestiges si curieux, en tenant à la main les deux opuscules que M. Viollet Le Duc leur a consacrés. Nous avons pu apprécier tout ce que contiennent de vues ingénieuses et de sagace intelligence les restitutions proposées par le savant architecte. Nous avons la ferme conviction que ces vues s'éclaireront ou s'éclairciront encore sur bien des points, à mesure que le restaurateur de l'édifice s'avancera sur le terrain des réalités. A. V. V.

FIN DU TROISIÈME VOLUME DE LA NOUVELLE SÉRIE.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TROISIÈME VOLUME DE LA NOUVELLE SÉRIE.

ARTICLES ET MÉMOIRES.

BULLETIN MENSUEL DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE FRANCE.

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES.

BIBLIOGRAPHIE.

FIN DE LA TABLE.

Paris. — Typ. de PILLET fils aîné, rue des Grands-Augustins, 5.